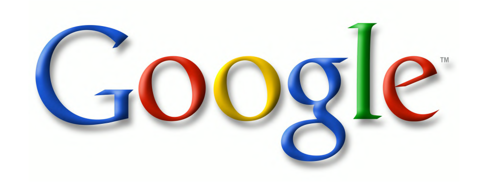


ABÉCÉDAIRE

OU RUDIMENT

D'ARCHÉOLOGIE



CAUMONT

ABÉCÉDAIRE

OU RUDIMENT

D'ARCHÉOLOGIE

à déduire quelques *probabilités historiques* d'une observation scrupuleuse de faits bien constatés. Les antiquaires des derniers temps se sont livrés avec une ardeur remarquable à ce genre de recherches.

Ils ont établi dans l'histoire de l'homme, *antérieure aux époques connues*, trois grandes phases ou étapes savoir :

L'AGE DE PIERRE,

L'AGE DE BRONZE,

L'AGE DE FER.

La fonte ou réduction des métaux est une opération difficile qui dut être longtemps inconnue ; les peuples les moins avancés dans la civilisation durent fabriquer les engins dont ils avaient besoin pour leur défense, pour la chasse et pour les usages les plus ordinaires de la vie, avec des pierres dures telles que le silex, des os d'animaux, du bois, etc., etc.

Les nombreuses découvertes faites dans divers pays, notamment en France, en Suisse, en Angleterre, en Danemarck, viennent confirmer ce premier aperçu.

Les collections renferment une quantité considérable de pointes de flèches, de couteaux, de haches, faites en silex et en roches dures ; un grand nombre d'instruments en os, en corne et en pierre se sont rencontrés partout ; ils se sont conservés presque intacts dans la terre où ils étaient ensevelis. La période temporaire durant laquelle les métaux n'étaient pas encore en usage a donc reçu la dénomination d'*âge de* PIERRE.

Les meilleures qualités de roches pour la fabrication des instruments (haches, couteaux, grattoirs, pointes de flèches) étaient le *silex*, plusieurs roches feldspathiques, un pétrosilex vert et certaines variétés de porphyre ; mais le silex a été, paraît-il, la pierre la plus généralement employée en Gaule et peut-être aussi la plus facile à tailler au moyen du clivage.

Effectivement, si l'on donne avec certaines précautions un coup de marteau sur un silex de forme allongée, ce silex éclate et la pierre détachée affecte la forme conoïdale ; elle est

plate d'un côté, offrant de l'autre une arête. On peut produire ainsi des couteaux en silex dont certaines localités offrent des centaines d'exemplaires.

Le clivage répété plusieurs fois avec habileté peut produire des haches, des pointes de flèches et d'autres instruments dans le genre de ceux dont je présente l'esquisse.



Les objets se rapportant à l'âge de pierre et à l'âge de bronze ont été trouvés surtout dans les tombeaux *tumulus,* dans les

cités *lacustres*, dans certaines *cavernes* anciennement habitées.

Examinons successivement ces trois lieux de dépôt, qui ont offert depuis peu tant de révélations à ceux qui les ont explorés.

Tumulus.

Les tumulus ou tombeaux, très-répandus sur le sol français, se composent d'une chambre centrale formée de quartiers de roches d'une grande dimension, à laquelle on accède ordinairement par une allée construite de même; le tout était enchâssé dans un vaste monceau de pierres et de terre.

Soit que l'on n'ait qu'imparfaitement enchâssé la chambre centrale au milieu du monticule factice, soit, ce qui est le plus ordinaire, qu'on ait utilisé *les terres* ou *les pierres du tumulus* à une époque postérieure, il arrive souvent que les blocs de pierre formant la chambre centrale sont mis à nu et presque complètement dégagés; c'est alors ce qu'on appelle *dolmen*.

Les morts étaient déposés entiers, en général *assis* et adossés aux murs dans cette chambre centrale, quelquefois couchés, accompagnés de leurs haches et de leurs autres armes en silex, quelquefois de poteries grossières et d'autres objets qui leur avaient appartenu.

Je donne l'esquisse d'un tumulus, dans son état complet.



Vue extérieure d'un tumulus.

Celle d'un tumulus ouvert, avec son dolmen en place,



Vue intérieure d'un tumulus.

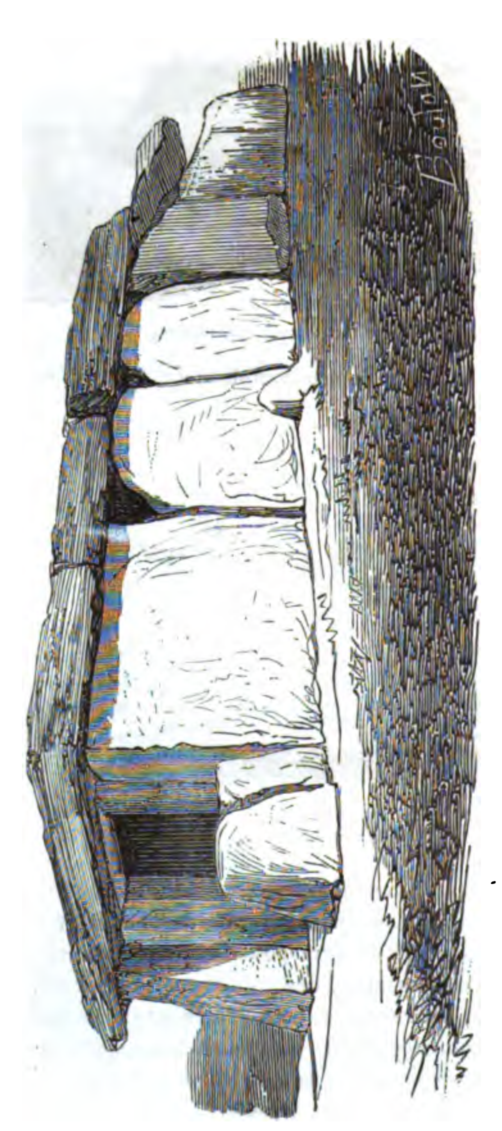
Et enfin celle d'un dolmen complètement dénudé, comme on en trouve quelquefois.



Dolmen central d'un tumulus.

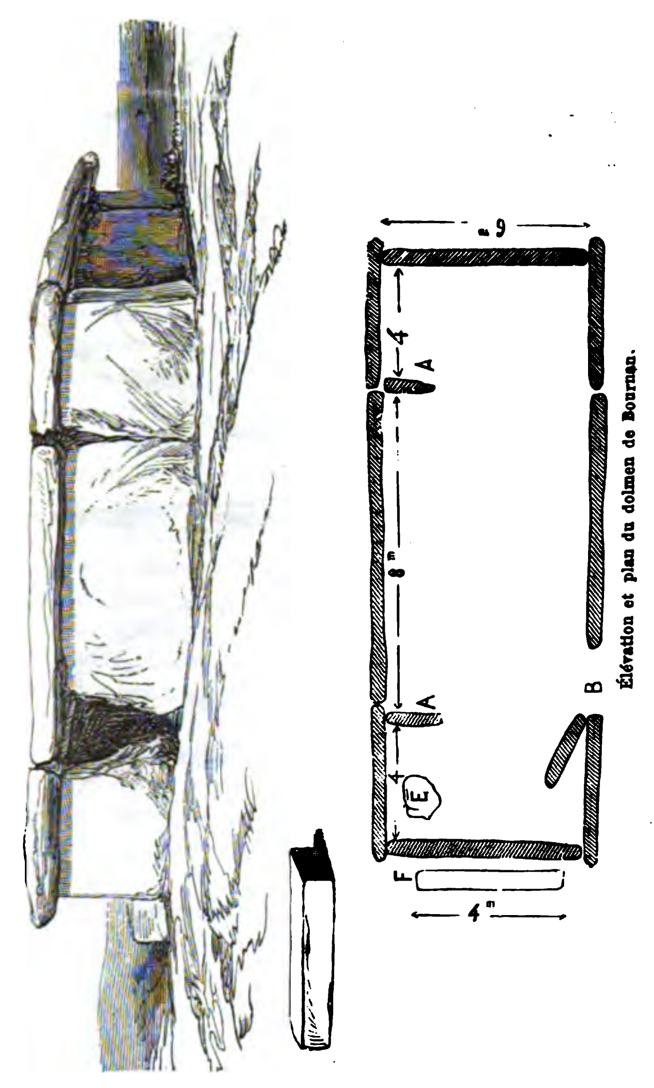
Un des plus beaux dolmens tumulaires qui existent en France, est peut-être celui de Bagneux, près de Saumur (V. p. XIV). Cette chambre centrale se compose d'énormes pierres posées de champ, formant les murs d'une vaste chambre dont le plafond est composé de pierres posées horizontalement sur les premières.

On pourrait citer plus de cent autres monuments du même genre autrefois recouverts de monticules en pierre et en terre, aujourd'hui complètement dégagés : la roche d'Essé, près Rennes, les magnifiques dolmens de Locmariaker (Morbihan),



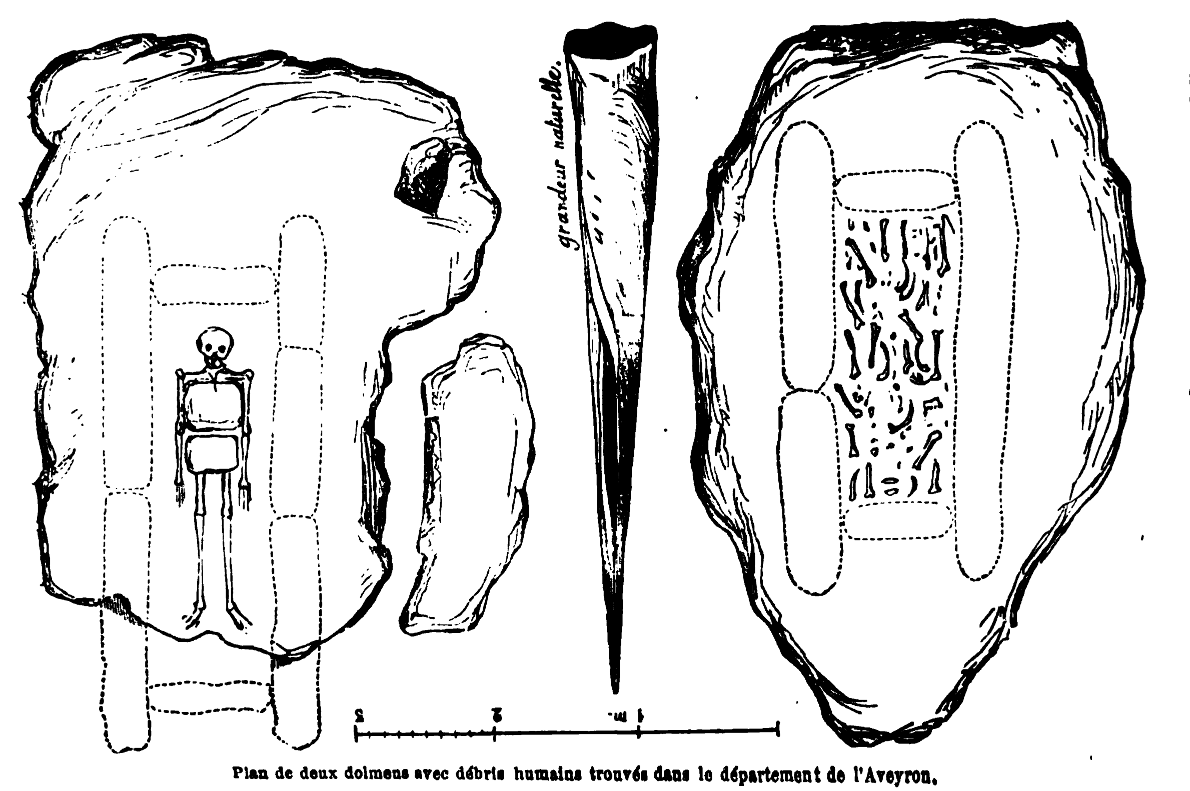
Élévation du dolmen de Bagneux, près de Saumur.

celui de l'Ile-Bouchard, celui de Bournan, dessiné dernière-



Élévation et plan du dolmen de Bournan.

ment par M. de Cougny; mais nous n'avons pas à faire ici la



Plan de deux dolmens avec débris humains trouvés dans le département de l'Aveyron.

statistique géographique de ces monuments. M. Bertrand, conservateur du musée de Saint-Germain, a présenté un aperçu géographique provisoire des tumulus et des dolmens en France, qui devra être modifié. Ces monuments sont, en effet, plus nombreux et autrement répartis que ne l'avaient cru jusqu'ici plusieurs savants voués à l'étude des monuments celtiques.

Disons, en terminant, que divers antiquaires avaient pris les dolmens dénudés des tumulus pour des autels druidiques, mais qu'aujourd'hui cette idée est abandonnée.

Le cuivre, avec un alliage qui lui donne plus de dureté, a été employé après la pierre ou concurremment avec elle, quand nos ancêtres ont pu perfectionner leur industrie et connaître le moyen de fondre les métaux.

Les principaux objets en bronze consistent en *haches*, *têtes de lances*, *épées*, *dagues*, *couteaux*, *hameçons*, *faucilles*, *épingles*, *anneaux* et *bracelets*; ces objets ont été fondus; leurs formes, souvent élégantes, sont partout les mêmes, en Danemarck comme en France et en Angleterre; ce qui prouve que des types traditionnels, probablement empruntés aux nations civilisées de l'Ancien-Monde et apportés dans l'Europe occidentale, à une époque que nous ne saurions fixer, se reproduisaient sans altération au moyen de moules.

Cette époque importante dans l'histoire des progrès de l'humanité fournit un bon horizon dans la longue période anté-historique: de là la dénomination d'*âge de* BRONZE. La difficulté est de savoir, par induction, quand et comment l'avènement du bronze a eu lieu dans nos contrées septentrionales.

Il y a quelques années, M. Worsaae et les antiquaires Danois annonçaient que les tumulus de l'âge de pierre contenaient toujours des loges centrales, telles que nous en avons cité tout à l'heure, dans lesquelles on déposait les cadavres assis, les genoux ramenés vers le menton et les bras croisés sur la poitrine, tandis que les tumulus de l'âge de bronze ne contenaient pas de salle centrale construite en grandes pierres; et

que ces monticules, composés de terre et de petites pierres, renfermaient non plus des cadavres, mais les cendres des morts déposées dans des vases d'argile souvent accompagnés d'objets en bronze et quelquefois en or. On concluait de ces dissemblances que les instruments de bronze avaient été apportés par une race qui avait envahi, absorbé et peut-être exterminé l'ancienne, race qui avait des mœurs toutes différentes, des armes supérieures et une civilisation plus avancée que la première.

Ce fait admis, l'âge de bronze aurait été inauguré dans l'Europe occidentale par un peuple conquérant à une époque inconnue.

« Mais, dit M. Lubbock, de nouvelles recherches ont fourni « aux antiquaires danois des exceptions à cette règle plutôt « qu'elles ne leur ont permis de la généraliser; et il faut « admettre que nous ne connaissons pas de différence *absolue* « qui puisse faire reconnaître avec certitude qu'un tumulus « appartient à l'âge de *pierre*, à l'âge de bronze ou même à « l'âge de fer. »

Les poteries ne fournissent pas non plus beaucoup de lumières pour guider dans cette reconnaissance. Celles qui ont été trouvées avec des instruments de bronze sont grossières, mal cuites, et par leur forme, leur ornementation et les substances qui les composent ressemblent beaucoup aux poteries trouvées dans les tombeaux qui ne renferment que des objets en pierre. Dans ces divers tumulus on a vu rarement des vases munis d'anses; les goulots paraissent avoir été inconnus; l'ornementation consiste en lignes diverses, en points, en moulures carrelées.

La pierre, d'ailleurs, est encore d'un usage général pendant l'âge de bronze, et souvent on a trouvé des objets en pierre et des instruments en bronze dans les mêmes tumulus, fait qui pourrait d'ailleurs s'expliquer en admettant que plusieurs sépultures successives ont eu lieu dans le même tombeau.

La présence de cendres, au lieu de corps inhumés, paraît *assez* caractéristique de l'âge de bronze, et l'on n'a trouvé dans les tumulus renfermant des objets en métal que quel-

ques exemples de l'inhumation *assise* qui caractérisait l'âge de pierre. Pourtant on en a trouvé et même quelquefois dans la proportion de vingt pour cent. C'étaient peut-être, dit M. Lubbock, les derniers représentants des générations précédentes qui avaient tenu à leurs anciens usages.

On voit combien on éprouve d'incertitude pour le classement des monuments funéraires de l'âge de bronze et de l'âge de pierre, quand on cherche une limite nette et inconstestable entre les deux périodes, limite qui permette de rapporter à l'une ou à l'autre époque les monuments funéraires semés en si grand nombre encore sur le sol français. En effet, quoique la plupart des faits que je viens de signaler aient été constatés en Danemarck et en Angleterre, le nombre assez considérable d'explorations faites en France, depuis quarante années, nous autorise à croire que les choses s'y sont passées de même.

Habitations lacustres.

Nous allons maintenant dire un mot des *cités lacustres*.

Il y a quelques années, on remarqua dans plusieurs lacs de la Suisse, au-dessous du niveau ordinaire des eaux, des pieux ou pilotis distribués par groupes considérables. Le docteur Keller, de Zurick, membre étranger de la Société française d'Archéologie, étudia avec soin ces vestiges qu'une baisse considérable des eaux avait rendus visibles, et il en conclut que les premiers habitants de la Suisse établissaient parfois leurs maisons au-dessus de l'eau, comme certaines peuplades de l'antiquité et même comme certains peuples modernes. Cette découverte fit sensation; plusieurs observateurs, parmi lesquels il faut citer M. Troyon, de Lausanne, se mirent à l'œuvre, pour explorer le fond des lacs, dans l'emplacement des cités lacustres indiqué par la présence des pilotis; leurs explorations furent recompensées : ils purent pêcher, au moyen de dragages, un grand nombre de débris de poteries et d'autres ustensiles qui, comparés à ceux que pro-

duisent les tumulus, furent reconnus pour appartenir à une même civilisation.

Des cités lacustres ont été reconnues dans les lacs de Zurich, de Genève, de Neufchâtel, de Bienne, de Morat, et dans les lacs moins importants tels que ceux d'Inkwill, de Pfäkon, de Moosseedorf, de Luissel, etc., etc. Si l'on en croit les archéologues, on aurait reconnu deux cents stations lacustres dans les différents lacs de la Suisse; on en compte jusqu'à *trente-deux* dans le lac de Constance, *quarante-six* dans celui de Neufchâtel. Il est vrai que toutes n'appartiennent pas à l'âge de bronze ou de pierre, et que plusieurs paraissent devoir être rapportées à l'âge de fer et à la période romaine; mais le plus grand nombre sont pourtant de l'âge de pierre et de l'âge de bronze.

Les musées de Lausanne, de Genève, de Neufchâtel et d'autres encore, montrent une suite très-complète de ces objets appelés *lacustres* à cause de leur conservation sous les eaux depuis des siècles: on en a vu une série très-curieuse à l'Exposition universelle de Paris. Ceux qui ont assisté à la 31e session du Congrès scientifique de France à Chambéry (1863) ont pu voir pêcher, dans le lac du Bourget, une quantité considérable de poteries par les plongeurs que M. le marquis de Costa avait fait venir de Toulon, pour explorer une station lacustre bien connue dans ce lac. Le résultat de ces recherches a fait l'objet d'une publication accompagnée de belles planches.

Les habitants des cités lacustres trouvaient sans doute des ressources alimentaires dans la pêche; mais ils avaient dû surtout établir leurs habitations sur l'eau pour se mettre en sûreté contre les attaques des bêtes fauves ou contre les déprédations des peuplades voisines. Il était facile d'isoler complètement ces villages en enlevant les ponts au moyen desquels ils communiquaient avec le rivage.

D'après le résultat de leurs dragages, les observateurs suisses ont rapporté une partie de leurs stations lacustres à l'âge de *pierre* et l'autre à l'âge de *bronze;* quelques-unes seulement à l'âge de *fer*. M. Troyon, peut-être un peu prévenu par les idées de M. Worsaae, a cru comme lui que les populations qui

connaissaient l'usage du bronze, qui incinéraient leurs morts au lieu de les inhumer, ont pu chasser les populations de l'âge de pierre. Il voit une révolution dans les mœurs à une époque donnée; il croit, entre autres choses, que plusieurs stations lacustres furent alors construites et placées plus loin des rives, les instruments métalliques et l'habileté des nouveaux habitants ayant permis d'exécuter des travaux plus considérables et plus difficiles *avec de plus fortes pièces de bois.*

D'autre part, M. le docteur Keller, l'habile observateur de Zurich, croit que la population primitive ne différait ni par son caractère, ni par son genre de vie, ni par son industrie, de celle qui connut plus tard le bronze, et que le phénomène des villages lacustres, depuis leur commencement jusqu'à leur fin, *indique un développement graduel et pacifique.* Je suis disposé pour ma part à admettre sa manière de voir, beaucoup moins dramatique que celle de M. Troyon, et à penser que l'introduction du bronze a pu se produire sans provoquer un changement à vue dans les mœurs, et sans être la suite d'une invasion qui aurait renouvelé la population.

L'étude des ossements d'animaux récoltés par le dragage est venue compliquer celle des stations lacustres et des débris façonnés qui les accompagnent. M. le professeur Rutimeyer s'en est particulièrement occupé; il croit en avoir retrouvé six espèces vivant alors à l'état domestique, savoir: le *chien*, le *cochon*, le *cheval*, la *chèvre*, le *mouton* et deux variétés de *bœufs;* il trouve que le cerf, espèce sauvage, et le bœuf, espèce domestique, sont celles qui ont laissé le plus de débris et qui, conséquemment, ont dû fournir le plus à la consommation. Vient ensuite le cochon. Le cheval, la chèvre et le mouton n'ont fourni que peu d'ossements. M. Rutimeyer a pu comparer les espèces des temps lacustres à celles de nos jours, indiquer en quoi elles devaient en différer. Cette indication nous mènerait trop loin. On trouvera dans l'ouvrage de S.-J. Lubbock une analyse exacte des travaux de ce savant anatomiste.

Cavernes.

PENDANT que M. Boucher de Perthes, d'Abbeville, annonçait depuis quelque temps déjà, sans réussir à vaincre l'incrédulité générale, que le *dilivium quaternaire* renfermait des haches de silex grossièrement ébauchées, et pourtant taillées de main d'homme, M. Lartet, géologue distingué, étudiait les cavernes du midi de la France et y découvrait aussi des instruments de différentes formes, les uns en silex, les autres en os; le tout mêlé quelquefois à des débris d'animaux disparus de ces contrées, tels que le renne, qui ne se trouve plus que dans les régions les plus froides.

M. *Christi*, associé à M. *Lartet*, M. *Tournal*, de Narbonne; plus tard, M. le marquis *de Vibraye*, de l'Institut des provinces; M. *Brun*, de Mautauban; M. le vicomte *de Lastic*, de Bruniquel; M. *de Mortillet*, de Grenoble; M. *de Longuemar*, M. *Brouillet* et plusieurs géologues du Poitou pratiquèrent des fouilles, et les cavernes ainsi explorées ont produit une énorme quantité d'objets appartenant à l'industrie des races primitives. Ces objets, en silex et en os pour la plupart, paraissent se rapporter à l'âge de pierre et remonter aux époques les plus anciennes de l'humanité; ils ont été décrits, figurés, depuis trois à quatre ans dans divers recueils; la Société française d'Archéologie a elle-même publié le beau travail de M. Brun, de Montauban, sur les fouilles et la caverne de Bruniquel. Je me dispense d'entrer, sur tous ces objets, dans les détails qu'ils nécessiteraient, si nous voulions aujourd'hui faire autre chose qu'offrir un aperçu sommaire et général.

Mais ce que nous ne pouvons omettre, c'est que, toujours avec ces ustensiles de l'homme, on a trouvé dans les cavernes des restes d'animaux qui ne se rencontrent plus dans le pays, et qui appartiennent à la formation du terrain quaternaire, regardé jusqu'alors comme antérieur à l'apparition de l'homme.

La découverte d'une mâchoire humaine dans les graviers du

Moulin-Quignon, près d'Abbeville, est venue stratigraphiquement confirmer ces données.

On voit combien ces faits nouvellement constatés sont intéressants; ils impliquent l'idée d'une vague et effrayante antiquité pendant laquelle l'homme serait demeuré à l'état presque sauvage. On comprend, du reste, qu'il ait pu en être ainsi quand on songe à l'état actuel des peuples de l'Afrique centrale, et à celui des naturels de l'Amérique quand elle fut découverte, à celui des naturels des îles de l'Océanie. L'homme qui vit isolé, sans communication avec d'autres peuples plus avancés que lui, peut demeurer des temps considérables au même degré de civilisation; et sur notre continent ancien, pendant que les Romains avaient poussé le luxe jusqu'à ses dernières limites, il y avait au Nord, là où, grâce aux chemins de fer, il ne faut plus aujourd'hui que quelques heures pour se rendre de l'ancienne capitale du monde romain; il y avait là des peuples à demi-sauvages, qui n'avaient point participé au progrès du peuple-roi et qui devaient un jour se partager ses dépouilles.

Ainsi donc, selon les explorateurs modernes, on peut admettre que pendant longtemps vécut chez nous, sur le bord des rivières, une race de chasseurs et de pêcheurs, et que dans les forêts erraient le *mammouth*, le *rhinocéros tichorinus*, une espèce de *tigre*, le *bœuf musqué*, le *renne* et l'*urus*, animaux qui pouvaient supporter la basse température dont un grand nombre d'observations attestent l'existence à cette époque dans nos contrées. On est autorisé à penser que cette race d'hommes vivait comme quelques Esquimaux vivent à présent, et comme les Lapons vivaient il y a quelques centaines d'années.

Nous ne chercherons pas, comme l'on fait plusieurs savants, notamment M. Morlot, de Lausanne, combien de mille ans ont dû s'écouler depuis ces dépôts de gravier qui nous ont conservé les vestiges des races primitives. Tant de causes ont pu agir à notre insu que ces calculs sont toujours trop douteux pour être présentés avec confiance; il vaut mieux attendre que la science soit plus avancée. D'ailleurs, il faudrait aussi parler

des explications nombreuses qui ont été proposées pour expliquer les changements de température survenus dans nos contrées, changements dont il n'est plus permis de douter d'après des observations rigoureuses, et il nous faudrait pour cela bien plus de temps que nous ne pouvons y consacrer. Disons seulement que la flore fossile, si bien étudiée par M. le comte de Saporta, de l'Institut des provinces, paraît prouver que les modifications opérées dans la faune, par suite des changements climatériques, ont eu leurs équivalents dans le monde végétal ancien.

On voit que les recherches sur l'ancienneté de l'homme procèdent bien plutôt de la géologie et de la paléontologie que de l'archéologie proprement dite. Cette considération me détermine à reproduire une notice que mon savant ami, M. Cotteau, a présentée, à ma sollicitation, au Congrès scientifique de France, en prévenant mes lecteurs que M. Cotteau n'a annoncé les faits suivants qu'avec une extrême réserve, et en se faisant en quelque sorte le rapporteur des opinions adoptées par l'école toute récente qui s'est occupée de cette curieuse question.

Ancienneté de l'homme.

L'AGE DE LA PIERRE, dit M. Cotteau, embrasse deux grandes subdivisions :

L'âge de la *pierre taillée* et l'âge de la *pierre polie*.

AGE DE LA PIERRE TAILLÉE.

L'âge de la pierre taillée, dans l'état actuel de la science, peut être subdivisé en quatre époques distinctes.

ÉPOQUE MIOCÈNE. — L'existence de l'homme, à l'époque miocène ou tertiaire, est encore considérée comme problématique par quelques géologues ; cependant plusieurs observateurs, bien dignes de foi, sont très-affirmatifs à ce sujet. M. l'abbé Bourgeois, M. de Mortillet, M. Dupont, M. Hamy et beaucoup d'autres, dans leurs récents travaux, ne

paraissent pas douter que l'homme ait existé à cette époque reculée ; les preuves consistent dans des silex taillés de main d'homme, et que M. l'abbé Bourgeois a recueillis lui-même et à de nombreuses reprises à Thenay (Loir-et-Cher), dans les calcaires lacustres de la Beauce. Ces silex ont la forme de poinçons, de grattoirs, de têtes de flèches ; ils sont grossièrement taillés, et cependant ils présentent, sur les bords, des séries de petites cassures qu'il est bien difficile de ne pas considérer comme intentionnelles. Les fouilles que M. l'abbé Bourgeois a fait exécuter à Thenay démontrent l'âge miocène des terrains qui renferment les silex taillés. Une autre preuve de l'existence de l'homme à l'époque miocène nous a été fournie par les ossements incisés de Pouancé. Dans les sables de l'Orléanais, immédiatement supérieurs aux calcaires de Beauce, M. l'abbé Delaunay a rencontré des côtes de Lamentin qui offrent des incisions nettes, tranchantes et paraissant exécutées par l'homme. Si les faits signalés par l'abbé Bourgeois et l'abbé Delaunay se confirment, il faudra admettre que l'homme s'est montré dans notre pays avant l'époque des *Dinotherium* et des Mastodontes gigantesques, longtemps avant que la mer des faluns ait recouvert la région, et lorsque le sol n'avait pas encore la configuration actuelle (1).

ÉPOQUE PLIOCÈNE OU QUARTERNAIRE TRÈS-INFÉRIEURE. — M. Desnoyers est le premier qui ait signalé, en 1863, dans les sablières de St-Prest (Eure-et-Loir) des ossements d'éléphants et de rhinocéros présentant des incisions qui paraissaient intentionnelles, et tout-à-fait analogues à celles que produiraient des outils de silex tranchants, plus ou moins aigus, et il crut devoir en conclure, « avec une très-grande « apparence de probabilité, que l'homme a vécu sur le sol de la « France en même temps que l'*Elephas meridionalis* et les autres « espèces pliocènes caractéristiques du val d'Arno, en Toscane, et « qu'il a été en lutte avec ces grands animaux antérieurs à l'*Elephas* « *primigenius* et aux autres mammifères, dont on trouve les débris

(1) Nous devons dire que beaucoup de géologues attendent de nouveaux faits pour admettre une pareille conclusion, car les roches tertiaires devraient dans cette hypothèse nous montrer des ossements humains, et on n'en a pas trouvé dans leurs couches.

(Note de M. de Caumont).

« mêlés avec les vestiges ou les indices de l'homme dans les terrains « de transport ou quaternaires des grandes vallées et des cavernes. » Ces observations de M. Desnoyers ont été et sont encore l'objet de nombreuses contestations. M. l'abbé Bourgeois, en découvrant il y a quelques années, dans les sablières de St-Prest, des silex taillés de main d'homme est venu donner une grande force à l'opinion de M. Desnoyers. Comme ceux de Thenay, les silex de St-Prest sont grossièrement taillés, mais les petites cassures à l'aide desquelles on les a façonnés paraissent bien intentionnelles : ce sont des grattoirs, des poinçons et surtout des pointes de flèches. L'ancienneté du dépôt de St-Prest a été établie d'une manière positive ; seulement les géologues ne sont point d'accord sur la place qu'il doit occuper dans la série géologique ; et si quelques-uns persistent à le considérer comme tertiaire et pliocène, d'autres auteurs préfèrent le placer à la base du terrain quaternaire, et le regardent comme correspondant à des dépôts formés pendant une première époque glaciaire. A St-Prest, comme dans le terrain miocène de Thenay et de Pouancé, aucun débris humain n'a été rencontré, et les vestiges de l'homme se bornent à des silex taillés et à des incisions faites sur des ossements.

Époque quaternaire inférieure. — A l'époque quaternaire inférieure l'existence de l'homme n'est plus douteuse pour personne. Ce ne sont plus seulement des silex taillés, des ossements incisés qui révèlent sa présence, mais encore d'autres vestiges de son industrie, et même des ossements humains. C'est à l'époque quaternaire inférieure que se rapporte le gisement de St-Acheul. Les silex taillés de cette époque sont remarquables par leur forme amygdaloïde ou lancéolée ; ils sont taillés des deux côtés et munis de retouches nombreuses ; la plupart devaient servir d'armes offensives ou défensives et ont reçu le nom de haches. Ce type de St-Acheul se rencontre en assez grande abondance dans la vallée de la Somme, dans les bas niveaux de la Seine, à Charbonnière (Saône-et-Loire), à Pressigny, à Vendôme (Loir-et-Cher). Associés à ces haches, se montrent, en plus ou moins grande abondance suivant les localités, des grattoirs, des couteaux, des marteaux, etc. Quelques dépôts anciens formés dans les cavernes appartiennent à cette époque quaternaire inférieure. Autant les instruments travaillés par l'homme sont abondants dans certains gisements de cette époque, autant ses propres ossements sont rares dans les mêmes couches. Ce-

pendant c'est à cette époque inférieure qu'on doit rapporter les débris humains recueillis dans la vallée du Rhin, les crânes devenus célèbres d'Eguisheim et de Néanderthal, les ossements des bas niveaux du bassin parisien et notamment des sablières de Clichy, ceux de St-Acheul, la mâchoire de la Naulette et peut-être celle d'Arcy-sur-Cure. A quelle race appartenaient ces hommes primitifs ? Les anthropologistes ne sont point d'accord; quelques-uns y trouvent les caractères d'une race dolicocéphale; d'autres au contraire la rapportent au type brachycéphale. Les débris recueillis jusqu'ici nous paraissent trop peu nombreux et encore trop incomplets pour qu'il soit possible d'asseoir à ce sujet une opinion de quelque valeur.

Parmi les animaux contemporains de l'homme pendant cette époque quaternaire inférieure, les uns, tels que l'*Elephas primigenius*, le rhinocéros à deux cornes, etc., sont éteints; d'autres, tels que le renne, ont émigré; quelques-uns plus rares existent encore aujourd'hui.

Époque quaternaire supérieure.—Cette époque est caractérisée par l'abondance du renne et par la perfection que les hommes, qui ignoraient encore l'usage des métaux, apportent à tailler le silex et à travailler les ustensiles, les armes, les ornements en os qu'on rencontre en si grande abondance dans certaines stations. Du reste, la transition entre cette époque et la précédente est loin d'être déterminée d'une manière précise, et il existe des gisements intermédiaires, surtout dans les cavernes, qui pourraient être rapportés tout aussi bien à la période inférieure qu'à la période supérieure; aussi est-ce avec beaucoup de raison que M. Hamy, dans le remarquable et très-intéressant *Précis de paléontologie humaine* qu'il vient de publier, considère ces stations comme formant des groupes transitoires entre les deux époques. La station de Moustiers explorée, en 1863, pour MM. Lartet et de Christy, avec ses haches triangulaires, ses silex aux formes si variées, ses racloirs caractéristiques, la grotte de Lherm et celle d'Arcy-sur-Cure, dans lesquelles abonde l'*Ursus Spelæus*, les sablières des Mogens, niveaux de Grenelle, la station d'Aurignac, de Cro-Magnon, etc., dont on a fait plusieurs types distincts, peuvent se ranger dans cette période intermédiaire qui ne nous a pas paru assez tranchée pour former une époque particulière, et que nous rattachons provisoirement à l'époque quaternaire supérieure. Les stations les plus importantes et les mieux caractérisées de l'époque quaternaire supérieure sont dans le midi de la France, les Egzies, la Madeleine, Lau-

gerie-Basse, Bruniquel, etc.; dans le centre, Solutre, le Salève, près de la Suisse, Pont-à-Lisse en Belgique; c'est l'âge du renne proprement dit. La civilisation est évidemment plus avancée que dans les époques précédentes ; les instruments en silex se sont perfectionnés ; les ossements d'animaux sont travaillés et souvent ornementés avec beaucoup de goût. Malgré son état sauvage, et n'ayant à sa disposition que des silex taillés, l'homme du renne excelle à reproduire par la gravure et la sculpture sur des morceaux d'ivoire, sur des fragments de bois de renne, quelquefois sur les plaques de schiste, les animaux qui vivent autour de lui et des scènes prises dans la nature elle-même. Les dessins sont grossiers, mais empreints cependant d'une vérité naïve qui, charme et séduit par son exactitude, et révèle, chez ces peuplades primitives, un sentiment artistique. L'éléphant, le cerf, l'auroch, le bœuf, le cheval, le renne, l'homme lui-même, sont figurés avec des détails qui ne peuvent faire douter un instant que celui qui les représentait ne les eût sous les yeux ; et tel était son désir de se rapprocher de la nature elle-même qu'il a su, malgré l'imperfection du dessin, reproduire des caractères que nous a révélés plus tard l'étude même de squelettes fossiles.

Parmi les animaux de l'âge du renne, l'éléphant, l'ours des cavernes n'existent qu'au commencement de cette période et disparaissent bientôt ; les autres émigrent vers des régions plus froides ; un grand nombre habite encore les mêmes régions ; aucun d'eux ne paraît avoir été domestiqué. Les débris humains recueillis soit pendant l'époque du renne proprement dit, soit dans les stations qui relient cette époque à celle de l'ours des cavernes et du Mammouth, sont relativement assez nombreux, et les anthropologistes sont à peu près d'accord pour reconnaître que tous ces ossements appartiennent à une race de petite taille, trapue, vigoureusement constituée, brachycéphale, aux arcades sourcilières proéminentes, rappelant la race des Esquimaux. Il est probable que ces hommes ont émigré vers le Nord, en même temps que le renne qui leur servait de nourriture.

AGE DE LA PIERRE POLIE.

Avec l'âge du renne se termine l'époque quaternaire. Les temps géologiques sont finis, mais les temps historiques sont encore loin de commencer : le sol a été envahi par de nouvelles peuplades, ignorant encore l'usage des métaux, mais armées de la hache polie. De grands

changements se manifestent dans les mœurs et les usages de l'homme. Le bœuf, le cheval, la chèvre, le mouton, qui vivaient autrefois à l'état sauvage, sont peu à peu domestiqués par lui, et le chien, l'animal domestique par excellence qu'on trouve de nos jours partout où l'homme s'est établi, se montre pour la première fois. L'homme est non-seulement pasteur, il est devenu également agriculteur ; il a appris à semer le blé, à le récolter, à le broyer pour sa nourriture avec des meules de granit ; ses relations de commerce et d'échange s'étendent ; il se procure au loin le jade, la néphrite, et s'en sert pour fabriquer ces belles haches polies qui font l'ornement de nos collections et l'admiration des archéologues. C'est à l'époque de la pierre polie que remontent les premières constructions lacustres ; ces habitations sur pilotis dont les traces furent signalées, en 1863, par M. Keller sur le lac de Zurich, et qui, plus tard, ont été reconnues successivement dans presque tous les lacs, en Suisse, en Italie, en Bavière, en Autriche et en France, dans la partie qui avoisine les Alpes. C'est à cette époque que se rattachent également les Kjoëkkemoedings du Danemarck et de la Scanie, amas énormes de coquillages et de débris de cuisine ; il en est de même des Terramarcs d'Italie, et peut-être aussi de nos plus anciens monuments mégalithiques.

Le tableau ci-joint permet d'embrasser d'un coup d'œil les différentes divisions que la plupart des auteurs admettent dans l'âge de la pierre.

AGE DE LA PIERRE.

1° PIERRE TAILLÉE.	miocène		Animaux éteints : *Acerotherium*, *Mastodonte*, *Dinotherium*.
	pliocène		Animaux éteints : *Elephas meridionalis*, *Rhinoceros priscus*.
	quaternaire	inférieure.	Animaux éteints, émigrés et de l'époque actuelle : *Elephas primigenius*, *Rhinoceros tichorinus*.
		supérieure.	Animaux émigrés et de l'époque actuelle : *Cervus tarandus*, etc.
2° PIERRE POLIE.			Animaux actuels, domestiqués.

Pierres levées, alignements, cercles.

MAINTENANT que nous avons fait connaître par ce résumé de M. Cotteau les théories des paléontologistes relativement aux premiers temps de l'homme, nous allons revenir aux monuments préhistoriques dont la France nous offre des types, sans chercher à déterminer leur âge absolu dans cette période temporaire si longue et si obscure.

Après les tumulus et les dolmens dont nous avons parlé, les principaux monuments des temps préhistoriques sont:

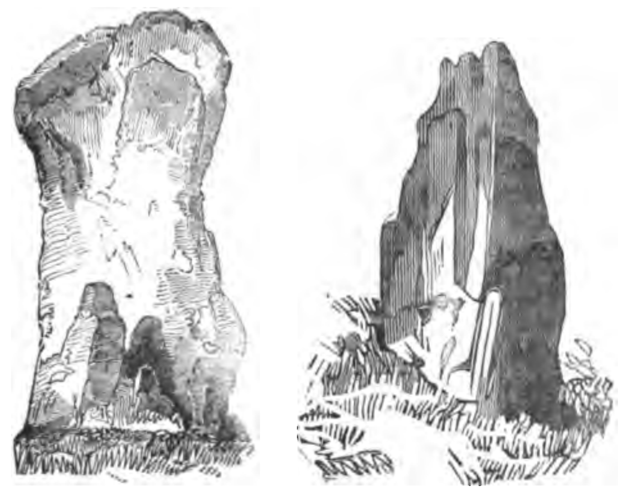
Les peulvans ou pierres fichées en terre;

Les monuments composés de semblables pierres, tels que les alignements;

Les cercles de pierres et les enceintes en terre.

Je ne parle pas des pierres branlantes, car ce sont des phénomènes naturels que M. Ch. Des Moulins a parfaitement expliqués.

Pierres levées. — Les pierres levées que l'on connaît aussi



Pierres levées.

sous les noms de *Menhirs*, *Peulvans*, *Pierres fichées*,

etc. (1), sont des pierres brutes d'une forme allongée, implantées verticalement dans la terre comme des bornes. Leur hauteur varie depuis 4 pieds jusqu'à 20 et au-delà; quelquefois elles sont plantées de manière que l'extrémité la moins grosse est en bas et la plus volumineuse en haut, et qu'elles sont portées comme sur un piveau; quelquefois aussi c'est le contraire. Quelques pierres sont simplement posées sur le sol, au lieu d'être plantées dans la terre, mais il faut prendre garde de confondre ces pierres avec certains blocs erratiques ou même certaines pierres qui se trouvent en position verticale et qui peuvent être naturellement placées de la sorte.

Alignements. — Les alignements sont formés de pierres levées. Les pierres, alignées avec plus ou moins de régularité et plus ou moins distantes les unes des autres, ne forment quelquefois qu'une seule file; mais souvent on en rencontre deux, trois, quatre ou un plus grand nombre parallèles les unes aux autres. Ces espèces d'avenues se dirigent ordinairement de l'est à l'ouest ou du nord au sud.

Les pierres étaient quelquefois remplacées par des remparts ou fossés en terre; on a trouvé en Bretagne et ailleurs, mais assez rarement, des levées de terre parallèles dirigées de de l'est à l'ouest et du nord au sud, qui offraient quant à cette disposition de l'analogie avec les alignements de pierres et semblaient en tenir lieu.

Les alignements de pierres les plus remarquables et les plus vastes que l'on connaisse en France sont ceux de Karnac et d'Ardeven, dans le département du Morbihan, et ceux de Penmarch dans le Finistère.

« Les alignements de Karnac, dit M. de Frémenville, sont « situés dans une vaste lande, à un quart de lieue du bourg

(1) Ces mots *menhir* et *peulvan* sont tirés de la langue celtique. D'après les personnes qui ont étudié cette langue, *menhir* et *peulvan* ont à peu près la même signification : ils se composent de *men*, pierre, et *hir*, long; *poul*, pilier, *vaen* ou *maen*, pierre; c'est-à-dire pierre allongée, pierre en forme de pilier.

« de ce nom : ils consistent en plus de douze cents pierres « brutes sur onze files parallèles, et s'étendent du sud-est « au nord-ouest sur une longueur de sept cent soixante-trois « toises et une largeur de quarante-sept toises. A la tête des « files, c'est-à-dire vers l'extrémité nord-ouest, contre la « métairie du *Menec*, est un demi-cercle formé de pierres « semblables, qui part de la première file et va se terminer « à la onzième.

« La majeure partie, ou si l'on veut, les trois quarts « environ des pierres qui composent le bizarre assemblage « des monuments de Karnac, sont de véritables *menhirs*, « pierres plantées verticalement en terre, et dont les hauteurs « varient autant que les formes. Les plus élevées ont 18 à 20 « pieds de haut, beaucoup ont 10 ou 12 pieds, quelques-unes



Partie des alignements de pierres, à Karnac.

« seulement 4 à 5. D'autres enfin sont de gros blocs sim- « plement posés, mais dont la masse est si énorme que,

« d'après le cubage, on évalue leur poids à soixante-dix ou « quatre-vingts milliers. »

— Les alignements d'Ardeven sont disposés régulièrement



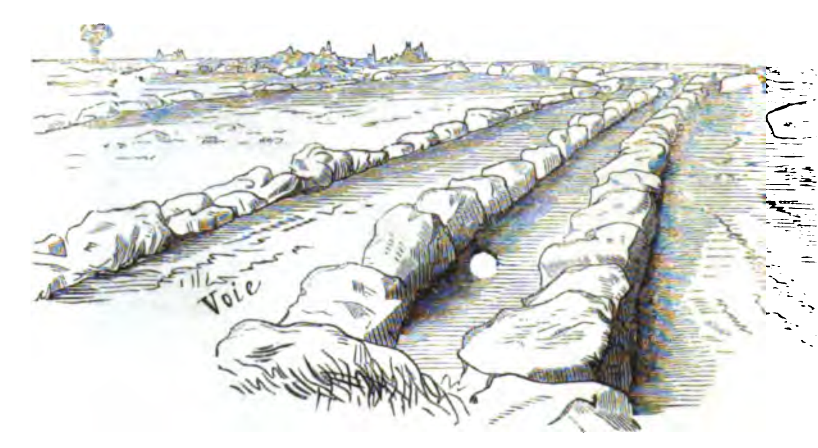
Alignements de pierres, à Ardeven.

sur neuf files parallèles, se dirigeant encore du nord ou sud dans un espace de près d'une demi-lieue d'étendue. Ces rangées de pierres présentent quelquefois des lacunes, parce qu'ici comme à Karnac on en a détruit beaucoup.

Les alignements de Penmarch signalés par M. du Chastellier et décrits dans l'*Annuaire* de l'Institut des provinces, offrent quatre rangs de pierres courant du levant au couchant et formant trois allées dont une (la centrale) mesure 12 mètres de largeur, tandis que les autres n'en ont que 8 ou 9.

M. de Cougny a signalé et dessiné à Cinais, près de Chinon, des alignements de pierres assez considérables qui paraissent avoir formé des clôtures et limité certains chemins sur les bruyères de cette commune. Nous donnons un

spécimen de ces alignements qui nous ont paru fort remarquables et dignes d'être examinés de nouveau.



Alignements de Cinais.

Cercles. — Une autre combinaison de pierres levées a produit les cercles que l'on a désignés sous la dénomination de de cromlecks (1). Nous en possédons encore quelques-uns en France.



Vue d'un cercle de pierres.

Entre Terrefort et Rion, près Saumur, dans l'Anjou, on

(1) Nom composé, dit-on, de deux mots bretons : *crom*, courbe, et *leck*, pierre.

voyait autrefois un beau cromleck composé de treize pierres, dont douze disposées en cercle, et une, beaucoup plus élevée que les autres, placée au milieu. Ce monument était sur une éminence, dans un lieu éloigné de toute habitation et environné de bois. Il n'existe plus aujourd'hui ; mais il est marqué sur la Carte de Cassini (n° 66), par un point entouré d'un cercle, figure qui représente la disposition des pierres.

Les cercles de pierres les plus considérables ont été signalés en Angleterre ; l'un d'eux, le vaste cercle d'Avebury, en Wiltshire, est entièrement détruit ; toutes les pierres qui le composaient ont été successivement brisées et employées dans la construction des maisons du bourg voisin. Mais il était encore presque entier en 1713, époque à laquelle on en a fait une description très-exacte ; il se composait de six cent soixante pierres au moins, et se trouvait au milieu d'une plaine, à partir de laquelle le terrain s'abaissait doucement de tous côtés. Afin de mieux faire saisir l'ensemble et l'importance de ce monument, je présente la restitution que M. Britton en a faite, et qu'il a publiée dans son *Histoire du comté de Will* (page XXXII) (V. la page suivante).

Le grand cercle extérieur avait été formé de cent pierres hautes de 15 à 16 pieds, et placées à 27 pieds les unes des autres ; il avait à peu près 1,300 pieds de diamètre, et il était entouré d'un large fossé dont une levée de terre ou *vallum* garnissait le bord extérieur.

Ce grand cercle en renfermait deux autres plus petits, composés chacun de deux rangs concentriques de peulvans, dont l'un de trente pierres présentait un diamètre de 466 pieds, et l'autre de douze pierres avait un diamètre de 186 pieds.

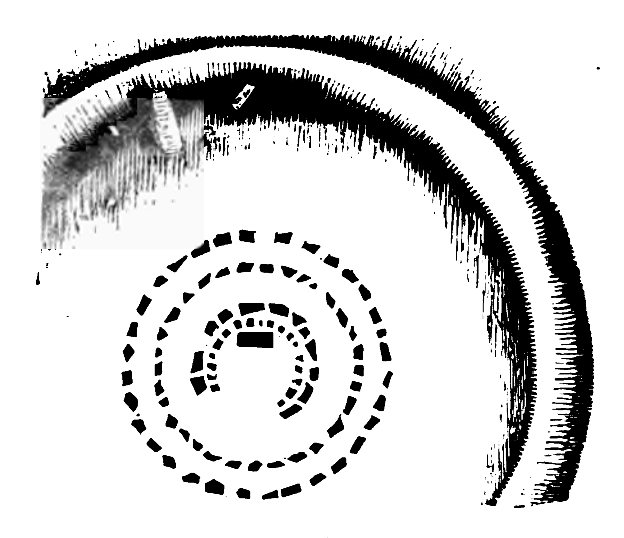
Le monument de Stone-Henge (1) est situé à six milles de Salisbury, sur une éminence, dans le voisinage de laquelle on rencontre plusieurs *tumulus ;* il est composé de quatre cercles concentriques, dont les deux plus grands sont circu-

(1) *Stone-henge* est un mot saxon, il signifie pierres rangées.



Restitution du monument d'Avebury,

laires et les deux autres un peu elliptiques. Lorsque M. King le décrivit en 1799, ce monument était déjà en ruine ; mais



Plan de Stone-Henge, près de Salisbury.

on pouvait reconnaître les places des pierres qui manquaient, et restaurer les différents cercles d'une manière presque complète.

Le cercle extérieur avait à peu près 97 pieds de diamètre ; il se composait primitivement de trente pierres levées, hautes de 10 à 12 pieds, placées à 1 mètre de distance les unes des autres; ces trente pierres supportaient un pareil nombre d'impostes ou de pierres horizontales qui se joignaient par leurs extrémités et formaient ainsi une sorte de balustrade grossière.

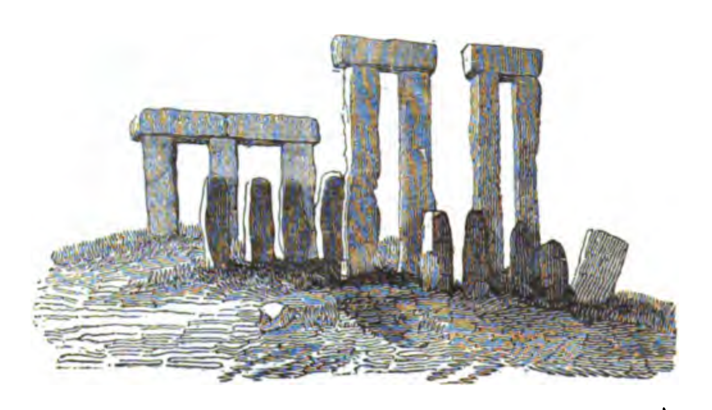
Le deuxième cercle, à 9 pieds du précédent, était formé de vingt-neuf pierres levées sans imposte, qui étaient de moitié moins grandes que celles du cercle extérieur ; il en restait encore dix-neuf debout il y a trente ans.

Le troisième cercle, à 13 pieds du précédent, offrait une

ellipse dont le petit diamètre était de 52 pieds et le plus grand d'environ 55 ; il était formé par des trilithes d'une assez grande dimension, dont le plus considérable avait 22 pieds d'élévation.

Enfin le cercle central légèrement elliptique, comme le troisième, se composait de vingt peulvans hauts d'environ 6 pieds.

A l'extrémité orientale de l'ovale enfermé dans ce dernier cercle, était une grande pierre mesurant 16 pieds de longueur et 4 de largeur, posée à plat sur le sol.



Disposition des rangs de pierres à Stone-Henge.

Les pierres levées qui composaient ces quatre cercles étaient généralement plus larges vers leur base que vers leur sommet ; elles avaient été plantées dans des cavités creusées au milieu d'une roche crayeuse, et l'on avait eu soin de les assujettir solidement dans ces espèces d'alvéoles, avec des silex brisés étroitement tassés.

Un fossé large de 30 pieds, placé entre deux levées de terre, formait une cinquième enceinte circulaire autour des pierres du cercle extérieur.

Le Danemarck, la Norwége et la Suède contiennent un certain nombre de cromlecks, le plus souvent circulaires ou

elliptiques, renfermant ordinairement au centre une pierre qu'on a prise, à tort ou à raison, pour un autel.

On croit aussi que ces monuments n'ont pas toujours servi à des cérémonies religieuses. Dans l'enfance des peuples, les lieux consacrés au culte devaient servir en même temps de cours de justice, et l'on devait y tenir conseil sur les intérêts de la nation, y faire des élections, des inaugurations, etc.

Des rapprochements assez curieux viennent à l'appui de cette conjecture : Martin a remarqué dans les îles du Nord (1) quelques traces de la coutume de rendre la justice dans des enceintes en pierres, et l'historien du comté de Cornouailles rapporte, d'après Wormius, que dans le Nord les nobles se sont réunis en cercle sur des pierres, pour élire leurs princes, jusqu'au temps de la Bulle d'or donnée par l'empereur Charles IV en 1356 (2). Le cercle de pierres dans lequel Éric fut proclamé roi de Suède existe encore près d'Upsal ; une large pierre en occupe le centre, comme dans plusieurs autres enceintes du même pays. Un grand nombre de faits rapportés dans l'ouvrage de King prouvent que les mêmes usages se sont perpétués pendant longtemps en Irlande et en Écosse.

Tels sont les principaux monuments de pierre des temps préhistoriques ; on peut ajouter qu'ils sont presque toujours l'objet de traditions fabuleuses. Ce sont, dit-on, les œuvres d'un être colossal appelé *Gargantua ;* ils doivent recouvrir des trésors ; des fées, des esprits, des revenants habitent près d'eux.

Enceintes en terre.

Nous avons simplement à citer les enceintes en terre ; elles consistent en un *vallum* de terre, quelquefois mêlée de

(1) *Martin's Description of the Western isles.*

(2) Borlase, p. 205. — Wormius, p. 88-90. — Martin, p. 241. — *King's munimenta antiqua*, vol. I, p. 147.

cailloux, circonscrivant des étendues plus ou moins considérables et dont les formes sont très-variables. On pourrait attribuer ces espèces de clôtures à toute autre époque qu'à celle qui correspond aux temps préhistoriques; si des tumulus n'étaient souvent enclavés dans le *vallum* ou élevés auprès, ce qui est une présomption de leur contemporanéité. M. du Chastellier, correspondant de l'Institut, nous a montré un *vallum* de ce genre très-étendu à la pointe de Penmarch (Finistère), où se voient encore plusieurs tumulus très-caractérisés avec leurs chambres centrales.

Du reste, rien à dire des enceintes dont j'ai parlé plus amplement dans le Ier volume de mon *Cours d'Antiquités.*

Architecture des temps préhistoriques.

Nous avons bien peu de renseignements sur l'architecture gauloise antérieure à la conquête romaine.

Il est probable que les communications établies avec les Romains avaient eu, au moins dans le Midi, quelques résultats pour l'introduction des arts, et que les villes gauloises ne furent pas toutes, comme quelques personnes l'ont avancé, de grands villages bâtis en torchis et en bois; mais nous n'avons rien de certain à cet égard: tout porte à croire que, dans le Nord et le Centre, le bois jouait un grand rôle dans les constructions.

D'après Strabon, les maisons gauloises étaient rondes, construites avec des poteaux et des claies. On les garnissait intérieurement de cloisons en terre; le tout était recouvert d'une toiture composée de bardeaux en chêne et de paille hachée mêlée d'argile (1).

Cette manière de bâtir n'existait pas seulement chez les Gaulois, on la trouvait aussi en Bretagne (2), chez les

(1) Strabon, liv. IV.

(2) Ædificia fere gallicis consimilia. — (Cæs., *De bell. gall.*, lib. V, cap. XII).

Germains (1), et même en Espagne et en Portugal (2).

Les observations faites en France et en Angleterre ont ajouté quelque chose au peu de notions que les historiens nous ont transmises ; elles ont prouvé que souvent les maisons des Celtes étaient de forme ovale plutôt que rondes et parfois rectangulaires ; qu'elles avaient aussi quelquefois des fondements en pierres sèches, qu'enfin plusieurs d'entre elles avaient été établies à un niveau plus bas que le sol environnant, soit pour éviter l'intempérie du climat, soit afin de ne donner aux murs qu'une élévation peu considérable.

Les maisons gauloises étaient en rapport avec la simplicité des mœurs : on croit qu'elles n'avaient qu'un seul étage, souvent elles n'offraient qu'une ouverture servant à la fois de porte et de fenêtre.

Elles étaient toutes construites d'après un même système, mais elles différaient de dimensions. Le nombre et la grandeur des pièces devaient répondre au rang et à l'opulence des possesseurs.

Les riches Gaulois avaient toujours près d'eux un attirail qui devait nécessiter des logements assez vastes. Ils plaçaient leurs habitations dans les bois (3), près d'une rivière ou sur une éminence. Au milieu des factions et des querelles intestines qui forçaient souvent les Gaulois puissants à se tenir sur la défensive, leurs maisons pouvaient devenir parfois des forteresses ; peut-être même avaient-ils soin de choisir des emplacements convenables pour la défense, et les bois et les

(1) Tacite, *De moribus Germanorum*, cap. XVI. — Hérodien, *Vita Maximini imperatoris*, liv. VII.

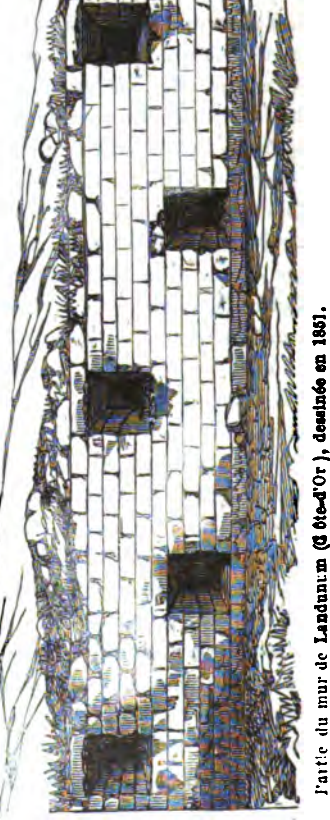
(2) Vitruve, liv. I, chap. I. Cet auteur nous apprend que, sous Auguste, la ville de Marseille n'avait pas encore de maisons couvertes en tuiles.

(3) Telle était la maison dans laquelle se trouvait Ambiorix, chef des Éburons, lorsqu'il fut assailli à l'improviste par la cavalerie romaine ; César décrit cette habitation de la manière suivante : *Ædificio circumdato silva, ut sunt fere domicilia Gallorum.* (*De Bell. Gall.*, lib. IX, cap. XXX.)

rivières près desquels ils cherchaient la fraîcheur, comme le dit César, pouvaient leur rendre au besoin de plus importants services.

Trois spécimens de murailles d'enceintes très-probablement gauloises ont été signalés en France et doivent être mentionnés.

En 1851, quand je visitai, en compagnie de M. Challe, d'Auxerre, et de M. Mondot de La Gorce, ingénieur en chef des ponts et chaussées, les antiquités romaines exhumées à Landunum, entre Laignes et les Riceys (Côte-d'Or), nous fûmes frappés, mes compagnons de voyage et moi, du mode de construction employé pour le mur de défense qui terminait la ville du côté où elle se liait au plateau voisin.





Partie du mur de Landunum (Côte-d'Or), dessinée en 1851.

Landunum est effectivement situé, comme beaucoup d'autres stations, sur une espèce de cap ou de promontoire défendu par des pentes rapides, mais, comme la plupart des caps ou promontoires, ayant son point d'attache aux plateaux voisins.

C'est ce point d'attache, d'ailleurs assez étroit, qui a été défendu par un fossé et un mur, parfaitement conservé quand nous l'avons vu. Ce mur, dont je m'empressai de prendre une esquisse, fut, plus tard, figuré dans le *Bulletin monumental ;* il offrait deux rangs de trous carrés, dans lesquels évidemment des pièces de bois avaient existé : ces pièces dont on avait trouvé quelques débris tombant en poussière, s'engageaient assez loin dans le rempart mi-parti de pierres et de bois, et l'on nous montra de grands clous de fer oxydé, les uns d'environ 20 centimètres de longueur, les autres plus longs encore, recueillis dans les trous dont nous venons de parler et qui avaient traversé les poutres à leur point de jonction avec d'autres poutres transversales qui avaient existé dans l'épaisseur du rempart.

Ce mur ainsi construit en pierres, maintenues intérieurement par des poutres, nous rappela naturellement à la mémoire la description que César a donnée d'un mode de construction analogue usité par les Gaulois au temps où il écrivait.

On a découvert un autre oppidum avec muraille et emplacements d'habitations présumées gauloises à Mursens, commune de Cras, département du Lot.

« *Mursens*, dit M. Castagné, occupe le sommet d'un plateau « très-étendu situé au confluent de deux cours d'eau qui « coulent dans des vallées étroites et profondes ; il est bordé, « de toutes parts, de rochers escarpés, excepté au nord, où « l'on avait élevé une longue et haute muraille dont on voit « encore les restes bien apparents. Il domine de 130 mètres « environ les deux vallées qui l'entourent. Nous n'évaluons « pas à moins de 150 hectares la superficie du plateau cir- « conscrite par les escarpements et par le rempart.

« Le parement extérieur était partout composé de pierres « de grandes dimensions ; quant au remplissage intérieur, « il avait été effectué tantôt en pierres et pierrailles, tantôt « en terre, suivant la nature des matériaux qui se trouvaient « le plus à proximité du lieu d'emploi.

« Des poutres placées perpendiculairement au tracé de « l'enceinte du rempart et composant la première rangée « étaient très-régulièrement espacées de 2m 70 d'axe en axe, « comme l'indiquent les clous encore en place. Elles repo- « saient horizontalement sur le rocher et occupaient toute « l'épaisseur de la muraille.

« Les poutres transversales étaient solidement reliées par « d'autres rangées de poutres longitudinales au nombre de « deux. La première se trouvait posée à 1 mètre du pare- « ment de la face du mur et la seconde était distante de « cette dernière de 1m 20c.

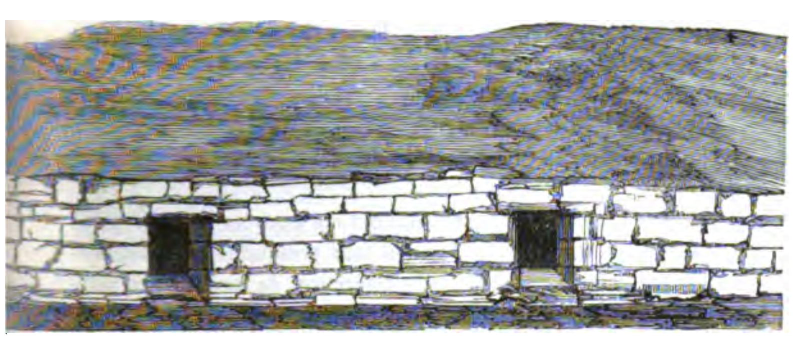
« La régularité de vides produits par la disparition des « bois et les lignes droites, que dessinent les clous placés à « l'intersection de deux rangées de poutres, prouvent que « les pièces de bois employées étaient elles-mêmes droites « et que leur assemblage avait lieu à mi-bois. Ces mêmes « indications démontrent aussi que les pièces de bois dont « on a fait usage avaient un diamètre de 0,32 à 0,35 cen- « timètres et qu'elles n'avaient pas été soumises à un équar- « rissage à vive arête. »

Le mont Beuvray, que l'on voit très-bien d'Autun, est à 24 kilomètres de cette ville ; on peut y aller en deux heures et demie.

Un mur d'enceinte découvert par M. Bulliot offre à peu près les mêmes particularités que le mur de *Mursens* et que celui de *Landunum*. Effectivement on voit à la base de ce mur des trous carrés, absolument semblables à ceux qui ont été observés dans ces deux localités, et dans tous on a retrouvé les clous en fer décrits par M. Castagné, et semblables aussi à ceux que j'avais vus à *Landunum*. Ces clous sont en grand nombre encore dans les trous, et M. Bulliot dira à quelle distance ils se trouvaient de l'orifice.

Voici un spécimen de ces trous; plusieurs sont à environ 90 centimètres les uns des autres. Ce mur est moins bien

conservé que celui de *Landunum*, dont l'appareil est assez régulier, mais également sans mortier de chaux.



Spécimen des murailles du Beuvray.

M. Bulliot décrira ces murailles avec le plus grand soin et je ne peux que renvoyer à son mémoire.

Ustensiles et instruments divers.

Nous avons déjà décrit une partie des ustensiles de l'âge de pierre et de l'âge de bronze, en parlant des objets trouvés dans les tombeaux (tumulus), les cavernes et les cités lacustres.

J'ajouterai quelques mots au sujet des instruments en bronze et des poteries.

A une époque que nous ne pouvons préciser, nos pères ont appris, comme nous l'avons dit, que l'étain combiné avec le cuivre produit un alliage plus dur et plus pesant que ces deux métaux séparés; les analyses que le célèbre minéralogiste Clarke a répétées en Angleterre, et celles qui ont été faites en France, ont prouvé que, sur cent parties, la plupart des anciens bronzes en contiennent douze d'étain et quatre-vingt-huit de cuivre (1); mais que cette proportion n'est pas

(1) V. le XIX[e] vol. de l'*Archæologia*. — Pline rapporte (liv. XXXIV, chap. VIII) que les Gaulois mêlaient un huitième d'étain avec leur cuivre

constante, et que la quantité d'étain ou de plomb combinée au cuivre varie parfois depuis quatre jusqu'à quinze pour cent.

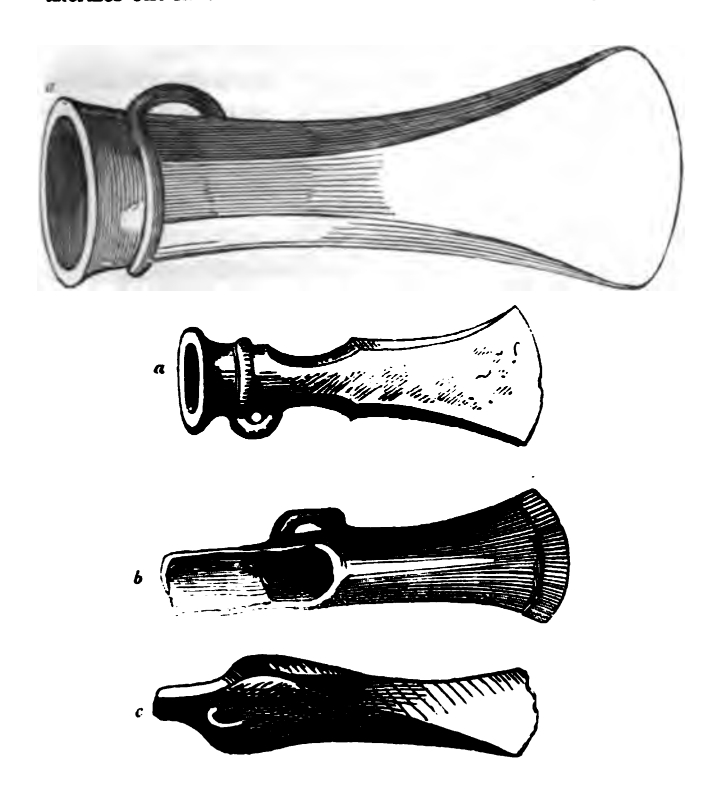
M. Clarke a reconnu que les anciens bronzes découverts en Grèce, en Égypte et dans quelques parties de l'Asie, contenaient la même quantité relative de cuivre et d'étain (88-12); et il paraît que telle est la proportion nécessaire pour obtenir le *maximum* de densité résultant de l'alliage de ces deux métaux (1).

Les haches en bronze, qui ont été trouvées en très-grand nombre partout et que l'on voit dans presque toutes les collections, offrent entre elles des différences de forme assez marquées; elles ont été si souvent gravées qu'il est inutile de les reproduire de nouveau. Les types que voici (p. XLVII) sont les plus répandus. Ces haches sont munies d'un petit anneau

pour en faire du bronze; or, les douze parties d'étain dont l'analyse démontre la présence dans les instruments celtiques font le huitième de 96. Il n'y a donc qu'une très-légère différence entre la quantité relative de cuivre et d'étain reconnue par l'analyse et celle qui est indiquée par Pline. On pourrait même regarder cette différence comme nulle, car l'auteur romain a dû négliger les fractions pour choisir le terme de proportion le plus simple.

(1) « M. Hatchett a déterminé, dit M. Clarke, la même quantité relative de cuivre et d'étain (88-12) dans des clous de bronze découverts à Mycène, dans un ancien tombeau; plusieurs têtes de lances trouvées dans le sud de la Russie et analysées par le docteur Wollaston ont offert la même composition. Moi-même, j'ai analysé un très-grand nombre de lampes en bronze de l'ancienne Égypte, ainsi que de petites statues de dieux lares, des armes et autres objets de la même contrée, qui m'ont donné le même résultat, aussi bien que des médailles et plusieurs bronzes venus de l'Inde; j'ai lieu de croire que je trouverai les mêmes éléments et en proportion semblable dans plusieurs idoles chinoises dont je n'ai pas encore pu faire l'analyse. C'est une chose bien remarquable que le rapport qui existe dans la composition des bronzes découverts dans des localités si éloignées. » (*Archæologia*, t. XIX.)

sur les côtés ; il y en a de plusieurs grandeurs ; les facettes latérales ont la forme d'une feuille lancéolée très-allongée, sur

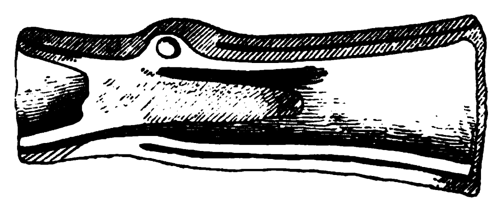


laquelle on voit la trace de la jonction des deux pièces du moule dans lequel l'instrument a été coulé.

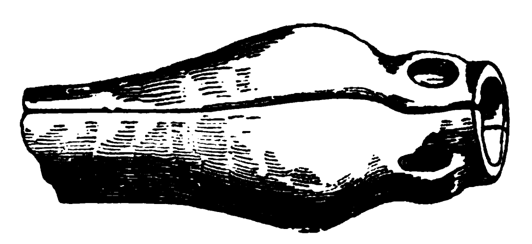
Ces haches devaient s'emmancher de deux manières : dans les unes, le manche s'engageait dans une cavité centrale *a, a;* dans les autres, il devait être fendu pour s'appliquer sur deux côtés où sa place était ménagée *b*; quelquefois les bords minces et saillants qui garnissent la partie évidée sont reployés sur elle, de manière à former une espèce de coulisse *c* propre à retenir la partie engagée de ce manche.

Moules à haches. — Comme je le disais, les haches en bronze ont évidemment été coulées dans des moules composés de deux pièces symétriques, à peu près comme ceux dont on se sert encore aujourd'hui pour couler les cuillères d'étain.

Il est possible que quelques-uns de ces moules fussent en terre ou en pierre; mais la plupart de ceux que l'on conserve



Moule ouvert.



Moule fermé.

sont de bronze, comme les haches, et ils avaient été coulés comme elles.

Le premier moule à haches celtiques qui ait excité l'attention des savants fut découvert en Angleterre; il a été décrit par M. Lort dans le V[e] volume de l'*Archéologie Britannique* publié en 1779 (1). On en a trouvé depuis dans plusieurs parties de la France, notamment en Normandie (V. mon *Cours d'Antiquités*, t. I[er], p. 234). Ces moules se composent de deux pièces creuses qui peuvent se joindre et être ainsi maintenues, sans se déranger, au moyen d'une nervure saillante qui existe sur la tranche de l'une des pièces et s'engage dans une rainure pratiquée sur la tranche de l'autre pièce.

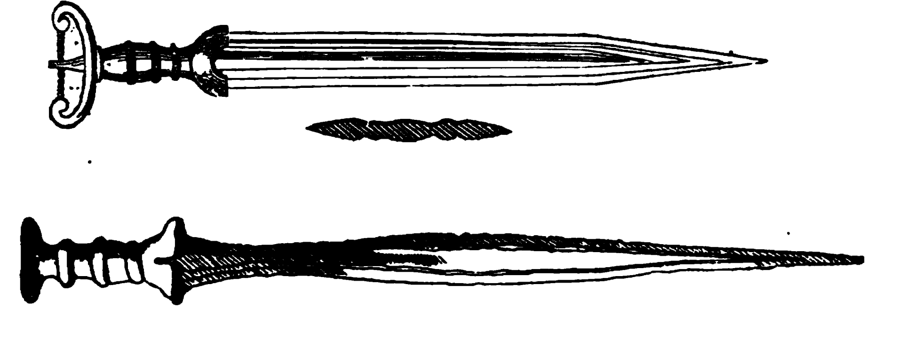
(1) V. ce volume, p. 106.

Épées de bronze.—Les épées de bronze se composent d'une lame et d'un manche. Elles sont droites, plates, renforcées vers le centre, et quelquefois renflées vers les deux tiers de la lame. Elles coupent des deux côtés et se terminent en pointe.

La lame n'a le plus souvent que 1 pouce 1/2 ou 2 pouces dans sa partie la plus large, et sa plus grande épaisseur n'est que de 1/4 de pouce.

Le manche porte quelquefois encore des clous de bronze qui avaient servi à fixer une garniture.

Ces épées ont été coulées, comme les haches, et le métal qui



les forme est absolument le même.

Poignards en bronze. — Ces instruments ressemblent aux épées, excepté que leur lame est beaucoup plus courte. La longueur de quelques poignards est de 10 à 14 pouces, et la largeur de la lame de 2 pouces 1/2 à sa base.

Têtes de lance.—Avec les armes précédentes on a rencontré parfois des têtes de lance et des objets que l'on regarde comme des espèces de viroles ou de ferrures pour la partie inférieure de la hampe.

Torques.—Plusieurs historiens nous attestent que les Gaulois

portaient des colliers ou *torques,* ainsi que des bracelets et des anneaux passés aux bras (1).

Le collier était connu également chez les Grecs, chez les Romains (2) et chez plusieurs autres peuples ; il n'y a peut-être pas d'ornement qui ait été d'un usage plus ancien ni plus général (3), et c'est ce qui contribue à faire naître des incertitudes sur l'origine de ceux qu'on a rencontrés en France.

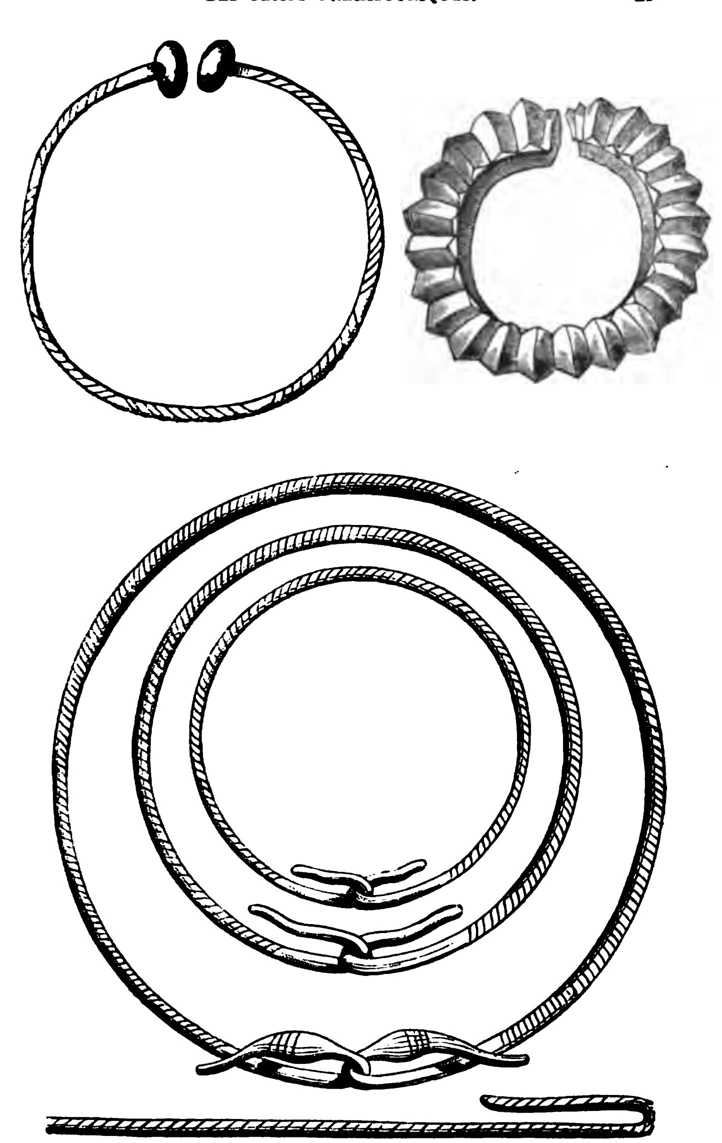
Il faut distinguer parmi les *torques :* d'abord ceux qui se composent de plusieurs pièces mobiles et qui offrent tantôt des chapelets de grosses perles d'ambre, de jais, de verre de couleur, etc., comme on en a trouvé dans quelques *tumulus;* tantôt des chaînes, dont les anneaux sont en or ou en bronze ; secondement les *torques* composés d'une seule pièce de métal (or, bronze, etc.) recourbée de manière à former un cercle d'un diamètre plus ou moins considérable, quelquefois orné de ciselures. Dans beaucoup de *torques,* les deux extrémités de la pièce métallique ne sont pas soudées, mais crochetées ou simplement rapprochées (V. la page suivante) ; la flexibilité du métal permettait de les écarter et d'ouvrir l'anneau ; d'autres *torques* n'offrent point ce caractère (4).

(1) Gestant enim aureos circum colla torques, et circum brachia ac manus cum brachio commissuram brachiolia. (Strabon, liv. IV.)

(2) Tite-Live, liv. XXXVI.

(3) La Genèse rapporte que ce fut un des signes de distinction donné à Joseph par le roi Pharaon.

(4) Dans une Dissertation sur les colliers des anciens, qui fait partie du XII[e] volume de l'intéressante collection de Grevius, et qui est intitulée : *De antiquorum torquibus*, Schœffer établit une distinction entre les deux genres de colliers que je viens de mentionner. Il désigne sous le nom de *cercles* (circuli) les colliers d'une seule pièce. *Circuli rotundi quidem, sed duri fuere, crassioresque, ex una massa, figura orbiculari*, etc.... *Cum torques essent mobiles et ex annulis, circuli solidi ac rotundi vel simpliciter vel cum flexuris striisque.* La distinction de Schœffer est très-juste, mais on est dans l'usage d'appeler indistinctement *torques* tous les colliers des anciens et même les bracelets.



Torques ou anneaux en bronze.

MM. de Saulcy et de la Saussaye ont traité *ex professo* l'histoire de la numismatique gauloise.

Poteries.

Il est d'autant plus difficile de distinguer les poteries gauloises qu'excepté dans les *tumulus* elles se trouvent souvent mélangées avec des poteries gallo-romaines, les mêmes lieux ayant été habités avant et après la conquête de César.

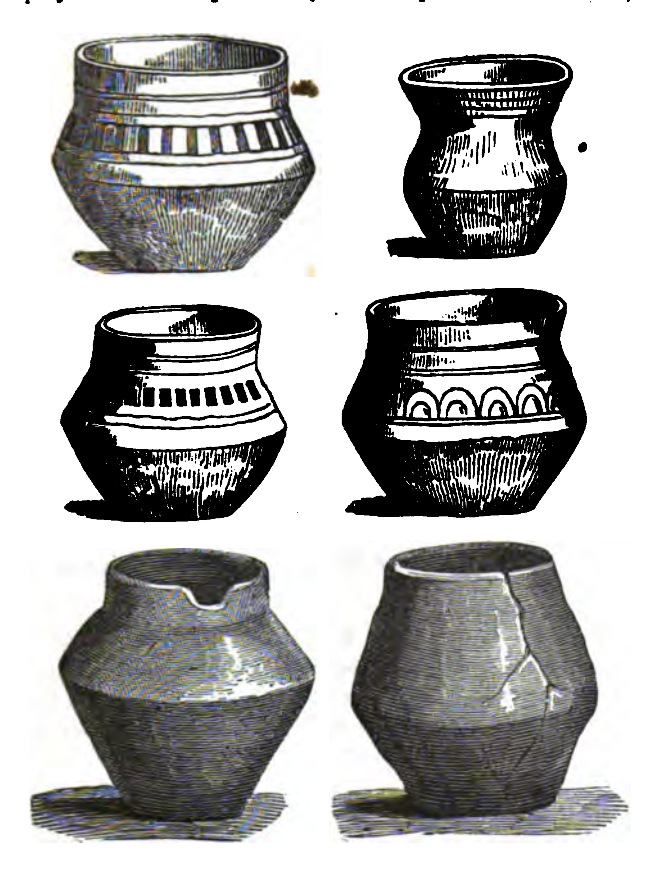
La poterie découverte dans le *tumulus* de Fontenay-le-Marmion (Calvados) est formée d'une terre noire, mal préparée et remplie de petits cailloux, qui a produit une pâte courte et sans liaison. Tous les morceaux que j'ai examinés sont fragiles et très-peu cuits; leur cassure n'est jamais nette, mais toujours celluleuse. Les surfaces interne et externe ont une couleur approchant de celle de la rouille, et qui est due au commencement de cuisson qu'ils ont subi; à l'intérieur, la terre est demeurée d'un noir intense. Soumise à l'action du feu, la poterie dont je parle prend extérieurement une couleur rouge brique; l'intérieur reste noir; elle devient plus fragile après cette opération qu'auparavant.

Les vases découverts à Fontenay ne paraissent pas avoir été faits à l'aide du tour, ils ne portent aucune moulure; ils ont seulement été frottés à l'extérieur avec un outil qui les a polis irrégulièrement, de manière qu'ils offrent des facettes plus ou moins lisses. La forme de ces vases est indiquée par le dessin ci-joint.



Les poteries celtiques découvertes ailleurs et dans les cités

lacustres offrent des caractères tout-à-fait semblables à ceux que je viens d'indiquer. La pâte n'est pas solidement liée ;



Vases trouvés dans des tumulus en Angleterre, en Hollande et ailleurs.

elle est pleine de parcelles de silex ; la couleur en est noire ou brun foncé. Cette pâte a peu de consistance : lorsqu'elle est sèche, on la casse avec la plus grande facilité, et on peut la broyer sous les doigts ; si on l'humecte, elle représente assez bien des morceaux de vieille écorce qui auraient été exposés à

la pluie. Quant aux formes, elles annoncent l'enfance de l'art : excepté quelques fragments où l'on reconnaît l'usage du tour, les autres ont appartenu à des vases qui paraissent avoir été moulés sur une forme intérieure et polis avec la main, ou taillés à l'aide de quelque instrument. Sur plusieurs fragments on reconnaît, à la surface extérieure, des coups d'une espèce de doloire. Les ornements consistent dans des filets mal conduits et dans de petites hoches sur le bord de l'orifice.

Observations. — Parmi les objets d'art que nous venons d'énumérer, nous ne voyons que des instruments dont la matière a pu résister aux atteintes du temps ; les meubles en bois qui devaient garnir les maisons des premiers habitants de la Gaule n'ont pu parvenir jusqu'à nous (1). Les lacs nous conservent, il est vrai, beaucoup d'objets et même des débris de tissus qui sont venus tout récemment nous éclairer sur quelques faits ; mais tout cela est loin encore de pouvoir nous donner la mesure de l'industrie de nos pères, avant l'occupation romaine, et l'opinion que l'on essaierait de s'en former ne saurait être basée que sur des inductions fort incomplètes.

(1) Les Gaulois travaillaient le bois avec une certaine habileté ; ils avaient des chars de plusieurs espèces ; quelques médailles celtiques offrent la représentation de siéges munis de dossiers et montés sur quatre pieds ; on sait aussi que les corbeilles d'osier fabriquées en Gaule excitèrent l'admiration des Romains.

CHAPITRE Ier.

Un des plus grands événements de l'antiquité, la conquête de la Gaule par les Romains, établit une coupe bien naturelle dans l'histoire des monuments nationaux.

Les Gaulois vont quitter leurs mœurs sauvages pour adopter les mœurs et les arts de Rome, se livrer à tous les genres d'industrie et élever des villes qui rivaliseront avec les cités de l'Italie.

Une ère nouvelle commence pour les arts et la civilisation.

La France, qui occupe une partie considérable de l'ancienne Gaule, n'a commencé à être bien connue qu'à partir de la conquête de Jules César (58 ans avant J.-C.) pour les parties du nord et du centre. La partie sud, voisine de la Méditerranée, avait été annexée à l'Empire romain près d'un siècle auparavant.

Quelques colonies grecques avaient, il est vrai, fondé des villes (*Marseille, Nice, Antibes*, etc.), sur les rives de la Méditerranée, longtemps avant l'apparition des Romains dans ces parages; mais leurs territoires étaient restreints aux contrées littorales dans lesquelles ces ports de commerce, que nous appellerions aujourd'hui des comptoirs, avaient été établis.

L'an 600 de Rome (154 ans environ avant J.-C.), les Romains appelés au secours de la colonie grecque de Marseille, l'avaient secourue contre ses ennemis (1). Appelés une seconde fois (125 ans avant J.-C.), ils entrèrent dans la Gaule méridionale avec une armée, après avoir suivi la route de la Corniche. Le résultat de cette campagne fut un agrandissement de territoire pour les Marseillais et la cession, pour les Romains, de diverses contrées le long de la Méditerranée. De ce moment Rome, qui avait un pied dans la Gaule transalpine, devait s'emparer de tout le reste, et s'assimiler les différents peuples qui ha-

(1) V. Duruy, *Abrégé d'histoire romaine*.

bitaient l'Aquitaine, la Celtique et la Belgique ; mais il devait s'écouler un temps assez long avant que cette assimilation pût avoir lieu, avant que César fût appelé à l'exécuter.

Aix (*Aquæ Sextiæ*) fut fondée par le proconsul *Sextius Calvinus*, l'an de Rome 629 (124 ans avant l'ère chrétienne). Une victoire remportée sur Bituit, roi des Arvernes, et des alliances conclues avec diverses nations gauloises permirent bientôt d'étendre considérablement le territoire romain.

La fondation de Narbonne, qui devait devenir la capitale de la province que Rome formait alors depuis le littoral méditerranéen jusqu'au confluent de la Saône et du Rhône, eut lieu 6 ans après celle de la ville d'Aix (118 ans avant J.-C.). « Cette province était », dit judicieusement M. Duruy, « un poste avancé d'où le sénat contint et surveilla pendant un demi-siècle les nations gauloises dont il convoitait les territoires. »

Cinquante-huit ans avant l'ère chrétienne, une invasion projetée par les Helvétiens appela César sur les bords du Rhône ; il put alors commencer la conquête de la Gaule tout entière, opération qui dura près de dix années et dont les *Commentaires* nous font connaître les péripéties.

A l'époque de la conquête, les Gaulois avaient déjà une organisation parfaitement établie. C'étaient des peuples battant monnaie, connaissant l'usage du fer et déjà sortis de la barbarie (1).

Les faits d'armes des légions romaines sont assez connus pour que je doive les passer ici sous silence.

Après dix ans de combats, la Gaule fut complètement soumise. César travailla surtout à s'attacher les Gaulois vaincus par une douce administration. Les peuples conservèrent leurs terres, leurs villes, la forme

(1) Les anciennes expéditions des Gaulois attestent une organisation déjà puissante. Justin et Tite-Live parlent de celles qu'ils entreprirent entre l'an 138 et l'an 178 de la fondation de Rome. Plus tard, pendant près de deux siècles, les Romains eurent à lutter contre les habitants de la Gaule cisalpine ; mais ces récits sont bien obscurs et ne nous font pas suffisamment connaître notre Gaule, c'est-à-dire la Gaule correspondant exactement au territoire français. Pour avoir une idée des faits qui appartiennent à ces temps reculés, nous renvoyons au beau livre de l'Empereur sur l'*Histoire de Jules César*, à l'*Histoire des Gaulois*, de M. Amédée Thierry, au 1[er] volume de l'*Histoire de France*, de M. H. Martin, et aux ouvrages de M. Duruy, ministre de l'Instruction publique.

essentielle de leur gouvernement; un impôt de 40 millions de sesterces fut seulement établi sous la dénomination de solde militaire.

Cependant il fallait donner à la Gaule une organisation conforme à celle des autres provinces de l'empire. A cet effet, Auguste tint à Narbonne, 27 ans avant l'ère chrétienne, une grande assemblée, qui avait aussi pour but de faire le dénombrement des personnes et de leurs biens, afin d'asseoir l'impôt sur de nouvelles bases, et de doter la Gaule des établissements qui pouvaient hâter les progrès de la prospérité publique et de la civilisation.

Auguste réussit à donner aux différents peuples de la Gaule l'unité politique qui leur manquait, et bientôt ils se mêlèrent intimement aux Romains.

Si la Gaule fit, dans la suite, quelques efforts pour recouvrer son indépendance, ces tentatives furent réprimées. Elle ne devait plus revenir à un ordre social qui n'était déjà plus dans les mœurs; elle devait rester désormais une dépendance de l'empire (1).

GÉOGRAPHIE ANCIENNE DE LA GAULE.

Nous commencerons l'intéressante revue que nous devons faire des monuments élevés en Gaule, depuis la conquête de Jules César jusqu'à l'invasion des Barbares au V[e] siècle, par la description de ces chemins établis avec tant de solidité et qui contribuèrent si puissamment à hâter chez nous la colonisation des arts et de la civilisation de Rome.

Avant tout, il nous faut jeter un coup-d'œil sur les changements qui s'introduisirent dans la circonscription des provinces, et prendre connaissance des renseignements que nous ont transmis les auteurs anciens sur la géographie de la Gaule devenue romaine.

César trouva la Gaule partagée entre trois nations principales: les *Belges*, les *Celtes* et les *Aquitains* (2).

Auguste, qui donna tous ses soins à organiser un bon gouvernement chez les peuples conquis, forma trois nouvelles provinces de ces trois pays. Mais, comme l'Aquitaine comprise entre les Pyrénées et la Garonne n'était pas en proportion avec les deux autres, elle reçut 14 peuples détachés de la Celtique et s'étendit jusqu'à la Loire.

(1) V. mon *Cours d'Antiquités*, t. II, p. 7 et suivantes.

(2) *Ibid.*, t. I[er], p. 20.

La Celtique perdit encore les Séquanais et les Helvétiens, qui furent incorporés dans la Belgique, et son nom fut changé en celui de *Lyonnaise*.

Ainsi modifiées par les circonscriptions établies sous Auguste, les provinces de la Gaule étaient :

1° La *Belgique*, qui s'étendait depuis le Rhin jusqu'à la Seine et la Marne ;

2° La *Lyonnaise*, placée entre la Loire et le Rhône, au midi ; l'Océan, la Seine et la Marne, au nord, et qui correspondait en partie à la Celtique ;

3° L'*Aquitaine*, qui s'étendait depuis les Pyrénées jusqu'à la Loire ;

4° Enfin la *Narbonnaise*, ou province proprement dite, qui comprenait les contrées appelées, depuis, *Savoie*, *Dauphiné*, *Languedoc*, *Roussillon* et *Provence*; ce dernier pays tire évidemment son nom de l'ancienne dénomination romaine.

Mais ces quatre provinces furent par la suite subdivisées en beaucoup d'autres ; on en comptait dix-sept sous Honorius, vers la fin du IVe siècle.

La Belgique formait alors quatre provinces : deux *Belgiques* et deux *Germanies*.

La *Lyonnaise* était divisée en 1re, 2e, 3e et 4e ;

Le territoire des Séquanais, qui avait été attaché à la Belgique par Auguste, était devenu une province séparée.

On distinguait la 1re, la 2e *Aquitaine*, et la *Novempopulanie*.

Enfin, l'ancienne province était divisée en cinq parties : la *Viennoise*, les 1re et 2e *Narbonnaises*, les *Alpes maritimes* et les *Alpes grecques*.

Les divisions précédentes ont été successivement établies sous différents empereurs.

Les auteurs anciens qui ont écrit sur la géographie de la Gaule ne connaissaient pas le pays ; ils ont travaillé d'après des renseignements incomplets, et souvent fautifs : aussi ne donnent-ils que des généralités renfermées dans des espèces de catalogues. Leurs écrits sont cependant très-précieux ; il faut tenir compte des difficultés qu'ils ont éprouvées à une époque où les sciences géographiques étaient encore dans l'enfance.

STRABON, qui vivait sous Auguste, est un des plus agréables à lire ; il entremêle ses descriptions géographiques de détails intéressants sur les productions de la Gaule, sur son commerce et les mœurs de ses habi-

tants. Malheureusement, il s'étend moins sur la Gaule septentrionale que sur la Gaule méridionale, qui était mieux connue de son temps; il donne pourtant sur le commerce et les moyens de transport des détails très-importants consignés dans la 1re partie de mon *Cours d'Antiquités* et que je rappellerai en peu de mots.

Une grande partie des marchandises importées des contrées méridionales remontaient le Rhône; celles que l'on destinait pour les régions centrales et pour les contrées occidentales, étaient débarquées à une certaine distance du point de départ, chargées sur des chariots et transportées par terre jusqu'à la Loire où on les embarquait de nouveau. Mais, comme il n'était pas facile de remonter le cours du Rhône, à cause de sa rapidité, on préférait quelquefois transporter entièrement par terre les marchandises destinées pour l'Auvergne et celles qui devaient être embarquées sur la Loire.

Quant aux marchandises destinées pour le nord-ouest de la Gaule ou pour l'île de Bretagne, elles remontaient d'abord le Rhône et la Saône; puis on les transportait par terre vers la Seine, dont elles descendaient le cours jusqu'au territoire des Calètes et des Lexoviens, sur le bord de la mer. De là il ne fallait plus qu'un jour pour aller en Bretagne.

D'autres cargaisons entraient de la Saône dans le Doubs. On en transportait aussi jusqu'à la Moselle d'où elles descendaient dans le Rhin.

Les marchandises que l'on dirigeait de la Méditerranée vers le Sud-Ouest, remontaient d'abord l'Aude, et après un trajet par terre, on les embarquait sur les rivières qui portent leurs eaux dans la Garonne.

Les mêmes directions étaient suivies en sens inverse par les marchandises qui allaient du Nord vers le Midi.

Ainsi établies, les communications commerciales avaient donné naissance à des entrepôts plus ou moins importants : les uns placés à l'embouchure des fleuves et sur plusieurs points de la côte, les autres à l'intérieur des terres, principalement près des confluents ou des ramifications des rivières.

Ainsi, Arles à l'embouchure du Rhône et Narbonne près de l'Aude étaient, avec Marseille, les entrepôts les plus considérables de la Gaule méridionale.

Bordeaux vers l'embouchure de la Garonne, le *portus Santonum* vers celle de la Charente, le port de Corbillon sur la Loire, entre Nantes et la mer, celui des Vénètes dans le Morbihan, ceux des Calètes et des Lexoviens près de l'embouchure de la Seine, le *portus Itius* dans le Boulonnais; enfin Toulouse, Lyon, Châlons, Trèves, et un grand

nombre d'autres positions plus ou moins importantes étaient alors des places de commerce. Il en était de même de quelques autres localités qui, quoique loin de la mer et privées de rivières navigables, étaient cependant des centres pour les affaires, à cause de leur situation près des routes fréquentées.

Ptolémée d'Alexandrie, célèbre mathématicien, géographe et astronome, florissait dans la première moitié du IIe siècle de l'ère chrétienne, sous les empereurs Trajan, Adrien et Antonin le Pieux.

Sa géographie n'est, à proprement parler, qu'un tableau indiquant d'une manière assez vague la position des différents peuples et de leurs villes capitales. Cet aperçu renferme beaucoup d'erreurs graves (1).

Les détails que donne Ptolémée sur les peuples qui occupaient l'intérieur des terres, montrent surtout l'incertitude de ce géographe sur leur position et sur la délimitation de leurs territoires. Il n'entre pas dans mon plan de discuter les erreurs de Ptolémée, mais bien de faire connaître son ouvrage. Pour citer seulement un exemple de ces erreurs, il étend jusque sur le bord de la Seine les *Abrincatui* (peuples de l'Avranchin), qui étaient séparés de ce fleuve par les *Bajocassini* (habitants du Bessin), les *Lexovii* et les *Aulerces-Eburoviques ;* il prolonge le territoire de ces derniers depuis la Seine jusqu'à la Loire, tandis qu'ils étaient bornés au sud par les *Carnutes* (habitants du pays Chartrain), les *Cénomans* (habitants du Maine) et les *Diablintes* (habitants du territoire de Jublains) ; enfin il repousse les *Rhedones* (habitants du territoire de Rennes) jusque sur le bord de la Loire, vers Nantes, etc.

Le principal mérite de Ptolémée est peut-être d'avoir mentionné la ville capitale de chaque peuple ; car ces villes ont changé de noms, par la suite, et ceux qu'elles portèrent, dans le Ier et le IIe siècle de l'ère chrétienne, seraient moins bien connus, si Ptolémée n'avait pris soin de les indiquer.

Pline vivait sous Vespasien et Titus ; ce qu'il dit de la Gaule, qui correspond à la France, est extrêmement court.

On peut hardiment affirmer que tous les auteurs anciens fournissent moins de renseignements sur la géographie de la Gaule, que la carte de Peutinger et les tableaux ou catalogues connus sous les noms d'*Itinéraire d'Antonin*, de *Notice des provinces de la Gaule* et de *Notice des*

(1) V. mon *Cours d'Antiquités*, t. II, p. 23 et suivantes.

dignités de l'Empire; ils ont été dressés à une époque où les moyens de communication s'étaient multipliés et où la position des villes était mieux connue. Ces monuments sont donc pour nous d'un grand prix, malgré leurs imperfections.

Pour comprendre l'itinéraire d'Antonin et la carte de Peutinger, il faut connaître la valeur des deux mesures itinéraires usitées en Gaule sous la domination romaine : le *mille* et la *lieue*.

Le mille se composait de 1,000 pas (*environ* 756 *toises*), et la lieue de 1,500 pas (1,134 *toises*). A l'époque où l'itinéraire a été dressé, la première mesure était usitée dans toute la province romaine ; mais on se servait habituellement de la seconde dans les autres contrées de la Gaule. Cette différence dans la manière de compter les distances nous est attestée par Ammien Marcellin, qui dit formellement qu'à partir de la Saône, on ne comptait plus par milles, mais par lieues : *Exindè non millenis passibus, sed leucis itinera metiuntur* (1).

La carte de Peutinger, dont nous parlerons tout à l'heure, confirme le témoignage d'Ammien Marcellin ; car on y voit, près de Lyon, une note avertissant que, depuis l'extrémité de la Gaule jusqu'à ce point qui touche à la province, les distances indiquées sont des lieues.

Du reste, il faut remarquer *que la lieue gauloise était désignée tantôt sous le nom de lieue, tantôt sous celui de mille, et que souvent le mot* millia *n'indique point des milles romains, mais des lieues gauloises, lorsqu'il s'applique à la partie des Gaules où cette mesure était usitée.*

Itinéraire d'Antonin. — L'itinéraire d'Antonin est divisé en deux parties : l'*itinéraire terrestre* (2) et l'*itinéraire maritime* (3).

L'itinéraire terrestre peut se comparer à un livre de poste ; il se compose d'une suite de tableaux indiquant les noms des villes ou des stations par lesquelles on devait passer pour aller de certains points principaux à d'autres points plus ou moins éloignés, dans les différentes provinces de l'empire, et la distance comprise entre chacune de ces localités intermédiaires.

Dans la partie méridionale de l'empire, les routes sont successivement indiquées en allant du couchant vers l'orient, depuis les colonnes

(1) Ammien Marcellin, liv. XV.

(2) Itinerarium provinciarum omnium imperii Antonini Augusti.

(3) Imperatoris Antonini Augusti itinerarium maritimum. Ut navigans quæ littora tenens nosse debeat, aut quæ ambire, incipiens à Gadibus vel extrema Africà, perdoceat feliciter.

d'Hercule jusqu'en Arabie; mais, dans la partie septentrionale, on suit une marche inverse; de sorte que les routes de l'Espagne, de la Gaule et de la Bretagne, sont indiquées les dernières (1).

L'itinéraire de mer indique les ports et les lieux maritimes dont la connaissance pouvait être utile au navigateur.

L'itinéraire paraît devoir être rapporté à la deuxième moitié du IVe siècle, et ne peut, malgré sa dénomination, convenir à aucun des Antonins; car il est fait mention de *Constantinopolis*, de *Maximianopolis*, etc., villes qui n'ont reçu les noms sous lesquels elles sont désignées que longtemps après la mort de ces empereurs (2).

Mais si l'itinéraire, tel que nous le possédons, ne date que de la fin du IVe siècle, il paraît bien certain que, longtemps auparavant, et même très-anciennement, on avait dressé de pareilles feuilles de route, dont on avait fait successivement de nouvelles éditions.

Pour faire comprendre l'itinéraire nous en plaçons ici un fragment.

Fragment de l'Itinéraire d'Antonin.

ITER A CAROCOTINO (*lieu près du Havre*) AUGUSTOBONAM (*Troyes en Champagne*).

M. P. CLIII (sic).

		Millia passuum	
Juliobonam.	Lillebonne.	M. P.	X
Lotum.	Lieu près St-Wandrille.	M. P.	VI
Rotomagum.	Rouen.	M. P.	XIII
Latomagum.	Radepont?	M. P.	IX
Petromantalum.	Lieu près Magny. Arteuil?	M. P.	XVI
Luticiam.	Paris.	M. P.	XVIII
Methetum.	Melun.	M. P.	XVIII
Condate.	Montereau-Faut-Ionne.	M. P.	XII
Agedincum.	Sens.	M. P.	XIII
Augustobonam.	Troies.	M. P.	XVI

(1) Vetera Romanorum itineraria sive Augusti Antonini itinerarium, curante P. Wesseling. 1 vol. in-4°.

(2) Il y a lieu de croire que la Mésopotamie, cédée aux Perses par Jovien, en 364, après une longue guerre, était perdue quand l'itinéraire a été écrit, car on n'y a fait aucune mention des villes de cette province.

Mamert pense, avec beaucoup d'autres savants, que l'éditeur de l'itinéraire qui nous est parvenu est Æthicus, qui écrivait dans la première moitié du Ve siècle, et dont la cosmographie se trouve jointe aux plus anciens manuscrits de l'itinéraire.

ITER A ROTOMAGO (*Rouen*) LUTECIAM USQUE (*Paris*).

M. P. LXXVI (sic).

		Millia passuum.	
Uggade.	Pont-de-l'Arche.	M. P.	IX
Mediolanum Aulercorum.	Evreux.	M. P.	XIV
Durocases.	Dreux.	M. P.	XVII
Diodurum.	Jouare ?	M. P.	XXII
Lutetiam.	Paris.	M. P.	XV

ITER A CÆSAROMAGO (*Beauvais*) LUTECIAM USQUE (*Paris*).

M. P. XLVI (sic).

Petromantalum.	Lieu près de Magny.	M. P.	XVII
Briva Isaræ.	Pontoise ??	M. P.	XIV
Lutetiam.	Paris.	M. P.	XV

ITER A JULIOBONA (*Lillebonne*) MEDIOLANUM (*Évreux*).

M. P. XXXIV.

ITER A JULIOBONA (*Lillebonne*) DUROCASES (*Dreux*).

M. P. LXXVII (sic).

Breviodurum.	Brionne.	M. P.	XVII
Noviomagum.	Lisieux.	M. P.	XVII
Condate.	Condé-sur-Iton.	M. P.	XXIV
Durocases.	Dreux.	M. P.	X

ITER AB ALAUNIO (*Valognes*) CONDATE (*Rennes*).

M. P. LXXVII (sic).

Cosedias.	Coutances.	M. P.	XX
Fanum Martis.	Position incertaine.	M. P.	XXXII
Ad Fines.	Position incertaine.	M. P.	XXVII
Condate.	Rennes.	M P.	XXIX

INSULÆ IN MARI OCEANO, etc.

Insula Riduna, Sarmia, Cæsarea, Barsa, Lisia, Andium, Sicdelis, Uxantis, Sina, Vindilis, Siata, Arica.

Le premier paragraphe de ce fragment donne le parcours de Lillebonne à Troyes en passant par Rouen, Radepont, Paris, Melun, Montereau, Sens et Troyes, indique un total de 153 milles, et le nombre des milles compris d'une localité à l'autre.

Le second paragraphe donne l'itinéraire de Rouen à Paris par Evreux et Dreux indique 86 milles entre le point de départ et le point d'arrivée.

Le troisième, de Beauvais à Paris, indique 46 milles à parcourir.

Le quatrième, de Lillebonne à Evreux, indique 34 milles.

Le cinquième, de Lillebonne à Dreux, indique 77 milles.

Le sixième, de Valognes (*Alona*) à Rennes, 77 milles.

Le septième indique les îles qui avoisinent les côtes de l'Océan.

Cet exemple suffit pour montrer la disposition du catalogue appelé *Itinéraire d'Antonin.*

CARTE DE PEUTINGER. — Outre les itinéraires contenant les noms des villes ou des stations avec la distance de l'une à l'autre, tel que celui que nous venons d'examiner, et que l'on appelait itinéraires écrits (*itineraria notata*), il y avait des itinéraires figurés (*itineraria picta*), espèces de cartes géographiques sur lesquelles on voyait le tracé des routes, le cours des fleuves et la position des villes.

Le seul itinéraire figuré qui soit parvenu jusqu'à nous est celui que l'on désigne vulgairement sous le nom de *carte de Peutinger*, parce qu'il avait appartenu, dans le XVIe siècle, à Conrad Peutinger, littérateur d'Augsbourg. C'est une grande carte ayant 21 pieds de longueur sur 1 pied de hauteur, et offrant l'indication des routes, le contour des côtes maritimes, le cours des fleuves, les lacs, les noms des villes, des provinces, etc.

Cette carte était peinte sur douze feuilles de parchemin, dont une a été perdue, de sorte que nous n'avons pas le Portugal, l'Espagne, ni la partie occidentale de l'Afrique; vers l'est, au contraire, la carte nous montre des parties de l'Asie les plus reculées qui aient été connues des Romains.

Lorsqu'on examine la carte de Peutinger, on est choqué par le désordre apparent et la confusion qu'elle semble offrir dans toutes ses parties; les pays n'y sont point placés suivant leur position géographique, leurs limites respectives et leur grandeur réelle. On les a rangés arbitrairement les uns à la suite des autres, de l'est à l'ouest, sans avoir égard à leur figure ni à leurs latitudes et longitudes, déterminées par d'autres géographes.

Dans la partie de l'empire qui correspond à la Gaule, tous les fleuves qui coulent du midi au nord sont indiqués comme se dirigeant d'orient en occident. On a suivi la même marche dans la position relative des villes, et celles qui occupent la partie septentrionale se trouvent à l'ouest ou à l'ouest-nord-ouest des villes de la partie méridionale.

Le Rhin, par exemple, dont le cours naturel est du sud au nord dans une grande étendue de pays, est figuré sur la carte comme coulant de l'est à l'ouest, et l'embouchure de ce fleuve, qui se trouve assez loin de celle de la Seine, est marquée tout près d'elle. *Gesoriacum* (Boulogne) est indiqué précisément à l'ouest de *Ratumagus* (Rouen); *Coriallum* (Cherbourg), à la même latitude que *Subdinum* (le Mans).

On peu juger de cette disposition singulière par le fragment que voici, et qui représente la France occidentale (V. la planche). On voit comment, par suite de ce système, la côte de la presqu'île de Bretagne a été rapprochée de celle de la Saintonge, et le golfe d'Aquitaine, représenté par une espèce de détroit qu'on serait tenté de prendre pour l'embouchure d'une grande rivière.

Ce n'est point par ignorance qu'on a procédé de la sorte, et la longueur exorbitante de la carte, comparée à sa hauteur, prouve bien que cette disposition a été calculée. On ne s'est point proposé de faire une carte géographique correcte ; on a voulu seulement représenter les grandes routes de l'empire. Aussi la carte ne mentionne-t-elle absolument que les villes placées sur ces routes, et une multitude de cités importantes ont-elles été omises parce qu'elles ne se trouvaient pas dans cette condition, au lieu que des localités de peu d'importance ont été marquées.

Si l'on avait proportionné la hauteur du tableau à sa longueur, il eût été d'une incommodité manifeste, outre qu'il serait resté entre les routes un grand nombre de vides inutiles. L'auteur a donc pensé qu'il fallait se borner à l'espace nécessaire pour figurer les grands chemins, abstraction faite de l'étendue et de la forme des pays qu'ils parcourent ; et, prenant l'empire dans sa plus grande longueur de l'est à l'ouest, il lui a fait subir du nord au sud cette sorte de compression, d'écrasement, qui rend si singulière à nos yeux la carte de Peutinger.

Pour faire comprendre le système adopté dans la confection de cette carte, Bergier (*Histoire des grands chemins de l'empire romain*) la compare à un arbre dont les branches, au lieu de s'élever perpendiculairement, ont été épanouies, couchées et fixées sur la terre, de manière à ne pouvoir s'étendre qu'en ligne horizontale.

« Supposez, dit-il, qu'il y ait un grand arbre qui jette ses branches « en rond vers toutes les parties du monde également, et que quelqu'un « divisât ledit arbre par le diamètre de sa rondeur en deux parties « égales, par une ligne qui allât du midi au septentrion ; puis, qu'il « vînt à plier par force les branches méridionales et septentrionales, et

« les détourner partie à l'orient, partie à l'occident, par égale portion, « il arriverait que les extrémités de certaines branches voisines et qui se « touchaient quasi l'une l'autre dans leur situation naturelle, en allant « ainsi en contraires parties, se trouveraient séparées d'un très-grand « intervalle, comme, au contraire, elles viendraient à approcher les « extrémités des branches orientales et occidentales, desquelles elles « étaient auparavant fort éloignées.

« Il en est quasi de même des grands chemins de l'empire représen- « tés sur la carte de Peutinger ; ils sortent de la ville de Rome comme « les branches de leur tronc, et se portent en rond par toutes les parties « de la terre. L'auteur de ladite carte les a pris de là avec les rameaux « qui en dépendent, chargés de leurs villes, cités, gîtes et postes, « comme branches chargées de leurs feuilles, et a fait prendre l'adresse « vers l'orient ou l'occident à tous ceux qui prenaient leur route au « midi ou au septentrion. Par ce moyen, les resserrant les uns près « des autres, il n'a pas eu besoin de grande largeur en sa carte. Et « tout ainsi que les feuilles d'une branche ne changent point la situa- « tion qu'elles avaient entre elles, encore que la branche soit détour- « née de sa posture naturelle en une autre : ainsi le rang et l'ordre des « villes qui étaient sur un certain chemin n'a point été changé, quoique « le chemin ait été tourné de l'une des parties du monde à l'autre. Il « n'y a que cette différence, que l'ordre qui tend du midi au septen- « trion en la nature, tend de l'orient à l'occident en la figure ; le tout « sans détriment de la longueur des chemins qui est seule considérable « au sujet de ladite carte (1). »

Pline rapporte (L. III) qu'Agrippa, qui avait établi plusieurs nou-

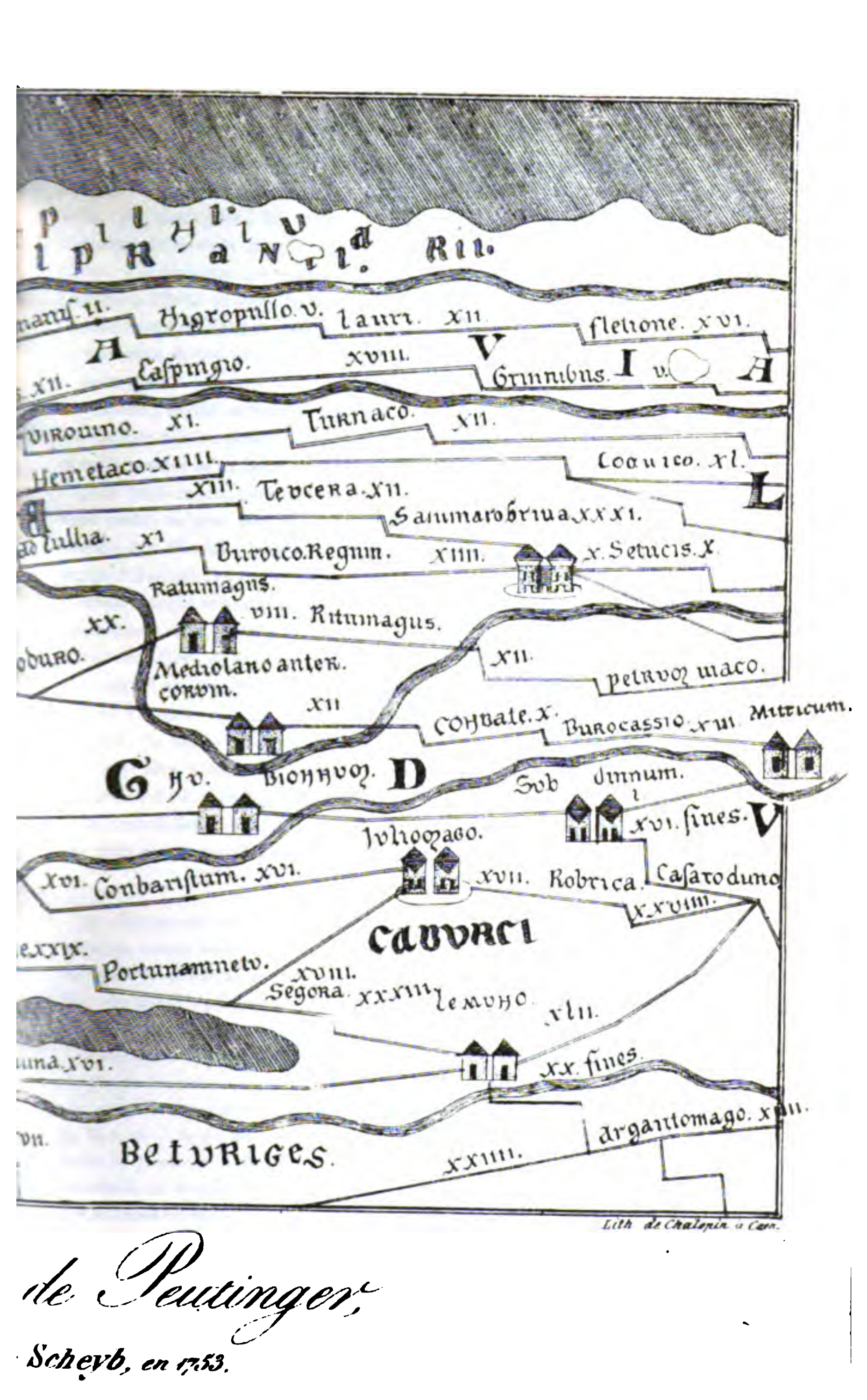
(1) Bergier compare aussi la disposition des différentes parties de la carte de Peutinger à celle que prendraient les diverses parties d'un morceau de pâte que l'on allongerait en tirant sur lui de deux côtés.

« Comme il arrive, dit-il, qu'en allongeant une masse de pâte, telle partie « était près d'une autre, qui par l'action de la main s'en retire bien en ar- « rière ; telle partie était devant qui demeure en arrière, et telle était à « droite qui se glisse à gauche : il en est arrivé de même aux terres, pro- « vinces et cités de l'empire. Car, en l'allongeant si exorbitamment et le « réduisant à quelques routes, il est arrivé que les mers et les terres se sont « pareillement allongées comme des boyaux, et que les provinces se sont « mises à l'étroit dans une largeur si resserrée, etc. » (Bergier, *Hist. des grands chemins de l'empire romain*, liv. III.)



Fragment de la Car

d'après la Carte publiée



de Peutinger,

Scheyb, en 1753.

velles routes, fit peindre dans le portique du palais l'image de l'empire romain. Selon toute apparence, ce tableau représentait les fleuves, les mers, les montagnes, les routes, en un mot l'ensemble de l'empire, mais non pas avec sa forme réelle; car, si chaque chose eût été à sa place, l'observateur eût eu d'abord devant les yeux les déserts de l'Afrique; l'Italie se serait trouvée à un niveau déjà assez élevé, et les régions septentrionales de l'empire auraient été figurées à une hauteur où les noms de lieu et leurs signes représentatifs eussent été difficiles à distinguer.

Mannert, savant antiquaire allemand, pense que la carte de Peutinger est une édition perfectionnée de celle d'Agrippa, et que telle est la cause première de sa forme comprimée (1).

Quoi qu'il en soit, cette édition, qui a servi de modèle à la copie qui nous reste, ne peut être rapportée au Ier ni au IIe siècle de l'ère chrétienne; car elle offre beaucoup de détails qui ne conviennent ni au temps d'Auguste, ni à celui de plusieurs de ses successeurs.

Selon Scheyb et quelques autres savants, la table de Peutinger serait un monument du IVe siècle; elle aurait été dressée sous le règne de Théodose. C'est de là que lui est venu le nom de *Table théodosienne*, sous lequel on l'a souvent désignée.

Mais une autre opinion résulte d'un examen plus attentif de la carte: d'abord, la subdivision de la Gaule, qui fut faite par Constantin ou par son père Constance, n'y est point indiquée; on n'y trouve que l'ancienne division en Gaule Celtique, Belgique et Aquitanique.

En second lieu, les Francs sont placés sur la rive droite du Rhin, et les Bataves paraissent paisibles possesseurs de leur territoire; tandis

(1) Æthicus nous apprend que, sous le consulat de J. César et de M. Antoine, on envoya dans toutes les provinces des agents chargés de s'enquérir des noms de lieu et de noter les distances qui existaient entre chaque localité, afin que l'on pût, au moyen de ces renseignements, former un tableau géographique de tout l'empire.

Ce travail terminé, M. Vespasianus Agrippa apporta toute son attention à remplir les lacunes qui s'y trouvaient encore. Il y ajouta ce qui avait rapport aux routes établies par ses soins dans les Gaules, en Espagne et sur les bords du Danube, et forma de l'ensemble de ces renseignements un itinéraire de toutes les provinces de l'empire; il fit en même temps peindre une carte universelle du monde, dont celle de Peutinger n'est peut-être qu'une copie perfectionnée et réduite.

qu'il est certain que, sous le règne de Constance-Chlore, l'île des Bataves fut occupée par les Francs que l'on appela Saliens, par les Chamaves, les Frisons, etc., et que les Francs occupaient une partie de la Belgique, non sans être inquiétés par les armes romaines, mais sans être repoussés au-delà du Rhin.

Enfin, on ne trouve sur la carte aucune ville qui annonce l'époque de Constantin ni même celle de ses prédécesseurs. L'itinéraire fait mention de la ville de *Diocletianopolis* en Macédoine, qui s'appelait Edesse avant le règne de Dioclétien ; la table, au contraire, désigne cette ville sous le nom d'Edesse. Elle ne fait aucune mention de la province que, suivant Aurélius Victor, Galère forma aux dépens de la Haute et de la Basse-Pannonie, et qu'il nomma *Valéria*, en l'honneur de son épouse. La table ne peut être non plus rapportée au temps d'Aurélien, parce qu'on y voit figurer Palmyre florissante, avec des routes qui y conduisent en passant à travers le désert, tandis que cette ville a été détruite par cet empereur et ne s'est jamais relevée de ses ruines. Enfin, dans la Thrace, vers Constantinople, la carte indique *Porsuli* (écrit *Porsulis*), qui devint *Maximinianopolis* sous Maximin.

Mannert établit, par des raisonnements basés sur l'examen de la carte, qu'elle doit remonter au temps d'Alexandre Sévère (vers l'an 230), et qu'elle ne peut guère être rapportée à une époque plus ancienne ni plus récente.

Mais si la carte de Peutinger est un monument du III[e] siècle, il est évident que le seul exemplaire qui soit parvenu jusqu'à nous est une copie écrite à une époque bien postérieure. La forme des lettres annonce le XIII[e] siècle, et l'on ne peut douter que le copiste ne fût un chrétien du moyen-âge, quand on considère certaines interpolations faites dans quelques parties de la carte. Ainsi, dans les déserts de l'Arabie, voisins de l'Égypte, on voit l'inscription suivante : *Désert où les fils d'Israël ont erré pendant quarante ans sous la conduite de Moïse.* Près d'une montagne figurée dans la même région, on lit : *Ici ils reçurent la loi sur le mont Syna.*

Mannert attribue la copie qui nous est parvenue à l'auteur anonyme des annales de Colmar. Il se fonde d'abord sur ce que le chroniqueur, parlant de lui-même, s'exprime ainsi : *L'an 1265, j'ai peint une carte du monde sur douze morceaux de parchemin.*

Comme la copie qui nous est restée a été écrite dans le XIII[e] siècle et qu'elle se compose de onze morceaux, mais qu'il est évident que la partie occidentale étoit sur une douzième feuille qui s'est perdue, il faut

convenir que ces deux circonstances favorisent singulièrement l'opinion de Mannert. Il remarque aussi que le copiste a donné à la forêt des Vosges et à la forêt *Marcienne* (1) une étendue beaucoup trop considérable ; qu'il a représenté ces deux forêts par des arbres de différentes espèces couverts de feuilles, *et que ce sont les seules qui soient figurées sur toute la carte ;* d'où il conclut que cette représentation est une addition du copiste, et qu'il devait habiter un pays peu éloigné de ces deux forêts.

Au reste, si, comme nous venons de le voir, l'écrivain du XIII[e] siècle s'est permis quelques additions, elles ont été excessivement rares, et il a dû partout ailleurs copier servilement son modèle. Nous devons dire toutefois que cette transcription n'est point correcte ; nous voyons, par exemple, la Loire (Liger) désignée sous le nom de *Riger*, la Batavie écrite *Patavia* (V. la pl.), et je pourrais citer une grande quantité d'autres fautes d'orthographe de ce genre.

Avant d'écrire les noms de lieu, on a fait le tracé des routes en indiquant, par un point d'arrêt, l'emplacement de chacun ; puis, en se hâtant de faire les écritures, on a non-seulement défiguré les noms et altéré les chiffres des distances, mais encore omis d'inscrire quelques villes dont la place est restée vide sur plusieurs parties de la carte. Toutes ces fautes proviennent, sans doute, de la précipitation avec laquelle le copiste a travaillé, mais peut-être aussi de l'état de détérioration dans lequel la carte-modèle devait se trouver au XIII[e] siècle, après mille ans d'existence.

La première révélation que l'on ait eue de la carte est venue de Trithémius, littérateur distingué, qui écrivait, en 1507, à l'un de ses amis qu'*un tableau des terres et des mers était à vendre à Worms, mais qu'il ne pouvait se résoudre à en donner quarante florins qu'on en demandait.* La carte fut achetée par Conrad Celtes, autre savant, qui la légua en mourant à Conrad Peutinger, chez lequel il avait demeuré pendant plusieurs années.

Peutinger, juste appréciateur du trésor qui lui était confié, se proposa d'en faire jouir le monde savant, au moyen de la gravure sur cuivre, et il obtint à cet effet un privilége en 1511 ; mais il fut si peu satisfait des premières épreuves, qu'il renonça à son projet de publication.

Quarante années après la mort de Peutinger, arrivée en 1547, Marc

(1) Cette forêt, dont parle Ammien Marcellin (liv. XX, § 8), est aujourd'hui la forêt Noire, sur la rive droite du Rhin.

Velser retrouva dans sa bibliothèque quelques fragments de la carte, et les mit au jour avec un commentaire. Plus heureux dans une nouvelle recherche, il retrouva enfin l'original que l'on croyait perdu. Il en fit faire une copie sur une échelle réduite de plus de moitié, qu'il s'empressa d'adresser au fameux Ortelius. Ce savant géographe, alors malade, la remit à Moretus, célèbre imprimeur, son ami, et ce fut par ses soins qu'elle parut enfin en 1598 (1).

L'original, resté dans la bibliothèque de Peutinger, fut vendu, en 1714, à un libraire, par Ignace Peutinger, doyen de l'église d'Elwang. Revendue, en 1720, au prince Eugène pour la somme de 100 ducats, elle fut déposée, après sa mort, dans la bibliothèque impériale de Vienne, où elle se trouve encore aujourd'hui.

C'est d'après ce monument authentique que Scheyb publia de nouveau, en 1753, la carte de Peutinger. Il apporta le plus grand soin à l'exécution de cette iconographie, et reproduisit le modèle avec une scrupuleuse exactitude.

Cependant, le débit de cet ouvrage n'ayant pas été considérable, on n'en tira qu'un petit nombre d'exemplaires, et les planches furent bientôt oubliées. Elles furent même adjugées, dans une vente, à une personne qui se proposait de les fondre pour en convertir le cuivre à son usage, lorsque l'Académie de Munich s'empressa de les racheter, fit faire un nouveau tirage, et chargea l'un de ses membres les plus recommandables, le savant Mannert, de la rédaction du commentaire. Cette notice, composée de 44 pages in-folio, fut réunie aux segments de la table, et forme avec eux un volume qui a paru à Leipsick en 1824 (2). C'est dans ce livre qu'il faut étudier la carte de Peutinger et que j'ai pris le fragment que je viens de présenter (3).

Les localités ordinaires sont simplement indiquées par un point d'ar-

(1) Cette carte, qui fait partie de plusieurs atlas, a en outre été reproduite dans le Ptolémée de Borcius, dans les œuvres de Velser, dans l'*Orbis delineatio* de Horn, dans l'*Histoire des grands chemins de l'empire romain* par Bergier, etc.

(2) TABULA ITINERARIA PEUTINGERIANA, PRIMUM ÆRI INCISA ET EDITA A FRANC. CHRISTOPH. DE SCHEYB MDCCLIII, DENUO CUM CODICE VINDOBONI COLLATA, EMENDATA ET NOVA CONRADI MANNERTI INTRODUCTIONE INSTRUCTA, STUDIO ET OPERA ACADEMIÆ LITTERARUM REGIÆ MONACENSIS, LIPSIÆ 1824.

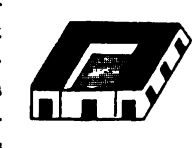
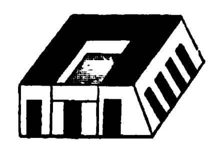
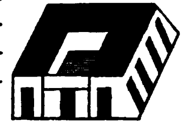
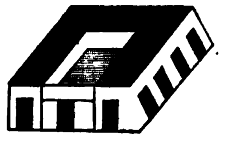
(3) Ce fragment ayant été exactement calqué sur la carte de Scheyb; il est bon de faire observer que, pour indiquer les diverses couleurs de la

rêt dans les lignes formant le tracé des routes ; les villes capitales sont pour la plupart distinguées par deux tours (1) ; les villes d'un ordre plus élevé, par un plus grand nombre de tours réunies au moyen d'un mur.






Quelle que soit l'importance des lieux, s'ils possèdent des eaux chaudes ou froides renommées par leurs qualités curatives, ils sont figurés par une cour carrée entourée de maisons et représentant un établissement de bains. Les prétoires ou tribunaux supérieurs sont souvent indiqués de la même manière.

La position des villes est assez exacte par rapport au cours des fleuves limitrophes de l'empire ; ainsi on ne remarque pas sur la rive droite du Rhin les villes qui se trouvent sur la rive gauche.

Mais il n'en est pas de même pour les fleuves de l'intérieur. La carte les conduit dans des lieux fort éloignés de ceux où ils passent réellement ; ainsi Le Mans et Angers sont placés sur la rive gauche de la

carte originale, cet auteur s'est servi du système employé dans la représentation des signes héraldiques.

Ainsi, la mer et les fleuves ont été ombrés avec des hachures inclinées de gauche à droite pour indiquer la couleur verte ;

Les murs des édifices sont parsemés de points exprimant la couleur jaune ;

Les toits couverts de lignes droites et parallèles sont rouges dans l'original ;

Les routes et les lettres majuscules sont de la même couleur ;

Le reste de la carte est noir dans l'original comme dans la copie.

(1) Je dis *pour la plupart*, car il y en a quelques-unes, telle que la ville de Tours, qui ne sont point désignées de cette manière.

Loire, *Mediolanum Aulercorum* (Évreux) sur la rive droite de la Seine, *Luliobona* sur la rive gauche, etc.

La Loire est en outre prise pour la Seine ; car on la fait passer par Paris, et la Seine paraît représenter la Somme dans une partie notable de son cours.

Dans la région occidentale de l'empire, la table indique seulement les barbares les plus rapprochés des frontières, tels que les Chamaves, les Francs, etc., avec lesquels les Romains étaient souvent en hostilité. Elle ne mentionne point ceux qui habitaient des contrées plus éloignées.

L'étude de la carte de Peutinger peut donner lieu à une multitude d'observations importantes. Elle mentionne plus de villes ou de stations que l'itinéraire d'Antonin; celui-ci, pourtant, indique des localités qui ne se trouvent pas sur la carte, et l'on ne doit point le dédaigner; l'itinéraire et la carte sont également précieux.

Souvent la détermination d'un point de géographie ancienne, fort difficile avec le secours isolé de la carte ou de l'itinéraire, devient toute simple par le rapprochement de ces deux ouvrages.

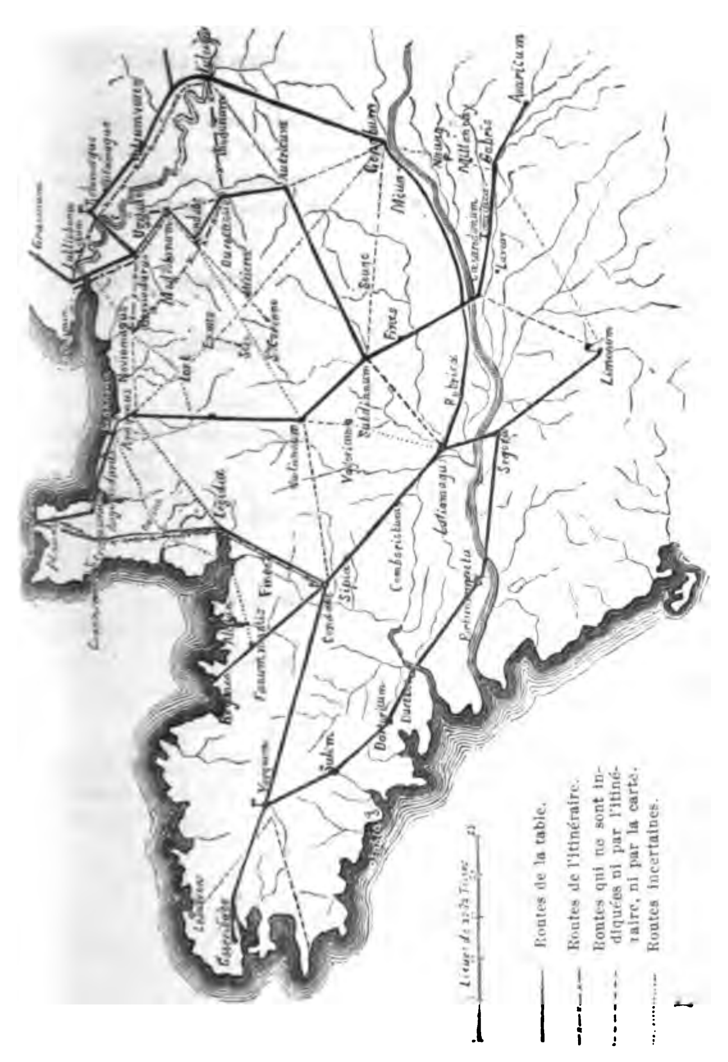
Il faut donc souvent les comparer l'un à l'autre; mais, quand ils ne s'accordent pas sur l'orthographe des noms ou sur les distances, je crois qu'en général il vaut mieux s'en rapporter à la carte.

En effet, les itinéraires figurés n'ont jamais été répandus comme les itinéraires écrits; ils servaient surtout aux empereurs et aux généraux auxquels les princes les confiaient en entier ou par parties (1); ils ont dû conséquemment être transcrits moins souvent et subir moins d'altérations que les itinéraires écrits, dont les copies ont été extrêmement nombreuses.

(1) Végèce, dans son *Traité de l'Art militaire*, recommande aux généraux de se munir de tous les renseignements nécessaires sur les routes, les montagnes, les fleuves, etc., des contrées où ils font la guerre. Il ajoute qu'ils ne doivent pas se contenter de renseignements écrits, mais se procurer encore l'*image* des contrées qu'ils ont à parcourir.

« Dux belli itineraria omnium regionum, in quibus bellum geritur, plenissime debet habere descripta, ita ut locorum intervalla non solum « passuum numero, sed etiam viarum qualitate perdiscat, compendia, « diverticula, montes, flumina, ad fidem descripta consideret; usque eo ut « solertiores duces non tantum annotata, sed etiam picta habuisse firmentur, « ut non solum consilio mentis, verum aspectu oculorum viam profecturis « eligerent. » (Veget., *De re militari.*)

Pour faciliter cette comparaison de l'itinéraire et de la table, j'ai reporté sur une carte ordinaire les routes et les villes dont ils font



mention dans les 2ᵉ et 3ᵉ Lyonnaises, en prenant soin de différencier ce

qui appartient à l'itinéraire écrit, de ce qui appartient à l'itinéraire figuré. Ce tableau de deux provinces de l'empire pourra être étendu à toutes les autres. La carte de Peutinger mentionne 32 villes ou stations dans les 2e et 3e Lyonnaises ; l'itinéraire n'en cite que 17. En revanche, la carte ne fait aucune mention de Lisieux, le *Noviomagus* de l'itinéraire.

Si pour nous familiariser avec cette étude, nous reproduisions sous forme de catalogue les localités mentionnées par la carte dans les 2e et 3e Lyonnaises, et si nous transformions en itinéraire *écrit* cette partie de l'itinéraire *figuré*, nous aurions le tableau suivant.

Route de Boulogne à Chartres par Lillebonne et Dreux.

(*) L'astérisque distingue les localités qui n'appartenaient point à la 2e ni à la 3e Lyonnaise.

Lieux indiqués par la carte.	Localités correspondantes.	Nombre de lieues gauloises comprises d'une localité à l'autre.
GESOGIACO * . . . . quod nunc Bononia.	BOULOGNE-SUR-MER . .	
GRAVINUM	GRAINVILLE ? . . . . . (Seine-Inférieure).	X.
LULIOBONA.	LILLEBONNE. . . . . . (Seine-Inférieure)	X.
BREVODURO.	BRIONNE . . . . (Eure).	XVIII.
MEDIOLANO-AUTERCORUM (1). . .	ÉVREUX	sans indication de distance.
CONDATE.	CONDÉ . . . . (Eure).	XII.
DUROCASSIO *	DREUX	X.
AUTRICUM *	CHARTRES.	XIII.

(1) Les villes indiquées par deux tours sur la carte de Peutinger ont été écrites en majuscules.

Embranchement de Brionne à Petrumviacum.

Lieux indiqués sur la carte.	Localités correspondantes.	Nombre de lieues gauloises comprises d'une localité à l'autre.
BREVIODURO	BRIONNE.	
RATUMAGUS.	ROUEN.	XX.
RITUMAGUS.	RADEPONT. . . . . . . (Seine-Inférieure.)	VIII.
PETRUMVIACO.	Lieu près Magny . . . (Eure.)	XII.

Nota. Cette route conduit ensuite à Augustobone (Troyes) en passant par Paris.

Route de Valognes au Mans et à Tours.

ALAUNA	VALOGNES	
CRONCIACONUM.	SAINT-CÔME ? . . . . . (Près Carentan.)	VII.
AUGUSTODURO	BAYEUX.	XXI.
ARAEGENUE	VIEUX. . . . . (Calvados.)	XXIII.
NUDIONNUM	JUBLAINS. . . . . (Mayenne.)	Sans indication de distance.
SUBDINNUM	LE MANS	*Idem.*
FINES	WAAS.	XVI.
CAESARODUNO	TOURS.	

Nota. Cette route se prolonge jusqu'à *Avaricum* (Bourges) en passant par *Tasiaca* (Thésée) et par *Gabris* (Gièvres) [Loir-et-Cher].

Route de Cherbourg à Rennes.

Lieux indiqués sur la carte.	Localités correspondantes.	Nombre de lieues gauloises comprises d'une localité à l'autre.
CORIALLO	CHERBOURG	
COSEDIA	COUTANCES.	XXVIIII.
LEGEDIA	AVRANCHES	XIX.
CONDATE.	RENNES.	XLVIIII.

Route de Reginea à Tours par Angers.

REGINEA.	ERQUY ?. . . . . (Côtes-du-Nord.)	
FANOMARTIS.	CORSEULT . . . . (Côtes-du-Nord.)	XIIII.
CONDATE	RENNES	XXV.
SIPIA	VISSEICHE ? . . . . . . (Ille-et-Vilaine.)	XVI.
CONBARISTUM.	COMBRÉE ? . . . . . . (Maine-et-Loire.)	XVI.
JULIOMAGO	ANGERS	XVI.
ROBRICA	Lieu près Beaufort. . (Maine-et-Loire.)	XVII.
CASARODUNO	TOURS.	XXVIIII.

Nota. Le prolongement de cette route se dirige vers *Genabum* (Orléans) indiqué à 51 lieues gauloises de Tours.

Route de Brest à Poitiers.

Lieux indiqués sur la carte.	Localités correspondantes.	Nombre de lieues gauloises comprises d'une localité à l'autre.
Gesocribate	Brest.	
Vorgium.	Carhaix. . . . . (Finistère.)	XLV.
Sulim	Pont de Soule, près de Baud (Morbihan).	XXIIII.
DARTORITUM	Vannes	XX.
Duretie.	Rieux. . . . . (Morbihan.)	XX.
Portunamnetu.	Nantes	XXIX.
Segora *	La Ségourie . . . . . (Maine-et-Loire.)	
LEMUNO *	Poitiers	XXXIII.

Une remarque que je n'ai point encore eu l'occasion de présenter, c'est que la terminaison *durus* ou *durum*, employée dans les noms des anciennes villes, comme dans *Breviodurus*, indique ordinairement le passage d'une rivière, tandis que *dunum* annonce une position élevée. *Condate* (Condé) désigne un emplacement près de l'angle formé par l'union de deux rivières.

Enfin les noms de César et d'Auguste ont été donnés par reconnaissance, et plus souvent par flatterie, à une foule de villes gauloises qui changèrent leur ancienne dénomination celtique après la conquête de César et sous Auguste. Ainsi, Lillebonne, dont on ignore le nom primitif, est devenue *Juliobona*. Le chef-lieu des Turons s'est transformé en *Cæsarodunum*; celui des Andegaves en *Juliomagus*; celui des Bajocasses en *Augustodurus*, etc.

Notice des dignités de l'empire. — Je ne dirai qu'un mot de la notice des dignités de l'empire; c'est une sorte d'almanach impérial qui nous indique quelles étaient les hautes fonctions de l'État, tant

dans l'ordre civil que dans l'ordre militaire ; quelle était la résidence des fonctionnaires, quelles étaient leurs attributions, etc. On y voit l'énumération des corps de troupes qui tenaient garnison en Gaule, des fabriques impériales, des arsenaux, des hôtels de monnaies, etc., etc. Les lumières que l'on peut tirer de la notice sont immenses pour fixer les idées sur la nature du gouvernement romain, ses forces, ses ressorts, etc., etc.

Dès le temps d'Auguste, on avait dressé un état des revenus publics, des forces de l'empire en soldats nationaux et en auxiliaires, en flottes, etc.; mais, à mesure que les provinces furent subdivisées, il fallut transcrire cette statistique sur de nouveaux registres, et renouveler plusieurs fois cette transcription après les changements qui survinrent dans l'administration civile et dans l'organisation des troupes.

Ce fut sous les règnes de Dioclétien et de Constantin que la cour et le gouvernement central des empereurs romains reçurent l'organisation définitive dont la *Notice de l'empire* nous a conservé l'image (1).

La notice, telle qu'elle nous est parvenue, est postérieure à la division de l'empire romain en empire d'Orient et en empire d'Occident, et doit avoir été rédigée sous le règne d'Honorius, qui commença en 395 et finit en 425. M. E. Gaillard a prouvé, dans un savant mémoire, que, dès l'année 427, les circonscriptions indiquées par la notice n'existaient plus (2) ; il faudra donc lui attribuer une date antérieure à cette année, et rejeter l'opinion de ceux qui ne rapportent ce monument qu'au temps de Valentinien III, successeur immédiat d'Honorius.

Parmi les documents précieux que nous fournit la notice, nous voyons que les principaux fonctionnaires de la Gaule étaient, suivant l'ordre de leurs dignités :

(1) *Cours d'histoire moderne*, professé en 1829 par M. Guizot, t. III, p. 213.

(2) *Dissertation sur la notice des dignités de l'empire romain*, adressée à M. de Caumont à l'occasion de la leçon qu'il a faite, à son *Cours d'antiquités*, en 1830, sur ce monument écrit; par M. E. Gaillard, membre de la Société des Antiquaires de Normandie.

M. de Caumont avait fait, en 1830, sur la notice, une leçon fort étendue, qui fut écoutée avec le plus vif intérêt à son cours.

Il a paru récemment dans la *Revue africaine*, rédigée par la Société historique Algérienne, un travail considérable sur la *Notice des dignités de l'Empire* au point de vue de l'administration romaine en Afrique. Ces recherches savantes, dont l'auteur est M. E. Bache, seront lues avec beaucoup de profit,

Le préfet du prétoire, dont la juridiction s'étendait sur l'Espagne et la Bretagne;

Le maître de la cavalerie ;

Le vicaire des dix-sept provinces ;

Un comte militaire, dont la résidence était à *Argentouaria* (Colmar).

Cinq généraux qui commandaient :

La Sequanaise,
Le rivage armoricain et nervien,
La Belgique seconde,
La première Germanie,
Et le pays de Mayence.

Six préfets consulaires répartis dans :

La Viennoise,
La première Lyonnaise,
La première Germanie,
La deuxième Germanie,
La première Belgique,
La deuxième Belgique.

Onze présidents pour :

Les Alpes maritimes,
Les Alpes grecques,
La Sequanaise,
La première Aquitaine,
La deuxième Aquitaine,
La Novempopulanie,
La première Narbonnaise,
La deuxième Lyonnaise,
La troisième Lyonnaise,
La quatrième Lyonnaise ou Senonienne.

La notice nous apprend qu'il y avait huit fabriques d'armes à Strasbourg, Mâcon, Autun, Soissons, Reims, Trèves et Amiens (1);

(1) On faisait à Strasbourg *des armes de toute espèce*, à Mâcon *des flèches*, à Autun *des cuirasses*, à Soissons *des boucliers, des balistes et des clibanares* (espè-

Quatre préposés du trésor ou receveurs généraux, dont l'un avait pour ressort toute la Gaule lyonnaise, tandis que les autres résidaient à Arles, Nîmes, Trèves ;

Que trois procureurs surveillaient trois fabriques de monnaie, établies à Lyon, à Trèves et à Arles ;

Que six grands magasins, à Lyon, Arles, Reims, Trèves, Metz et Tournai, étaient administrés par six procureurs, *procuratores Gyneciorum*.

La notice indique aussi *les résidences des commandants des cohortes échelonnées le long des côtes et sur les frontières, pour la défense des provinces*, et nous fournit ainsi quelques données sur la géographie ancienne de la Gaule.

NOTICE DES GAULES. — La notice des provinces et des villes de la Gaule paraît avoir été faite sous le règne d'Honorius, lorsque le pape Zozime gouvernait l'église romaine. Elle nous apprend quelles étaient alors, dans chaque province, la métropole et les villes capitales. Plusieurs cités avaient été ruinées par les barbares, et des circonstances diverses avaient sans doute favorisé l'accroissement de quelques villes, qui étaient devenues des capitales préférablement à d'autres. La notice est donc un monument précieux, propre à éclairer la géographie de la Gaule au Ve siècle ; je vais en extraire un court spécimen, en ce qui a rapport à la 2e Lyonnaise et à la 3e.

ces de cuirasses), à Trèves *des boucliers et des balistes*, à Reims *des épées*, à Amiens *des boucliers*. — Voici le texte de la notice :

ARGENTORENSIS ARMORUM OMNIUM
MATISCONENSIS SAGITTARIA
AUGUSTODUNENSIS LORICARIA
SUESSIONENSIS, SCUTARIA BALISTARIA ET CLIBANARIA
REMENSIS SPATARIA.
TRIBERORUM SCUTARIA
TRIBERORUM BALISTARIA
AMBIANENSIS SPATARIA ET SCUTARIA.

Trèves avait deux fabriques d'armes. Cette ville considérable, où résidait le préfet du prétoire, possédait un très-grand nombre d'établissements, ainsi que Lyon et Arles, qui étaient, à cette époque, des villes du premier ordre.

PROVINCIA LUGDUNENSIS SECUNDA. N° VII.

METROPOLIS. *Civitas Rotomagensium* (Rouen).
Civitas Bajocassium (Bayeux).
Civitas Abrincatum (Avranches).
Civitas Ebroicorum (Évreux).
Civitas Sagiorum (Séez).
Civitas Lexoviorum (Lisieux).
Civitas Constantia (Coutances).

PROVINCIA LUGDUNENSIS TERTIA. N° IX.

METROPOLIS. *Civitas Turonorum* (Tours).
Civitas Cenomannorum (Le Mans).
Civitas Redonum (Rennes).
Civitas Andicavorum (Angers).
Civitas Namnetum (Nantes).
Civitas Coriosopitum (Quimper).
Civitas Venetum (Vannes).
Civitas Ossismorum (Carhaix).
Civitas Diablintum (Jublains).

Les métropoles de chaque province sont devenues des archevêchés, et les villes capitales ont formé des évêchés suffragants. C'est ainsi que la hiérarchie ecclésiastique s'est greffée sur celle de l'administration romaine (1) ; il est à remarquer que le rang des évêchés entre eux était encore, au XVIII[e] siècle, celui qu'on voit dans la notice des Gaules.

On a pu remarquer que, dans la notice des provinces de la Gaule et dans celle des dignités de l'empire, les villes sont désignées par les noms des peuples dont elles étaient capitales ; ce changement de nom fut général vers la fin du IV[e] siècle dans la Gaule celtique (2). *Augustodurus* devint alors la cité des Bajocasses, *civitas Bajocassium*, puis *Ba-*

(1) Comme les circonscriptions religieuses ont été calquées sur celles qui existaient à l'époque de l'introduction du christianisme, on peut tirer un grand parti de cette circonstance pour retrouver les limites des différents peuples ; malheureusement, un même diocèse comprend quelquefois plusieurs peuples réunis. Les évêques ont fait aussi parfois des échanges qui ont modifié les limites primitives des diocèses.

(2) Le même changement n'eut point lieu dans la Gaule narbonnaise. Voici

jocæ, Bayeux; *Lutetia*, capitale des Parisii, prit le nom de Paris; *Limonum*, métropole des Pictaves, celui de Poitiers; *Cæsaromagus*, chef-lieu des Bellovaques, celui de Beauvais; *Cæsarodunum*, capitale des Turons, devint Tours; *Juliomagus*, des Andegaves, Angers; *Dariorigum*, des Venètes, Vannes; *Ingena*, des Abrincatues, Avranches; *Condate*, des Redones, Rennes; *Nudionnum*, des Diablintes, Jublains, etc.

Quelques villes, cependant, conservèrent le nom qu'elles avaient porté auparavant; de ce nombre est la ville de Rouen, capitale des Veliocasses et des Calètes, qui a continué de s'appeler *Rotomagus*.

Plusieurs monuments prouvent que, dès la première moitié du IIIe siècle, on désignait quelquefois les villes sous le nom des peuples dont elles étaient capitales.

La ville de Vieux est appelée *civitas Viducassium* dans l'inscription du marbre de Thorigny, qui est de l'an 238. Le rhéteur Eumène, parlant, dans un panégyrique adressé à Constance Chlore, du rétablissement de la ville d'Autun, qui avait été ruinée pendant les guerres civiles, la nomme *civitas Eduorum*.

Toutefois, l'usage de désigner les villes par leur nom ancien subsista longtemps encore: nous avons vu qu'elles sont presque toutes indiquées ainsi dans l'itinéraire d'Antonin; la nouvelle nomenclature ne fut généralement adoptée que vers la fin du IVe siècle (1).

comment l'abbé Belley explique cette différence (*Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XX).

« Les peuples de la Gaule narbonnaise, conquis les premiers, furent dépouillés de leurs villes et perdirent leur ancienne forme de gouvernement.

« Au contraire, les peuples de la Gaule celtique, traités plus doucement par leurs vainqueurs, conservèrent leurs villes, leurs terres et l'autorité de leurs sénats. Ces assemblées se composaient, comme l'on sait, des notables de chaque cité ou pays, et les noms des peuples qu'elles gouvernaient furent par la suite appropriés aux villes mêmes où elles tenaient leurs réunions; la même chose ne pouvait avoir lieu dans la Gaule narbonnaise. »

Cette explication ne satisfait pas complètement: on pourrait, je crois, donner plusieurs autres raisons du changement qui s'opéra dans les noms des villes de la Gaule celtique, au IVe siècle.

(1) Alors cet usage fut consacré dans des actes émanés de l'autorité souveraine. On lit dans quelques édits de l'empereur Valentinien Ier: *Datum Treveris* (à Trèves), *datum Parisiis* (à Paris), *datum Remis* (à Reims). Cod. Théod., L. IV—XII—V—VII.

CHAPITRE II.

VOIES ROMAINES.

Les monuments les plus remarquables de l'économie politique des Romains sont peut-être les voies au moyen desquelles ils avaient établi des communications entre toutes les parties de leur vaste empire. Les vestiges de ces routes sont encore reconnaissables. Elles ont déjà fourni des documents précieux pour l'archéologie et la géographie ancienne ; elles en fourniront de nouveaux lorsqu'elles auront été examinées partout avec soin et qu'on les aura parcourues pour ainsi dire *pas à pas*, comme on l'a fait dans quelques-uns de nos départements.

Les villes et les stations romaines étaient toutes accessibles au moyen de routes solides ou de chaussées. C'est donc principalement dans les intervalles qui séparent ces établissements les uns des autres, qu'il faut chercher les traces des voies romaines. Elles suivaient ordinairement des lignes droites, excepté lorsque des obstacles naturels, tels que des montagnes, des ravins profonds, des marais, etc., s'opposaient à cette direction ; elles se prolongeaient, autant que possible, sur les plateaux, afin d'éviter les terrains marécageux.

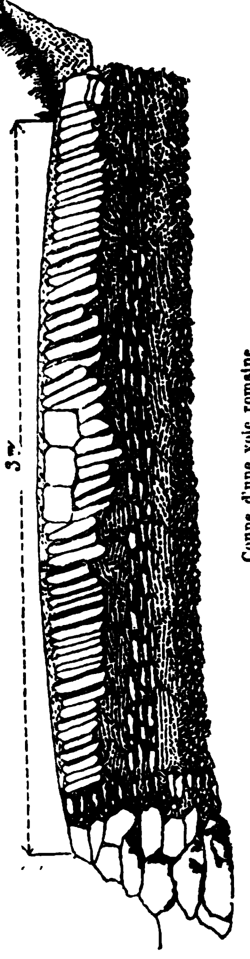
Outre les routes principales qui étaient les plus directes et qui communiquaient d'une ville à une autre, il y avait des routes vicinales, *viæ vicinales*, qui accédaient aux villages et qui établissaient des communications entre les bourgades et les villes. Elles n'étaient pas toujours alignées comme les premières, ni faites avec le même soin.

Dans les routes les plus soignées, la première couche, ou la plus profonde, se composait de pierres plus ou moins grandes, posées sur le plat, quelquefois cimentées avec du mortier, mais plus souvent rangées simplement les unes sur les autres : c'était le *stratumen*.

Le second lit, nommé *ruderatio*, était formé de pierres concassées, d'une dimension bien moins considérable que les précédentes,

La troisième couche, *nucleus*, se composait de chaux remplie de tuileaux pulvérisés ou de sable mélangé avec de la terre glaise.

Dans quelques voies, les pierres du stratumen ou même celles de la rudération étaient posées de champ et inclinées (Voir la figure) comme les pierres plates le sont dans les murs construits en arêtes de poisson.



Coupe d'une voie romaine.

Des pierres cubiques ou polygonales irrégulières, rangées comme dans le pavé de nos villes ; des cailloux non taillés, étroitement tassés les uns sur les autres, ou simplement un lit de gros sable, *glarea*, formaient la quatrième et la dernière couche, appelée *summa crusta* (1).

Tel est l'ordre prescrit par Vitruve pour les aires, en général, et celui qu'on trouve dans quelques routes romaines ; mais bien souvent on n'y rencontre que deux ou trois couches au lieu de quatre. Ainsi la *rudération* se trouve immédiatement à la surface, reposant sur le *stratumen* ; ou bien le *stratumen* manque, la *rudération* repose immédiatement sur le sol naturel et est recouverte par une assise de pierre tenant la place de la *summa crusta*.

La nature des terrains que parcourent les routes a nécessairement influé sur le mode qu'on a suivi dans leur confection, car on a dû prendre moins

(1) Cette dernière méthode était la plus ordinaire, excepté dans les vallées et dans certains passages qui ont été pavés en pierre de taille, avec une magnificence vraiment remarquable ; on a généralement employé le gravier et les petits cailloux.

de précautions dans les lieux où le sol était solide que dans ceux où il offrait peu de consistance.

En général, on a mis en œuvre les matériaux qui se trouvaient sur les lieux ou à peu de distance, et l'on n'en a fait venir de plus loin que lorsque ces matériaux étaient de mauvaise qualité.

Dans beaucoup d'endroits, les voies antiques ont été élevées au-dessus du sol, et un agger a servi de base au pavé de la chaussée. Ces *chemins haussés* conservent encore leur niveau élevé dans des espaces fort étendus, et sont faciles à reconnaître. Il y en a dans beaucoup de départements. Bergier dit que, de son temps, il existait dans l'ancienne Gaule-Belgique, aux environs de Reims, des *chemins haussés* qui parcouraient sans interruption des espaces fort étendus, et qui s'élevaient dans quelques parties jusqu'à 10 et 20 pieds au-dessus des plaines environnantes ; ces chemins existent encore en partie aujourd'hui.

Quelquefois aussi nos voies antiques sont creusées comme le lit d'une rivière. Cette excavation peut, dans beaucoup d'endroits, être le résultat d'un usage prolongé ou du ravinement des eaux pluviales ; mais, dans d'autres, elle a évidemment été pratiquée pour adoucir des pentes trop rapides.

La largeur ordinaire des voies romaines était de 15 à 20 pieds. Les bords des parties exhaussées ne se sont pas soutenus partout ; il s'est fait des éboulements, de sorte qu'elles ne présentent plus assez de largeur pour qu'un chariot puisse y passer, et que dans beaucoup d'endroits les chemins haussés ressemblent plutôt à une masse de fossé qu'à une voie. Ces rétrécissements viennent sans doute de la détérioration que le temps a fait subir aux matériaux ; mais il faut surtout les attribuer aux empiètements des riverains (1).

Les routes romaines traversaient les rivières au moyen de ponts et de gués pavés. Dans un très-grand nombre de localités, on a trouvé les fondations de ces ponts, ou ces routes pavées sous l'eau, précisément en face des anciennes voies.

Un des exemples les plus remarquables de ces routes sous l'eau existait à Brive-St-Léonard sur la Mayenne. Ce qui mérite d'être noté, c'est la prodigieuse quantité de médailles du Haut-Empire trouvées dans le gravier de ce passage ; on en a trouvé plus de 12,000 en

(1) On a enlevé, pour les employer à divers usages, les grosses pierres nommées *lisières* (margines) qui garnissaient les bords de beaucoup de voies romaines, ce qui a singulièrement hâté leur détérioration.

nettoyant la rivière, et MM. le baron de Sarcus et Chédeau, membres de la Société française d'archéologie, ont pu en recueillir dans le même jour jusqu'à 800. Chaque pelletée de gravier en contenait souvent quatre ou cinq.

Il est probable que ces médailles ont été jetées en *ex voto* et offertes à la divinité du fleuve pour la rendre favorable. Il y avait effectivement un certain danger à s'aventurer dans l'eau, surtout quand elle était haute et troublée par les pluies : on devait craindre non-seulement d'être entraîné par le courant, mais encore de prendre une fausse direction et de quitter la voie. On comprend que le voyageur éprouvait une certaine crainte en entrant dans l'eau avec sa monture et qu'il fît son offrande pour conjurer le danger. C'est effectivement près de la rive que les médailles ont été trouvées en plus grand nombre.

On a reconnu dans l'eau les débris d'une charpente en bois qui avait dû servir à supporter des poutres ou traverses : ce qui semble prouver qu'au lieu d'un pavé c'était un plancher submergé qui facilitait le passage, au moins à une certaine époque.

Enfin une colonne milliaire a été trouvée dans la rivière, à peu de distance du passage à gué ; elle indique IIII lieues à partir d'un point qui doit être Jublains, car cette ville est précisément à 4 lieues gauloises du gué de Brives-St-Léonard. Il paraît certain que la voie tendait à Avranches en passant par Goron et Landivy (1).

Colonnes itinéraires. — Les chemins romains étaient divisés au moyen de bornes régulièrement espacées, qui portaient des inscriptions indiquant le nombre de lieues ou de milles compris entre la ville voisine et le lieu où elles étaient posées (2).

Les villes capitales servaient de point central pour compter les distances dans l'étendue de leur territoire ; ainsi on comptait à partir de Bayeux (*ab Augustoduro*), dans le *pagus bajocassinus*, dont cette ville était le chef-lieu ; de Soissons (*ab Augustâ Suessionum*), dans le Soissonnais, etc., etc.

(1) Voir pour plus de détails le tome XXV du *Bulletin monumental*, p. 832 et suivantes.

(2) On plaçait aussi sur les routes des pierres qui servaient aux piétons pour se reposer, et aux cavaliers pour monter à cheval.

Les bornes milliaires avaient ordinairement de 3 à 6 pieds de hauteur. Elles étaient cylindriques, quelquefois carrées ; le plus souvent une base carrée ménagée dans le bloc dont on a fait la colonne cylindrique servait



Colonne milliaire avec sa base au musée de Poitiers.

Colonne milliaire dans le département de l'Allier.

à fixer cette borne dans la terre comme nos bornes actuelles. Quelques-unes pouvaient être couronnées d'un globe ou boule de pierre.

On appelait les colonnes milliaires, *milliaria*, ou simplement *lapides*, les pierres. De là les expressions si fréquentes chez les auteurs : *ad primum, secundum, tertium lapidem*, ou seulement *ad primum, secundum, tertium*, etc., sous-entendu *lapidem* ou *milliarium*.

Les quatre colonnes milliaires que l'on voit à Feurs (Loire), replacées deux en avant et deux en arrière de la chapelle expiatoire élevée à l'entrée de la ville en venant du chemin de fer, ont été décrites par

M. l'abbé Roux et je les ai mentionnées de mon côté dans le t. XXIX du *Bulletin monumental*. Ces colonnes en granite sont remarquables par leurs inscriptions; mais aussi par le peu de soin qu'on a pris de les arrondir, elles offrent toutes beaucoup d'irrégularités. On comprend que des morceaux de granite difficiles à tailler ont été simplement dégrossis, surtout si l'on admet, ce qui est vraisemblable, qu'on a pris des aiguilles de granite dans les localités mêmes où on voulait les placer. Il suffisait de dégrossir ou d'arrondir imparfaitement ces aiguilles pour y graver l'inscription, but principal de l'érection de ces bornes. J'ai observé dans d'autres lieux des colonnes assez mal arrondies, surtout quand les matériaux étaient difficiles à tailler.

M. Almer a signalé, dans la commune de Morant (Ardèche), rive droite du Rhône, une inscription milliaire du temps de Constantin, fils de Constance, sur une colonne qui n'a que 25 centimètres de diamètre et dont la partie supérieure se termine par une astragale : ce qui prouve qu'elle n'avait pas été destinée à servir pour un itinéraire.

M. Almer conclut de ce fait et de quelques autres inscriptions milliaires du temps de Constantin et de Constance Chlore, également gravées sur des colonnes d'emprunt, qu'à l'époque de ces princes beaucoup d'édifices publics étaient en ruines et qu'on en employait les débris.

L'usage des colonnes milliaires remonte à l'an 183 avant l'ère chrétienne. Il fut consacré par une loi que proposa C. S. Gracchus, et, dans la suite, il s'étendit de l'Italie aux provinces de l'empire.

Les inscriptions placées sur les colonnes furent d'abord fort courtes, indiquant seulement le nombre de milles compris d'un lieu à un autre. Auguste fit graver, le premier, ses noms et qualités sur les colonnes élevées par ses ordres, et ses successeurs suivirent son exemple; mais, depuis les Antonins surtout, on accumula dans les inscriptions un plus grand nombre de titres qu'on ne l'avait fait auparavant.

Tantôt les noms de l'empereur sont au nominatif, avec le mot *fecit* sous-entendu; tantôt ils sont au datif, suivant la formule dédicatoire souvent usitée; ou enfin à l'ablatif, avec un mot sous-entendu, *regnante* ou *regnantibus*, *imperante*, *imperantibus*, etc. (1)

(1) Sur quelques colonnes les empereurs sont qualifiés de *Domini* et de *Nobilissimi*, comme dans l'inscription suivante trouvée dans le Poitou et citée par Siauve : DD. NN. (dominibus nostris) FLAVIO VALERIO CONSTANTIO MAXIMO NOBILISSIMO, etc.; et dans cette autre, qui fut transportée à Rouen,

Les inscriptions qui suivent montrent les formules ordinaires.

Colonne trouvée au Manoir près Bayeux.

1 DRVSI F,
GVSTUS,
CVS PONTIFEX
TRIBVNICIA
STATE V̄ XI
P. P. CO III
GNAT
P. V

Tiberius Claudius, Drusi filius, Cæsar Augustus, Germanicus, Pontifex maximus, Tribunitiâ potestate V, Imperator XI, Pater patriæ, Consul III, designatus IV Augustoduro ? millia passuum V.

Colonne trouvée à Billom.

2 TI CLAVD. DRVSI F
CAESAR. AVG. GER
PONT. MAX. TRIB
POTEST. V. IMP. XI
P. P. COS. III DESIG IV
AVG. M. P. XXI

Tiberius Claudius, Drusi filius, Cæsar Augustus, Germanicus, Pontifex maximus, Tribunitiâ potestate quintum, Imperator undecimum, Pater patriæ, Consul III, designatus IV Augustonemetum millia passuum XXI.

après avoir été, comme on le croit, découverte à Bayeux : C. PESVVIO TETRICO NOBILISSIMO CAESARI, etc.

Il paraît qu'Aurélien est le premier que l'on ait qualifié du titre de *Dominus*. Sous les règnes de Dioclétien et de ses collègues, la formule *Dominus noster*, en parlant de l'empereur, fut généralement admise dans les lois et dans les monuments publics.

On ne trouve guère le titre de *Nobilissimus* sur les monuments des princes antérieurs à Maximin ou à Géta (première moitié du IIIe siècle).

Colonne trouvée à Frénouville (Calvados).

3. IMP. NERVAE TRAJANO DI
VI NERVAE F. CAES AVG GER
P. M. T. R. POT. P. P. COS. II
N M. P. XXV

Imperatori Nervæ Trajano, divi Nervæ filio, Cæsari Augusto, Germanico, Pontifici maximo, Tribunitiâ potestate, Patri patriæ, Consuli secundum Noviomago? Millia passuum XXV.

Colonne trouvée à Bayeux.

4. IPP. CAESS L. SEP....
SEVERO PIO PERTI....
FEL. AVG. P. P. PONTIF
II.....................
MO PARTHIC. ARAB.
AZABENIC. IMP. XII.
M AVR ANTONINO A
ET...................
CV.................... EL ROM
AH..... AVGVSTODVR
L IIII

Imperatoribus Cæsaribus Lucio Septimo Severo Pio Pertinace felice Augusto, Patre patriæ, Pontifice maximo, Parthico, Arabico, Azabenico, Imperatore duodecimùm, Et Marco Aurelio Antonino Augusto .... AVGVSTODVRO Leuga IIII.

Colonne trouvée à Bayeux.

5. P. CAES. SE SE
..ERO PIO PERTIN..
PP. PONTIF. MA...
. . THICO. ARABIC.
ABENIC. IMP. XII C.
AVR ANTONIN....
EL.................
AVGDVR L VI

Imperatoribus Cæsaribus Septimo Severo Pio Pertinace, Patre patriæ, Pontifice maximo, Parthico, Arabico, Adiabenico, Imperatore duodecies, Consule III, et Marco Aurelio Antonino Augusto ab Augustoduro Leugæ VI.

Colonne trouvée près de Soissons.

6. IMP CAES. L....
SEPTIMO SE
VERO PIO PER
TINACE AVG ARA
BICO ADIABENI
PARTHICO MAX
P. P. COS III ET IMP CAES
M AVRELIO ANTONI
NO PIO.... CE
..........D........
C. CVRANTE L. P.
POSTHVMO LEG AVGG
PP. AB AVG SVESS. LEVG
VII

Imperatore Cæsare Lucio Septimo Severo Pio Pertinace Augusto, Arabico, Adiaben ico, Parthico maximo, Patre patriæ, Consule tertium, et Imperatore Marco Aurelio Antonino Pio *felice Augusto Parthico maximo consule* curante L. P. Posthumo legato Augustorum propretore. Ab Augusta Suessionum Leugæ septem.

Colonne trouvée à Vic-sur-Aine, à 3 lieues de Soissons.

7. IMP. CAES
M AVRELIO AN
TONINO PIO
AVG BRITANNI
CO MAX TRIB
POT XIIII IMP II
COS. III P. P. PRO
COS AB AVG
SVESS LEVG
VII

Imperatore Cæsare Marco Aurelio Antonino Pio Augusto britannico maximo, Tribunitiâ potestate decimum quartum, Imperatore secundum, Consule tertium, Patre patriæ, Proconsule, ab Augusta Suessionum Leuga VII.

Colonne trouvée à Cenon (Vienne).

8.

IM. CAESAR DIVI HA
DRIANI FIL DIVI
IANI PARTHICI NE
POS DIVI NERVAE PRO
NEP T AEL HADRIA
....
AVG PIVS PM. TR P
III COS III PP
LIM FIN
IX II

Imperator Cæsar divi Hadriani filius, Trajani Parthici nepos, divi Nervæ pronepos, et Ælius Hadrianus. . . . . Augustus pius Pontifex maximus, Tribunitiâ potestate tertium, Consul tertium, Pater patriæ. Limono IX. Finibus II.

Beaucoup d'inscriptions citées par Bergier se terminent par le mot *restituit*, et montrent ainsi que certaines colonnes ont été placées à l'occasion des réparations qui ont été faites sur des routes qui existaient depuis un temps plus ou moins long.

Sur une colonne milliaire découverte à St-Pierre-de-Cenon, près Poitiers, et que je viens de citer, on trouve, d'un côté, l'indication du nombre de milles compris entre cette ville (*Limonum*) et le lieu où la colonne avait été placée, et, de l'autre, la distance comprise entre ce même lieu et un établissement nommé *Fines*, vers lequel tendait la route (1).

Les colonnes itinéraires, comme tous les monuments qui portent des

(1) On a trouvé à Chauvigny, département de la Vienne, une autre colonne qui indique les distances à partir de FINES, bourgade sans doute bien inférieure à *Limonum*, capitale des Pictavi, dans le territoire de laquelle elle était placée.

Si cette inscription, que je n'ai point vue, était complète, et qu'elle n'eût point porté l'indication de deux localités, elle pourrait être invoquée pour

inscriptions, sont importantes pour l'histoire et pour la géographie ancienne.

On connaît encore en France un certain nombre de colonnes milliaires en place et beaucoup de colonnes déplacées ; quelques-unes, comme celles du Manoir et de Frénouville (Calvados), ont été trouvées renversées dans le lieu qu'elles avaient occupé; d'autres ont été transportées et ensevelies plus ou moins loin des places où elles étaient plantées dans l'origine. Ainsi, les fondations du château de Bayeux en renfermaient deux qui avaient été placées à 4 et à 6 lieues de cette ville. Plusieurs colonnes ont été très-anciennement creusées et transformées en cercueils.

Des colonnes milliaires trouvées de nos jours renversées ou debout et à leurs places, sur le bord de la voie Aurélienne, dans la Crau (Bouches-du-Rhône), prouvent par leurs inscriptions que cette route fut entretenue avec soin par les empereurs qui se succédèrent depuis Auguste jusqu'aux derniers temps de l'empire romain.

MM. Schweighauser et de Golbery ont signalé, dans leur grand ouvrage sur l'Alsace, la présence de trois bornes milliaires dans le voisinage de Schlestadt. M. Coste les a indiquées sur sa carte des établissements romains du même pays présentée à Strasbourg à la Société française d'Archéologie en 1859 (1).

Il existe des colonnes milliaires en place dans plusieurs de nos départements du Centre, du Sud-Est et dans ceux du Midi.

J'en ai vu sur la voie romaine qui passe à St-Paulien (*Velodunum*), près du Puy, et qui se dirige vers l'Espagne.

L'Académie du Gard a fait connaître la place que quelques colonnes occupent ou qu'elles occupaient naguère sur la voie qui allait de Beau-

prouver que les établissements qui ont servi de centre pour compter les distances sur les colonnes, n'ont pas toujours été des capitales ou des villes importantes : mais que de simples stations, lorsqu'elles étaient convenablement espacées, ont servi de point de départ. On sait que l'Itinéraire et la Table indiquent toujours le nombre de milles ou de lieues compris entre une station et une autre station, et non pas seulement entre deux villes capitales.

Voyez les *Recherches sur l'ancien Poitou et sa capitale*, par M. Dufour ;— les *Recherches sur le Poitou*, par M. Siauve ;—le 1er vol. de la *Revue normande*, p. 267 ; — le *Bulletin monumental*, etc., etc.

(1) V. la description de ces colonnes dans le tome XXXI du *Bulletin monumental*, p. 185.

caire à Nîmes, et au-delà de cette ville. Il serait bien intéressant de conserver soigneusement toutes ces colonnes et d'indiquer leur position sur des cartes spéciales ; il faudrait aussi réunir toutes les inscriptions de colonnes milliaires, en présenter une monographie afin qu'on pût les comparer entre elles. Je crois qu'il en existe environ 150 en France, et même 200.

Une question se présente à l'esprit :

Les colonnes n'ont-elles point, dans quelques localités, été remplacées par des bornes en pierres brutes? Étaient-elles sur toutes les routes placées de lieue en lieue? N'ont-elles point été quelquefois plus éloignées?

Sans avoir de faits à présenter pour la solution de ces questions, je pencherais à adopter l'affirmative. Il est probable, en effet, que, sur les routes d'une importance secondaire, on ne se sera pas toujours astreint à placer des bornes de lieue en lieue, surtout si la pierre était rare dans le pays, et que, dans les localités où les matériaux se taillent difficilement, on se sera contenté de planter des pierres brutes, sans faire venir de loin des bornes cylindriques propres à recevoir des inscriptions. Caylus a cité trois bornes milliaires, en place au siècle dernier sur la voie de *Genabum* (Orléans) à *Autricum* (Chartres), et qui ne portaient pas d'inscriptions, quoiqu'elles fussent cylindriques et hautes de 5 pieds.

PYRAMIDES. — Les voies romaines n'étaient pas seulement garnies de colonnes itinéraires ; on trouvait encore sur leurs bords des tours pleines, quelquefois rondes et plus souvent carrées. MM. de Crazannes et Du Mège ont signalé l'existence de semblables tours le long de plusieurs voies du Midi, et il en existe encore sur quelques autres routes romaines de la France.

Plusieurs de ces pyramides ont été regardées comme des tombeaux ; mais la plupart paraissent avoir été élevées pour l'ornement des chemins, ou peut-être étaient-elles consacrées à Mercure, dieu protecteur des routes, des arts et du commerce. Quelquefois on pratiquait dans ces obélisques une niche destinée à recevoir une statue, comme on le voit dans des monuments semblables du pays des *Convenæ* (le Comminges), décrits par M. Du Mège.

Ces monuments, que l'on plaçait de préférence dans les carrefours et près des embranchements de routes, servaient aussi quelquefois à marquer des confins ou *fines* de territoires. D'après les observations de

M. de Crazannes, la pyramide indiquant les *fines* des Nitiobriges subsiste encore: c'est une tour pleine, de forme ronde, parementée en petites pierres cubiques, que l'on remarque avant d'arriver à Aiguillon, à droite de la grande route actuelle, et à la jonction de la voie d'*Aginum* (Agen) à *Burdigala* (Bordeaux), avec une autre voie romaine allant de Sos à Eysses, l'*Excisum* de l'itinéraire d'Antonin.

Les proportions des pyramides itinéraires étaient différentes et plus ou moins grandes, selon les lieux. Parmi les monuments de ce genre les plus importants, on peut citer les pyramides de Pirelonge et d'Ébuon, en Saintonge, et celle de St-Mars, en Touraine.

La tour de Pirelonge, située à 3 lieues au sud-ouest de Saintes, est massive, construite en moellon, et haute de 74 pieds; elle avait été revêtue d'un appareil aujourd'hui enlevé; sa base, carrée, a 18 pieds sur chaque face, et son couronnement offre la forme d'un cône. Il est composé de sept assises de grosses pierres de taille, dont la surface est couverte de rainures figurant de grandes feuilles imbriquées (1).


Tour de Pirelonge.

La tour d'Ébuon est à 4 lieues au sud-est de Saintes, sur l'ancien chemin de cette ville à Poitiers, auprès d'une commune dont elle a pris le nom. Elle offre beaucoup de rapports avec la précédente; mais son élévation est moins grande.

M. Rocquet de Saint-Jean-d'Angély, membre de la Société française d'archéologie, en nous envoyant le dessin que nous reproduisons de cette pyramide, la décrit de la manière suivante: « Elle est formée de moellons à peine dégrossis, noyés dans un mortier ex-

(1) Les pierres de taille qui formaient la cape ou le toit de cette tour étaient liées chacune par un tenon et une mortaise.

cessivement dur; elle était couverte extérieurement comme celle de Pirelonge d'un revêtement encore visible en quelques endroits, composé de moellons mieux appareillés et séparés entre eux par de larges joints. »

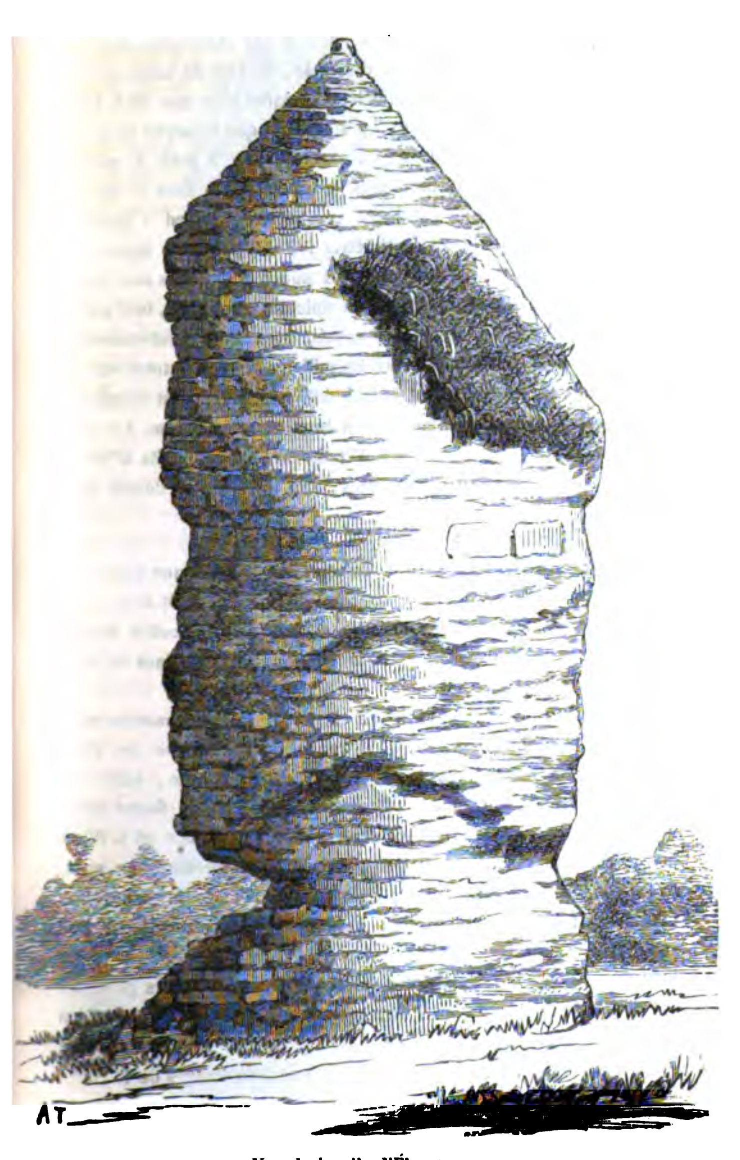
Le monument était en quelque sorte divisé en deux parties dans le sens de la hauteur : l'une en forme de chape conique, faisant à peu près la moitié de l'élévation totale; l'autre carrée, ayant environ 16 pieds de large sur chaque face (V. la page suivante).

On croit qu'il y avait d'autres monuments du même genre en Saintonge : la dénomination de port Pilet donnée à un lieu où se trouvent des vestiges romains, sur la route de *Mediolanum* à *Muro*, et les traditions locales ont porté M. l'abbé Lacurie à penser qu'il existait là un monument pareil au précédent.

D'un autre côté, Châtillon, dans sa *Topographie française*, donne les dessins de deux monuments situés à Varaise, sur la route de Saintes à Poitiers, comme celui d'Ébuon et qu'il intitule les *fanaux ou ruines antiques de Varaise*. La tradition veut effectivement que l'on allumât des fanaux sur la tour d'Ébuon.

« *La pile Saint-Mars*, située à 4 lieues de Tours, le long d'un coteau qui borde la rive droite de la Loire, est un pilier quadrangulaire de 29 mètres environ de hauteur, y compris la cape pyramidale qui le termine (ou 87 pieds), et de 4 mètres de largeur (près de 12 pieds 4 pouces) sur chaque face, à partir du socle, qui va en s'élargissant jusqu'à sa base, où il a 5 mètres 15 centimètres (15 pieds 10 pouces 1/2 environ). La pile était surmontée par cinq piliers également carrés, de 3 mètres 25 centimètres de hauteur (10 pieds); quatre desquels, situés aux quatre angles, subsistent encore. Le cinquième, placé sur le sommet de la cape, a été renversé par un ouragan en 1751.

« Cet édifice est construit extérieurement en larges briques de la plus belle fabrication. Les chapiteaux des petits piliers sont en pierre de tufeau, ainsi que les consoles qui soutiennent l'entablement, distribuées par huit sur chaque face, celles des angles comptant pour les deux côtés. La Sauvagère, qui avait vu quatre consoles presque entières, nous apprend qu'on y reconnaissait des têtes sculptées. Maintenant, à l'exception de celles qui se trouvent aux deux angles de la face méridionale et qui font encore saillie, toutes sont cassées au niveau du pied



Vue de la pile d'Ébuon,

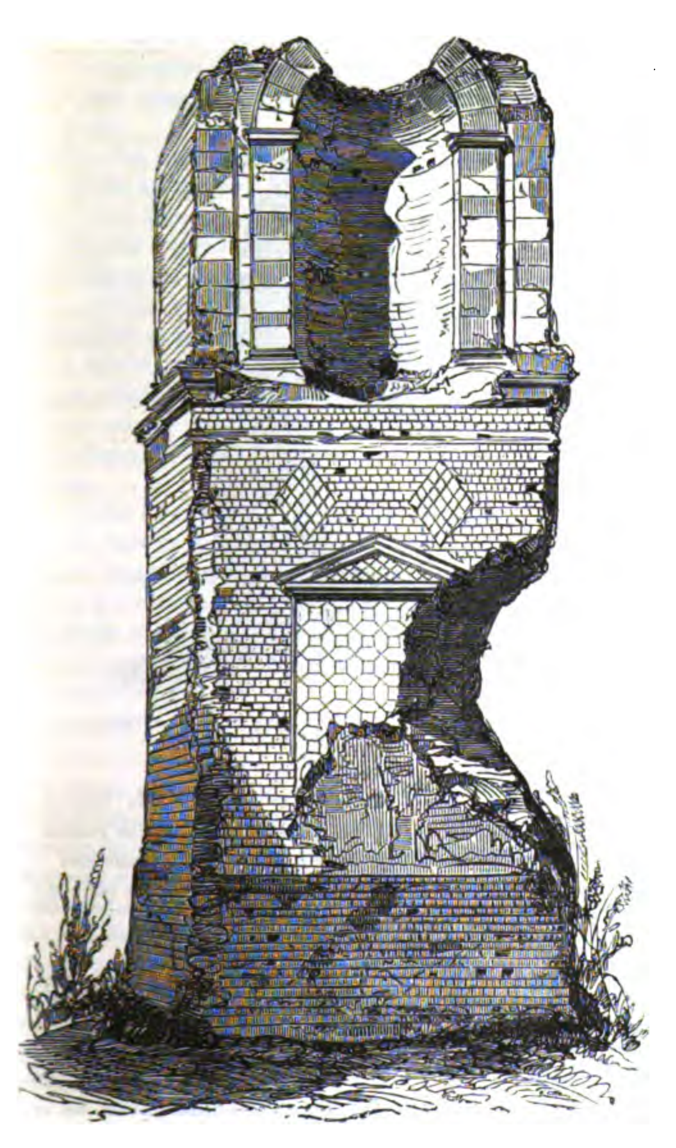
droit de la pile. On avait cru longtemps que cet édifice était entièrement composé de briques ; mais à l'aide d'une excavation pratiquée anciennement un peu au-dessus du socle, du côté du nord, on peut s'assurer que l'épaisseur du massif de briques n'est que de 1 mètre 16 centimètres (près de 3 pieds 7 pouces), et que le noyau de la pile, ayant 1 mètre 68 centimètres (un peu plus de 5 pieds 2 pouces) carrés, est formé par des morceaux de tufeau noyés dans le mortier. La longueur des briques est de 34 centimètres (1 pied 7 lignes environ) ; la largeur, de 23 centimètres 1/2 (8 pouces 8 lignes) ; et l'épaisseur, de 4 centimètres (presque 1 pouce 1/2). Elles sont posées par assises avec une régularité et un aplomb admirables, tant sur les parements que sur les arêtes des encoignures. Elles s'entrelacent les unes aux autres de manière que les milieux se rencontrent sur des joints montants, et que les intervalles des encoignures sont remplis par des briques posées alternativement en boutisse et en liaison. Les joints ont à peu près 3 centimètres 1/2 d'épaisseur, et sont faits d'un excellent mortier mêlé de briques pilées, qui a acquis la dureté de la pierre (1).

Parmi les piles qui offraient à une certaine hauteur une niche destinée à renfermer une statue, on peut citer celle de St-Jory, dont voici l'esquisse (Voir la page 45) ; édifice élégant revêtu en petit appareil avec porte surmontée d'un fronton, figurée dans la partie basse de l'édifice.

M. Anthyme Saint-Paul a décrit dans le *Bulletin monumental*, XXXIe volume, deux ruines qu'il range dans la classe des piles : l'une qu'on appelle dans le pays tour de La Barthe, près d'un chemin qui va à St-Gaudens (Haute-Garonne), est de forme carrée et mesure 3 mètres 9 cent. sur chaque face (V. la page 46). Elle se divise en deux étages. Une niche, qui devait renfermer une statue (peut-être celle de Mercure), se trouve à l'étage le plus élevé. L'édifice, terminé par un toit pyramidal, est construit en petit appareil.

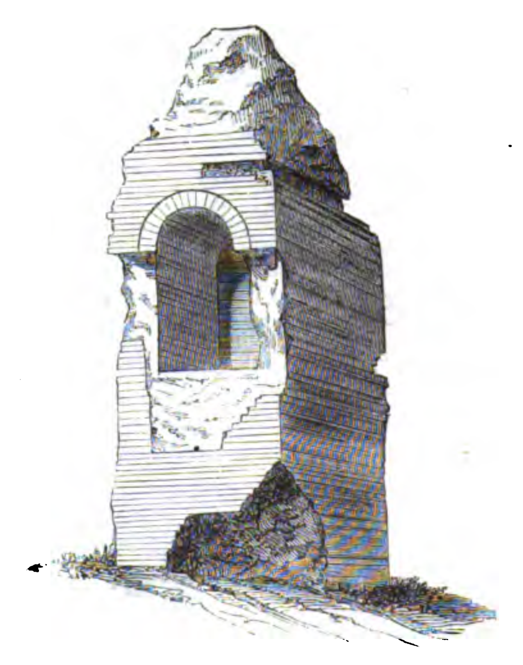
Ces piles sur lesquelles des niches étaient pratiquées pour des statues me paraissent devoir former une classe distincte. En offrant l'image d'une divinité, elles remplissaient sur les routes antiques le même office que certaines croix ou que certaines images de la Sainte

(1) M. de La Saussaye, *Mémoire sur la pile Saint-Mars*.



Vue du monument de St-Jory

Vierge ou d'un saint patron, dans les carrefours de nos routes actuelles.



Vue de la pile de La Barthe (Haute-Garonne).

Les *tumulus* élevés, sous la domination romaine (1), le long des routes, surtout près des carrefours, peuvent, dans certains endroits, avoir été ainsi placés à cause de la vénération que l'on avait pour le dieu des chemins, et quelques-uns ont sans doute tenu la place des monuments pyramidaux que nous venons d'examiner.

MANSIONS. — On trouvait sur les routes des mansions où l'on entretenait des chevaux pour le service ordinaire des courriers et pour ceux

(1) Certains tumulus peuvent bien n'être pas antérieurs au Ier et au IIe siècle de l'ère chrétienne ; il y en a dans lesquels on a trouvé des médailles, et qui doivent avoir été élevés sous les Antonins.

qui voyageaient avec une autorisation spéciale de l'empereur (1). Les mansions étaient administrées par des *mancipes* que l'on pourrait comparer à nos maîtres de poste (2). Les simples relais, placés à des intervalles plus rapprochés que les mansions, s'appelaient des *mutations*, *mutationes*.

Enfin, l'on appelait *diversoria* les maisons situées le long des routes, soit qu'elles appartinssent à des propriétaires qui y donnaient l'hospitalité à leurs amis, soit qu'elles fussent, comme nos hôtelleries, destinées à recevoir les voyageurs (3).

Les principales routes romaines étaient nommées *publiques* ou *militaires*, *consulaires* ou *prétoriennes*, et les chemins moins fréquentés se distinguaient en *privés*, *agraires* ou *vicinaux* (4).

Les voies de premier ordre se faisaient aux dépens de l'État ; les frais se prenaient sur le trésor public ou sur les libéralités de quelques citoyens riches et zélés : les habitants des provinces, quelquefois les soldats légionnaires, les esclaves, etc., travaillaient à la confection des chemins.

La charge de grand-voyer ou d'inspecteur des routes n'était confiée qu'à des hommes de mérite qui avaient fait preuve de talent dans d'autres magistratures. Auguste se chargea lui-même de l'administration des routes publiques voisines de Rome. On voit par diverses inscriptions que les principales routes étaient confiées à des commissaires particuliers ; mais certains commissaires avaient plusieurs voies à administrer en même temps.

Les anciennes voies qui existent dans les diverses parties de la France

(1) Ce fut Auguste qui établit en Gaule ces espèces de postes : il était défendu aux simples particuliers de s'en servir. Ceux qui avaient la permission de voyager de la sorte devaient être munis de passeports que l'on appela d'abord *diplomata*, et qui prirent le nom d'*evectiones* sous Constantin.

(2) Vegetius, de re militari, lib. III, cap. 8 et 9. — Cod. Théod. lib. XII. De cursu publico. — Mabillon, de re diplomatica, lib. 1, cap. II. — Bergier, *Histoire des Grands Chemins de l'empire romain.*

(3) V. Antiquités romaines, par Alexandre Adam, recteur du grand collége d'Edimbourg. Les hôtelleries étaient appelées *Cauponæ*, Horat. ep. 1—11—12, ou *tabernæ diversoriæ*, Plaut. truc. III.—2—29 ; celui qui les occupait, *caupo*; ceux qui s'y rendaient, *diversores*.

(4) Viæ privatæ, agrariæ, vel vicinales, quæ ad agros et vicos ducunt *(Ulpian.)*.

sont aujourd'hui dans un tel état de dégradation, qu'elles ne peuvent plus souvent être reconnues que par des yeux exercés ; dans beaucoup d'endroits, elles sont presque totalement effacées, et la charrue en a fait disparaître les traces dans des espaces considérables ; quelquefois aussi la chaussée se trouve recouverte et cachée par la terre végétale (1).

Dans quelques contrées, cependant, les voies antiques forment encore des lignes prolongées fort remarquables, et leur belle conservation est un juste sujet d'étonnement.

La solidité avec laquelle le *stratumen* et la *rudération* ont été établis, a dû, sans doute, contribuer beaucoup à cette conservation. Il faut aussi remarquer que le niveau souvent élevé des chaussées, leur forme bombée et leur largeur moins considérable que celle de nos routes actuelles, donnaient un écoulement rapide et facile aux eaux ; celles-ci ne pouvaient non plus s'infiltrer que difficilement dans le pavé, et si elles parvenaient à traverser la première couche, la *summa crusta*, celle du *nucleus*, souvent composée de glaise mêlée avec de la chaux et bien battue, formait un lit imperméable qui garantissait les couches inférieures.

Il faut encore tenir compte de la différence des temps. Il est certain que les transports étaient moins fréquents sous la domination romaine qu'ils ne le sont aujourd'hui ; le commerce avait bien moins d'activité, chaque cité formait un centre, et l'on ne voyait pas, comme chez nous, cette circulation continuelle, cette espèce de courant qui marche perpétuellement des provinces au centre de la France, et du centre aux extrémités. En réunissant toutes ces causes, nous pourrons nous expliquer la conservation de ces voies romaines, dont quelques-unes ont dix-huit siècles d'existence.

Dans la partie la mieux conservée d'une des voies romaines du Calvados, j'ai trouvé la disposition suivante :

Le *stratumen* ou partie inférieure de l'*agger* est composé de morceaux de grès aplatis, rangés les uns sur les autres, et de blocs calcaires de différentes dimensions (2). Il atteint, dans quelques places, jusqu'à 2 pieds d'épaisseur.

(1) Sur plusieurs chaussées ainsi abandonnées et recouvertes de terre, on peut voir encore les ornières creusées par les roues des chariots antiques.

(2) Il m'a paru que ces morceaux de grès et de pierre calcaire avaient été, dans quelques endroits, mastiqués avec de la terre glaise ; les blocs les plus considérables ont été disposés sur les bords de l'*agger*.

On trouve ensuite une couche de 1 pied d'épaisseur, formée de petits morceaux de calcaire et de grès de la grosseur d'un œuf au plus, et incrustés dans une argile mêlée de sable calcaire.

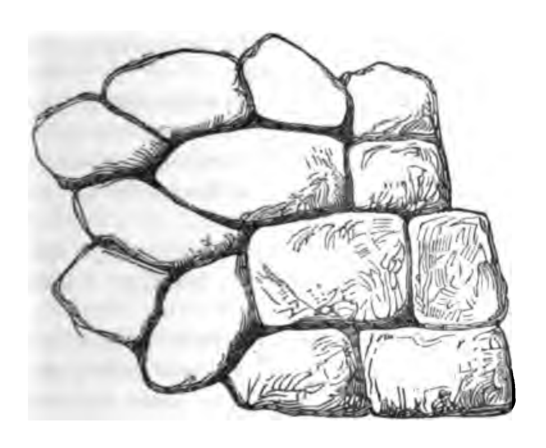
La partie supérieure de la chaussée se composait de cailloux plus étroitement serrés les uns contre les autres, et dont on ne retrouve que quelques traces.

La largeur de la voie paraît avoir été de 15 à 20 pieds.

J'ai vu dans d'autres pays plusieurs voies romaines de cette dimension.

M. de Torquat a observé tout récemment à Chevilly (Loiret) la voie romaine tendant d'Orléans à Chartres. Des couches de cailloux tassés dans une terre blanche à la partie inférieure, et dans du mortier à la partie supérieure, formaient une masse compacte soutenue par de larges pierres d'accotement. La trace des roues qui était très-visible donnait 1 mètre d'écartement. Cette voie a été mentionnée par Caylus qui la conduit par Auvillars, Allaines, Imonville, Allonne et Bouville.

Je n'ai rien dit des pavés qui formaient quelquefois la *somma crusta* des chaussées romaines, parce qu'ils n'existaient qu'exceptionnellement dans les *vicus* traversés par les voies ou dans des passages difficiles. Ces pavés, usités plus particulièrement dans les villes, étaient formés



de pierres de différentes formes assemblées avec précision malgré leur

irrégularité. J'ai dessiné le spécimen précédent à Autun. On en a trouvé dans différentes villes du Midi. Rome et Pompéi en montrent de nombreux exemples, car leurs rues étaient toutes pavées de cette manière.

. La carte des voies romaines de la Gaule n'est pas encore complète, et le tracé qu'on en veut faire est d'autant plus difficile que ces routes, abandonnées sur différents points, ont été tantôt recouvertes par des alluvions, tantôt détruites par des travaux de défrichement ou interrompues par des fossés de clôture. Quelques explorateurs, tenant compte de tous ces faits, ont été obligés de pratiquer des sondages pour retrouver, dans certaines terres cultivées, la suite des voies antiques dont la direction était annoncée. Telles ont été, dans le département de l'Yonne, les recherches très-approfondies dont M. Quentin a entretenu, en 1858, le Congrès scientifique de France.

Pour déterminer le réseau de nos voies, il faudra encore de longues observations : il est grand temps de s'en occuper, car chaque année, chaque jour, en effaçant quelques vestiges, rendent le tracé plus difficile à reconnaître.

Les diverses Sociétés archéologiques de France, notamment celle de l'Orléanais, l'Académie du Gard, la Société des Antiquaires de l'Ouest, du midi de la France, les Sociétés de la Moselle, de la Meurthe, de la Franche-Comté et bien d'autres ont fait des recherches excellentes, et leurs travaux peuvent servir d'exemple.

J'ai, dans mon *Cours d'antiquités*, décrit pas à pas quelques voies romaines bien authentiques, et le *Bulletin monumental* a publié sur ce sujet plusieurs notices intéressantes, notamment un essai de feu M. Bizeul sur les voies romaines de la Bretagne, et un autre de M. Graves sur les voies romaines de l'Oise (1).

Sur l'ordre de leurs généraux, les officiers d'état-major chargés de la carte de France ont donné de bonnes indications et relevé plusieurs voies romaines.

Postérieurement, le Ministre de l'Instruction publique a constitué une commission chargée de dresser une carte spéciale des voies romaines. Cette commission, composée de savants très-compétents

(1) Ces mémoires sont accompagnés d'une carte l'un et l'autre.

sous la présidence de M. Creuly, général du génie, recueille avec zèle les matériaux qui lui manquent encore. Malheureusement il reste beaucoup de lacunes, et tant que des archéologues ingénieurs n'iront pas sur place contrôler les faits déjà connus, et explorer les lieux sur lesquels on n'a pas encore de renseignements suffisants, le travail ne sera pas terminé.

Je le repète, il faut encore, pour combler les lacunes, de longues et patientes recherches, de laborieuses explorations sur le terrain.

CARACTÈRES DES CONSTRUCTIONS ROMAINES.

Les constructions romaines, ruinées par les Barbares au IVe et au Ve siècle, n'ont cessé d'être exploitées depuis cette époque et de fournir des matériaux pour d'autres constructions. La chronique de Fontenelle (Saint-Wandrille) nous apprend que l'église de ce couvent fut bâtie dans le VIIIe siècle, aux dépens des monuments de Lillebonne (1), et l'on se figure à peine quelle prodigieuse quantité de monuments antiques ont été détruits dans les siècles suivants, surtout dans les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, où l'on bâtit tant d'églises, et plus tard, au XVIe et au XVIIe siècle, lorsque les villes sacrifièrent leurs monuments les plus précieux pour se procurer des places plus vastes et des rues plus larges.

Sans nous reporter à des temps éloignés, de nombreux témoignages nous attestent que, dans le siècle dernier, les ruines romaines ont fourni une énorme quantité de pierres pour l'encaissement des grandes routes. D'après le témoignage de l'ingénieur Hubert, plus de 500 charretées de matériaux furent extraites de l'ancien Lisieux pour la route de cette ville à Caen. M. Rever rapporte que, vers le même temps, 8 ou 400 mètres cubes de briques et de décombres avaient été pris au Vieil-Évreux pour un usage semblable ; et de nos jours, seulement depuis vingt années, combien n'avons-nous pas vu démolir de murs antiques ! Quand on

(1) Erinhardus ædificavit basilicam beatissimi Michaelis archangeli, licet modico, pulcherrimo tamen ædificio allatis videlicet petris DE JULIOBONA castro quondam nobilissimo ac firmissimo. — Chron. Fontan. Apud Acher.

réfléchit à toutes ces destructions, on doit être étonné qu'il existe encore en France tant de débris de constructions romaines.

Pour rechercher les places qu'ont occupées des établissements dont il reste le plus souvent si peu de traces apparentes, il est essentiel de bien connaître non-seulement les caractères qui distinguent les constructions romaines, mais encore tous les objets du même temps qui peuvent indiquer *l'ancienne habitation* des lieux où ils se rencontrent. C'est pourquoi, je vais présenter quelques notions sur les murailles romaines, sur certains accessoires des édifices, tels que les hypocaustes, les pavés, les mosaïques, les placages d'ornement, les tuiles des toits, etc., etc. ; enfin sur les poteries et sur quelques autres objets qui ont été d'un usage journalier durant l'ère gallo-romaine.

Murs de grand appareil.—Les murs de grand appareil sont construits en belles pierres de taille, ayant 2 à 3 et parfois 4 à 5 pieds de largeur, sur 1 pied ou 2 pieds d'épaisseur, posées par assises égales, quelquefois liées les unes aux autres par des coins de bois de chêne à double queue d'aronde, ou par des crampons en fer.

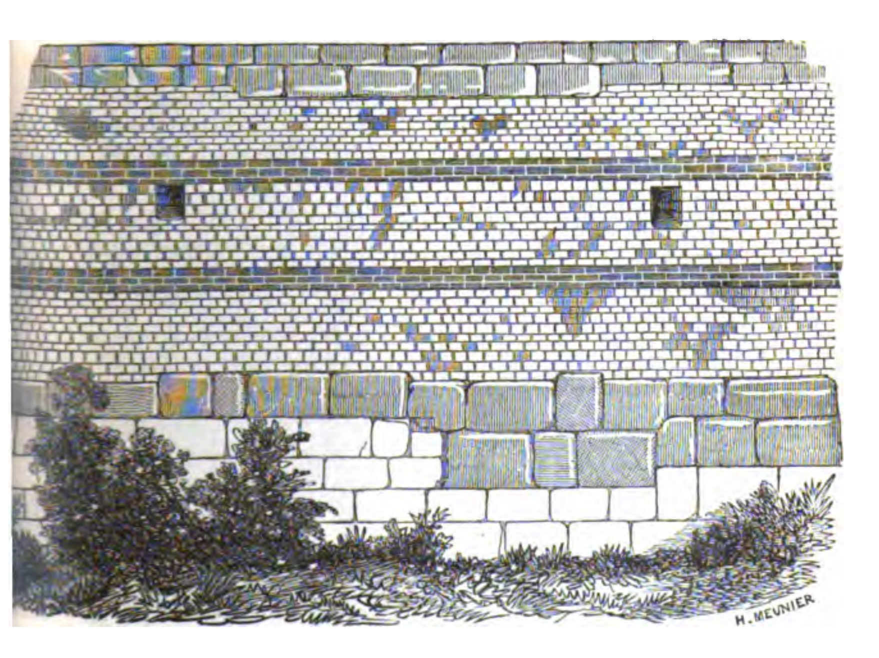
Ces pierres, juxtaposées sans ciment, sont encore ajustées avec tant de précision dans quelques édifices, qu'à peine on distingue les points où les blocs se réunissent. Il paraît que, pour arriver à cette précision dans l'assemblage, les pierres que l'on plaçait sur les assises déjà établies étaient promenées avec un léger frottement sur le lit inférieur, de manière à broyer et user toutes les petites aspérités que la taille la plus soignée pouvait avoir laissées. Lorsque l'architecte sentait que toutes ces aspérités avaient disparu et que les pierres glissaient librement l'une sur l'autre, il faisait cesser le frottement. Les petites particules enlevées à la pierre, délayées avec l'eau que l'on avait soin de verser pour faciliter l'opération, formaient un léger ciment et garnissaient les vides qui pouvaient encore exister (1).

Les murs de grand appareil se rencontrent dans les édifices publics, tels que les temples, les arcs de triomphe, les bains, etc., etc.

(1) V. Description des antiquités de Nîmes, publiée en 1819.—Antiquités de Saintes et du département de la Charente-Inférieure, par M. de Crazannes, etc., etc.

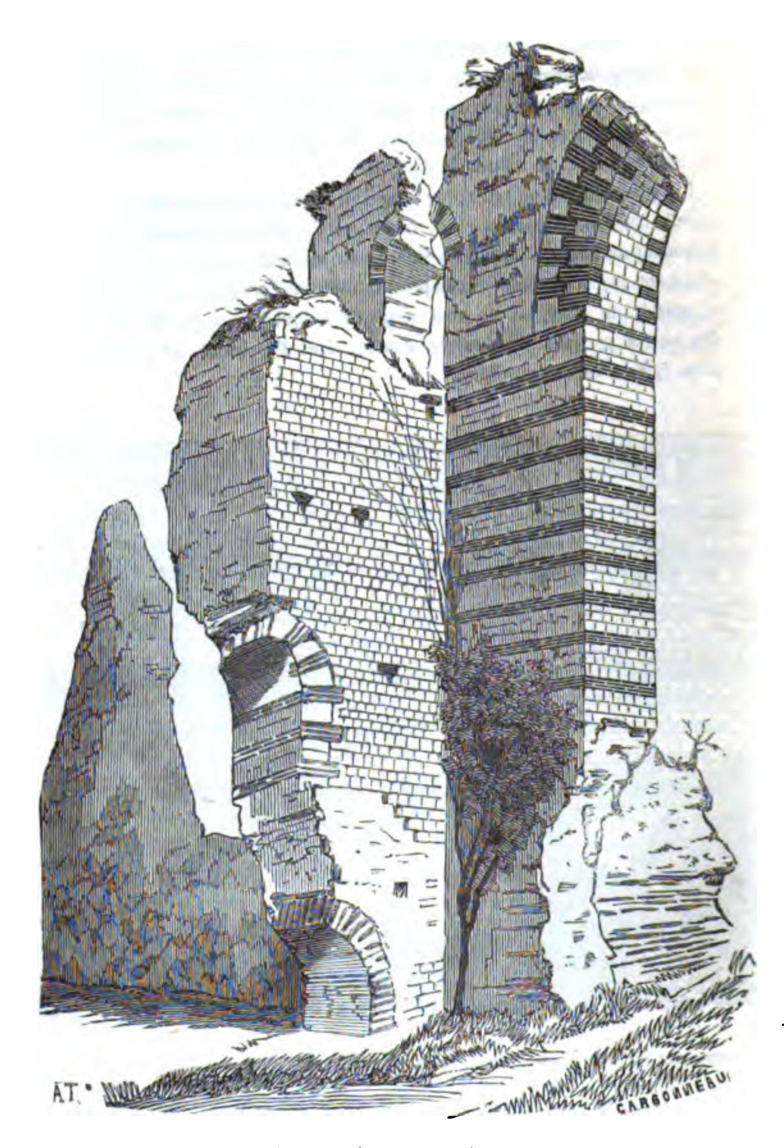
Petit appareil. — Les murs de petit appareil, appareil qui a été le plus habituellement employé, ont leurs parements formés de pierres symétriques à peu près carrées, dont chaque face n'a le plus souvent que 3 à 4 pouces. Le centre du mur offre un massif en moellons irréguliers ou blocage à bain de ciment.

Le plus souvent on remarque, dans les constructions en petit appareil, des zones horizontales et continues de grandes briques, évidemment destinées à maintenir de niveau les petites pierres du revêtement (1). Ces zones se composent ordinairement de deux ou trois et parfois de cinq, six ou sept rangs de briques séparées les unes des autres par des couches de ciment, dont l'épaisseur est à peu près égale à celle des briques.

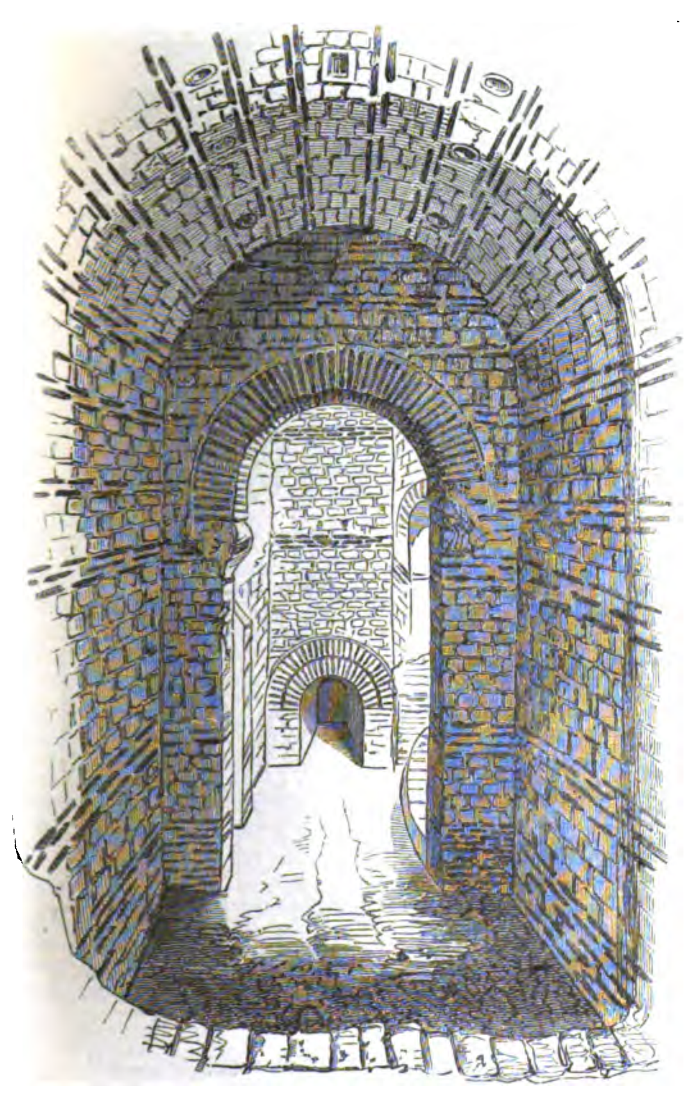


Revêtement en petit appareil avec soubassement de grand appareil à Soissons.

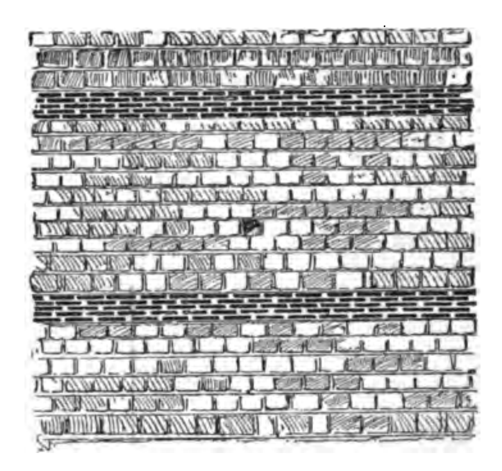
(1) Dans les murs très-épais, tels que les murs militaires, ces briques d'appareil pénètrent quelquefois jusqu'à 2 pieds dans l'intérieur de la maçonnerie.

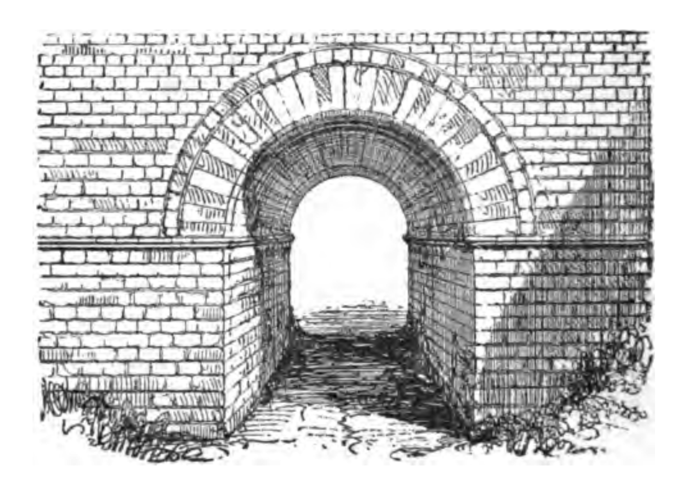


Petit appareil à Alleaume, près Valognes.

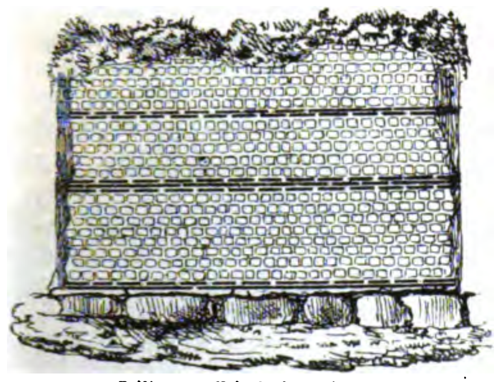


Petit appareil à Trèves.





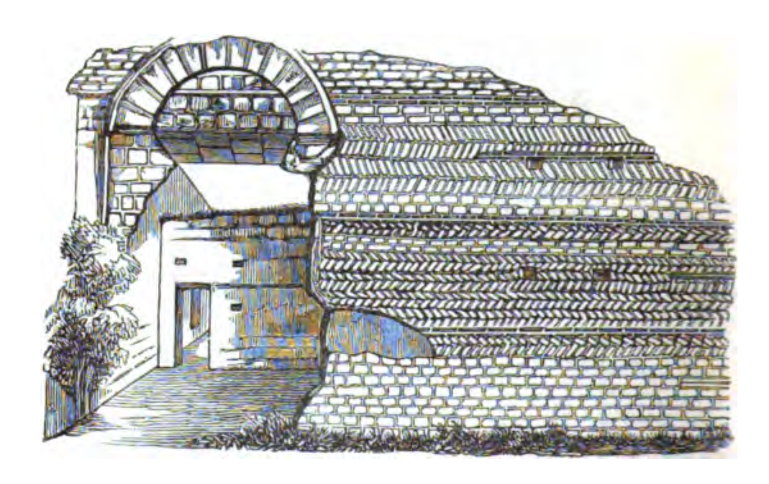
Revêtement en petit appareil à Fréjus.



Petit appareil à Jublains (Mayenne).

Petit appareil au Mans.

Les Romains ont aussi disposé souvent les pierres en feuilles de fougère ou en arête de poisson, comme le montre cette figure.



Appareil en arête de poisson dans les murs de Thésée (*Tassiaca*) (Loir-et-Cher).

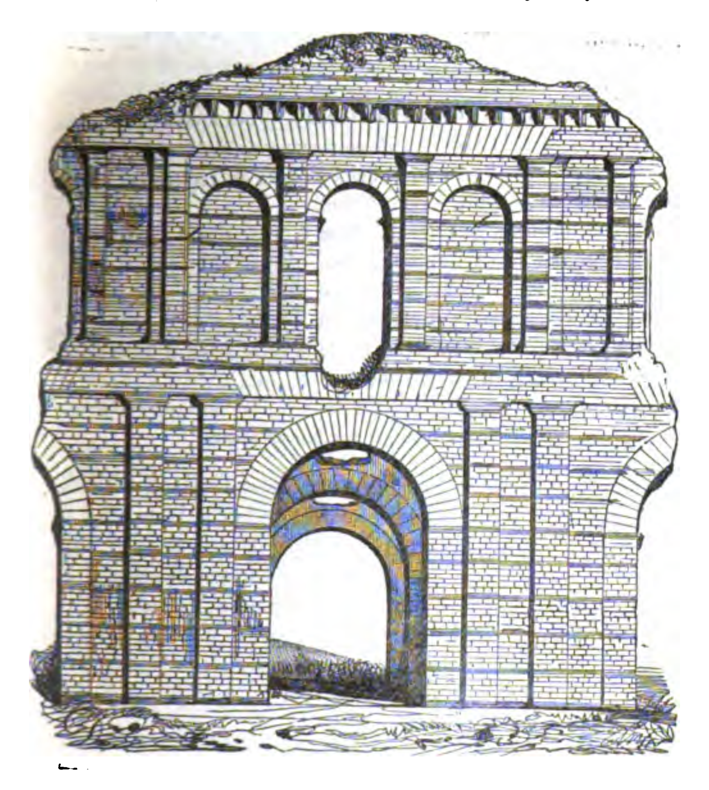
Le mortier est toujours très-épais entre les pierres de l'appareil, dont aucunes ne sont en contact immédiat, mais en quelque sorte incrustées dans le ciment.

Les dimensions des briques d'appareil sont trop variables pour que je puisse les indiquer d'une manière absolue : le plus souvent je leur ai trouvé 14 à 15 pouces de longueur sur 8 à 10 pouces de largeur ; mais il y en a de plus grandes, et j'en ai souvent remarqué de plus petites.

Le nombre des cordons de briques, et par suite la hauteur des intervalles qui les séparent les uns des autres, n'ont rien de fixe.

Quelques savants ont avancé que les chaînes ou ceintures en briques des constructions de petit appareil n'ont commencé à être usitées qu'au IIIe siècle, principalement sous le règne de Gallien ; mais ce mode se rencontre dans des édifices beaucoup plus anciens et dès les temps d'Auguste. Ainsi, l'on aurait tort de limiter au IIIe siècle l'usage des cordons de briques ; mais on aurait peut-être de bonnes raisons pour admettre que cet usage devint alors beaucoup plus général qu'il ne l'avait été auparavant.

Il est certain d'ailleurs qu'à cette époque on tira parti des briques pour l'ornement extérieur des édifices, et qu'on vit des corniches et des moulures remplacées par des cordons de briques dont la couleur rouge, se détachant sur le fond gris ou blanchâtre des murs, figurait les reliefs de l'entablement. C'est ce que nous montre la belle ruine des arènes de Bordeaux dont voici l'esquisse.



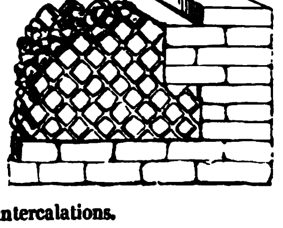
Quelques murs en petit appareil sont construits avec plus de recherche que d'autres, et des pierres de plusieurs nuances y forment des espèces de mosaïques.

PETIT APPAREIL ALLONGÉ. — Je désigne sous le nom de *petit appareil allongé* celui dont les pièces ne sont point carrées et ont une

surface plus étendue dans le sens horizontal que dans le sens vertical.

APPAREIL MOYEN.— Un autre appareil, qui tient le milieu entre le petit et le grand appareil, se rencontre aussi quelquefois dans les monuments romains; les pièces sont de dimensions variables, en pierres de taille cimentées, et parfois liées les unes aux autres au moyen de crampons.

APPAREIL RÉTICULÉ (*Opus reticulatum*). — Les architectes romains employaient aussi l'*œuvre réticulé* ou maçonnerie maillée, qui différait du petit appareil ordinaire en ce que les pièces du revêtement, taillées avec soin et de grandeur égale, étaient placées de manière que les jointures décrivaient des lignes diagonales et simulaient ainsi les mailles d'un filet. Ce genre de revêtement s'employait en général comme ornement : on ne le trouve guère seul; il est presque toujours associé avec le petit appareil ordinaire, au milieu duquel il forme des intercalations.



MORTIER ET CIMENT.—Les mortiers romains sont composés de chaux vive mêlée de sable et assez ordinairement de brique pilée, dans des proportions variables et qu'il serait difficile de déterminer. La présence de la brique pilée dans ce mortier le distingue de presque tous ceux que l'on a faits dans la suite (1). Cependant, on trouve aussi, rarement à la vérité, des mortiers romains qui ne contiennent aucunes parcelles de brique et ne présentent aucun caractère particulier.

J'ai remarqué du charbon combiné avec les fragments de briques dans quelques murs de petit appareil.

PAVÉS. — Les pavés des appartements se composent de plusieurs couches disposées en petit, à peu près comme celles que nous avons indiquées pour les chaussées des routes.

(1) Je dis *de presque tous*, car le mortier mêlé de briques pilées a dû être employé dans les premiers siècles du moyen-âge, en même temps que les chaînes de brique.

Ainsi, la base ou le *stratumen* est souvent en briques, la *rudération* en ciment rempli de petites pierres ou de briques concassées; le tout est recouvert de pièces carrées en marbre, en terre cuite ou en pierre polie.

Dans beaucoup de maisons, le pavé n'était composé que d'une seule couche de ciment mêlé de petits fragments de brique et de pierre dure, et assis sur un lit de briques ou de pierres plates.

Quelques aires rustiques sont formées de petits fragments de pierre calcaire ou de marbre, fixés dans un lit de mortier et tellement rapprochés les uns des autres qu'ils garnissent toute la surface du pavé.

Ces aires, toutes grossières qu'elles soient, se rapprochent des mosaïques par leur structure.

PAVÉS EN MOSAÏQUE.—Les mosaïques sont formées de petits fragments cubiques, dont le diamètre varie depuis 3 lignes jusqu'à 1/2 pouce (1). Ces petits quadrilatères, incrustés dans le mastic et assis sur un ciment mêlé de brique pilée, sont de plusieurs couleurs différemment assorties et dessinent des losanges, des cercles, des triangles, des carrés, etc. On y voit plus rarement des figures d'animaux, des figures humaines, etc. Ces dernières mosaïques sont en général grossièrement rendues, et pour la plupart inférieures à celles qui ne présentent que des lignes diversement combinées.



Les matériaux le plus ordinairement employés chez nous pour les mosaïques sont le calcaire blanc, le noir, la pierre bleue, le grès rouge, le marbre et la terre cuite.

En traçant l'ensemble et la distribution de certains monuments romains, j'aurai l'occasion de décrire quelques pavés en mosaïque. J'en offre provisoirement quelques spécimens, p. 63, 64, 65, 66 et 67.

La première mosaïque (p. 63) est une partie de celle qui fut découverte

(1) Le volume des quadrilatères qui entrent dans la composition des figures d'animaux sont, en général, plus petits que ceux des fonds et des encadrements.

il y a quelques années à Bernay, près de St-Jean-d'Angély, et dont M. l'abbé La Curie envoya les dessins à la Société française d'archéologie : ce sont des compartiments de diverses formes géométriques, encadrant des entrelacs, des espèces de fleurons, etc.

La seconde, trouvée près de Châlon-sur-Saône (V. la page 64), montre des compartiments de diverses formes (carrés, arrondis, etc.).

M. Loriquet, conservateur de la bibliothèque de Reims, a fait un travail considérable sur vingt mosaïques découvertes dans cette ville depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours ; elles offraient des compartiments de différentes couleurs (noirs et blancs) surtout, des rosaces, quelquefois en couleur, inscrites dans des carrés, des bordures avec des rinceaux.

Une bordure pareille encadrait d'autres pavés en mosaïques trouvés à Pésicaudon dans l'Aube, et dont la description a été donnée à la Société française d'archéologie (Voir la page 65).

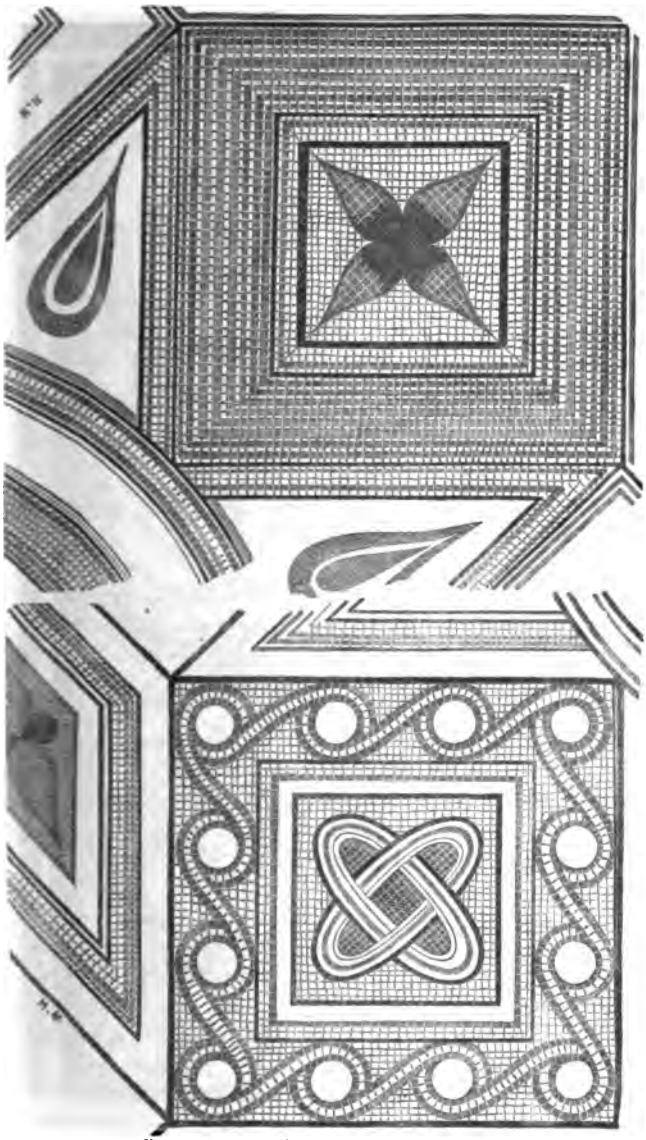
De semblables rinceaux se voyaient aussi sur une mosaïque découverte à Lunery, près de Bourges.

Une mosaïque exhumée en 1842 à Aix en Provence avec plusieurs autres, montre, au centre d'un pavage à compartiments géométriques, un tableau formant un carré-long ou parallélogramme de 2 mètres de longueur sur 1 mètre 50 de largeur (V. la page 66). On y voit la tête d'un dieu ou d'un monstre marin entouré de poissons d'espèces diverses, parmi lesquels on distingue deux dauphins : deux appendices qui couronnent la tête du dieu, ne sont autre chose que des pattes de crabes et caractérisent suffisamment un triton ou un dieu marin.

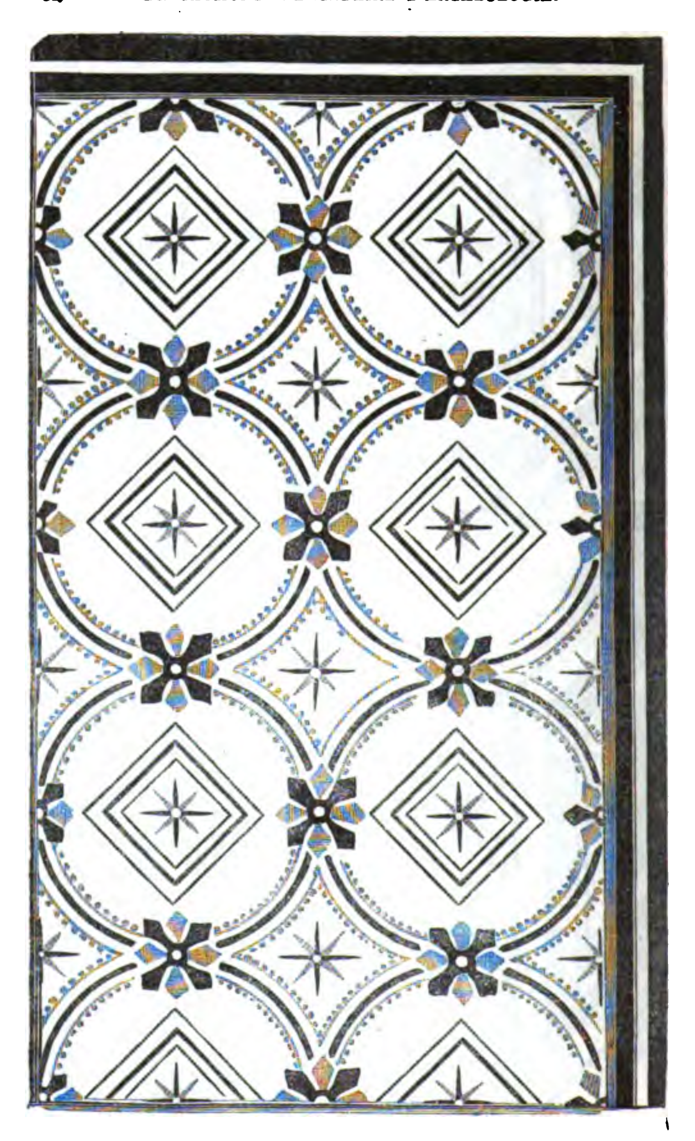
Le savant bibliothécaire d'Aix, M. Rouard, croit que cette figure peut représenter l'Océan lui-même.

Enfin je donne (p. 67) une vue d'ensemble de la belle mosaïque découverte à Reims en 1860 sur la promenade ; elle a 11 mètres de long sur 1 mètre de large. Une riche bordure de rinceaux et de méandres forme l'encadrement, et des compartiments géométriques renferment des tableaux au nombre de 35, qui tous ont rapport à des combats de gladiateurs et aux chasses de l'amphithéâtre.

Outre les pavés en mosaïques, il y avait des pavés incrustés de petites plaques fort minces en marbre de diverses espèces, découpées,



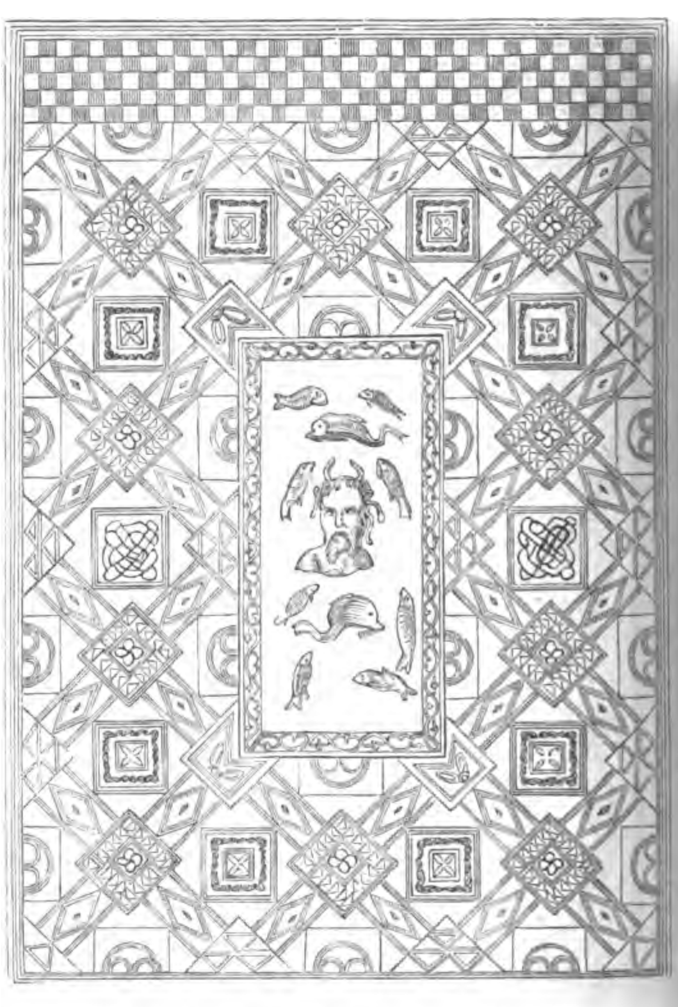
Fragment d'une mosaïque découverte dans la Charente-Inférieure.



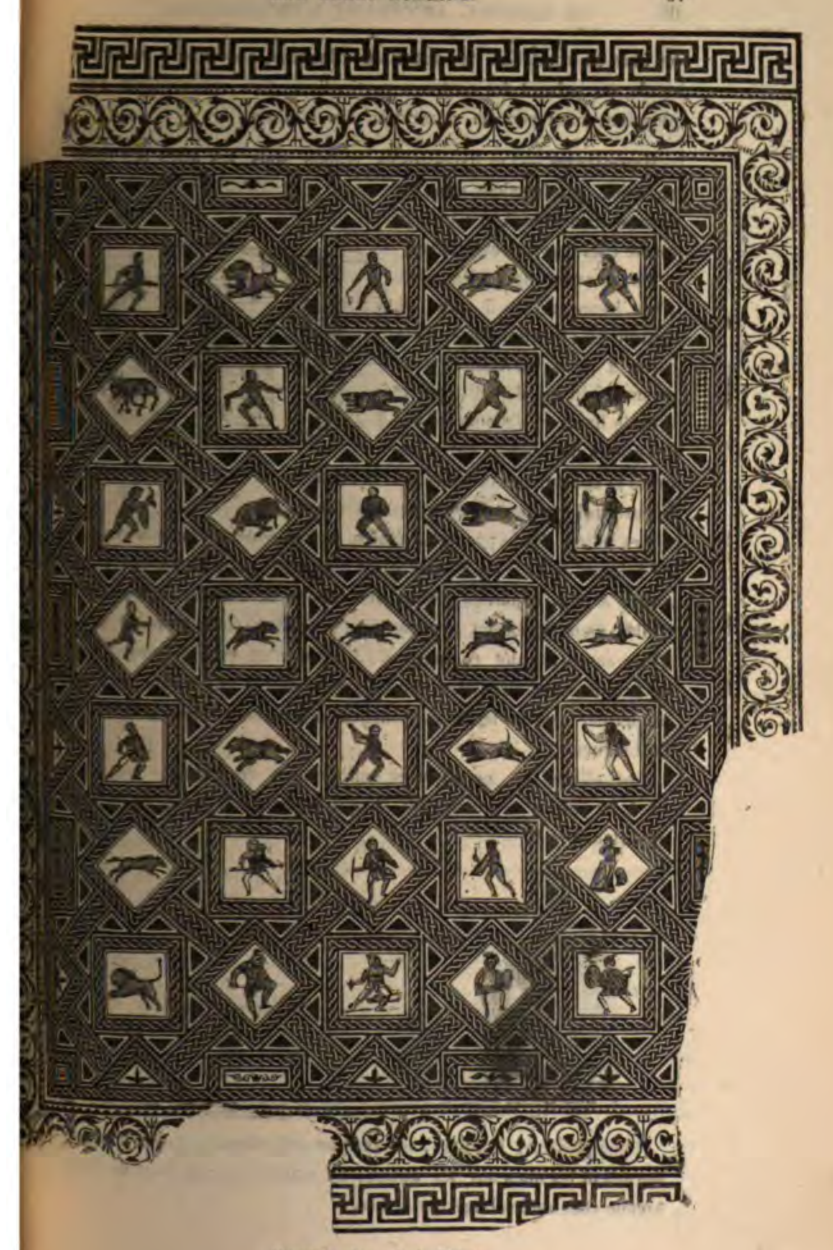
Mosaïque découverte à Châlon-sur-Saône.



Fragment de la mosaïque de Pézicaudon (Aube).



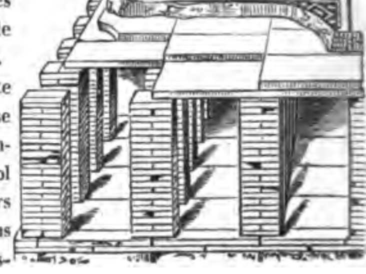
Mosaïque découverte à Aix (Bouches-du-Rhône).



Mosaïque trouvée à Reims.

les unes en rondelles, les autres en triangles, en carrés, en arcs de cercle, ou suivant des contours particuliers. Ces marqueteries s'employaient aussi pour la décoration des lambris.

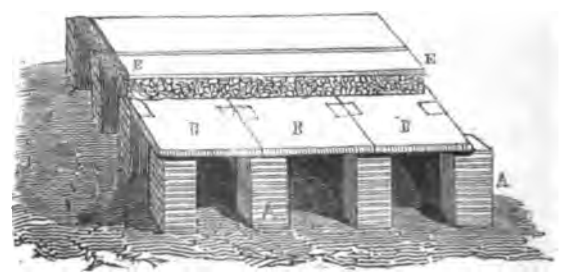
Hypocaustes.—Les hypocaustes, établis sous les aires des rez-de-chaussée, produisaient dans les maisons romaines à peu près le même effet que nos calorifères.



Pour avoir une idée juste d'un hypocauste, il faut se figurer un plancher élevé d'environ 2 pieds au-dessus du sol et suspendu sur de petits piliers d'égale hauteur, distants les uns des autres de 1 pied, entre lesquels la chaleur pouvait circuler et échauffer d'une manière uniforme le pavé qui surmontait cette espèce de cave.

Les piliers des hypocaustes étaient ordinairement carrés et composés de briques de 7, 8 ou 10 pouces de diamètre, placées les unes sur les autres A (fig. ci-jointe), ayant une couche de mortier entre chacune d'elles. Dans quelques hypocaustes, les piliers étaient ronds au lieu d'être carrés, tantôt composés de briques d'un seul morceau, tantôt de briques semi-circulaires dont deux formaient une assise, et, dans ce dernier cas, les lignes de jonction se croisaient dans chaque assise de briques.

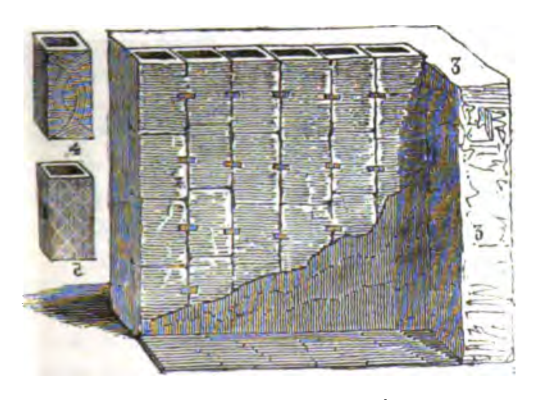
Les piliers des hypocaustes supportaient de grandes briques de 18 à 22 pouces en carré B, B, B, qui formaient la base du pavé des appartements E.



Dans plusieurs localités, les briques qui formaient les piliers débordaient les unes sur les autres, de manière que le haut de chaque arcade était moins large que le bas.

Enfin, on a trouvé, mais plus rarement, des hypocaustes dont les piliers étaient faits en pierre de taille.

Le calorique ne demeurait pas concentré dans la cave de l'hypocauste; il pouvait circuler dans des régions plus élevées et se répandre également dans toutes les parties de l'atmosphère des salles au moyen de tuyaux carrés en terre cuite incrustés dans les murs (1), dont les uns, verticaux, plongeaient dans l'hypocauste, tandis que les autres, placés horizontalement, faisaient le tour des appartements (2).



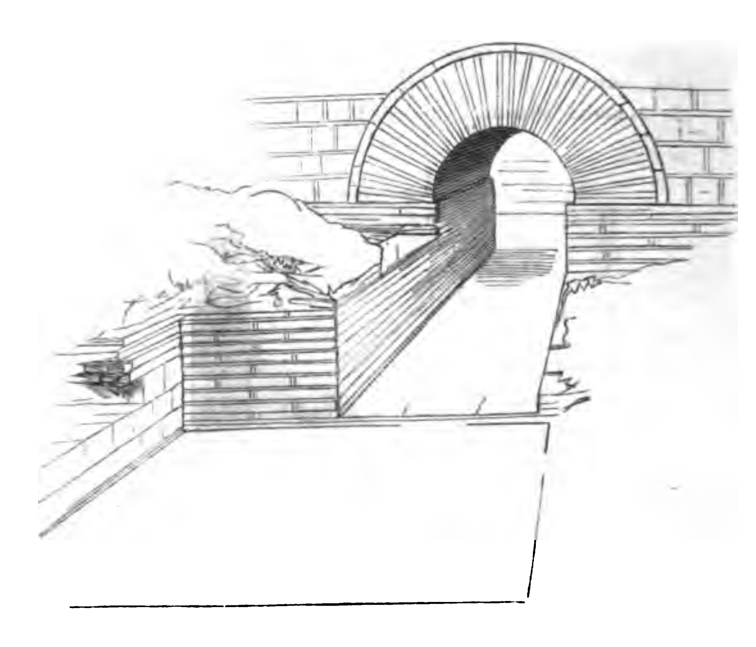
Tuyaux de chaleur verticaux dans les murs.

Le feu qui échauffait l'hypocauste était allumé dans un fourneau placé dans de petites cours ou des vestibules voisins de l'hypocauste. Ces fourneaux, qui différaient un peu quant à leurs dimensions et à leurs formes, ont cependant presque partout présenté les mêmes particularités. Ils sont généralement en briques; leur ouverture, dont le diamètre et la hauteur varient depuis 18 pouces jusqu'à 3 pieds, ressemble à l'orifice d'un four. Ils communiquent avec la cave de l'hypocauste au moyen d'un conduit en maçonnerie, parfois très-étroit et long de 2 à 4 pieds. Quelques savants se sont difficile-

(1) Impressos parietibus tubos per quos circumfunderetur calor qui ima simul et summa foveret æqualiter. (Senèque, *epist.* 90.)

(2) Il paraît que l'on a trouvé dans quelques édifices des tuyaux de chaleur, placés horizontalement, qui communiquaient avec les autres et faisaient le tour des appartements.

ment expliqué comment ces fourneaux pouvaient produire autant de chaleur qu'on devait en désirer. Mais, en considérant que les hypo-



Ouverture d'un fourneau d'hypocauste.

caustes découverts, en très-grand nombre, en France et en Angleterre, ont offert des analogies frappantes, il fallait qu'ils pussent remplir le but pour lequel ils étaient construits. On peut supposer que le courant qui forçait la chaleur à se répandre entre les piliers de l'hypocauste était déterminé par l'ascension du calorique dans les tuyaux en terre cuite renfermés dans l'épaisseur des murs, et dont plusieurs peut-être servaient de conduits pour le dégagement de la fumée.

La longueur des tuyaux carrés en terre cuite qui forment ces espèces de cheminées n'est pas la même dans tous : à Saintes, elle approche ordinairement de 14 pouces ; la largeur du conduit est de

7 pouces sur un sens et de 4 pouces sur l'autre. J'ai trouvé des dimensions peu différentes aux tuyaux d'hypocaustes que j'ai vus ailleurs et dans quelques musées.

Il paraît que, depuis le temps de Néron, beaucoup de maisons romaines ont été échauffées par des hypocaustes. Aussi en a-t-on trouvé presque toutes les fois que des constructions antiques ont été mises à nu. Il ne faut donc pas regarder comme ayant appartenu à des bains chauds tous les appartements dans lesquels on rencontre des hypocaustes. C'est une erreur dans laquelle tombent souvent les antiquaires.

Si les Romains faisaient le plus souvent usage de poêles ou d'hypocaustes pour échauffer leurs appartements, il n'est pas douteux qu'ils se servaient aussi de brasiers portatifs ou de réchauds, et de cheminées, *camini*. Plusieurs auteurs en font foi ; il est très-difficile de décider si les cheminées étaient semblables à celles de nos habitations actuelles, car on n'en a encore découvert qu'un très-petit nombre.

PLACAGES ET ORNEMENTS. — Le marbre a été fréquemment employé pour la décoration des murs.

En général, les architectes romains ont toujours tiré un grand parti des matériaux que fournissait le pays dans lequel ils travaillaient. Ce n'est pas sans étonnement que j'ai vu nos grès schisteux et nos schistes argileux rougeâtres polis et taillés pour former des bordures à l'intérieur des maisons de Lillebonne, de Vieux et de Lisieux.

Ces matériaux de couleurs différentes, que nous dédaignons aujourd'hui, produisaient des oppositions et des effets dont on se rend compte en examinant les débris qui jonchent le sol dans les lieux que je viens de citer, et leur présence est un excellent indice pour reconnaître l'emplacement des constructions romaines de quelque importance.

Au reste, il est rare que les matériaux indigènes n'aient point été combinés à des matériaux exotiques plus précieux, tels que le porphyre, les marbres cypolins ou talqueux, les ophytes, etc., etc.

Ces différents placages formaient des corniches, des lambris, des bordures ; mais le plein des murs était revêtu d'un enduit sur lequel on appliquait des peintures dont il serait difficile de donner une bonne description, vu qu'elles n'ont point été trouvées entières, mais seulement en fragments.

Celles que j'ai vues à Jublains se composaient de larges bandes verticales, rouges, jaunes, vertes, bleues et blanches.

Ailleurs, on a remarqué des espèces de panneaux fond rouge, encadrés dans des bandes de diverses couleurs et se détachant sur un fond blanc ou jaune pâle.

Sur les murs romains que j'ai observés, j'ai remarqué des bandes rouges sur un fond blanc. Le vert d'eau, le jaune tendre, le gros bleu étaient ensuite les couleurs dominantes, si j'en juge par les nombreux débris que j'ai recueillis.

L'usage de peindre les murs était si général que de modestes constructions en torchis et des plafonds en argile ont été décorés de cette manière. La peinture était appliquée sur un léger enduit de chaux.

Dans les fouilles que j'ai faites moi-même, dans celles qui ont été pratiquées par d'autres, on a souvent rencontré des débris de ces murs d'argile et de ces plafonds rustiques, avec leurs peintures assez bien conservées.

Les méthodes usitées par les Romains pour la peinture des murailles ne sont qu'imparfaitement connues. L'une des méthodes consistait à employer, avec le pinceau, des cires colorées et fondues qu'on étendait à chaud sur les murs. Cette cire n'était point employée pure ; on la mêlait avec de l'huile, pour la rendre plus liquide.

Quand on voulait peindre avec la cire des fonds d'une seule couleur sur l'enduit des murailles, on laissait d'abord bien sécher le stuc, puis on étendait à chaud avec un pinceau les couleurs détrempées dans la cire et l'huile; après quoi on faisait *ressuer* cette couche de couleur en approchant un réchaud plein de charbons ardents le plus près possible de la muraille; ensuite on la frottait avec des morceaux de cire, et on lui donnait le dernier lustre en l'essuyant avec des morceaux de toile ou d'étoffe (1).

Quelques-unes des peintures que j'ai trouvées sur les enduits de plusieurs maisons romaines doivent avoir été étendues d'après cette méthode ; mais la plupart me paraissent avoir été appliquées à froid, et devaient sans doute leur adhérence à une espèce de colle.

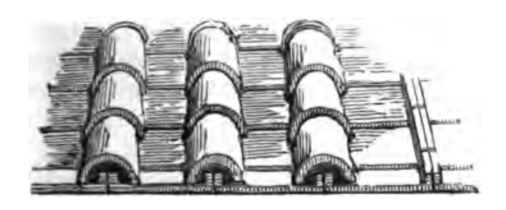
Les murs et les plafonds étaient aussi parfois incrustés de mosaïques en verre noir, bleu, blanc, vert foncé, etc. Ce genre de décoration a été observé par M. de Crazannes dans plusieurs salles des bains romains de Saintes. M. Le Prévost a trouvé à Serquigny, département de l'Eure, des débris de semblables mosaïques qu'il suppose avoir été employées dans la partie supérieure d'un édifice découvert dans cette

(1) Mazois, *Description des ruines de Pompéi.*

commune, et M. Gaillard en a vu de pareilles à Lillebonne. Toutes les pièces de ces mosaïques étaient d'un verre opaque, bleu-ciel et noir, semblable à celui qui se forme dans les fourneaux de nos grosses forges par la fusion de la silice combinée à la chaux, et que l'on nomme *laitier*.

Pline nous dit lui-même que l'on employa le verre pour les mosaïques des voûtes et des murailles, et il nous apprend que cet usage était récent, comparativement à celui des mosaïques de pierres. Pour le prouver, il cite les thermes bâtis à Rome par Agrippa, et dont les murs étaient peints à l'encaustique : « Assurément, ajoute-t-il, Agrippa « eût orné ses salles de mosaïques de verre, si l'usage en eût alors « existé (1). »

TUILES DE TOITURE. — Les toits des maisons romaines étaient formés de tuiles plates d'une grande dimension, plus longues que larges, munies



de rebords sur deux côtés et de tuiles courbes semblables à nos faîtures. Les premières s'adaptaient les unes aux autres par leurs extrémités non bordées ; les secondes ne servaient qu'à lier ensemble, dans le sens de l'inclinaison du toit, les rangs parallèles des tuiles plates, et à recouvrir les jointures qui existaient entre eux, afin d'empêcher l'infiltration des eaux pluviales.

Les débris de tuiles à rebords ont résisté depuis quatorze siècles à à l'action destructive des éléments et de la charrue ; on les retrouve répandus et enfouis en grand nombre dans presque tous les lieux où il a existé des constructions couvertes de cette manière. Leur épaisseur et la présence du rebord que l'on remarque même sur des morceaux

(1) Pulsa deinde ex humo pavimenta in cameras transiere e vitro ; novitium et hoc inventum. Agrippa certe in Thermis, quas Romæ fecit, figlinis opus encausto pinxit : in reliquiis albaria adornavit. Non dubie vitre. facturus cameras, si prius inventum id fuisset. (*Plinii gestoria nat.*, lib. XXXVI, § 64.)

très-peu considérables, les caractérisent suffisamment et les distinguent des tuiles actuelles (1). En un mot, ces débris sont l'indice le meilleur dont on puisse se servir pour reconnaître les lieux anciennement habités.

Au milieu des terres labourées, la couleur rouge de ces fragments de terre cuite les fait distinguer sans difficulté, et m'a souvent révélé la présence de constructions romaines enfouies dans des lieux où je ne les aurais point cherchées.

ARCHITECTURE GALLO-ROMAINE.

Lorsque l'Empire romain fut établi dans la Gaule, nos ancêtres montrèrent un goût décidé pour l'architecture et pour les grandes constructions.

Dès le règne d'Auguste, de somptueux édifices s'élevèrent sur l'emplacement des anciens sanctuaires, et les simulacres informes des divinités gauloises cédèrent la place aux types élégants du polythéisme grec (2).

Plus tard, surtout jusqu'à la fin du IIIe siècle, les cités gauloises continuèrent de s'embellir, et, lorsque les Barbares vinrent inonder l'Empire, nos provinces étaient couvertes de monuments de tous genres qui le disputaient en magnificence aux plus belles constructions de l'Italie.

Pour étudier les monuments qui s'élevèrent pendant cette période de quatre siècles et demi que la Gaule fit partie de l'Empire romain, il faut savoir quels sont les modes d'architecture auxquels on a donné le nom *d'ordres*, connaître leurs proportions et leurs caractères distinctifs.

On appelle *ordre* l'arrangement de diverses parties saillantes disposées d'après des proportions fixes pour composer une ordonnance régulière.

Un ordre se divise en trois parties et se compose d'un *piédestal*, d'une *colonne* et d'un *entablement*. Ces parties ont reçu le nom de

(1) Un caractère qui, dans nos contrées, est particulier aux briques et aux tuiles romaines, et qui peut encore servir à les faire reconnaître, c'est de présenter souvent des grains de sable quartzeux qui ont été introduits à dessein dans la pâte, sans doute pour lui donner plus de solidité.

(2) M. Amédée Thierry, *Hist. des Gaulois*, t. III.

membres. Chaque membre se divise en trois parties, ainsi qu'il suit :

Premier membre ou piédestal.	Base. Dé. Corniche.
Deuxième membre ou colonne.	Base. Fût. Chapiteau.
Troisième membre ou entablement.	Architrave. Frise. Corniche.

Les ordres employés par les Romains étaient au nombre de cinq :

Le *Toscan*,

Le *Dorique*,

L'*Ionique*,

Le *Corinthien*,

Le *Composite*.

Le Dorique, l'Ionique et le Corinthien étaient originaires de la Grèce.

Le Toscan et le Composite avaient pris naissance en Italie.

C'est pour cela qu'on désignait quelquefois les trois premiers sous la dénomination d'*ordres Grecs*, et les deux autres sous celle d'*ordres Latins*.

Les colonnes diminuent d'un sixième de leur diamètre inférieur, à partir du tiers du fût jusqu'au chapiteau.

Dans les ordres Toscan, Dorique, Ionique et Corinthien, la colonne a des proportions différentes ; celles du Corinthien et du Composite sont les mêmes. Voici le tableau de ces proportions, d'après Vignole :

La hauteur de la colonne est, pour l'ordre :	Toscan,	de 7 fois	son diamètre inférieur.
	Dorique,	de 8 fois	
	Ionique,	de 9 fois	
	Corinthien,	de 10 fois	
	Composite,	de 10 fois	

Ainsi, les quatre premiers ordres diffèrent de proportions ; celles du cinquième ordre sont les mêmes que dans le quatrième. Les piédestaux et les entablements diffèrent aussi de proportions dans les quatre pre-

miers ordres. En général, le piédestal a le tiers de la hauteur de la colonne, et l'entablement le quart.

Le *module* est une mesure de convention qui sert d'échelle pour dessiner les ordres. Cette mesure est toujours la moitié du diamètre inférieur de la colonne (1).

Le module se divise en 12 parties pour le Toscan et le Dorique, et en 18 parties pour l'Ionique, le Corinthien et le Composite.

Les distances ou vides compris entre les colonnes s'appellent *entre-colonnements*. Suivant les règles indiquées par Vitruve (liv. III), il y en avait de cinq espèces chez les Romains, savoir :

Le *picnostyle*, dont l'intervalle est de 1 diamètre 1/2 de la colonne ;

Le *sistyle*, dont l'intervalle est de 2 diamètres ;

L'*eustyle*, dont l'intervalle est de 2 diamètres 1/4 ;

Le *diastyle*, dont l'intervalle est de 3 diamètres ;

L'*aréostyle*, dont l'intervalle est de 4 diamètres.

Les architectes modernes ont fixé ainsi, suivant les ordres, la largeur des entre-colonnements :

L'entre-colonnement Toscan est	de 4	modules	2/3 ;
Le Dorique,	de 5	*id.*	1/2 ;
L'Ionique,	de 4	*id.*	6 parties ;
Le Corinthien,	de 4	*id.*	2/3.

Les principales moulures employées dans la composition des ordres sont, en nous servant de la nomenclature adoptée par les architectes :

Les *filets* ou *listels*, moulures étroites dont la saillie doit égaler la hauteur ;

Les *larmiers*, moulures larges et saillantes placées dans les corniches ;

Les *plates-bandes*, moulures larges et plates ayant peu de saillie ;

Le *quart de rond* ou quart de cercle ;

La *baguette*, moulure saillante très-étroite et semi-circulaire ;

Le *tore* ou *boudin*, moulure semi-circulaire et large ;

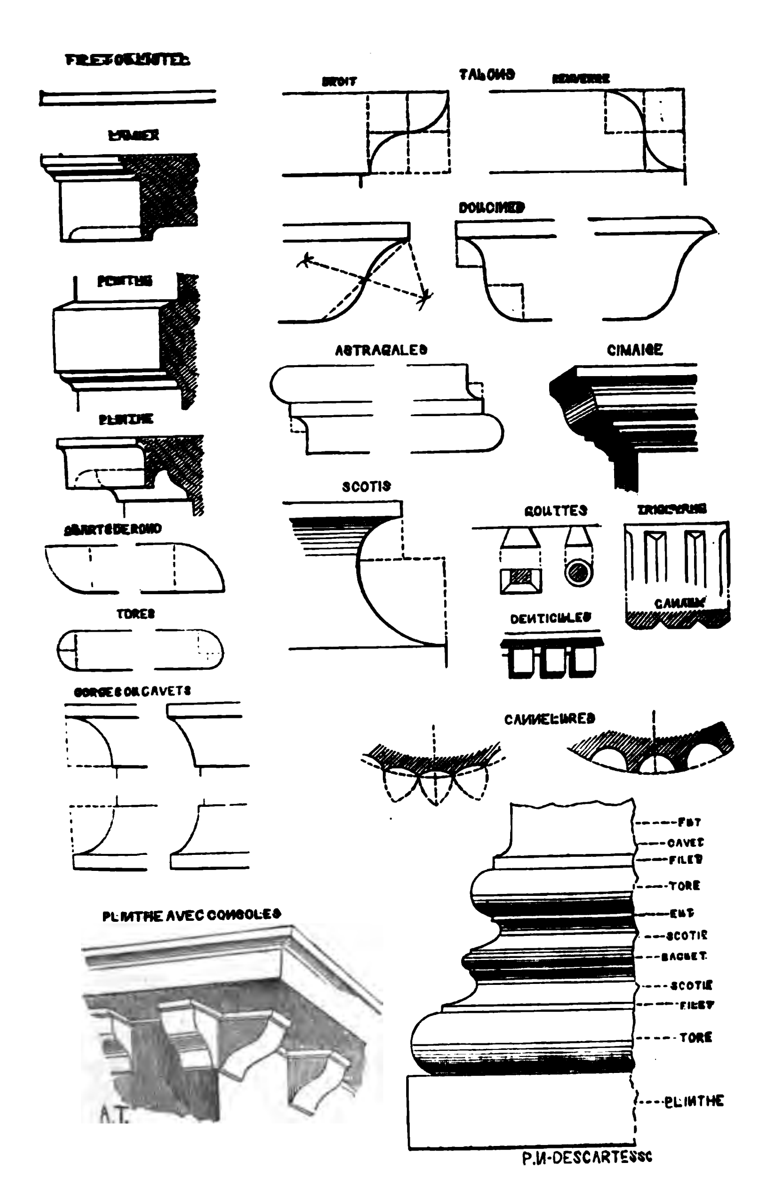
La *gorge*, moulure semi-circulaire en creux ;

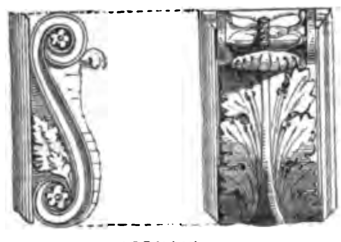
La *scotie*, moulure en creux ;

Le *cavet* ou quart de rond en creux ;

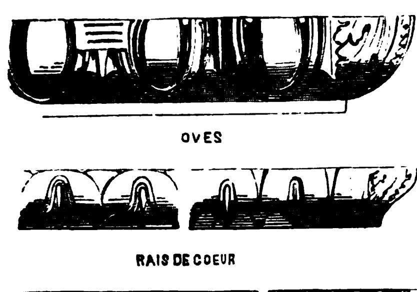
(1) Voir les règles des cinq ordres d'architecture de Vignole, par M. de La Gardette.

Vitruve entend quelquefois par module la moitié du diamètre inférieur de la colonne, comme lorsqu'il parle du Dorique ; mais dans d'autres passages, il entend par module le diamètre entier de la colonne.


TALONS
DROIT
DOUCINES
ASTRAGALES
CIMAISE
SCOTIE
GOUTTES
DENTICULES
TORES
GORGES OU CAVETS
CANNELURES
PLINTHE AVEC CONSOLES
A.T.
FUT
CAVET
FILET
TORE
SCOTIE
BAGUET
SCOTIE
FILET
TORE
PLINTHE
P.M-DESCARTES SC



MODILLON



OVES

RAIS DE COEUR



PERLES

Le *congé*, qui est une espèce de cavet;

Le *talon*, moulure demi-creuse et demi-saillante, composée d'un quart de rond et d'un cavet;

La *doucine*, moulure semblable au talon, mais disposée en sens contraire;

L'*astragale*, moulure composée d'une baguette et d'un filet réunis.

ORDRE TOSCAN. — Le Toscan est le plus simple et le plus solide des cinq ordres d'architecture, et conséquemment il se place toujours au rez-de-chaussée des édifices. Si l'on examine les membres de cet ordre, en commençant par le bas, on trouve que la base du piédestal se compose d'une plinthe et d'un filet; la corniche du même piédestal, d'un filet, d'une cymaise et d'un larmier.

Les moulures qui ornent les parties basses du fût sont le socle ou la

plinthe, le tore, le filet et le congé; un astragale orne la partie supérieure du fût.

Le chapiteau se compose d'un gorgerin, d'un quart de rond et d'un tailloir ; sa hauteur est d'un module ou demi-diamètre de la colonne.

On remarque dans l'entablement l'architrave séparée de la frise par un listel, la corniche composée d'un talon ou cymaise inférieure, d'un larmier et d'une cymaise supérieure.

L'ORDRE DORIQUE n'eut pas de base chez les Grecs, et les colonnes reposaient simplement sur un *socle* ou *plinthe*. La base qu'on lui a donnée dans la suite est presque semblable à la base de l'ordre Toscan, et n'en diffère que par un plus grand nombre de filets au socle et à la corniche (1).

La *base* de la colonne se compose d'une plinthe, d'un tore, d'une baguette et d'un filet. — Le *fût* est quelquefois orné de cannelures, se touchant l'une l'autre, et dont les intervalles forment de vives-arêtes. Ces cannelures sont au nombre de dix-huit.

Le *chapiteau* est semblable à celui de l'ordre Toscan, à l'exception de quelques moulures.

L'*architrave* est composée de deux plates-bandes, dont la deuxième porte des gouttes.

La *frise* est ornée de triglyphes et de métopes.

Les *triglyphes* se composent de plusieurs canaux sculptés verticalement au-dessus des colonnes et occupant l'espace d'un module.

Les *métopes* sont les intervalles laissés entre les triglyphes, et qui

(1) La hauteur du piédestal est de 5 modules 4 parties.

Vitruve indique deux proportions pour l'ordre Dorique. Dans le Dorique employé aux temples, la colonne ne devait avoir, d'après lui, que 7 fois son diamètre, comme le Toscan chez nous. Voici ce qu'il dit à ce sujet :

« Le diamètre des colonnes doit être de 2 modules; la hauteur, compris le « chapiteau, de 14 ; la hauteur du chapiteau, de 1 module ; la largeur de « 2 modules 1/2. — Le chapiteau doit être divisé selon sa hauteur en 3 par« ties, dont l'une est pour la plinthe avec la cymaise, l'autre pour le quart « de rond avec les annelets, la troisième pour la gorge. » (*V. Vitruve*, liv. IV.)

Mais l'architecte romain décrit, au chapitre IX de son V[e] livre, un autre Dorique plus léger et se rapprochant du nôtre, qu'il recommande pour les portiques.

sont carrés, ayant une largeur égale à la hauteur de la frise; le centre des métopes est quelquefois orné de sculptures (1).

La *corniche* est *mutulaire* ou *denticulaire*, selon que l'on décore le larmier de mutules ou de denticules.

L'ORDRE IONIQUE tient le milieu entre les deux ordres précédents, que l'on a nommés *solides*, et l'ordre Corinthien, que l'on désigne sous la dénomination de *délicat*, ainsi que le Composite.

La base du piédestal est ornée d'une plinthe, d'un filet, d'une doucine, d'une baguette et d'un filet; sa corniche, d'une cymaise composée d'un talon et d'un filet, d'un larmier et d'une cymaise supérieure.

La base de la colonne, plus ornée que dans les ordres précédents, offre une plinthe et deux tores ou boudins, séparés l'un de l'autre par une *scotie* et des filets.

Quand le fût de la colonne ionique est orné de cannelures, elles y sont au nombre de 24, séparées les unes des autres par des côtés ou listels.

Le chapiteau ionique est composé d'un quart de rond, d'où partent deux volutes en spirale, en forme de coussin, bordées par un astragale; des oves décorent souvent le centre de ce chapiteau.



Chapiteau ionique.

(1) Vitruve rapporte que l'on se servait rarement de l'ordre Dorique, à cause de la difficulté qu'on éprouvait dans la distribution des triglyphes et des plafonds. « Cette distribution gêne, dit-il, parce qu'il faut nécessai- « rement que les triglyphes se rapportent au milieu des colonnes, et que « les métopes qui se font entre les triglyphes soient aussi longues que « larges. » Il ajoute : « Cependant, les triglyphes qui se mettent à l'extré- « mité des encoignures ne peuvent se rapporter au milieu des colonnes, et la « métope qui est auprès des triglyphes de l'encoignure ne peut être carrée. » (*V. Vitruve*, liv. IV, chap. 3. *Traduction de Pérault*, p. 107.)

L'architrave est divisée en trois plates-bandes surmontées d'un talon ; la frise est unie.

La corniche se compose d'une cymaise inférieure, d'un larmier denticulaire, d'une cymaise intermédiaire, d'un grand larmier et d'une cymaise supérieure.

La hauteur totale de l'ordre est de 28 modules 1/3, sans la base.

L'ORDRE CORINTHIEN est le plus svelte et le plus riche des quatre ordres ; son piédestal, dont la base est plus ornée que dans les autres ordres, se compose d'une plinthe, d'un tore, d'un filet, d'une doucine, d'une baguette et d'un filet. Sa corniche est composée d'un gorgerin, d'une cymaise inférieure, d'un larmier et d'une cymaise supérieure.

La base de la colonne la plus usitée (1) se compose d'une plinthe, d'un tore, d'une baguette ou filet, d'une scotie, d'un boudin et d'une seconde baguette.

Le fût est orné, comme dans l'ordre Ionique, de vingt-quatre cannelures, séparées par des listels.

Le chapiteau corinthien est garni de deux rangs de feuilles d'acanthe. Huit volutes aux angles surmontent des feuilles d'acanthe, et deux autres vo utes plus petites occupent, sur chaque face, le centre du chapiteau.

L'architrave consiste dans trois plates-bandes surmontées de baguettes sculptées.

La frise est tantôt unie, tantôt ornée de rinceaux ou de diverses sculptures.

La corniche est encore plus ornée que celle de l'ordre Ionique, et offre, de plus qu'elle, un rang de modillons sculptés ; de sorte qu'on distingue ordinairement dans la corniche corinthienne :

Une cymaise inférieure ;

Un larmier couvert de denticules, comme dans l'ordre Ionique ;

Une cymaise intermédiaire ;

Un larmier portant des modillons ;

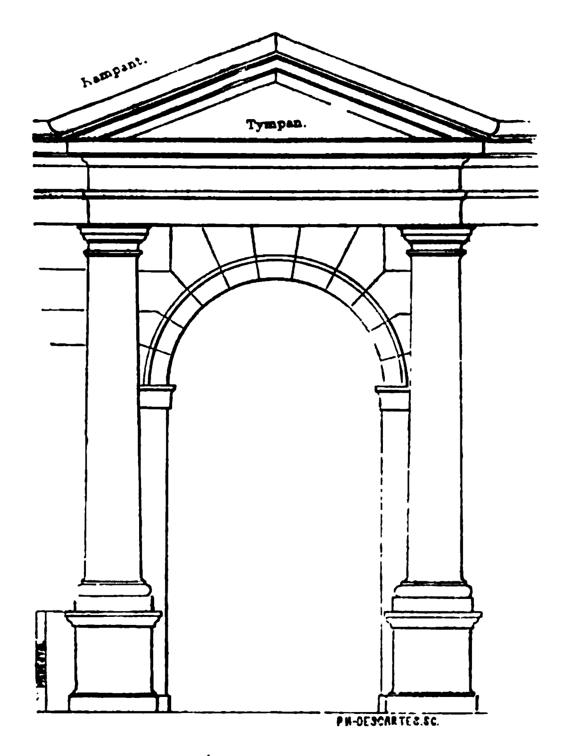
Un grand larmier;

Et une cymaise supérieure surmontée d'un socle.

(1) Vitruve décrit, pour l'ordre Ionique, une base commune en même temps au Corinthien ; la plupart des modernes ne l'emploient qu'au seul Ionique.

L'ORDRE COMPOSITE, dont la base et le fût ont les mêmes proportions que dans l'ordre Corinthien, est une variété de ce dernier et ne doit point être regardé comme un ordre proprement dit, quoiqu'on lui ait donné cette qualification. Il offre un chapiteau qui tient de l'Ionique, dont il a à peu près les volutes, et du Corinthien, auquel il emprunte deux rangs de feuilles.

On peut résumer ainsi les caractères des cinq ordres (1), tels qu'ils ont été définitivement réglés par les modernes, en s'attachant à ce qu'ils offrent de plus saillant :



Édifice d'ordre toscan.

(1) Je passe sous silence l'ordre Rustique, le Persique, le Caryatide et l'Attique.

TOSCAN.	Le moins élevé et le plus simple des cinq ordres. Corniche sans modillons ni denticules.
DORIQUE.	Modillons denticulaires ou mutules dans la corniche, triglyphes dans la frise, gouttes à l'architrave. Chapiteau de même forme que le Toscan, mais un peu plus orné; cannelures au fût (p. 85).
IONIQUE.	Chapiteau à volutes, — corniche ornée de denticules. Architrave divisée en trois plates-bandes (p. 84-85).
CORINTHIEN.	Chapiteau orné de deux rangs de feuilles d'acanthe et de seize volutes. — Deux rangs de denticules et un rang de modillons à la corniche. — Architrave divisée en trois plates-bandes par des baguettes ornées de moulures (p. 86).
COMPOSITE.	Chapiteau imité du Corinthien et de l'Ionique. — Corniche avec denticules. — Deux plates-bandes à l'architrave (p. 86).

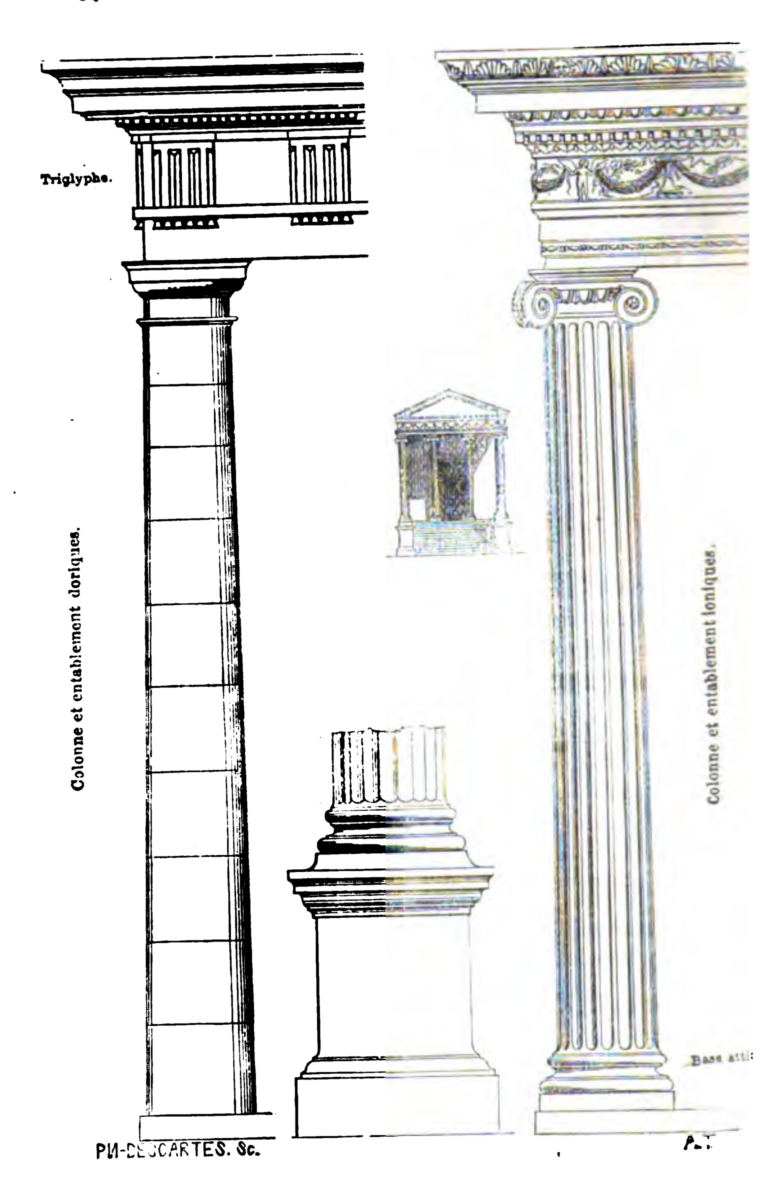
Les colonnes ne sont pas toujours employées à la décoration des édifices; on les remplace souvent par des pilastres, qui, sans avoir l'aspect gracieux des colonnes, produisent néanmoins un effet très-agréable à l'œil. Les pilastres doivent avoir au moins 1 pouce, et au plus la moitié de leur largeur en saillie; ils ne diminuent pas de diamètre, comme les colonnes, à leur partie supérieure.

Nous devons dire encore que les colonnes n'ont pas toujours de cannelures dans les ordres qui en comportent. Beaucoup de fûts en sont dépourvus chez les anciens comme chez les modernes.

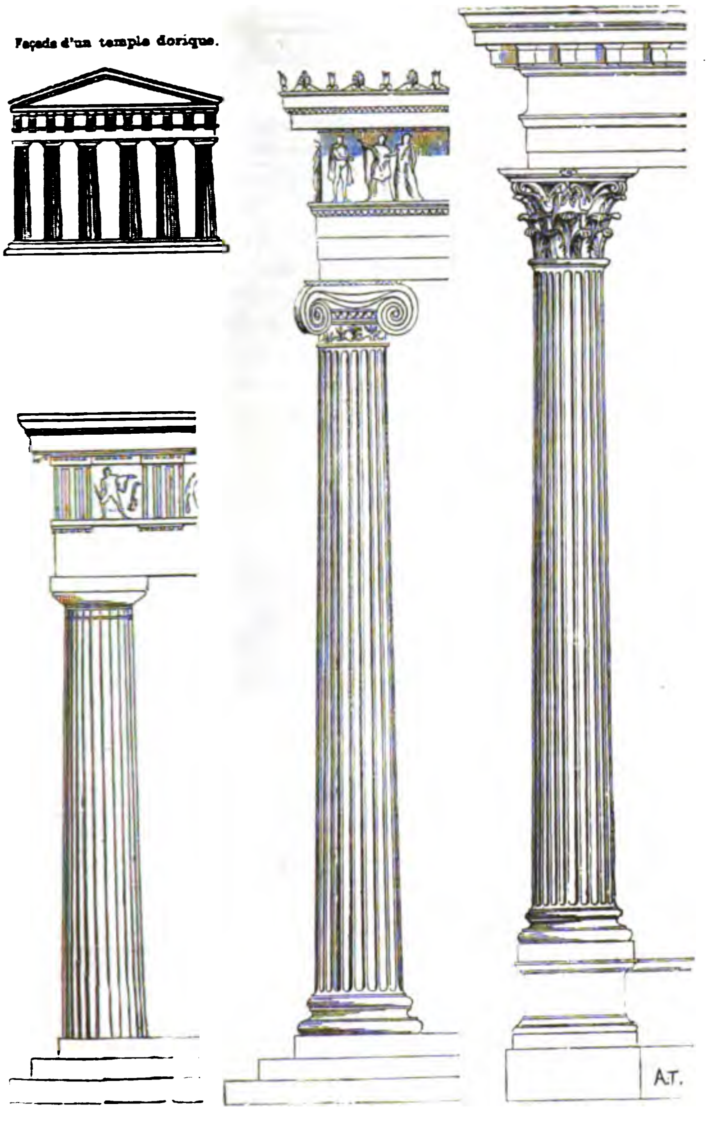
Quand on place plusieurs ordres de colonnes ou de pilastres dans un édifice, il faut nécessairement que les ordres légers soient superposés aux ordres les plus solides; ainsi, on ne met jamais des colonnes tos-

L'ordre Attique, employé fréquemment dans les constructions modernes, est un petit ordre de pilastres de la plus courte proportion, qui a une corniche architravée pour entablement.

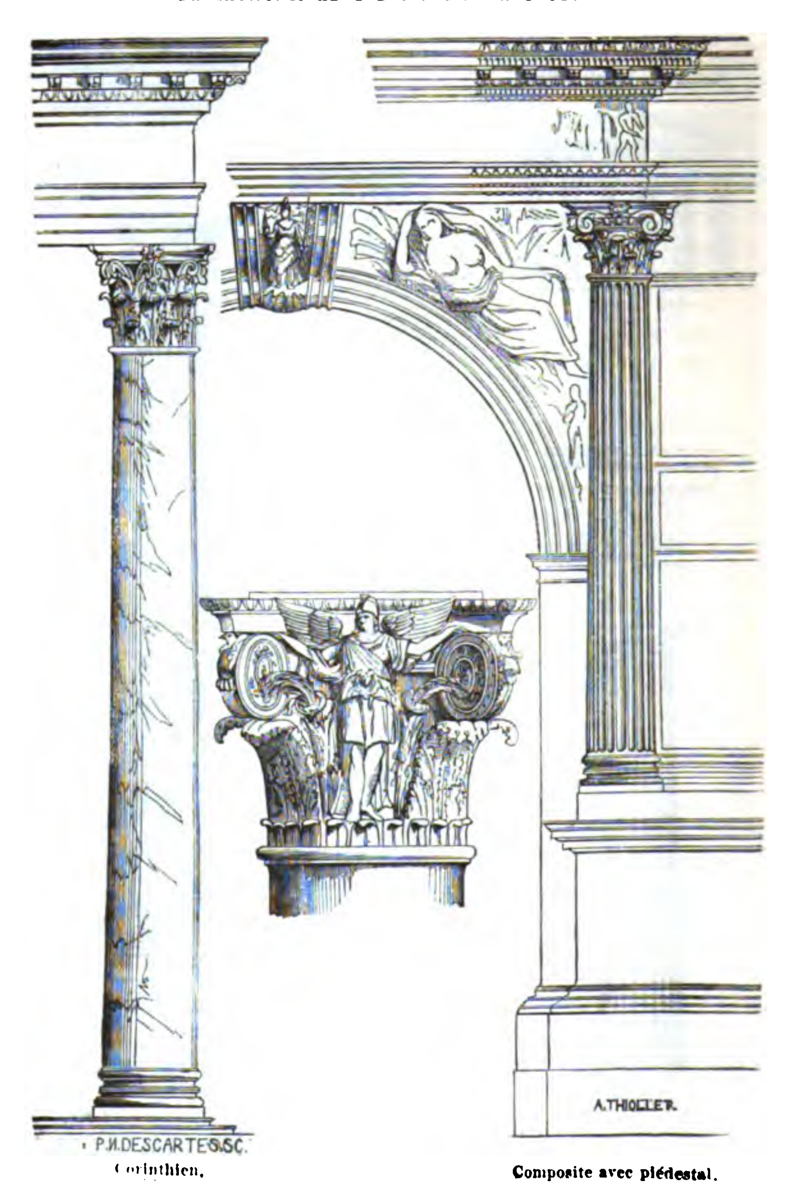
Sa hauteur, en y comprenant le piédestal et la corniche, est ordinairement de la moitié de la hauteur de l'ordre sur lequel il est élevé, soit qu'il y ait des piédestaux ou non.


Triglyphe.
Colonne et entablement doriques.
Colonne et entablement ioniques.
Base atti
PH-DESCARTES. Sc.
P.T.

Façade d'un temple dorique.



Dorique. Ionique. Corinthien.



Corinthien.

Composite avec piédestal.

canes sur des colonnes ioniques, et si l'on emploie l'Ionique et le Corinthien, celui-ci doit toujours être superposé au premier (1).

Les édifices ont ordinairement un côté plus en vue que les autres et plus orné, que l'on appelle la façade.

Tout le monde sait que les frontons sont des couronnements triangulaires qui surmontent les façades des édifices, quelquefois leurs portes et leurs fenêtres ; ils se composent de deux parties, savoir : le *tympan* et la *corniche* ou rampant (V. la figure, p. 82).

Le *tympan* est ce panneau triangulaire qui se trouve au centre du fronton encadré par la bordure ou corniche ; on le décorait ordinairement de bas-reliefs. La corniche qui encadre le tympan doit être en rapport avec celle de l'entablement de l'édifice.

Les *acrotères* sont des piédestaux placés au sommet des frontons ou appliqués à leurs extrémités pour supporter des statues. Nous en verrons des exemples en traitant des temples antiques sur lesquels on plaçait quelquefois les statues de cette manière.

Les moulures horizontales qui couronnent les pieds-droits des arcades et qui supportent ces dernières se nomment *impostes* ; celles qui décorent le pourtour des arcs cintrés, *archivoltes*.

On appelle *chambranles* les moulures qui bordent ou encadrent les portes et les fenêtres ; souvent on met au-dessus une corniche qui prend le nom de couronnement.

Un *stylobate* est un piédestal continu ou soubassement, qui supporte les colonnes et s'étend dans toute l'étendue de l'édifice.

En résumé, les cinq ordres des modernes peuvent être réduits à trois ; car le Toscan est en quelque sorte une variété du Dorique, dont il diffère surtout, comme nous l'avons vu, par la simplicité de son entablement ; et l'ordre Composite n'est pas, à proprement parler un ordre, c'est une variété du Corinthien.

Mais il *ne faut pas croire que l'architecture antique soit tout entière représentée par les cinq ordres ainsi classés par les grands*

(1) Il est de règle que le fût de la colonne superposée ait à sa base un diamètre qui n'excède pas celui de la colonne inférieure, pris à l'origine du chapiteau. Comme les pilastres ne diminuent pas de diamètre vers le haut, on donne à ceux qui surmontent le premier ordre 1/6 de moins qu'aux premiers.

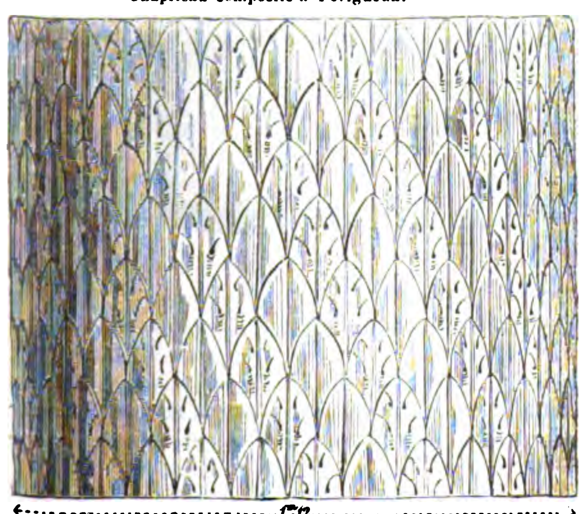
architectes italiens de la Renaissance, et notamment par Vignole. On est grandement surpris, en visitant les débris d'architecture gallo-romaine que renferment nos villes anciennes, de ne reconnaître presque nulle part, dans leur rigoureuse similitude, ces fameux cinq ordres antiques dessinés et mesurés par Vignole, Palladio et autres architectes illustres. Au contraire, les types principaux de l'architecture antique présentent une variété infinie, variété qui augmente dans les édifices dont la date se rapproche des derniers temps de l'empire, à ce point qu'il devient réellement fort difficile de préciser l'ordre auquel appartiennent tels ou tels entablements, chapiteaux, bases, colonnes, etc. Les chapiteaux, notamment, présentent une diversité de forme et d'ornementation qui défie les classifications rigoureuses; toutefois ils montrent dans leur agencement une richesse et une souplesse de ciseau extrêmement remarquables. Ainsi, les parties creuses sont fouillées profondément et témoignent d'une entente parfaite des effets pittoresques, des ombres et des lumières. Les reliefs sont ménagés avec soin et gardent l'empreinte d'une main habile et indépendante.

Les Romains ont varié à l'infini le chapiteau corinthien, et, quand on vient à observer les chapiteaux antiques qui s'écartent plus ou moins de ce dernier type, on voit qu'ils affectent des formes dont le chapiteau composite des modernes ne donne aucune idée. Il me suffirait, pour le prouver, de citer des chapiteaux gallo-romains qui ont décoré des monuments du IIe ou du IIIe siècle, à Sens, à Bourges, à Périgueux et ailleurs, et dont quelques-uns ont été figurés dans le *Bulletin monumental.*

Le premier, pris entre beaucoup d'autres (p. 89), n'a qu'un rang de feuilles d'acanthe appliquées sur une espèce de corbeille avec une garniture supérieure d'oves et quatre volutes : le fût est garni de feuilles imbriquées qui remplacent très-souvent les cannelures dans nos monuments des IIe et IIIe siècles.

J'ai observé ces feuilles imbriquées sur les fûts de colonnes dans presque toutes les villes gallo-romaines qui ont conservé quelques fragments de leurs anciens monuments, notamment à Lisieux, à Bayeux, à Vieux, au Mans, à Tours, à Poitiers, à Bourges, à Triguères (Loiret), à Néris, à Clermont, à Bordeaux, etc., etc., etc.

Chapiteau composite à Périgueux.



Fût de colonne avec feuilles imbriquées, àBourges.

Le second n'a également qu'un rang de feuilles d'acanthe; des dauphins liés ensemble par une bandelette garnissent les angles du chapiteau au-dessus des feuilles d'acanthe et tiennent la place des volutes. Une coquille se montre sur chacune des quatre faces du chapiteau qui est terminé par un tailloir garni de moulures; le fût est couvert de sculptures végétales qui, vers le même temps, paraissent aussi avoir remplacé les cannelures.



Chapiteau composite, à Périgueux.

Quand les cannelures ont existé, elles ont quelquefois, comme à Périgueux, été garnies de guirlandes, ce qui constitue une

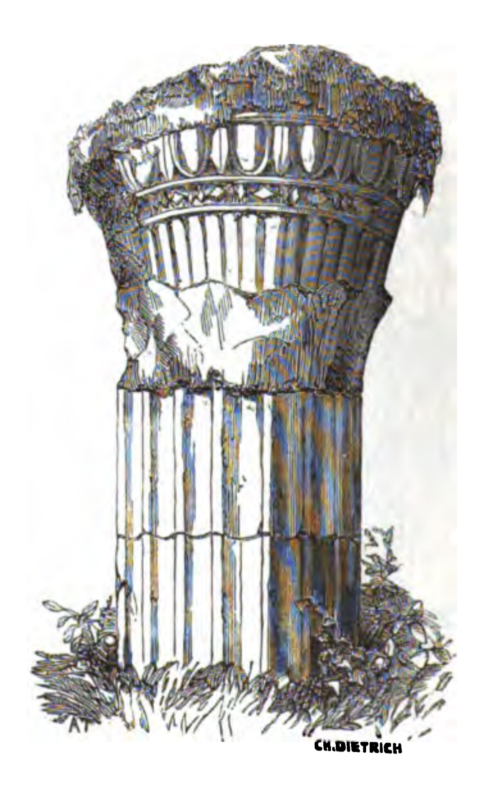
richesse d'ornementation exagérée et dont l'effet ne me paraît pas très-heureux.



Fût de colonne avec cannelures tapissées de guirlandes, à Périgueux.

Le troisième chapiteau (p. 92) est composé d'une corbeille cannelée, surmontée d'oves et de volutes, et qui appartient à la même famille que le chapiteau de la page 89. Il n'est pas rare de le rencontrer dans les ruines gallo-romaines (V. la page suivante); seule-

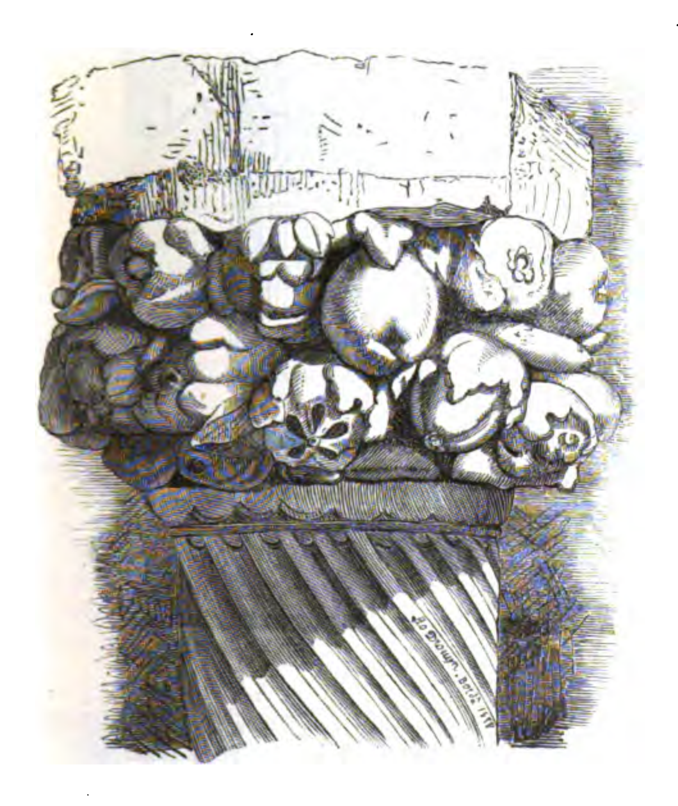
ment la corbeille cannelée est plus allongée, les oves moins larges et le listel qu'ils surmontent ornementé différemment.



Chapiteau composite, à Périgueux.

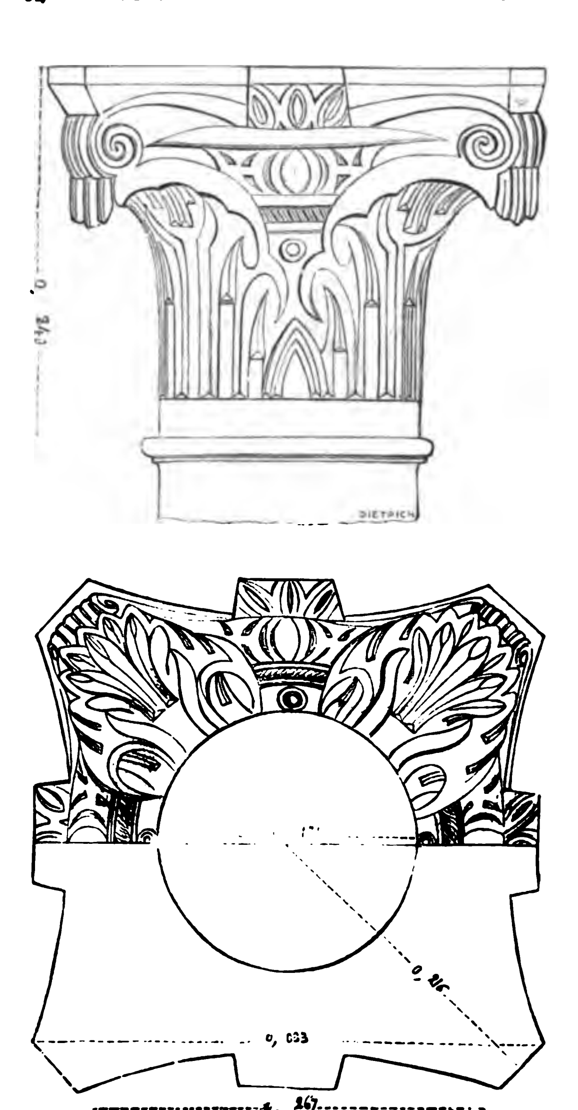
Le quatrième n'a aucun rapport avec le chapiteau corinthien et sort tout-à-fait de la classe ordinaire : c'est un chapiteau de fantaisie se composant d'une magnifique corbeille de fruits (V. la page suivante).

Il repose sur un fût garni de cannelures qui sont conduites en spirale.



Chapiteau formant un bouquet de fruits, à Périgueux.

Les colonnes qui servaient à la décoration intérieure des appartements ont dû offrir des variétés plus grandes que celles du dehors. Je conjecture que les chapiteaux suivants, qui n'ont aussi qu'un rang de feuilles d'acanthe et qui n'offrent dans leur agencement qu'une partie du chapiteau de l'ordre, avaient été employés à l'intérieur.



Variété de composite.

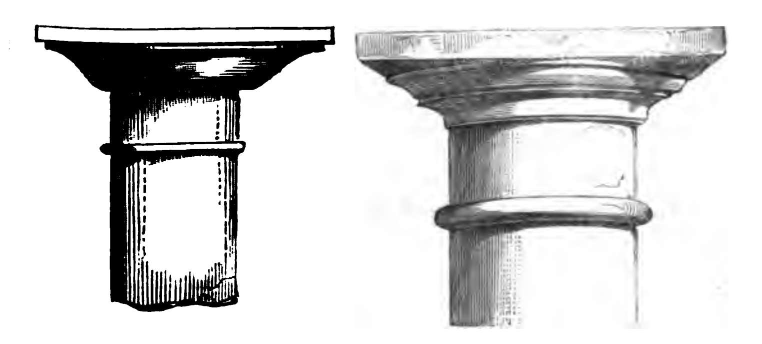


Variété de composite.

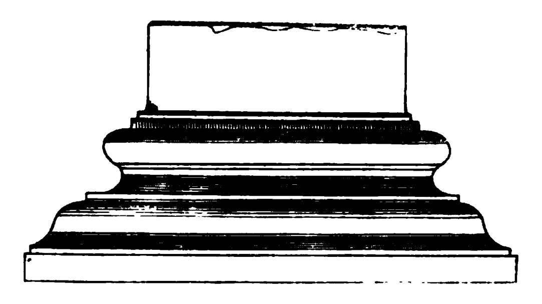
Le dorique est souvent représenté dans nos ruines gallo-romaines par des chapiteaux dont je reproduis plus loin trois variétés.

Celui que l'on trouve le plus fréquemment doit avoir été tourné, ce que paraissent d'ailleurs prouver les trous carrés qu'on remarque au centre du cylindre, trous qui ont dû contenir l'extrémité de la tige de fer qui recevait le mouvement de rotation et l'imprimait au fût et au chapiteau au moment du travail.

Voici l'esquisse de ce chapiteau qui se rencontre fréquemment dans

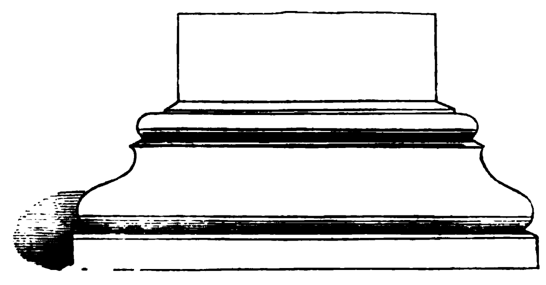


les ruines romaines. La base était le plus souvent attique, c'est-à-dire garnie de deux tores, comme celle qui suit.



On a trouvé quelques-unes de ces colonnes intactes avec leur fût, leur base et leur chapiteau, à Sainquèze près de Nevers, dans les mouvements de terrain opérés par le chemin de fer pour l'établissement de la station ; plusieurs ont été déposées au musée de cette ville où on peut les voir; ailleurs, j'en ai vu plusieurs autres qui ont des bases attiques. J'insiste sur ce fait, car le chapiteau dont je viens de parler est assez ordinaire dans nos constructions romaines ; je l'ai vu plusieurs fois à Bayeux, à Vieux, à Lisieux, à Évreux, à Alise, à Chartres, etc., etc., et dans bien des musées ; mais on ne trouve pas souvent les fûts avec leurs bases, et l'on avait supposé que la base de ces colonnes n'avait qu'un tore comme notre ordre toscan moderne. On peut affirmer que les colonnes gallo-romaines à chapiteaux tournés, et ressemblant à celles que je viens de figurer, avaient le plus souvent des bases attiques ; les colonnes trouvées à Sainquèze dataient du IIe siècle, puisqu'elles faisaient partie d'un édifice qui avait abrité les bustes des deux empereurs Marc-Aurèle et Adrien.

J'ai trouvé cependant ailleurs les mêmes chapiteaux avec la base



que voici, qui n'est pas une base attique et qui n'est pas rare dans nos villes gallo-romaines.

Le beau chapiteau trouvé à Néris, et qu'on voit au musée de Moulins, appartient à la même classe; seulement il est couvert de sculptures aussi bien que le fût.



Chapiteau gallo-romain trouvé à Néris.

Les architectes modernes, en créant des types uniques sous la dénomination de chacun des ordres, en voulant tout ramener à ces types, se sont privés de combinaisons très-élégantes, dont les anciens, qui n'étaient pas dénués de goût, avaient tiré un grand parti.

Il est évident, pour moi, que les artistes romains voulaient la *variété dans l'unité*, tandis que l'école moderne a voulu l'*invariabilité*, et par suite la *monotonie*, dans l'unité des ordres.

Il ne faut pas d'ailleurs oublier que les Romains, qui ont formé leur architecture en imitant celle des Étrusques et des Grecs, ont toujours moins tenu à la pureté de la forme qu'à la grandeur; moins à la beauté irréprochable qu'à l'effet imposant et à l'utilité: aussi, comme je l'ai fait remarquer souvent dans nos Congrès archéologiques et comme l'a dit M. Choizy, ingénieur des ponts et chaussées, ils ont toujours cherché un système qui leur permît d'employer aux constructions publiques leurs armées, leurs esclaves, dirigés seulement par un

petit nombre d'architectes ou d'ingénieurs. Ils comprenaient qu'un puissant moyen de domination était de doter le pays vaincu de monuments qui n'existaient pas, d'importer partout la civilisation, en apportant à leurs subordonnés des avantages, des institutions et des établissements dont ils avaient été jusque là privés.

Au lieu donc d'employer, comme les Grecs, des matériaux d'une dimension considérable et conséquemment difficiles à ajuster, ils préféraient, sauf quelques cas exceptionnels, mettre en œuvre des matériaux de petite dimension, des briques, des moellons, réunis par d'abondants mortiers.

Un grand fait architectonique, l'adoption de *la voûte cintrée à claveaux*, leur permit de s'écarter du système grec dans lequel dominaient les plate-bandes et les supports verticaux. Avec la voûte et les arcades cintrées, dont les Romains ont su tirer un si grand parti, ils purent élever des constructions énormes que le génie des Grecs n'aurait jamais conçues.

Mais je n'ai pas à étudier la philosophie de l'art, je veux seulement indiquer comment l'architecture romaine, qui est devenue la nôtre, s'est développée, comment les Romains purent laisser en tous lieux les monuments dont nous allons tracer les caractères.

CHAPITRE III.

Je vais passer en revue et décrire successivement les différents édifices que les Romains ont élevés dans nos contrées, et dont il reste encore des ruines plus ou moins imposantes.

Des Ponts.

L'accroissement rapide des villes et la multiplication des routes dans la Gaule, sous la domination romaine, nécessitèrent l'établissement d'un grand nombre de ponts sur les fleuves et les rivières. Ces édifices, d'une si grande utilité, furent souvent remarquables par leur hardiesse et leurs dimensions (1). Mais aujourd'hui il en reste peu ; la plupart ont été détruits, ruinés par l'effort des eaux, ou reconstruits à diverses époques ; à peine en peut-on citer quelques uns d'entiers remontant à l'âge romain.

Dans les ponts, comme dans tous les autres monuments gallo-romains, on a fait usage du grand appareil, et souvent de la maçonnerie à bain de mortier (*emplecton*), revêtue de petites pierres symétriques (*opus in-*

(1) Les Romains firent construire des ponts dans toutes les parties de l'empire. Le pont de Trajan sur le Danube était le plus remarquable qu'ils eussent construit, et le plus colossal peut-être qui ait jamais été élevé dans aucun pays. Il était bâti sur vingt piles, hautes de 150 pieds et épaisses de 60. Ces piles étaient distantes l'une de l'autre de 110 pieds ; la longueur totale du pont était d'un mille environ. Adrien fit détruire ce magnifique ouvrage en renversant les arches, sous prétexte qu'il aurait pu servir de passage aux Barbares pour entrer dans l'empire, s'ils étaient parvenus à s'en emparer. Quelques piles ruinées de ce pont immense subsistent encore de nos jours dans le Danube.

Sous le règne de Trajan, on construisit aussi un pont magnifique sur le Tage, près d'Alcantara en Espagne. Des parties de ce monument existent encore ; il était composé de six arches et avait 660 pieds de longueur.

sertum). Lorsque les matériaux de grande dimension ont été mis en œuvre, les pièces ont été jointes les unes aux autres au moyen de crampons. Dans les ponts construits en petit appareil, la solidité du mortier a rendu presque inaltérables les bases ou piliers qui supportaient les arcades.

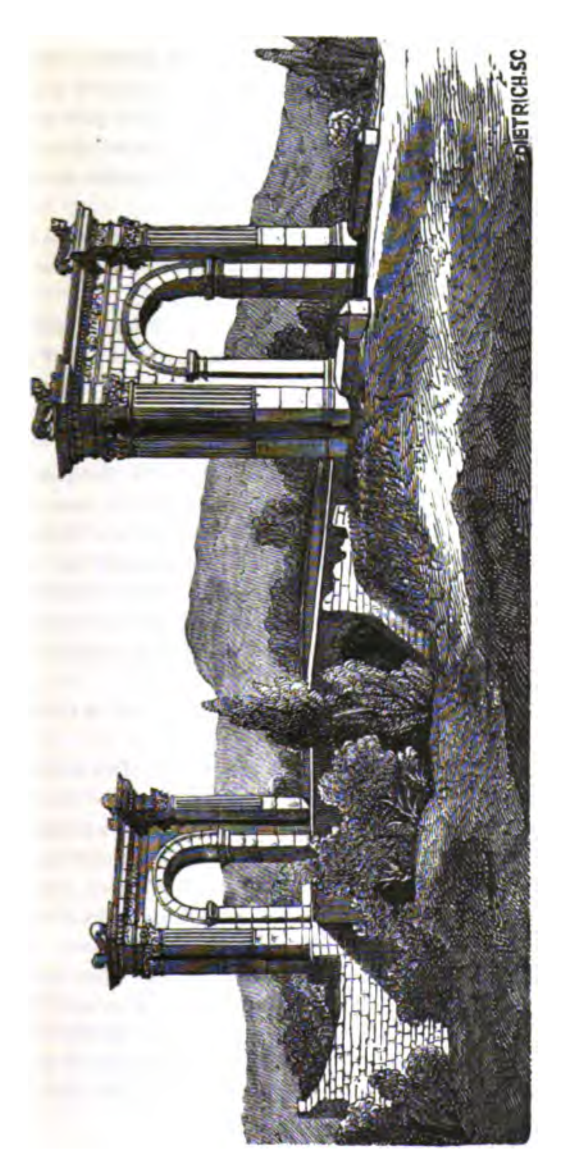
Les piles offraient quelquefois, du côté du courant, une saillie triangulaire, pour donner ainsi moins de prise au courant d'eau ; et, si le fleuve à franchir était d'une certaine étendue, il arrivait souvent qu'on le divisait en plusieurs bras, afin de diviser en même temps le pont en plusieurs parties séparées. Ce mode assez simple d'atténuer la rapidité des fleuves par la division de leurs eaux, et de rendre par suite moins difficile la construction des ponts, a continué d'être usité au moyen-âge. Nous en trouvons beaucoup de cette époque, s'appuyant sur une suite d'îlots établis dans les lieux où les rivières s'épanouissent en plusieurs rameaux, soit que la nature ait présenté cette disposition, soit que la main de l'homme l'ait obtenue par des travaux plus ou moins considérables.

Dans les ponts qui offraient un certain nombre d'arches, on retrouvait une irrégularité que nous voyons aussi dans les arcades des aqueducs. Les cintres n'étaient pas toujours du même diamètre, et rarement d'une hauteur absolument égale (1).

Les ponts construits avec le plus de soin et de régularité étaient quelquefois de véritables monuments qui servaient aussi à l'embellissement. Quelques-uns même étaient surmontés de portes ou d'arcs de triomphe : tels étaient ceux de Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône), de Saintes (Charente-Inférieure), et quelques autres. Cette circonstance ne se présentait guère que dans les villes, comme on doit le prévoir.

Parmi les ponts gallo-romains les plus remarquables, on peut citer celui de Vaison, qui est construit en grand appareil, et encore très-solide, quoique l'on ait arraché les crampons qui liaient les pierres les unes aux autres. Il n'a qu'une arche, mais elle est d'une hardiesse remarquable.

(1) Dans les ponts du moyen-âge construits à plein-cintre, on remarque constamment la même irrégularité. Ainsi, nous la voyons dans les ruines de l'ancien pont de Tours, élevé au XIe siècle ; dans celles de l'ancien pont de Montbazon sur l'Indre, à 3 lieues au sud de Tours, que je crois à peu près du même temps ; dans les ponts Chartrains qui se voient au sud de Blois, sous lesquels passait autrefois la Loire, et dans un très-grand nombre de ponts de la même époque.



Pont de St-Chamas.

A Vienne, il y avait un pont sur le Rhône, ce fleuve au cours rapide, appelé par les anciens poètes *Impatiens pontis ;* il servait à réunir la ville avec le faubourg de Sainte-Colombe, où l'on a trouvé de précieux débris de sculpture et d'architecture antique. Ce pont, plusieurs fois réparé, fut renversé en 1407 par le Rhône, après des pluies continuelles qui avaient doublé ses eaux et produit des débordements considérables (1).

Il y avait aussi à Vienne, sous la domination romaine, un ou plusieurs ponts sur la rivière de Gère, qui traverse la ville avant de se jeter dans le Rhône.

Le pont d'Arles, qui servait, comme celui de Vienne, à unir à la ville le faubourg situé sur la rive droite du fleuve, et dont Ausone parle comme d'une merveille, n'était que de bois, ainsi que nous l'apprennent Cassiodore et le chanoine Saxi, dans son histoire des archevêques d'Arles.

On a découvert à Lézinnes, en travaillant au canal de Bourgogne, un pont à deux arches qui portait tous les caractères d'une construction romaine. On remarqua sur les reins des voûtes un pavé en pierres minces posées de champ, sur lequel la trace des ornières était régulièrement formée. M. Jollois pensait que ces deux arches faisaient partie d'un pont plus considérable qui existait en cet endroit sur la rivière d'Armançon, dans l'alignement d'une voie romaine bien connue dans le pays.

Un autre pont antique a été signalé par M. Jollois, sur la rivière du Loing, près du village de Dordives (Loiret).

M. de Taillefer rapporte que sept ponts servaient à accéder à Périgueux, sous la domination romaine. Six de ces ponts étaient sur la rivière d'Ille, et le septième, sur le ruisseau du Toulon. Quatre de ces sept ponts ont été entretenus et refaits ; les trois autres n'ont pas été reconstruits. Mais lorsque les eaux de l'Ille sont très-basses, ou, mieux encore, quand on répare les jetées ou digues des moulins, on en découvre les débris.

L'un de ces ponts était placé au-dessous de celui des Isarns, à 325 pieds environ de l'embouchure du petit vallon. Une espèce d'îlot ou d'atterrissement a recouvert les fondations d'une des piles ; au milieu de la rivière on en trouve une seconde, dont la hauteur est de 2 pieds 8 pouces et qui, pendant les chaleurs de l'été, est presque toujours à découvert. La longueur de cette pile, dans la direction du courant, est

(1) V. Chorier, *Recherches sur les antiquités de la ville de Vienne*

encore d'environ 11 pieds ; sa largeur, de 5 pieds. Les pierres de parement ont 10 pouces d'épaisseur, sur 1 pied 2 pouces de largeur ; elles s'enfoncent aussi de 1 pied et quelques pouces dans le massif intérieur, composé de petites pierres brutes et d'un ciment rougeâtre fort dur. A 15 ou 16 pieds de cette pile on en reconnaît une troisième, dont il ne reste que de faibles débris (1).

On voit encore sous les eaux, à côté de l'ancien couvent de Sainte-Claire, des restes considérables d'un autre pont. La première pile est à 16 pieds du bord. Une seconde pile a été retrouvée à 25 ou 30 pieds de la première ; une troisième est à la même distance de la seconde, et une quatrième à 15 pieds plus loin. De cette dernière jusqu'au bord, dans un espace de 50 pieds, on ne rencontre que des pierres énormes jetées çà et là, et sans doute les autres piles auront disparu. Quoique ces ruines soient très-anciennes, nous devons dire qu'il n'est pas certain que ce soient celles du pont gallo-romain ; elles pourraient bien appartenir à un pont qui aurait été refait au moyen-âge sur les fondements du premier.

On regarde aussi assez généralement les piles du pont de Trèves, composées de blocs de basalte d'une assez grande dimension, comme étant romaines. Quoique la chose soit encore douteuse, les pièces de grand appareil qu'on y voit rappellent tout à fait le mode de construction usité à cette époque ; mais, dans le cas où l'on admettra cette origine pour les piles, il ne faudra point l'étendre aux voûtes ou arches qui ont été plus d'une fois reconstruites. Ce pont a 690 pieds de longueur, sur 24 de largeur.

Je crois qu'il faut apporter beaucoup de réserve et ne rien affirmer relativement à quelques ponts, anciens sans doute, mais dont l'origine gallo-romaine est plus que douteuse, et qui ont été souvent signalés comme remontant à la domination romaine. Tel est, entre autres, celui de Cé sur la Loire, à 2 lieues d'Angers, dont les piles offrent, du reste, un petit appareil allongé, symétrique, qui paraît fort ancien.

Mais si nous avons si peu de monuments de ce genre authentiquement construits antérieurement au moyen-âge, il nous en reste beaucoup de vestiges, peu apparents il est vrai, mais très-reconnaissables quand on se donne la peine de les chercher

Ainsi, les fondations du pont qui était élevé en face de Cologne, sur le Rhin, se voient encore sous l'eau, lorsque la sécheresse vient

(1) *Antiquités de Vésone*, par M. Taillefer, tome II.

à diminuer le volume du fleuve. Il en est de même des vestiges du magnifique pont qui avait été établi devant Mayence par la 22e légion, sous Trajan, et qui unissait le *castrum Mongontiacum* aux camps et autres établissements romains formés sur la rive droite du Rhin (1).

La présence des fondations de ponts antiques s'est révélée aux observateurs dans un très-grand nombre d'autres localités qui ne doivent point être citées ici. Dans quelques endroits même, on a, par spéculation, arraché, dans des temps de sécheresse, quelques-unes des pierres qui attestaient l'existence antérieure de ces monuments, afin de recueillir les crampons de métal qui unissaient ces pierres les unes aux autres.

Ponts en bois. — Je ne parle que des ponts de pierre, parce que ce sont les seuls qui aient pu subsister jusqu'à nous ; mais, sous les Romains, on avait établi en Gaule un grand nombre de ponts en bois.

On passait aussi les rivières au moyen de bacs, avec des radeaux supportés quelquefois sur des outres en cuir ou des tonneaux vides, comme on le fait encore de nos jours (2).

Les ponts de bateaux sur les fleuves étaient établis comme celui qui existait à Rouen il y a quarante ans, ceux qui existaient sur le Rhin à Cologne, entre Strasbourg et Kehl, à Mayence, à Manheim, à Coblentz ; sur le Var, près de Nice; sur le Rhône, à Arles (3), et sur plusieurs autres grandes rivières.

Le pont de bateaux figuré sur la colonne Trajane (V. p. 105) fournit la preuve de ce que j'avance.

Enfin, sur beaucoup de chemins d'une importance secondaire, les rivières se passaient à gué, et les parties guéables des cours d'eau paraissent parfois avoir déterminé la direction de ces anciennes voies.

Murs de quais. — Les quais ou grands murs de soutènement, construits le long des rivières, venaient souvent se lier aux ponts, lorsque ceux-ci étaient dans les villes. On remarque encore à Vaison-sur-l'Ou-

(1) Le pont de bois construit à Mayence par Charlemagne posait sur les piles en pierre de l'ancien pont romain. Ces piles ont été examinées avec soin par divers observateurs, dans l'été de 1819, les eaux du fleuve ayant été très-basses à cette époque.

(2) Flor. III, 5. — Herodian, VIII, — Zozim, III. — Lucan, IV.

(3) Un pont de bateaux existe encore à l'heure qu'il est à Arles, entre la ville et le faubourg de Trinquetaille.



Armée de Trajan passant un fleuve sur un pont de bateaux.

vèze, près du pont dont j'ai parlé tout à l'heure, les débris d'un quai qui avait 900 pieds de longueur, et il serait facile d'en citer d'autres. On en montre un à Javols, capitale des *Gabali*, dans la Lozère.

Mais, dans beaucoup d'endroits, les murs de quai étaient des ouvrages considérables tout à fait indépendants des ponts. C'est ainsi qu'il y avait à Vienne, à Lyon, à Arles, de magnifiques quais le long du Rhône. Ils étaient construits avec la plus grande solidité, en grand appareil. On conçoit que les murs de soutènement le long des fleuves étaient nécessaires pour en régulariser le cours dans les villes.

Aqueducs.

Les Romains, comme toutes les nations civilisées, consommaient une grande quantité d'eau pour leurs usages domestiques : ils étaient difficiles sur la qualité de l'eau, et ils en faisaient venir de très-loin dans les centres d'habitation, au moyen de canaux ou d'aqueducs.

Les aqueducs, par leur étendue considérable et l'importance des ruines que l'on en connaît sur différents points de la France, offrent un intérêt particulier.

Sextus Julius Frontinus, personnage consulaire qui vivait au Ier siècle de l'ère chrétienne, a composé un ouvrage qui fournit des notions complètes sur ce qui était relatif à l'administration des eaux à Rome (1). Ces règlements durent s'appliquer aux aqueducs de toutes les grandes villes de l'Empire.

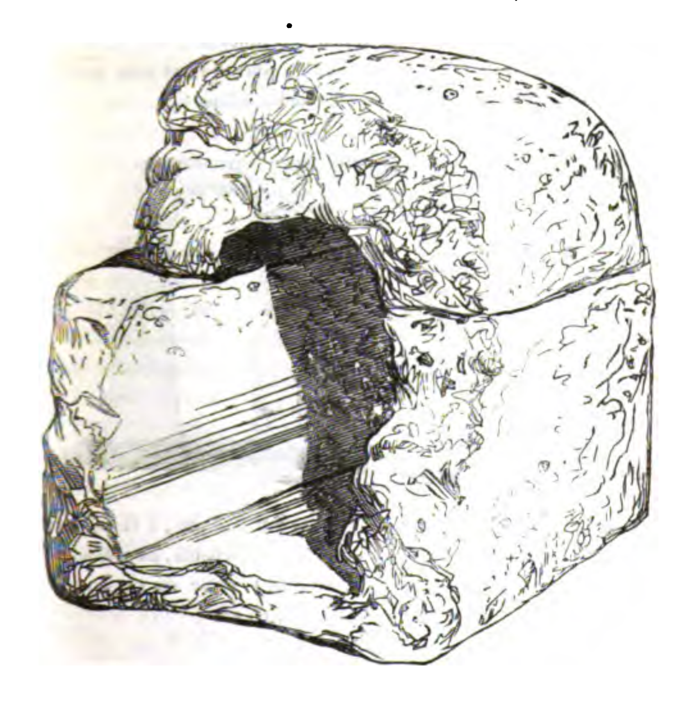
A Rome, l'intendant ou magistrat chargé de cette administration était qualifié de *Curator aquarum :* Frontin fut revêtu de cet emploi sous l'empereur Nerva. Les *Curatores aquarum* avaient sous leurs ordres un grand nombre d'ouvriers, payés par l'État pour entretenir et réparer les aqueducs (2).

On appelait *Librator* l'ingénieur chargé de prendre les niveaux pour connaître la hauteur des lieux où il fallait élever l'eau ; il se servait pour cela de l'*aquarum libra* et du *chorobate*, instrument décrit par Vitruve

(1) Frontin. *De aquæductibus.*

(2) Auguste investit le *Curator aquarum* d'une grande autorité ; hors de la ville il était escorté de trois licteurs, de trois esclaves publics, d'un architecte et de plusieurs secrétaires (V. Suétone, Aug. 37. — Frontin, *De aquæduct.*).

dans le chapitre VI de son VIII[e] livre (1). Un nombre déterminé d'ouvriers étaient répartis dans les campagnes où les aqueducs passaient, pour être à portée de faire sans retard les réparations nécessaires. En un mot, les parties de ce service étaient organisées de telle sorte que tous les travaux s'exécutaient ponctuellement par des employés ayant des dénominations diverses, tirées de leurs attributions (2).



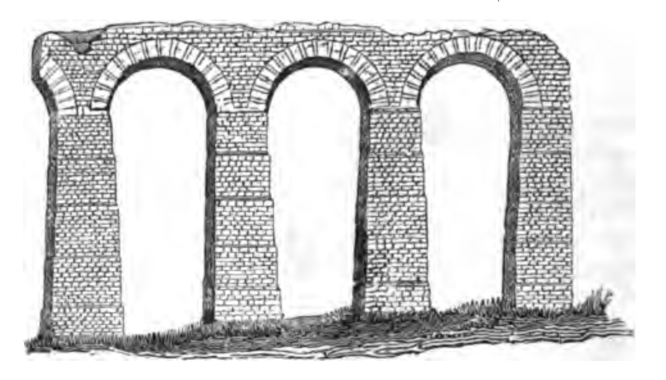
Les aqueducs qui nous restent en Gaule, comme ceux que l'on voit en Italie et ailleurs, offrent des canaux en maçonnerie plus ou moins solides, plus ou moins soigneusement cimentés. On y employait le plus ordinairement des pierres de petite dimension, noyées dans le mortier (V. la figure ci-jointe). Ces conduits, proportionnés au volume d'eau

(1) Vitr., traduction de Perrault, p. 244.

(2) Le *Curator* des eaux de Rome avait sept cent vingt agents sous ses ordres.

qui devait y passer, ont des voûtes à plein-cintre ; quelquefois ils sont recouverts de grandes dalles justa-posées, sans ciment, ou même par de grandes briques cintrées (Voir les fragments déposés dans les musées de Nevers et d'Orléans (1).

Pour rétablir le niveau dans les vallées qui se trouvaient à la rencontre de ces canaux, le plus souvent recouverts de terre, on les faisait passer sur des arcades plus ou moins élevées, qui réunissaient l'un à l'autre les deux côtés du vallon ; quelquefois même on superposait deux ou trois rangs d'arcades, de peur qu'une trop grande élévation ne rendît la structure des piles moins solide.



Quand la vallée était trop profonde pour que l'on pût, à ce moyen, soutenir le canal de l'aqueduc à un niveau convenable, on conduisait l'eau dans des tuyaux de plomb qui suivaient la pente du coteau pour remonter jusqu'au point du coteau opposé, où elle pouvait reprendre son cours (V. la page suivante). Le bel aqueduc de Lyon offre des exemples de ce système de syphons qui dut être employé en Gaule dans plusieurs autres localités, et que Vitruve décrit très-clairement dans son VIII[e] livre.

(1) Ce dernier mode était usité principalement lorsque le canal n'était pas à une trop grande profondeur, et que la pesanteur des terres n'était pas assez considérable pour faire craindre la fracture des dalles.

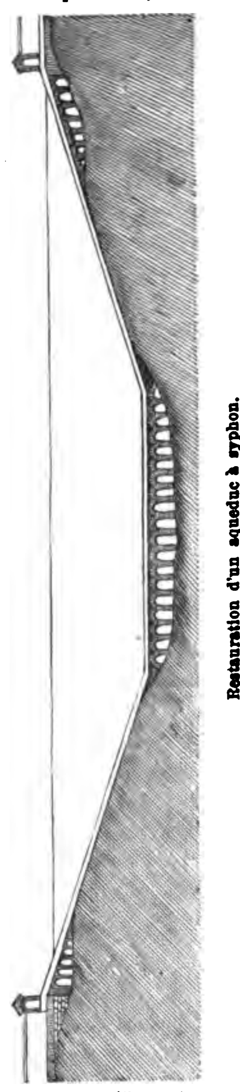
On remarque quelquefois des bourrelets en forme de quart de rond sur les angles du fond des rigoles. On pense généralement que ces bourrelets avaient pour but d'éviter les voies d'eau dans les angles de jonction. M. Rever doute que ce soit là le véritable motif.

Pour éviter des travaux toujours difficiles et dispendieux, on faisait suivre aux canaux souterrains des détours ou des sinuosités au moyen desquels les eaux pouvaient franchir de longs espaces sans rencontrer de vallées et sans être arrêtées par des montagnes (1).

Les aqueducs étaient donc le plus ordinairement souterrains, et ne devenaient apparents que dans les vallées, où il fallait les conduire sur des murs ou des arcades. Ils procédaient ainsi à peu près comme nos chemins de fer, franchissaient comme eux nos vallées sur des viaducs et traversaient les collines au moyen de tranchées ou de tunels.

Les conduits qui distribuaient l'eau aux fontaines, aux bains et aux autres établissements publics et particuliers des villes gallo-romaines, étaient en plomb ou en terre cuite (2). Ils partaient d'un réservoir commun ou d'un château-d'eau, *castellum*; leur diamètre était basé sur la quantité d'eau qui devait être fournie.

A Rome, où un grand nombre de concessions avaient été faites à des particuliers, où conséquemment il fallait exercer une grande surveillance pour arrêter les fraudes et les usurpations, les prises d'eau se faisaient au moyen de calices en bronze ajustés aux tuyaux de conduite, la dureté de ce métal offrant plus de garantie contre les efforts que l'on aurait pu faire pour élargir les orifices et obtenir une plus grande quan-



Restauration d'un aqueduc à syphon.

(1) V. Vitr , liv. VIII , chap. VII, p. 248, traduction de Perrault.

(2) Pline recommande l'usage de ces derniers : *Tubis fictilibus utilissimum aquam duci* (Hist. nat , lib. XXXI , cap. VI).

tité d'eau. Frontin nous apprend qu'il y avait 15 diamètres différents pour les tuyaux de plomb. Le diamètre de ces tuyaux déterminait le prix de la concession (1).

Ceux qui jetaient des immondices dans les canaux, les propriétaires des terrains voisins des aqueducs, qui, pour leur amusement ou pour arroser leurs jardins, détournaient l'eau des aqueducs ou détérioraient ces monuments, étaient passibles d'amendes considérables (2).

La demande en concession d'eau devait être adressée à l'Empereur lui-même, et présentée par le *Curator aquarum*. La concession, qui s'appelait *Jus impetratæ aquæ*, ne passait pas aux héritiers et devait être renouvelée par eux.

Nous allons examiner quelques-uns des aqueducs antiques qui existent sur différents points de la France.

Aqueduc de Nîmes. — Le premier à citer, celui qui offre le plus d'élévation dans ses parties apparentes, et dont cependant je ne dirai qu'un mot, parce qu'il a été cent fois décrit et dessiné, est le pont du Gard. Ce magnifique édifice, situé dans la vallée du Gardon, à trois lieues de Nîmes, est construit en pierres de grand appareil, d'énormes dimensions : chose assez rare dans les autres aqueducs qui ont été presque tous revêtus de petites pierres.

On a accolé à l'édifice romain un pont moderne, qui masque d'un côté la partie inférieure du monument et lui fait perdre quelque chose de son élévation (3).

Millin décrit de la manière suivante l'ordonnance du pont du Gard (4) :

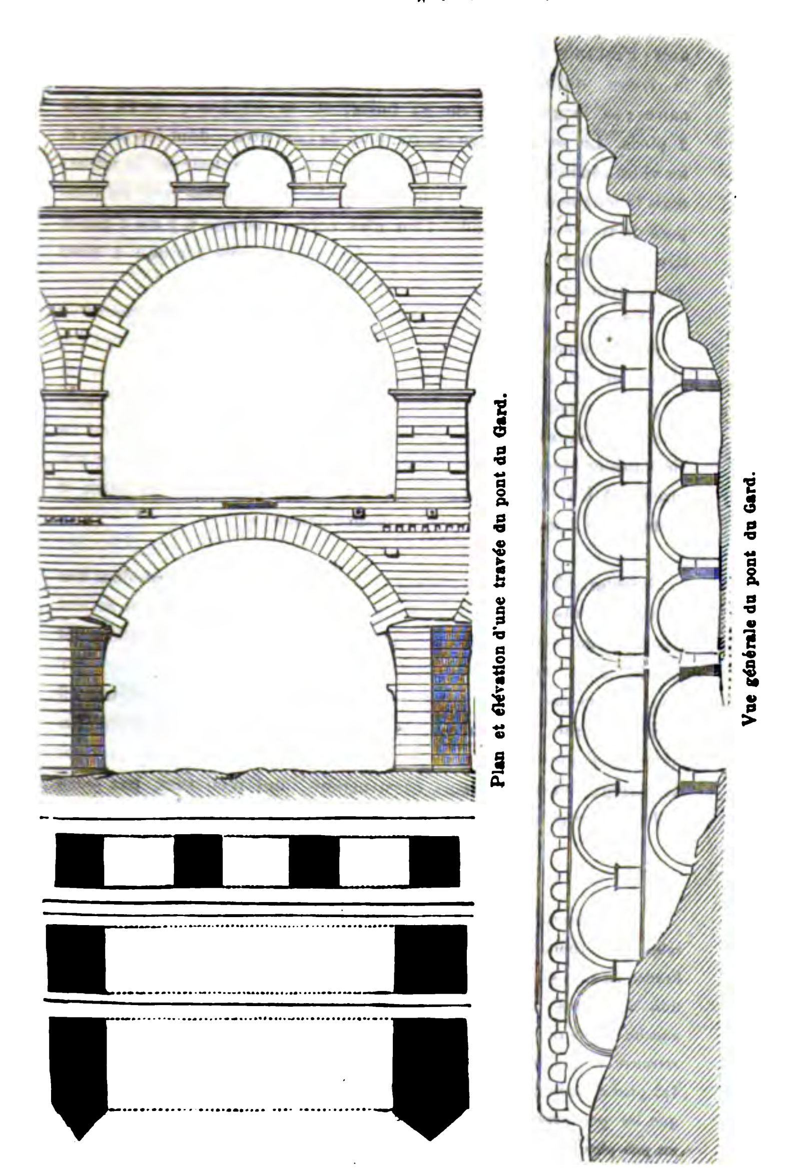
« L'excellence des eaux des fontaines d'Airan et d'Eure, attestée par des inscriptions antiques, est sans doute ce qui a engagé les habitants de Nîmes à leur donner la préférence sur des eaux plus voisines : il fallait que celles d'Airan traversassent le Gardon, qui a des rives très-escarpées. Pour élever l'aqueduc jusqu'à leur sommet, on a construit deux étages de grands arcs ; et un troisième rang de petites arcades, qui les couronne, supporte le canal. Le premier rang est composé de six

(1) V. Frontin. *De aquæduct.*, 31, 34, 37, 105, 106, 112.

(2) Frontin. *De aquæduct.*

(3) Les États de Languedoc firent refaire, en 1473, le pont actuel à la place d'un pont étroit établi précédemment contre l'aqueduc.

(4) *Voyage dans le midi de la France*, tome V, p. 208.



Plan et élévation d'une travée du pont du Gard.

Vue générale du pont du Gard.

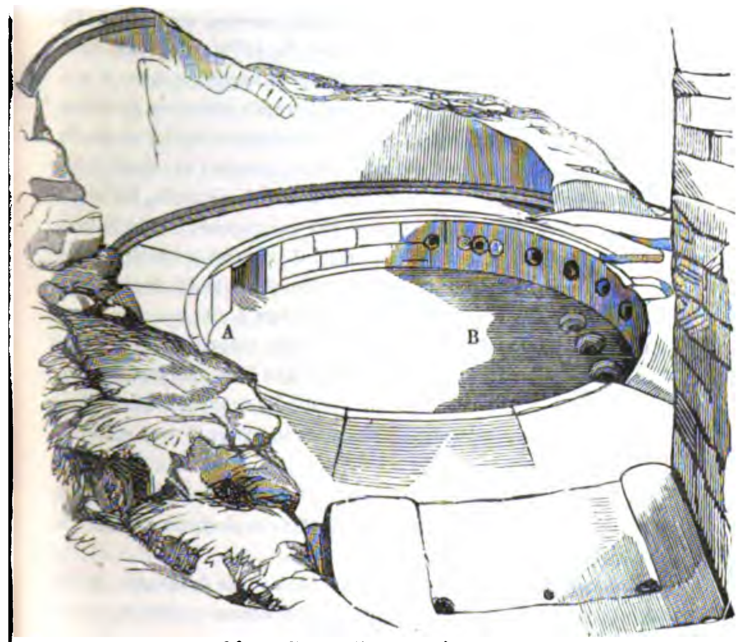
arcs ; c'est sous l'avant dernier que passe ordinairement le courant de la rivière, qui ne s'étend sous les autres que dans les crues extraordinaires ; sa longueur est de 83 toises, et sa hauteur, de 10 toises 2 pieds. Le second étage est composé de onze arcs, dont les pleins et les vides répondent à ceux du rang inférieur : sa hauteur est la même ; mais la longueur est de 133 toises 2 pieds. Le troisième rang est composé de trente-cinq arcades bien plus petites, puisqu'il y en a quatre dans l'étendue d'un seul des arcs inférieurs : ce rang n'a que 4 toises de hauteur ; sa longueur est de 136 toises 3 pieds.

« Le canal est revêtu intérieurement d'une couche de ciment de 3 pouces d'épaisseur ; le fond est un blocage de petites pierres, de chaux et de gravier, formant une couche d'excellent mortier de 8 pouces d'épaisseur, et il est aussi entier que si on venait de l'appliquer (1). Toutes les pierres sont posées à joints secs ; les blocs ont été tirés des carrières voisines ; ils ont des bossages à leur parement et une ciselure à leur joint, et sont alternativement composés de carreaux et de boutisses, pour opérer une meilleure liaison. »

J'ajouterai à ce que dit Millin, qu'au pont du Gard, comme dans tous les monuments de même espèce que j'ai observés, les arcades ne sont pas d'un égal diamètre. Le pont lui-même n'est pas droit, et décrit une courbe légère qu'il eût été facile d'éviter ; mais ces irrégularités, dont nous aurons occasion de citer d'autres exemples, sont en quelque sorte caractéristiques des monuments romains. Il semble que les architectes de cette époque, ennemis de la symétrie, aient pris à tâche de produire des irrégularités dans leurs constructions, qui n'en sont pas moins belles ni moins majestueuses.

(1) J'ai observé sur les parois du canal de l'aqueduc une couche considérable de carbonate calcaire, qui montre combien les eaux du midi de la France en sont saturées. Il est d'autant plus facile de distinguer cette incrustation des bords intérieurs du canal, que ceux-ci avaient été couverts d'une couche de peinture rouge insoluble, qui a persisté jusqu'à ce jour, et que l'on retrouve sous l'incrustation. Ce précipité calcaire, qui n'a pas moins de 1/2 pied d'épaisseur, indique la hauteur des eaux dans le canal. Il m'a paru que les premières couches incrustantes avaient été abandonnées par des eaux un peu plus hautes que celles qui ont fourni les dernières. De pareilles incrustations ont été observées dans l'aqueduc d'Arles et dans d'autres.

Quoique les deux sources qui alimentaient l'aqueduc de Nîmes ne fussent, l'une (celle d'Airan), qu'à 4 lieues 1/2, et la seconde, qu'à 4 lieues de cette ville, les canaux de l'aqueduc parcouraient près de 7 lieues, à cause des détours qu'ils étaient obligés de suivre pour conserver un niveau convenable.



Château d'eau gallo-romain à Nîmes.

Arrivées à Nîmes, les eaux de l'aqueduc étaient reçues dans un grand bassin circulaire, construit avec beaucoup de soin, et qui a été découvert il y a quelques années et décrit par M. Pelet dans le *Bulletin monumental*. On y voyait en A le canal d'arrivée, et en B un certain nombre d'ouvertures cylindriques par lesquelles l'eau ressortait pour se distribuer dans la ville.

Aqueduc de Cahors. — Il est rare de trouver des aqueducs portés sur trois rangs d'arcades superposées, comme au pont du Gard; celui de Cahors offrait une pareille combinaison.

D'après M. le baron de Crazannes, cet aqueduc, qui avait son point de départ à St-Martin-de-Vern, parcourait une distance d'environ

8 lieues, pour porter ses eaux aux thermes et aux autres établissements publics de la capitale des Cadurques. Son cours n'était rien moins que direct, à raison des difficultés que présentait le terrain ; il faisait de nombreux détours pour remonter les vallées, et décrivait plusieurs courbes pour suivre la sinuosité des montagnes. Il traversait le vallon de Larroque-des-Arcs, *sur un pont à trois rangs d'arcades*, dont la hauteur était de près de 150 pieds. On voit encore, sur les flancs des deux chaînes de montagnes qui bordent la vallée, des restes de ce pont qui, par ses dimensions, devait égaler et même surpasser le pont du Gard. M. de Crazannes rapporte qu'il existait encore en assez bon état vers la fin du XIV[e] siècle. Les canaux souterrains étaient en grande partie creusés dans le roc, qui est calcaire, compact et très-dur. Sur plusieurs points, on avait percé une galerie horizontale, lorsque le rocher était trop élevé pour être coupé par une tranchée verticale. Dans les parties du canal faites en maçonnerie, il était enduit intérieurement d'une forte couche de ciment, composée de chaux et de fragments de pierre calcaire. Sur cette première couche, on en avait placé une autre, formée avec de la chaux mêlée de briques pilées. Un pavé de tuiles plates, d'environ 6 centimètres d'épaisseur, empêchait l'infiltration des eaux.

L'aqueduc de Cahors avait, comme toutes les constructions romaines de cette ville, un revêtement ou parement en petites pierres cubiques.

AQUEDUCS DE LYON. — Les aqueducs de Lyon sont des plus remarquables ; aussi ont-ils été examinés et décrits par plusieurs savants distingués (1).

L'un prend ses eaux au pied du mont Pila, près de Feurs (département de la Loire) ; l'autre va chercher les siennes au pied de la colline appelée *Mont-d'Or*, beaucoup plus près de la ville. La longueur du premier aqueduc est évaluée à plus de 13 lieues, à cause des circuits qu'il décrit, quoiqu'il n'y ait que 8 lieues en ligne droite de Lyon au point où se fait la prise d'eau.

On conçoit que, dans un pays coupé par un grand nombre de vallées, il eût été impossible de suivre le sommet des collines et de conduire les canaux en ligne droite ; il eût fallu, dans cette hypothèse, trop souvent leur faire traverser les vallées sur des ponts énormes à plusieurs étages, ce qui eût entraîné des dépenses excessives. On les dirigea donc le long des collines, en les maintenant, autant que pos-

(1) MM. Delorme, Micheli, Millin, de La Borde, Artaud, de Penhouet, de Gasparin, et plusieurs autres.

sible, à un niveau qui permît à l'eau de franchir les vallons sur un seul rang d'arcades.

Mais, dans certaines vallées, on a dû recourir à un autre moyen dont il est facile de se rendre compte ; ce moyen, le voici :

Quand le vallon était trop profond, on faisait usage de tuyaux de plomb (1) en forme de siphons renversés, et l'on creusait alors, au haut du coteau, un réservoir appelé *réservoir de chasse*, où les eaux se rassemblaient. Elles coulaient ensuite dans des tuyaux de plomb couchés sur le penchant de la colline. A une certaine profondeur, ces tuyaux passaient sur un pont construit à travers le vallon, et que MM. Delorme et Micheli appellent *pont à siphon*, pour remonter sur le coteau opposé, où ils versaient leurs eaux dans un second réservoir, appelé *réservoir de fuite*. J'ai figuré, p. 109, une coupe qui montre la disposition de ces tuyaux, et des réservoirs placés en regard sur les deux côtés du vallon. Ce moyen a été employé trois fois dans l'aqueduc de Lyon : la première, entre Soucieu et Chaponnost, dans le vallon de la rivière de Garon, qui est très-profond ; la seconde, dans le vallon de Bonnan, entre Chaponnost et Ste-Foix, qui est encore plus profond que le précédent ; et la troisième, dans le vallon de St-Irénée, qui est le moins profond des trois.

D'après Millin, l'aqueduc de Lyon passait, dans son cours, sur quatorze ponts-aqueducs. Les plus beaux sont ceux qui forment la dixième et la onzième série ; le onzième est celui que l'on montre ordinairement aux voyageurs : il avait quatre-vingt-dix arcades, dont il reste encore soixante-deux sur pied ; mais l'autre, quoique moins élevé, offre plus d'intérêt aux yeux de l'observateur et de l'architecte, à cause de l'inégalité du terrain. Le constructeur a dû faire de profonds calculs pour ménager à l'eau la pente qui lui était nécessaire (2).

La maçonnerie des aqueducs de Lyon offre un massif formé de petites pierres dans un bain de mortier qui avait acquis tant de solidité que plusieurs piles des ponts sont tombées à terre sans se briser.

Ces piles sont revêtues d'un petit appareil régulier ; dans quelques parties les pièces, taillées en losange, ont été appareillées de manière à produire, par leurs joints, l'image des mailles d'un filet. Cet *opus reticulatum* se trouve, à des hauteurs inégales, interrompu par des cordons

(1) Millin, *Voyages dans les départements du midi de la France*. Paris, 1811. — J'ai déjà dit, en parlant de ce procédé, p. 108-109, que Vitruve le décrit dans son VIII[e] livre. — V. Traduction de Perrault, p. 247.

(2) Id. *ibid.*, tome I[er].

de briques. Les claveaux de la voûte sont aussi formés alternativement de pierres et de briques, système presque constamment adopté dans les constructions de petit appareil.

D'après les observations de M. Delorme, vérifiées par Millin et par M. Artaud, il y avait à chaque prise une vanne ou porte à coulisse, pour ne laisser passer qu'une quantité d'eau déterminée. La couverture de la voûte de l'aqueduc était un peu bombée, pour favoriser l'écoulement des eaux pluviales; on y entrait, pour les nettoyer, par des portes de fer, en forme de trappes, placées de distance en distance.

Les aqueducs de Lyon ne le cèdent guère en importance à ceux de la campagne de Rome; leurs ruines sont vraiment imposantes; le gouvernement devrait veiller à leur conservation et prendre des mesures contre les fâcheuses destructions qui ont été signalées, en 1862, à la Société française d'Archéologie.

Aqueduc d'Arles. — L'aqueduc romain qui alimentait autrefois la ville d'Arles, et qui encore aujourd'hui amène à St-Rémy l'eau nécessaire aux besoins de ses habitants, avait sa prise établie dans les montagnes, entre la petite commune de Mollegès et Château-Lagoy.

Cet aqueduc décrivait des circuits assez considérables, afin de suivre la direction des chaînes de montagnes, en se prolongeant sur leurs pentes, d'après le système constamment suivi par les ingénieurs gallo-romains.

Après avoir traversé, porté sur un double rang d'arcades élevées, les bas-fonds des marais du pont de Crau, puis les Champs-Élysées, l'aqueduc pénétrait dans la cité par un canal souterrain creusé dans le roc. Une fois arrivées dans la ville, les eaux étaient probablement reçues dans un vaste réservoir qui, à l'aide d'un grand nombre de tuyaux de plomb, les répandait partout où il en était besoin.

La partie la mieux conservée de l'aqueduc est celle qui se voit vers Barbegal, à 2 lieues de la ville. Deux canaux d'égale dimension, liés d'espace en espace par des massifs de maçonnerie, se prolongent l'un à côté de l'autre jusqu'à la colline, dans l'épaisseur de laquelle on a creusé la suite. Ce double aqueduc est porté par de grands arceaux circulaires, dont les pieds-droits sont faits en pierre de grand appareil, jusqu'à l'imposte qui reçoit la retombée du cintre (V. la figure, p. 117). L'archivolte est composée de pierres plates et peu épaisses, adossées les unes aux autres. Les intervalles entre les cintres et la corniche qui les couronne sont comblés par des moellons semillés mêlés de quelques assises de briques (1).

Le transport des eaux de l'aqueduc dans la partie de la ville placée de

(1) V. *Guide du voyageur dans Arles*, par M. Jacquemin.

l'autre côté du Rhône se faisait au moyen de conduits en plomb, qui traversaient le Rhône d'Arles à *Trinquetaille*, et dont on a retrouvé quelques fragments dans un état de conservation parfait.

La distance parcourue par l'aqueduc peut être évaluée à 9 lieues au moins. S'il eût suivi une ligne droite, il n'aurait parcouru que 6 à 7 lieues.

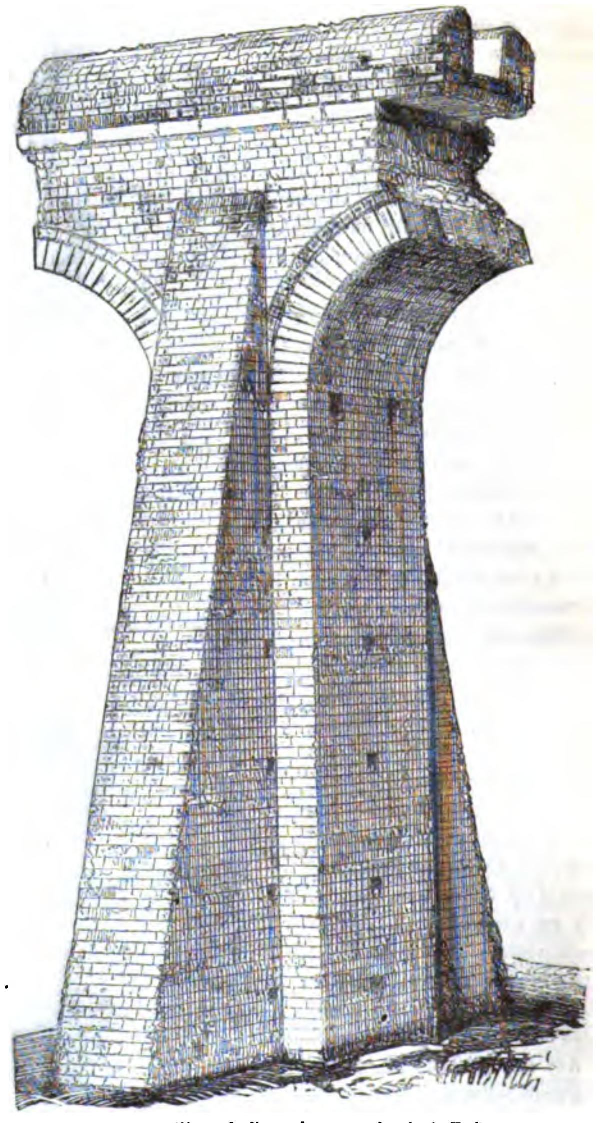
Aqueduc de Fréjus. — L'étude consciencieuse que M. Victor Petit a faite de l'aqueduc de Fréjus, depuis son origine jusqu'à la distribution des eaux dans la ville, est une des plus complètes que l'on puisse citer. Un grand nombre de dessins faits sur place au moyen d'une exploration des plus pénibles, au milieu des bois, des broussailles et des rochers de l'Estrel, sur une étendue de 8 lieues, ont été publiés dans le t. XXX du *Bulletin monumental*.

En arrivant à Fréjus, l'aqueduc se confondait avec le mur d'enceinte. Ce mur servait de support à la cuvette qui conduisait l'eau (V. les plans de M. Victor Petit dans le t. XXX du *Bulletin monumental*, p. 578 et suivantes). Ce fait est très-curieux et parfaitement visible; mais nous examinerons l'aqueduc seul, renvoyant aux intéressants détails donnés dans le *Bulletin* par M. V. Petit.

Aux abords de la ville on distingue de belles et hautes arcades qui attirent l'attention des étrangers. Quatre-vingt-sept arcades pré-

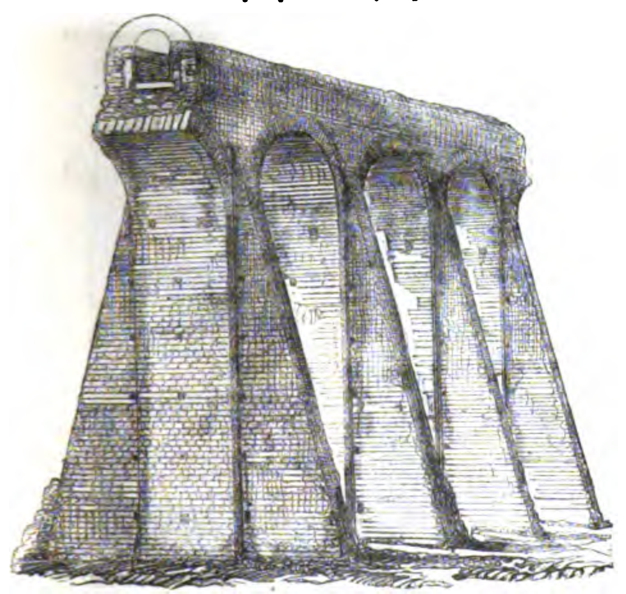
V. Petit del.

Vue d'une partie de l'aqueduc à Barbegal, près d'Arles.



Grands piliers de l'aqueduc aux abords de Fréjus.

sentaient à cette place une longueur de 710 mètres; elles étaient parfaitement construites; mais de nombreuses lacunes ont amoindri ce bel et curieux édifice. Voici la vue perspective de quelques-unes de ces arcades



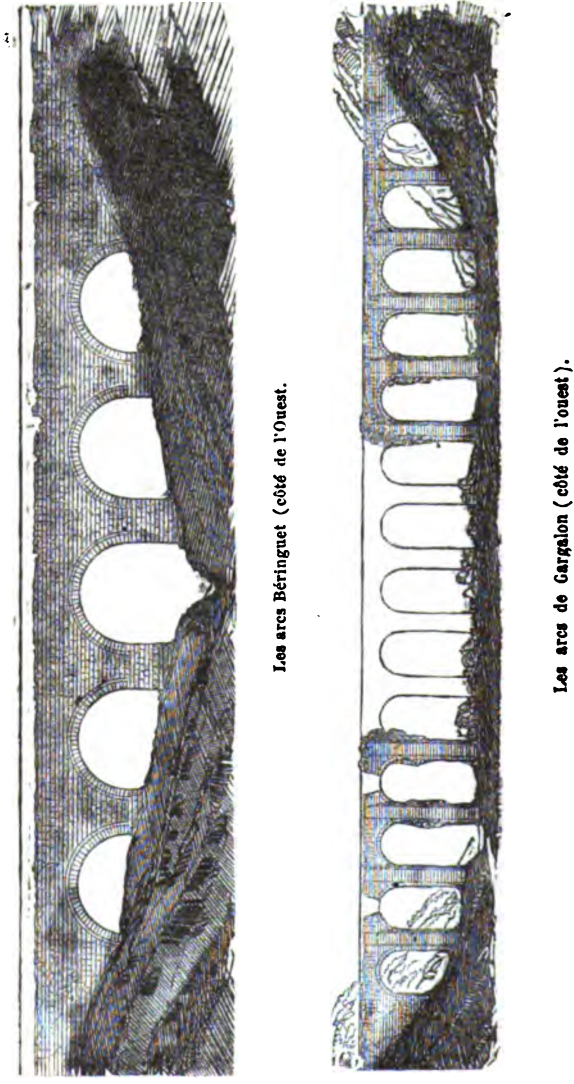
Vue des piles de l'aqueduc près Fréjus.

Le canal, lorsqu'il est établi sur les pentes, montre la forme suivante.



Canal souterrain de l'aqueduc.

Dans les vallées que l'aqueduc traverse sur des arcades et qui ont été visitées par M. V. Petit, nous citerons celles de Béringuet et de

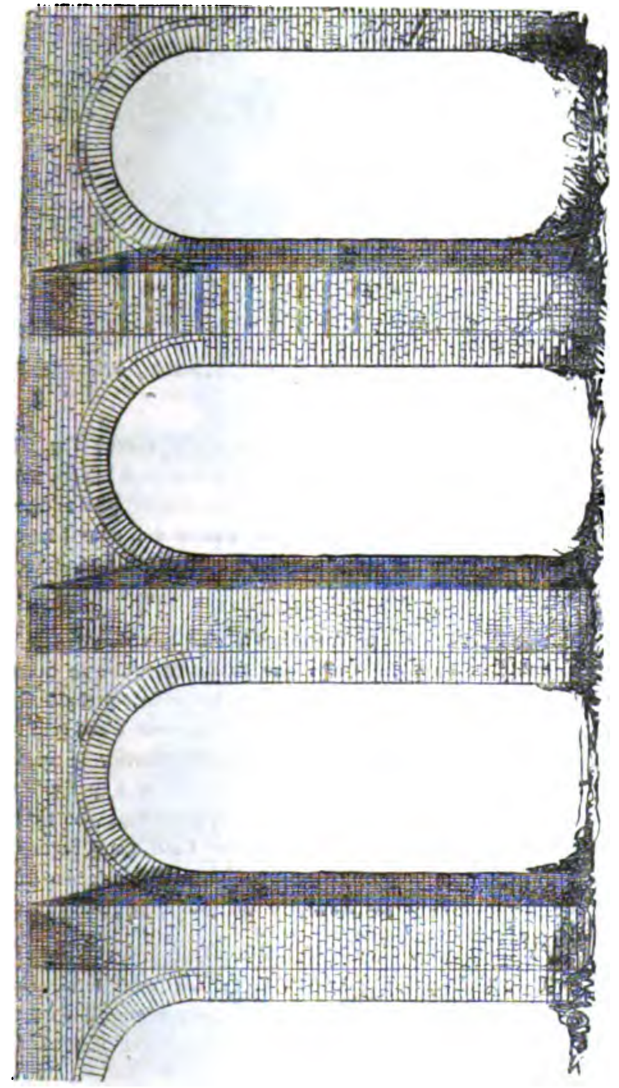


Les arcs Béringuet (côté de l'Ouest.

Les arcs de Gargalon (côté de l'ouest).

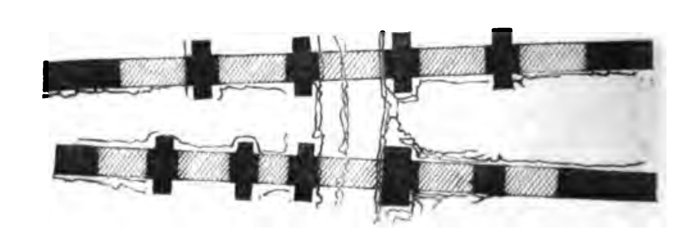
Gargalon, puis la vue des arcs Escofier. Là une disposition frappe

de surprise, car on trouve deux aqueducs presque semblables bâtis à



Trois des arcs de Gargalon (côté de l'Ouest).

quelques mètres de distance l'un de l'autre : le plan que voici fera



comprendre cette disposition. Je donne (page 123) l'élévation des deux aqueducs.

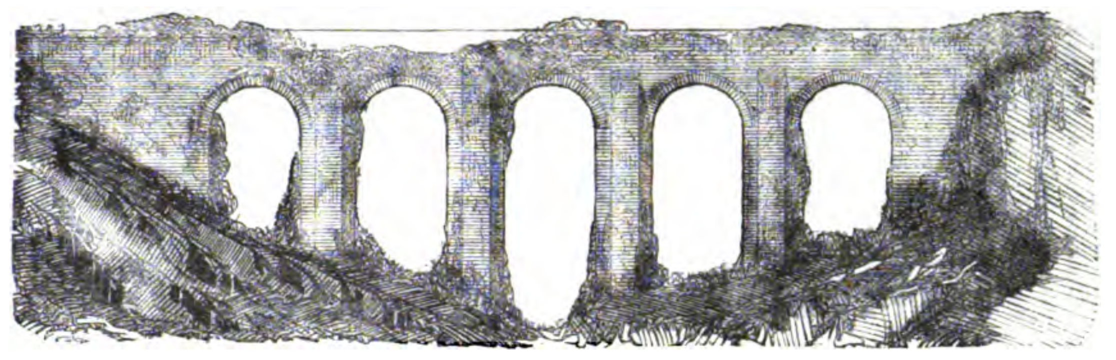
On remarquera dans le premier aqueduc (côté ouest) l'inégalité des arcs et la disposition d'une arcade centrale qui a 5 mètres 20 de largeur. Dès que l'on a passé cette première rangée d'arcades, on trouve le second aqueduc composé de cinq arcades qui, dans leur ensemble et malgré leur état de ruine, montrent la régularité de construction que l'on a vue ailleurs.

M. Victor Petit pense que l'aqueduc à cinq arcades est le plus ancien, qu'il date du même temps que les autres parties de la construction et que, pour une cause restée inconnue, probablement l'ébranlement de l'une des piles à la suite d'une crue d'eau considér[illegible]le, il fallut remédier au plus vite et surtout prévenir le renouvellement d'un ébranlement semblable. Il est amené à penser que pour ne point interrompre à Fréjus le service des eaux, on trouva plus simple de laisser provisoirement couler l'eau dans l'aqueduc ébranlé et de construire à côté de celui-ci un second aqueduc dans lequel on aurait soin de pratiquer une issue plus large pour les eaux grossies par les orages.

Nous ne suivrons pas plus loin M. V. Petit, et nous terminerons notre excursion aux arcs Sénecquier. Ils sont au nombre de six dans le vallon ; les arcs des extrémités qui s'appuient sur la pente du



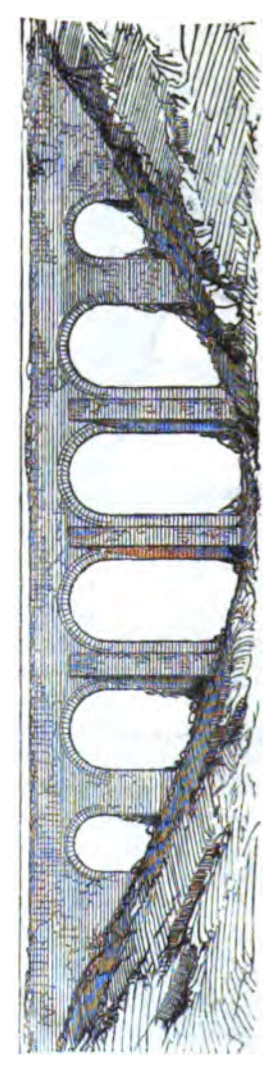
Premiers arcs Escoffier (côté de l'ouest).



Seconds arcs Escoffier (côté de l'ouest).

ravin n'ont que 3 mètres 10 de longueur ; les autres ont des proportions moyennes de 4 mètres 50 de largeur sur près de 9 mètres de hauteur.

Le fond de la rigole, parfaitement conservé, sert de passage aux troupeaux qui traversent la vallée et présente une couche de ciment qui recouvre les parois de la cuvette. Cet enduit est là, comme dans tous les aqueducs que j'ai observés, composé de chaux et de petits fragments de terre cuite ou de tuiles concassées ; les parements qui devaient être en contact avec l'eau sont parfaitement aplanis et lissés avec soin. Plusieurs couches d'un dépôt provenant de l'eau elle-même se sont superposées à cette surface. Je n'ai jamais vu de rigole d'aqueduc qui ne fût ainsi incrustée de matières sédimentaires. Cette couche est très-épaisse, comme je l'ai dit, dans la rigole du pont du Gard.



Les arcs Sénecquier (côté de l'ouest).

Nous allons encore indiquer au hasard un certain nombre d'aqueducs de diverses parties de la France.

AQUEDUCS DE VIENNE. — Les villes gallo-romaines avaient quelquefois plusieurs aqueducs. On peut voir encore à Vienne, en prenant pour guide les renseignements de M. Rey, auteur d'un grand et bel ouvrage sur les antiquités de Vienne, trois aqueducs qui amenaient l'eau dans cette ville ; ils sont presque parallèles et élevés les uns au-dessous des autres, dans le coteau qui borde la rive gauche de la Gère. Ils suivaient ainsi la même direction

jusqu'au clos des *Dames-St-André-le-Haut*, où ils se séparaient. Le premier se dirigeait vers les Capucins : c'était le plus bas ; il prenait ses eaux à une lieue 1/2 environ à l'orient de la ville, et traversait la Suse à son confluent avec la Gère. Le second, qui prenait naissance un peu plus haut que Malissol, les portait vers le collége. Le plus élevé de ces aqueducs servait à amener l'eau à l'amphithéâtre, lorsqu'on voulait y donner un spectacle naumachique (1).

Il y avait encore d'autres aqueducs, qui prenaient tous naissance à l'orient de la ville. En général, ces aqueducs, construits avec des pierres du pays, étaient revêtus, à l'intérieur, d'un ciment rouge. Les voûtes avaient, de distance en distance, des ouvertures d'environ 1 mètre en carré, recouvertes avec des pierres de taille, pratiquées pour les visiter, les réparer, et donner du jour et de l'air en cas de besoin.

Tous ces aqueducs ont une pente d'environ une ligne par toise. L'art a si bien mis à profit les sinuosités du sol, qu'il était rare qu'on fût obligé de supporter le conduit sur des arcs ; on n'en trouve qu'au passage de quelques torrents. Ainsi les eaux arrivaient au sein de la ville de Vienne, avec toute leur fraîcheur ; chaque aqueduc puisait à des sources différentes, ce qui produisait une abondante variété d'eau.

Aqueduc de Metz. — L'aqueduc de Metz nous montre à Jouy, sur la route de Metz à Nancy, une des plus belles ruines qui existent en France : aussi n'a-t-il cessé d'exciter l'attention des voyageurs et les méditations de l'antiquaire (2).

La principale prise d'eau se faisait à la fontaine des Bouillons, tout près du bourg de Gorse, à 4 lieues au sud de Metz. Après avoir traversé ce bourg dans toute sa longueur (3), le canal en maçonnerie suivait sous terre la pente des coteaux, en se dirigeant vers la ville, non sans décrire quelques circuits, et recevant sans doute çà et là sur sa route quelques nouvelles sources.

Arrivé sur la rive gauche de la Moselle, en face du village de Jouy, le canal traversait le fleuve, porté sur une longue suite de grandes ar-

(1) V. le plan de Vienne antique, publié par M. Rey. La Société française d'Archéologie a reconnu, en 1862, les aqueducs signalés par M. Rey et a publié, à la même époque, un plan de Vienne que l'on peut consulter.

(2) V. Hist. de Metz, t. 1er. — Montfaucon, *Antiquité expliquée*.

(3) Le canal antique se voit dans plusieurs maisons de Gorse, le long de la rue principale de ce bourg ; il avait à peu près 3 pieds de large, sur une hauteur de 5 à 6.

cades formant un magnifique pont de plus de 500 toises de longueur.

La partie de ce pont que l'on voit à Jouy consiste en dix-sept arches, dont les sept premières, à partir du bas du village, sont entières, et les autres plus dégradées (1).

La hauteur moyenne des piles est de 66 à 70 pieds. Elles ont 13 pieds de face sur 12 d'épaisseur. L'ouverture des arcades est de 14 pieds 1/2 par le bas; elle s'élargit à quelques pieds du sol. L'arc de la voûte a 16 pieds 1/2 de diamètre (2).

Le soubassement des piles est en grand appareil, ainsi que les impostes sur lesquelles reposent les voûtes des arcades (3). Les pierres très-régulièrement taillées qui forment les archivoltes de celles-ci ont 1 pied de longueur de joint à la tête, et 3 pouces environ d'épaisseur à l'intrados.

La partie supérieure du pont avait 10 pieds 10 pouces de largeur; elle était divisée par un mur longitudinal qui séparait le canal en deux parties. On a supposé que l'établissement d'un double canal avait pour but de permettre l'écoulement des eaux dans l'un, lorsqu'on ferait des réparations à l'autre (3).

En considérant la hauteur que les arcades du pont-aqueduc auraient dû atteindre dans le fond de la vallée pour se trouver au niveau des autres, M. Bégin paraît porté à croire qu'il y avait, dans cet intervalle, au moins deux rangs d'arcs superposés.

J'ai visité trop rapidement les arcs de Jouy, pour émettre une opinion à ce sujet; mais n'aurait-on pas plutôt ici, comme à Lyon, fait passer l'eau dans des siphons en plomb ?

Deux réservoirs étaient placés aux deux extrémités du pont, l'un sur le coteau qui borde la rive gauche de la Moselle, l'autre dans le village de Jouy, sur la rive opposée. Le premier aurait été, dans cette hypothèse, le réservoir de chasse; le second, le réservoir de fuite. Je suis loin de vouloir rien décider à cet égard. Les bassins dont je viens de parler pouvaient, d'ailleurs, être destinés uniquement à modérer la vitesse du courant, afin d'obtenir un écoulement uniforme.

(1) *Histoire des sciences, des lettres, des arts et de la civilisation dans le pays Metsin*, par M. Émile Bégin, p. 45.

(2) M. Bégin, ouvrage cité, p. 46.

(3) Dans plusieurs autres constructions en petit appareil, les impostes sont en grand appareil, et l'on conçoit qu'il fallait, pour cette espèce d'entablement en saillie, des pierres d'une grande dimension.

(4) M. Bégin, ouvrage cité, p. 46.

Après être sorties du réservoir de Jouy (1), les eaux se dirigeaient vers la colline où l'on a élevé la citadelle de Metz, et où il y avait un *castellum aquæ*. De là, sans doute, elles se divisaient pour se répandre dans les différents quartiers de la ville.

AQUEDUC DE SAINTES. — Cet aqueduc tirait sa source d'une fontaine appelée *Fon-Giraud*, dans la commune d'Ecoyeux, à 3 lieues à l'est de Saintes (2). Il décrivait ensuite un assez grand nombre de déviations, que Bourignon indique, avec beaucoup de précision, dans son ouvrage sur la Saintonge (3), et recevait par un embranchement les eaux d'une fontaine abondante (la fontaine de Vénérand). Dans la commune de Fontcouverte, à 1 lieue 1/2 de Saintes, le canal franchissait un vallon sur des arcades qui devaient être au nombre de vingt-cinq, d'après le calcul de Bourignon, et dont les ruines ont fait donner à la vallée le nom de *Vallée-des-Arcs*, sous lequel elle est connue dans le pays. Il ne reste plus que trois arcades et quelques débris des piles qui portaient les autres : ce sont celles qui s'appuient sur le coteau est de la vallée, et qui sont, par suite de cette position, d'autant plus élevées qu'elles s'écartent du coteau. Elles sont revêtues en petit appareil ordinaire sans briques. Tout près du vallon des Arcs est un plateau cultivé en vignes, dans lequel on a découvert, il y a longtemps déjà, neuf puits ou évents, qui indiquent la direction de l'aqueduc. Ils sont placés à 40 pieds les uns des autres, et ils ont un peu plus de 4 pieds de diamètre. Dans la vallée d'Arcoul, l'aqueduc passait encore sur des arcs, dont il ne reste plus que quelques piles très-ruinées, et de là il se dirigeait, en suivant une ligne soigneusement indiquée par Bourignon, jusqu'au faubourg de Saintes, placé sur la rive droite de la Charente. Pour se rendre dans la cité, sur la rive gauche, il devait franchir cette rivière sur un pont, et entrait, selon toute apparence, dans la ville antique, au point où se trouvait la porte d'Aiguères, *porta Aquaria* (4). Les

(1) M. Victor Simon, conseiller à Metz, a eu la complaisance de m'indiquer, lors de ma visite de l'aqueduc de Jouy, la direction d'un canal souterrain qui vient se réunir au grand canal, près de la sortie du réservoir dont je parle, apportant ainsi son tribut d'eau à l'aqueduc.

(2) Bourignon, *Recherches topographiques, historiques, militaires, etc., etc., sur les antiquités de la province de Saintonge*. — 1 vol. in-4°.

(3) Chap. IX, depuis la page 131 jusqu'à la page 145.

(4) On rapporte qu'il y avait autrefois à cette place des constructions éle-

eaux étaient ensuite distribuées par plusieurs canaux, dont l'un se dirigeait vers l'amphithéâtre, et servait peut-être à remplir d'eau l'arène, lorsqu'on voulait la transformer en naumachie.

Aqueduc de Luynes (Indre-et-Loire). — La Sauvagère a publié un plan et une vue de l'aqueduc qui alimentait la petite ville de Luynes, à 3 lieues de Tours (1). Les arcades sont très-irrégulières ; elles offrent des demi-cercles plus ou moins élevés, et des largeurs différentes.

Les talus étagés des piles présentent un assez grand nombre de retraits ; et, chose remarquable, cet élargissement des piles vers la base a été fait au moyen de murs appliqués sur les pilastres, sans aucune liaison avec eux. Plusieurs de ces murs se sont détachés du noyau sur lequel ils étaient collés, et montrent, de la manière la plus claire, ce système de construction.

On se rend difficilement compte du motif qui a déterminé ce défaut de liaison visible dans beaucoup de constructions romaines.

Le pont-aqueduc de Luynes offrait un développement assez considérable, et, quoiqu'il n'eût pas de grandes dimensions en hauteur et qu'il n'ait plus qu'un petit nombre d'arcades complètes (2), il offre de l'intérêt. C'est le seul pont-aqueduc gallo-romain qui nous reste en-deçà de la Loire, dans la partie ouest de la France.

Il n'y avait pas de ville qui n'eût un ou plusieurs aqueducs.

Les thermes, dont on voit les ruines dans la rue de La Harpe, à Paris, recevaient les eaux de l'aqueduc d'Arcueil. On a retrouvé le canal à différentes époques, sur plusieurs points. Le sédiment déposé par l'eau a montré qu'elle remplissait le canal à une hauteur de 10 pouces.

A Périgueux, M. de Taillefer a reconnu plusieurs aqueducs fournissant d'eau les différents quartiers de la ville, les bains et les autres établissements publics. Le plus important avait près de 2 lieues de

vées de plus de 30 pieds, et qui se liaient aux remparts. On croit que l'aqueduc passait sur ce massif pour se rendre à la porte d'Aguières. Il y avait aussi à Rome des aqueducs passant sur les portes.

(1) *Recueil d'Antiquités dans les Gaules*, 1 vol. in-4°.

(2) Si les cintres sont tombés en ruines, un grand nombre de piles sont encore debout.

longueur, et passait le vallon du Change sur des arcades dont on a retrouvé les fondations (1).

On connait la direction de l'aqueduc qui fournissait d'eau l'antique ville de Besançon.

A Autun, de nombreux canaux distribuaient dans les divers quartiers de la cité des eaux abondantes, amenées de différents points, notamment de Montjeu (2).

Antibes avait deux aqueducs dont l'un, réparé en 1786, dans une longueur de 1 lieue 1/2, alimente aujourd'hui trois fontaines (3).

L'aqueduc de Rodez a pu être réparé et utilisé tout récemment pour amener des eaux dans cette ville. (Voir le compte-rendu du Congrès archéologique de France, session de 1863.)

J'ai visité les ruines de l'aqueduc de Mayence. Plus de quarante piles encore debout font juger de l'importance du pont sur lequel l'eau passait, avant d'entrer dans la ville. Ces piles sont revêtues de petites pierres carrées, avec chaînes de briques. Les cintres, aujourd'hui ruinés, étaient comme ceux de Luynes mi-partis de pierres et de briques.

J'ai pu reconnaître aussi quelques parties de l'aqueduc de Trèves, qui vient de la Rusver, près du village de Walderach, et se prolonge jusqu'aux bains et à l'amphithéâtre. Les canaux souterrains sont encore bien conservés ; mais les arcades sur lesquelles ils passaient les vallées sont entièrement détruites.

A Poitiers, on voit quelques piles de l'ancien aqueduc, à peu de distance de la promenade de Blossac ; et la direction des canaux, qui avaient, dit-on, 3 lieues de longueur au moins, a été reconnue par les archéologues de cette ville (4).

(1) Partout où le canal passe sous terre, il est revêtu de ciment ; la couverture est formée de petites dalles entièrement brutes et de grandeurs différentes ; les côtés ont 1 pied d'épaisseur, et le fond environ 8 pouces ; la profondeur du canal est de 2 pieds, et la largeur, qui est de 11 pouces au fond de la rigole, est d'environ 14 pouces à la partie supérieure. — *Antiquités de Vésone*, par M. de Taillefer, t. II, p. 96.

(2) *Histoire de la ville d'Autun*, par Rosny ; in 4°. Autun, 1802.

(3) Dans quelques endroits, cet aqueduc est à 80 pieds sous terre, et, de 30 en 30 toises, il y a un regard ou puits pour descendre dans ces parties souterraines.

(4) Renseignements fournis par M. de La Fontenelle, lors de mon premier voyage dans le sud-ouest de la France.

A Tours, un aqueduc, dont on voit des restes sur la rive gauche du Cher à St-Avertin, et dont la prise d'eau se faisait à Bleré, devait traverser la vallée sur des arcades pour arriver à la ville. J'en ai décrit quelques parties dans le *Bulletin monumental*.

Le principal aqueduc du Mans partait du lieu nommé *les Fontenelles*, commune de Sargé, à 1 lieue du Mans. Il entrait dans la ville par le quartier de Gourdaine (1), où M. Richelet l'a observé dans une cave; il se dirigeait ensuite vers les *bains*. Dans sa course, il recevait les eaux des sources de Monet, qui étaient amenées par un embranchement (2).

Un autre canal, exploré par MM. Drouet, Hucher et Richelet, approvisionnait d'eau l'ancienne ville d'Alonnes, dont les ruines existent à 2 lieues du Mans. Il ne paraît pas que ce canal et le précédent aient franchi de vallons sur des arcades.

Lillebonne avait aussi son aqueduc, dont la direction, déjà étudiée par M. Rever, a été reconnue par M. Gaillard.

M. Rever a décrit celui de l'antique cité de *Mediolanum Aulercorum*, qui avait 4 lieues de longueur (3).

(1) Cet aqueduc suivant, depuis sa source, le nivellement du terrain, se trouve en beaucoup d'endroits presque à fleur de terre, et s'enfonce quelquefois à plusieurs pieds, de manière à en faire perdre la trace. Il est formé d'une espèce de béton en chaux, mêlé de sable, de cailloux et de fragments de pierres calcaires, dont la grosseur n'excède guère un pouce. La cassure en est franche et conserve des arêtes vives. La voûte est construite, dans presque toute la longueur, de la même manière que les parties latérales et le fond; la seule différence, c'est que ces parties sont extrêmement lisses, tandis que la voûte offre dans l'intérieur des aspérités comme si elle eût été faite à pierres perdues. En arrivant dans la ville, et surtout dans les caves que nous avons visitées, la voûte est remplacée par un recouvrement en dalles ou moellons plats dont les joints ne paraissent pas avoir été cimentés. L'épaisseur des murs est d'environ 12 à 13 pouces; la capacité intérieure présente une largeur approximative de 22 pouces sur 18 d'élévation.

(Note de M. Richelet, du Mans).

(2) V. Renouard, *Essais historiques sur le Maine*. — Daudin, *Description des poteries gallo-romaines trouvées au Mans*, *discours préliminaire*. — M. Richelet, *Le Mans ancien et moderne*.

(3) La rigole de l'aqueduc a, dans œuvre, 2 pieds depuis le fond jusqu'à la naissance de la voûte, et 4 pieds de hauteur totale depuis le fond jusqu'à la clef de la voûte; sa largeur dans le bas est de 1 pied 10 pouces, et de 1 pied

A Bayeux, en reconstruisant la halle, on a découvert, à 4 pieds de profondeur, un aqueduc que M. Lambert a décrit. Ce canal est à peu près semblable à ceux qui existent ailleurs : c'est un conduit maçonné, de 1 pied 1/2 de largeur au sommet sur 1 pied de hauteur, recouvert de grandes dalles en pierre simplement juxta-posées. Le fond, sur lequel l'eau coulait, et les parois du conduit, étaient revêtus d'une chape de ciment mêlé de briques pilées. On connaît le parcours de cet aqueduc sur Monceaux, Couvert et Mondaye (Voir ma *Statistique monumentale du Calvados*, t. III[e]).

Un des aqueducs de Lisieux, signalé par M. Billon, passe par Glos pour se rendre à Lisieux, venant du côté de Courtonne-la-Ville. On le voit encore à mi-côte dans le coteau où on tire du sable, dans la commune de Glos.

Le nombre des aqueducs était si considérable qu'il faut absolument se borner à quelques indications ; non-seulement on en trouvait dans toutes les villes, mais il y en avait pour certains villages, et même pour de simples *villæ* (1). Il me serait facile de multiplier les exemples.

Les détails que je viens de présenter suffisent, je crois, pour faire connaître l'importance des aqueducs gallo-romains et le système d'après lequel ils ont été établis ; je dois seulement ajouter que, suivant l'avis donné par Vitruve, les canaux souterrains des aqueducs étaient très-différemment construits, selon le terrain qu'ils avaient à parcourir (2). Je citerai, à ce sujet, la description de quelques parties de l'aqueduc

11 pouces à la hauteur de la voûte. Le parement intérieur des côtés du canal conserve encore l'empreinte des ais qui formaient l'encaissement, et l'on compte sous la voûte les dix planches du faux cintre, par les empreintes qu'elles ont laissées dans le ciment. — *Mémoire sur les ruines du Vieil-Évreux*, par M. Rever. Évreux, 1827.

On voit encore à l'heure qu'il est, près du chemin de fer de Caen à Paris, plusieurs piles ruinées qui supportaient sur ce point des arcades portant le canal à une certaine hauteur au-dessus du sol.

(1) Un de ces aqueducs, destiné à approvisionner des maisons de campagne existe à Cornillé, près de Loches, et vient d'être acheté par la Société française d'Archéologie ; l'autre a été reconnu beaucoup plus près de Tours par M. Dujardin, membre de plusieurs académies.

(2) *Si tophus erit aut saxum, in suo sibi canalis excidatur ; sin autem terrenum aut arenosum erit solum, parietes cum camera in specu struantur.* — Vitr., l. VIII, § 7.

du Vieil-Évreux, que nous devons à M. Rever; c'est un exemple excellent de la manière économique dont on construisait les canaux, quand le sol glaiseux ou compacte permettait d'éviter des travaux dispendieux.

M. Rever rapporte qu'après avoir examiné des portions de l'aqueduc du Vieil-Évreux, solidement construites, parfaitement cimentées et voûtées avec soin, il trouva le prolongement du même canal construit en gros cailloux anguleux et bruts, posés les uns sur les autres, sans mortier pour les unir. Ce canal offrait à droite et à gauche deux revêtements rocailleux, au-dessus desquels trois rangées de cailloux du même genre, superposées en arcs de cercles, formaient une sorte de voûte d'un aspect sauvage.

M. Rever ne pouvait croire d'abord qu'un travail si extraordinaire, si grossier, si analogue aux premiers essais de l'art de bâtir, dût être attribué aux Romains; mais une troisième excavation dissipa bientôt ses incertitudes : le canal qui fut trouvé avait toute la perfection des constructions romaines. Le fond était couvert de mortier de chaux et de petits cailloux; la voûte présentait une maçonnerie très-solide, plus régulière et plus soignée que celle que l'on avait découverte la première fois, et ses parois étaient formées de grandes pierres de taille, parfaitement jointes.

A peine eut-il fait une vingtaine de pas, que cette belle construction en pierres de taille finit tout à coup et fut remplacée par un canal d'un travail grossier, en cailloux bruts, tout semblable à celui qu'on avait déjà découvert et qui paraissait indigne des Romains. Il ne resta plus de doute que la rigole la plus grossière n'eût fait partie de l'aqueduc.

M. Rever parcourut, sous ces cailloux superposés, une distance de 110 mètres, sans y trouver ni soupirail, ni trace d'ouverture d'aucune espèce, et il en conclut que les puits qu'il avait précédemment observés dans d'autres parties de l'aqueduc n'étaient pas des évents, mais qu'on les avait pratiqués uniquement pour faciliter le travail à de grandes profondeurs, quand on ne pouvait faire une tranchée à ciel ouvert. Il reconnut encore que le terrain, dans cette partie, était une glaise ocreuse, extrêmement compacte, ce qui lui expliqua très-naturellement les différences de construction remarquées dans l'aqueduc. Si l'on avait cru devoir prendre la peine de construire des rigoles solides en mortier de chaux et petite rocaille, dans des terrains sablonneux et mouvants, où l'eau se serait infiltrée et perdue, on avait pu se borner à prévenir, par de simples soutènements en pierre sèche,

les seuls accidents que l'on avait à craindre dans un sol glaiseux, aussi propre à maintenir le cours de l'eau que la meilleure rigole (1).

Relativement à la pente observée dans les canaux des aqueducs, on peut dire que le précepte de Vitruve, qui veut que cette pente soit de 1/2 pour °/₀, n'a pas été observé, et qu'elle est ordinairement beaucoup moindre. L'aqueduc de Metz n'a que 3 lignes de pente par toise ; celui de Lyon, un peu moins ; et celui du Vieil-Évreux, environ 1 pouce d'inclinaison par 100 pieds.

Cloaques.

Les cloaques sont des aqueducs souterrains destinés à l'écoulement des eaux inutiles, ou à dégager les rues des eaux pluviales et des immondices.

A Rome, ces cloaques, dont les grands égouts de Paris peuvent donner une idée, s'étendaient sous toute la ville, et se subdivisaient en plusieurs branches qui se déchargeaient dans le Tibre. Le principal égout, avec lequel les autres communiquaient, était appelé *cloaca maxima*. Il avait de hautes voûtes bâties très-solidement, sous lesquelles on allait en bateau ; ce qui a fait dire à Pline que la ville était suspendue en l'air, et que l'on naviguait sous les maisons.

Les voûtes des cloaques soutenaient les pavés des rues. Il y avait, d'espace en espace, des trous par où l'on jetait les immondices, afin que la ville fût toujours nette et propre. La quantité incroyable d'eau qu'apportait à Rome le grand nombre d'aqueducs qui se déchargeaient dans les cloaques, jointe à d'autres ruisseaux qu'on y amenait exprès, faisait que rien n'y séjournait trop longtemps, et que tout était emporté dans le Tibre (2).

Le grand égoût de Rome, *cloaca maxima*, avait été bâti par Tarquin l'Ancien (3) ; mais Agrippa, auquel on en devait plusieurs autres, l'avait beaucoup amélioré. Ce fut lui qui y fit conduire l'eau de tous les aqueducs de la ville et de plusieurs ruisseaux.

(1) *Rapport analytique sur la description des ruines romaines du Vieil-Évreux*, par M. Roger.— Tome IVe des *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Normandie.

(2) Montfaucon, *Antiquité expliquée*, t. IV.

(3) Tite-Live, 1—8.

La plupart des villes gallo-romaines avaient des cloaques; tous n'étaient pas comparables à ceux de la ville de Rome. Cependant, le même principe dut présider à leur établissement. Des canaux principaux, plus considérables que les autres, conduisaient dans le fleuve voisin, lorsque les villes étaient sur le bord d'un fleuve, les immondices qu'ils recevaient des rues sous lesquelles ils passaient, et des canaux secondaires ou embranchements qui venaient aboutir aux grandes voûtes.

Nimes était pourvue de canaux souterrains pour l'écoulement des eaux. M. Pelet a bien voulu m'informer de la découverte qui a été faite de ces cloaques, au-dessous du pavé antique d'une des rues de la cité romaine. Ce canal souterrain était semi-circulaire, construit avec beaucoup de soin, en moellons taillés en voussoirs de 40 centimètres de haut. Il avait 7 pieds environ de largeur, sur 4 pieds 1/2 de hauteur; le pavé de la rue qui recouvrait la voûte était construit en grandes dalles longues de 9 pieds, larges d'environ 2 pieds et épaisses de 1 pied. Ces pierres étaient généralement taillées et juxta-posées, de manière à ne permettre aucune infiltration à travers leurs joints.

Les dépenses qu'avait nécessitées un pareil pavé, dit M. Pelet, le soin avec lequel il avait été construit, sa direction perpendiculaire à la façade de la Porte d'Auguste, et son niveau correspondant au seuil ancien de cette Porte, ne pouvaient laisser aucun doute sur sa destination primitive; c'était évidemment le pavé de la principale rue de la ville antique, aboutissant peut-être au *Forum*, qui se trouvait sur le prolongement de son axe (1).

A Arles, on a découvert, en 1817, un cloaque de 12 pieds environ de largeur, solidement construit, ayant des voûtes d'une grande épaisseur en pierres de taille, conséquemment d'une force très-grande, percées de place en place pour recevoir les immondices.

Ce canal souterrain a été exploré dans une étendue de près de 200 pieds.

Dès l'année 1777, on avait découvert un canal d'égout, semblable au premier quant aux dimensions, et qui en différait seulement en ce qu'il était entièrement construit en briques. La voûte était également

(1) Note de M. Pelet sur l'égout trouvé à Nimes en réparant le canal de l'Agau. On découvrit des traces assez profondes de roues sur les dalles de ce pavé; l'éloignement de ces ornières était de 1 mètre 47, à partir du milieu de chacune d'elles.

percée de trous à différents intervalles, pour recevoir les eaux et les immondices des rues.

Plusieurs autres canaux plus petits (d'environ 3 pieds de largeur), et qui vraisemblablement venaient dégorger dans les égouts principaux, ont été aussi reconnus à plusieurs reprises dans la ville d'Arles, dont l'importance était très-grande sous la domination romaine (1).

A Vienne, il y avait un grand nombre de cloaques ou d'égouts; chaque quartier avait les siens. La plupart se déchargeaient dans le Rhône; quelques-uns portaient leurs eaux et leurs immondices dans la Gère. Très-souvent on en découvre de nouveaux dont on ne soupçonnait pas l'existence (2).

MM. Artaud et Chénavard, auxquels on doit un plan indiquant l'emplacement et l'étendue des monuments de Lyon antique, ont reconnu la direction des principaux cloaques de cette cité.

A Vaison, dix ou douze égouts déchargeaient les eaux de la ville dans la rivière d'Ouvèse. Un homme pouvait entrer facilement dans chacun d'eux; mais une charrette aurait passé sans peine dans un autre égout qui traversait l'enclos des Dominicains.

A Besançon, à Reims, à Metz, à Périgueux (3), et dans un grand nombre d'autres villes, on a remarqué des canaux souterrains, qui évidemment ont eu pour but de recevoir les eaux inutiles. Dans la plupart des grandes villes, ces immondices étaient, comme nous l'avons dit, charriées dans la rivière voisine. Dans les localités dépourvues d'eau courante, les égouts se rendaient dans des cavités naturelles ou artificielles. On a quelquefois remarqué des puisards ou trous creusés dans le sol plus ou moins profondément, pour absorber les eaux des cloaques de petite dimension. Ces trous étaient ordinairement remplis de blocs de pierre plus ou moins gros, disposés confusément, mais de manière

(1) V. *Mémoire sur les cloaques d'Arles*, par M. Véran, dans le tome VII de la Société des Antiquaires de France.

(2) *Aperçu des monuments anciens et modernes de Vienne* (Isère), par M. Rey.

(3) A Périgueux, d'après M. de Taillefer, il y avait des cloaques pour recevoir les immondices des rues et des habitations particulières. Ils sont aujourd'hui cachés sous des décombres. Un canal a été découvert en 1821; il avait 2 pieds de largeur; mais on ne put juger de sa hauteur dans le lieu où l'excavation fut faite, parce que les dalles dont il avait été recouvert, en guise de voûte, avaient été enlevées, et que les parois avaient perdu une partie de leur hauteur. Ce conduit était, du reste, construit comme ceux de la plupart des aque-

à laisser entre eux des vides où l'eau pouvait facilement s'introduire pour se perdre ensuite dans les terres.

Ce peu de mots suffit pour faire connaître les cloaques qui sont parfois mis à nu dans les villes ou dans les lieux anciennement habités.

Dans les anciennes villes gallo-romaines, les cloaques sont ensevelis sous des terres amoncelées qui dérobent à nos regards beaucoup d'autres constructions. Aussi la plupart sont-ils encore inconnus ; il faudrait des recherches longues et coûteuses pour en déterminer la direction. Les traditions qui se sont transmises dans certaines villes, relativement à l'existence de ces galeries souterraines, pourraient guider utilement dans la recherche que l'on voudrait en faire.

ducs souterrains. A Périgueux, il devait aussi exister des cloaques plus vastes près de la plupart des grands édifices publics ; l'un de ceux-ci, reconnu près de l'amphithéâtre, a été décrit par M. de Taillefer. — V. *Antiquités de Vésone*, t. II, p. 88.

CHAPITRE IV.

—

Bains.

NOTIONS PRÉLIMINAIRES SUR LES BAINS ROMAINS.—DISPOSITION INTÉRIEURE DE CES ÉTABLISSEMENTS ; DESTINATION DES PIÈCES QUI LES COMPOSAIENT.

Il y avait chez les Romains plusieurs espèces d'établissements dans lesquels on se baignait, et que l'on connaissait sous les noms de *thermæ*, de *lavacra* et de *balnea*.

Les *thermes* étaient de vastes édifices qui contenaient non-seulement des bains, mais encore des portiques et des promenades plantées d'arbres, des salles où les philosophes et les rhéteurs faisaient des leçons publiques et lisaient leurs ouvrages, où l'on s'exerçait à la lutte, etc., et que l'on appelait *gymnases* ; en un mot, les thermes étaient si considérables que, pour donner une idée de leur étendue, Ammien Marcellin, se servant, il est vrai, d'expressions hyperboliques, les compare à des provinces, *in modum provinciarum extructa lavacra.*

On citait, parmi les plus magnifiques de Rome, ceux d'Agrippa, de Néron, de Titus, de Caracalla, d'Antonin, de Dioclétien, dont il subsiste encore des restes considérables.

Mais il ne faut pas chercher de pareils établissements dans toutes nos villes de la Gaule ; nous n'y trouvons souvent que des *lavacra* ou des *balnea* d'une dimension médiocre, auxquels ont été parfois réunies quelques-unes des dépendances des gymnases.

Ces édifices étaient plus ou moins grands, selon qu'ils étaient ouverts au public d'une ville populeuse ou simplement destinés à l'usage d'une petite localité ou d'une seule famille.

L'*apodyterium* était une salle de toilette où l'on déposait ses vêtements avant de se baigner.

L'*aquarium* contenait un réservoir dans lequel l'eau était reçue et pouvait se clarifier avant de se distribuer dans l'édifice.

Le *vasarium* tirait son nom de trois grands vases remplis d'eau chaude, d'eau tiède et d'eau froide. Ces vases communiquaient les uns aux autres, si bien que, lorsqu'on avait tiré de l'eau chaude du premier vase, elle était remplacée par l'eau tiède du second ; et celui-ci recevait une égale quantité d'eau froide venant du troisième vase qui était en communication avec le réservoir général approvisionné par l'aqueduc (V. Vitruve, liv. V, chap. x).

Le *laconicum*, étuve chauffée par un hypocauste, avait quelquefois l'une de ses extrémités terminée en demi-cercle (1), et dans laquelle on trouvait un disque d'airain par l'abaissement ou l'élèvement duquel on pouvait augmenter l'intensité de la chaleur ou la diminuer.

Le *tepidarium* était, d'après Vitruve, une étuve moins chaude que la précédente et en contact avec elle.

Un autre appartement était consacré au bain d'eau chaude qui se prenait dans des espèces de baignoires, *labra*.

La petite cour ou le vestibule qui précédait le fourneau de l'hypocauste s'appelait le *propnigeum* ou le *præfurnium*.

La partie froide du bain se composait du *frigidarium*, salle non chauffée dans laquelle on demeurait quelques instants avant de sortir, de peur d'être incommodé par un changement trop subit de température;

De la *piscina natatilis* ou *frigida lavatio*, réservoir d'eau froide dans lequel les personnes robustes se baignaient après le bain chaud et dont on faisait surtout usage en été ;

De l'*eleothesium*, où l'on se faisait frotter avec de l'huile ou des parfums.

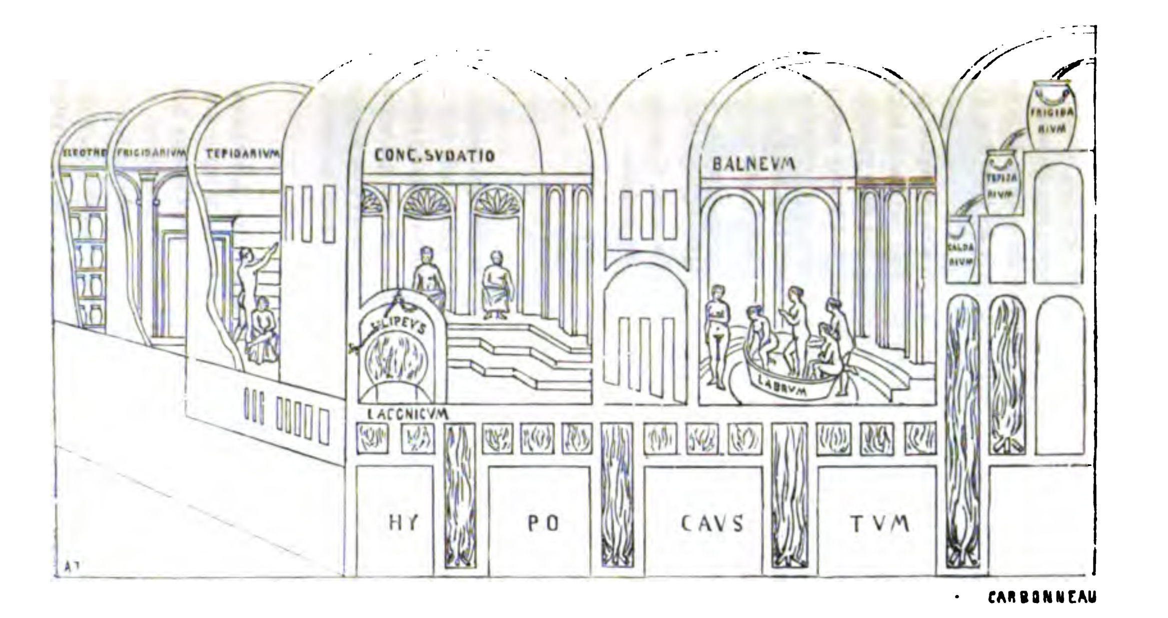
Une curieuse peinture à fresque, tirée des thermes de Titus à Rome, et qui représente l'intérieur d'un bain, fait comprendre la disposition des pièces qu'on remarquait habituellement dans ces établissements.

On y distingue, sur le premier plan, deux salles sous lesquelles règne un hypocauste ayant son feu allumé.

L'une de ces salles paraît être la *concamerata sudatio*, ou étuve voûtée dans laquelle on suait.

On voit dans cette salle un petit fourneau dont la voûte était fermée

(1) Vitruve recommande d'arrondir cette partie des bains, afin que la vapeur chaude soit renvoyée d'une manière plus égale vers le centre, après s'être répandue dans l'appartement (V. Vit., liv, V, chap x).



Esquisse d'une peinture à fresque dans les bains de Titus.

par le bouclier d'airain qui s'élevait à volonté au moyen d'une chaîne, de manière à laisser sortir plus ou moins de vapeur chaude. Cette partie de la peinture laisse beaucoup à désirer, et il est d'autant plus difficile de se faire, d'après elle, une idée juste de la disposition du *laconicum*, que cette pièce avait, à ce que l'on croit, reçu des modifications depuis Vitruve, et qu'il n'est pas aisé d'accorder ce qu'en dit ce dernier avec ce que l'on trouve de relatif à cette partie des bains dans d'autres auteurs.

Près du *laconicum* est la salle du bain, qui n'en est séparée que par un corridor. On y voit plusieurs personnes dans une grande baignoire, *labrum;* tout au tour sont des siéges établis le long de la muraille.
Plus loin est représenté le *vasarium*, avec les trois grands vases placés à des niveaux différents : le premier ou le moins élevé contenant l'eau bouillante ; le second l'eau tiède, et le troisième l'eau froide.

Au second plan et derrière l'étuve à suer se voit la salle appelée *tepidarium*.

Au-delà du *tepidarium*, on distingue la salle froide, *frigidarium*, qui, dans quelques bains, servait aussi, à ce que l'on croit, d'*apoditerium ;*
Et, au dernier plan, l'*eleothesium* ou salle des parfums.

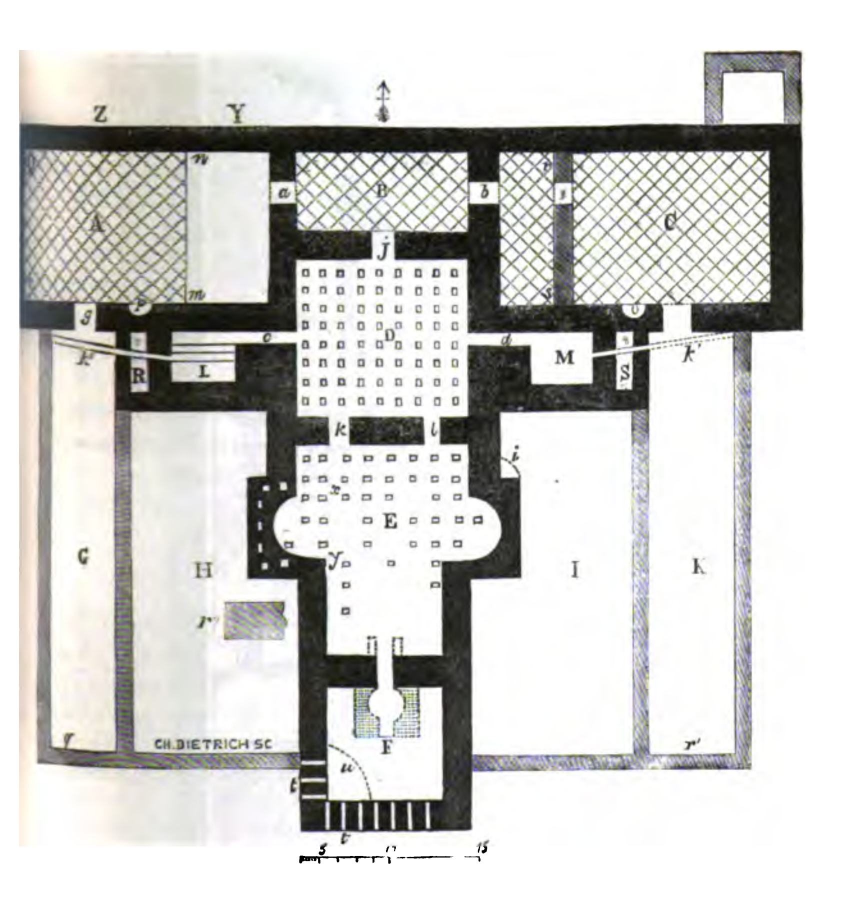
EXAMEN COMPARATIF DE QUELQUES BAINS.

Quoique l'on suivit en général les mêmes principes pour la construction des bains, il ne faut pas croire qu'ils fussent tous de la même forme ; ils durent varier selon l'emplacement qu'on pouvait y consacrer, selon l'importance des cités, suivant le caprice de ceux qui les faisaient bâtir dans leurs maisons. Aussi, pour avoir une idée exacte de ces monuments, est-il nécessaire d'examiner et de comparer quelques-uns de ceux qui ont été découverts sur différents points.

Bains de Verdes. — Les bains explorés à Verdes (Loir-et-Cher) par M. le marquis de Courtavel et M. le comte Dufaur de Piprac sont assez complets pour être d'abord cités ; nous retrouvons d'ailleurs la même succession de pièces dans un grand nombre d'autres bains, ce qui montre parfaitement le système suivi par les architectes gallo-romains.

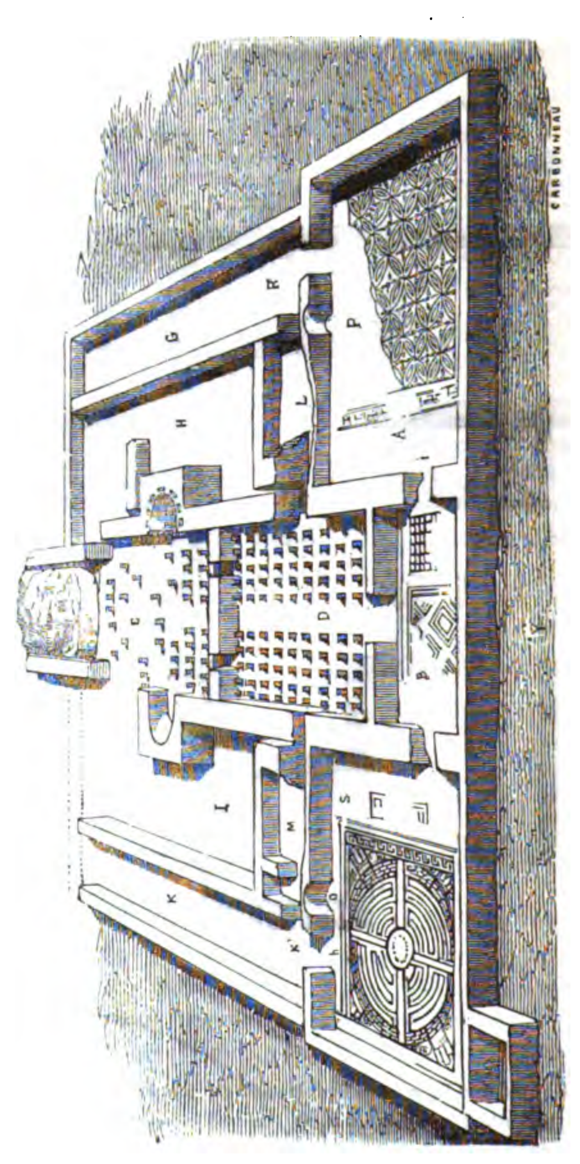
Si j'ai bien compris la destination des appartements dont on voit encore l'arasement des murs à Verdes, on entrait par deux cours allongées ou corridors G K, dans les salons A C. Ces deux belles salles sont encore

pavées de mosaïques qui pourront subsister, grâce aux toitures que M. le marquis de Courtavel a fait construire. De ces deux salons on passait



Plan des bains de Verdes (Loir-et-Cher).

dans le vestibule B, et de là dans le salon D, dont le pavé reposait sur un hypocauste. La salle qui suit, E, était évidemment plus chaude que la précédente ; car le fourneau placé en F dans la petite cour voisine



Les bains de Verdes vus à vol d'oiseau.

donnait immédiatement sous le pavé, et la chaleur de l'hypocauste ne passait dans l'espace D, par les ouvertures *k l*, qu'après avoir circulé sous le pavé de cette pièce E. Elle offrait d'ailleurs deux absides, dont une avait encore ses murs garnis de tuyaux de chaleur quand j'ai visité Verdes ; c'est là vraisemblablement qu'était l'*étuve* ou *sudatorium*.

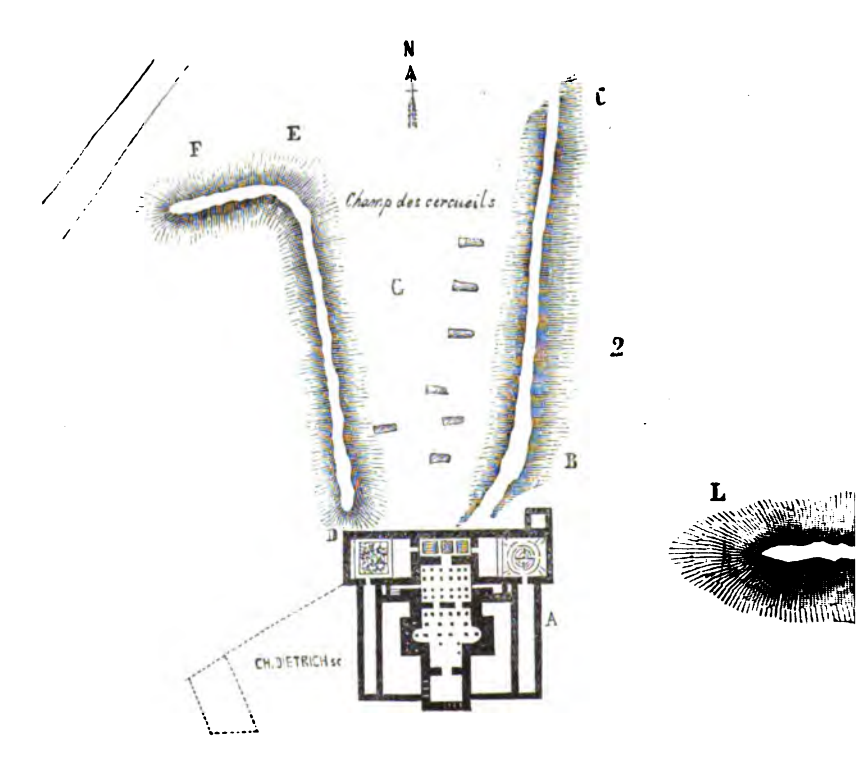
On trouve le même ordre dans tous les bains, c'est-à-dire une première salle à côté du fourneau, recevant, par conséquent, la chaleur la plus intense ; puis une seconde, dont l'hypocauste ne recevait la chaleur que par les ouvertures qui le mettaient en communication avec celui de la première pièce *k l* ; et, enfin, des appartements non chauffés par des hypocaustes, espèces de salons par lesquels on entrait et on sortait, A B C.

A Verdes, deux baignoires très-curieuses, et qui probablement renfermaient de l'eau froide, M L, étaient en communication par un couloir avec la salle D ; chacune d'elles avait en S et en R son réservoir d'eau alimenté par un petit canal *k' k''*.

Ainsi, rien n'est plus régulier, plus symétrique que les bains de Verdes ; les cours H et I pouvaient être ornées de gazons ou renfermer le combustible nécessaire pour le fourneau des hypocaustes.

Voici la vue cavalière du bain (Voir la page précédente), prise dans le sens opposé à celui du plan que je viens de présenter, c'est-à-dire à partir des salons pavés en mosaïques. Chacun de ces salons offrait en O et P une niche semi-circulaire qui pouvait avoir renfermé une statue.

J'ai pensé que les grands murs en ruines B C E D qui enclosent un champ G, où l'on a trouvé un champ de cercueils (V. la fig. page 144) derrière les grandes mosaïques couvertes de hangars par les soins de M. le marquis de Courtavel, auquel on doit toutes ces découvertes ; j'ai, dis-je, soupçonné que l'un des murs surtout, qui avait eu une certaine hauteur, à en juger par l'*agger* assez considérable formé par ses ruines, avait aussi porté le canal qui amenait l'eau au bain. Mais où la prise d'eau pouvait-elle se faire ? C'est ce que trois heures passées à Verdes ne m'ont pas permis de décider. Ce qui paraît certain, c'est que c'était bien par là que le bain était alimenté d'eau.



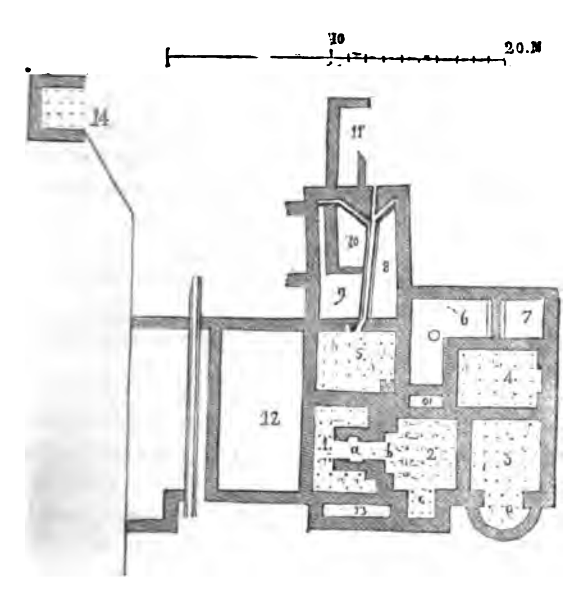
Vue générale des bains de Verdes et des ruines qui les avoisinent.

BAINS DE LILLEBONNE. — Les bains de Lillebonne n'ont été déblayés qu'en partie, et l'on ne peut que faire des conjectures sur l'ensemble et l'étendue de l'édifice. Je vais m'aider du plan suivant, que je dois à M. Gaillard, pour faire connaître la disposition de ce monument.

Trois salles, dont le pavé reposait sur un hypocauste (2, 3, 4), formaient les principales dépendances du bain chaud.

Le fourneau qui servait à chauffer ces trois pièces avait son ouverture dans la pièce n° 1. Il présentait une espèce de conduit *a*,

dans lequel se trouvaient deux ouvertures latérales donnant issue à la chaleur à droite et à gauche.



Plan des bains de Lillebonne.

Des deux côtés de ce *præfurnium*, deux niches étroites, chauffées par ces deux ouvertures latérales du fourneau, ont été regardées par M. Gaillard comme des étuves à suer. Peut-être était-ce, au contraire, la place de deux réservoirs d'eau chaude.

La salle n° 2 offrait dans son pourtour trois baignoires établies sur des hypocaustes et construites en maçonnerie, cimentées comme celles des bains de Saintes dont il va être question page 167; elles étaient, comme ces dernières, incrustées de tuyaux placés verticalement dans l'épaisseur du mur.

La baignoire *b*, qui était tout près et au-dessus du fourneau *a*, devait donner un bain très-chaud; les baignoires *c d*, plus éloignées du foyer, étaient moins chauffées.

La chaleur se communiquait de l'hypocauste de la salle n° 2 dans celui de la salle n° 3, par trois ouvertures : l'une centrale, voûtée à plein-cintre, ayant près d'un mètre de hauteur; les deux autres carrées et beaucoup moins grandes.

Cette salle n° 3 était une grande étuve sèche ; M. Gaillard y place le *laconicum ;* mais elle ne devait pas offrir là chaleur intense que l'on trouvait ordinairement dans cette partie du bain, puisque le foyer en était partagé par la salle n° 2, qui devait absorber une partie de la chaleur avant qu'elle pût se communiquer aux autres appartements.

La salle n° 4, encore plus éloignée et en retour d'équerre, devait être moins chaude encore : son hypocauste ne communiquait d'ailleurs avec celui de l'appartement n° 3 que par une seule ouverture. M. Gaillard regarde cette salle comme un *tepidarium.*

Un conduit pour les eaux traversait les pièces 8, 9, 10 ; une salle chauffée par un hypocauste n° 14, détachée des autres, porte à croire que d'autres pièces existaient de ce côté.

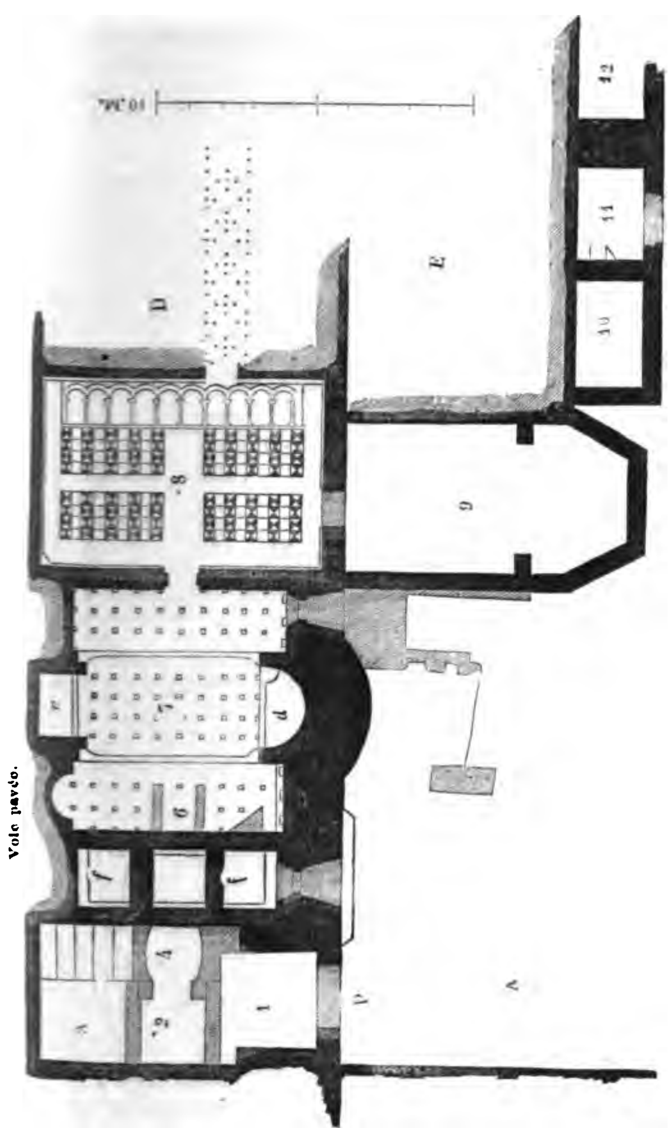
On a trouvé dans une des salles explorées une statue en marbre qui se voit au musée d'antiquités de Rouen.

BAINS DE LANDUNUM, près de Laigne (Côte-d'Or) (1). — Le bain découvert à *Landunum*, il y a quelques années, nous montre la même succession de pièces que celui de Verdes.

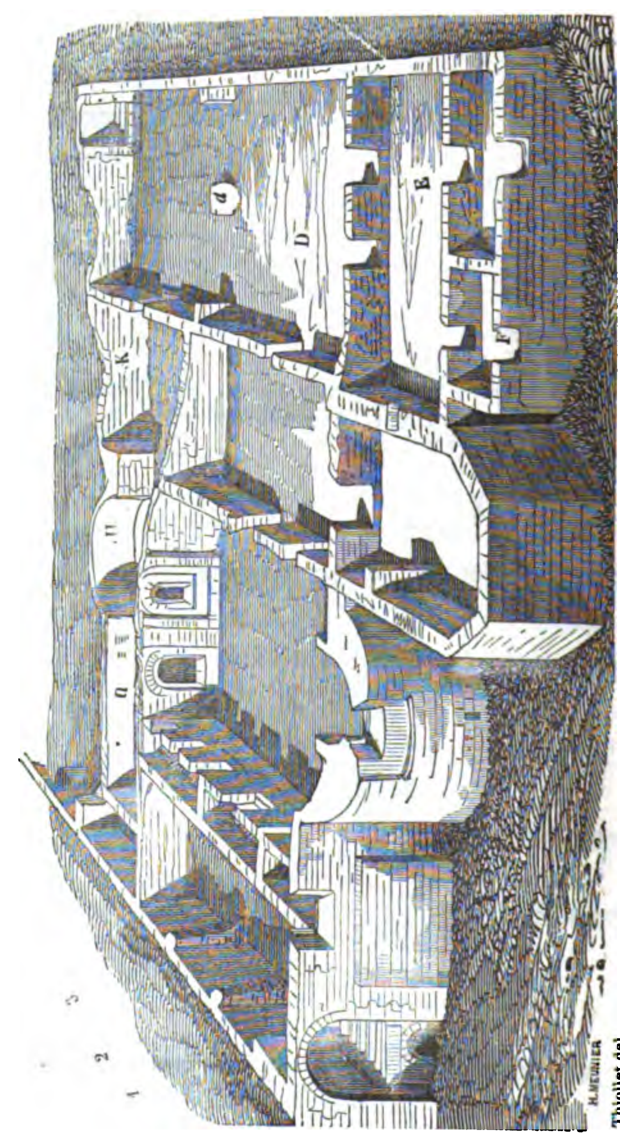
Ainsi, le vestibule D, pavé en mosaïque et au centre duquel on a trouvé un piédestal, qui peut-être avait porté une statue, accédait à un beau salon (n° 8), dont les pavés en mosaïque étaient presque intacts quand je les ai vus, en 1851, avec M. Challe et M. l'ingénieur en chef, Mondot de La Gorce, d'Auxerre. De là on entrait précisément, comme à Verdes, dans une série de salles à pavés suspendus, chauffées par un hypocauste, et dont une (n° 7) offrait, d'un côté, une niche semi-circulaire, de l'autre une niche carrée *d c*, dans lesquelles il y avait eu vraisemblablement des baignoires.

(1) Maintenant le nom de *Landunum* doit être abandonné pour celui de *Vertilium*, nom latin de la commune, dans le territoire de laquelle sont comprises les ruines romaines, *la commune de Vertoult.* Une inscription découverte il y a peu d'années près des bains, et recueillie par MM. Coutant et Millard, a révélé le véritable nom de la ville. Voici cette inscription, d'après les publications de la Commission archéologique de la Côte-d'Or :

IN HONOREM DOMUS DIVINÆ LELIUS PATRICIUS MARCIALIS ET PATRICIUS MARCUS LINGONENSIS, FRATER ; OMNIBUS OFFICIIS CIVILIBUS IN CIVITATE SUA FUNCTI, CELLAM VESTIBULAM E REGIONE COLUMNÆ CUM SUIS OMNIBUS COMMODIS DE SUA PECUNIA VICANIS VERTILLENSIBUS LARGITI SUNT.

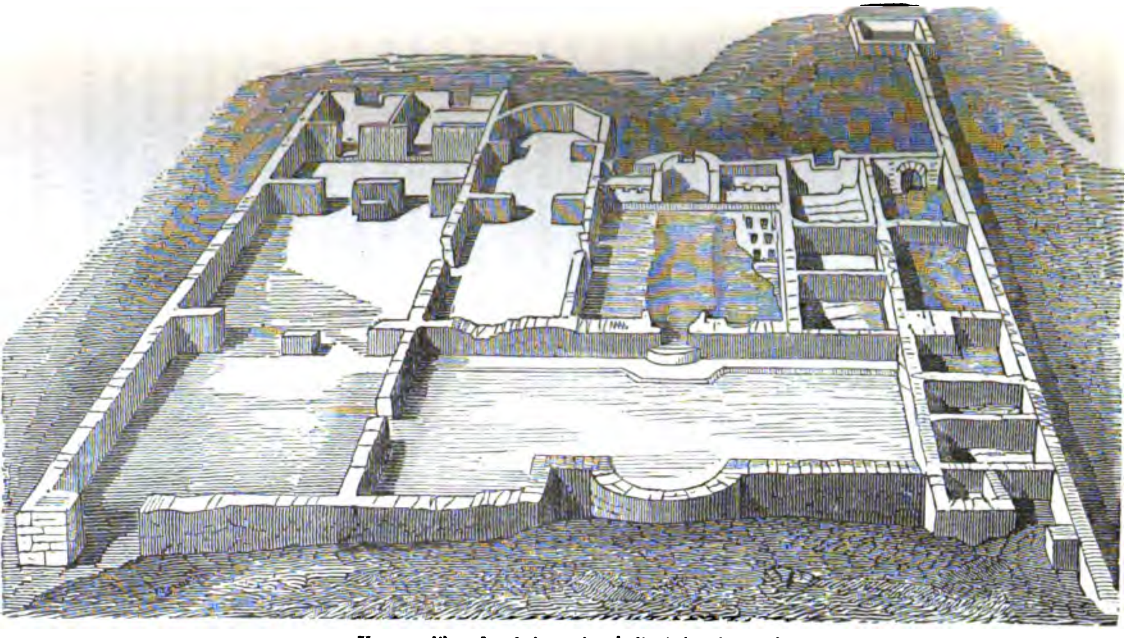


Plan des bains de Landunum (Côte-d'Or).



Thiollet del. H. MEUNIER

Vue cavalière des bains de Landunum prise dans le sens du plan précédent.



Vue cavalière des bains prise de l'extrémité opposée.

La salle n° 6 devait être la plus chaude, parce que le fourneau de l'hypocauste débouchait au centre ; on voyait aussi des tuyaux de chaleur dans les murs.

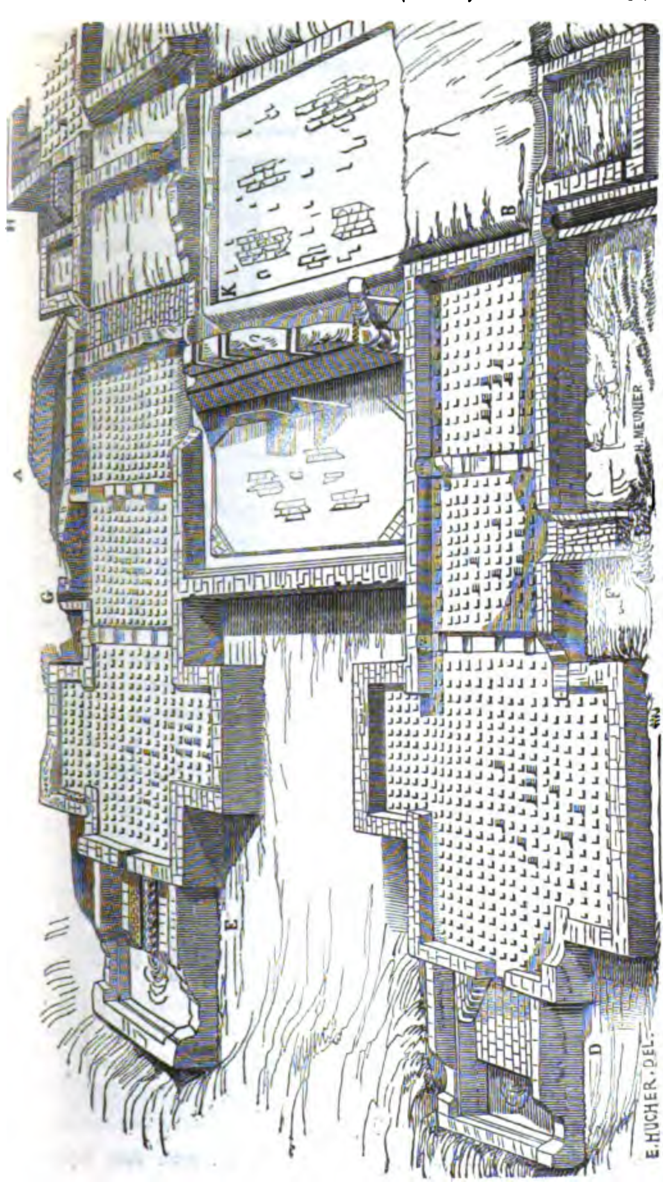
Le fourneau de l'hypocauste s'ouvrait dans la petite cour n° 4. Avant de déboucher dans la salle n° 6, il chauffait trois réservoirs, revêtus en ciment *f f*, et dans les murs desquels on a trouvé des conduits de chaleur ; ces trois réservoirs étaient à peu près disposés comme ceux des bains de Saintes, figurés p. 167. L'état de ruine dans lequel je les ai vus ne m'a pas permis d'éclaircir la question de savoir si on peut admettre que ces trois chambrettes en forme de baignoires étaient des cabinets pour suer. Je pencherais à les regarder plutôt comme des réservoirs d'eau chaude pour le bain, eau qui pouvait être distribuée dans les baignoires plus ou moins éloignées, au moyen de tuyaux en plomb.

Les salles E, et n°s 9, 10, 11, étaient des dépendances dont je n'oserais indiquer absolument la destination, mais qui devaient être employées au service de l'établissement. On a cru reconnaître la *piscina natatilis* dans le n° 9. Les canaux d'alimentation suivaient, je crois, la pente du terrain dans la direction de H à K. Une porte cintrée P accédait aux pièces n°s 1 et 2, qui précédaient le fourneau de l'hypocauste. Il est certain que le bain n'a pas été complètement exploré. M. Coutant croit qu'on n'a déblayé que le bain des hommes et que celui des femmes devait se trouver au sud du précédent.

Bains d'Alonnes, près du Mans.—Les bains romains d'Alonnes, que j'ai visités il y a trente ans, au moment où on les exhumait, et dont on possède, au musée archéologique du Mans, un magnifique plan en relief de très-grande proportion (1), offraient deux édifices similaires accolés : ce qui avait fait penser que ces deux corps de bâtiments avaient une destination pareille, que c'étaient des bains dont l'un était destiné aux hommes, et l'autre aux femmes.

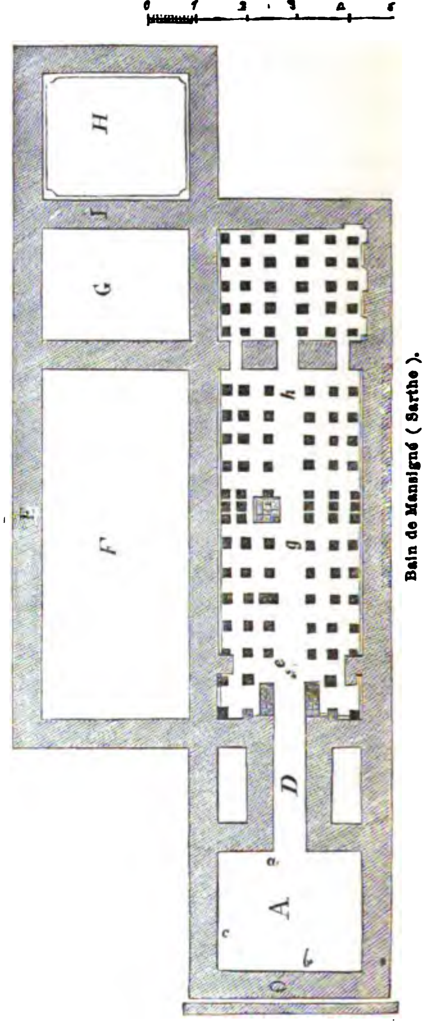
Ainsi, deux bâtiments parallèles, disposés de même, avaient en E et en D un fourneau pour l'échauffement de chacun. La chaleur de ces fourneaux se répandait sous les pavés suspendus des trois pièces qui se suivent dans l'un et l'autre édifice, et dont la première offrait des appendices latéraux qui lui donnaient la forme de croix : c'était peut-être l'étuve. Au-delà des deux autres salles rectangulaires qui faisaient suite, était un aqueduc destiné probablement à conduire à l'extérieur les

(1) Ce plan a été fait par ordre de M. Drouet, conservateur du musée. L'esquisse de ce beau modèle, p. 151, est de M. Hucher.



Plan des bains d'Alonnes, près du Mans.

eaux qui avaient servi au bain. La pièce K devait être une cour ou un vestibule entouré de diverses dépendances, dont quelques-unes contenaient des réservoirs d'eau pour le service des deux bains, réservoirs alimentés sans doute par un aqueduc. C pouvait être une cour centrale, à moins que l'on n'y veuille chercher un grand bassin d'eau froide, *piscina natatilis*.



Bain de Mansigné (Sarthe).

Cet aperçu suffit pour montrer l'ensemble et pour prouver l'uniformité des procédés. Je passe au bain de Mansigné (Sarthe) et à celui de Baden - Weiller (duché de Bade), qui est encore parfaitement conservé.

Bain de Mansigné, à Gennes (Sarthe). — Le bain découvert par M. l'abbé Persigan à Gennes dans le département de la Sarthe, est facile à expliquer avec le plan que nous avons publié dans le t. XXIV du *Bulletin monumental*.

Le foyer D est ici, comme à *Landunum*, acosté de deux réservoirs. La cour A du fourneau dans laquelle

en descendait avec une échelle, car on n'y voyait aucune issue, était de forme carrée.

On distingue deux ou trois divisions dans l'hypocauste, auxquelles correspondaient des appartements supérieurs qui devaient être d'autant plus chauds qu'ils se rapprochaient du fourneau.

Le conduit du fourneau D offre un prolongement de deux murs en briques d'une épaisseur de 28 centimètres, lesquels s'avancent dans l'hypocauste (point *e*).

On a vu la même disposition dans d'autres plans déjà examinés.

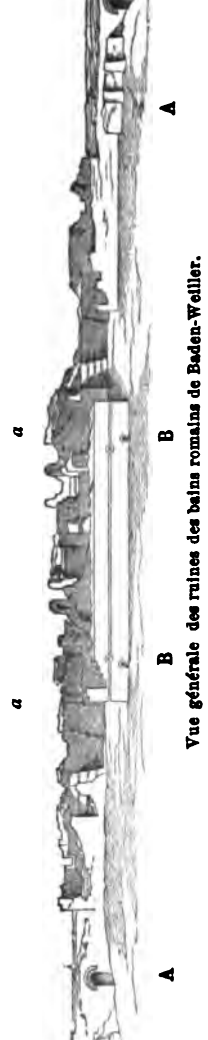
Le mur *h*, dans lequel trois ouvertures font passer la chaleur dans l'hypocauste suivant, est construit en moellon.

Deux salles froides F G répondaient aux deux salles chaudes auxquelles elles étaient accolées ; en H était un réservoir dans lequel on descendait de l'appartement G; il avait 2 mètres 80 sur 2 mètres 35.

Nous ne saurions dire si d'autres appartements faisaient partie de ce bain, les fouilles n'ayant pu être poussées à fin.

Bain de Baden-Weiller. — Le bain de Baden-Weiller, entre Bâle et Fribourg, dans le duché de Bade, découvert en 1784, se compose de deux parties symétriques ayant chacune son entrée. La similitude des pièces doit être, selon moi, la preuve que l'un des côtés du bain était destiné aux hommes et l'autre aux femmes. Un mur interceptait la communication entre ces deux parties du même établissement.

La vue générale des ruines que voici montre l'ensemble de l'édifice dans son état actuel. Le gouvernement badois a eu la bonne pensée de faire recouvrir ces ruines d'un hangar qui les



Vue générale des ruines des bains romains de Baden-Weiller.

garantit des eaux pluviales, des neiges et de la gelée. A ce moyen, elles pourront se conserver longtemps.

Le plan que j'ai fait graver des constructions de Baden-Weiller se trouve à la page suivante.

Le mur qui sépare le bain des femmes de celui des hommes est indiqué sur ce plan par la lettre A. De chaque côté de ce mur existent : 1° une pièce carrée, B, qui était probablement une piscine pour l'eau chaude; puis une pièce un peu plus grande de même forme, mais terminée d'un côté par un hémicycle, C, qui pouvait être une piscine pour l'eau froide. Au centre de ces deux pièces est un bassin de même forme dans lequel on descend par des gradins. On voit encore, scellés dans la maçonnerie, les tuyaux de plomb par lesquels on vidait les bassins quand il fallait renouveler l'eau.

Il restait entre le bassin et les murs un espace suffisant pour faire le tour de ces salles. On pense généralement que des baignoires particulières se trouvaient dans des niches placées en *d d d d*, à l'extrémité des pièces, et qu'on y accédait par le corridor faisant le tour des bassins.

Comme on entrait dans chaque bain par des vestibules placés en E E, il est probable que l'une des deux pièces voisines, F F, était l'*apodyterium*, et l'autre, chauffée par un hypocauste, l'*eleothesium*, ou salle des parfums, G G.

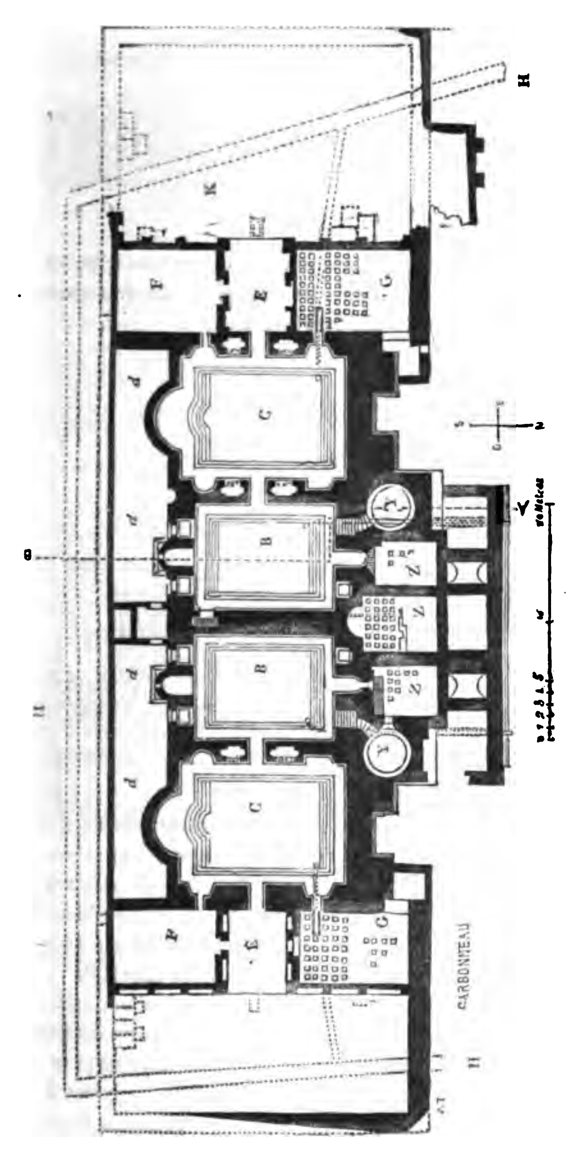
Les salles qui nous restent à voir forment la partie du bain consacrée aux fournaux d'hypocauste et au *laconicum*. Cette partie est beaucoup plus ruinée que l'autre et moins facile à expliquer, Z Z Z.

Deux réservoirs ronds, Y, dont chacun est en communication avec un des bains, devaient être voûtés en coupole; on y descend par des gradins, et l'un et l'autre ont un tuyau de plomb donnant directement sur un égout et servant à vider l'eau. Ils ne pouvaient donc être, comme on l'a dit, destinés aux parfums.

Des étuves, ou du moins des salles chauffées par des hypocaustes dont le fourneau était près de là, sont contiguës à ces réservoirs ronds qui devaient contenir de l'eau chaude.

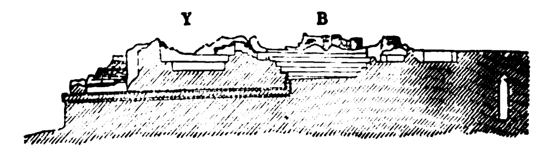
Une galerie souterraine, H H H, fait le tour de l'établissement, en passant sous les deux cours, K K.

Voilà l'idée que je me suis faite de la distribution des bains de Baden-Weiller; j'ai vu, depuis, que je suis à peu près d'accord avec le docteur Gustave Hever, médecin des eaux; nous différons cependant sur l'attribution de certaines pièces.

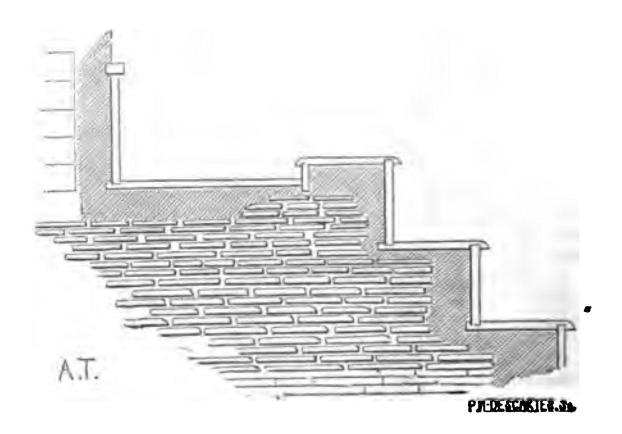


Plan des bains romains de Baden-Weiller.

La coupe transversale suivante montre les niveaux relatifs des bassins ronds, Y, et des piscines, B.



La figure ci-jointe montre la disposition des gradins dans les pièces B et C, et la manière dont les placages servant de revêtement aux marches s'emboîtaient les uns dans les autres.

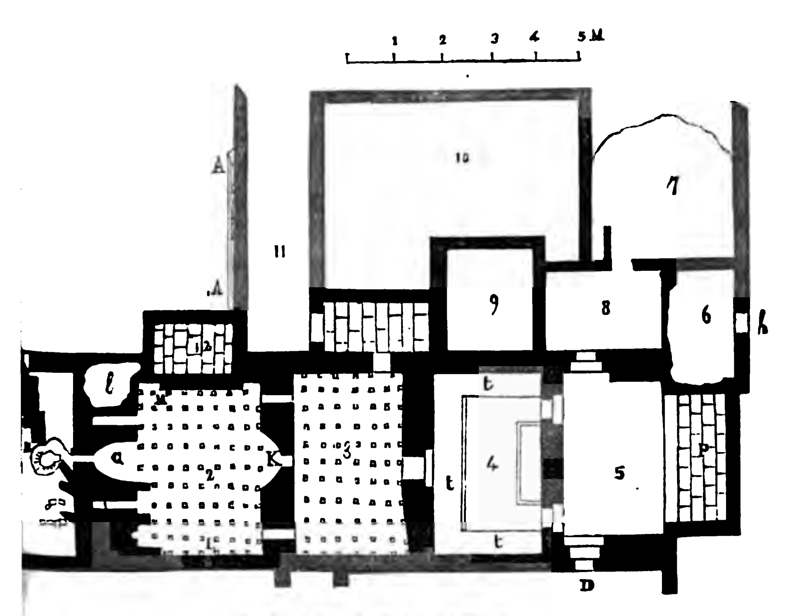


Les gros tuyaux de plomb, encore en place, amenaient dans les salles l'eau qui était nécessaire pour le service, et chaque réservoir avait, comme je l'ai déjà dit, un tuyau de décharge qui permettait de renouveler facilement ces eaux. Elles venaient se répandre au dehors par des égouts au nombre de quatre, A A B B, et par des gargouilles, *a a*, placées à un niveau plus élevé (Voir la planche, page 153).

Ces bains, comme beaucoup d'autres bains gallo-romains, étaient dédiés à Diane, dont la statue devait exister dans une des cours d'entrée ; car on voit, au milieu de cette cour, un cippe en pierre portant l'inscription Dianae Abnobae ; et sur ce cippe on reconnaît encore la place qu'occupaient les pieds de la statue. La région *Abnoba* s'éten-

dait sur les bords du Rhin, entre Bâle et Fribourg, jusqu'aux sources du Danube. Elle embrassait, à ce qu'il paraît, une grande partie de la Forêt-Noire.

BAINS DE DRÉVANT (Cher). — Voici maintenant le plan d'un des bains gallo-romains de Drévant. On en a trouvé deux dans cette localité, et je les ai décrits et figurés l'un et l'autre, d'après M. Hazé, de Bourges, dans le tome III de mon *Cours d'Antiquités.* Celui dont je présente le



Un des bains de Drévant (Cher).

plan était précédé d'un portique soutenu par huit colonnes, dont une des bases était encore en place. Des fragments de chapiteau, trouvés près de cette base, ont appris qu'elle appartenait à l'ordre Corinthien.

Le diamètre du fût, d'environ 2 pieds, indiquait conséquemment une hauteur de 20 pieds pour les colonnes du péristyle.

Sous ce portique, et à peu près au centre, se trouvait une niche qui avait renfermé, à ce que l'on croit, une statue de bronze dont plusieurs débris ont été retrouvés.

Deux entrées existaient aux deux extrémités du même mur, l'une en E, l'autre en D.

Dans la pièce n° 1, à laquelle on accédait par la porte E, se trouvait un *propnigeum* ou fourneau d'hypocauste qui chauffait la salle n° 2. Ce fourneau, soigneusement voûté, avait 9 pieds de longueur sur 5 pieds et quelques pouces dans sa plus grande largeur. Deux piliers placés en G soutenaient, de ce côté, l'arcade de la voûte. Une petite chambre était établie au-dessus de ce fourneau. M. Hazé suppose que ce pouvait être un réservoir destiné à chauffer l'eau.

La salle n° 2 offrait des particularités très-remarquables. Des deux côtés du fourneau, étaient d'étroites niches ou couloirs dont on a peine à comprendre la destination.

On peut supposer que des baignoires étaient placées dans l'hémicycle K et le long des murs en L et en M. La chaleur se communiquait de la salle n° 2 à l'appartement n° 3, par trois ouvertures, absolument comme dans les bains de Verdes, de Lillebonne, et quelques autres.

Une petite pièce accolée à la salle n° 2 pourrait avoir été un réservoir, *aquarium*, qui alimentait le *caldarium* au moyen de conduits qui n'ont pas été retrouvés; un aqueduc A A amenait l'eau dans ce réservoir (1).

La salle n° 3 paraît à M. Hazé le *laconicum* du bain. Il croit qu'au centre de l'ouverture N était un second fourneau qui aurait été allumé dans la petite cour voisine. Je préférerais placer le *laconicum* dans le n° 2.

Les salles n°s 4, 5 et 8 étaient de plain-pied et paraissent avoir appartenu au bain froid; dans l'appartement n° 4, un trottoir *t t t*, ou bordure plus élevée que le reste du pavé, régnait le long des murs; à l'extrémité du n° 5 était une grande baignoire ou piscine P, de 3 pieds de profondeur, dans laquelle on descendait par trois marches.

La salle n° 8 servait d'intermédiaire entre celle que je viens d'indiquer et un autre appartement n° 7, dont le pavé était porté sur un hypocauste. Le fourneau de cet hypocauste avait son ouverture dans une petite cour n° 6, plus basse que les pièces environnantes, et dans laquelle on entrait de l'extérieur par une porte placée en *h*.

Il est difficile de se prononcer sur la destination de la pièce n° 9, et sur celle des pièces n° 10 et suivantes qui n'ont pas été complètement déblayées.

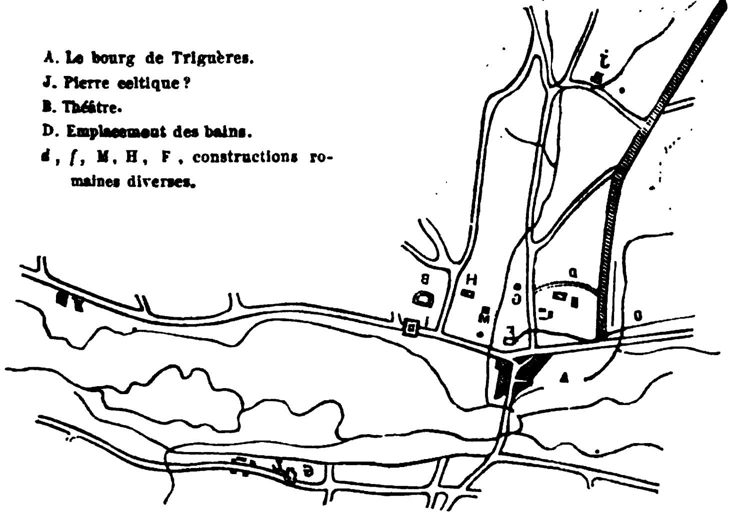
(1) Le mur était traversé par un tuyau en plomb de 6 centimètres de diamètre; le conduit extérieur A A était formé de tuiles creuses accolées et enveloppées dans une couche épaisse de mortier.

Le corridor n° 11 servait pour accéder à a petite cour voisine du n° 3.

Il est probable que le bain avait une grande entrée du côté opposé au péristyle, et il n'est pas facile de dire quelle salle servait d'*apodyterium*; peut-être l'*eleothesium* était-il dans la salle n° 7.

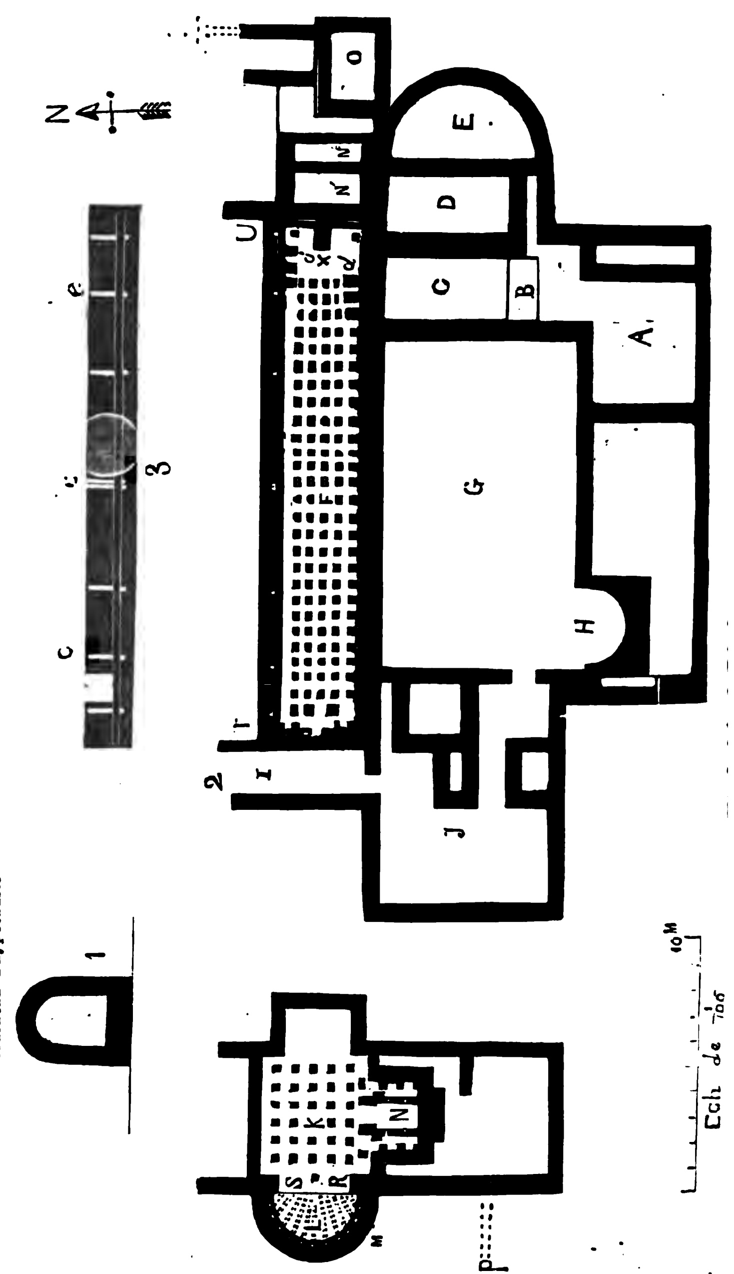
Le second bain de Drévant était plus régulier et d'une forme toute différente : j'en ai donné le plan et la description dans mon *Cours d'Antiquités monumentales*, et longtemps après dans le t. XXXII du *Bulletin monumental*. Les deux bains, du reste, étaient côte à côte, et l'on peut en induire que l'un était destiné aux hommes, l'autre aux femmes.

Bains de Triguères. — Triguères est une localité située à 4 kilomètres de Château-Renard (Loiret). M. le docteur Petit y a découvert diverses constructions romaines plus ou moins importantes dont la position est indiquée sur le petit plan ci-joint.



Carte indiquant les points où des constructions romaines ont été reconnues, à Triguères.

J'ai pu examiner, en 1862, les bains découverts par M. Petit, et je puis, grâce à son obligeance, en présenter un plan (V. la page suivante).



Ouverture d'un fourneau d'hypocauste

Voici l'attribution que fait M. Petit de chacune des pièces ; nous la donnons en faisant nos réserves pour quelques-unes.

A. Entrée.
B. Vestibule (carrelage de mosaïques noires et blanches).
C. Salle d'attente.
D. Apodyterium.
E. Frigidarium.
F. Tepidarium.
G. La Scola.
H. Bains réservés.
I. Passage.
J. Chambres pour les baigneurs.
K. Sudatorium.
L. Douze conduits horizontaux aboutissant à douze conduits verticaux.
M. Tuyau en plomb traversant le mur et débouchant sur la plate-forme des conduits horizontaux.
N. Fourneaux et chauffoirs.
O. Distribution des eaux.
R S. Orifices des conduits horizontaux.
c. c. Conduits de chaleur verticaux ayant leur orifice sous le pavé.
d. Supports de l'hypocauste.
N'. Salle du fourneau.
N''. Réservoirs d'eau.
1. Élévation au point X.
2. Parties non explorées.
3. Élévation sur la ligne TU.
4. Conduits se continuant jusqu'à Douchy (7 kilomètres).

Ces bains sont d'autant plus intéressants que la plupart des pièces sont faciles à déterminer. Ainsi on voit, comme partout, une petite pièce ou un réservoir sur l'hypocauste F, dont le fourneau s'ouvre sur une petite cour N, et des tuyaux verticaux qui s'élèvent dans les murs latéraux sont encore en place et plongent manifestement dans la cave pratiquée au-dessous du plancher. Parallèlement à ce *tepidarium* existe le bain froid en hémicycle E, précédé d'une salle pavée en mosaïque et revêtue de la même manière jusqu'à une certaine hauteur.

La figure 1 montre la voûte du fourneau de l'hypocauste, placé en X.

D'après M. Petit, un aqueduc a été reconnu. L'eau venait de 6 à 7 kilomètres de distance.

La partie la plus curieuse du bain est un *sudatorium*, dont l'hypocauste était chauffé par des fourneaux : les murs, au-dessus de l'hypocauste, sont encore tapissés de tuyaux verticaux L. De plus, un tuyau de plomb M paraît avoir amené de l'eau du dehors. M. Ernest Bizot, architecte à Lyon, a dessiné à vol d'oiseau cette partie du bain.

Bains de Bayeux. — Les bains de Bayeux n'ont été explorés qu'en partie et seulement dans le cimetière de l'église St-Laurent. Celle-ci étant implantée sur les ruines, il n'a pas été possible de pousser plus loin les fouilles, et l'on ne peut que faire des conjectures sur l'ensemble et l'importance du monument. Ces recherches ont eu lieu en 1821,

sous la direction de M. Surville, ingénieur des ponts et chaussées, et de M. Lambert : l'un et l'autre ont rédigé un mémoire sur le monument et dressé un plan de la partie des constructions qui fut déblayée.

Bains de Nîmes. — Malgré les mutilations malheureuses qu'ont subies dans le siècle dernier les bains de la ville de Nîmes, on peut comprendre la disposition de ce bel établissement en étudiant celle des canaux et des pièces d'eau qui ornent le jardin public de cette ville, et qui ont remplacé les bains. L'une des cours carrées du bain a été restaurée d'après les dimensions qu'elle offrait au moment de la découverte : on a même rétabli les colonnes qui en décoraient le pourtour ; mais on l'a transformée en un vaste bassin, et les colonnes baignent à moitié dans une nappe d'eau qui s'étend dans toute l'étendue de la cour (1).

Bains de Vienne. — Les bains publics des villes gallo-romaines du midi de la France paraissent avoir été d'une grande magnificence. Les marbres d'Afrique et d'Italie avaient été prodigués dans la décoration de ces édifices, dont malheureusement on n'a bien observé que certaines parties.

Les bains publics de Vienne s'étendaient dans tout l'espace qu'occupe la salle de spectacle, la maison de la Charité et l'ancienne maison de ville. L'historien Chorier rapporte qu'une des piscines de ces bains était de forme ronde, qu'on y descendait par trois marches en marbre, et que le fond était en marbre vert antique, qu'autour de la salle régnaient des siéges en marbre de Paros.

Les colonnes qui décoraient l'édifice étaient de différentes couleurs.

Longtemps après Chorier, la construction de la salle de spectacle, qui fut fondée sur une des parties les plus importantes de l'édifice, amena de nouvelles découvertes. On vit alors une pièce de 27 pieds sur 19, pavée en marbre africain, *brèche antique sanguine*, le tout enveloppé d'un cadre bleu Turquin. Un petit canal recouvert en pierre calcaire faisait le tour de la salle et se déchargeait dans de grands égouts ou cloaques souterrains, par différents conduits. Les murs de cette salle étaient revêtus de marbre blanc appliqué dans un mastic rouge, et retenu par des crampons en fer artistement ajustés.

(1) On n'a point encore publié, à ma connaissance, une bonne description des bains de Nîmes, et l'on n'a que des notions imparfaites sur ce beau monument qui doit être étudié sur place par ceux qui visitent le midi de la France.

Du côté du nord, cinq portes s'ouvraient dans cette salle; on y montait de l'extérieur par un escalier de cinq marches, dont la largeur était égale à l'espace occupé par les cinq portes.

Les pieds-droits de celles-ci étaient décorés de pilastres en marbre africain, avec base et chapiteau de marbre blanc, ainsi que l'attestaient les débris accumulés au pied des portes.

La salle offrait dans son pourtour trois baignoires établies sur des hypocaustes et construites en maçonnerie.

Lors de la construction de l'hospice de la Charité, qui occupe une partie de l'emplacement des bains, on découvrit, dit M. Rey, une quantité prodigieuse de marbres, des tronçons de colonnes et de statues, des bas-reliefs d'un bon travail, des tuyaux de plomb pour distribuer les eaux dans les différentes salles, etc., etc.

Avant la construction de la salle de spectacle, on voyait aussi des gradins formés de rochers artificiels sur lesquels les eaux de la Gère venaient se précipiter en cascades avant d'entrer aux bains.

Nul doute que les bains de Vienne ne fussent des plus magnifiques et qu'ils ne répondissent à l'importance de cette cité. Il est fâcheux qu'il ait été impossible de les explorer dans leur entier et de lever un plan général de l'édifice.

THERMES DE JULIEN A PARIS. — Les ruines antiques que l'on voit à Paris, où elles sont encore connues sous le nom vulgaire de *Palais des Thermes de Julien*, ont fait partie d'un vaste édifice dont les bâtiments et les cours s'étendaient fort loin, au midi, au nord et à l'est.

On sait que Clovis et plusieurs autres rois de France habitèrent le palais des Thermes, et Fortunat rapporte que Childebert se rendait de ce palais à l'église St-Vincent, aujourd'hui St-Germain-des-Prés, en passant par ses jardins (1).

Ainsi, les ruines qui subsistent et qui ont appartenu à des bains ne sont qu'une petite partie du palais que les empereurs romains ou leurs généraux avaient habité, et que nos premiers rois habitèrent après eux.

En entrant par le boulevard, on voit d'abord un *præfurnium* ou

(1) A une époque postérieure, les rois de France transférèrent leur demeure dans la cité, et y bâtirent un autre palais sur l'emplacement du Palais-de-Justice actuel; ce qui fit donner aux bâtiments des Thermes le nom de Palais vieux. C'est ainsi qu'il est désigné dans la chronique de l'abbaye de Vézelay, écrite au XII[e] siècle.

petite cour placée en avant d'une arcade de fourneau, dans laquelle on descendait par deux escaliers.

Au-delà des vestiges de ce fourneau, qui évidemment chauffait un hypocauste, existe un emplacement découvert dont les murs latéraux, à droite et à gauche, offrent des niches alternativement carrées et rondes, qui paraissent avoir renfermé des baignoires pour les bains d'eau chaude.

Après avoir traversé cet emplacement, autrefois voûté, et aujourd'hui à ciel ouvert, on entre dans une pièce servant de vestibule à une vaste salle dessinée dans plusieurs ouvrages, et qui mérite toute l'attention des curieux. Les dimensions de cette salle sont de 58 pieds sur 56 (1). Ses voûtes en arêtes et à plein-cintre s'élèvent à 42 pieds au-dessus du sol (2).

Du côté du nord, était un bassin d'eau froide ou *piscina natatilis*. La position culminante de cette salle, relativement aux pièces qui l'entourent, porte à croire qu'elle recevait directement l'eau d'un aqueduc. Des découvertes faites à diverses époques ont prouvé que cette eau venait d'Arcueil, où l'on voit encore des parties assez considérables d'un aqueduc de construction romaine, sur lesquelles Jacques de Brosse, architecte, a élevé un nouvel aqueduc en 1624.

L'architecture de la grande salle des Thermes est remarquable. On y voit de belles fenêtres à plein-cintre; trois arcades, dont une plus élevée que les deux autres, décorent les faces des murs; dans le mur méridional, l'arcade centrale affecte la forme d'une grande niche semi-circulaire, et l'on a cru reconnaître, dans des trous pratiqués au milieu de cette niche et des arcades latérales, la trace des conduits qui servaient à l'introduction de l'eau destinée aux bains (3).

Sous la grande salle règnent des égouts souterrains, qui s'étendaient,

(1) V. *Recherches historiques sur le palais des Thermes*, par M. Gilbert, de la Société royale des Antiquaires de France.

(2) Cette voûte est si solide qu'elle a supporté pendant un temps fort long, et dont on ne pourrait assigner les limites, une épaisse couche de terre cultivée en jardin et plantée de grands arbres. On sait que les Romains plaçaient quelquefois de la sorte des jardins sur les plate-formes de leurs maisons, sans que celles-ci fussent endommagées.

(3) V. *Notice sur le palais des Thermes et l'hôtel de Cluny*. brochure in-12, sans nom d'auteur.

dit-on, d'un côté jusqu'à la Seine, et de l'autre jusqu'au couvent des Mathurins.

Les murs des Thermes sont en petit appareil avec des chaînes de briques.

Le plan de ce monument n'a point encore été publié, et l'on doit vivement désirer qu'un architecte habile s'occupe de le rétablir.

Bains de Valognes. — Valognes, *Alauna*, avait des thermes dont on voit encore quelques vestiges dans le village d'Alleaume et qui furent déblayés par ordre de M. Foucault, intendant de la généralité de Caen, très-zélé pour les recherches archéologiques. On dressa le plan des parties de l'édifice qui furent explorées, mais les notes alors rédigées ont été perdues.

Montfaucon, qui avait reçu ce plan de M. Foucault, n'ose en donner une explication complète et s'exprime ainsi en le citant :

« Suivant les mesures qu'on a remarquées, tout le plan devait avoir « environ 45 toises ou 270 pieds de long, et la largeur n'est qu'environ « la moitié de la longueur. Si on voulait hasarder une conjecture, on « pourrait dire que les trois pièces qu'on voit en enfilade du côté de « l'entrée sont la chambre froide, la chambre tiède et la chambre à « suer, et que les deux pièces rondes étaient pour les bains. La grande « galerie qui a 25 toises de long, et les autres grandes salles pourraient « avoir été des lieux d'exercice comme il y en avait dans les thermes « de Rome, mais je suis fort éloigné de rien garantir de tout ceci. »

Nous sommes d'autant plus portés à adopter la réserve de Montfaucon, qu'il ne reste aujourd'hui du monument que quelques pans de murailles (V. la page suivante), et que l'inspection des lieux ne pourrait nous fournir de grandes lumières, à moins que des fouilles ne fussent recommencées sur des points où il se trouve peut-être encore quelques fondations.

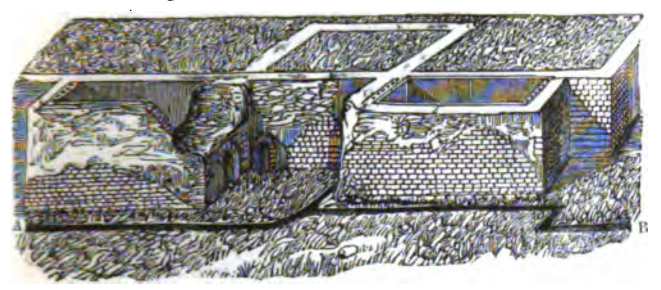
Bains de Saintes. — L'édifice était situé au pied d'un coteau auquel il était adossé. Il devait faire face à la Charente qui en est toute voisine, et c'est vraisemblablement de ce côté qu'était l'entrée principale. Des fragments de colonnes qui gisaient encore sur le sol, en 1830, quand j'ai visité Saintes, et qui avaient été trouvés dans une fouille, en 1811, m'ont présenté 26 pouces de diamètre, ce qui, en supposant qu'ils aient appartenu à un péristyle d'ordre corinthien, nous donnerait une hauteur de 21 pieds 8 pouces pour la colonne entière,



Ruines des bains romains de Valognes.

(Voir aussi la vue placée page 84 qui représente les mêmes ruines prises d'un autre côté.)

Si nous ajoutons le tiers de cette hauteur pour le piédestal et le quart pour l'entablement, nous pourrons déterminer approximativement la hauteur de la façade de l'édifice. Suivant ces données elle devait être de 34 à 35 pieds.



Réservoirs superposés à des fourneaux, à Saintes.

Des réservoirs portés sur des hypocaustes, et auxquels on accédait par des salles, pouvaient se vider dans un petit canal ou égout, creusé dans le pavé de la cour voisine A B. Ce canal recevait aussi, à ce qu'il paraît, l'excédant des eaux de l'aqueduc qui alimentait l'établissement ; ces eaux se rendaient ensuite dans la Charente.

Au-delà des salles se trouvaient d'autres appartements, et plus loin cinq petites chambres de forme semi-circulaire placées sur une ligne droite et coupées par un mur de refend, dans lequel M. de Crazannes a vu des tuyaux en terre cuite. Ces pièces ayant chacune six pieds de diamètre dans œuvre, ressemblaient assez à des baignoires qui auraient été établies le long du mur d'une salle ou d'une petite cour, comme on en remarque aux thermes de la rue de La Harpe, à Paris.

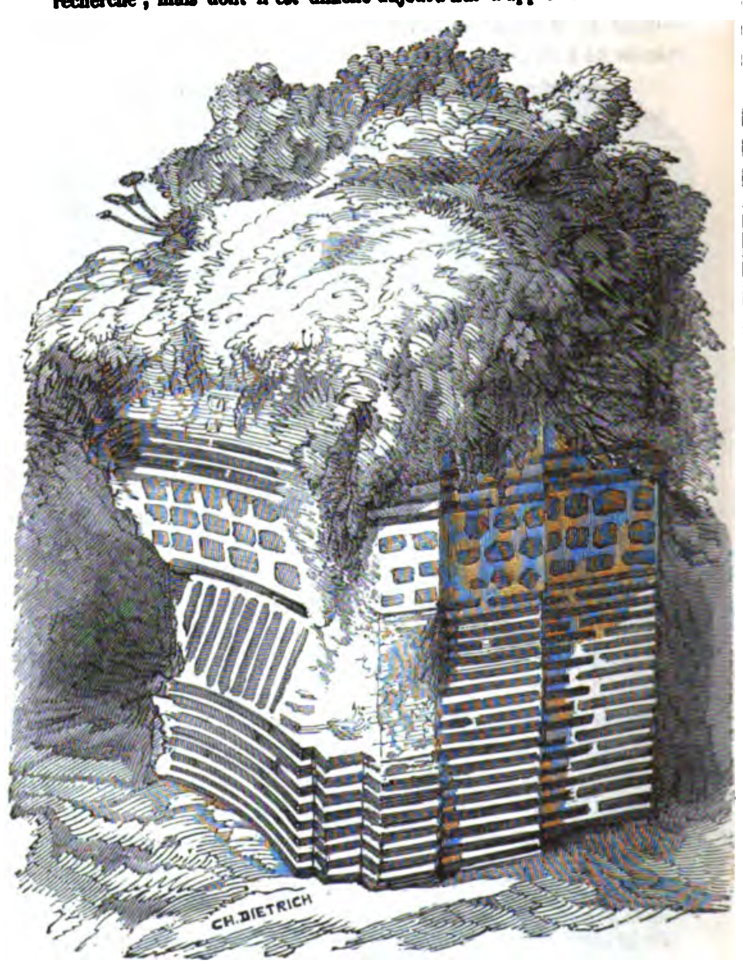
Il est bien à regretter que les bains de Saintes n'aient pas été complètement explorés. On doit regretter plus vivement encore que la ville de Saintes ait refusé d'acheter cet emplacement que le propriétaire voulait lui céder pour une somme modique (12 à 1,500 francs), car il n'en reste plus de traces à l'heure qu'il est.

Je pourrais citer des centaines d'hypocaustes et de débris de bains. On en a découvert un grand nombre dans des villes du nord et du centre de la France.

Au Mans, des thermes ont été reconnus, il y a déjà longtemps, dans la rue de Gourdaine.

On voit à Gennes (Maine-et-Loire), non loin de l'église paroissiale de

St-Vétérin, les ruines d'un bain qui avait été construit avec une certaine recherche, mais dont il est difficile aujourd'hui d'apprécier l'étendue



Ruines du bain de Gennes (Maine-et-Loire).

et la disposition primitives. J'ai observé l'agencement de plusieurs surfaces courbes appareillées avec solidité et régularité. Ces débris paraissent avoir fait partie de rotondes ou niches qui auraient existé

autour d'une salle et auxquelles aboutissaient des tuyaux de plomb. Ces tuyaux ont été trouvés il y a vingt-cinq ans, époque à laquelle l'édifice dont nous voyons les débris était mieux conservé. On n'a pas assez étudié les formes usitées par les Romains pour leurs différentes salles. Les pièces polylobées comme celle-ci n'étaient pas rares dans leurs édifices.

Au Vieil-Évreux, des bains ont été explorés par M. Rever.

A Vieux, M. Foucault, intendant de la généralité à Caen, a exploré, il y a un siècle et demi, les bains romains, situés dans le champ des Crêtes. Ils ont donné lieu à une nouvelle et importante exploration par la Société des Antiquaires de Normandie.

A Poitiers, si l'on adopte l'opinion de M. Dufour, des thermes considérables ont existé sur l'emplacement de la place Royale (1).

A Périgueux, si riche encore en débris d'édifices gallo-romains, M. de Taillefer cite six bains dont plusieurs peut-être appartenaient à des particuliers, mais dont un au moins était public, si on en juge par l'importance et l'étendue de ses ruines (2).

Les bains de Cahors ont été décrits par M. de Crazannes. Il en reste une belle ruine que nous reproduisons (V. la page suivante).

Parmi les thermes qui montrent des vestiges considérables, on peut citer les bains de Trèves, dont les murs sont vraiment imposants et curieux à examiner (Voir page 171). J'y ai vu des voûtes absolument semblables à celles que je citais dans une des salles des Thermes de Julien.

Il n'est pas de ville d'origine gallo-romaine dans laquelle on n'ait retrouvé, à diverses époques, des vestiges de bains antiques; mais il serait inutile d'en citer un plus grand nombre.

Ce qu'il est bon de remarquer, c'est la quantité considérable de bains existant chez nous sous la domination romaine. Chaque ville avait ses bains publics et des bains particuliers; il y avait même des bains dans de simples bourgades, dans certains villages (3) : ce qui montre combien les mœurs, les habitudes romaines, s'étaient profondément enracinées dans la Gaule.

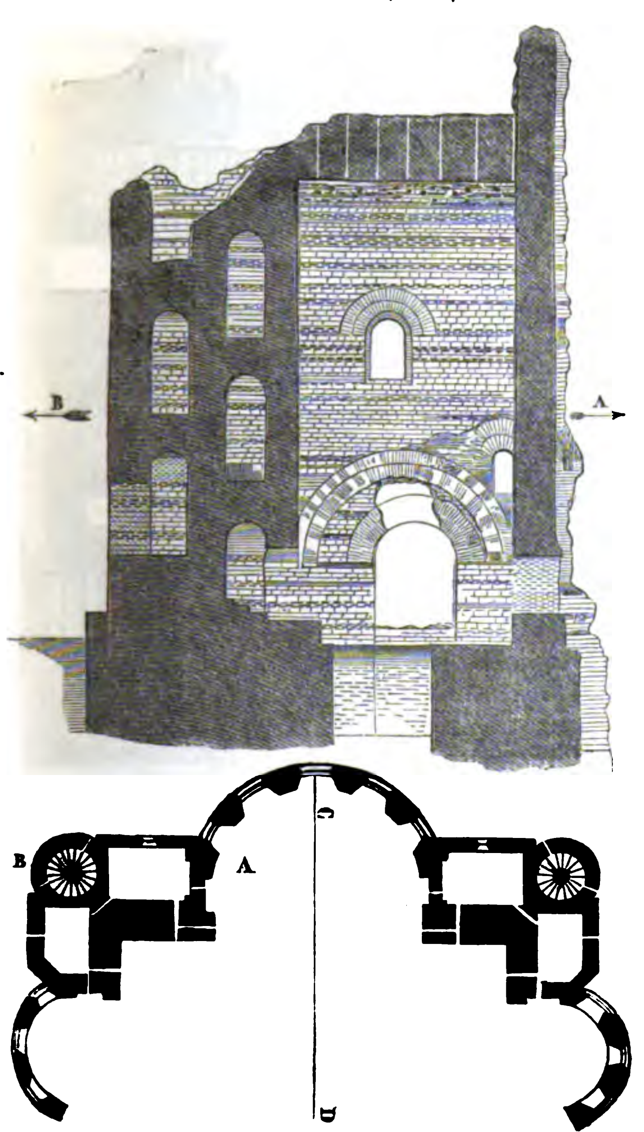
(1) *De l'ancien Poitou et de sa capitale*, par Dufour, page 302.

(2) *Antiquités de Vésone*, par M. le comte de Taillefer, t. II, page 83 et 84.

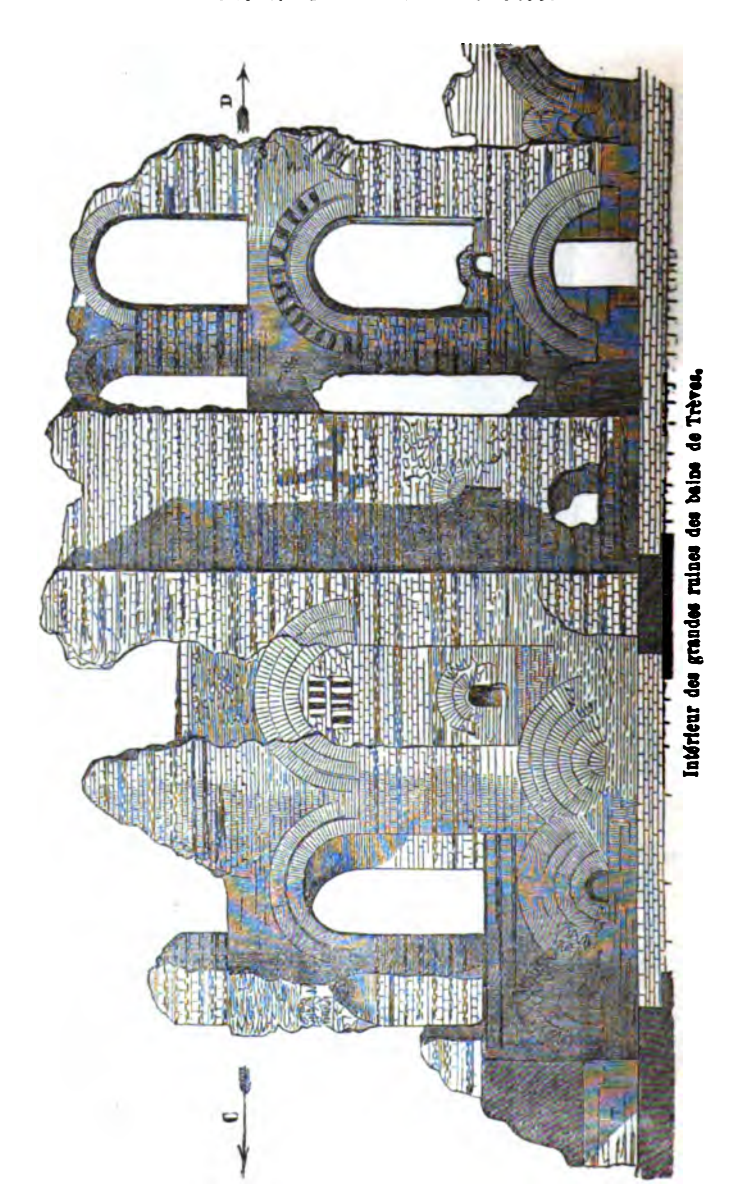
(3) M. l'abbé Cochet cite un certain nombre de bains gallo-romains dans la Seine-Inférieure (Voir la *Seine-Inférieure archéologique*, in-4°, avec figures).



Ce qui reste des bains de Cahors à l'heure qu'il est.

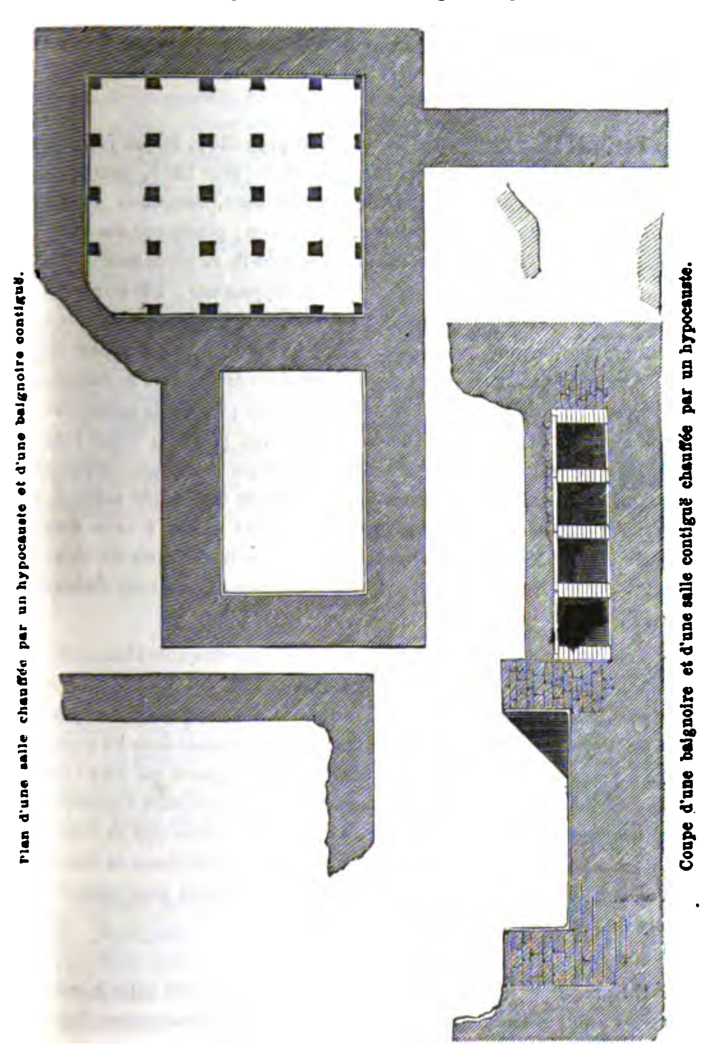


Plan et élévation d'une des extrémités des bains romains de Trèves.



Intérieur des grandes ruines des bains de Trèves.

La même pièce pouvait renfermer l'étuve et la baignoire dans une espèce d'alcove contiguë, comme dans le plan ci-joint : néanmoins



Plan d'une salle chauffée par un hypocauste et d'une baignoire contiguë.

Coupe d'une baignoire et d'une salle contiguë chauffée par un hypocauste.

la succession des pièces que nous montrent les bains de Verdes,

d'Alonnes, de Drévant, etc., se retrouve dans les bains de la plus petite dimension, notamment dans ceux du *Castellum* de Jublains, qui sont d'une exiguité remarquable, et dont M. Blanchetière a publié un plan très-exact dans le *Bulletin monumental* (année 1858).

Les trois vases dont parle Vitruve (Voir page 138), et que j'ai cités en parlant de la peinture des bains de Titus (page 139), pourraient bien avoir été, dans beaucoup d'établissements, remplacés par des réservoirs en maçonnerie comme des baignoires, placés sur des hypocaustes. La disposition de plusieurs réservoirs de ce genre immédiatement au-dessus ou à côté du foyer de l'hypocauste, tels que ceux reconnus à Landunum, à Saintes, à Drévant, etc., etc., semble donner à cette supposition une grande probabilité; car l'eau qu'ils contenaient devait acquérir promptement un degré de chaleur assez élevé. A Saintes, chaque réservoir avait son fourneau particulier près de la petite cour qui terminait l'édifice au sud-est (V. la fig. p. 167). Ainsi l'eau qu'ils contenaient, si elle n'était pas destinée à remplir d'autres baignoires au moyen de canaux de plomb ou de tout autre manière, n'était certainement pas chauffée dans des vases pareils à ceux dont parle Vitruve. Il est d'ailleurs certain, comme je crois l'avoir dit déjà, que, depuis le temps de cet architecte, les bains avaient reçu diverses modifications.

Dans les ruines que j'ai visitées, j'ai presque toujours observé des salles qui ont dû appartenir à des étuves sèches, des salles dans lesquelles la transpiration était provoquée par la chaleur que devaient produire l'hypocauste et les tuyaux en terre cuite incrustés dans les murs; mais, dans aucune, je n'ai vu de traces d'un appareil qui aurait été destiné à fournir de la vapeur d'eau; d'où je serais tenté d'admettre que le *laconicum* était simplement, *au moins dans beaucoup de bains*, une étuve sèche, ayant à la voûte une soupape pour diminuer au besoin l'intensité de la chaleur, mais dans laquelle on ne faisait point usage de vapeur d'eau.

On prenait le bain après l'heure de midi jusqu'au soir avant le souper (*cœna*), et l'on croyait que cela aidait à la digestion, excitait l'appétit.

Alexandre Sévère permit d'ouvrir les bains la nuit, dans l'été, et

d'après Juvénal, c'était la nuit que les riches Romaines se rendaient aux bains, accompagnées d'un grand nombre d'esclaves (1).

La personne chargée des détails du bain s'appelait *balneator*; les *capsarii* gardaient les habits; le *fornicator* devait entretenir l'eau du fourneau; les *tractatores* ou massiers avaient pour fonction de manier ou pétrir les membres pour les rendre plus souples.

Les *aliptæ* étaient chargés de racler la peau du baigneur avec un instrument en corne, en ivoire ou en métal, appelé *strigil* ou *strigilis*, afin d'enlever la crasse et les matières grasses sorties par la transpiration (2).

Les *aliptæ* frottaient aussi les baigneurs avec des parfums dans l'*eleothesium*, et alors on les désignait sous le nom d'*unguentarii* ou d'*unctores*; ils se servaient de linges ou de torchons, pour essuyer le corps du baigneur. Les parfums servant à l'onction étaient de deux sortes : les uns avaient la consistance de nos pommades grasses; les autres, liquides, étaient des huiles parfumées.

On éxécutait divers exercices plus ou moins fatigants et de nature à provoquer la sueur avant de recevoir des frictions de strigil : ainsi l'on balançait des masses pesantes avec le bras, on prenait des postures forcées.

Eaux minérales.

Je n'ai parlé que des établissements dans lesquels on faisait usage de l'eau commune, soit chauffée, soit à la température ordinaire ; les Romains faisaient aussi grand cas des eaux minérales, surtout de celles qui étaient chaudes. Beaucoup de villes durent leur importance, souvent même leur existence, à la source bienfaisante qui sortait du sol sur lequel elles étaient assises.

(1) Balnea nocte subit, conchas et castra moveri.
Nocte jubet; magno gaudet sudare tumultu.
Quum lassata gravi ciciderunt brachia massa,
Callidus et cristæ digitos impressit aliptes
Ac summum dominæ fæmur exclamare coegit.
(*V. Satire VI, vers 446 et suiv.*)

(2) Horace, Sat. 11—7—110, — Martial, XIV. 51, — Sénèque, ep. 95.

Ainsi, la carte de Peutinger indique, en Gaule, divers établissements d'eaux thermales.

Ces lieux, encore renommés de nos jours par leurs eaux, sont désignés sur la carte d'une manière particulière et très-apparente (Voir page 17); et l'on a trouvé, dans presque tous, des débris de colonnes et de sculptures attestant la richesse des constructions romaines qui y avaient existé.

Mais la carte de Peutinger est loin d'indiquer tous les établissements de ce genre existant sous la domination romaine. Il n'est pas jusqu'à de modestes eaux ferrugineuses dont les vertus curatives n'aient alors été connues et appréciées. Les débris de constructions trouvés près de ces sources, dans des lieux isolés et à peine connus, attestent qu'elles n'avaient point échappé à nos ancêtres (1).

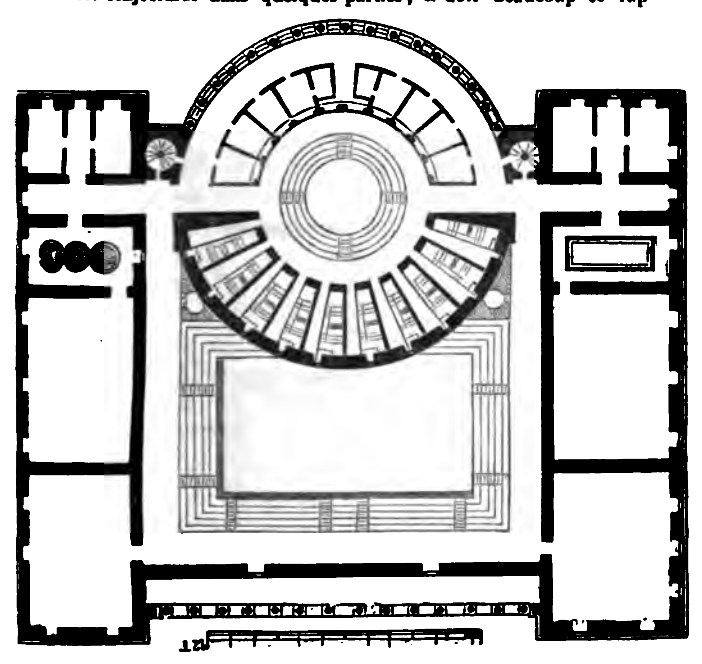
Quoique de nombreux débris de constructions romaines, découverts près des sources d'eaux chaudes, attestent qu'il y avait, comme aujourd'hui, dans ces localités, des établissements plus ou moins considérables, on n'a pas, que je sache, donné de détails précis sur leur disposition : il est probable que des baignoires et des piscines, plus ou moins vastes, étaient disposées dans ces bains comme dans les autres, et qu'ils offraient ausi dans leur ensemble la forme carrée. La carte de Peutinger représente la plupart des villes où se trouvaient des eaux chaudes, par des bâtiments disposés en carré autour d'une cour (2). Mais, dans les établissements thermaux, on n'avait pas besoin d'appareils de chauffage, et souvent, au contraire, il fallait tempérer la chaleur de l'eau thermale par des mélanges d'eau froide.

Voici quelques plans de bains d'eaux minérales chaudes. Le premier

(1) Voir Bourignon, *Notice sur la source minérale d'Archangay, près St-Jean-d'Angély*; — M. Audierne, *Détails sur les bains de St-Salvador, département de la Dordogne*; — plusieurs autres *Mémoires* dans divers recueils de Sociétés savantes.

(2) Il paraît que, au XVII[e] siècle, on voyait à Aix-la-Chapelle des piscines rondes, au milieu de salles voûtées, recevant le jour par une ouverture circulaire pratiquée au centre de la voûte, laquelle était surmontée d'une lanterne ou clocheton. — Ces bains, établis au moyen-âge, avaient été, à ce que l'on croit, imités de ceux de Charlemagne ; ils étaient vraisemblablement peu différents des bains romains. On croit qu'il en était à peu près de même à Plombières et dans d'autres établissements d'eaux chaudes.

est celui des bains gallo-romains de Bourbon-l'Archambault (Allier). S'il est conjectural dans quelques parties, il doit beaucoup se rap-



Plan des bains antiques de Bourbon-l'Archambault.

procher de ce qui existait, puisque les murs découverts ont permis de tracer le pourtour de l'édifice.

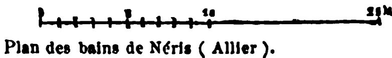
La partie circulaire est peut-être un peu moins certaine, quoique ceux qui ont dressé ce plan aient eu des raisons pour l'admettre avec la régularité qu'ils lui ont donnée.

Bains de Néris. — Je dois à M. Esmonnot le plan de l'établissement principal de Néris sous la domination romaine, établissement auque a succédé l'édifice actuel.

« J'ai indiqué en noir, dit M. Esmonnot, les parties reconnues par « les fouilles; les teintes claires indiquent celles qui sont le complément « rationnel des parties mises à nu. Ce plan résulte d'ailleurs d'une série « nombreuse de documents sur Néris, dont je compte faire l'objet d'un « travail important. »

En attendant le travail que nous annonce M. Esmonnot, je suis

FONTENIER



Plan des bains de Néris (Allier).

heureux de faire connaître le plan qu'il a bien voulu me communiquer.

En B se voient deux promenoirs absolument comme à Verdes et dans d'autres bains. On accédait d'abord à deux piscines A A, l'une ronde, l'autre carrée, qui vraisemblablement étaient remplies d'eau thermale ; peut-être était-elle, dans une, à la température de la source et dans l'autre, à une température plus basse obtenue par un mélange d'eau froide : on ne peut que faire des conjectures.

En C était une pièce ronde, *sudatorium?* flanquée de quatre absidioles. Les murs de cette étuve, qui devait être voûtée, étaient garnis de tuyaux de chaleur comme ceux des étuves ordinaires.

Les dépendances D D D pouvaient comprendre l'*eleothesium*.

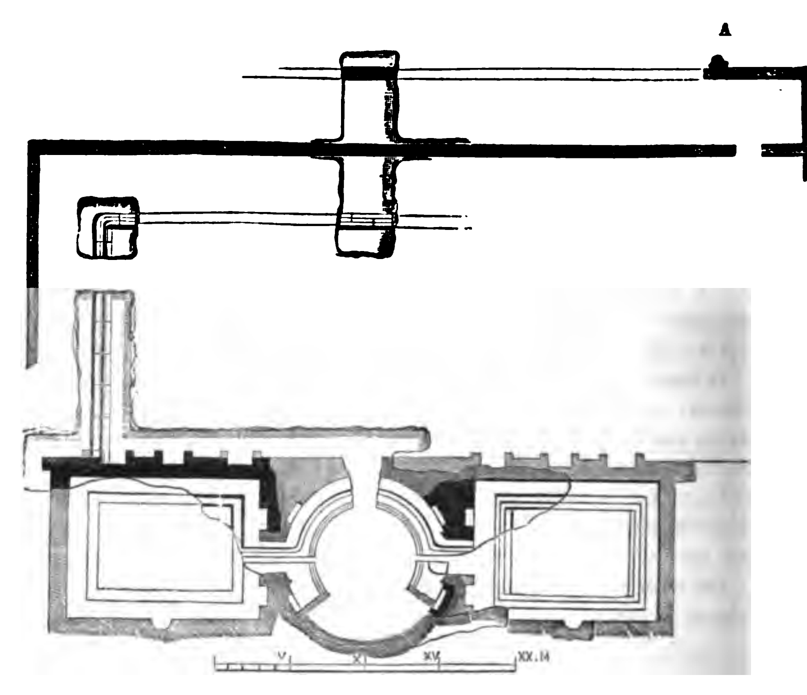
Et quant aux quatre pièces E E E E, c'étaient des vestibules par lesquels on entrait. Les deux pièces terminées par des absides servaient peut-être à déposer les vêtements des baigneurs. Si le bain était destiné aux deux sexes, l'un des côtés aurait été à l'usage des hommes et l'autre à celui des femmes. Dans cette hypothèse, les deux piscines d'eau chaude A A auraient été l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes.

Les salles D D pouvaient contenir des baignoires d'eau minérale chaude, si elles ne servaient pas simplement d'accès à l'étuve.

Un autre bain thermal, dont je présente le plan d'après M. l'architecte Esmonnot, de Moulins, existe encore à Néris (Allier). Il se compose d'une piscine circulaire accompagnée de deux autres piscines rectangulaires ; l'espace qui précédait les piscines était entouré d'un portique, dont la base d'une des colonnes est demeurée en place (Voir le point A sur le plan, page 180).

L'emplacement de ces bains est assez reconnaissable : les substructions existantes forment encore dans la prairie un barrage, d'où le ruisseau d'eau thermale tombe en formant cascade sur le terrain inférieur. Cette cascade devait, d'ailleurs, exister anciennement comme aujourd'hui, et produire ce murmure qui avait tant de charmes pour les Romains.

Bains d'Arles ou d'Amélie. — Les eaux chaudes d'Amélie-les Bains (Pyrénées-Orientales) ont été connues des Romains : une grande construction antique existe encore près de l'église, dans l'établissement qui appartenait à feu le docteur Bessières. C'est une vaste salle à murs très-épais, voûtée en plein-cintre, encore presque intacte, quoi-



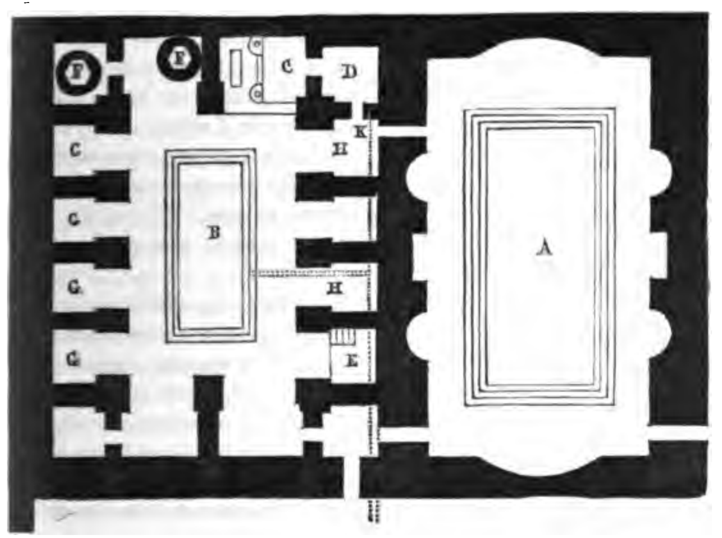
Un des bains de Néris.

qu'on l'ait enclavée dans des constructions modernes et qu'on ait, à grand'peine, percé des ouvertures dans ses murs et ses voûtes indestructibles. Aujourd'hui c'est une vaste pièce éclairée par la voûte, autour de laquelle sont disposées des baignoires. Il y avait au centre une piscine A, qui a été détruite.

M. le commandant Ratheau, membre de la Société française d'Archéologie, annonce que depuis ma visite des travaux considérables ont été exécutés : une salle plus vaste, dont on voyait une partie des fondations à côté de la précédente, a été déblayée ; au centre était une piscine B. Le pavé est en petites briques, dans le système appelé *arête de poisson*, reliées par un ciment très-fin. Des cabinets, situés à différents niveaux, communiquaient entre eux ; l'un renfermait une baignoire en marbre blanc ; on y a trouvé encore quelques traces de tuyaux. Un luxe assez grand devait régner dans ces

thermes, car on a constaté l'usage général des placages en marbre blanc. Les deux salles se trouvaient réunies par une voûte cylindrique à un autre bâtiment, dont l'emplacement est occupé en partie par l'église actuelle, bâtie au XIIe siècle. Cette église, qui repose sur des substructions romaines, sera bientôt démolie, et on espère à cette occasion découvrir encore quelques dépendances du bain.

Voici, d'après M. Ratheau, le plan des deux salles connues et



Plan de la partie connue des bains romains d'Arles.

A. Grande piscine dans une salle voûtée en plein-cintre encore existante.
B. Petite piscine en parfait état.
C. Cabinet avec une baignoire et deux siéges à douches.
D. Cabinet qui renfermait une baignoire.
E. Cabinet avec une petite piscine dont le sol existe encore.
F. Puits en maçonnerie formant réservoirs pour l'eau thermale.
G. Cabinets dont on n'a retrouvé que la base des piliers.
H. Cabinets existants encore aujourd'hui avec leurs voûtes.
KK' Canaux de décharge pour l'écoulement des eaux.

dont une, la salle A, après avoir servi de cave et de magasin, était, lors de mon voyage, rendue au service des bains administrés par le docteur Bessières,

L'eau thermale qui alimentait le bain sort de la montagne voisine (1) ; on y remarque des murs de soutènement renversés et quelques fondations, ce qui prouve que les Romains avaient entouré cette source de constructions. Elle est aujourd'hui recueillie par un aqueduc qui la distribue dans plusieurs établissements ; elle franchit ensuite la vallée sur un pont-aqueduc tout récent pour se rendre à l'hôpital militaire (2).

BAINS D'AIX. — Les bains d'Aix en Savoie paraissent avoir occupé une assez grande étendue ; on y a trouvé des piscines de construction romaine. L'établissement actuel couvre une partie de l'établissement antique. On montre à quelque distance de là des salles portées sur des hypocaustes. Malheureusement il n'existe pas de plan complet des bains d'Aix ; il est à désirer que les architectes chargés de la reconstruction du vaste établissement moderne recueillent leurs notes et les traditions pour reconstruire ce plan.

L'arc de Campanus, situé sur la place, formait, à ce qu'il paraît, l'entrée principale des thermes.

L'absence d'un plan exact des bains d'Aix est regrettable aussi pour beaucoup d'autres thermes existant en France sous la domination romaine, dont les ruines ont été observées à diverses époques et souvent détruites pour établir de nouvelles constructions. Il serait bien à désirer qu'on recueillît tous les documents qui peuvent encore exister sur la disposition de ces établissements autrefois d'une importance considérable.

Il y avait beaucoup d'analogie entre la disposition des bains chauffés et celle des bains à eaux thermales ; c'est ce que paraît prouver la comparaison des plans que je viens de présenter.

(1) D'autres sources chaudes existent. M. le docteur Poujade en a trouvé plusieurs dans son établissement qui est situé tout près de là, au pied de la montagne.

(2) Voir, dans le t. XXVIII du *Bulletin monumental*, mon rapport sur une excursion à Amélie-les-Bains et à Arles-sur-Tech.

PLACES PUBLIQUES.

Le *forum* était ordinairement une place où se tenaient les assemblées du peuple, où l'on rendait la justice et où l'on traitait des affaires publiques. Il était quelquefois environné de portiques, d'édifices et de boutiques.

Les portiques ou arcades qui environnaient les places publiques étaient portés sur des pilastres ou des colonnes, et quelquefois ornés de statues. Ils prenaient ordinairement les noms des édifices auxquels ils étaient joints, comme *porticus Concordiæ, Apollinis, Quirini, Herculis, Theatri, Circi, Amphitheatri*, etc.; ou celui des personnes qui les avaient fait élever, comme *porticus Pompeia, Livia, Octavia, Agrippæ*, etc. Ces portiques servaient d'abri aux passants et l'on pouvait s'y promener à couvert. Les marchands y étalaient quelquefois leurs marchandises (1).

Dans les villes d'une importance médiocre, où les portiques n'étaient pas multipliés comme à Rome, ils se trouvaient principalement près des grands monuments publics, tels que les théâtres, les thermes, les palais, les temples, etc., etc. On plaçait assez souvent des portiques derrière la scène des théâtres, afin que, dit Vitruve, quand il survenait inopinément de la pluie pendant le spectacle, le peuple pût s'y réfugier (2). L'architecte romain conseille de faire ces portiques doubles ou à deux rangs de colonnes; il indique l'ordre dorique comme le meilleur pour les colonnes et l'entablement extérieurs, et l'ordre ionique ou le corinthien pour les colonnes du second rang qui devaient être plus hautes que les autres. Il dit aussi que la largeur des portiques, lorsqu'ils avaient ainsi deux rangs de colonnes, devait être égale à deux fois la hauteur des colonnes.

(1) Les auteurs y récitaient aussi leurs ouvrages, et les philosophes y discutaient.

(2) Post scenam porticus sunt constituendæ, uti cum imbres repentine ludos interpellaverint, habeat populus quo se recipiat ex theatro.

doriques (1). Enfin, il indique pour le dorique, appliqué à ce genre d'édifices, des proportions différentes de celles du dorique usité pour les temples (2).

Les portiques ordinaires n'avaient bien souvent qu'un rang de colonnes.

La forme des places ou *fora* était celle d'un carré long. Vitruve veut qu'elles aient un tiers en étendue sur un sens de plus que sur l'autre] (3).

Le forum de Pompéi, conservé presque intact sous les cendres pendant tant de siècles, et qui est complètement déblayé, montre mieux que toutes les descriptions la disposition des portiques et des monuments groupés autour de la place publique.

Il présentait un carré fort allongé, à l'extrémité duquel s'élevait un temple de Jupiter. Sur l'un des grands côtés, derrière les portiques, se trouvaient une basilique et un temple que l'on croit avoir été dédié à Bacchus ou à Vénus.

Sur le côté opposé, on voit les restes d'une autre basilique terminée par des absides, et qui, selon toute apparence, servait de tribunal, un temple de Mercure, plusieurs autres édifices, etc. Des arcs de triomphe ornaient les extrémités de la place.

A Rome, on voit les restes du *Forum romanum*, aujourd'hui le *Campo vaccinio*; ceux du forum de Trajan et de quelques autres.

(1) Circa theatra sunt porticus et ambulationes, quæ videntur ita oportere collocari uti duplices sint, habeantque exteriores columnas doricas cum epistiliis et ornamentis, ex ratione modulationis doricæ perfectas. Latitudines autem earum ita oportere fieri videntur, uti quanta altitudine columnæ fuerint exteriores, tantam latitudinem habeant ab inferiore parte columnarum extremarum ad medias et a medianis ad parietes, qui includunt porticus ambulationes. Medianæ autem columnæ quinta parte altiores sint quam exteriores, sed aut ionico aut corinthio genere deformentur. Columnarum autem proportiones et symetriæ non erunt iisdem rationibus, quibus in ædibus sacris scripsi. — Vit., *Arch.*, lib. V, cap. 1.

(2) Quatorze modules pour le fût de la colonne et un module pour le chapiteau, ce qui, à un module près, donne les dimensions de notre dorique moderne.

(3) Latitudo autem ita finiatur uti longitudo in tres partes cum divisa fuerit, ex his duæ partes ei dentur. — Vit., lib. V, cap. 1.

FORUM D'ARLES. — « Le forum d'Arles, dit M. Jacquemin, formait « un carré long de 90 mètres de largeur sur 45 de profondeur. Un por- « tique composé d'une double galerie couverte, laquelle était ornée « d'un entablement d'une grande simplicité, l'entourait tout entier et « régularisait ainsi ses quatre faces. Au rapport de Sidoine Apollinaire, « qui écrivait au Ve siècle, et qui était venu à Arles à la suite de l'em- « pereur Majorien, le *forum* d'Arles était orné de statues, bordé de « riches colonnades ; et cette quantité prodigieuse de bases, de chapi- « teaux et de fûts de marbre et de granit qu'on trouve à chaque coin « de rue, peuvent en être regardés comme les restes. »

FORUM D'ORANGE. — La place publique que l'on voit derrière la scène du théâtre d'Orange était le forum de cette ville, si intéressante par ses ruines antiques. Il se trouvait ainsi dans la position que Vitruve recommande, et au centre des principaux monuments de la ville ; car le cirque qui était accolé au théâtre et se prolongeait beaucoup plus loin que la scène de celui-ci, formait aussi un des côtés du forum. Il est probable qu'une basilique, un temple ou quelques édifices publics, bordaient les deux autres côtés de ce forum.

FORUM D'AVENCHES. — On voit à Avenches, l'ancien *Aventicum Helvetiorum* (1), près le lac Morat, en Suisse, l'emplacement d'un forum dont un des pilastres, orné de colonnes engagées, est encore debout. La colonne qui décore la face principale du pilastre a 37 pieds de hauteur, y compris un fragment d'entablement qui la surmonte, 3 pieds

(1) Je ne peux que recommander aux archéologues voyageurs de visiter la ville d'Avenches : ils y verront, outre des débris d'architecture très-intéressants, des thermes, des arènes, un théâtre et une vaste enceinte de murailles presque complète qui a plus d'une lieue de tour. Ces murs s'élèvent encore à 15 pieds de hauteur dans plusieurs endroits, et leur épaisseur la plus ordinaire est de 4 à 5 pieds ; ils sont en moellon, sans chaînes de briques. La ville actuelle, qui compte à peine 1,500 habitants, n'occupe pas la dixième partie de cette enceinte. La partie du territoire enclos de murs, dans laquelle on découvre le plus de débris, est celle qui s'incline vers le lac Morat, à partir de la ville actuelle et du théâtre. Plusieurs mosaïques y ont été trouvées, ainsi qu'une prodigieuse quantité de placages en marbre, des peintures à fresque, des briques, des fragments de colonnes, etc. On y voit en place une mosaïque que le propriétaire a eu soin de faire couvrir d'un pavillon.

1/2 de diamètre, et environ 2 pieds de saillie ; elle est d'ordre corinthien, sans piédestal.

Les murs de fondation sur lesquels repose la colonne de marbre forment un carré à angles droits qui annonce l'extrémité d'un forum. En face de ce carré se trouve un théâtre dont la scène devait être adossée aux portiques.

Des constructions dans lesquelles M. l'ingénieur Doleyre a cru reconnaître des thermes, existaient sur l'un des grands côtés de la place (1) ; elle devait être bordée de plusieurs autres monuments qui n'ont pas laissé de vestiges apparents.

FORUM DE TRAJAN, A LYON. — D'après le beau plan de Lyon an-

Plan du palais et du forum de Trajan, à Lyon.

(1) On voit à Avenches un autre bain très-curieux, dont les baignoires, revêtues de placages en marbre, reposent sur des hypocaustes. Il serait à désirer que l'exploration de ce bain, découvert depuis longtemps, fût enfin terminée, et qu'on en publiât un plan et une bonne description.

tique, dressé par MM. Artaud et Chenavard (1), un forum, entouré de portiques, occupait, dans la ville haute, l'espace où l'on voit la place de la Providence; il offrait un carré long ayant 1,000 pieds sur 300. Il se trouvait accolé à de grands édifices, eux-mêmes ornés de colonnes, notamment au palais de Trajan, dont on a trouvé les vestiges sur l'emplacement de la maison Caille.

Le forum de Trajan, qui s'écroula, dit-on, en 840, est nommé, dans plusieurs chroniques du IX[e] siècle, *Forum vetus*, d'où l'on a fait Fourvières, nom que porte le quartier où il se trouvait. On a découvert, sur la montagne de Fourvières, une infinité d'inscriptions antiques et les tables de bronze, aujourd'hui dans le musée de la ville, sur lesquelles sont gravés les fragments de la harangue prononcée par l'empereur Claude devant le sénat romain, pour demander en faveur de Lyon, sa patrie, le droit de cité romaine.

Le forum de Trajan, ainsi placé dans la partie élevée qui domine la ville actuelle, se trouvait au centre de la ville gallo-romaine, assise en grande partie sur les coteaux et les hauteurs qui dominent la rive droite de la Saône. Du forum de Trajan, la vue devait être magnifique, et tous ceux qui ont visité Lyon ont pu admirer le beau panorama qui se développe de ce point élevé (2).

Forum de Vienne. — Il ne reste plus que deux arcades des portiques qui ornaient le forum de Vienne (3); mais il ne paraît pas douteux que ce portique se prolongeait au loin, et toutes les fois que l'on a fait des fouilles dans la rue des Serruriers, sur l'alignement des arcades, on a trouvé des parties de pieds-droits, des voussoirs, des chapiteaux, etc. Il est à présumer, comme le pense M. Rey, que ce portique se prolongeait très-avant dans la direction de la rue, et qu'il se réunissait à un autre édifice public dont l'existence fut révélée par des débris précieux.

Forum d'Avignon. — On montre encore à Avignon, près du théâtre,

(1) Ce plan, encore inédit et fort curieux, est déposé à la bibliothèque de l'Institut.

(2) Un autre forum existait à Lyon, près de l'autel d'Auguste, entre le Rhône et la Saône, dans la partie basse de la ville.

(3) Ces arcades se trouvent près du théâtre bâti sur les ruines des thermes antiques. On voit, près de ces arcades, un escalier et des murs construits en gros blocs parfaitement assemblés qui méritent l'attention.

des arcades construites en pierres de grand appareil, sans ciment, et qui peut-être ont fait partie de quelque portique. Elles se prolongent dans plusieurs maisons de la rue de la Fusterie ; on peut en suivre très-loin les fondations.

Forum de Besançon. — D'après les renseignements qu'a bien voulu me donner M. Weiss, membre de l'Institut, un forum existait à Besançon, en avant de l'arc-de-triomphe qu'on voit près de la cathédrale, et cet arc entrait vraisemblablement, avec d'autres monuments et des portiques, dans la décoration du pourtour de la place. Une chose qui m'a frappé, c'est que ce forum était placé, à Besançon, au pied de la montagne qui domine la ville, et qui était couverte d'édifices sous la domination romaine, comme le *Forum romanum* se trouvait, à Rome, au pied du mont Capitolin.

Au Vieux-Lisieux, *Neomagus Lexoviorum*, on a reconnu l'emplacement d'un forum vers lequel plusieurs rues venaient aboutir.

Il y a lieu de conjecturer qu'à Poitiers le forum n'était pas éloigné de la place actuelle, où déjà nous avons dit que l'on a cru découvrir des vestiges des thermes et des débris de portiques (1).

Le grand nombre de fûts de colonnes, de débris d'entablements entassés dans les murailles antiques de beaucoup de villes (Sens, Tours, Nantes, Poitiers, Narbonne, etc., etc.), peut autoriser à supposer que ces villes avaient des *fora* entourés de portiques.

L'étude de la topographie des villes gallo-romaines, à laquelle je demande, depuis longtemps, qu'on se livre plus attentivement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, pourra nous faire connaître une foule de faits curieux de ce genre, qu'il importe d'éclaircir.

Basiliques.

Le mot basilique signifie *maison royale* ; il désignait, à Rome, un bâtiment somptueux dans lequel les magistrats rendaient la justice à couvert. La forme des basiliques était celle d'un carré oblong avec un portique à chaque extrémité. Il paraît que l'origine des basiliques est

(1) M. Dufour (*Recherches sur l'ancien Poitou et sa Capitale*) indique la place du marché à blé comme remplaçant le forum,

due à l'intention de mettre à l'abri la place libre qui se trouvait entre deux portiques parallèles, et qu'on couvrit à cet effet d'un toit. Les basiliques étaient les lieux où les jurisconsultes répondaient aux consultations; il y avait des salles où les jeunes orateurs s'exerçaient à la déclamation. La partie des portiques inférieurs était occupée par des marchands; ainsi ces édifices étaient en même temps des lieux de commerce et de judicature et une espèce de Bourse.

Quant à la disposition des basiliques, les églises chrétiennes des premiers temps nous en ont transmis l'imitation, comme elles en ont conservé le nom. Les basiliques consistaient en une salle, trois fois plus longue que large, partagée par des rangées de colonnes, en plusieurs nefs. Il n'est pas sûr que les basiliques aient été fermées de tous côtés par un mur; il y a lieu de penser que quelques-unes étaient ouvertes au moins d'un côté pour la plus facile circulation du peuple, et pour que les galeries communiquassent mieux avec la place publique. Ainsi, dans beaucoup de basiliques, la façade principale n'avait point de mur, mais seulement une colonnade qui laissait la circulation libre. La basilique, en supposant qu'on y entrât par une de ses extrémités, se terminait dans l'autre par un demi-cercle où était placé le tribunal. Quelquefois le tribunal se trouvait hors de la basilique. Le premier ordre de colonnes des basiliques en supportait ordinairement un second, qui soutenait le plafond de l'édifice et formait une galerie supérieure dans tout le pourtour, excepté du côté de l'hémicycle. Le second ordre se trouvait séparé du premier par une espèce de mur d'appui *(pluteus)*, assez élevé pour cacher les promeneurs de la galerie à ceux qui étaient en bas (1), et formant en même temps piédestal ou stylobate continu pour les colonnes du second ordre (2). Rien de plus simple que la construction des basiliques : les colonnes de la galerie inférieure recevaient un plafond qui servait de plancher à la galerie supérieure; celle-ci, également plafonnée, supportait le plancher de la grande nef et la pente du toit. Les jours étaient pratiqués dans l'épaisseur du mur d'enceinte et dans les entre-colonnements. Les galeries supérieures avaient aussi des fenêtres qui éclairaient l'intérieur de l'édifice. Il paraît que la seule partie du plancher de la basilique,

(1) Uti supra basilicæ contignationem ambulantes a negociatoribus ne conspiciantur (Vitr., *Archit.*, lib. V, § 1er).

(2) Dans quelques basiliques, il n'y avait qu'un ordre de colonnes le long de la grande nef, et dont le fût supportait le plancher de la galerie.

qui pouvait avoir la forme d'une voûte, était l'hémicycle ou le lieu où se tenait le tribunal; encore n'était-ce qu'une portion de voûte, une espèce de vaste niche, ce que les architectes appellent *cul-de-four* (1).

D'après Vitruve, les basiliques devaient avoir en largeur au moins le tiers de leur longueur, et, au plus, la moitié, excepté lorsque la disposition des lieux obligeait à observer d'autres proportions (2).

Selon Vitruve, les basiliques se prêtaient au développement de l'architecture la plus belle et la plus majestueuse : « J'en ai fait bâtir une, dit-il, en la colonie Julienne de Fano, où j'ai observé les proportions qui suivent : La nef du milieu est longue de 120 pieds, et large de 60 (3); les portiques ou galeries qui sont à côté de la grande voûte ont 20 pieds de largeur entre les murs et les colonnes. »

L'édifice était sur le bord d'une place publique et servait en quelque sorte de vestibule à un temple, dans lequel était un tribunal de forme semi-circulaire. On entrait dans la basilique par un des grands côtés.

La façade ou principal accès des basiliques était tantôt placée de la sorte dans un des grands côtés, tantôt dans l'un des côtés les plus étroits. La disposition du local déterminait l'une ou l'autre disposition.

On ne peut douter qu'il n'ait existé des basiliques dans les cités gallo-romaines; mais il serait difficile d'indiquer l'emplacement qu'elles occupaient, car elles ont pour la plupart complètement disparu. On peut conjecturer, comme nous l'avons dit, qu'elles se trouvaient le plus souvent près des places publiques. On cite à Arles, près du forum, les restes d'un édifice dans lequel M. Estrangin a cru reconnaître une basilique. Plusieurs inscriptions trouvées à Périgueux et rapportées par M. de Taillefer et M. Galy prouvent évidemment qu'il y eut au moins deux basiliques dans cette ville. Il n'en reste plus aucun vestige debout; mais on conserve des tambours de colonnes qui paraissent en être provenus (4).

(1) Millin, *Dictionnaire des beaux-arts*. — Longtemps les églises chrétiennes ont présenté la même disposition : l'abside seule était voûtée ; le reste de l'édifice n'avait qu'un plafond en bois.

(2) Lorsque la basilique avait en longueur des proportions plus considérables, Vitruve conseille de faire des calcidiques (espèces de vestibules) aux deux extrémités.

(3) Il s'agit toujours de pieds romains.

(4) Le premier, que ses dimensions font nécessairement rapporter à la plus petite des basiliques, est creusé de cannelures évidées et paraît appartenir à

On a trouvé, dans plusieurs autres cités, des fragments qui peuvent aussi, avec quelque vraisemblance, être attribués à des basiliques.

A Trèves, le bel édifice antique que l'on appelait la *basilique* vient d'être converti en église pour le culte protestant.

VESTIGES DE DIVERS ÉDIFICES D'UTILITÉ PUBLIQUE. — On a découvert encore, dans les anciennes villes, des fondations de bâtiments assez vastes, sur la destination desquels on n'a pu faire que des conjectures, faute de données suffisantes. On suppose qu'elles ont appartenu à des monuments d'utilité publique, tels que des magasins, des logements pour les troupes, des espèces de marchés couverts, etc., etc. Les *macella* où l'on vendait la viande, le poisson et diverses denrées, moins élégamment construits que les basiliques, étaient cependant parfois ornés de colonnes.

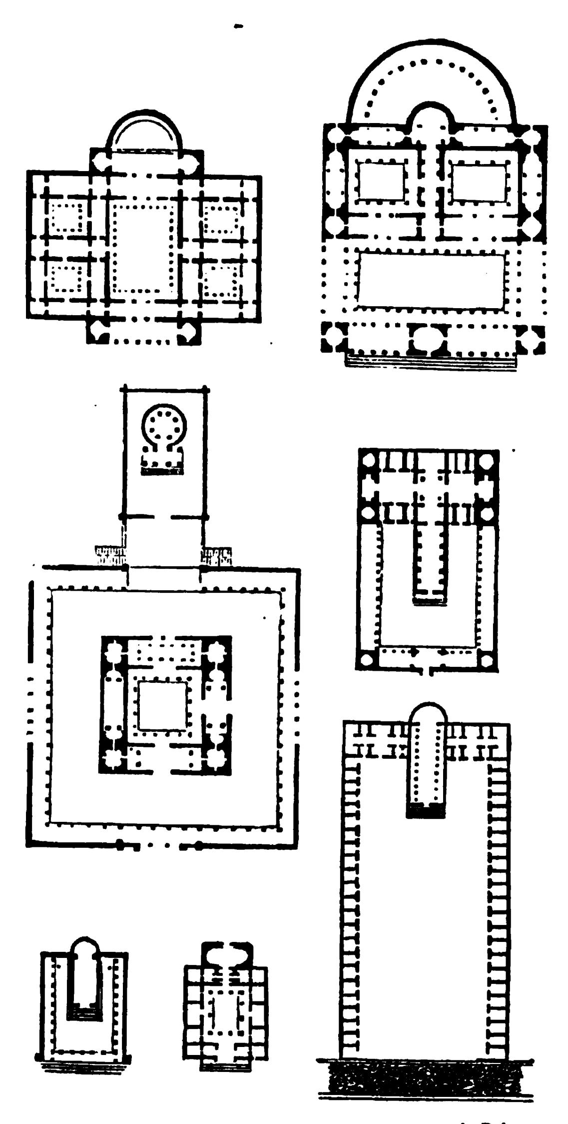
Nous n'avons pas non plus de vestiges authentiques des manufactures où l'on fabriquait des armes, ni de ces gynécées où l'on confectionnait des habits pour les troupes dans plusieurs villes de la Gaule (1).

Sans rien préjuger sur la destination des édifices présumés d'utilité publique dont les vestiges ont été reconnus, à Reims, par M. l'architecte Brunette; nous reproduisons ici quelques-uns des plans qu'il a publiés (Voir la page suivante).

l'ordre dorique. On voit, d'un côté, la naissance d'un petit chapiteau ou pilastre réservé dans l'épaisseur de la pierre qui a servi à former le tambour de la colonne. C'était sur de pareils chapiteaux que portait sans doute tout le plancher des bas-côtés.

Le second tambour, d'ordre corinthien, a 2 pieds 6 pouces de diamètre (5 pouces de plus que le précédent); les cannelures sont remplies d'une baguette, ce qui annonce qu'il provient du bas de la colonne. Dans la basilique dont il faisait partie, on n'avait pas suivi la même disposition que dans celle dont il vient d'être parlé: dans l'une, c'étaient de simples chapiteaux ménagés sur le fût de la colonne; dans l'autre, ce sont de véritables colonnes engagées de près d'un tiers dans les grandes, et maintenues lisses dans le reste de leur contour. — V. *Antiquités de Vésone*, par M. de Taillefer, tome II.

(1) Telles étaient peut-être ces constructions en petit appareil, avec chaînes de briques, que l'on voyait autrefois à Metz, et que Montfaucon a fait graver, t. III, pl. 103 de *l'Antiquité expliquée*, sans donner aucun renseignement sur elles.



Plans restitués de quelques édifices antiques reconnus à Reims.

CHAPITRE V.

—

Arcs-de-triomphe et portes monumentales.

DISTINCTION PRÉLIMINAIRE ENTRE LES ARCS-DE-TRIOMPHE ET LES PORTES MONUMENTALES.

Les arcs-de-triomphe étaient des portiques élevés à l'entrée des villes, sur des passages publics, près des forums, en avant des temples, à la tête des ponts, etc., etc., en mémoire d'une victoire, d'un service rendu à l'Empire, quelquefois sans autre but que de décorer les villes où on les élevait.



On donne aussi le plus souvent la même dénomination aux portes de ville antiques qui offrent une ordonnance à peu près semblable à celle des arcs-de-triomphe. Les arcs-de-triomphe sont des monuments isolés : ainsi les arcs de Saintes, de St-Remy, d'Orange, étaient des arcs-de-triomphe, dans la véritable acception du mot ; ils formaient un tout et ne se liaient point à des remparts.

C'est le contraire qui avait lieu pour les portes de ville : tout en étalant parfois dans leurs façades une grande magnificence, elles étaient par leurs extrémités latérales enclavées dans les murs d'enceinte, dont elles formaient l'accessoire ou l'ornement, comme les portes d'Autun, de Nîmes, etc.

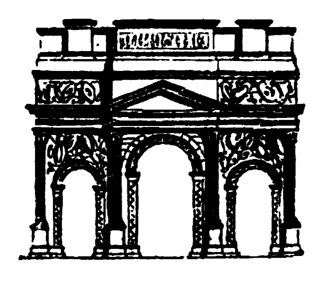
Il résulte de cette différence que les arcs-de-triomphe offraient quatre faces dégagées, tandis que les portes n'en présentaient que deux. Il est donc nécessaire d'établir une distinction entre ces monuments, qui appartiennent au même genre, mais qui doivent constituer deux espèces distinctes, s'il m'est permis d'emprunter ici le langage des naturalistes.

DESCRIPTION DE QUELQUES ARCS-DE-TRIOMPHE ET DE PLUSIEURS PORTES MONUMENTALES.

A Rome, on avait d'abord construit les arcs-de-triomphe en briques, et avec beaucoup de simplicité ; mais, plus tard, on les érigea avec des matériaux choisis. Ils eurent une ou deux grandes baies, quelquefois une grande arcade cintrée entre deux portes plus petites, comme celui d'Orange.

La magnificence des arcs-de-triomphe commença sous les premiers empereurs ; et Pline appelle cet usage une innovation, *novicium inventum* (1).

Arc d'Orange. — L'arc-de-triomphe d'Orange se trouve tout près de cette ville, sur la route de Lyon à Marseille. Il a 66 pieds de largeur, 60 pieds de hauteur, et est percé de trois arcades. Ces arcades sont accompagnées de colonnes corinthiennes cannelées ; celles du milieu supportent un fronton triangulaire, au-dessus duquel est un attique couronné d'une belle corniche.



La façade septentrionale de cet arc devait être la principale, puisqu'elle fait face à la campagne. Le bas-relief de l'attique représente un combat très-vif de cavaliers et de fantassins. Des deux côtés du fronton, sont des trophées presque entièrement composés d'attributs maritimes ou fluviatiles, tels que proues de navires, ancres, tridents, etc. On remarque, au-dessus des petites portes, des faisceaux d'armes offensives et défensives, parmi lesquelles on distingue surtout des boucliers (2).

Sur la façade méridionale, des bas-reliefs disposés dans le même ordre offrent des sujets analogues.

(1) V. *Ant. rom*, par A. Adam, t. II.

Les arcs-de-triomphe les plus remarquables qui existent en Italie sont : à Rome, ceux de Septime-Sevère, de Constantin et de Titus ; ceux d'Auguste à Rimini, à Suze et à Aoste ; ceux de Trajan à Ancône et à Bénévent, etc. etc.

(2) V. Millin, *Voyage dans le midi de la France.* — Wais de Villiers, *Itinéraire de France.*

Les petits côtés étaient, comme les autres, décorés de quatre colonnes corinthiennes cannelées supportant un fronton. On remarque, dans la frise de celui qui est tourné à l'est, des combats de gladiateurs, et, des deux côtés du fronton, des Néréides. Entre les colonnes se voient trois trophées composés d'armes offensives et défensives, surmontées de vexilles ou d'enseignes. L'autre côté a été fortement endommagé; tout porte à croire qu'il présentait autrefois la même disposition (1).

L'intérieur des voûtes est décoré de rosaces, et les archivoltes le sont de guirlandes, de pampres, de fleurs et de fruits.

Arc de Carpentras — L'arc-de-triomphe de Carpentras, longtemps enclavé dans les murs de la cuisine de l'évêché, mais qui a été dégagé et isolé, présente une façade décorée de pilastres cannelés, avec une seule arcade. Des colonnes occupaient les angles de l'édifice. Dans les petits côtés, on remarque des captifs surmontés de trophées. La partie supérieure est détruite (2).

Arc de Cavaillon. — L'arc-de-triomphe de Cavaillon, figuré par Millin et par Montfaucon, n'avait, comme le précédent, qu'une grande ouverture cintrée. Les deux côtés du cintre sont décorés de victoires, tenant une palme d'une main, et de l'autre une couronne. L'archivolte et les pilastres qui supportent l'entablement sont ornés de rinceaux.

Arc de Saint-Remy. — L'arc de Saint-Remy est encore entier depuis

(1) On a fait à l'arc d'Orange, sous la direction de feu M. l'architecte Caristie, membre de l'Institut, des réparations très-satisfaisantes qui ont consolidé le monument.

On croit que l'érection de l'arc-de-triomphe d'Orange se rapporte aux victoires de Marc-Aurèle en Germanie.

M. Mérimée pense qu'il faut attribuer à peu près la même date aux arcs-de-triomphe de St-Remy et de Carpentras; il ajoute que la profusion d'ornements, la forme des armes, le caractère de ces ornements conviennent à l'architecture du II[e] siècle. M. de Saulcy est d'un autre avis et pense que l'arc d'Orange est du premier siècle, de l'an 21 de l'ère chrétienne (Voir le Mémoire de M. de Saulcy dans le t. XXXII, p. 821, du *Bulletin monumental*. Il regarde aussi l'arc de St-Remy comme beaucoup plus ancien qu'on ne l'a cru et comme antérieur à Auguste.

(2) V. Millin, *Voyage dans le midi de la France*, t. IV, et la pl. LXXI de l'atlas du même ouvrage

le rez-de-chaussée, jusqu'au-dessus de l'archivolte; mais la partie supérieure a été détruite par le temps.

Ce monument était très-simple et très-petit; il n'avait qu'une arcade peu élevée, mais il était chargé d'ornements. Dans chaque côté il y a deux colonnes cannelées; les pilastres qui supportent l'arcade sont doriques; ils retournent carrément sous l'arcade et en forment les angles. Les chapiteaux servent d'imposte à l'arc; une espèce de frise est décorée de patères, de simpules, de sécespites, de flûtes et de divers instruments propres aux sacrifices.

Les sculptures de l'archivolte représentent des pommes de pin, du lierre, des raisins, des branches d'olivier attachées avec des bandelettes; toute la voûte est couverte de caissons hexagones, dont les moulures sont enrichies d'oves, et dont le fond est rempli par différentes espèces de rosaces.

Entre les colonnes, il y a deux figures tenant au mur. Vers le levant, ces deux figures sont un homme et une femme attachés à un arbre, ainsi qu'on a coutume de représenter les villes et les provinces conquises. Du côté du couchant, une femme pose la main sur le bras d'un guerrier enchaîné; de l'autre côté, une femme est assise sur des trophées: l'homme qui est près d'elle a les mains liées derrière le dos, et est lui-même attaché à un arbre.

Arc de Besançon. — Besançon possède un arc-de-triomphe bien autrement orné que les précédents. Les colonnes d'ordre composite offrent des bas-reliefs séparés les uns des autres par des cercles qui divisent le fût en parties égales; une autre colonne est couverte de rinceaux ou de moulures, depuis l'astragale jusqu'à la base inclusivement.

La décoration du reste de l'édifice répond à celle des colonnes.

Arc-de-triomphe d'Aix en Savoie. — L'arc d'Aix dit de *Campanus* est d'ordre toscan et ionique; sa hauteur est de 9 mètres, sa largeur de 6 mètres 71; il n'a qu'une baie dont la largeur est de 3 mètres 2; il porte des inscriptions formant plusieurs dédicaces en l'honneur de différents membres de la famille Pompéia (1).

Arc-de-triomphe de Saintes. — L'arc-de-triomphe de Saintes a été refait et déplacé il y a quelques années; il a beaucoup perdu de sa valeur par cette malencontreuse restauration. Il était percé de deux portes

(1) Voir le tome XXX du *Bulletin monumental*, 1864.

cintrées, dont les archivoltes reposent sur un entablement corinthien. De petites colonnes du même ordre, assises sur le prolongement de la corniche de cet entablement, décorent les encoignures de l'édifice et supportent l'entablement principal au-dessus duquel est un attique. Le monument était construit en pierres de 3, 4 ou 5 pieds de longueur sur 2 ou 3 pieds d'épaisseur, posées par assises égales et liées entre elles au moyen de crampons en fer.

Les inscriptions tracées sur la frise et sur la face de l'attique qui regarde la ville attestent que le monument a été dédié à Germanicus, à Tibère et à Drusus; qu'il a été consacré par le prêtre Rufus. Elles ont été publiées plusieurs fois.

ARC DE LANGRES — L'arc-de-triomphe de Langres, qui paraît avoir été élevé du temps de l'empereur Marc-Aurèle, se trouve aujourd'hui enclavé dans la muraille du rempart, entre les portes du Marché et de Saint-Didier; il a servi d'entrée à la ville, sous la domination romaine (1), et je ne serais pas surpris qu'il y eût eu près de là un *forum*.

D'après la notice de M. Luchet sur les monuments romains de Langres, notice dont j'ai pu reconnaître l'exactitude, l'arc tel qu'il existe aujourd'hui est à peu près complet sur la surface extérieure, à l'exception de l'attique qui n'existe plus depuis un temps immémorial; il est percé de deux arcades d'égale hauteur. La décoration se compose de cinq pilastres corinthiens, dont deux à chaque extrémité et un dans le centre séparant les deux arcades. Trois des chapiteaux sont bien conservés; celui du centre a été piqué au marteau et complètement effacé, un autre détruit en partie par l'ouverture d'un créneau. La frise était ornée d'armures sculptées en demi-relief et formait une suite continue de faisceaux où l'on remarque surtout des boucliers de diverses formes; toutes ces sculptures ont très-peu de saillie et sont très-frustes. Dans la corniche, on distingue à peine quelques modillons mutilés, des oves et des denticules dont la découpure, ainsi que l'observe M. Luchet, est loin de la pureté et du relief des beaux temps du Haut-Empire.

« Les arcades sont accompagnées d'archivoltes unies, bien nettes « encore et d'une belle exécution (2), reposant sur des impostes

(1) Il faisait face à une voie romaine qui se rendait de Langres vers Bar-sur-Aube.

(2 Ces archivoltes ressemblent à celles des portes romaines d'Autun,

« profilées du côté des pilastres comme à l'intérieur des arcades; ces « impostes sont en outre supportées sur une sorte de pied-droit ayant « la même largeur que l'archivolte, mais dont la saillie est peu sensible. « Cette disposition indique encore une époque qui s'écarte déjà du « beau style de l'art romain; une autre imposte profilée de chaque « côté se continue entre les pilastres. Les cannelures qui décorent ces « derniers sont pleines dans la partie inférieure, et ne sont pas très- « profondément senties.

« Le monument repose sur un socle carré supportant une base qui « règne dans tout le pourtour, et sur laquelle sont indiqués des pi- « lastres et des pieds-droits (1). »

Les faces latérales de l'édifice, dont une est restée dégagée, portent les mêmes ornements que les faces pricipales; on y voit deux pilastres semblables aux autres et formant retour sur les angles avec ceux des façades.

Le monument était nécessairement terminé par un attique qui portait peut-être une inscription.

Cet arc a été figuré dans Caylus (*Recueil d'antiquités*, t. III[e]), et dans l'ouvrage de M. de La Borde, sur les monuments de la France (10[e] livraison).

Un autre arc-de-triomphe existait à Langres dans l'emplacement de la porte appelée *Longe-Porte;* on en voit encore quelques vestiges, et l'on peut reconnaître qu'il était percé de deux arcades d'égale hauteur, comme le précédent, et orné de pilastres cannelés, distribués de la même manière. On voit encore en place celui de ces pilastres qui divisait les deux arcades, avec l'imposte, le pied-droit et le commencement des voussoirs de chacune d'elles; plusieurs fragments de la frise employés dans la construction du rempart voisin présentent le même style et les mêmes sculptures que celles de la frise du premier arc (2).

Arc de Trèves. — L'arc de Trèves se distingue de la plupart des arcs-de-triomphe ordinaires par ses dimensions, sa décoration extérieure, et surtout parce qu'on trouvait au-dessus des portes des appartements spacieux.

(1) *Mémoires sur les antiquités romaines de Langres*, par M. Luchet, architecte.

(2) En voyant les débris incrustés dans les remparts, quelques personnes ont pensé qu'il existait à Langres un troisième arc-de-triomphe.

Ce monument est placé à l'extrémité septentrionale de la ville; il occupe un espace de 115 pieds, d'une des extrémités latérales à l'autre, sur une profondeur de 47 pieds. Du côté de la campagne, les portes se trouvent flanquées de deux corps avancés, arrondis, placés comme les tours hémisphériques que nous voyons si souvent près des portes de nos forteresses du moyen-âge. Dans ces parties saillantes, qui, du reste, se lient complètement avec la partie centrale et portent les mêmes décorations extérieures, l'édifice a 67 pieds de profondeur. Du côté de la ville, la façade est droite et sans saillies aux extrémités.

Il avait environ 70 pieds de hauteur, et se trouvait divisé en quatre étages. Au premier étage, s'ouvrent deux portes accolées, comme dans l'arc de Saintes : l'une pour les chars entrant dans la ville, l'autre pour les chars qui en sortaient. L'entablement qui surmonte les ouvertures et se prolonge sur les parties latérales de l'édifice est porté sur des colonnes engagées, d'ordre toscan, qui n'ont été qu'ébauchées. Les trois étages égaux surmontant le rez-de-chaussée sont ornés de colonnes engagées et également espacées, entre lesquelles s'ouvrent des arcades semi-circulaires. Cette décoration existait sur les faces latérales comme sur les faces principales de l'édifice. Les chapiteaux de ces colonnes et leurs bases avaient simplement été ébauchés dans ces trois étages comme dans l'étage inférieur, et l'on voit que le monument est resté inachevé. Je suis de l'avis de ceux qui ne le croient guère antérieur à Constantin. L'édifice est construit de ce grès gris-rougeâtre que l'on trouve si abondamment dans le pays de Trèves; les blocs unis sans mortier étaient liés par des crampons cimentés dans la pierre; et, pour arracher ces morceaux de fer d'un volume minime, on a été obligé de pratiquer des trous considérables dans un grand nombre de blocs.

Arcs de St-Chamas. — Deux arcs se trouvent sur le pont de St-Chamas, aux deux extrémités : ces arcs sont des plus simples, et montrent comment on en élevait parfois à l'entrée des ponts. Il est probable que plusieurs arcs, ainsi placés, étaient garnis de portes que l'on ouvrait au besoin.

Le pont et les arcs de St-Chamas avaient été construits par un certain Donnius, ainsi que l'apprend une inscription placée sur la frise de l'une des arcades (Voir la figure, p. 101).

Porte de Mars a Reims. — La porte de Mars est le seul monument romain intact qu'on voie à Reims ; mais il existe un grand nombre de

ruines ensevelies sous cette ville (1), l'une des plus grandes de la Gaule, et l'on peut encore reconnaître l'étendue considérable qu'elle occupait sous la domination romaine ; car, d'après les observations de M. Paris, les murailles du moyen-âge avaient exactement remplacé le périmètre de l'enceinte gallo-romaine. Nul doute que plusieurs portes, remarquables par leur architecture, n'existassent aux principales entrées de a ville, et la porte de Mars qui nous reste fait vivement regretter la perte des autres.

La porte de Mars est composée de trois arcades d'ordre corinthien avec des colonnes cannelées ; l'arcade centrale, plus large et plus élevée que les deux autres, a 32 pieds 1/2 de hauteur sur 15 1/2 de largeur. Les deux autres ont, chacune, 20 pieds 1/2 de hauteur sur 10 de largeur. Entre les colonnes corinthiennes qui ornent le monument, on voit quatre médaillons soutenus par deux génies ailés. Les deux médaillons du milieu, surmontés de trophées, représentent deux empereurs, suivant l'opinion de quelques antiquaires ; les deux autres, surmontés de caducées, seraient, d'après les mêmes archéologues, des magistrats, peut-être ceux qui avaient fait exécuter les grands chemins sur l'un desquels fut construite la porte de Mars. Au-dessous des médaillons, on remarque quatre niches, encadrées dans de petits pilastres et surmontées d'un fronton ; elles sont aujourd'hui très-endommagées, et l'on distingue à peine quelques-unes de leurs moulures.

Les voussures des arcades offrent aussi des bas-reliefs, malheureusement très-détériorés, mais qui devaient être fort remarquables. Sous l'arcade centrale, on distingue une femme tenant deux cornes d'abondance, entourée de quatre enfants qui portent certains attributs. Autour de ce bas-relief principal étaient douze tableaux, dont sept sont encore assez bien conservés. On a cru reconnaître dans ces sujets l'emblème des douze mois de l'année, comme on a pensé que la femme du principal bas-relief pourrait représenter l'année, et les quatre enfants qui l'accompagnent, les quatre saisons.

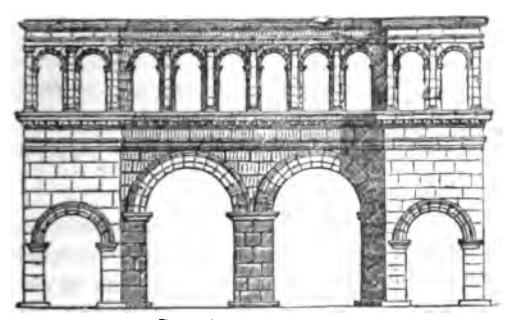
Les voussures des deux autres arcades sont également ornées de bas-reliefs qui ont donné lieu à diverses interprétations. Sous la porte droite, on remarque une femme assise sur un lit, le coude appuyé sur un carreau, caressant un cygne de la main droite, et ayant près d'elle

(1) Les constructions élevées depuis quelque temps ont fait reconnaître, lorsqu'elles ont été fondées, bon nombre de débris précieux qui reposeront longtemps encore dans les lieux où ils sont enfouis depuis le IV[e] siècle.

un Amour tenant un flambeau ; on ne peut méconnaître dans ce bas-relief les amours de Jupiter et de Léda.

PORTES D'ARROUX ET DE ST-ANDRÉ A AUTUN. — La porte d'Arroux à Autun, ainsi appelée à cause de sa proximité de la rivière de ce nom, offre deux arcades principales ayant de chaque côté une arcade plus petite, correspondant autrefois à des trottoirs qui bordaient la rue. Ces quatre portes sont couronnées d'un entablement formé d'une architrave, d'une frise et d'une corniche avec ses modillons. Au-dessus de ce premier ordre règne une galerie, composée autrefois de dix arcades, dont il ne reste plus que sept. Les pilastres corinthiens qui supportent l'entablement de ce second ordre sont ornés de cannelures. La galerie qui existait derrière les arcades servait évidemment à passer d'un côté de la porte à l'autre, et correspondait au chemin de ronde qui existait, selon toute apparence, dans le rempart antique au milieu duquel s'ouvrait la porte.

La porte St-André offre la même ordonnance que la précédente, et doit avoir été construite dans le même temps. Elle en diffère cependant en ce que les pilastres qui décorent la galerie sont d'ordre ionique, que les petites portes destinées aux piétons, de chaque côté des deux grandes portes centrales, forment saillie sur celles-ci et s'ouvrent dans



Porte St-André, à Autun.

deux corps avancés ou pavillons angulaires. Elle est mieux conservée que la porte d'Arroux. Les murs de la galerie existent non-seulement du côte de la campagne, mais aussi du côté de la ville ; tandis que, à la porte d'Arroux, le mur extérieur seul est conservé. Les deux murs de cette galerie, éloignés l'un de l'autre de 10 pieds, et construits sans ciment comme ceux de la porte d'Arroux, ont à peine 18 pouces d'épaisseur

et l'on s'étonne qu'ils aient pu subsister si longtemps et résister aux agents destructeurs auxquels ils sont exposés depuis tant de siècles.

PORTE D'AUGUSTE A NIMES. — La porte d'Auguste à Nîmes était, comme celles d'Autun, enclavée dans les murs antiques de la ville. Elle montre aussi dans ses ouvertures une disposition pareille ; car on y voit quatre portiques : deux, d'égale grandeur, qui devaient servir au passage des chars, et deux autres plus petits pour le passage des gens à pied.

Les deux cintres du grand portique sont surmontés d'une tête de taureau en demi-relief, sur laquelle s'appuie la saillie de l'entablement ; au-dessus des deux autres portes sont des niches, qui, probablement, contenaient des statues.

Le monument est décoré de quatre pilastres d'ordre corinthien qui encadrent les deux petits passages ; les deux grandes portes sont séparées par une petite colonne ionique appuyée sur une console, à la naissance des arcs. Deux tours semi-circulaires flanquaient et protégeaient la porte.

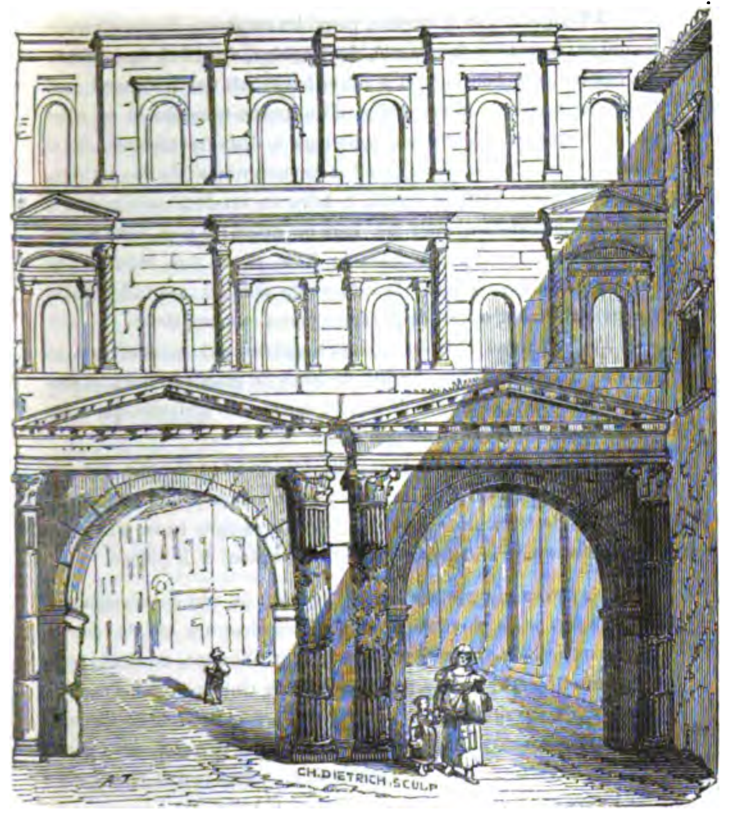
Au-dessus de l'entablement, on remarquait l'inscription suivante qui a été plusieurs fois publiée et commentée :

IMP. CAESAR. DIVI F AVGVSTVS COS XI. TRIBV,
POTEST. VIII. PORTAS. MUROS. COL. DAT.

PORTE DE FRANCE A NIMES. — La porte de France, autre porte antique de Nîmes, beaucoup moins intéressante que la précédente, n'offre qu'une seule ouverture ; elle est aussi flanquée de deux tours rondes, et surmontée d'un attique orné de quatre pilastres supportant un entablement.

PORTE ANTIQUE DE VÉRONE. — A Vérone, j'ai examiné la porte romaine (*porte des Borsari*), que l'on croit avoir été construite sous le règne de Gallien, vers l'an 265, en même temps qu'une ceinture de murailles dont elle faisait partie : cette porte, comme celles d'Autun, de Trèves et tant d'autres, offre deux baies d'égales dimensions pour la circulation des hommes et des chars. On y voit des traces d'inscriptions sur les frises, et ces inscriptions se composaient de lettres en métal fixées dans la pierre par des crampons.

— A Cologne, j'ai trouvé, dans la cour du Musée, une grande quantité de blocs sculptés, dans lesquels on voit encore la trace des tenons



Porte des Borsari, à Vérone.

qui servaient à les lier les uns aux autres. On reconnait, parmi ces morceaux, des portions de frise et de corniche, et il parait qu'ils proviennent d'une porte monumentale antique, qui existait à peu de distance de la cathédrale.

— En examinant les fragments de frises et les autres blocs sculptés qui ont été incrustés dans les murs de Narbonne, au temps de François Ier, et qui proviennent évidemment de plusieurs grands monuments, on ne peut guère douter que quelques-uns de ces morceaux n'aient appartenu à des arcs-de-triomphe ou à des portes dont cette importante ville romaine dut être décorée.

— A Périgueux, on remarque, parmi les nombreux fragments sculptés qui se rencontrent dans la cité, des trophées, des débris de corniches, des casques, des boucliers et d'autres bas-reliefs qui paraissent aussi avoir fait partie de la décoration d'un arc-de-triomphe. Il est même probable que ces débris ont appartenu à deux monuments de ce genre. Le style des moulures paraît se rapporter au siècle des Antonins.

— Sous Louis XIII, il existait à Arles un arc-de-triomphe dont le cardinal de Richelieu avait fait faire un dessin; il n'en reste aucune trace aujourd'hui (1). Des actes du XVIe siècle font mention d'un autre arc-de-triomphe dans la même ville dont les murailles étaient vraisemblablement ornées de plusieurs portes monumentales.

— J'ai remarqué dans les curieuses galeries qui existent sous les murs d'enceinte de Tours, formés de débris de grands édifices, et dans les murs de Sens, construits de même, des pierres sculptées qui m'ont paru provenir de monuments semblables.

Tout ces faits prouvent bien que les arcs-de-triomphe ont été nombreux dans les villes de la Gaule, jusqu'à l'époque où elles furent dépouillées de leurs ornements et forcées de sacrifier leurs plus belles constructions pour se défendre contre les invasions et le pillage.

D'après l'examen que nous venons de faire, les arcs-de-triomphe les plus complets et les plus beaux d'effet présentaient une arcade centrale entre deux arcades plus petites, comme ceux d'Orange, de Reims, etc.

D'autres n'avaient qu'une grande ouverture cintrée, comme ceux de St-Remy, de Cavaillon, de Besançon, de Carpentras et de St-Chamas.

Enfin, nous avons vu plusieurs arcs-de-triomphe percés de deux portes d'un égal diamètre, et quelquefois de deux autres portes plus petites pour les piétons : ce sont ceux de Saintes, d'Autun, de Langres et de Trèves.

Il y a lieu de croire que cette ordonnance a été motivée par des circonstances particulières, telles que la position de ces arcs à l'extrémité d'un pont donnant accès à une ville populeuse (Saintes), ou à l'extrémité des rues les plus fréquentées (2). Il était nécessaire sans doute que deux portes existassent sur ces différents points, l'une pour es chars entrant dans ces villes, l'autre pour ceux qui en sortaient.

Ce motif me paraît d'autant plus probable, que les portes de ville

(1) Cet arc, détruit en 1743, a été gravé dans l'ouvrage de La Lauzière, pl. XV.

) L'arc-de-triomphe de Trèves formait la principale issue par où l'on sortait de cette ville pour aller à Cologne, à Mayence et sur les bords du Rhin.

qui étaient enclavées dans les murs d'enceinte et sous lesquelles il fallait nécessairement passer pour arriver aux principales rues, à l'extrémité desquelles se trouvaient toujours ces monuments, présentent souvent ces deux ouvertures parallèles : nous les avons vues dans les portes d'Arroux et de St-André à Autun, dans celle d'Auguste à Nîmes, qui toutes trois faisaient face à des rues principales très-fréquentées (1).

D'après ces inductions, d'ailleurs assez naturelles, nous pouvons admettre que, dans les villes *populeuses* (2), les arcs à une seule ouverture, sans portes latérales, devaient être placés dans des lieux peu fréquentés par les chars. Effectivement, nous avons vu que l'arc de Besançon, à une seule arcade, était au pied d'une montagne sur laquelle les chars ne devaient pas monter sans difficulté, et qu'ils parcouraient vraisemblablement beaucoup moins que les parties basses de la ville antique.

Je n'ai pas établi d'ordre chronologique pour les arcs que je viens de citer et qui doivent appartenir aux Ier, IIe ou IIIe siècles de notre ère.

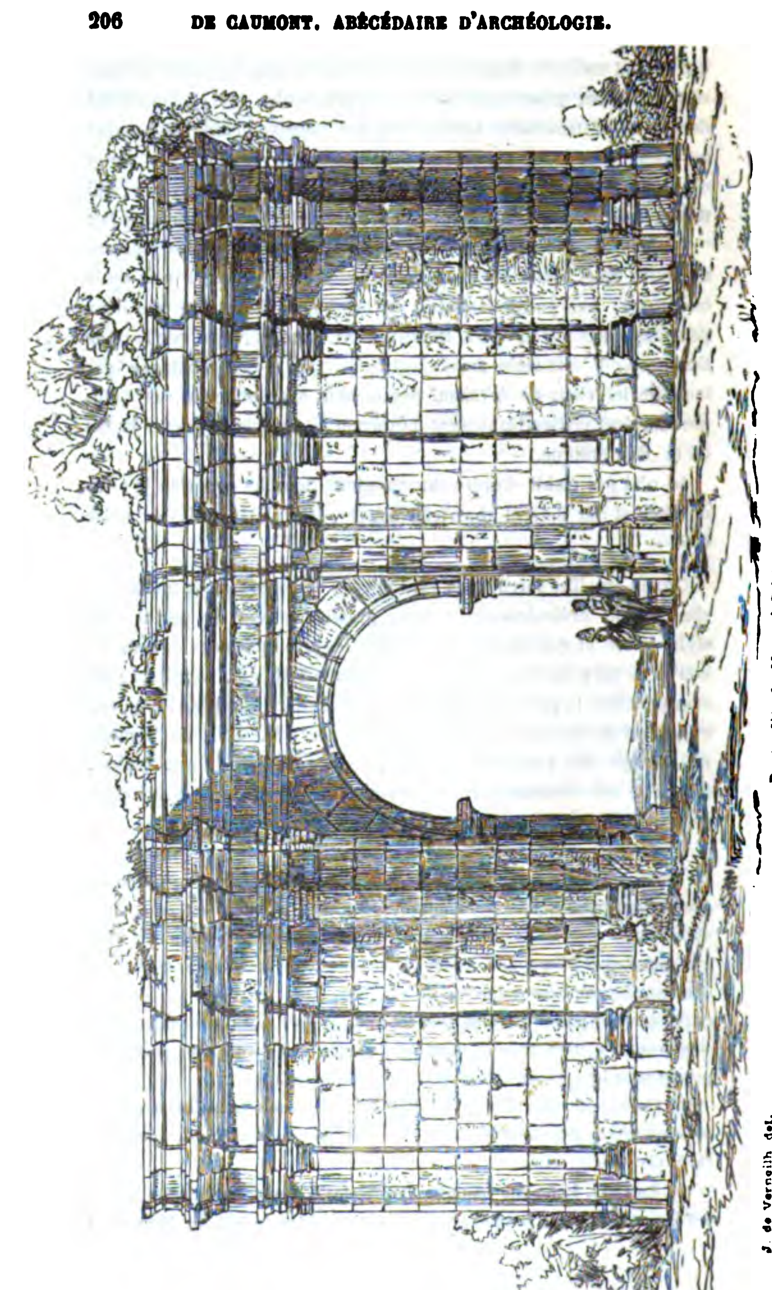
Quand les villes furent plus tard forcées de s'entourer de murailles, elles eurent ordinairement à leurs grandes entrées des portes d'un style sévère et qui étaient loin d'offrir le luxe que nous venons de voir à la porte de Mars conservée à Reims. Telle est, parmi les plus remarquables, la porte par laquelle on entrait dans la cité de Périgueux en venant de Rome. Il y a quelques années, M. Félix de Verneilh l'a dégagée des terres qui l'encombraient, au moyen d'une fouille, afin d'en voir l'ensemble et les proportions. Depuis, elle a été complètement masquée par des maisons vulgaires (3).

Du reste, ce monument sort, comme je l'ai déjà dit, de la classe ordinaire des arcs-de-triomphe. Il date vraisemblablement du temps de Constantin. On y voit, comme dans les portes de ville, deux tours semi-circulaires du côté de la campagne, et il offre autant et plus de rapports avec celles-ci qu'avec les arcs-de-triomphe proprement dits.

(1) Dans les portes d'Arroux et de St-André à Autun, on a vu qu'indépendamment des deux grandes ouvertures parallèles, il y avait deux portes plus petites pour les piétons, correspondant à des trottoirs.

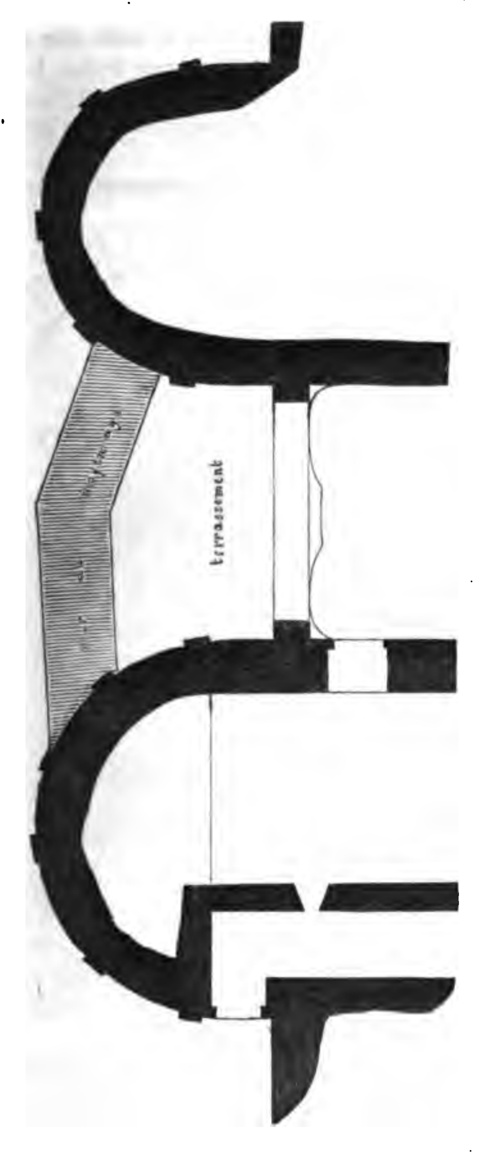
(2) On conçoit que, dans les villes de peu d'importance, les arcs à une seule ouverture pouvaient offrir assez d'espace pour la circulation, quelle que fût la place qu'ils occupaient.

(3) En 1858, la Société française d'Archéologie tenant son congrès annuel à Périgueux, mit une certaine somme à la disposition de MM. de Verneilh et



Porte dite de Mars, à Périgueux.

J. de Verneilh del.

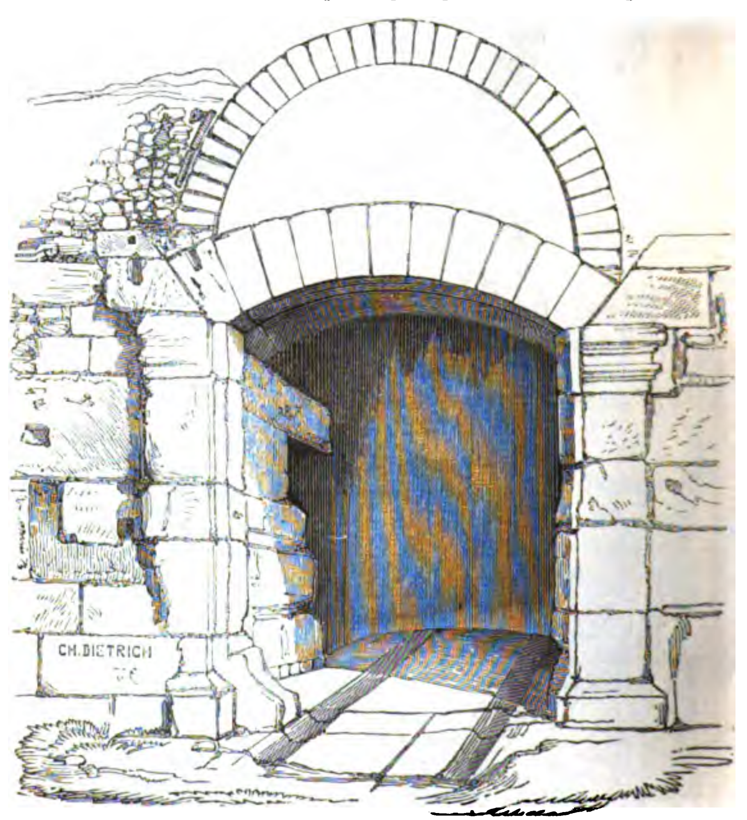


Plan de la porte de Périgueux.

Je dois au crayon de M. Jules de Verneilh une représentation fidèle de cette porte au moment où la fouille faite par son frère avait permis de tout voir. Elle est flanquée de deux tours ornées de pilastres et construites en pierres de grand appareil (V. la p. 206) (1).

Mais les portes des villes gallo-romaines fortifiées n'étaient pas toutes aussi belles que celle de Périgueux.

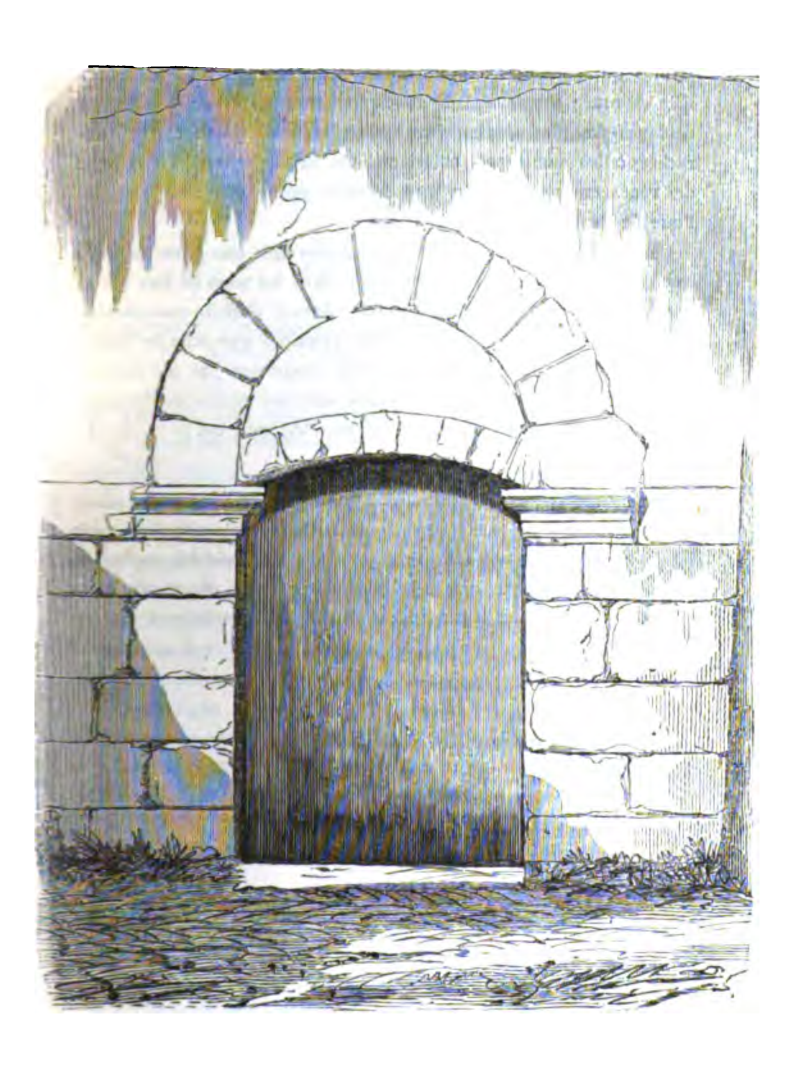
Voici le dessin d'une des portes principales de l'enceinte gallo-



Porte antique à Tours.

Galy pour acheter cette porte intéressante, mais le propriétaire du terrain supérieur auquel elle sert de mur de soutènement a refusé toutes les propositions qu'on lui a faites !!!

(1) Les murs de Périgueux, comme ceux d'un grand nombre d'autres villes



Porte dans les murs de Dax.

romaine de Tours, dégagée il y a quelques années par la Société Archéologique de Touraine et que l'on peut voir encore dans les jardins qui bordent les murs antiques du côté du petit séminaire. Elle est ornée simplement de deux pilastres à chapiteaux toscans ou doriques des plus simples, formée de pierres de grand appareil arrachées à des monuments antérieurs. On distingue très-bien la trace des roues creusées dans le pavé de cette porte; elles sont distantes l'une de l'autre de $1^{m},26$ à $1^{m},30$.

Cette porte présente de grandes analogies avec une porte bouchée que l'on voyait, il y a quelques années, dans les murs de Dax (V. la page 209), et que j'ai dessinée et publiée dans le *Bulletin monumental*.

Elle est construite d'après les mêmes principes que celle de Tours, aussi bien que d'autres portes du même temps que j'ai pu voir encore dans des murailles romaines des derniers siècles de l'empire, notamment au Mans, à Auxerre, à Sens, etc., etc., etc.

gallo-romaines, avaient été construits en partie avec des débris de monuments romains, conséquemment après que quelque grande catastrophe avait ruiné les villes de la Gaule : M. Galy pense que la formidable révolte des bagaudes ne fut pas étrangère à la ruine de Périgueux, et que l'enceinte retranchée qui renferme tant de débris sculptés est postérieure à cet événement.

CHAPITRE VI.

—

Des Temples.

LEURS FORMES. — DÉNOMINATIONS SOUS LESQUELLES ILS ONT ÉTÉ DÉSIGNÉS, SUIVANT LA DISPOSITION DE LEURS COLONNES.

Quoiqu'il nous reste aujourd'hui bien peu de temples à explorer, ils ont été extrêmement nombreux dans nos contrées, sous la domination romaine, après l'importation du polythéisme *grec* et *romain*.

Deux formes étaient consacrées pour ces édifices religieux : le carré long et la forme ronde.

La première était le plus ordinairement employée, et c'est à elle que se rapportent la plupart des monuments de ce genre observés en France.

Les temples avaient reçu différentes dénominations, suivant la disposition des colonnes qui les décoraient (1). Ainsi ont distinguait :

Les temples *à antes*,

Les *prostyles*,

Les *amphiprostyles*,

Les *périptères*,

Les *diptères*,

Les *pseudo-diptères*,

Les *hypèthres*,

Les *monoptères*.

Les premiers n'avaient que des pilastres à leurs encoignures de face, et une colonne seulement de chaque côté de la porte.

Les temples *prostyles* offraient quatre colonnes à leur face extérieure, et n'en avaient point de côté ni par derrière.

Les *amphiprostyles* avaient quatre colonnes en avant et quatre en arrière.

(1) V. Vitruve, *Architect.*, lib. III.

Dans les temples *périptères*, les colonnes entouraient complètement l'édifice; elles étaient au nombre de six dans les façades antérieure et postérieure (1).

Les temples *pseudo-périptères* ou faux périptères différaient des précédents en ce que les colonnnes étaient engagées dans les murs latéraux et dans le mur du fond, au lieu de s'en détacher.

Un double rang de colonnes faisait le tour des temples *diptères*, dont huit colonnes décoraient les façades.

Les temples *pseudo-diptères* ou diptères incomplets différaient des précédents en ce que les colonnes du second rang étaient engagées dans les murs du sanctuaire.

Les temples *hypèthres* n'étaient point couverts; on y voyait deux rangs de colonnes au pourtour extérieur. Leurs façades recevaient dix colonnes de front (2).

Enfin, un temple *monoptère* offrait simplement une coupole portée

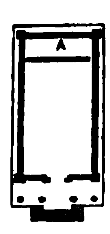
(1) Dans les temples périptères ronds, les colonnes formaient un cercle autour des murs et supportaient un toit en coupole. Le dôme du Panthéon, à Paris, peut donner l'idée d'un temple de cette espèce.

(2) Hypæthros vero decastylos est in pronao et postico. Reliqua omnia eadem habet quæ dipteros, sed interiore parte columnas in altitudine duplices, remotas à parietibus ad circuitionem, ut porticus peristyliorum. Medium autem sub divo est, sine tecto, aditusque valvarum ex utraque parte in pronao et postico. (Vitruve, *Architect.*, lib. III, cap. I.)

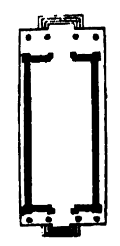
M. Quatremère de Quincy, d'après un examen approfondi du texte de Vitruve, relatif aux temples hypèthres, soupçonne que cet architecte donne sur ces temples des notions théoriques et non historiques; il pense qu'on doit regarder comme hasardées les applications qu'on en a faites à plusieurs temples. M. Quatremère démontre que plusieurs grands temples périptères avaient des colonnes à l'intérieur, mais qu'ils ne devaient pas pour cela être dépourvus de toiture, comme on l'a supposé.

Les paroles de Vitruve elles-mêmes ne disent pas que le temple hypèthre fût complètement découvert, mais seulement que le milieu était à ciel ouvert ; *Medium autem sub divo est sine tecto* ; or, ces expressions n'établissent pas l'absence de toit pour la *cella* tout entière.

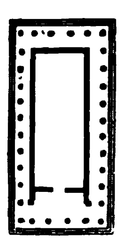
Sans nier absolument qu'il y ait eu des temples hypèthres, M. Quatremère prétend que nous n'avons pas de preuves de la véritable disposition de ces temples, dont Pausanias n'a rien dit et sur lesquels le texte de Vitruve est trop peu explicite pour ne pas laisser dans une grande incertitude. L'architecte romain convient d'ailleurs qu'il ne connaissait pas de temple hypèthre à



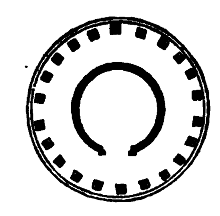
Prostyle.



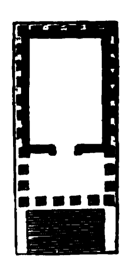
Amphiprostyle.



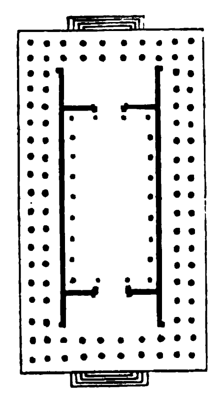
Périptère carré.



Périptère rond.



Pseudo-périptère.



Hypèthre.

sur des colonnes disposées en rond; le sanctuaire n'était point fermé. On a imité ce type dans les lanternes ou petits temples élevés pour la décoration de nos jardins.

Il résulte de ce qui précède que, dans tous les temples, excepté dans les *monoptères*, on trouvait une partie fermée ou sanctuaire; que, dans beaucoup de temples, il régnait autour de ce sanctuaire des galeries ouvertes, espèces de portiques pour la décoration extérieure de l'édifice. La partie close était désignée sous le nom de *cella* ou de *naos*. C'était là que se trouvait la statue du dieu en l'honneur duquel le temple était élevé.

En avant de la *cella*, derrière les colonnes de la façade, était le *pronaos* ou vestibule, dans lequel était pratiquée la porte d'entrée; l'extrémité opposée du temple portait le nom de *posticum*. Quelquefois on ménageait, à la partie postérieure de la *cella*, une pièce destinée à renfermer le trésor du temple, et qu'on désignait sous le nom d'*opisthodomos*.

Les colonnes étaient toujours en nombre pair dans les façades des temples; et, suivant qu'on en comptait quatre, six, huit ou dix, les temples prenaient la dénomination de *tétrastyles* (à quatre colonnes), *hexastyles* (à six colonnes), *octostyles* (à huit colonnes), ou de *décastyles* (à dix colonnes).

Dans les temples *périptères*, les colonnes latérales étaient en nombre impair; et, selon Vitruve, les faces latérales de l'édifice devaient offrir deux fois autant d'entre-colonnements que la façade. Ainsi, un temple tétrastyle, qui avait trois entre-colonnements à la façade, en offrait six dans les côtés, et par conséquent sept colonnes; un temple hexastyle, qui avait cinq entre-colonnements de face, en avait dix avec onze colonnes de côté; un octostyle avait latéralement quatorze entre-colonnements et quinze colonnes. Au reste, on n'a pas toujours suivi scrupuleusement cette règle: les colonnes de côté sont parfois plus nombreuses; on les trouve aussi en nombre pair (1).

Les temples étaient presque toujours élevés sur des gradins ou sur des soubassements, ce qui leur donnait plus de grâce et d'élégance.

Enfin, certains temples étaient entourés d'une enceinte *peribolos* ou

Rome, *hujus autem exemplar Romæ non est*. (V. Mémoire sur la manière dont les temples antiques étaient éclairés, par M. Quatremère de Quincy, *Mémoires de l'Institut*, tome IIIe.)

(1) On appelait *ailes* les colonnades latérales des temples.

précédés d'une cour fermée, quelquefois ornée comme un portique, et dans le pourtour de laquelle se trouvaient les logements des prêtres.

La *cella* avait habituellement en longueur deux fois sa largeur (1); mais on n'observait pas toujours cette proportion, et l'on a remarqué des variations très-notables dans les dimensions de cette partie des temples et dans celles du *pronaos*.

Nous avons vu que, dans les temples *hypèthres*, la *cella* restait à découvert ; elle était aussi plus longue que dans les autres temples, et chaque extrémité avait une entrée et un *pronaos*. Les temples *hypèthres* avaient souvent à l'intérieur deux étages de colonnes superposés, formant ainsi deux galeries, comme dans les basiliques.

L'intérieur des temples était en général plus simple que l'extérieur ; les murs de la *cella*, peu chargés de sculptures, étaient quelquefois peints, ainsi que ceux du *pronaos*.

La statue du dieu, en bronze, en marbre ou en pierre, se trouvait au fond de la *cella*, sur un piédestal un peu plus élevé que l'autel, et faisait face à la porte d'entrée. En général, les temples étaient tournés vers l'orient, comme les églises chrétiennes. Vitruve prescrit cette orientation du temple et de la statue, « afin, dit-il, que ceux qui prient ou « qui sacrifient au dehors envisagent tout à la fois le temple et l'orient, « en même temps que les dieux sembleront se lever et, comme des « astres, s'avancer de l'orient pour les regarder (2). »

On plaçait quelquefois, pour l'ornement, dans la *cella* ou dans le *pronaos*, des statues qui se rattachaient plus ou moins directement à la divinité principale.

Un grand nombre de voyageurs et d'écrivains ont pensé que les temples ne recevaient de jour que par la porte, et qu'ils étaient dépourvus d'ouvertures pour éclairer l'intérieur.

Le silence gardé par Vitruve sur l'intérieur des temples, sur leur toiture, sur les moyens employés pour y faire parvenir la lumière, et l'état de ruine dans lequel se trouvent la plupart de ceux qui nous sont parvenus, ont sans doute porté à admettre cette assertion ; mais, au lieu

(1) Vitruve, *Architect.*, lib. III.

(2) Signum quod erit in cella collocatum spectet ad vespertinam cœli regionem ; et ita vota suscipientes contueantur ædem et orientem cœli ipsaque simulacra videantur exorientia intueri supplicantes et sacrificantes. (Vitruve, *Architect.*, lib. III.)

de la généraliser ainsi, il faut la restreindre aux temples dont la *cella* avait peu d'étendue.

M. Quatremère de Quincy a démontré, par des autorités sans réplique et des exemples dont l'authenticité ne peut être contestée, que l'intérieur des grands et des petits temples circulaires était éclairé par des ouvertures dans la voûte, par des fenêtres, par des grillages, par des treillis ou *chlatra*, et par la porte ; que les petits et les moyens temples quadrangulaires ne devaient pas être plus obscurs ; qu'il s'en trouve aussi avec des fenêtres ; que ceux qui n'en ont pas ne présentent qu'une *cella* de modique étendue, et que la porte de ceux-là devait, selon le précepte de Vitruve, avoir en hauteur près des deux tiers de la hauteur intérieure de la *cella*, c'est-à-dire 20 pieds d'ouverture pour 35 d'élévation, et pouvait ainsi donner une clarté suffisante à des pièces qui, dans cette proportion, n'avaient pas plus de 30 pieds de profondeur (1).

Il ne faut pas croire que les temples aient été vastes ; beaucoup d'entre eux avaient même de fort petites dimensions, ce qui s'explique facilement par la connaissance des usages religieux et de l'exercice du culte chez les Anciens. M. Quatremère de Quincy a très-bien démontré qu'il n'était pas nécessaire que les temples fussent d'une étendue considérable, parce que l'exercice du culte était individuel ; que chacun avait ses jours de sacrifice, tandis que, dans le Christianisme, l'exercice du culte est collectif. Ainsi donc, ajoute le savant académicien, c'était à briller, à paraître au dehors, à frapper la vue par la décoration extérieure, que l'architecture antique faisait consister le principal luxe de ses temples ; parce que, d'une part, le plus grand nombre des cérémonies et des pratiques se passait en dehors, et que, de l'autre, le culte intérieur n'admettait pas le concours du peuple (2). Ceux qui ont visité

(1) Mémoire cité, tome III[e] des *Mémoires de l'Institut*, classe d'histoire.

(2) La plupart des temples ne comportaient que ce que nous appellerions, relativement à nos usages, une petite nef ; et lorsqu'on retire de la dimension de ces édifices, si majestueux à l'extérieur, l'emplacement qu'occupait le *pronaos*, celui des ailes latérales, celui du *posticum* et l'espace consacré à la pièce *opisthodomos*, lorsqu'elle existe, la *cella* se trouve réduite à des proportions souvent bien inférieures à celles de nos petites églises. (M. Quatremère de Quincy, *Mémoire cité.*)

M. Quatremère fait judicieusement remarquer que nous aurions moins de pertes à déplorer, si la disposition des temples païens avait permis de les faire servir à la pratique des rites de la nouvelle religion. L'état d'abandon et d'inu-

Pompéi se rappelleront que l'autel des sacrifices de l'un des temples qu'on y voit est en dehors et au pied de l'escalier qui précède la façade.

Quelques temples étaient voûtés; d'autres avaient une charpente et un plafond en bois. Le toit, toujours à double égout dans les temples carrés-longs, était formé de dalles en pierre ou en marbre, de tuiles, et quelquefois de plaques en métal. On sait que certains temples avaient des charpentes en bronze, et que plusieurs étaient couverts de plaques du même métal.

Tout porte à croire, comme je l'ai déjà dit, que des ouvertures pratiquées dans les toits et les plafonds des temples donnaient accès à la lumière dans l'intérieur de la *cella*.

Examinons maintenant quelques-uns des temples antiques qui nous restent en France, et faisons l'application de ce qui précède sur l'ordonnance de ces édifices sacrés.

Maison carrée de Nîmes. — Le temple connu à Nîmes sous le nom de *maison carrée* est un temple *pseudo-périptère* hexastyle, d'ordre corinthien : en effet, on y voit six colonnes de face au péristyle, et les colonnes du pourtour sont engagées dans la *cella*. L'édifice a 72 pieds de longueur sur environ 36 de largeur. Les colonnes de côté sont au nombre de onze, en comptant deux fois celles des angles; huit de ces colonnes sont engagées dans les murs de la *cella*, et trois qui soutiennent le pourtour du péristyle sont isolées. Ainsi la profondeur de ce dernier est de trois entre-colonnements; on y monte par un escalier de douze marches.

Le nombre des colonnes dans tout l'édifice est de trente, dont vingt engagées dans le pourtour de la *cella* et dix dégagées autour du *pronaos* (1). Elles sont ornées de vingt-quatre cannelures; leur diamètre est de 2 pieds 3 pouces et quelques lignes, leur hauteur, de 27 pieds 9 pouces. Les entre-colonnements ont un peu moins de deux diamètres (2). Un stilobate continu, de 5 pieds de hauteur au-dessus du sol

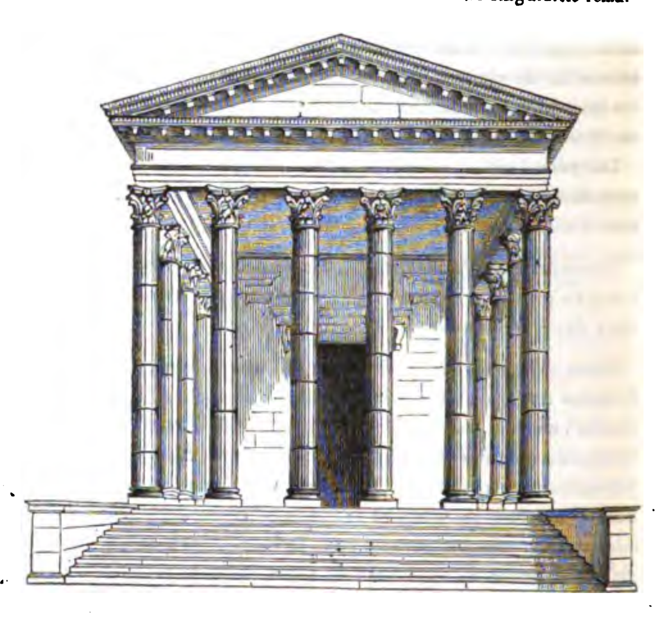
tilité où ils furent réduits contribua beaucoup à leur destruction; ils restèrent vacants et déserts, et, nul intérêt actif et journalier ne veillant à leur conservation, ils devinrent la proie du temps et des agents de destruction.

(1) Ce pronaos a, dans œuvre, environ 18 pieds de profondeur sur 29 de largeur.

(2) L'entre-colonnement au milieu de la façade est un peu plus large que les autres, ainsi que cela avait lieu habituellement.

environnant, sert de piédestal aux colonnes latérales et à celles du *posticum*.

L'architrave présente trois bandes, au-dessus desquelles se développe une frise ornée de rinceaux. La corniche offre une singularité remar-



Façade de la *maison carrée* de Nîmes.

quée par tous ceux qui ont parlé de cet édifice : c'est que les modillons sont placés à rebours, et que le sculpteur a fait paraître en avant la partie par laquelle ils sont ordinairement attachés à la corniche.

La frise n'était point ornée de rinceaux dans la façade, parce qu'elle portait une inscription formée de lettres en bronze fixées sur la pierre au moyen de crampons faisant corps avec les lettres : les trous qui ont reçu les crampons sont visibles encore. M. Séguier et quelques autres savants ont essayé de deviner, à l'examen de ces trous, quelles lettres étaient entrées dans la composition de l'inscription, afin de la rétablir (1).

(1) La version proposée par M. Séguier tend à établir que ce temple avait été dédié aux fils adoptifs d'Auguste, Caïus César et Lucius César, la première

La porte de la *cella* est haute de 22 pieds et large de 10 ; elle devait servir en même temps de passage à la lumière, à moins que l'on n'admette qu'il y avait une ouverture dans le toit, ce qui est douteux. Cette porte est ornée de pilastres, au-dessus desquels on remarque deux pierres saillantes percées chacune d'un trou, qui avaient, comme on le croit, servi à suspendre les battants de la porte antique ; les extrémités de la traverse du chambranle reposent sur deux consoles.

L'édifice paraît avoir été couvert d'une charpente, et il n'y a pas lieu de supposer qu'il ait été voûté en pierre.

Les fouilles faites autour de la *maison carrée* ont fait découvrir les soubassements de diverses constructions, avec des bases de colonnes ; d'où il résulte que le temple qui subsiste était à l'extrémité d'une place carrée probablement entourée d'un portique, comme un *forum*.

Maison carrée de Vienne. — La *maison carrée* de Vienne est, comme celle de Nîmes, un temple hexastyle, d'ordre corinthien. Sa longueur est d'environ 60 pieds (1) ; sa largeur de 41 (2) ; sa hauteur, jusqu'à l'extrémité du fronton, de 45 pieds. Les colonnes ont 3 pieds de diamètre et 10 mètres 75 centimètres de hauteur, y compris le chapiteau et la base ; elles sont au nombre de huit dans les faces latérales. L'entablement a, de hauteur, 2 mètres 27 centimètres. Les colonnes furent engagées dans une muraille, lorsqu'on transforma le monument en église chrétienne (en 1015). On ne se borna pas alors à cet acte de barbarie ; on rogna encore les fûts de manière à faire disparaître les cannelures dont ils étaient ornés. Le temple de Vienne qui, n'a pas la même élégance que celui de Nîmes, avait été, comme ce dernier, transformé en musée d'antiquités : on y trouvait un grand nombre de débris antiques, il y a quelques années (3). Les fouilles qui ont été

année de l'ère chrétienne. Il résulte des corrections proposées par M. Auguste Pelet, à la version de M. Séguier, que l'inscription se rapporterait, au contraire, aux fils adoptifs d'Antonin, Marc-Aurèle et Lucius Vérus ; ce qui s'accorde beaucoup mieux avec la date présumée de l'édifice. Son style annonce, en effet, bien plutôt le temps de Marc-Aurèle que le siècle d'Auguste, et d'ailleurs on a la preuve que l'édifice est fondé sur des constructions antérieures, et qu'il n'a fait que succéder à d'autres.

(1) 19m,25c, d'après M. Rey.

(2) 13m,60c.

(3) Le Gouvernement a entrepris de restaurer l'édifice. Le musée a été déménagé, et depuis plusieurs années on travaille, mais avec une lenteur telle que nous ne savons quand la restauration s'achèvera.

faites en 1862, et que la Société française d'Archéologie a visitées, ont fait découvrir de magnifiques soubassements en pierres de grand appareil s'étendant à droite et à gauche du péristyle, ce qui paraît prouver que le temple était entouré de constructions comme celui de Nîmes.

On croit que plusieurs autres temples existaient à Vienne : l'un d'eux devait être d'une grande magnificence, à en juger par une inscription bien connue, qui parle de tuiles en bronze doré données par une *flamine* (1), avec des statues et divers ornements. Des fûts de colonnes en marbre, trouvés sur un point de la ville où l'on pense que ce temple existait, sans aucunes bases ni chapiteaux, portent à penser que les chapiteaux et les bases de ces colonnes étaient en bronze.

Dans un autre quartier, Vienne possédait un temple de Mars et de la Victoire. Des vestiges de ce monument ont été trouvés à diverses époques dans l'emplacement du cimetière actuel : en 1817, on tira encore de cet endroit plusieurs bases en marbre blanc, d'une grande dimension, et d'autres morceaux plus ou moins précieux (2).

Temple de Saintes. — En 1816, l'administration municipale de Saintes ayant fait aplanir un terrain vague qui était compris dans l'enceinte de la ville antique, on mit à nu les soubassements d'un temple ;

(1) Femme d'un prêtre flamine. Les femmes des flamines étaient soumises à quelques devoirs particuliers ; elles figuraient dans la célébration de certaines cérémonies religieuses.

Voici cette inscription :

D D FLAMINICA VIENNAE
TEGVLAS AENEAS AVRATAS
CUM CARPVSCVLIS ET
VESTITVRIS BASIVM ET SIGNA
CASTORIS ET POLLVCIS CVM EQVIS
ET SIGNA HERCVLIS ET MERCVRI
D. S. D.

Cette belle inscription existe toujours à Vienne. Il en a été plusieurs fois question dans le *Bulletin monumental* (Voir ce recueil).

(2) V. Rey, *Guide des étrangers à Vienne*. — Suivant la légende de saint Sever, ce saint aurait détruit un panthéon sur l'emplacement duquel aurait été élevée l'église de St-Étienne, qui, démolie en partie, sert aujourd'hui de magasin à fourrages.

l'on retrouva les premières assises des murs de la *cella* et des colonnes du péristyle.

Lorsque je passai à Saintes, quatorze ans après, il ne restait plus en place que cinq bases de colonnes ; les murs de la *cella* avaient complètement disparu. Ma première idée fut que ces débris, rangés sur la même ligne, avaient décoré extérieurement la *cella* d'un temple périptère ou pseudo-périptère (1) ; je m'empressai de mesurer ces colonnes qui pouvaient disparaître d'un jour à l'autre (2), et je leur trouvai 22 pouces de diamètre au-dessus des tores de la base, et 26 pouces, y compris ces tores. Elles reposaient sur des massifs carrés de 3 pieds 2 pouces, en blocage, qui devaient être de niveau avec le pavé (3).

Aux encoignures, les colonnes étaient remplacées par un pilastre présentant un angle droit d'un côté, et de l'autre deux demi-colonnes ayant le même diamètre que les colonnes pleines (22 pouces). Je mesurai et figurai un de ces pilastres ; chose remarquable, il était fait de deux morceaux réunis par des tenons en queue d'aronde, ce qui semble annoncer peu de soin dans le choix des matériaux. Les côtés droits de ce pilastre avaient 30 pouces de largeur (4).

D'après M. de Crazannes, qui avait vu les ruines de ce temple longtemps avant moi et à une époque où elles étaient moins dégradées, la *cella* aurait eu 50 pieds de longueur, et quatre colonnes un peu plus fortes que les autres décoraient le péristyle, qui devait être hexastyle, en comptant les pilastres remplaçant les colonnes aux angles. L'édifice

(1) M. de Crazannes dit positivement dans son ouvrage sur les antiquités de Saintes que ces colonnes décoraient l'intérieur d'une *cella*, et que ce temple était prostyle. J'ai peine à me figurer qu'il en ait été ainsi, et je suppose que le temple de Saintes était à peu près disposé comme celui d'Izernore, dont il va être question tout à l'heure. Au reste, c'est un doute que je soumets. Une chose à remarquer, c'est que l'intervalle entre les pilastres des angles et les colonnes latérales était de 1 entre-colonnement 1/2, écartement qui pourrait faire supposer qu'il y avait deux façades ; peut-être le temple était-il pseudo-périptère amphiprostyle.

(2) Depuis cette époque, tout a été enlevé, malgré les réclamations de MM. de Crazannes et Moreau.

(3) Les entre-colonnements étaient de deux diamètres environ.

(4) Le but que l'on s'est proposé en employant ces pilastres était de fortifier les encoignures. On en connaît beaucoup d'exemples.

était d'ordre dorique, ainsi que paraissaient l'attester des débris de frise et de chapiteaux trouvés dans le voisinage.

Or, le diamètre de 22 pouces donnerait pour la hauteur d'une colonne dorique un peu moins de 15 pieds ; en ajoutant 5 pieds pour l'entablement, nous aurions à peine 20 pieds pour la hauteur totale de l'édifice : d'où nous pouvons conclure que ce temple n'était pas d'une grande importance.

Le pavé du temple était composé d'un ciment mêlé de brique pilée et recouvert d'un enduit de chaux. On a retrouvé sur ce pavé de nombreux morceaux de verre de différentes couleurs et des marbres qui avaient été incrustés dans les murs de la *cella*. Ces murs étaient formés d'un blocage à bain de chaux et parementés à l'extérieur en moellon smillé. Ils avaient encore 4 pieds de hauteur, lorsque l'édifice a été déblayé en 1816.

Des chapiteaux corinthiens et diverses sculptures appartenant au même ordre, exhumés à différentes reprises, font supposer qu'il y avait d'autres temples dans la ville de Saintes.

Temple de Champlieu (Oise). — Le temple de Champlieu, sur le bord de la forêt de Compiègne, a été exploré d'abord, sous la direction de M. Thiollet, par la Société française d'Archéologie, à laquelle il avait été signalé par M. le comte de Bréda, et complètement déblayé plus tard par ordre de l'Empereur.

M. Viollet-le-Duc, qui a terminé les fouilles commencées par M. Thiollet, a publié un plan de l'édifice, qui confirme les prévisions de 1851.

Le théâtre de Champlieu est prostyle ; il repose sur un soubassement de 1m,80c. Un caniveau en pierre, encore en place, recevait les eaux du toit autour du soubassement. Les fûts des colonnes engagées étaient couverts d'écailles imbriquées et d'ornements divers. Le portique était du côté de l'*est*.

Des fragments ont prouvé que les sculptures avaient été peintes en blanc et en jaune ; le tout relevé par des traits rouges, pour donner plus de relief aux contours. Nous avons vu le même système employé par les artistes gallo-romains dans beaucoup d'autres localités, notamment à Sens.

Le temple de Champlieu était entouré d'un petit portique, dont on

a retrouvé les fondations. On y montait par un escalier dont on voit encore les débris.

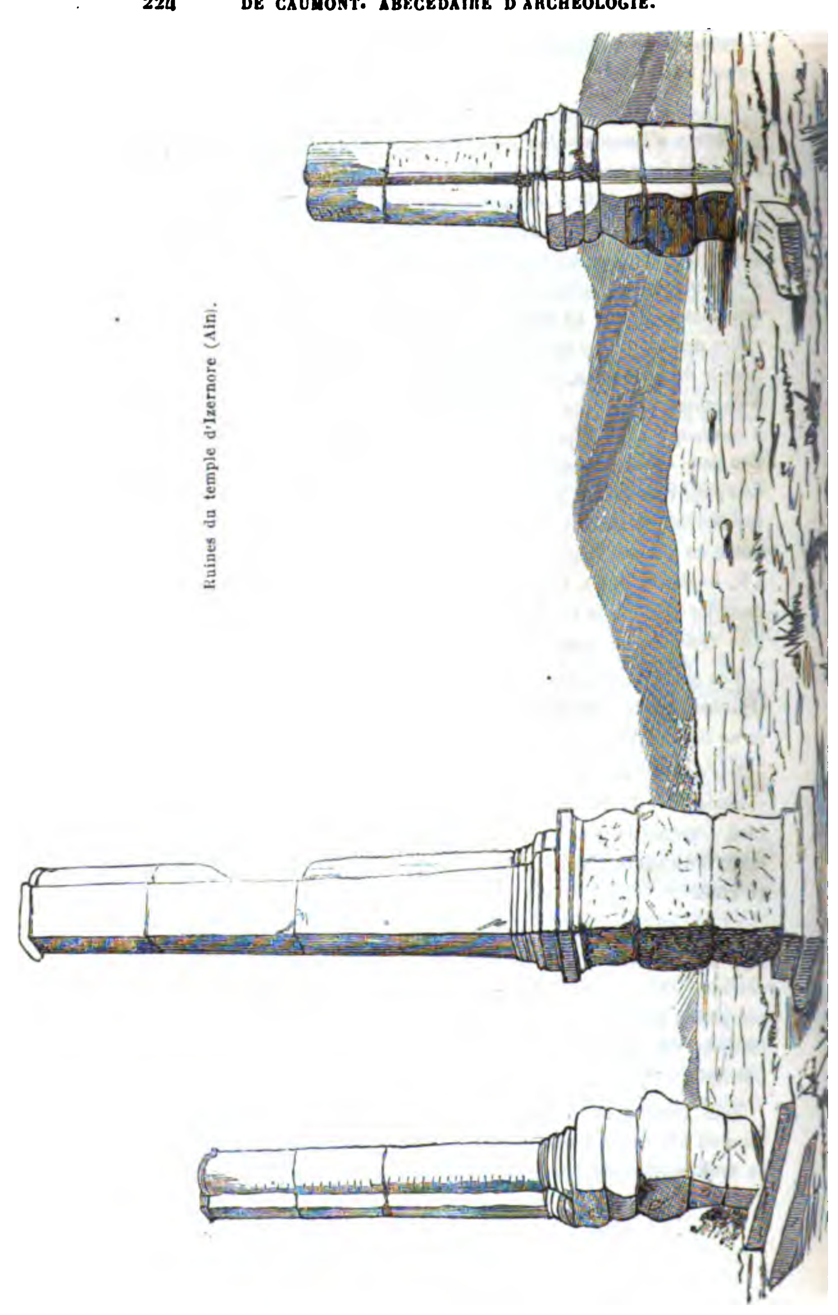
TEMPLE D'IZERNORE (Ain). — Voici dans quel état se présentent aujourd'hui les ruines du temple d'Izernore, situé à 2 lieues de Nantua, département de l'Ain (V. la page suivante). Il ne reste plus debout que trois des pilastres angulaires du rectangle, mais ces pilastres ont un grand intérêt parce qu'ils nous montrent, sur deux de leurs côtés, des demi-colonnes engagées : j'en avais vu, comme je l'ai dit, d'absolument semblables, il y a 40 ans, au temple de Saintes, qui devait disparaître peu de temps après mon passage ; il y en avait également au temple de Champlieu, près de Compiègne, et des fragments de pilastres à demi-colonnes engagées, que j'avais observés ailleurs, me portent à croire que cette disposition était très-fréquente à l'époque romaine. Les demi-colonnes engagées ne forment pas, à Izernore, un demi-cercle complet ; elles offrent moins de saillie que n'en donnerait un demi-cercle tracé au compas. Des colonnes cylindriques garnissaient l'espace entre les pilastres angulaires et formaient péristyle autour de la *cella* (V. le plan p. 225). Ce sont leurs débris que j'ai trouvés disséminés dans les environs et employés à divers usages, notamment à supporter une croix dans le cimetière et une autre dans un carrefour.

Les pilastres-colonnes et les colonnes cylindriques reposaient sur un stylobate continu, ou piédestal, qui avait son couronnement particulier et sa base taillée en doucine.

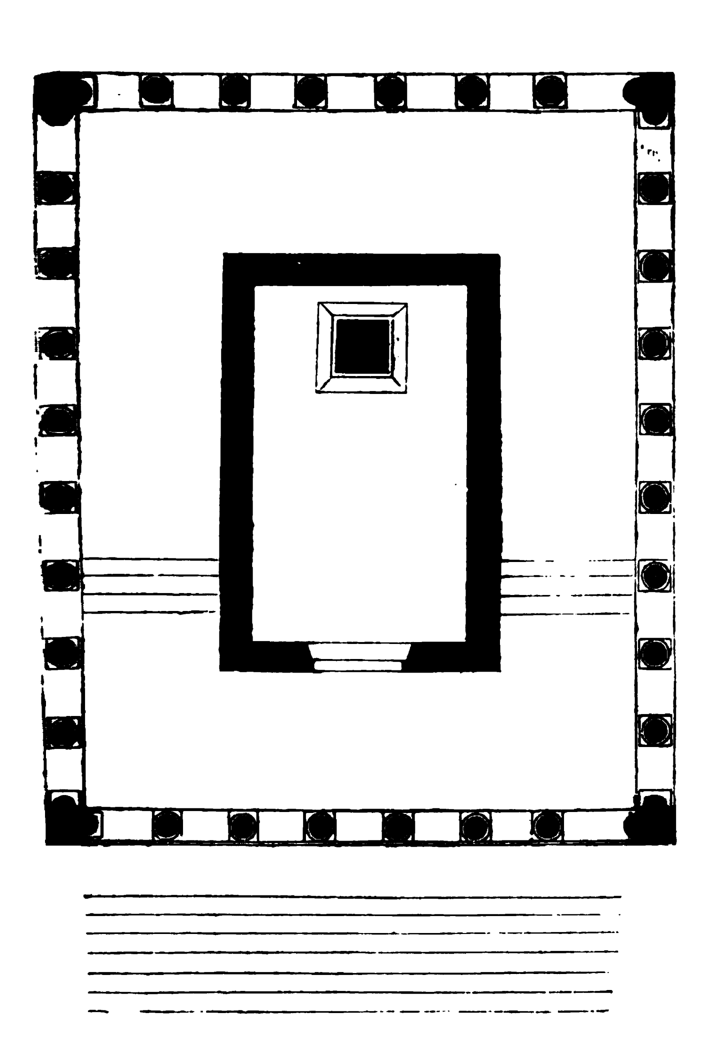
Un escalier existait du côté du levant pour monter à la *cella* ; le périmètre de celle-ci est encore facile à suivre, les fondations étant visibles. L'entrée du temple se trouvait au bord d'une voie qui suivait la crête d'un vallon, lequel probablement servait de limite à la ville de ce côté.

Les trois pilastres, encore debout, ont avec leur piédestal plus de 27 pieds 1/2 de hauteur, non compris le chapiteau, qui est détruit. On ne peut douter que le temple d'Izernore n'ait été périptère, car des fouilles ont fait reconnaître le mur de la *cella* formant un carré au milieu des quatre pilastres angulaires du péristyle.

Tout porte à croire qu'il avait six colonnes à la façade, et qu'on montait à la *cella* par des degrés. Les bases des colonnes sont attiques, et vraisemblablement le temple était d'ordre corinthien.



Ruines du temple d'Izernore (Ain).



Plan du temple d'Izernore.

TEMPLE DE PÉRIGUEUX. — La construction circulaire connue, à Périgueux, sous le nom de *tour de Vésone*, paraît avoir été la *cella* d'un temple périptère rond.

C'est, comme le montre l'esquisse suivante, un édifice circulaire offrant, d'un côté, une large brèche dans laquelle on suppose qu'était la porte précédée d'un *pronaos* ou péristyle surmonté d'un fronton, comme on en voit un au Panthéon de Rome (1).

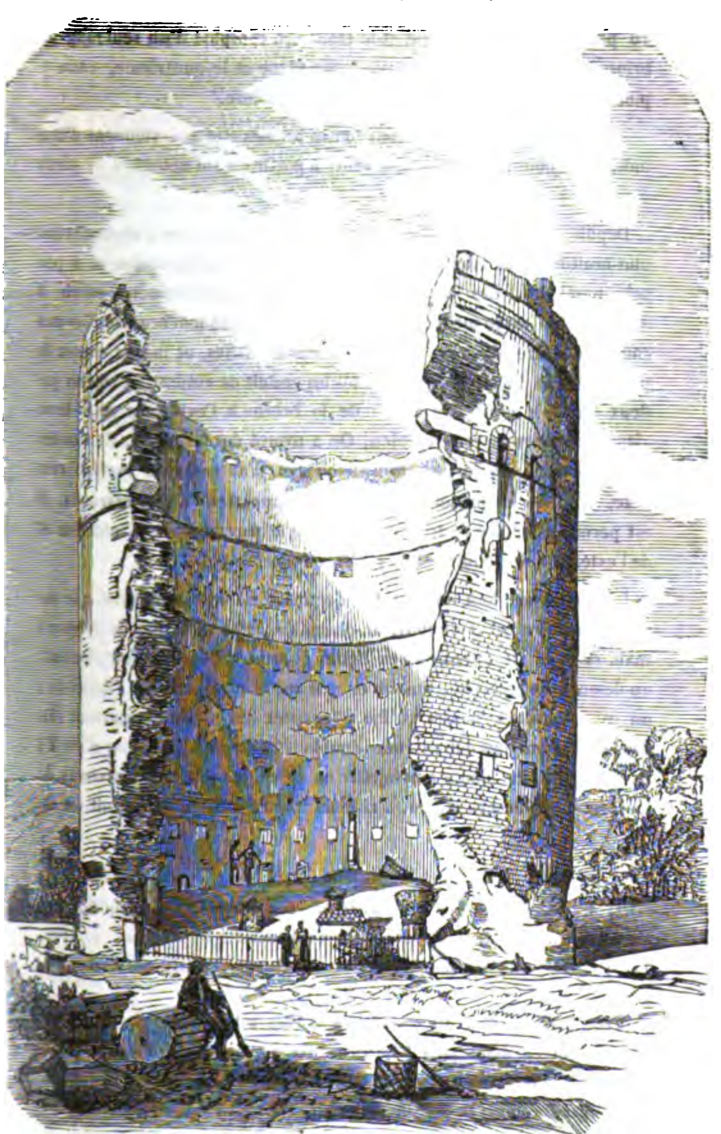
Cet édifice a 58 pieds de diamètre dans œuvre; il est construit en amplecton, avec revêtements intérieurs et extérieurs de petit appareil régulier. Les murs ont 5 pieds d'épaisseur.

A 12 pieds au-dessus du sol actuel se distingue une rangée horizontale de vingt-cinq pierres carrées de grande dimension, placées à des intervalles égaux, et qui suivent ce qui reste de la circonférence de l'édifice. A l'extérieur, elles n'ont aucune saillie; mais, à l'intérieur, elles dépassent le parement du mur de 1 pied 1/2 environ.

Plusieurs cordons de briques existent dans la maçonnerie: le premier se trouve à 43 pieds du sol; il est formé de deux rangs de briques. Immédiatement au-dessus de ce cordon s'étend une ligne de trous (2), éloignés également les uns des autres, et qui ont environ chacun 22 pouces de profondeur, 16 pouces de hauteur et 14 de largeur; on en compte vingt-trois parcourant à peu près les trois quarts de la circonférence de l'édifice. M. de Taillefer croit que ces trous recevaient l'extrémité des poutres qui, par l'autre bout, reposaient sur les colonnes du péristyle circulaire, et qu'ils servaient ainsi à supporter l'entablement du portique; c'est aussi l'opinion de M. de Verneilh et de plusieurs antiquaires. Au-dessus de cette rangée de trous existent quatre cordons de briques, à des intervalles inégaux. Entre le premier cordon au-dessous des trous dont nous venons de parler et le second, composé de deux rangs de briques, il y a 12 pieds 10 pouces d'intervalle, 3 pieds

(1) Le Panthéon se compose, comme on le sait, d'une rotonde précédée d'un péristyle corinthien octostyle qui fut élevé par Agrippa, gendre d'Auguste. Il était dédié à tous les dieux; c'est aujourd'hui une église. Le jour entre dans ce temple par une ouverture circulaire de 27 pieds de diamètre ménagée au sommet de la rotonde.

(2) Ces trous sont consolidés par de petites voûtes avec des claveaux alternatifs de pierres et de briques bordés d'un cordon en brique; une ou plusieurs briques horizontales supportent les quelques pierres remplissant le tympan de ces petites arcades.



Ruines de la cella du temple de Vésone.

10 pouces entre le second et le troisième composé d'un seul rang de briques, 4 pieds 10 pouces entre le troisième et le quatrième, enfin 3 pieds 8 pouces entre le quatrième et le cinquième.

Si maintenant nous réunissons toutes les mesures qui viennent d'être indiquées, nous trouvons que le mur, à partir du sol actuel, a 72 pieds de hauteur.

Depuis le premier cordon jusqu'au sommet du mur, on remarque une multitude de crampons disposés en lignes horizontales et à peu près parallèles. Ces crampons ont dû vraisemblablement servir à maintenir un revêtement. Les débris nombreux de marbres de diverses couleurs trouvés dans les fouilles qui ont été faites, et mieux encore la présence d'un fragment appliqué sur un enduit de ciment et retenu par deux ou trois crampons à côté de la brèche à l'extérieur de la tour, viennent confirmer cette opinion. On a trouvé des fragments de marbre qui présentent une surface un peu concave, d'autres une surface convexe, d'autres enfin qui paraissent avoir appartenu à des carreaux. Il est permis d'induire de tous ces faits que le parement de l'intérieur et de l'extérieur de l'édifice était revêtu en marbre (1).

Les crampons dont nous venons de parler ne se rencontrent que sur le parement extérieur du mur, au-dessus du premier cordon de briques ; mais si l'on fait attention aux lignes de trous placés horizontalement, au-dessous de ce niveau aussi bien que sur le parement de l'intérieur, on est conduit à penser qu'il a dû exister des crampons partout (2). Plusieurs crampons offrent une double tête ou la disposition d'un T ; ils servaient sans doute à assujettir en même temps deux morceaux de marbre. Ces placages étaient d'ailleurs incrustés dans un enduit de ci-

(1) M. Galy, membre de la Société française d'archéologie, ayant fait dresser des échelles pendant la session tenue par la Société à Périgueux, en 1858, j'ai pu voir en place un fragment de ces placages : c'était un marbre rougeâtre.

(2) Ce mode de fixer des placages en marbre à l'extérieur des murs a été mis souvent en usage pour l'intérieur des appartements (thermes, palais, maisons de campagne). Il paraît que la *porte dorée* de Fréjus, qui est en petit appareil comme la *tour* de Périgueux, avait aussi été revêtue de marbre fixé avec des crochets. Millin rapporte qu'il a vu encore quelques-uns de ces clous dans la maçonnerie de cette porte.

ment qui recouvrait tout l'appareil, et dont on voit encore quelques traces (1).

Les fouilles que l'on a faites au pied de l'édifice ont amené la découverte d'un gros mur ou soubassement circulaire dont la construction est la même que celle de la tour, et qui a environ 6 pieds 2 pouces de largeur; tout porte à croire que c'était le soubassement des colonnes du péristyle. En admettant que ces colonnes supportassent un entablement placé à la hauteur des trous dont nous avons parlé et qu'elles fussent d'ordre corinthien, elles auraient eu 42 pieds de hauteur sur 4 pieds 2 pouces de diamètre.

Les fouilles que M. le comte de Taillefer fit exécuter au pied de l'escalier de Vésone ont prouvé que quatre grands perrons, placés aux quatre points cardinaux, accédaient au péristyle de ce temple.

Périgueux dut encore renfermer d'autres temples : nous voyons par la légende de saint Clair qu'il y en avait un dédié à Jupiter (2).

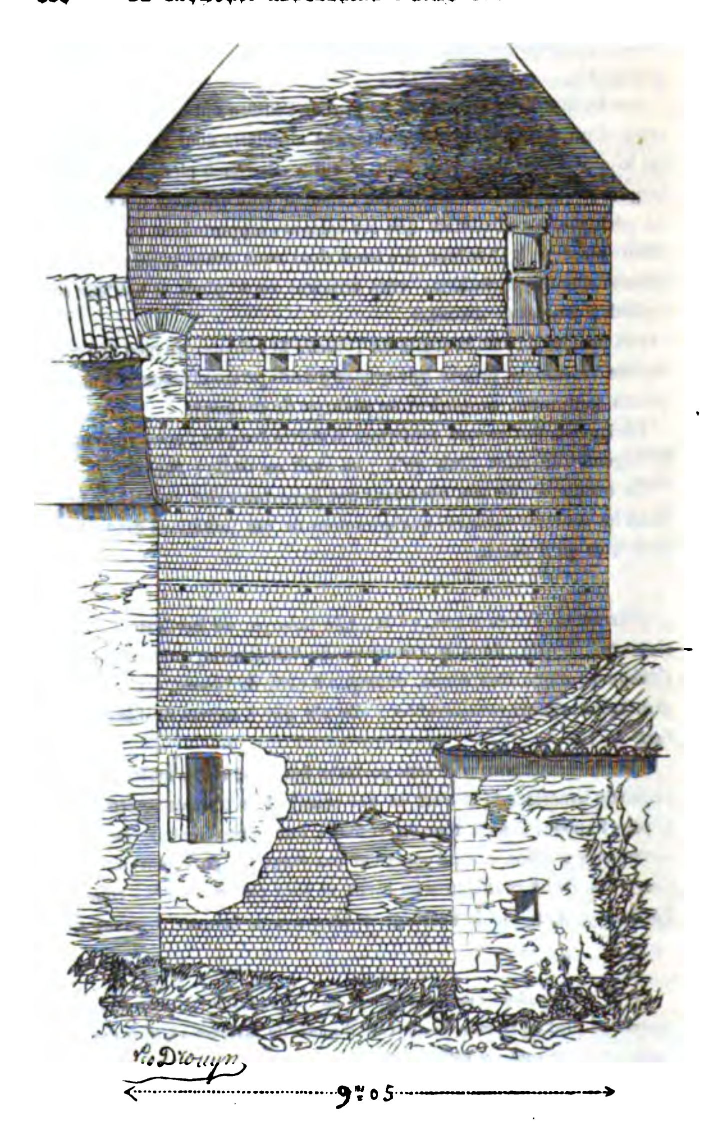
Le temple de Vésone, situé dans une importante cité, devait être imité dans les contrées voisines; quelques-unes de ces imitations existent encore à ce qu'il paraît.

TEMPLE DE VILLETOUREIX. — M. Léo Drouyn, de Bordeaux, a effectivement signalé, dans la commune de Villetoureix, près de Riberac, l'existence d'une tour ronde, analogue à celle de Vésone, mais avec des dimensions moins considérables : elle n'a que 8 mètres de diamètre au lieu de 17.

Les murs sont minces et sans portes ni fenêtres; elle a seulement dans sa partie supérieure (et c'est ce qui constitue le trait de ressemblance le plus frappant avec la tour de Vésone) une ligne circulaire de petites ouvertures carrées, qui ne pénètrent pas jusqu'au parement intérieur. Ces trous, de 30 centimètres en carré, ne sont pas surmontés, comme à Périgueux, d'un arc de décharge à claveaux de briques. Ils sont sim-

(1) Il est possible que les marbres du placage dont a trouvé plusieurs espèces au pied de la tour, avaient été disposés de manière à former des zones horizontales de couleurs différentes.

(2) Sanctus Clarus... in Aquitaniam proficiscens, Petrocoriorum urbem adiit... delubra evertit, sacrificulos qui Jovis et Martis execrabilem cultum exercebant, alter Helias, zelator divinæ gratiæ de medio sustulit. (*Acta sanctorum Bollandiana*, t. I.)



Cella, dite *tour de la Régale*, à Villetoureix.

plement déterminés par quatre pierres plates ; mais leur espacement est aussi régulier qu'à la tour de Vésone, et ils jouaient, sans doute, le même rôle dans la construction.

Quelques fouilles, récemment exécutées à la sollicitation de la Société française d'Archéologie, ont prouvé qu'il existait, au-dessous du sol actuel, un mur autour de la *cella*, dont il est distant de 2 mètres.

Tour d'Eysses. — M. le comte A. de Chasteigner cite, à Eysses, sur l'emplacement de l'ancienne ville d'*Excisum*, près de Valence-sur-Lot, une autre tour ronde, de construction romaine, assez semblable à la tour de la Régale, quant aux caractères généraux ; elle offre aussi, à sa partie supérieure, un cordon de trous carrés (1).

Temple de Chassenon. — A Chassenon (Charente), le *Cassinomagus* de la carte de Peutinger, on a trouvé les soubassements d'un édifice octogone en dehors, mais circulaire en dedans et de mêmes dimensions, à quelques centimètres près, que la tour de Vésone. Cet édifice était revêtu de marbre, à en juger par les crampons et les placages trouvés dans les déblais.

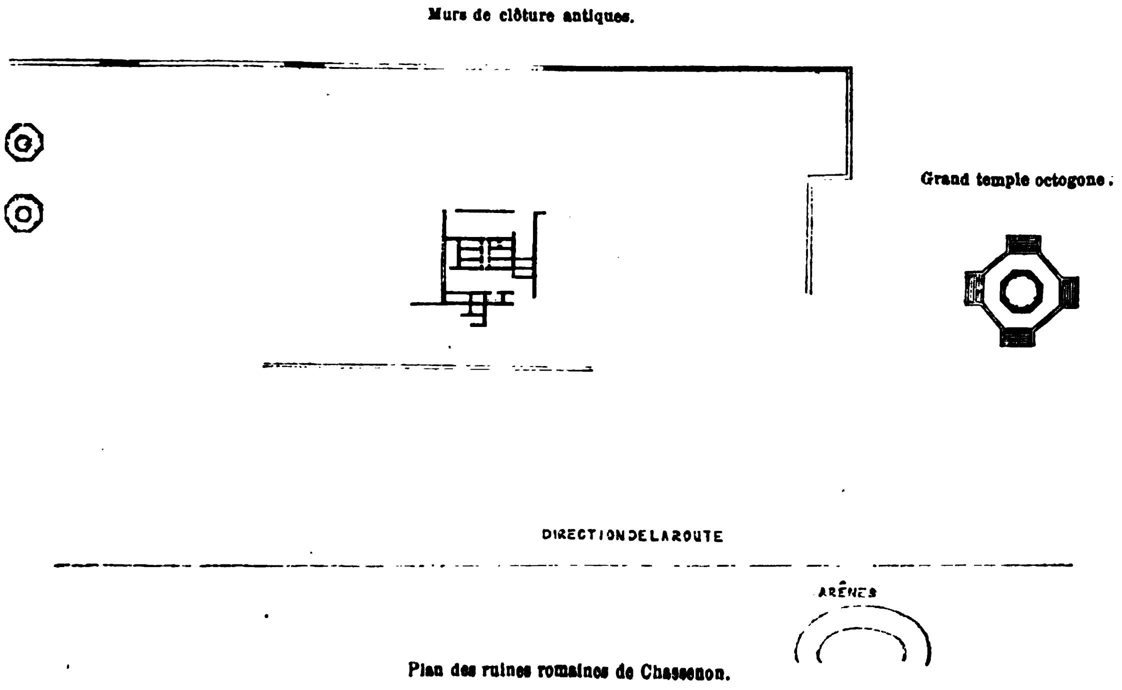
Les murs ne s'élèvent pas assez haut pour qu'on puisse indiquer l'ordonnance de l'édifice, et, depuis qu'ils sont à découvert, leurs assises en petites pierres carrées se désagrègent assez rapidement. Bientôt le plan deviendra confus ; mais toujours on verra que la tour proprement dite ou *cella* était exhaussée sur un vaste massif de maçonnerie, qui domine encore de 2 ou 3 mètres le sol naturel, et qui supportait un péristyle octogone auquel on accédait, non-seulement à l'est en avant de la porte de la *cella*, mais à l'ouest, au nord et au sud, par des rampes droites nettement caractérisées (Voir la page suivante).

Les fouilles dirigées par MM. de Verneilh et Arbellot, aux frais de la Société française d'Archéologie, ont mis à nu, à Chassenon, deux autres temples de très-petite dimension.

La planche, p. 232, montre la position relative de ces édifices dans l'enceinte romaine si intéressante dont on voit les restes à Chassenon.

Temple a Autun. — On montre à Autun un édifice ruiné, construit

(1) Congrès archéologique de France, session de 1858. Un vol. in-8°, p. 23. Nous n'affirmons rien sur la destination des tours d'Eysses et de la Régale.



Plan des ruines romaines de Chassenon.

en pierres de petit appareil, et que l'on désigne sous le nom de *temple de Janus*. Cette ruine, considérable, consiste en deux murs assez élevés qui ont formé deux côtés (sud et ouest) d'un carré, et dans lesquels on voit des fenêtres évasées à l'intérieur. Millin, qui a visité et décrit ces murailles il y a plus de cinquante ans (1), reconnut alors que la principale entrée devait être à l'est; on a découvert des marches par lesquelles on montait à la *cella*. Du reste, il est impossible de dire comment l'édifice était décoré à l'intérieur et à l'extérieur; seulement on a trouvé dans le voisinage bon nombre de débris de placages en marbre. Il est certain que nous n'avons plus aujourd'hui que le noyau de l'édifice qui, peut-être, était garni de colonnes.

Plusieurs autres temples existaient à Autun; ils ont complètement disparu.

À Riez, département des Basses-Alpes, on voit debout quatre belles colonnes corinthiennes en marbre blanc, surmontées de leur entablement. D'après l'examen de ces colonnes et le retour des archivoltes sur les angles, il paraît qu'elles ornaient la façade d'un temple tétrastyle : leurs fûts sont d'un seul morceau (2).

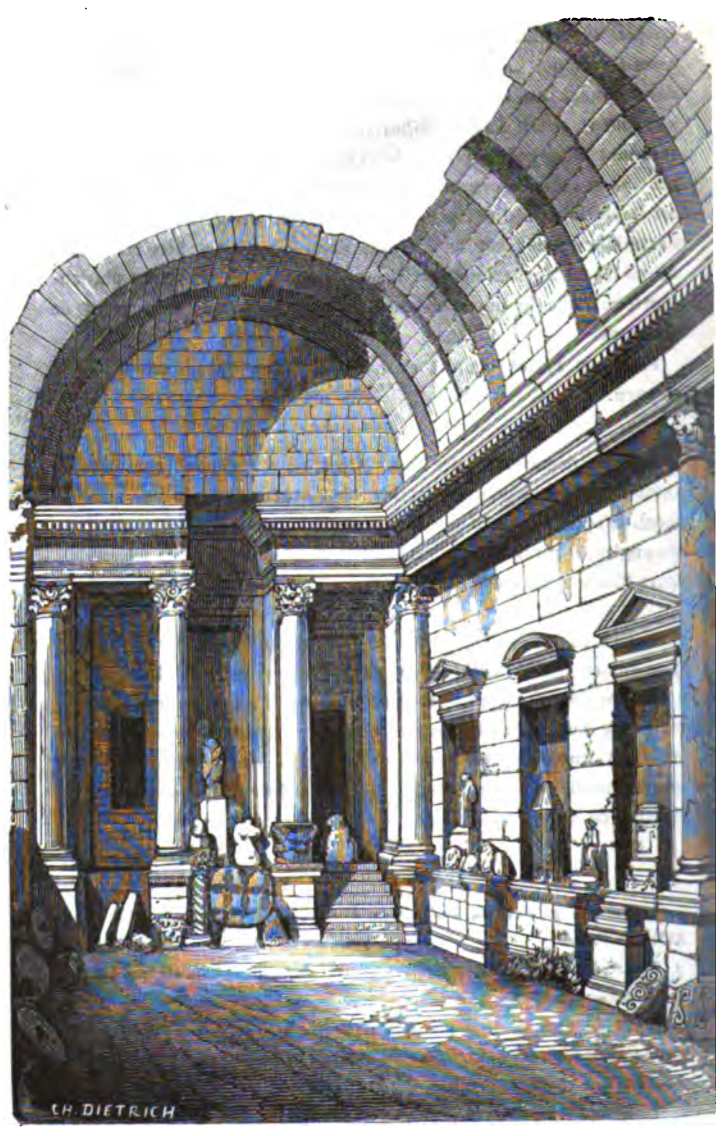
Temple du Mont-d'Or. — On a découvert, au Mont-d'Or, des débris d'un édifice appelé Panthéon, qui existait encore, en grande partie, en 1740, en face des anciens thermes romains. La forme du monument était celle d'un parallélogramme, et il paraît que sa façade était décorée d'un fronton soutenu par six colonnes. On y remarquait une grande profusion d'ornements; le tiers inférieur des colonnes était couvert de sculptures, comme dans les édifices du IIIe siècle (3).

(1) V. *Voyage dans le midi de la France*, t. 1er, chap. XXII, et la pl. XVIII de l'atlas.

(2) V. *Monuments de la France*, classés chronologiquement, par M. le comte Alexandre de La Borde.

À peu de distance de ce péristyle, on remarque huit colonnes antiques de granit, surmontées de chapiteaux en marbre qui soutiennent les murs modernes d'une chapelle circulaire.

(3) Mémoire de M. Bouillet, sur les monuments du Puy-de-Dôme. — *Voyage dans l'ancienne France*, par MM. Nodier, Taylor et de Cailleux,



Intérieur du temple de Diane, à Nîmes.

Temple de Diane, a Nimes. — Ce qu'on appelle temple de Diane à Nimes est une des plus belles ruines antiques que nous possédions en France, et le dessin ci-joint (Voir page 284) me dispense de la décrire. M. Pelet, d'ailleurs, en a fait l'objet d'une savante dissertation : c'était, d'après lui, un nymphée ou édifice orné de colonnes qui était dédié aux nymphes. La porte du temple de Diane était effectivement, d'après M. Pelet, accompagnée de deux cascades dont le murmure ajoutait une harmonie de plus à la poésie du tableau.

— On montre à Aix, en Savoie, un édifice en grand appareil très-bien conservé et que l'on regarde comme un temple; il était en forme de carré-long sans colonnes extérieures, et pourrait bien avoir été un nymphée comme celui de Nimes.

Temple de Tutèle, a Bordeaux. — La démolition totale du temple de Tutèle, à Bordeaux, fut ordonnée en 1677, pour dégager le glacis du château Trompette. C'est ainsi qu'une quantité considérable d'édifices de construction romaine ont disparu, à diverses époques, et que les villes ont sacrifié ce qu'elles avaient de plus précieux, leurs monuments antiques, pour se procurer des places plus vastes et des rues plus larges.

Ce temple était situé à l'extrémité occidentale de la grande terrasse du théâtre, vis-à-vis la rue Mautrec. D'après Élie Vinet, il reposait sur un soubassement au centre duquel était une cavité voûtée.

Le monument avait de longueur 86 pieds, et 63 de largeur : il était orné de vingt-quatre colonnes cannelées, dont seize décoraient les murs latéraux, et huit la façade et le *posticum*. Dans les travaux qui furent exécutés en 1826, sur le quai, situé devant les Quinconces, on a retrouvé des débris provenant de la démolition du temple ordonnée par Louis XIV, et dont on s'était servi pour construire le quai : entre autres, des tambours de colonnes cannelés, qui ont 2 pieds de hauteur et 4 pieds 1/2 de diamètre; des fragments de chapiteaux corinthiens, et des restes de caryatides.

On s'accorde assez généralement à penser que ce temple était consacré à la déesse tutélaire de la ville : plusieurs autels trouvés non loin

de là, et qui étaient consacrés à cette divinité, rendent cette opinion très-probable (1).

TEMPLES DIVERS. — Sur le forum de Besançon était un temple dédié à Mercure ; on a des raisons de croire qu'il était périptère. Une inscription trouvée dans le siècle dernier apprend que ce dieu portait, à Besançon, le surnom de *Cissonius*.

On découvrit aussi sur la place Neuve un temple en forme de carré long, terminé par une abside, et au fond duquel était un piédestal qui avait dû supporter une statue (2).

— On sait qu'à Clermont un temple avait été consacré à Mars ou à Mercure. Grégoire de Tours parle de sa magnificence (3). Il fut détruit

(1) Voici deux de ces inscriptions :

TVTELAE
AVG
LASCIVOS (*pour Lascivus*) CANTIL.
EX VOTO
L. D. EX D. D.

Tutelæ Augustæ Lascivos Cantilius ex voto loco dato ex decreto Decurionum.

TVTELAE
AVG
C. OCTAVIVS
VITALIS
EX. VOTO POSV
IT
L. D. EX D. D.
DEDIC. X K. IVL. IVLIANO
II ET CRISPINO COS.

Tutelæ Augustæ Caius Octavius Vitalis ex voto posuit loco dato decreto Decurionum dedicavit decima die Kalendarum Julii, Juliano iterum et Crispino consulibus.

Plusieurs villes avaient des temples élevés à leur divinité tutélaire, ainsi que le prouvent des inscriptions trouvées ailleurs, notamment à Périgueux.

(2) Dunod, *Histoire des Séquanois.*

(3) Grégoire de Tours rapporte que ce temple était appelé *Vasso* ; qu'il était d'un grand travail et d'une solidité remarquables. Les murailles en étaient doubles, construites intérieurement avec de petites pierres, et avec de grandes pierres carrées à l'extérieur : « Miro enim opere factum fuit atque firmatum,

à l'époque de l'invasion de Chrocus ; et, quoique l'on ignore quelle en était la position, il est vraisemblable qu'il occupait le point culminant du monticule sur lequel Clermont est assis, car on y a trouvé des tronçons de colonnes et d'énormes blocs de granit taillés et sculptés.

— Jublains (Mayenne) est bien une des localités les plus remarquables de France par ses ruines gallo-romaines, et comme j'aurai à citer plus d'une fois cette ancienne ville, j'en présente le plan qui avait été dressé il y a quelques années par M. Blanchetière, membre de l'Institut des provinces (V. la page suiv.).

Deux temples ont été reconnus à Jublains, l'un carré long, orné, à ce que l'on croit, de colonnes corinthiennes, découvert par M. Verger, de Nantes, il y a 30 ans (V. le plan, p. 238), l'autre rond, peut-être périptère, reconnu au siècle dernier, et désigné sur le plan par le mot *tonnelle*, parce qu'on y avait planté, lors de la découverte, des arbres dessinant le périmètre du temple et formant une sorte de rond-point auquel ce nom de *tonnelle* avait été donné.

— Dans l'ancienne ville du Vieil-Évreux, M. Rever a remarqué quelques vestiges d'un bâtiment pavé en mosaïque, qu'il croit avoir fait partie d'un temple périptère.

La statue en bronze doré découverte à Lillebonne, il y a quelques années, ne permet pas de douter que cette ville n'eût aussi des temples.

— On désigne le lieu appelé *la Victoire*, près de Valognes, comme l'emplacement d'un temple de l'ancienne ville d'*Alauna*.

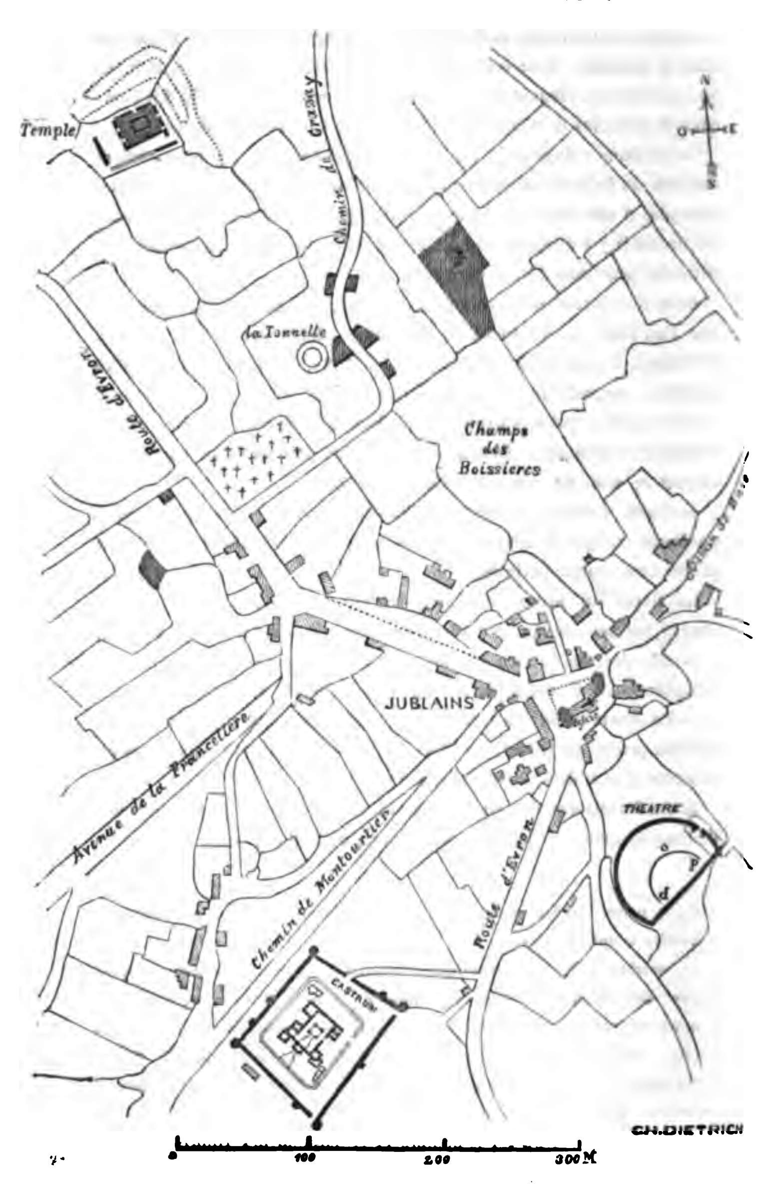
— Le marbre trouvé à Vieux, et sur lequel Titus Sennius Solemnis est qualifié prêtre de Diane, de Mars et de Mercure, fait penser qu'un monument semblable existait dans cette cité.

Je ne finirais pas si je citais toutes les découvertes attestant l'existence de temples antiques dans nos villes d'origine gallo-romaine (1).

« cujus paries duplex erat. Ab intus enim de minuto lapide ; à foris vero « quadris scalptis fabricatum fuit. »

Le marbre mêlé à la mosaïque recouvrait les parois intérieures ; le pavé même était de marbre et la couverture en plomb : « Intrinsecus vero marmore ac musivo variatum erat. Pavimentum quoque ædis marmore stratum, desuper vero plumbo tectum. » Grég., *Hist. Franc.*, lib. 1, § 30.

(1) On sait que, dans chaque contrée, les premiers missionnaires chrétiens trouvaient des temples à détruire. L'étude des légendes peut donc fournir aussi des renseignements sur le nombre et la position des édifices religieux répandus dans les différentes parties de la France avant l'établissement du christianisme.



Plan des ruines gallo-romaines de Jublains (Mayenne).

D'après Vitruve, on choisissait des emplacements différents pour les temples, suivant les divinités auxquelles ils étaient dédiés.

Les temples de Jupiter étaient généralement dans les parties les plus élevées des villes; les temples de Mercure, près des places publiques, et dans les campagnes, auprès des grands chemins; les temples d'Apollon étaient près des théâtres; ceux d'Hercule, près des gymnases, des cirques et des amphithéâtres; les temples de Mars, de Vulcain, de Vénus, hors des villes, près des portes, etc.

Les temples ont été communs dans les campagnes même. On a rencontré des débris sur un grand nombre de points. Il est probable que ces édicules ruraux ont pu affecter des formes très-diverses; nous n'avons pas ici à nous occuper de ce qu'a pu produire en ce genre le caprice des constructeurs.

Des découvertes de vases précieux ou d'autres objets consacrés sont venues aussi révéler l'existence d'édifices de ce genre dans des lieux où on ne les aurait pas soupçonnés.

Une découverte semblable a été faite à Berthouville, aux environs de Bernay (Eure). Plus de soixante-dix objets en argent avaient été réunis dans une cavité que M. Le Prévost suppose, avec beaucoup de vraisemblance, avoir été pratiquée près de la *cella* d'un temple, dont quelques débris de murailles paraissent encore indiquer les fondations.

La plupart de ces vases portaient des inscriptions attestant qu'ils avaient été dédiés à Mercure, d'où l'on peut induire que le temple lui-même était consacré à ce dieu. Il avait, à Berthouville, le surnom de *Canetus* (1).

La base en marbre trouvée à St-Germain-la-Campagne, dans les

(1) V. le curieux mémoire publié sur ce sujet, en 1831, par M. Le Prévost. Les inscriptions que portaient les vases étaient tracées avec un poinçon en lettres ponctuées. Un grand nombre de vases semblables, déposés dans les collections, présentent des inscriptions tracées de la même manière. Les vases ne recevaient souvent ces inscriptions que longtemps après avoir été faits et lorsqu'ils étaient offerts et déposés dans les temples; alors on gravait sur eux au poinçon la formule dédicatoire avec le nom du donateur. Il existe une inscription pareille dans une collection d'Auvergne, sur une patère en argent; elle est ainsi conçue:

MARTI RANDOSATI BASSINUS BASSINI FILIUS, V. S. L. M.

fondations de l'église qui fut reconstruite il y a quelques années, a été décrite par M. R. Bordeaux dans le *Bulletin monumental ;*



elle est aujourd'hui à Évreux. Ce piédestal porte une inscription attestant qu'il était surmonté d'une statue de Mercure donnée avec son édicule par un personnage dont le nom manque par suite des fractures de la pierre. Voici cette inscription :

NVM AVG

SIGNVM MERCVR

CVM AEDE EX

. . . . . TA

La trace des crampons qui tenaient les pieds de la statue sont encore visibles à la partie supérieure du piédestal.

On a trouvé en Lorraine (1) et en Alsace une grande quantité de statues de Mercure, ce qui prouve combien le culte de ce dieu du commerce était en faveur dans ces provinces.

En 1824, on découvrit à Parsac, arrondissement d'Aubusson (Creusé), plusieurs statues en bronze, une Victoire en argent, une tête ailée du même métal, ayant probablement appartenu à une statue de Mercure, et plusieurs autres objets qui portent à croire qu'il y avait eu un temple dans cette localité.

Beaucoup de découvertes à peu près semblables ont été faites à divers endroits, et il paraît que le culte de Mercure était fort répandu dans les campagnes. On y connaissait aussi un assez grand nombre de divinités topiques comme le dieu *Rudiobus* dont le nom a été révélé récemment par une trouvaille importante faite à Neuvy-en-Sulias (Loiret).

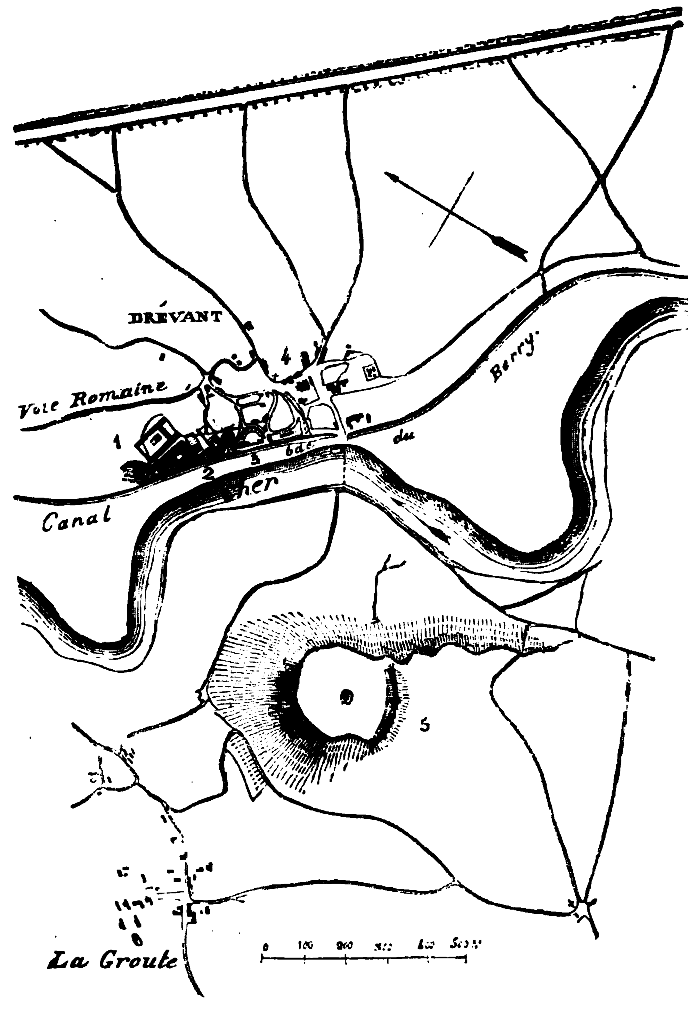
Temples incertains.

On a signalé comme restes d'anciens temples dans un assez grand nombre de localités, des constructions carrées au centre desquelles des fondations de même forme paraissaient indiquer une *cella* ; mais cette attribution me paraît très-douteuse, et même ne pouvoir dans beaucoup de cas être admise, car cette disposition avait été adoptée pour des constructions civiles, publiques ou privées qui avaient des destinations diverses ; en attendant que les idées soient mieux fixées, je vais présenter trois ou quatre plans de ces édifices, afin de mettre les observateurs en mesure de les mieux étudier qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

TEMPLE? DE DRÉVANT (Cher). — Drévant, dont j'ai parlé en citant un des bains antiques qu'on y a découverts, est placé sur la rive droite du Cher, comme le montre la carte ci-jointe (V. la page suivante). Tout près des bains était un théâtre (n° 3) dont je parlerai plus tard et une enceinte carrée (n° 1) que l'on a regardée à tort ou à raison comme un temple.

Les fondements des murs formant des galeries autour de l'enceinte rectangulaire (V. le plan, p. 243) montrent encore à l'heure qu'il

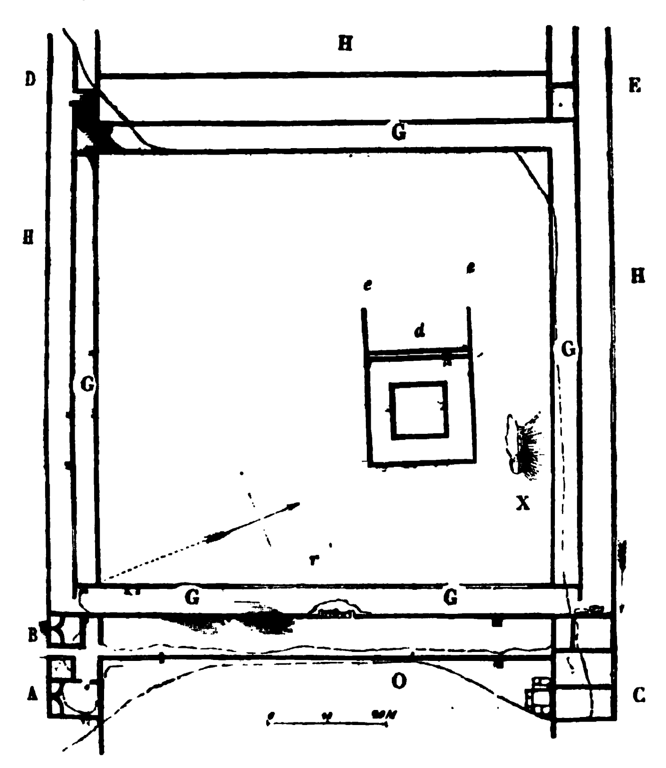
(1) Le musée lapidaire de Nancy en renferme une certaine collection, aussi bien que celui de Saverne et quelques autres.



Plan de Drévant (Cher).

1 Temple.
2 Les bains.
3 Le théâtre.
4 Vestiges de constructions romaines.
5 Camp romain sur la rive opposée du Cher.

est une sorte de terrasse ou d'exhaussement qui permet d'embrasser le plan général à vol d'oiseau.



En A, était un pavillon auquel on montait par un escalier extérieur B. Ce pavillon renfermait plusieurs pièces qui avaient été peintes. Elles se trouvaient reliées, à l'est et à l'ouest, avec deux pavillons placés aux angles C E D, par une galerie G G et par un troisième mur H placé à 6 mètres plus loin.

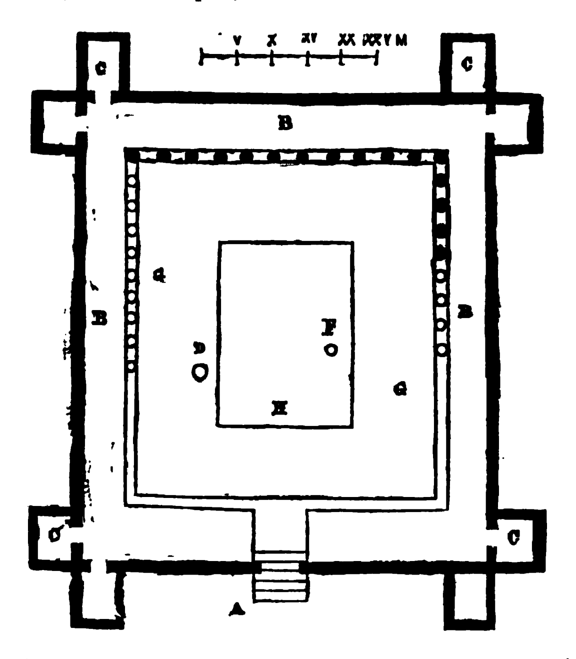
D'après M. Hazé, le sanctuaire ou *cella* (en supposant que ce fût un temple) formait un carré un peu allongé ; il n'était placé ni au centre de l'enceinte générale, ni parallèlement à aucun de ses côtés : il formait avec eux un angle de deux degrés. Le mur extérieur a 70 centimètres d'épaisseur, celui de la *cella* 80 ; l'intérieur avait 7 mètres carrés ; la largeur de la galerie qui faisait le tour de la *cella* était de 3 mètres,

30 au nord et à l'est, de 3 mètres 20 au midi; à l'ouest, existait un double mur. Deux pans de murs *e e* montrent qu'il existait une autre construction adossée à celle-ci.

Un béton dont on a trouvé les traces en X formait un pavage recouvrant toute l'étendue de la cour.

Temple ? de Nisy-le-Comte. — Les fouilles faites à Nisy-le-Comte, département de l'Aisne, en 1853, ont montré (1) les restes d'un monument carré comme le précédent, et entouré comme lui d'une galerie : quelques personnes l'ont regardé comme un *temple*. M. Fleury l'a décrit dans le t. IV des *Bulletins* de la Société académique de Laon.

Cet édifice, dont voici le plan, a 55 mètres 70 centimètres de largeur



et 70 mètres de longueur. On y entrait du côté de l'est par un escalier A. D'après M. Fleury, qui a dirigé les fouilles, la galerie B B avait 5

(1) On a trouvé dans cette fouille des médailles de Nerva, Gordien, Faustine, Antonin, Maximien, de Constantin et de Licinius.

mètres 60 de largeur ; elle était garnie de colonnes du côté de la cour ; au centre H était un stratumen en craie battue et solidement aglutinée, à l'intérieur et sur le bord duquel se trouvaient deux puits D, F. Le grand quadrilatère est flanqué de huit petites pièces ou pavillons, comme nous en avons vu à Drévant, C C. Les unes (celles de l'ouest) ont 8 mètres de côté, au lieu que celles de l'est n'en ont que six (1).

Si l'on avait trouvé des murs autour du quadrilatère central H, on aurait eu des motifs pour y placer la *cella* d'un temple ; mais il paraît qu'on n'en a pas trouvé, soit qu'il n'y en eût jamais eu, soit qu'ils eussent été complètement détruits pour fournir des matériaux aux constructions qui depuis quatorze siècles se sont élevées aux dépens des ruines romaines de cette localité.

Les murs avaient été couverts de peintures à fresque, à en juger par les nombreux débris qui ont été observés.

J'aurais peine à regarder avec M. Fleury cet emplacement comme l'*atrium* d'une maison privée, à cause de ses proportions considérables. N'était-ce point plutôt un *prétoire* (2) ou un bâtiment public ? Je le croirais volontiers.

Je dois dire qu'on m'a parlé à Châteaubleau (Seine-et-Marne), où une ville romaine a été signalée il y a quelques années et où je suis allé à cette époque, d'une construction qui aurait beaucoup ressemblé à celle-ci, si les renseignements que j'ai recueillis sont exacts.

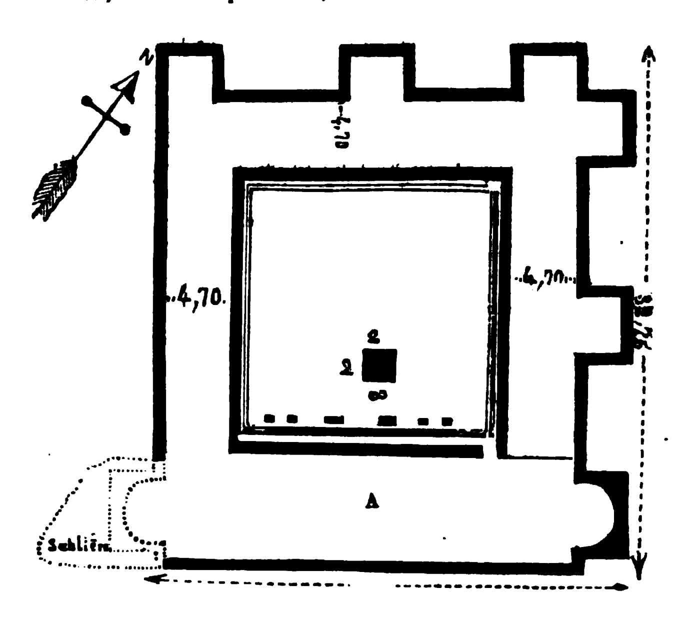
Mais ce qui est certain, c'est l'analogie que présente l'édifice de Nizy avec un autre découvert il y a trois ans, à Jublains, par les soins de M. Barbe et de MM. de Sarcus et Chedeau, de Mayenne : c'est un quadrilatère parfaitement conservé extérieurement, ayant aussi des pavillons du côté de l'est et dont les dimensions ne devaient pas différer beaucoup de celles indiquées pour le plan de Nizy ; malheureusement on n'a pas déblayé l'intérieur de cette enceinte qui avait son accès sur la route actuelle de Grazay (V. le plan, p. 230).

TEMPLE ? DE MONTBOUIS. — M. Dupuis, conseiller à la cour d'Orléans,

(1) Mémoire de M. Fleury sur les fouilles de Nisy-le-Comte, dans le t. IV des *Bulletins* de la Société académique de Laon.

(2) L'emplacement du monument de Nisy-le-Comte s'appelle la *Justice*. Cette dénomination indiquerait-elle un souvenir de la destination première de l'édifice ? Ce n'est pas chose improbable.

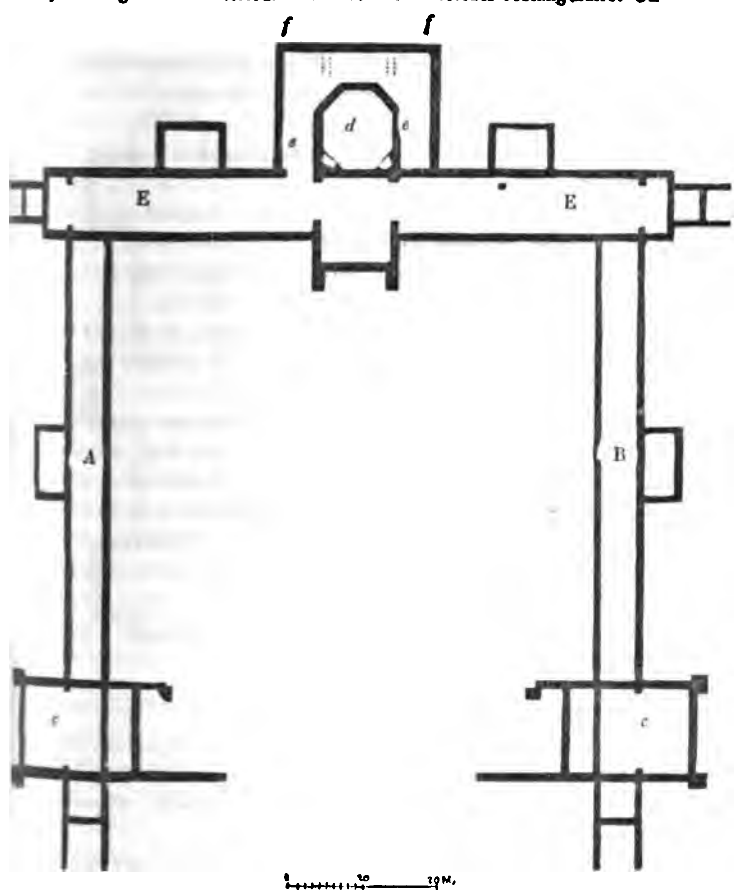
qui avait fait pendant plusieurs années des fouilles à Montbouis (Loiret), où il plaçait les *aquæ segestæ* de la carte de Peutinger, a publié dans le *Bulletin monumental* (t. XXVIII) le plan d'un édifice de forme carrée, comme les précédents, de 32 mètres 75 sur 27 mètres 55,



formé d'un mur de 0 mètre 70 d'épaisseur: un mur carré de 14 mètres sur 12 mètres 50 se trouvait au milieu du premier dont il était séparé par une sorte de chemin de ronde ou corridor de 4 mètres 70 de trois côtés et de 6 mètres 30 du quatrième côté A, qui était celui de l'entrée. On a cru reconnaître une *cella* dans la pièce centrale et dans le massif 2 2, les fondements de l'autel; tout cela paraît fort douteux.

Temple de Corseult (Côtes-du-Nord). — Un autre emplacement à peu près de même forme, mais bien plus étendu, est celui qui existe près de Corseult et qui a été récemment exploré par M. E. Fornier, président du tribunal civil de Dinan. Cet édifice était, comme on le voit par le plan que m'a communiqué obligeamment M. Fornier, d'une régularité parfaite, avec deux pavillons en avant. Une galerie fait tout

le tour de la cour carrée, et au fond se trouve une sorte de *cella* à peu près octogone à l'intérieur entourée d'un corridor rectangulaire. On



connaissait depuis longtemps les ruines de cette construction octogone qui s'élève encore à une certaine hauteur hors terre. Mais c'est aux fouilles de M. Fornier (1) qu'on est redevable de la découverte des accessoires. M. Fornier croit fermement que c'était un temple, ce qui me paraît toujours douteux.

(1) Avec la coopération de M. Le Sage.

Quoi qu'il en soit, les galeries A et B ont 59 mètres 45 de longueur sur 4 mètres 70 de largeur.

Les pavillons *c c* ont 13 mètres sur 10 mètres 75, et 16 mètres sur 10 mètres 75, en y comprenant la pièce allongée qui s'y trouve accolée.

La galerie E E offre un développement de 68 mètres 40 sur 9 mètres 40 de largeur.

La *cella d* a 9 mètres 40 de profondeur; ses murs 1 mètre 20 d'épaisseur.

La galerie quadrangulaire qui en fait le tour a 4 mètres 50 en *e e* et 18 mètres de développement en *f f*.

D'après les cotes de M. Fornier, l'épaisseur des murs varie dans les diverses parties de l'édifice de 0 mètre 90 à 1 mètre 75.

J'attends avec impatience les détails que donnera M. Fornier sur ses récentes découvertes dans un mémoire qu'il va publier.

Tous les plans que je viens de produire montrent une disposition que beaucoup d'autres monuments romains en ruine nous ont offert dans diverses localités, c'est-à-dire des pavillons aux angles d'un carré extérieur. Si ces constructions appartiennent quelquefois à des temples, il est probable qu'elles n'avaient pas toutes cette destination. Nous recommandons donc ce genre d'édifices à l'étude de tous ceux qui explorent les monuments romains.

Autels.

J'ai dit dans quelle partie du temple on plaçait les statues; il me reste à parler des autels.

Il y avait entre eux des différences de forme, de matière, de proportions et d'usage.

La plus grande partie de ceux qui sont venus jusqu'à nous sont de marbre ou de pierre: il paraît qu'on en construisait aussi en bois; mais ils étaient en moins grand nombre. Les autels en métal affectaient ordinairement la forme d'un trépied; les autels en marbre et en bois étaient carrés, ronds, quelquefois triangulaires.

La hauteur des autels variait beaucoup; quelques-uns n'atteignaient guère que 1 pied de hauteur: d'autres avaient 3 pieds, et quelquefois davantage.

Les décorations les plus usitées dans les autels anciens sont des têtes

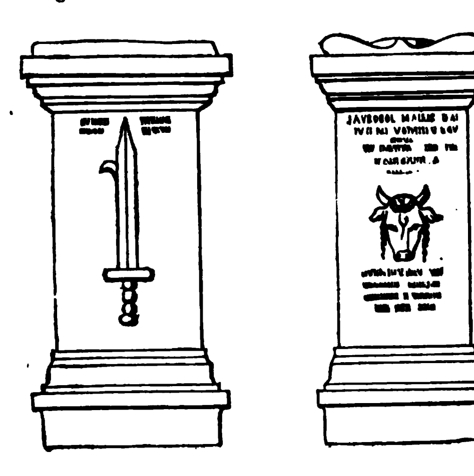
de victimes, des patères, des vases et d'autres instruments de sacrifice, entremêlés à des guirlandes de fleurs et de feuillage. Sur quelques autels on lisait des inscriptions indiquant la date de leur consécration, le nom de leur fondateur, les motifs de cet acte de dévotion. Les plus beaux et les plus riches étaient ornés de bas-reliefs représentant la divinité qu'on avait voulu honorer, et quelques-uns de ses attributs.

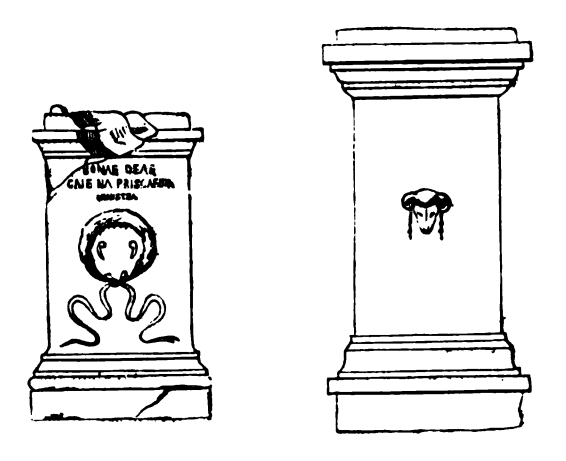
On plaçait les autels au fond des temples, ou en avant de leurs péristyles, en plein air. A Rome, dans les temples les plus considérables, on voyait un autel au fond du sanctuaire, au pied de la statue du dieu, et un autre devant la porte du temple ; il y avait parfois un troisième autel portatif appelé *anclabris*, sur lequel se déposaient les oblations et les vases sacrés.

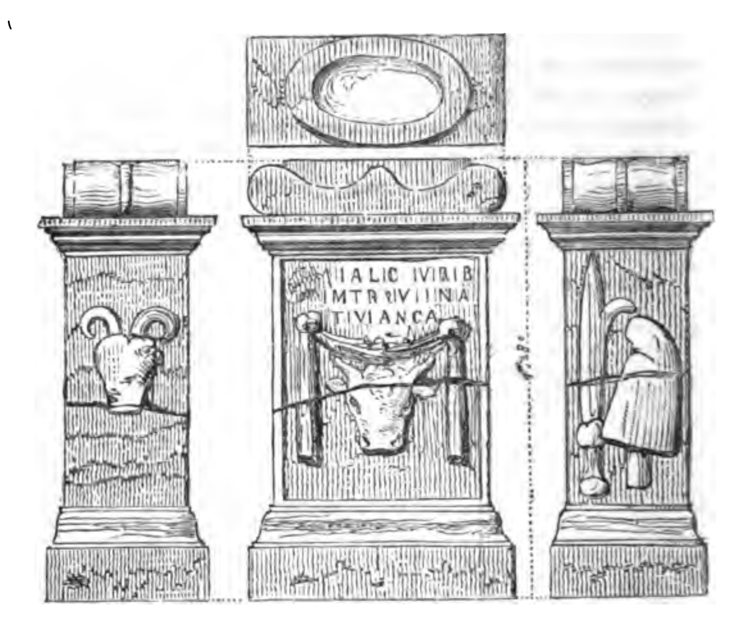
Enfin, comme nous l'avons annoncé, les autels n'avaient pas tous le même usage : sur les uns, on brûlait de l'encens et on faisait des libations ; sur les autres on répandait le sang des victimes ; d'autres étaient destinés à recevoir les vases et les offrandes ; un grand nombre enfin n'étaient que des monuments de la piété de ceux qui les élevaient : on n'y faisait point de sacrifices, on n'y déposait point d'offrandes. Ces derniers ont été très-multipliés hors des temples : on dut les trouver dans les carrefours et sur les routes, à peu près comme on y place aujourd'hui des croix ou des images révérées.

L'érection de ces autels avait souvent pour but l'accomplissement d'un vœu, ainsi que l'attestent les inscriptions qu'ils portent encore ; nous en trouvons une grande quantité dans les collections publiques.

Voici des figures d'autels carrés de forme ordinaire.







On pratiquait, au-dessus des autels, une cavité pour recevoir les libations ou le sang des victimes.

Les autels cylindriques sont moins nombreux que les autels carrés (1).

J'ai vu plusieurs autels carrés dont les faces portaient chacune la représentation d'une divinité, et qui étaient consacrés à plusieurs dieux. On en peut observer de semblables dans diverses collections. On en voit deux dans le parc du beau château de Savigny, près de Beaune, appartenant à M. le comte de La Loyère.

Je citerai comme exemple les autels de Bapteresse et de Buxerolles en Poitou, qui ont été décrits par M. de Longuemar, et reproduits dans le *Bulletin monumental*, t. XXIX.

L'un de ces autels, celui de *Bapteresse*, que j'avais visité dans cette commune en 1834, accompagné de M. de Boismorand, figure aujourd'hui dans le musée lapidaire de Poitiers ; l'autre, celui de *Buxerolles*, était encore, il y a quelques années, dans les jardins de M. Véron, maire de Buxerolles, à 4 lieues de la ville.

L'autel de Buxerolles, en pierre calcaire du pays, mesure 1 mètre d'élévation sur une épaisseur de 0 mètre 60 ; il repose sur un socle carré et a pour couronnement une corniche saillante ornée de quatre moulures disposées en retrait les unes au-dessus des autres. Chacune des faces est ornée d'une figure en bas-relief dans une niche cintrée (V. la figure, p. 252). Ces figures se succèdent dans l'ordre suivant : *Cybèle*, *Pallas*, *Hercule* et *Apollon*. Une de ces quatre figures (Cybèle) est assise sur une espèce de trône ou de chaise curule ; elle est revêtue d'une longue robe légèrement relevée sur les genoux ; de la main gauche elle tient une corne d'abondance ; une couronne murale surmonte sa chevelure.

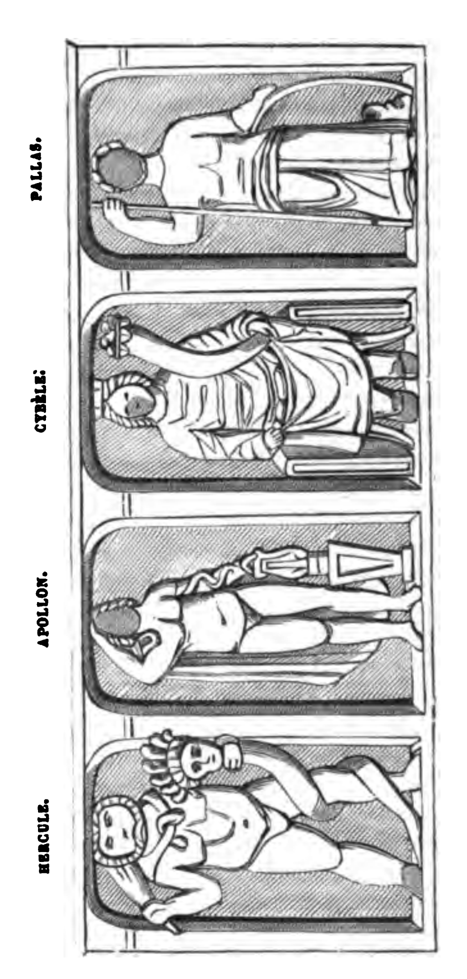
Pallas, sa voisine, est debout ; de la main droite elle tient sa lance, son autre main maintient un bouclier à demi-caché derrière elle ; une saillie de la pierre, au bas de ce bouclier, figurait son oiseau favori, *la chouette* ; une robe talaire descend jusqu'à l'extrémité des pieds de la déesse.

Hercule vient ensuite ; il n'a, selon l'usage, pour tout vêtement que les griffes du lion de Némée croisées sur sa poitrine. De la main droite il lève sa massue et s'apprête à frapper d'un seul coup les sept têtes de l'hydre dont sa main gauche étreint vigoureusement le cou. L'autel de Buxerolles représente le monstre comme un serpent à face

(1) Un autel de ce genre sert de bénitier dans l'église de Loches (Indre-et-Loire) ; il est couvert de bas-reliefs.

humaine, dont la chevelure est surmontée de sept crochets qui représentent peut-être les sept têtes de l'hydre de Lerne.

Toutes les figures de l'autel de Buxerolles ont très-peu de relief.



Développement des quatre faces de l'autel de Buxerolles, près de Poitiers.

Les mêmes figures se voient sur l'autel de Bapteresse, à l'exception de Cybèle qui est remplacée par Mercure.

Selon M. de Longuemar, la réunion de ces figures était le symbole de l'état social gallo-romain.

Hercule, qui purgea la terre des monstres qui la rendaient inhabitable, est l'image de la lutte qui partout dut précéder les paisibles travaux de l'agriculture et du commerce. *Cybèle*, c'est l'agriculture fécondant le sein de la terre par le travail. *Apollon*, c'est le culte des arts et de la musique qui charment les sociétés civilisées. *Pallas*, c'est le génie de la science qui vivifie et la prévoyance armée qui veille pour protéger la civilisation contre la barbarie. *Mercure* enfin, que l'on voit sur l'autel de Bapteresse, personnifie le commerce et l'industrie qui enrichissent les nations.

Les autels tauroboliques, qui servaient au sacrifice appelé taurobole (1), et dans lequel on sacrifiait toujours un taureau, étaient ordinairement d'une dimension assez considérable (4 à 5 pieds de hauteur); leur face antérieure était décorée d'un bucrane (tête de bœuf), et d'une tête de bélier, ceints de bandelettes. On y trouve aussi assez souvent représentés les instruments du sacrifice, notamment une espèce de grand couteau, *secespita*, muni d'un crochet vers l'extrémité supérieure. Le cippe offrait, en outre, des inscriptions qui indiquaient dans quel but le sacrifice avait eu lieu et par qui il avait été fait.

On connaît plusieurs autels tauroboliques dans le midi de la France. Le musée de Lyon en renferme un superbe, qui a été plusieurs fois dessiné.

(1) La manière dont ce sacrifice avait lieu mérite d'être indiquée. On creusait dans la terre une fosse que l'on couvrait de planches percées; la personne en faveur de laquelle avait lieu le sacrifice descendait dans la fosse et recevait sur ses habits, sur la tête, sur les yeux, dans la bouche et dans les oreilles, le sang de la victime qu'on immolait sur cette espèce de plancher à jour. La victime égorgée, les prêtres enlevaient le corps, et le purifié sortait de la fosse couvert de sang; dès lors il était régénéré pour vingt ans. Quelquefois on faisait ce sacrifice pour le salut des empereurs, afin d'obtenir pour eux une vie longue et heureuse.

En 1705, on trouva sur la montagne de Fourvières, à Lyon, un autel taurobolique qui avait été élevé, ainsi que l'atteste l'inscription l'an 160 de notre ère, sous le règne d'Antonin le Pieux, pour la santé de l'empereur et de ses enfants.

Il paraît que l'usage des tauroboles n'est point antérieur au règne d'Antonin.

Celui de Die, département de la Drôme, a été décrit par M. Drojat, dans le 7e volume des *Mémoires* de la Société des Antiquaires de France ; plusieurs autels tauroboliques sont mentionnés dans le voyage de Millin.

Des vases de différentes formes et divers instruments servaient habituellement aux sacrifices, tels que des préféricules, des patères et différents genres de *pocula*, des couteaux, etc. Ces objets ont été figurés en grand nombre par Montfaucon, dans le t. II, 1re partie, de l'*Antiquité expliquée.* La belle collection de vases d'argent, trouvée à Berthouville, montre quelles étaient les richesses des temples en vases et en patères.

Je crois bon de présenter ici quelques inscriptions d'autels pour faire connaître les formules habituelles de l'épigraphie sacrée ou *altarique*.

INSCRIPTIONS D'AUTELS DÉDIÉS A JUPITER, APOLLON ET MERCURE.

I · O · M ·
· PATERNVS
RATMVS ET REP
ENS · EX · IVSSV · F ·

(*Jovi optimo maximo Paternus Ratmus et Repens ex jussu fecerunt.*)

Trouvée près de Molsheim..

DEO · MERCurio
SACRVM
CAMPANIVS
MATERNINVS
V S · L · L · M

(*Votum solvit lubens letus merito.*)

APOLLINI
SANCTO
IVLIVS SILVA
NVS MELANIO
PROC · AVG
V · S ·

(*Apollini Sancto Julius Silvanus Melanio procurator Augusti votum solvit.*)

Lyon, Palais des Arts.

A AUGUSTE ET AU GÉNIE TUTÉLAIRE DE BORDEAUX.

AVGVSTO SACRVM
ET GENIO CIVITATIS
BIT · VIV.

(*Biturigum Viviscorum.*)

DEO MERCVRIO TREVIRO
RVM CONS AELIVS MESSIVS
ARAM POSVIT DE SVO

(Deo Mercurio Trevirorum conservatori Ælius Messius aram posuit de suo.)

Trèves.

A LA DÉESSE SIRONA.

SIRONAE
ABDVCIERVS
TOCETI FIL
V · S · L · M ·

Bordeaux.

AU DIEU SILVAIN.

SILVANO
AVGVSTO
MAXIMILIVS
LAETVS
A STVDIIS
AVGVSTI
DICAVIT.

Lyon.

AUX DÉESSES-MÈRES.

MATRIS AVG
IN HONOREM
DOMVS SARDIORVM
EVTYCHES LIB
AEDEM CVM ARA
DAT.

MATRIS
AVGVSTIS
C TITIVS
SEDVLVS
EX VOTO.

MATRONIS
. ETERANEHIS
TERTINIVS
. IRMANVS PR .
E . ET . SVIS V . S . L M

Matronis Veteranehis Tertinius Firmanus pro se et suis, votum salvit lubens merito

M . VETERANIS
C . MATRINIVS
PRIMVS EX IMP
IP . PRO SE ET
SVIS L . M .

Matronis Veteranis, Caius Matrinius Primus ex imperio ipsarum pro se et suis lubens merito

Je connais d'autres autels dédiés aux déesses-mères, avec les inscriptions suivantes :

MATRONIS ETTRIAHENIS ET GESAHENIS, MARCVS JVLIVS AMANDVS.

MATRONIS VETERANEHIS CAIVS PREMINIVS.

MATRONIS AVFANIS LENTINIVS MESSALA EX IMPERIO IPSARVM.

MATRONIS VETERANEHABVS VITELLIVS CARINVS PRO SE ET SVIS DE IMPERIO IPSARVM VOTVM SOLVIT LVBENS MERITO.

Les DÉESSES-MÈRES, dont le culte a été répandu en Gaule, méritent que je m'arrête sur les monuments qui leur ont été consacrés.

Elles sont souvent représentées sous la figure de trois femmes assises avec des corbeilles de fruits sur les genoux. La figure suivante



est celle d'un des autels rhenans déposés au musée de Cologne ; elle montre trois femmes tenant des corbeilles remplies de pommes.



Le spécimen que voici est conservé dans le musée de Lyon : le personnage central tient une corne d'abondance et une patère. Assez

rarement les trois personnages tiennent chacun une corne d'abondance, et plus rarement encore les déesses sont figurées debout;



Déesses mères découvertes à Landunum.

on les trouve ainsi dans un bas-relief découvert à Landunum (Côte-d'Or).

Quoique les autels dédiés aux déesses-mères se rencontrent dans le Midi comme dans le Nord, ils sont bien plus nombreux dans les villes des bords du Rhin : c'est là que j'en ai vu le plus. Dans

cette contrée, les déesses ont pour la plupart une chevelure abondante qui forme autour de leur tête une singulière auréole. Ce nombre considérable d'autels érigés au bord du Rhin par les soldats romains qui tenaient garnison dans ces parages, s'explique facilement. Le soldat était placé dans des conditions d'existence toutes spéciales, combinées et calculées, pour nourrir et développer dans les esprits superstitieux l'idée d'une intervention divine incessante et multiple. Les marches longues et pénibles à travers des régions inhospitalières, les dangers de la guerre, portaient le soldat à vénérer les puissances qui passaient pour diriger les différentes opérations de la nature et exercer une haute tutelle sur les destinées de l'homme (1).

Les autels dédiés aux déesses-mères trouvés en Angleterre ont été soigneusement décrits par M. Roach Smith. Le groupe que nous présentons, d'après lui (p. 259), a été trouvé à Londres parmi des ruines de constructions romaines : tout mutilé qu'il est (les trois figures ont perdu la tête et les épaules), les principaux traits caractéristiques sont assez bien conservés pour qu'on puisse se rendre compte de l'objet.

Enfin, quoique le nombre *trois* fût un nombre mystique chez les Romains, comme il l'a été plus tard au moyen-âge, j'ai trouvé au musée de Poitiers *deux* déesses-mères seulement, quoique le bas-relief soit bien évidemment complet, car on voit les bras du siége indiqués des deux côtés. Les deux déesses sont assises sur un pliant; d'une main elles soutiennent une corne d'abondance qui s'élève jusqu'à la hauteur de leur tête et les sépare; l'autre main tient un fruit; des fruits sont posés sur leurs genoux.

On voit par les dernières inscriptions, citées page 255, et par d'autres que les déesses-mères apparaissaient en songe aux soldats romains et leur donnaient ordre de leur élever des autels (*ex imperio ipsarum*). Au moyen-âge on bâtissait aussi des églises par suite de révélations.

Les déesses-mères conservèrent longtemps la vénération des peuples avec une foule de divinités inférieures, telles que les nymphes, les driades, les divinités des fontaines et des rivières, etc., etc. Aussi les conciles les poursuivirent de leurs anathèmes.

(1) Mémoire de M. Roach Smith sur les déesses-mères dans le t. XXVIII du *Bulletin monumental* (Traduction de M. A. Campion).

(2) Partout dans les traditions populaires on rencontre *trois* dames ou *trois* sœurs. Ce nombre se retrouve souvent dans les légendes féeriques.



Déesses-mères trouvées à Londres.



Déesses-mères au musée lapidaire de Poitiers.

Divinité impériale. — La puissance, souveraine dispensatrice des honneurs et de la fortune, devait finir par être divinisée. C'était le terme auquel devait aboutir le panthéisme antique, dit M. de Boissieu : temples, statues, vœux publics et particuliers, rien ne manquait à la divinité impériale, à une époque où toute foi était morte; la religion n'était plus qu'une institution politique; de là les inscriptions NVMINIBVS AVGVSTORVM.

Aussi voit-on un grand nombre d'inscriptions dans lesquelles l'empereur et sa famille sont associés aux dieux par cette formule IN HONOREM DOMVS DIVINÆ, en honneur de la maison divine ou impériale. Telle est l'inscription qui suit :

IN · H · D · D
(*In honorem domus divinæ.*)

I · O · M · PATRONVS
(*Jovi optimo maximo*)

TATRINVS · ARA
M · DE · SVO · IN ·
SVO · POSVIT ·
LL · MERITO
D · N · SEVERO ·
ALEXANDRO · III ·
ET · DIONE · COS.

M. de Boissieu pense que les plus anciens de ces monuments, dédiés à la divinité des Augustes, ne remontent guère au-delà de la fin du IIe siècle, et qu'on ne peut en retrouver de traces à une époque antérieure, quoique le principe ait été consacré, en quelque sorte, par le célèbre autel de Rome et d'Auguste, au confluent de la Saône et du Rhône dont je vais parler.

AUTEL D'AUGUSTE, A LYON. — Outre les autels ordinaires, il y en avait quelques-uns de dimensions colossales: tel était le célèbre autel élevé à Lyon, en l'honneur d'Auguste (1). On sait que la consécration

(1) Elien dit qu'il y avait à Rome un grand autel dédié à Hercule : « Ara « maxima (dit-il) sub dio est, ibi plurima offeruntur sacrificia, non die tan- « tum, sed tota nocte ardet. »

Plusieurs villes ont emprunté leur nom des autels qu'elles ont possédés: *Ara*

d'Auguste fut le premier acte de son successeur, et que le sénat, après avoir mis cet empereur au rang des dieux, établit des prêtres pour desservir ses autels. Mais les provinces avaient prévenu cette apothéose d'Auguste et lui avaient rendu les honneurs divins de son vivant. Longtemps avant sa mort, Lyon lui avait érigé un autel ; des temples lui avaient été consacrés par la communauté des villes de l'Asie (1).

Trois ans après la bataille d'Actium, Auguste vint à Lyon, et créa cette ville métropole des soixante nations gauloises. A cette occasion, on célébra des fêtes, on donna au peuple des spectacles, des jeux, et un autel fut érigé en son honneur par la reconnaissance d'une ville qui lui devait l'importance dont elle venait d'être revêtue. Cependant, la modestie ou la politique d'Auguste ne lui fit accepter les honneurs divins qu'à condition que son nom serait associé à celui de la déesse *Roma* comme un symbole d'alliance entre le prince et la patrie.

L'autel de Rome et d'Auguste fut construit au confluent du Rhône et de la Saône, dont la jonction avait lieu, à cette époque, beaucoup moins loin du centre de la ville, et à peu de distance de l'église d'Ainay (2). Il n'y a peut-être pas de monument antique dont l'existence soit attestée par un aussi grand nombre d'inscriptions. Strabon parle de cet autel dans le passage suivant, relatif à la ville de Lyon.

« Lyon, bâti sur une colline, au confluent de la Saône et du Rhône,
« est sous la domination des Romains. C'est la ville de la Gaule la mieux
« peuplée après Narbonne ; elle se distingue par son commerce, et
« parce que les gouverneurs envoyés de Rome y font battre monnaie,

Lapidea, ville de Pannonie ; *Ara Tutela*, dans la Corse ; *Ara Martia*, ville d'Étrurie ; *Ara Patrensis*, Patras, etc. Il est probable que ces autels étaient remarquables par leurs dimensions.

(1) V. Artaud, *Recherches sur les médailles au revers de l'autel de Lyon*. — Bourignon, *Recherches sur les antiquités de la Saintonge*.

(2) M. Artaud fait remarquer que les temples et les autels des divinités tutélaires des provinces, regardés comme objets les plus saints, étaient ordinairement situés à l'entrée du pays, et souvent dans des îles ou des presqu'îles, au confluent de deux fleuves, afin de rendre les États plus sacrés et de les mettre à l'abri d'une invasion. De mon côté, j'ai souvent remarqué des ruines gallo-romaines au confluent de deux rivières, et il paraît que nos ancêtres affectionnaient ces emplacements ; peut-être aussi y attachaient-ils quelques idées superstitieuses, indépendamment des avantages que présentaient d'ailleurs de semblables positions.

« soit en or, soit en argent. *Devant cette ville, à l'endroit où la Saône « se joint au Rhône, est construit le temple que tous les Gaulois en « commun ont dédié à Auguste. On y voit un autel magnifique sur « lequel sont gravés les noms de soixante peuples représentés par autant « de statues. On en voit encore un autre, qui est aussi très-grand.* « Lyon est la capitale des *Segusii*, qui habitent entre le Rhône et la « Loire (1). »

Il ne peut donc rester aucun doute, l'autel avait été érigé avec le concours de soixante nations dont Lyon était la métropole ; ces nations étaient représentées par soixante statues. Il ne paraît pas douteux non plus, d'après le passage de Strabon, qu'il n'y eût, au confluent du Rhône et de la Saône, non-seulement un *autel*, mais un *temple* (2).

Quelle était la forme de l'autel? Comment était-il orné? Était-il *in aperto* ou dans un édifice? Voilà des questions bien naturelles et qu'il importe de résoudre ; des inductions puissantes nous permettront peut-être d'arriver sur ce point à une solution.

Quant à la forme de l'autel, rien ne saurait mieux nous éclairer que la médaille d'Auguste qui porte pour revers la représentation de ce monument. Elle montre aussi quelle était la disposition des ornements qui le décoraient. M. Artaud après avoir soigneusement examiné les médailles qui portent ce revers, et les avoir comparées les unes aux autres, est parvenu à acquérir des notions très-satisfaisantes sur l'autel d'Auguste.

(1) Post Narbonem, hæc urbs maxime omnium Gallicarum, hominum frequentia pollet : præfecti enim Romanorum eo utuntur emporio, monetamque ibi tam auream quam argenteam cudunt : et templum ab omnibus communi sententia Gallis decretum Cæsari Augusto, ante hanc urbem, ad concursum fluviorum est positum. Aram habet hoc memorabilem, cum inscriptione gentium ax numero, et imagines singularum : item et aliam magnam. (Strab., lib. IV, § 3.)

(2) On trouve, sur les marbres et dans les auteurs anciens, ces différentes manières de désigner l'autel de Lyon : *Sacerdos ad aram — ad aram Romæ et Augusti — ad aram Augusti — ad aram Cæsaris. — ad aram Romæ et Augustorum — ad aram Cæsarum — ad aram ad confluentem Araris et Rhodani — ad confluentes Arari et Rhodani — ara Lugdunensis.*

Pour le temple : *Sacerdos ad templum Romæ et Augusti — ad templum Augusti — ad templum Romæ et Augustorum — ad templum Augustorum — ad templum Romæ et Augg.*

C'était, à ce qu'il paraît, un autel très-large et fort élevé, aux extrémités duquel étaient deux colonnes, surmontées de deux Victoires colossales de 10 pieds environ. M. Artaud suppose qu'il n'avait pas moins de 20 pieds de haut, d'après les revers des médailles et l'examen de quatre colonnes placées dans l'église d'Ainay (1), que l'on croit formées des deux colonnes de l'autel d'Auguste, sciées par le milieu et divisées en deux parties.

Sur l'autel il y avait huit trépieds, vraisemblablement d'un métal précieux, disposés symétriquement. Plusieurs de ces trépieds paraissent surmontés d'une pomme ; les autres d'une couronne, symbole du culte d'Apollon. Deux autres au centre de l'autel supportent chacun une figure orbiculaire, qui, si l'on s'arrête à l'inscription de l'autel, *Romæ et Augusto*, paraît signifier le partage de la souveraineté et de la divinité entre Rome et Auguste. Ces deux trépieds sont plus élevés que les autres, d'où on peut induire que le monétaire a voulu leur donner une signification différente (V. la page suivante). Ils occupent la place d'honneur et peuvent être considérés comme l'emblème des deux divi-

(1) M. Artaud a mesuré les colonnes de l'église d'Ainay et leur a trouvé les proportions suivantes :

Le premier pilier, dont le congé est antique, a en bas 3 pieds 6 pouces 6 lignes de diamètre, et en haut 3 pieds 5 pouces ; le second a en bas 3 pieds 3 pouces, et en haut 3 pieds ; le troisième a en bas 3 pieds 5 pouces 9 lignes, et en haut 3 pieds 1 pouce ; le n° 4 a en bas 3 pieds 3 pouces, et en haut 2 pieds 9 pouces, y compris l'astragale qui est antique.

Le premier pilier, y compris le congé et le filet du bas qui sont antiques, a 13 pieds 4 pouces 5 lignes de hauteur ; le second a 13 pieds 7 pouces 9 lignes de haut ; le troisième pilier a 13 pieds 1 pouce 3 lignes de haut ; le quatrième pilier a 12 pieds 10 pouces 5 lignes de hauteur. En rajustant ces quatre colonnes de manière à n'en former que deux, on trouve que l'une aurait eu un fût de 26 pieds 2 pouces 6 lignes, et l'autre un fût de 26 pieds 2 pouces ; que la première avait 3 pieds 4 pouces 7 lignes en bas, et 2 pieds 8 pouces en haut, tandis que la seconde avait 3 pieds 3 pouces 9 lignes à sa base, et 3 pieds 8 pouces à la sommité.

Il résulte de ces mesures qu'il y a une colonne d'un diamètre un peu plus fort que l'autre : la longueur du fût de ces colonnes fait juger qu'elles étaient d'ordre corinthien.

Malgré ces rapports, *je ne peux croire que les colonnes d'Ainay soient celles de l'autel d'Auguste*,

nités de Rome et d'Auguste. Ainsi les globes qu'ils supportent seraient l'image de la souveraine puissance et de l'empire céleste, tandis que les petits trépieds supporteraient des pommes, emblême des jeux apollinaires ou augustaux (1).



Sur le devant de l'autel, on voyait encore, d'après les médailles, deux trépieds, et, au centre, la couronne de chêne entre deux branches de

(1) Cette multiplicité de trépieds ne doit point étonner, quand on se rappelle combien les ornements et les prix de ce genre étaient en honneur chez les Anciens. Auguste fit fondre des statues d'or et d'argent que la flatterie lui avait érigées, et les fit transformer en trépieds pour les consacrer à Apollon. Virgile, Pline et Cicéron nous apprennent qu'on mettait plusieurs rangs de trépieds sur les autels en guise de candélabres ; les trépieds devaient jouer un grand rôle dans les prix de poésie.

laurier, décoration qui se trouvait aussi sur la porte du palais impérial (1).

Ainsi tout s'explique dans cette décoration : les couronnes et les trépieds sont les emblêmes des jeux dont ils étaient les prix ; la figure de la Victoire, symbole agonal ou militaire, était destinée à redire aux siècles futurs la gloire d'Auguste ou celle des vainqueurs dans les exercices solennels. Les autres ornements rappelaient la puissance et les glorieux trophées des empereurs.

La grandeur et la disposition de l'autel de Lyon font présumer à M. Artaud qu'il était disposé en forme de tribunal, sur lequel les juges pouvaient présider aux cérémonies des exercices littéraires et distribuer publiquement les récompenses aux hiéronices augustaux (2). L'action des deux victoires surmontant les colonnes semblerait d'ailleurs l'indiquer.

D'après la dimension présumée de l'autel d'Auguste, il serait difficile d'admettre qu'il fût à l'intérieur du temple dont parle Strabon ; il était très-probablement en avant de cet édifice. Selon toute apparence, le temple et l'autel se trouvaient renfermés dans une espèce de forum orné de portiques, et c'est peut-être une des causes qui ont fait souvent confondre le temple et l'autel d'Auguste (3). M. Artaud a essayé de rétablir le plan de ce temple et de cet autel, et, quoique cette restitution soit peut-être un peu conjecturale, elle ne mérite pas moins d'être examinée. La voici telle que je l'ai tirée du plan général de Lyon antique. dressé par MM. Artaud et Chenavard (V. la page suivante).

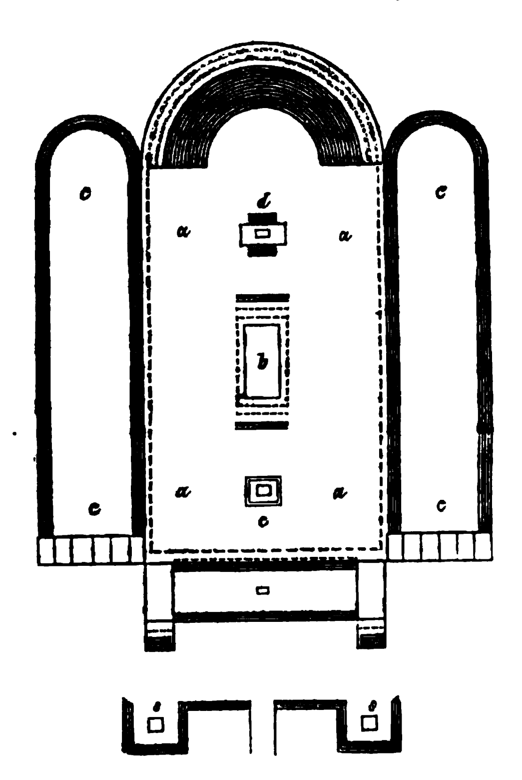
D'après ce plan, deux statues équestres s'élevaient sur le bord de la Saône, en avant de l'enceinte *s s* ; puis venait le forum *a a* dans lequel

(1) On a été longtemps embarrassé pour se rendre compte de toutes les figures, présentant entre elles de l'analogie, qui ornaient le devant et la partie supérieure de l'autel dans les médailles ; leurs formes ne paraissaient pas présenter de caractère déterminé. Cependant, on est enfin arrivé à comprendre que toutes ces figures, semblables parfois à des compas plus ou moins ouverts, tantôt en guise de tables ou de niches plus ou moins arrondies, tantôt en forme de génies dont on croit voir la tête, les bras et les jambes, ne sont que des variétés de trépieds grossièrement indiqués, surmontés d'un globe, quelquefois d'une couronne, et souvent privés de l'un et de l'autre.

(2) V. Mémoire cité sur les médailles au revers de l'autel d'Auguste.

(3) La plupart des antiquaires et des historiens ont confondu le temple et l'autel d'Auguste.

on voyait le temple de Rome et d'Auguste *b*, et, en avant de l'édifice, un autel *c*. Un autre autel *d* se trouvait au-delà du temple que M. Artaud



suppose avoir été périptère à deux façades. Ce dernier autel serait celui devant lequel on venait réciter des vers et concourir au prix d'éloquence ou de poésie. Aussi a-t-on figuré, derrière, des gradins disposés en demi-cercle, comme ceux d'un théâtre, pour les juges ou les auditeurs.

M. Artaud a très-bien démontré que, d'après Strabon, il y avait près du temple d'Auguste deux autels; car, après avoir parlé de celui dédié à Rome et à Auguste, il ajoute : *item et aliam magnam*. Cet autre autel aurait, comme le pense M. Artaud, été élevé postérieurement au premier, après la mort d'Auguste. « Les habitants de Lyon, dit-il, ou « plutôt la communauté des Gaules dut saisir l'occasion d'être agréable

« à Tibère, d'agrandir le culte de la divinité protectrice et le local où les « représentants des soixante peuples devaient s'assembler tous les ans, « aux fêtes d'Auguste, pour la célébration de leurs jeux fameux et la « tenue de leurs foires renommées. Ce ne serait que l'an 767 de Rome « qu'elle aurait pu diviser le culte et la dénomination de son temple et « de son double autel ; ce serait alors qu'elle aurait donné plus d'éclat « à ses fêtes augustales, à ses jeux qui devinrent si fort à la mode sous « Caligula, et qui acquirent tant de célébrité à l'autel de Lyon. »

Ainsi l'autel le plus ancien était dédié à Rome et à Auguste, *Romæ et Augusto ;* le second, plus particulièrement à cet empereur. Dans la suite, l'autel d'Auguste devint celui des Césars ou des princes régnants (1) ; les *augustalia* furent aussi changés par Caligula en jeux gaulois ou jeux mêlés.

Pour revenir au plan restitué par M. Artaud, à droite et à gauche de la place qui renfermait le temple et les autels, étaient deux cirques ou xystes *c c c c* pour la course et les différents exercices du corps.

Le forum et le temple d'Auguste devaient être situés, dit M. Artaud, près de l'église d'Ainay , et les blocs de pierres antiques employés dans la partie basse de la façade de cette église pourraient même provenir des ruines du monument romain auquel elle a succédé (2).

Des fouilles pratiquées dans la Saône, près d'Ainay, et dont M. Artaud a rendu compte dans un mémoire, prouvent d'ailleurs qu'il existe encore de précieux débris le long de cette rive. C'est là que fut trouvée aussi, dans le siècle dernier, la jambe de cheval en bronze que l'on voit au musée de Lyon, et qui provient, selon toute apparence, d'une statue équestre.

Le savant conservateur du musée lapidaire de Lyon, M. Martin Daussigny, place le temple d'Auguste assez loin d'Ainay et dans le voisinage des arènes, dont l'emplacement est occupé aujourd'hui par le jardin des plantes.

(1) On ne peut douter que le temple et l'autel de Rome et d'Auguste n'aient été appelés, dans la suite, autel et temple des Augustes ou des Césars. On en peut trouver la preuve dans ce qui est cité en note, p. 263.

(2) Ces pierres sont évidemment antiques et portent encore la trace des tenons qui servaient à les lier plus solidement. On croit généralement que les débris du temple d'Auguste, ont été employés, dans le moyen-âge, aux fondations des églises d'Ainay, de St-Jean, de St-Pierre, et à celles du pont de pierre,

« Il me semble évident, dit-il, que l'amphithéâtre gallo-romain « sur le penchant de la colline St-Sébastien, amphithéâtre dans lequel « étaient marquées les places des députés des soixante nations des « Gaules aux fêtes augustales, était près du temple d'Auguste.

« Pourquoi aurait-on tenu ces assemblées sur un autre point de « la ville, et surtout dans l'île d'Ainay, à 1500 mètres au moins de « distance ; tandis que c'est dans l'amphithéâtre même que se don- « naient les fêtes et les jeux en l'honneur des Césars : nous possédons « une partie de la décoration de l'autel et surtout le commencement « de la célèbre inscription *Romæ et Augusto* trouvé dans ce quartier.

« N'oublions pas d'ailleurs que les inscriptions disent que l'autel « d'Auguste était *ad confluentes Araris et Rhodani ;* ce qui prouve « qu'à l'époque romaine il y avait plusieurs confluents, c'est-à-dire « que les deux fleuves avaient plusieurs points de rencontre. Le « temple ou autel devait être naturellement placé sur un terrain à « l'abri des inondations si fréquentes alors que le sol antique était « à 3 ou 4 mètres plus bas que celui d'aujourd'hui. »

L'autel d'Auguste, à Lyon, a joué un grand rôle dans l'histoire ; il se rattache à la consécration des assemblées représentatives qui eurent lieu dans les Gaules durant l'ère gallo-romaine. Après la tenue de celle où les députés des provinces rendirent un décret pour consacrer en commun un autel à Auguste, l'an de Rome 741, il y eut souvent des réunions du même genre ; et si elles se tinrent quelquefois dans d'autres villes, tout porte à croire au moins qu'elles avaient lieu habituellement à Lyon, où se tenaient des foires célèbres, et où des fêtes et des jeux attiraient un grand concours d'étrangers. Plusieurs savants ont pensé que, chaque année, les soixante cités de la Gaule étaient représentées par des députés, aux fêtes qui se tenaient au mois d'août devant l'autel d'Auguste (1), et qu'ils délibéraient sur leurs intérêts communs. Quoi qu'il en soit, plusieurs inscriptions attestent que, dans ces assemblées, les provinces des Gaules décernaient des récompenses nationales. C'est dans une pareille réunion (en 238) que fut autorisée l'érection d'une statue en l'honneur de *Titus Sennius Solemnis*, prêtre de Mars, de

(1) D'après M. Artaud, une inscription curieuse, trouvée au Jardin des plantes de Lyon, atteste que les soixante nations gauloises, représentées chacune par trois députés, avaient leurs places marquées dans l'amphithéâtre de cette ville.

Diane et de Mercure, dans la ville de Vieux, sa patrie. Le marbre qui servait de piédestal à cette statue, et que j'ai plusieurs fois cité, fut retrouvé à Vieux dans le XVIe siècle ; les curieuses inscriptions qui le couvrent ont été plusieurs fois publiées (1).



Piédestal de la statue de Solemnis, aujourd'hui à l'hôtel-de-ville de St-Lo.

Ce qui parait hors de doute, c'est que l'on pouvait dans ces assemblées contrôler l'administration des hauts fonctionnaires et même les accuser et les citer à la barre de cette espèce de chambre éphémère ou plutôt de conseil général des provinces.

(1) L'une de ces inscriptions atteste que les trois provinces de la Gaule avaient décerné ce monument à Titus Sennius Solemnis dans la cité de Vieux.

TRES. PROV GALL

PRIMO V. MONVMENTVM IN SVA CIVITATE

POSVERVNT LOCVM ORDO CIVITATIS VIDVC.

LIBERTER DED. P. XVIII

AN PIO ET PROCVL C. O. S.

Cette date répond à l'an 238 de l'ère chrétienne. T. Sennius Solemnis avait assisté, comme député de la cité, à l'assemblée représentative des trois pro-

Raynouard, dans son *Histoire du droit municipal*, regarde les inscriptions du marbre de Thorigny comme constatant l'antique organisation des assemblées représentatives dans la Gaule, assemblées qui réunissaient soit des députés nés des différentes cités, c'est-à-dire les magistrats précédemment nommés par les curies aux fonctions municipales, soit des députés spécialement élus à l'occasion de ces assemblées.

On trouve souvent, dans les inscriptions tumulaires, le titre de Sévir augustal attribué au défunt comme un titre très-honorable. Entre cent autres inscriptions, je citerai celle-ci, qui se voit à Lyon :

D. M.
L. LVCRETI
CAMPANI
IIIIII VIRI
AVG. LVG.
EVSEBES LIB. (1).

Les sévirs augustaux étaient des prêtres attachés au temple d'Auguste ; mais aucun auteur ne parle de l'institution de ces fonctionnaires dans les provinces. On croit que les sévirs étaient les six premiers prêtres choisis dans le collége des Augustaux, et que ces officiers municipes présidaient au culte et aux jeux sacrés relatifs à la divinité d'Auguste (2).

Plusieurs autres villes érigèrent, à l'exemple de Lyon, des autels à Auguste. Narbonne, une des premières cités de la Gaule, en eut un qui fut consacré huit ans après celui de Lyon. Cet autel s'élevait au milieu d'un forum, et l'on voit encore dans cette ville les tables votives

vinces des Gaules et s'y était fait remarquer. (V. Renouard, *Histoire du Droit municipal*, t. Ier, p. 219 ; — Lambert, *Dissertation sur le piédestal de la Statue de Titus Sennius Solemnis.*) Voir aussi la conférence publique que j'ai faite à St-Lo, le 22 mai 1866, sur le marbre de Thorigny, à l'hôtel-de-Ville de St-Lo, pendant la session du concours régional d'agriculture. (*Ann. normand*, 1867.)

(1) Diis manibus L. Lucreti campani Seviri Augustalis Lugdunensis, Eusebes libertus.

(2) A Rome, l'établissement des compagnons augustaux eut lieu un an après la mort d'Auguste, l'an 768 de Rome : *Idem annus novas ceremonias accepit, addito sodalium sacerdotio* (Tacite). Tacite nous apprend encore, en parlant de ces prêtres, qu'ils furent créés au nombre de vingt-un, et tirés au sort parmi les gens les plus distingués de Rome.

rappelant la fondation, le rit et les sacrifices qui eurent lieu lorsque l'autel fut consacré (1).

Ce qui précède démontre, de la manière la plus incontestable, que les croyances religieuses des Romains étaient partout répandues et adoptées dans la Gaule, lorsque le christianisme vint s'établir et renverser à son tour le polythéisme.

Jupiter, Diane, Mercure, Apollon, Vulcain, Castor et Pollux, Pluton, etc., étaient en vénération chez nos ancêtres; ils vouaient aussi un culte aux dieux mânes, aux déesses-mères, aux sylvains, aux nymphes, et au génie de chaque localité (2) : aussi trouvons-nous dans les lieux les plus écartés des villes, jusqu'au fond des forêts, des inscriptions qui nous montrent combien s'étaient profondément infiltrées dans les Gaules les croyances religieuses des Romains (3). Sans doute cette révolution ne fut pas subite; les croyances primitives subsistèrent quelque temps encore après la conquête romaine, et le culte des divinités gauloises dut être confondu d'abord avec celui des divinités romaines. Mais si quelques-uns des anciens préjugés se maintenaient encore, le polythéisme romain ne tarda pas à les modifier ou à se les approprier. Si les pierres druidiques furent toujours un objet de vénération, c'est que ces monuments pouvaient convenir aux nouvelles croyances aussi bien qu'aux anciennes. Le polythéisme montra d'ailleurs une grande tolérance pour les idées reçues, et les divinités indigènes des Gaulois furent souvent associées aux divinités romaines.

(1) Ces curieuses inscriptions ont été publiées par Millin. On y trouve des détails extrêmement intéressants sur la cérémonie qui accompagnait la dédicace des autels ; on y voit que l'huile sainte jouait un grand rôle dans cette cérémonie Les anciens oignaient aussi les statues de leurs divinités lorsqu'ils les consacraient.

(2) Voyez *Histoire des sciences, des arts, des lettres et de la civilisation dans le pays Messin* par M. Bégin ; in-8°. Metz, 1829.

(3) Parmi ces nombreuses inscriptions, je ne citerai que celle-ci, qui se voit encore dans la forêt de Bellême, sur le bord d'une fantaine :

APHRODISIUM

DIIS INFERIS

VENERI MARTI MERCURIOQUE

SACRUM.

CHAPITRE VII.

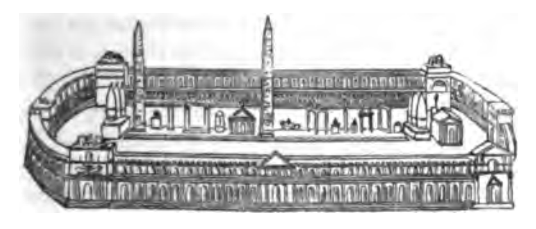
ÉDIFICES CONSACRÉS AUX JEUX PUBLICS.

—

TROIS SORTES D'ÉDIFICES CONSACRÉS AUX JEUX PUBLICS CHEZ LES ROMAINS. — LES CIRQUES ÉTAIENT LES PLUS VASTES. FORME DE CES MONUMENTS. DÉTAILS AU SUJET DES COURSES DES CIRQUES. — LES THÉÂTRES, LEUR FORME, ETC. EXAMEN DE CEUX QUI NOUS RESTENT EN FRANCE. — LES AMPHITHÉÂTRES. FORME ET DISPOSITION DE CES ÉDIFICES.

Les Anciens avaient trois sortes d'édifices consacrés aux jeux publics : le cirque, le théâtre et l'amphithéâtre. Souvent on les a confondus tous trois sous la dénomination de cirques ; mais leur forme, leur destination, leurs dimensions, établissent entre eux des différences essentielles, et l'on a peine à comprendre comment on a pu faire cette confusion.

Les cirques étaient bien plus considérables que les amphithéâtres et les théâtres. La forme de l'édifice était celle d'un parallélogramme fort allongé, arrondi à l'un des bouts, et carré ou légèrement convexe par



Vue générale d'un cirque.

l'autre. Les deux grands côtés offraient extérieurement deux ordres superposés, surmontés d'un attique et terminés par une terrasse. Des boutiques et des passages conduisant à l'intérieur du cirque occupaient

le premier rang d'arcades (1). Six tours carrées, quatre aux points de jonction des grands et des petits côtés du cirque et deux aux extrémités, s'élevaient au-dessus des terrasses ; elles étaient ornées de quadriges ou de groupes de coureurs (2).

L'entrée pour les chars avait lieu par l'extrémité légèrement convexe du cirque. Douze arcades, non comprise celle qui se trouvait sous la tour, fermées par des grilles, formaient les remises *carceres*, où les chevaux étaient retenus avant les courses.

Il est facile de comprendre la disposition des siéges à l'intérieur d'un cirque : sur les deux grands côtés et sur l'hémicycle opposé aux *carceres*, s'élevaient plusieurs rangs de gradins au-dessus desquels était une galerie ornée de colonnes correspondant, à ce qu'il paraît, aux arcades extérieures du second ordre, et dans laquelle on pouvait circuler. Il y avait aussi, au-dessus des *carceres*, plusieurs étages de gradins, et c'était là, au-dessus de la grande entrée et dans la tour placée au centre des remises, qu'était la tribune réservée à l'empereur ou au magistrat qui présidait aux jeux.



Entre les siéges des spectateurs et l'espace destiné aux jeux, *area*, était, dans quelques cirques, un canal large de 10 pieds et plein d'eau, *euripus*, bordé d'une grille du côté de l'*area*. Mais tous les cirques n'étaient pas entourés d'un fossé pareil ; on n'en trouve aucune trace dans celui de Caracalla, à Rome, et dans plusieurs autres. L'*euripus* n'existait jamais du côté des *carceres*, où il aurait intercepté l'entrée du cirque.

(1) Tacite, *Ann.* XV — 38.

(2) Les places disposées dans ces tours appartenaient aux sénateurs et aux magistrats qui avaient droit à des siéges distincts des autres. Il paraît qu'à une certaine époque ces places se transmirent par droit de succession.

Au milieu de l'*area* des cirques régnait une muraille haute de 4 pieds, large de 12 environ, s'étendant dans presque toute la longueur de l'enceinte. Cette construction, qui barrait le cirque longitudinalement, portait le nom de *spina*. Auguste fit élever, le premier, sur la *spina* un obélisque dédié au Soleil.

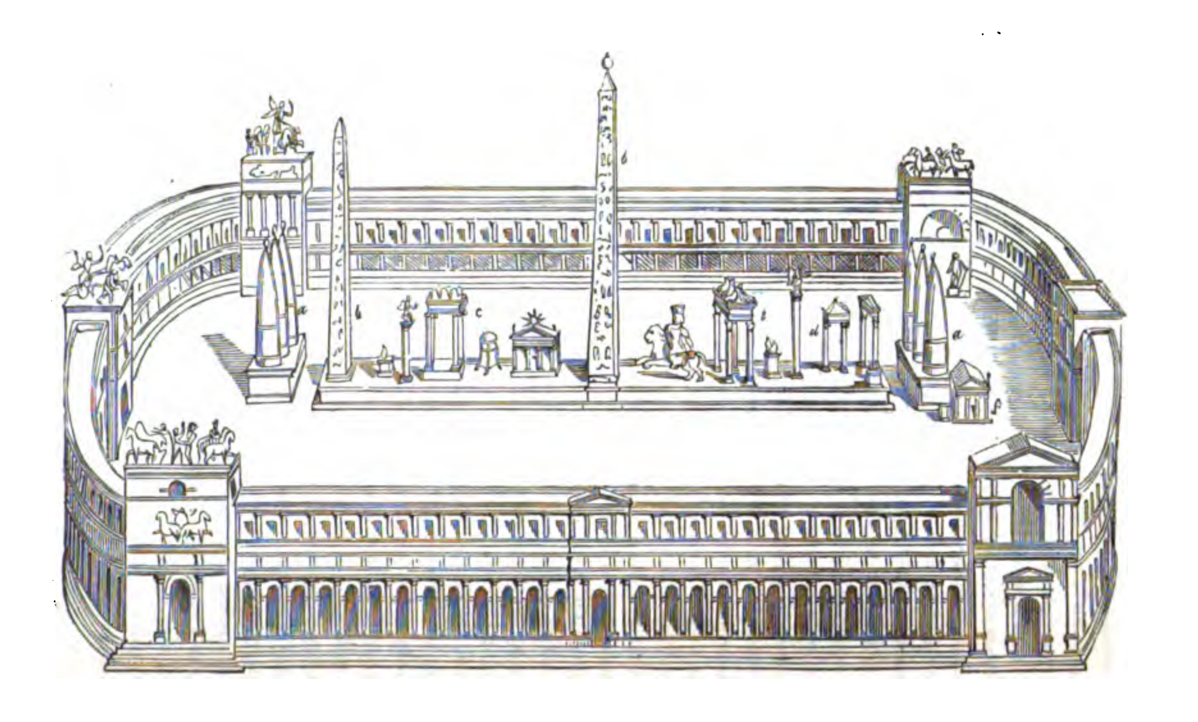
Il y avait aussi sur la *spina* des cirques, de petits temples, des autels, des statues et sept boules, *ova*, portées sur des pivots, et qui servaient à indiquer le nombre de tours parcourus par les chars, *ova ad metas curriculis numerandis* (1), et sept dauphins portés aussi sur des piédestaux ou sur une architrave élevée sur des colonnes. Si quelques auteurs ont confondu les dauphins et les oves, il n'est pas douteux cependant qu'ils ne fussent distincts. Il paraît que les œufs rappelaient Castor et Pollux, et que les dauphins avaient été choisis en l'honneur de Neptune et parce qu'ils passent pour les animaux les plus agiles de la mer. Aux deux extrémités, et en dehors de la *spina*, étaient toujours trois pyramides reposant sur un même soubassement et faisant l'office de bornes. C'était près de ces bornes, *metæ*, que les chars devaient tourner aux deux extrémités du cirque, en évitant de frapper la borne. Le point de départ était toujours placé de manière que les coureurs avaient à leur gauche la *spina* et les bornes.

L'image du grand cirque de Rome, reproduite dans l'ouvrage de Montfaucon (V. la page 276), nous montre ces tribornes coniques élevées sur le même soubassement aux deux extrémités de la *spina*.

Devant les *carceres*, Montfaucon place le temple de Murcia, *ædes Murciæ*, qui plus probablement se trouvait sur la *spina*; car il aurait entravé les courses, s'il eût réellement occupé l'emplacement que lui assigne le savant bénédictin. Voici, du reste, comment il explique les objets figurés sur la *spina*, dans sa restitution du grand cirque (V. la page suivante) :

« La première chose qu'on trouvait sur la *spina* (à partir des bornes « faisant face aux *carceres*) était l'autel des Lares, et d'un autre côté « celui qu'on appelait *ara potentium*, l'autel des dieux puissants. Ensuite venaient deux colonnes avec un fronton : c'était comme le frontispice d'un temple. Un tout semblable venait ensuite, dédié à Tutéline, avec un autel à son côté, auprès duquel était une colonne qui « soutenait une statue de la Victoire : un carré long, de quatre colonnes, « sur lesquelles était un entablement qui soutenait plusieurs dauphins;

(1) Tite-Live, XLI—27. On élevait une boule à chaque tour.



Vue du grand cirque, à Rome, d'après Montfaucon.

« c'était là comme un temple de Neptune. Cybèle, la mère des dieux, « était tout auprès, au bas du grand obélisque *b* qui occupait le milieu « et comme le centre du cirque. Auprès du grand obélisque était le « temple du Soleil, qui, selon Tertullien, occupait le milieu du cir- « que..... Un trépied à côté de ce temple était la marque d'Apollon, que « les anciens distinguaient ordinairement du Soleil. Le bâtiment à « colonnes qui est à côté, est couronné de certaines pierres rondes et « oblongues, qui ont la forme d'œufs et que l'on appelait à cause de « cela *ova curriculorum*, les œufs des courses. On voyait après cela « une statue de la Victoire sur une colonne. L'autel des grands dieux « était sur la même ligne : après quoi venait un obélisque, plus petit « que le précédent, qui était consacré à la Lune. Les *metæ* ou bornes « terminaient le tout, de même qu'à l'autre bout *a*. Ceux qui couraient « sur des chevaux ou sur des chars faisaient le tour de tout cela. »

S'il y a quelques conjectures dans cette restitution de Montfaucon, au moins savons-nous, par un grand nombre de témoignages, que les objets qu'il indique se trouvaient à peu près de la sorte disposés sur la *spina*; et on s'explique cette profusion d'autels et de petits temples en songeant que les cirques étaient dédiés au dieu Consus ou à Neptune équestre, et consacrés en même temps au Soleil, à Castor et Pollux et à d'autres divinités.

Les concurrents ou conducteurs de chars, *aurigæ*, portaient des espèces de livrées de couleurs différentes et formaient des partis ou factions. Il y eut d'abord quatre livrées : la blanche, *alba*; la rouge, *russea*; la bleue, *veneta*; et la verte, *prasina*. Deux autres livrées furent ajoutées par Domitien : la pourprée, *purpurata*, et la dorée, *aurata*.

Les spectateurs se passionnaient pour telle ou telle couleur, faisaient des paris pour les succès de telle ou telle faction. Dans la suite, les couleurs du cirque donnèrent lieu à de véritables factions politiques auxquelles appartenaient des milliers de citoyens. On sait que, sous Justinien, plus de trente mille personnes périrent à Constantinople dans une rixe élevée entre les partisans des verts et des bleus.

Au sortir des *carceres*, on disposait les chevaux sur une ligne blanche, *creta*, tracée dans l'*area* du cirque, à droite de la *spina*; puis, au signal qui était donné par le préteur en jetant dans l'arène une pièce de linge, *mappa*, ils partaient tous au son des trompettes. Il fallait faire sept fois le tour de la *spina*, tâcher surtout d'éviter les bornes et arriver au point de départ. On conçoit tous les écueils que devaient

rencontrer les concurrents dans ces courses si rapides, animées par le son des trompettes et les cris des spectateurs. Ceux qui se voyaient devancés tâchaient d'accrocher avec adresse les chars de leurs adversaires pour les faire échouer (1).

Il existe au musée de Lyon un curieux pavé en mosaïque, découvert dans cette ville en 1806, et qui représente des courses de chars et de chevaux dans l'enceinte d'un cirque (2). Sauf quelques dégradations qui ne nuisent cependant pas à l'ensemble du tableau, la conservation de ce tableau est complète, et il jette un grand jour sur les jeux du cirque, *ludi circenses*.

Cette mosaïque est composée, comme beaucoup d'autres, de petits cubes de marbre et de pierre factice; les sujets se détachent sur un fond noir ardoisé; presque tous les chevaux sont d'un bai pâle ou couleur de chair; quelques-uns sont blancs, d'autres gris, selon que l'artiste l'a jugé nécessaire pour détacher ses groupes.

Au milieu de l'arène qui fait le sujet du tableau (3), se trouve l'épine, *spina*, qui la partage presque dans toute sa longueur (4): c'est un massif de maçonnerie, qui paraît avoir les quatre pieds d'élévation qu'on lui attribue ordinairement. Elle est coupée, à peu près vers le milieu, par un passage étroit *a* où sont deux fragments de figures vêtues de bleu. L'une d'elles tient la palme destinée au vainqueur, et l'autre, plus dégradée, portait peut-être le prix de l'une des deux courses.

L'obélisque consacré au Soleil, étant sur la partie la plus longue de la *spina*, se trouve parfaitement au milieu.

Deux autres passages également étroits sont formés par les *tribornes*

(1) V. Mémoire sur les jeux du cirque, par M. Artaud.

(2) Ce curieux pavé a été découvert, en 1806, dans un jardin près de l'abbaye d'Ainay, où l'on a trouvé plusieurs autres belles mosaïques. Il était à 3 pieds de profondeur. On l'avait recouvert d'une légère couche de gravier rougeâtre et d'un rang de tuiles à rebords, évidemment dans l'intention de le conserver.

(3) Dans l'esquisse de la mosaïque, j'ai supprimé une partie de la bordure extérieure qui représente des rinceaux, et je n'ai conservé que la bordure intérieure formant le premier encadrement du tableau. Mon esquisse représente le pavé avec des lacunes qu'on y remarqua lors de la découverte.

(4) Il est à remarquer que l'espace de devant est un peu plus large que celui de derrière, sans doute pour contenir les chars lorsqu'ils étaient assemblés de front sur la première ligne,

élevées aux deux extrémités de la *spina*, dont elles sont un peu séparées.

La *spina* a cela de particulier qu'elle ne ressemble à aucune de celles que nous pouvons connaître. On n'y voit point cette multitude d'autels, de statues et de petits temples qui se trouvaient sur celles des cirques de Rome.

Sur chaque partie de la *spina*, on distingue aussi un rang de dauphins.

Ces sept dauphins sont rangés à la suite les uns des autres, sur une traverse horizontale soutenue par trois piliers *d d*. Ce qu'il y a de fort remarquable, c'est qu'ils paraissent jeter de l'eau sur la *spina*, creusée en forme de bassin.

Les œufs de bois, placés immédiatement après *e e* et dans le même sens, sont sur de petits supports fixés par le milieu comme une palissade.

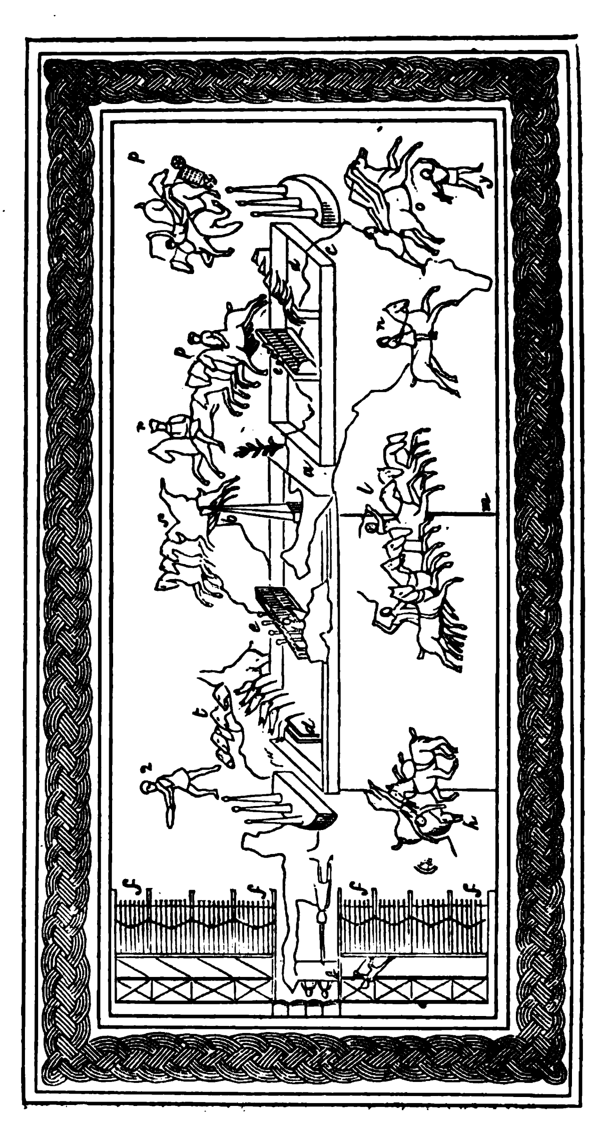
On y aperçoit un fragment qui paraît avoir fait partie d'une figure qui devait être l'*erector ovorum*, celui qui comptait les tours. Trois œufs sont plus élevés que les autres, ce qui paraît annoncer que déjà trois tours ont été faits par les chars.

Sur l'autre partie de la *spina*, où sont les mêmes objets correspondants, on n'aperçoit point de figure à la place qu'elle aurait pu occuper ; la seule différence qui existe, c'est que dans celle-ci les œufs sont blancs, tandis que dans l'autre ils sont jaunes, ce qui ferait présumer qu'ils appartenaient à une seconde course.

A l'entrée de la mosaïque sont les *carceres* ou barrières *f f f f* : leur forme et leur couleur indiquent qu'elles étaient en bois. Quoique les auteurs en aient désigné douze dans chaque cirque, on n'en compte ici que huit, nombre égal à celui des chars.

La grande entrée, qui est sans porte, se trouve au milieu des *carceres* : au-dessus est la loge prétorienne, où l'on remarque les juges ou magistrats vêtus de bleu ; elle est ornée de festons de draperies attachés au-dessus de leurs têtes. On distingue sur l'épaule de celui qui est à droite, un large cordon bleu foncé, bordé de blanc. Le préteur ou l'intendant des jeux, placé au milieu, a le bras droit hors de la loge, et tient le linge, *mappa*, qu'il jetait pour indiquer le moment du départ.

De chaque côté de cette loge, sont deux rangs de galeries en bois, semblables aux échafauds où se plaçaient les dames et les juges dans les tournois des chevaliers. On n'y voit qu'un personnage penché sur



La mosaïque des jeux du cirque, à Lyon.

un bâton : c'est probablement celui qui vient de fermer les barrières au moyen d'un levier ; son attitude est celle d'un homme qui fait de grands efforts. Il y a apparence que c'était au-dessus des barrières qu'était placée cette machine dont parle Cassiodore, qui servait à les faire ouvrir et fermer toutes à la fois.

Un autre personnage, dont on n'aperçoit que la tête et le bas du corps, se trouve devant un pilier, un peu à droite de la porte d'entrée ; il a de longs hauts-de-chausses bleus. Il est à présumer que c'était l'inspecteur des jeux ou le héraut qui devait proclamer le vainqueur. La partie à gauche de la porte d'entrée qui correspond à celle-ci, se trouve entièrement dégradée.

Les quatre couleurs ordinaires des factions du cirque étaient emblématiques des quatre saisons.

On voit, au nord de l'entrée de la mosaïque, un cocher de la faction verte renversé, ses chevaux abattus, son char fracassé *h* : il se trouve sur la ligne blanche *creta*, d'où les quadriges commençaient leur course.

Dans la seconde faction, on ne voit pas le char du quadrige ; il est caché par les jambes des chevaux. L'attitude de l'*agitator* est fière, et ses coursiers sont mieux dessinés que les autres.

Dans la troisième livrée, le quadrige va presque de front avec le précédent. Il se trouve sur une seconde ligne blanche dont la largeur, égale aux quatre barrières qui l'avoisinent, ferait présumer que les chars étaient mis sur deux rangs et que les factions étaient doubles ; qu'en outre, l'une de ces deux lignes devait servir à la course des chevaux, qui souvent avait lieu en même temps que celle des chars *l m*.

Le quatrième char, *o*, est assez curieux. Trois de ses chevaux sont unis par un joug, *jugales ;* le quatrième de droite est attaché seulement par un trait, *funalis*, comme nos chevaux de volée. Ce quadrige se trouve stimulé par deux personnes à la fois : l'une, penchée sur son char, excite ses coursiers ; l'autre, à pied et vue de dos, agite son fouet, *y*.

Le cinquième char, *p*, à l'angle gauche de la mosaïque, a versé en tournant la borne. L'*agitator*, quoique renversé, semble vouloir faire relever ses chevaux abattus.

Le sixième quadrige, à livrée bleue, *p*, paraît aller en bon ordre ; son guide est le seul qui n'ait point de fouet. Serait-ce un de ces intrépides qui dédaignaient cette ressource pour rendre leur victoire plus

éclatante (1)? Ce char est précédé par un cavalier vêtu de vert, dont le port noble et aisé semble annoncer un personnage de distinction, *r*.

Le septième quadrige, *s*, coupé par l'obélisque, est dégradé en grande partie.

Au huitième enfin, *t*, on ne distingue que la tête des chevaux, le reste étant fort dégradé : il paraît plus rapproché de la *spina*. Une jambe de cheval, qui reste, semblerait même indiquer que le passage avait lieu dans l'intervalle formé entre le piédestal des bornes et l'extrémité de la *spina*. Ce quadrige, qui devance tous les autres, sera peut-être victorieux.

La dernière figure près des barrières, 2, est vêtue de vert ; elle est à pied, et tient un bassin, *nasiterna*, dont le fond est de couleur bleue. C'est un *sparsor*, c'est-à-dire celui qui jette de l'eau, soit pour empêcher les roues de s'enflammer, *metaque fervidis*, soit pour rafraîchir ou stimuler les chevaux au passage, *aqua ad irrigandos abluendosque equos* (2).

Le costume des acteurs de cette course mérite quelque attention.

Tous les auriges sont coiffés d'un bonnet semblable au casque de peau à rebord, *galerus cum margine ;* mais chacun de ces bonnets n'a de rebords que par derrière, et paraît formé avec des étoffes de différentes couleurs.

Leur vêtement se compose de deux tuniques et de longs hauts-de-chausses, *braccæ*.

La tunique de dessous, *indusium*, est blanche et à manches longues, *manuleata ;* celle de dessus, de la couleur de sa quadrille, est sans ouverture, presque sans manches, et se termine près du genou. C'est une espèce de *sagum*, qui, à partir des épaules, a dans toute sa longueur, devant et derrière, deux galons de livrée, de couleur forte et opposée à la sienne. Le tout fixé par une courroie ou ceinture brune, qui pouvait servir en même temps à attacher les rênes des chevaux, comme on en voit aux auriges d'un bas-relief du palais Colonna. Les hauts-de-chausses sont blancs et étroits ; ils se terminent en chaussons, sans apparence de souliers, et ressemblent à nos pantalons collants.

(1) *Diocles cum sine flagello vicisset, inter milliarios agitatores primum locum obtinuit.*

(2) *Argol in Panv.*

On observe une légère différence dans le costume de l'aurige, qui est à pied, et dans ceux du quatrième et du sixième quadrige.

Le premier a un casque à deux pointes, qui tient un peu du *petasus*; ses bras et ses jambes sont nus; il n'a qu'une tunique languetée par le bas et à manches courtes. Les deux autres ont non-seulement la tunique de dessous, *manuleata*; mais elle paraît encore se terminer en *chirotheca*, c'est-à-dire en forme de mitaines.

Les deux écuyers mêlés dans cette course qui se portent le défi, *s*, *r*, ont un costume tout opposé, et paraissent d'une condition plus relevée et costumés à peu près comme les Germains de la garde des empereurs romains.

L'un est coiffé d'un bonnet en forme de turban rougeâtre, rayé de brun, et n'a qu'une petite tunique qui est sans ouverture, sans galons, sans ceinture et à manches courtes. Elle ressemble assez à nos petites vestes, même avec l'indication des poches; tout le reste du corps est nu. L'autre écuyer devait être vêtu de bleu, et l'on peut juger de son costume par celui du cavalier, son concurrent. Le costume du *sparsor*, qui porte un vase, a aussi beaucoup de rapport avec celui du cavalier.

Les juges paraissent avoir une toge et une calotte rouge-brun.

Le personnage qui ferme les barrières a un bonnet de même couleur, et n'a qu'une tunique bleue à manches courtes.

Le héraut, ou l'inspecteur des jeux, a de longs hauts-de-chausses bleus. On lui distingue les traces d'une petite tunique de la même couleur, en forme de gilet; il a un bonnet à calotte aplatie, avec une plume blanche, de côté.

En général, tous ceux qui semblent présider à cette cérémonie, tels que les magistrats et les fonctionnaires des jeux, sont vêtus de bleu. « Il paraît, dit M. Artaud, que cette couleur était celle « de l'uniforme national des Gaules, comme elle l'est encore de « nos jours. »

Les chevaux, en général, se font remarquer par leur queue coupée et relevée, à la mode anglaise.

Au moyen de la mosaïque de Lyon, nous avons, je crois, une idée assez précise des courses de chars dans le cirque, quoique l'artiste se soit borné à représenter les personnages indispensables de ces jeux.

Les cirques n'étaient pas seulement destinés aux courses de chars;

on s'y livrait aussi à la lutte et à la course, à la balle *pila* (1), au pugilat et aux combats athlétiques.

J'ai dit que les cirques étaient les plus vastes édifices consacrés aux jeux publics; il pouvait, dit-on, plus de 200,000 spectateurs dans le grand cirque de Rome, qui avait en longueur 2,187 pieds, et 960 pieds de largeur. Je ne connais pas les dimensions des autres cirques; mais elles étaient aussi fort considérables, sans toutefois avoir rien de fixe, car elles devaient varier suivant l'importance des villes.

Dans le cirque de Caracalla et dans plusieurs autres, aussi bien que dans la représentation du cirque de la mosaïque trouvée à Italica, ville d'Espagne, les *carceres* sont disposés obliquement. Cette direction oblique avait, à ce qu'il paraît, deux causes principales: d'abord, elle avait pour but de donner plus de place pour disposer les douze *carceres* qu'il n'était pas toujours facile d'établir dans la largeur du cirque; secondement, de diriger les chars vers le côté droit de la *spina*, d'où ils devaient tous commencer leur course.

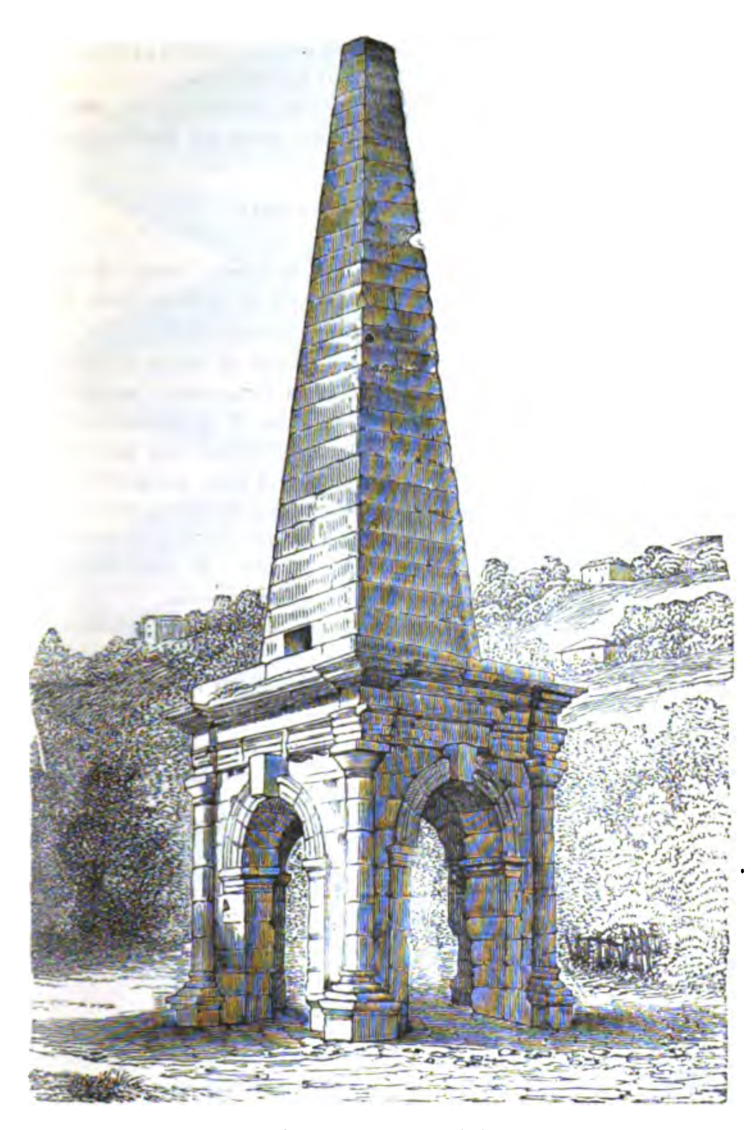
Le cirque d'Orange est, je crois, le seul en France qui offre encore des vestiges considérables. Il était à côté du forum et du théâtre, et sa longueur égalait à peu près la largeur de la ville actuelle. Les arcades et les murs du monument se voient très-bien encore le long de plusieurs maisons et dans des jardins. L'une des extrémités de l'ellipse avait été taillée dans la pente d'une éminence qui domine la ville, et l'on avait construit, le long de la colline, un grand mur destiné à soutenir les terres, et qui existe encore en partie.

L'obélisque qui décore la place d'Arles était, dans l'origine, au milieu de la *spina* d'un cirque. Les derniers vestiges de ce monument ont été retrouvés à l'extrémité de la Roquette, très-près des bords du Rhône, et à l'endroit où les vieilles traditions s'accordaient à en indiquer l'emplacement (2).

On croit que l'obélisque connu à Vienne, sous le nom de l'*Aiguille*, a été, dans l'origine, sur la *spina* du cirque de cette ville, ce qui est fort incertain.

(1) Le jeu de la balle *pila* avait ses factions. (V. Boulanger, ch. 48, p. 690.) Il y avait plusieurs espèces de *pilæ*.

(2) M. Jacquemin, *Guide du voyageur à Arles*.



Vue de l'obélisque appelé l'*Aiguille*, à Vienne.

On ne peut guère douter que Lyon n'eût aussi un cirque ; une inscripuon découverte dans cette ville paraît le prouver, puisqu'elle fait mention de places accordées dans le cirque (1).

Un marbre du musée lapidaire de Lyon, fait mention du pontife Ligurius, qui, le jour de son installation, donna des jeux de cirque au peuple Lyonnais.

ITEM LVDOS CIRCENSES DEDIT.

Un cirque a été reconnu à Bavay ; les bornes, *metæ*, en ont été conservées, transportées à Douai et placées dans le jardin qui avoisine le musée d'histoire naturelle et d'antiquités.

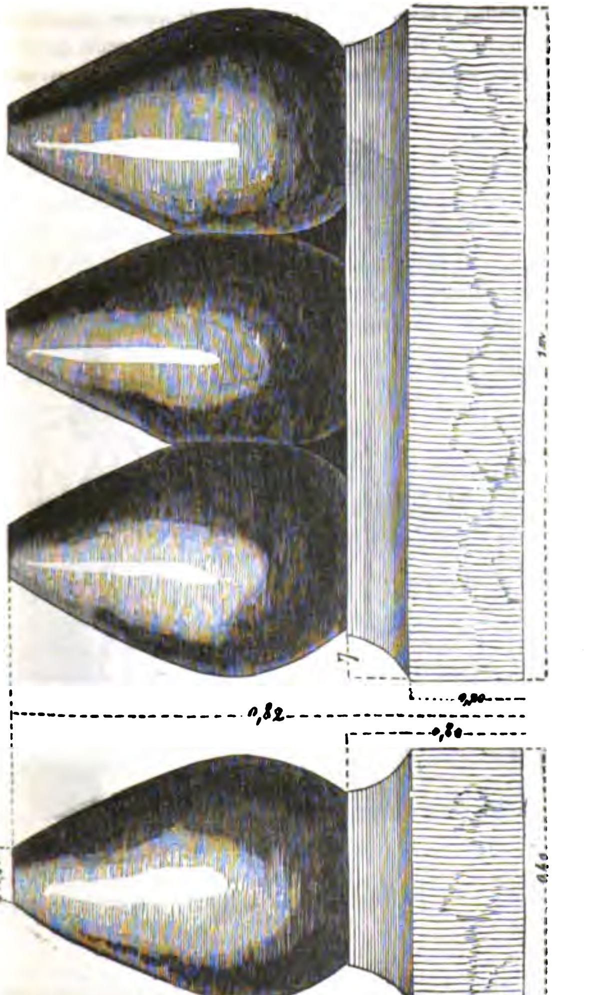
Ces bornes sont en marbre brun du pays et offrent une espèce de piédestal surmonté par des boules en forme d'œuf, soudées les unes aux autres et taillées dans le même bloc (V. la page suivante) : elles m'ont paru très-curieuses. Du reste, elles ne sont pas d'une grande hauteur, et je me suis demandé si elles occupaient bien l'extrémité de la *spina*. Personne n'a pu me donner de détails satisfaisânts à ce sujet. En général, les bornes des cirques étaient, comme dans la mosaïque de Lyon, en forme de cône allongé, imitant la forme des cyprès, *metas imitata cupressus.*

Enfin, à Trèves, près de l'amphithéâtre, on montre l'emplacement d'un ancien cirque, dont il ne reste presque plus de vestiges. Je ne connais pas d'autres cirques dans les villes de l'ancienne Gaule ; mais, évidemment, celles que je viens de citer n'étaient pas les seules qui en fussent pourvues, et sans doute, en faisant quelques recherches, nous pourrions trouver la preuve que beaucoup d'autres villes avaient de pareils édifices (2).

(1) Voici cette inscription :

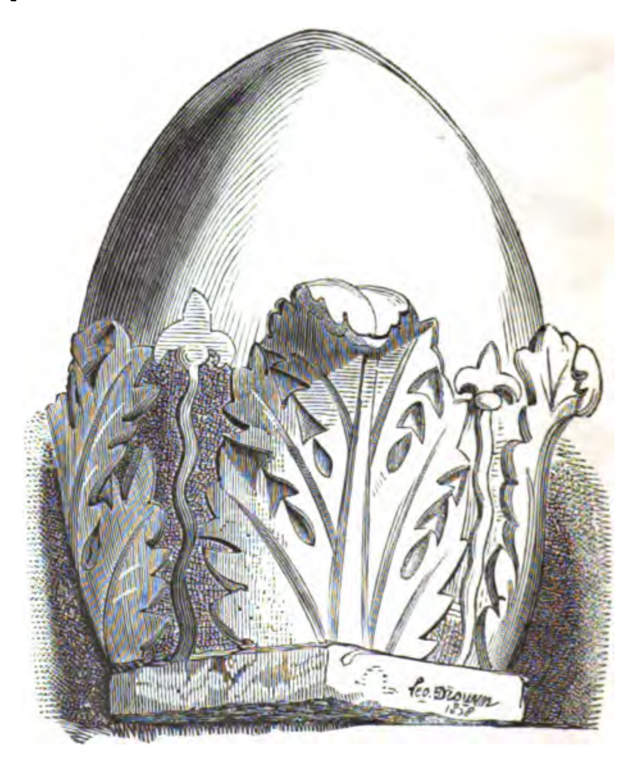
LOCA. N. D. IN. CIRC.
SEX. IAL. IANVARIVS
AEDIL DAT.

(2) On possède encore beaucoup de vestiges de théâtres et d'amphithéâtres, tandis que l'on peut constater à peine l'existence de quelques cirques : cela vient sans doute de ce que les cirques avaient moins d'élévation que les amphithéâtres et les théâtres, et qu'ils ont disparu plus promptement de la surface du sol.



Bornes du cirque de Bavay, au musée de Douai.

On voit au musée lapidaire de Périgueux un œuf entouré d'un rang de feuilles d'acanthe, que l'on a regardé comme pouvant provenir d'un cirque. Mais jusqu'à preuve contraire je pense que c'était plutôt le couronnement d'une colonne isolée ou celui d'une pyramide.



NAUMACHIE. — Il paraît que les cirques servaient parfois aux naumachies (1).

(1) La première représentation d'un combat naval eut lieu à Rome, dans le grand cirque; mais on ne tarda pas à en donner ailleurs. Auguste fit creuser, dans cette intention, un lac près du Tibre (*Suétone Aug.* 43), et Domitien ordonna la construction d'un théâtre pour ce genre de spectacle, qui fut appelé *Naumachia Domitiani*.

La naumachie était la représentation d'un combat naval : ce genre de combat se donnait sur un grand bassin rempli d'eau et entouré de constructions analogues à celles des cirques ; mais on conçoit difficilement comment un cirque pouvait être approprié à cet usage, sans de grands inconvénients et sans travaux préparatoires. Aussi cette tranformation de l'*area* des cirques en pièce d'eau dut-elle avoir lieu rarement et lorsqu'on n'avait aucun autre emplacement. Dans quelques cités, on fit creuser des lacs pour ce genre de spectacle.

Je connais bien peu d'emplacements de naumachies ; on m'en a montré un à Trèves, dans le vallon qui avoisine l'amphithéâtre. M. Artaud pense qu'il y avait une naumachie à Lyon ; il en indique la forme et les dimensions sur son plan de Lyon antique.

Il paraît que les amphithéâtres servaient aussi aux représentations naumachiques.

Théâtres.

Presque toutes les villes un peu importantes de la Gaule possédaient des théâtres qui avaient été élevés, à ce que l'on croit, sous les règnes d'Adrien et d'Antonin le Pieux ; ces monuments étaient adossés à des collines sur la pente desquelles des siéges ou gradins étaient rangés en demi-cercle. Au pied de ces gradins était l'orchestre, qui répondait à ce que nous appelons le parterre dans nos théâtres actuels, et qui était sur un terrain plat, aussi bien que la scène.

Cette dernière portion du théâtre se divisait en trois parties, savoir : le *proscenium* ou *pulpitum*, avant-scène sur laquelle on jouait les drames ; la *scena*, grande façade souvent ornée de plusieurs ordres d'architecture (1), et le *postscenium*, où les acteurs se préparaient.

(1) La scène avait deux fois en largeur le diamètre de l'orchestre. Vitruve indique (liv. V, ch. VII) les proportions des ordres surperposés et la décroissance qu'il fallait observer dans leurs différents membres, soit qu'il y eût un second ordre ou qu'il y en eût un troisième. Il a soin d'avertir que ces proportions ne pouvaient servir à toutes sortes de théâtres, mais qu'elles devaient être, suivant les lieux, modifiées par les architectes.

La scène était percée de trois portes. L'une au milieu, plus haute et plus ornée que les deux autres, s'appelait porte Royale ; c'était par là qu'entrait le personnage principal de la pièce, qui était censé le maître du palais : les personnages secondaires faisaient leur entrée par les deux autres portes que l'on appelait *hospitalia*, parce que ces personnages étaient supposés les hôtes ou les clients du maître du palais (1).

Le mur de scène faisait retour sur les côtés, et sur ces ailes, *versuræ*, s'ouvraient deux autres portes, l'une à droite, l'autre à gauche : elles étaient supposées conduire à la campagne, à la place publique, etc. (2).

L'ensemble d'un théâtre présentait donc, d'un côté la forme semi-circulaire, de l'autre celle d'un carré. On accédait aux gradins au moyen de plusieurs escaliers venant du pourtour et se dirigeant de la circonférence vers le centre, de manière à établir plusieurs divisions qui, à raison de leur forme en coin, étaient désignées sous le nom de *cunei*.

Il y avait en outre, dans l'élévation semi-circulaire, *cavea*, qui environne l'orchestre, deux ou trois divisions principales, indiquées par des séparations nommées *précinctions* et parallèles aux rangs de siéges. Ces divisions étaient désignées sous le nom de *cavea prima*, *cavea media*, *cavea maxima* ou *ultima*, suivant qu'elles étaient plus ou moins rapprochées de l'orchestre.

Les escaliers par lesquels on montait de l'orchestre aux rangs de siéges n'étaient pas en nombre égal dans tous les théâtres. On en comptait sept le plus ordinairement.

Il y avait en outre, dans beaucoup de théâtres, des ouvertures carrées, correspondant à des corridors voûtés pratiqués sous les gradins, et par où l'on pouvait se rendre aux siéges, sans être obligé de monter de l'orchestre ou de descendre de la *summa*

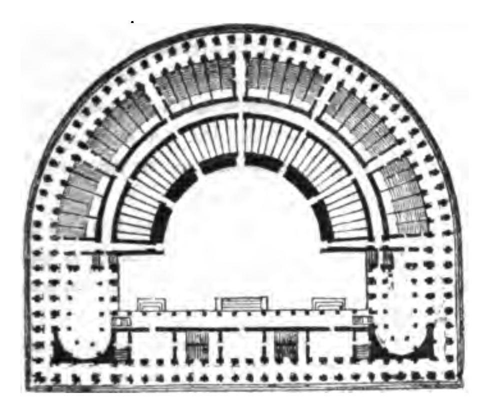
(1) *Ipsæ autem scenæ suas habeant rationes explicatas, ita uti mediæ valvæ ornatas habeant aulæ regiæ, dextra ac sinistra hospitalia.* (Vitr., lib. V.)

(2) De chaque côté de la façade de la scène, dit Vitruve, on doit faire des retours en saillie, ayant deux autres entrées : l'une par laquelle on vient sur la scène de la place publique, l'autre par laquelle on arrive de la campagne. *Secundum ea loca versuræ sunt procurrentes quæ efficiunt, una à foro, altera à peregre aditus in scenam* (Vitr., lib. V.).

cavea. Ces ouvertures s'appelaient vomitoires, *vomitoria*, parce qu'elles semblaient vomir les spectateurs, lorsqu'ils entraient en foule pour prendre leurs places (1).

Si tous les gradins étaient occupés, on pouvait encore se tenir debout dans les escaliers. On appelait ces derniers venus *excuneati*, parce qu'ils étaient ainsi en dehors des divisions cunéiformes consacrées aux siéges.

La place d'honneur pour le préteur ou pour le prince était au centre de la courbure du cercle, à l'intérieur de l'orchestre. Il



Plan d'un théâtre antique.

y avait aussi dans cette enceinte des siéges, disposés en rond, pour les vestales, les sénateurs et les autres personnes de distinction.

A Rome, les siéges de la première précinction (2) étaient réservés aux chevaliers; le peuple occupait les autres.

(1) Montfaucon, *Antiq. expliquée* t. III, liv. II.

(2) Dans les grands théâtres de Rome, les siéges étaient au nombre de quatorze dans la première précinction. Les siéges avaient habituellement 1 pied 3 ou 4 pouces de hauteur, et 1 pied 10 pouces à 2 pieds 4 p uces de largeur. La pente ou l'inclinaison des degrés était calculée de manière qu'une ligne étant conduite depuis le bas jusqu'en haut, elle pût toucher les angles de tous les degrés ; à ce moyen, la voix pouvait s'étendre, sans être arrêtée, jusqu'aux régions supérieures des gradins. (V. *Vitr.*, lib. V.)

Pour fortifier la voix des acteurs, on avait recours à un moyen assez ingénieux, que Vitruve explique en détail dans son cinquième livre (1).

Il y avait chez les anciens trois espèces de scènes : la scène tragique, la scène comique et la scène satyrique.

Les décorations du théâtre étaient différentes selon le genre des pièces jouées ; au fond du théâtre on représentait : pour la scène tragique, un temple ou un palais ; pour la scène comique, une maison ou une rue ; pour la scène satyrique, une forêt, des cavernes, une montagne ou un paysage. Mais il ne faut pas croire que chacune de ces différentes décorations fût exclusivement propre à chacune des scènes dont nous venons de parler. Quelquefois, dans la tragédie, la scène représentait un paysage, un lieu désert, un temple avec des bois sacrés, etc. La scène comique empruntait aussi, dans certaines occasions, ses attributs à la scène satyrique.

Les changements de décoration avaient lieu suivant différents systèmes. On appelait les décors *ductiles*, lorsqu'ils glissaient dans des coulisses ; *versatiles*, lorsque c'étaient des panneaux tournant sur des pivots (2).

Plusieurs machines fonctionnaient sur la scène et secondaient le jeu des acteurs.

L'*ekkyclema* était une espèce d'échafaudage en bois, porté sur des roues, qui pouvait s'ouvrir et donner le spectacle d'une scène d'intérieur (3).

Le *pegma* était, comme l'*ekkyclema*, une machine en bois, à plusieurs étages, disposés de manière que les étages supérieurs placés dans l'intérieur de la partie basse de l'échafaudage pouvaient sortir de leur espèce d'étui, s'élever à une certaine hauteur et y rentrer ensuite.

(1) V. le 3e volume de mon *Cours d'Antiquités*, p. 403.

(2) Vitruve parle de décorations tournantes triangulaires qui pouvaient successivement présenter trois tableaux : *In singula tres sint species ornationis quæ cum aut fabularum mutationes sunt futuræ, seu deorum adventus cum tonitribus repentinis versentur mutenturque; speciem ornationis in frontes.* (V. Vitr. lib. v.)

(3) Millin, *Dictionnaire des beaux-arts*.

La *geranos*, espèce de grue, servait à enlever un personnage dans les airs.

L'*anapiesma* faisait monter de dessous le théâtre sur la scène les divinités infernales.

Le *keraunoscopeion* servait à imiter la foudre lancée par Jupiter. Une autre machine, appelée *brontheion*, imitait le bruit du tonnerre.

La machine nommée *scope* représentait une tour sur laquelle se plaçaient les acteurs jouant les rôles de sentinelles.

Il y avait encore plusieurs autres machines dont nous ne comprenons qu'assez imparfaitement le mécanisme.

Dans les théâtres romains, on fermait la scène, comme aujourd'hui, au moyen d'un rideau, avant le commencement du spectacle. Ce rideau portait le nom d'*aulæum* et de *siparium*. On le décorait de figures peintes, brochées ou tissues, qui représentaient ordinairement des faits historiques. Quand le spectacle commençait, le rideau ne se levait pas, comme aujourd'hui; mais on le baissait, et, pendant la représentation, il servait d'ornement au *proscenium*, ou bien on l'introduisait par une trappe dans l'*hyposcenium*.

Comme les théâtres n'étaient pas couverts, on tendait au-dessus des murs une grande toile pour garantir les spectateurs du soleil. Ce *velarium* était fixé ou suspendu à des mâts implantés au sommet des murs. Vitruve recommande d'ailleurs de ne point exposer les théâtres au midi, et d'éviter ainsi que les rayons du soleil chauffent l'air outre mesure.

THÉATRE D'ORANGE (Vaucluse).— Je ne connais aucunes ruines de théâtre aussi imposantes que celles du théâtre d'Orange. La scène est encore presque entière, et l'on peut facilement, par la pensée, rétablir les accessoires que cette partie du monument a perdus, surtout depuis que les fouilles, pratiquées dans le *proscenium*, ont fait découvrir, couchées sous des décombres, les colonnes qui décoraient la porte royale et le reste de la scène.

Les fûts de quatre de ces colonnes sont déposés dans le *postscenium*, où l'on a formé un musée. Deux de ces fûts en granit poli, d'un seul morceau, et à peu près entiers, ont un peu plus de 18 pieds de longueur et 2 pieds 4 pouces environ de diamètre; les deux autres, en marbre jaunâtre, offrent à peu près les mêmes

dimensions, et l'on peut supposer que tous quatre ont fait partie du premier ordre de la scène (1).

Les traces des entablements existant encore et les débris de marbre blanc incrustés dans la maçonnerie montrent que, sur ce grand mur, dont la hauteur est de 108 pieds et la largeur de 300, trois ordres de colonnes ont été appliqués (2), excepté peut-être dans la travée au milieu de laquelle s'ouvre la porte royale : là, il pourrait n'avoir existé que deux ordres de colonnes ; l'état actuel des arrachements semblerait au moins l'indiquer. (Voir l'atlas de mon *Cours d'Antiquités monumentales*, 3e partie.)

La façade extérieure du théâtre est décorée de deux rangs d'arcades, séparés l'un de l'autre par un intervalle uni et surmontés d'un attique.



Extérieur de la scène du théâtre d'Orange.

Le théâtre d'Orange est construit en blocs énormes d'un calcaire

(1) Une famille de marbriers, établie anciennement à Orange, a, durant plusieurs générations, exploité avec succès les marbres antiques exhumés dans cette ville ; on le comprend en voyant les beaux débris découverts, et en songeant qu'il y avait à Orange plusieurs autres édifices richement décorés.

(2) Vitruve, liv. V, nous apprend que le piédestal du premier ordre de la scène était désigné sous le nom de *podium* ; que le second s'appelait *pluteum*, et le troisième *episcenos*.

grossier qui se trouve dans le bassin du Rhône; on remarque sur ces pierres les traces d'un violent incendie. A l'intérieur de l'édifice, existaient des escaliers, des corridors, des salles pour les acteurs, et les dépendances ordinaires des théâtres.

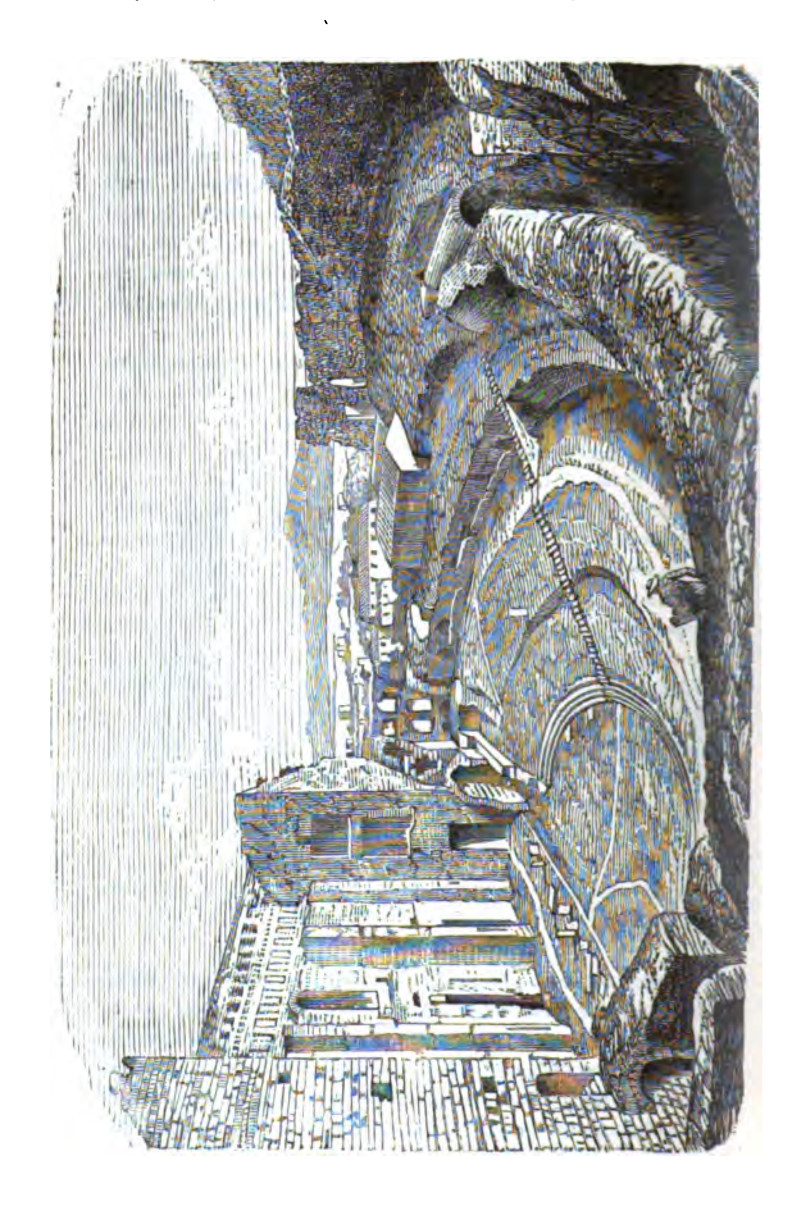
Ce mur colossal est une des plus belles constructions romaines qui existent, et Rome n'en a pas de plus importantes. Dans la partie supérieure on remarque deux rangs de pierres saillantes formant consoles; plusieurs des pierres du deuxième rang sont percées d'un trou, d'où l'on a conclu qu'elles recevaient les mâts à l'extrémité desquels on attachait les toiles qui couvraient le théâtre et préservaient les spectateurs du soleil (*velarium*).

Je montre (page suivante) ce mur de scène à l'intérieur du théâtre. Au-dessus de la porte royale on voit une grande niche cintrée, qui se rencontre, dit-on, dans quelques autres théâtres et qui, peut-être dans celui-ci, renfermait une statue. Au-dessus de cette niche, le mur a perdu de son élévation. Cette destruction partielle laisse voir en arrière le mur du *parascenium* dans lequel on remarque des espèces de coulisses verticales, puis une ligne horizontale de trous, dont le niveau correspond à celui du faîte des pavillons latéraux *versuræ*. Ces cavités paraissent avoir servi à fixer la charpente d'un toit qui couvrait la scène. Les traces de ce toit sont empreintes au haut des murs des pavillons dont je parlais; il avait son inclinaison vers cette ligne de trous qui recevait l'extrémité des solives ou des poutres.

Les ouvertures carrées du second ordre devaient être ornées de colonnes; on en voit encore une en marbre blanc, dans l'ouverture qui répond au second ordre du pavillon gauche.

La cavité du *proscenium* a été récemment déblayée. On remarque, de chaque côté des *versuræ* quelques débris des voûtes qui supportaient les gradins; mais le reste de la *cavea* est en grande partie détruit.

THÉÂTRE D'ARLES. — Le grand axe du théâtre d'Arles a 103 mètres de longueur. A l'est, étaient l'orchestre, pavé de marbre, et les gradins des spectateurs; à l'ouest, se déployaient successivement le *proscenium* ou l'avant-scène, la scène proprement dite, et le *parascenium*. Les gradins, comme dans la plupart des théâtres de l'antiquité, étaient échelonnés sur un roc, dont la pente était du côté de la scène.

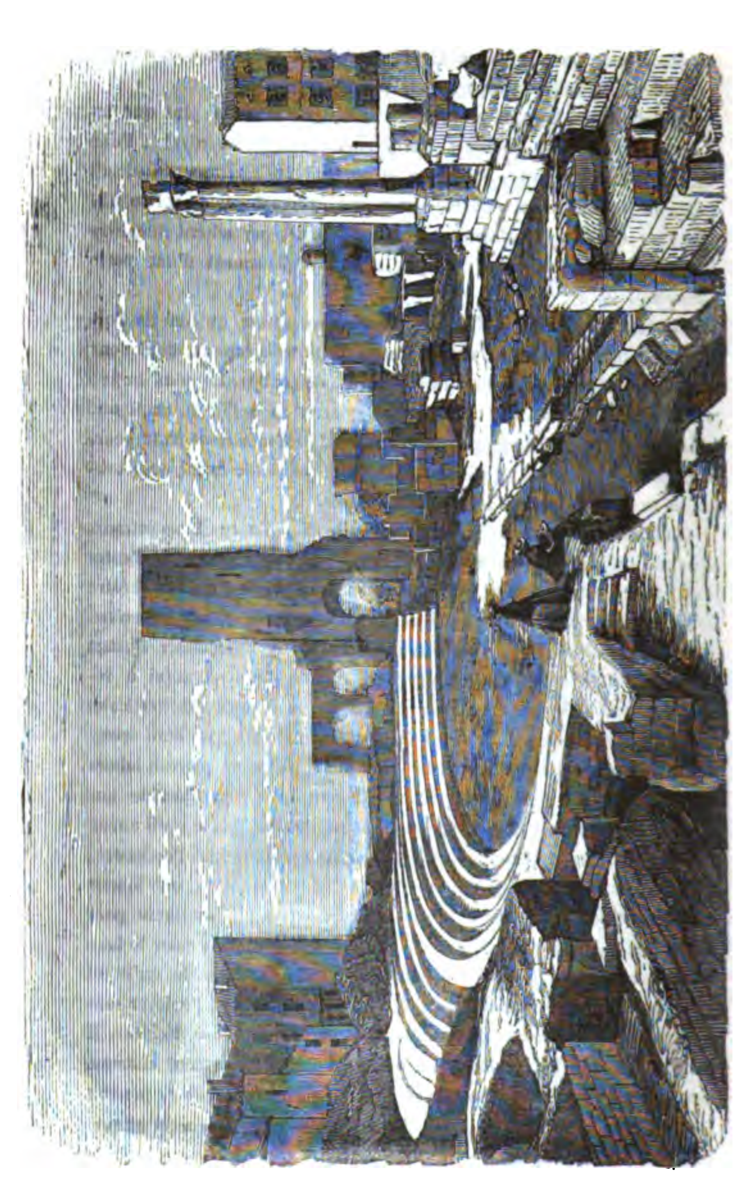


Devant l'orchestre se présentait, en première ligne, le *proscenium* ou *pulpitum*. On voit encore sur le mur de la scène les entailles qui recevaient les solives supportant le plancher.

Venait ensuite la scène proprement dite. Il n'en reste plus que les fondements et deux colonnes qui décoraient la porte royale ; l'une est en brèche africaine, et l'autre en marbre de Carrare. Plusieurs bases de colonnes qui ont été renversées, placées sur le même alignement que les deux colonnes restées debout, permettent de suivre la ligne du *scenium*. On distingue aussi l'emplacement d'une porte latérale.

Plusieurs murs parallèles terminent le *proscenium* du côté de l'orchestre. On remarque au milieu de ces murs trois canaux, dont deux sont à découvert, et l'autre est recouvert de dalles. Le plus large, au milieu des deux autres, offre des pierres en saillie formant une rainure ou coulisse de 11 pouces environ de profondeur et de largeur. Ces pierres saillantes existent sur les deux parois du canal, sans toutefois se trouver en face les unes des autres.

On s'est demandé quelle était la destination de ces trois canaux. Aucune difficulté sérieuse ne s'est élevée par rapport à deux d'entre eux ; tout porte à croire qu'ils servaient à conduire hors du théâtre les eaux pluviales qui tombaient sur l'hémicycle et sur la scène. Quant au troisième, il n'est pas aussi facile de déterminer l'usage auquel il était affecté : M. Henry veut que ce canal ait servi à recevoir la toile lorsqu'elle était baissée, et que les rainures verticales aient fixé les pièces de bois qui la soutenaient lorsqu'elle était levée. Pour appuyer cette opinion, il fait remarquer qu'on ne pouvait laisser sur l'avant-scène un rideau d'une étendue aussi considérable que celui dont on devait faire usage au théâtre d'Arles, parce qu'il aurait gêné les acteurs et borné la vue des personnes placées dans l'orchestre ; qu'il fallait donc qu'il y eût sur le bord du *proscenium* une longue cavité destinée à recevoir le rideau, et d'une largeur suffisante pour qu'il pût y glisser sans difficulté ; que, d'un autre côté, pour le faire remonter, quand il était descendu, il était indispensable qu'il fût soutenu à des intervalles peu éloignés, pour qu'on pût l'enlever sans que son poids nécessitât de grands efforts et l'exposât à se déchirer. Il en conclut que les coulisses verticales du canal recevaient chacune un support ; que ce support, pour plus de légèreté à l'œil, pouvait être en fer, et qu'il était sans doute terminé par un crochet auquel le rideau était suspendu.



Ruines du théâtre romain d'Arles.

M. Jacquemin ne voit, dans ces rainures du canal, que les coulisses qui servaient à assujétir des pièces de bois supportant le *pulpitum*. « Ces rainures, dit-il, dont les analogues se voient encore « au théâtre de Tauromenium, en Sicile, et à celui de Telmessus, en « Grèce, et qu'on avait cru destinées à recevoir les mâts qui por« taient le *velarium*, servaient à contenir, à l'aide de coins qui « remplissaient tout l'intervalle de la rainure à la muraille, les « madriers solides et épais destinés à soutenir la charpente sur la« quelle le plancher du *pulpitum* était fixé. Cette charpente ainsi « appuyée du côté de l'orchestre, au-dessus duquel elle s'élevait de « 5 pieds à peu près, venait aboutir à la façade de la scène et au « pied de la grande décoration, endroit où le plancher de bois se « perdait sous les placages et les autres revêtements de marbre qui « ornaient cette partie. »

Les fouilles faites, à différentes reprises, dans le théâtre d'Arles, ont fait découvrir une immense quantité de placages et de corniches en marbre précieux de diverses natures, des statues brisées, des bas-reliefs et un grand nombre d'objets antiques, dont plusieurs sont déposés au musée d'antiquités de la ville. La célèbre Vénus d'Arles avait été exhumée de l'*hyposcenium* dès l'année 1651.

En considérant les riches débris d'architraves, de frises et de corniches, trouvés dans les fouilles, M. Jacquemin conjecture que la façade de la scène était formée de trois étages, comme celle du théâtre d'Orange. D'autres pensent qu'il n'y en avait que deux. Quelques-uns des fûts de colonne exhumés, et que l'on présume avoir fait partie du second ordre, n'étaient cannelés que du côté de la scène où ils étaient en vue du public. Ils n'avaient point de cannelures du côté de la muraille.

Le théâtre d'Arles était orné extérieurement de quarante-huit arcades; trente-une arcades qui garnissaient la partie semi-circulaire de l'édifice avaient 12 pieds de largeur; celles qui étaient placées de chaque côté de la scène en avaient 14; et les autres, derrière la scène, seulement 10 pieds (1).

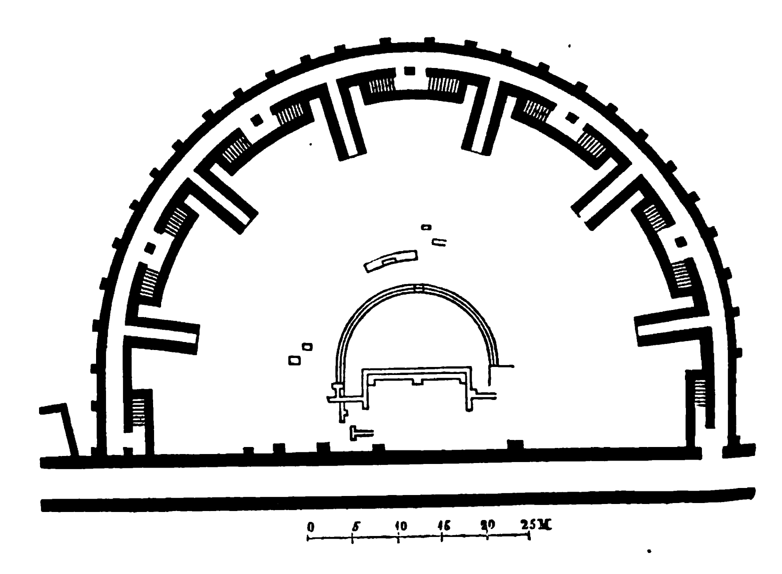
On n'est pas d'accord sur l'époque à laquelle on doit rapporter la construction du théâtre d'Arles. La nature des débris que les fouilles ont mis à découvert, ainsi que les ruines qui existent encore, ont contribué à maintenir cette incertitude.

(1) Mémoire de M. Véran sur les antiquités de la ville d'Arles.

Il n'en est pas de même quant à l'époque de sa destruction ; on sait qu'elle eut lieu en 446, sous l'épiscopat d'Hilaire. Il paraît qu'alors la population, électrisée par les prédications du saint évêque, se porta avec son exaltation méridionale contre les restes du paganisme, et ravagea le monument (1).

L'esquisse, placée page 298, montre, d'un côté les colonnes qui ornaient le côté gauche de la porte royale et quelques parties du *postscenium*, la cavité qui se trouvait sous le *pulpitum*, les murs qui séparaient cette cavité de l'orchestre et les gradins de la *cavea*.

Théâtre de Champlieu (Oise). — Le théâtre de Champlieu, nouvellement découvert, est un des plus intéressants qui nous restent; les murs en sont passablement conservés, le *pulpitum* presque intact, on peut facilement comprendre les distributions ; j'engage mes lecteurs à le visiter, et j'en offre le plan.



Plan du théâtre de Champlieu.

(1) V. Mémoire sur le théâtre d'Arles, par M. le baron Laugier de Chartrouze.

C'est aussi un des plus réguliers que l'on puisse citer; la galerie qui fait le tour donne, à des intervalles égaux, issue à des escaliers doubles conduisant aux gradins supérieurs, tandis que d'autres passages se dirigent vers les parties moyennes de la *cavea*. Il devait en être de même dans la plupart des théâtres régulièrement construits.

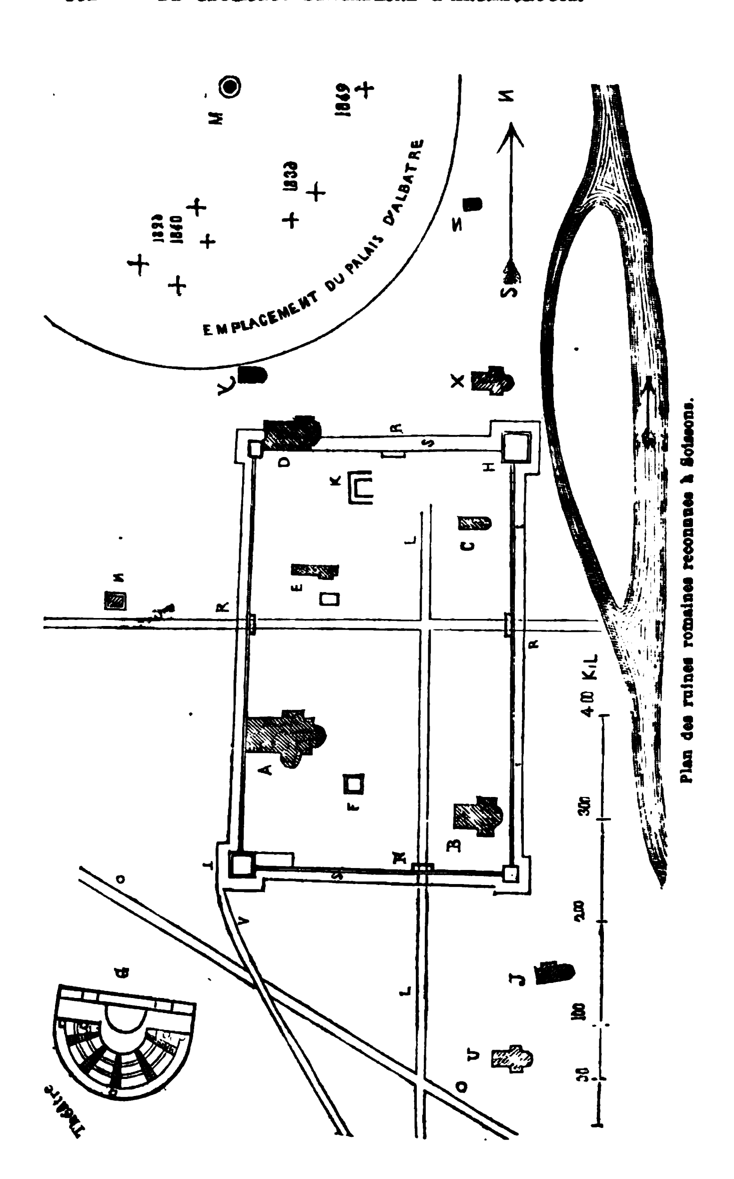
THÉATRE DE SOISSONS.—Le théâtre de Soissons a été décrit par M. de La Prairie, président de la Société archéologique de cette ville : on en voit le plan réduit sur la planche ci-jointe (V. la page suivante) qui a déjà paru dans le *Bulletin monumental*, et qui montre la position relative des ruines romaines reconnues à Soissons.

Ce théâtre était, comme beaucoup d'autres, appuyé contre une colline, et cette disposition du terrain avait permis d'éviter les dépenses considérables qu'occasionnait la construction des voûtes superposées destinées à soutenir les siéges; mais l'élévation naturelle de la colline n'était pas égale à la hauteur des derniers gradins, et il avait été nécessaire de rapporter des terres pour obtenir la hauteur exigée. On peut lire dans le mémoire de M. de La Prairie la description détaillée de toutes les parties de l'édifice. Les murs qui soutenaient les gradins de chaque côté de l'arc formé pour le *podium* autour de l'orchestre, étaient fortifiés contre la poussée des terres par des demi-tours creuses sans issue, espèces de contreforts qui avaient permis d'économiser les matériaux. Le dessin de M. Victor Petit (p. 303) fera comprendre cette disposition. On voit en 1, 1, 1, la partie supérieure de ces tours-contreforts telles quelles se présentaient d'un côté de l'orchestre; elles étaient disposées de même de l'autre côté.

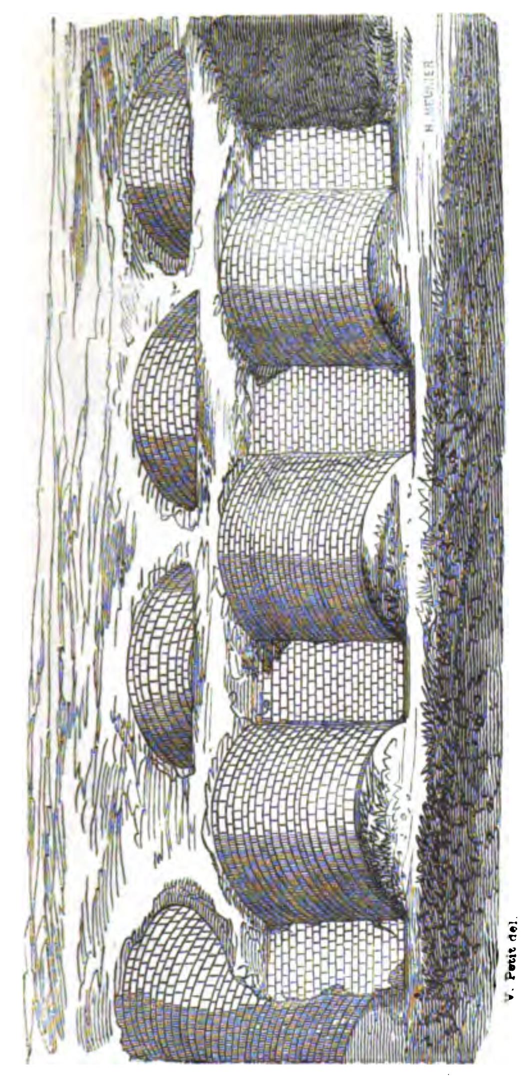
En avant de ces tours se voient des niches ou alcôves semi-circulaires qui étaient là pour la décoration et dont le sommet du cercle répondait aux intervalles compris entre les tours et présentaient aussi une grande résistance à la poussée.

M. de La Prairie suppose que des escaliers pouvaient exister en A et en B.

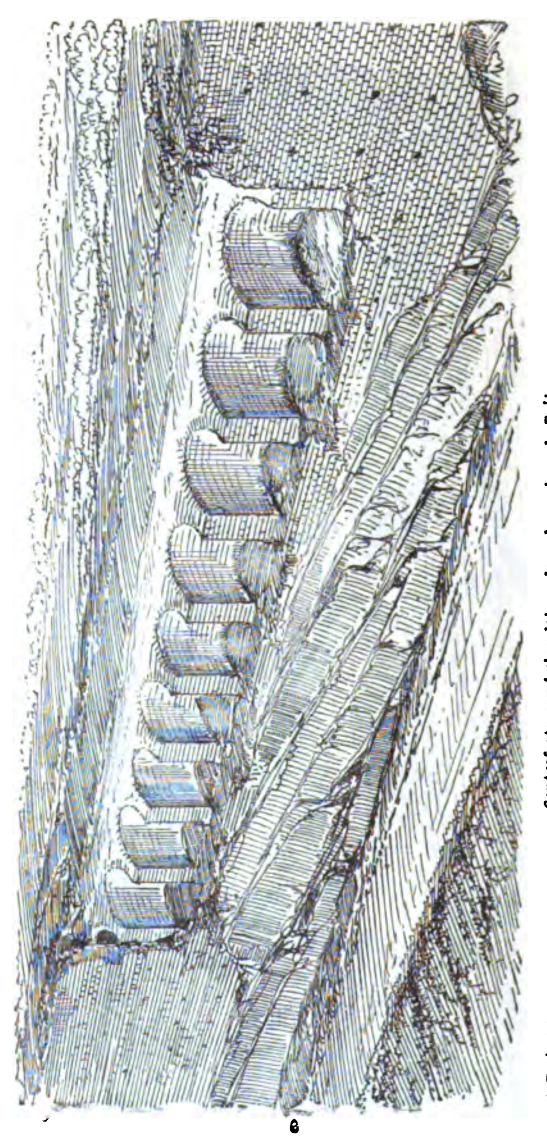
Des contreforts creux semblables à ceux qu'on voit à Soissons ont été reconnus il y a longtemps, à Saintes, dans les grands murs de soutènement qui avoisinent l'amphithéâtre; on les trouve aussi au théâtre de Vieux, dont je vais présenter le plan, et nous en avons vu,



Plan des ruines romaines reconnues à Soissons.



Contreforts semi-circulaires au théâtre de Soissons.



Contreforts semi-circulaires dans les ruines de Fréjus.

V. Petit del.

M. Victor Petit et moi, de nombreux exemples dans les murs de Fréjus.

THÉATRES A LYON, A AUTUN, A VIENNE, A FRÉJUS ET DANS D'AUTRES VILLES. — A Lyon, on voit dans les vignes qui dépendaient de l'ancien couvent des Minimes, non loin de l'Antiquaille, une partie des arcades et des constructions qui soutenaient les gradins d'un théâtre. Là, comme ailleurs, ces débris sont adossés à la pente d'un coteau. La scène a complètement disparu, et la destruction en est fort ancienne (1).

Les ruines d'un théâtre romain existent à Vienne, près de la porte Saint-Marcel, au-dessus du chemin de Beaumur, ainsi appelé, dit-on, à cause des restes de murailles du théâtre. Le monument se trouvait ainsi au pied du mont Saint-Just, adossé contre un rocher presque perpendiculaire. Les terres qui s'éboulent continuellement du terrain supérieur ont enterré l'édifice, de sorte qu'on ne pourrait le déblayer sans de grandes dépenses, et qu'il est difficile d'en apprécier rigoureusement les dimensions.

M. Rey a reconnu les fondements de la scène et des murs du *postscenium*, et ceux des bâtiments latéraux servant aux acteurs.

A Fréjus, les débris du théâtre, placés à quelque distance d'un amphithéâtre dont je parlerai plus tard, offrent encore des restes bien caractérisés des gradins et des fondations de la scène (2).

A Vaison, les vestiges du théâtre consistent seulement en deux arcades et en quelques gradins taillés dans le roc (3).

Le théâtre d'Autun était construit en blocage, avec revêtements en petit appareil très-soigné. Les ornements (architraves, corniches, entablements, pilastres, colonnes, etc.) étaient en grand ou en moyen appareil.

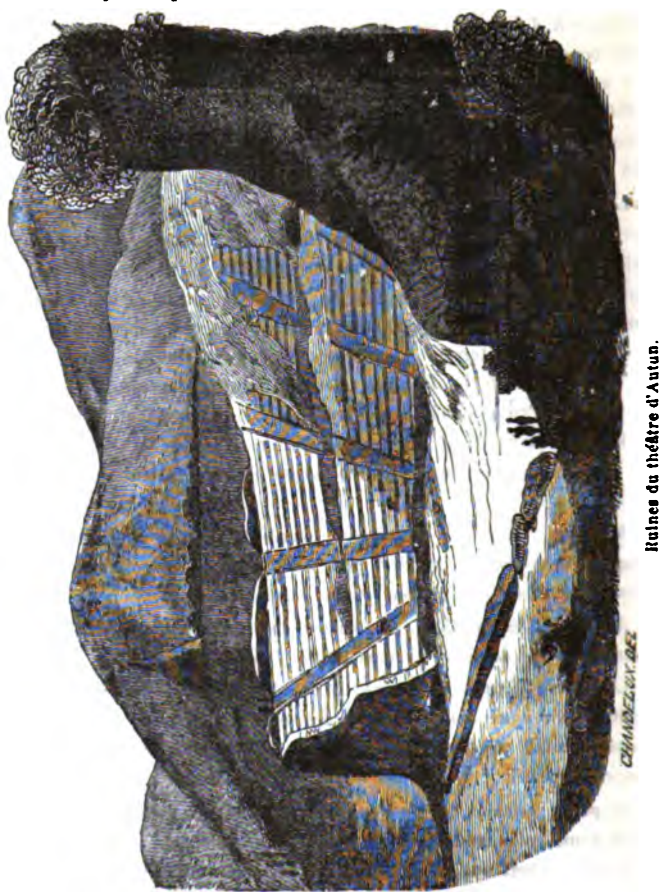
Il paraît certain que le portique extérieur du *postscenium* était orné d'une colonnade. On ne voyait plus que quelques restes des gradins il y a vingt ans, et je crois qu'aujourd'hui tout à disparu. Voici

(1) Dans l'histoire de Lyon du Père Colonia, on trouve une vue de ces ruines. Je les ai visitées il y a 30 ans, accompagné de M. Pollet, architecte. Leur destruction était fort avancée, sans toutefois avoir fait de progrès depuis longtemps.

(2) Voir, dans le t. XXXI du *Bulletin monumental*, le plan de ce théâtre et ce qu'en dit M. Victor Petit.

(3) *Voyage dans le midi de la France*, par M. Mérimée.

la vue qu'en a publiée la Société Éduenne, il y a quelques années (1).



Ruines du théâtre d'Autun.

Le théâtre d'Avenches était placé le long du forum. On distingue encore une partie des massifs qui supportent les gradins de la *cavea* jusqu'au *pulpitum*, dont l'emplacement est facile à reconnaître (2).

Le théâtre de Mandeure (Doubs) offre encore des gradins assez bien

(1) Cette planche m'a été obligeamment prêtée par la Société.

(2) Il est probable que des fouilles pratiquées près du théâtre ne seraient pas sans intérêt.

conservés, et l'on distingue l'orchestre et les différentes distributions de la scène et de ses accessoires. La porte royale était, comme à Orange, dans un enfoncement semi-circulaire.

Bourges avait un théâtre dont on a reconnu les ruines à peu de distance de l'esplanade, dans l'emplacement occupé maintenant par la caserne d'artillerie.

Les explorations de M. Rever ont appris que le théâtre de l'ancien Évreux était presque entièrement détruit. Au moyen de fouilles, on a pu cependant reconnaître une partie de ses dimensions. La largeur ou la base du cintre était de 285 pieds. L'axe en est dirigé vers le N.-E., conformément aux préceptes de Vitruve. Les murs étaient de petit appareil avec chaînes de briques.

A Évreux, il y avait un autre théâtre, qui a été exploré et mesuré par M. Bonnin.

A Langres, on a trouvé une inscription attestant qu'une dame, nommée *Attia Sacrata,* avait fait réparer le *proscenium* du théâtre, tombé de vétusté (1). Ainsi nul doute que cette ville n'ait eu un pareil édifice; mais on est encore fort incertain sur l'emplacement qu'il occupait.

Tout porte à croire qu'à Périgueux il existait un théâtre; on n'en connaît pas la place, et il ne reste aucune trace des constructions; mais quelques débris de décorations qui ne peuvent avoir appartenu qu'à un édifice de cette espèce, attestent son existence (2).

Grand, en Champagne, avait un théâtre qui a été décrit par M. Jollois.

On n'a point encore signalé d'emplacement de théâtre à Bayeux, mais, très-probablement, il y en avait un.

Celui d'Augst, *Augusta Rauracorum,* près de Basle (Suisse), a été décrit par Schœfflin.

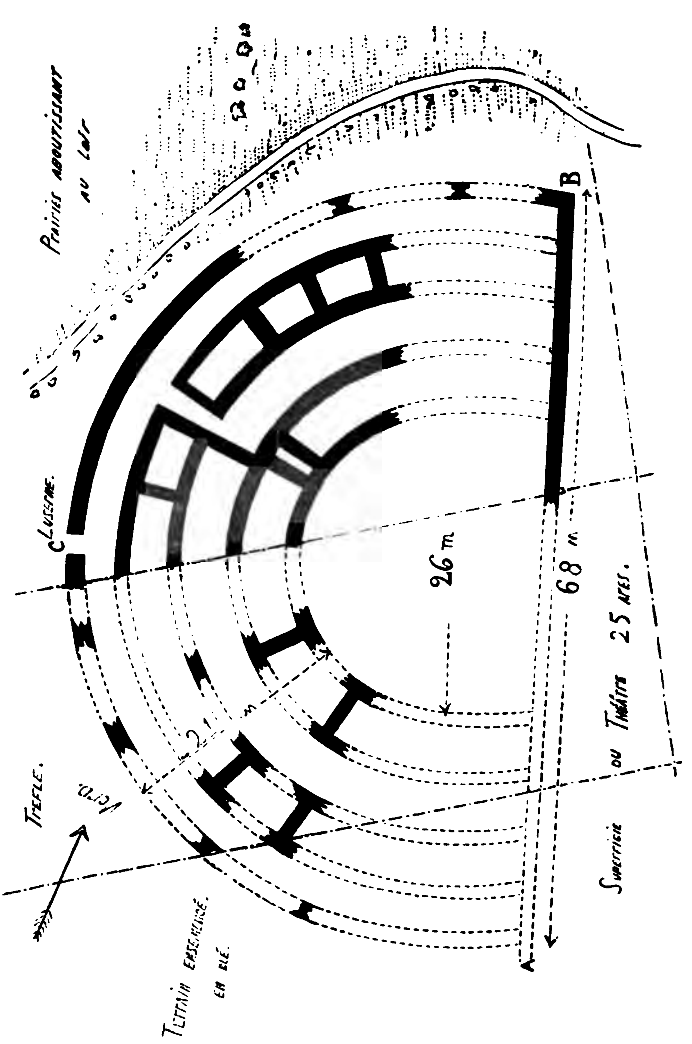
(1) M. Mignerct, *Précis sur l'hist. de Langres,* p. 40. — M. Luchet, *Mémoire sur les antiquités de Langres.*

Voici cette inscription :

ATTIA SACRATA
C. FIL. PROSCENIVM
VETVSTATE CORRVPTVM
DE SVO RESTITVIT.

(2) V. *Antiquités de Vérone,* par M. Taillefert.

Théatre d'Araines, près Vendôme. — La Société archéologique de Vendôme a fait explorer à Araines, à 2 lieues de cette ville, un théâtre



Plan du théâtre d'Araines, près Vendôme.

situé à 600 mètres à l'ouest de l'église. Voici le plan qu'elle en a

publié. La longueur de la corde A B est de 68 mètres ; la distance de cette corde au point *e* qui est le plus éloigné, de 44 mètres ; la muraille circulaire extérieure mesure 1^{m},50 d'épaisseur. Les trois murailles suivantes ont une épaisseur commune de 1^{m},15, et la plus rapprochée du centre a comme la première 1^{m},50. Ces quatre murailles sont reliées par des murs convergeant vers le centre et divisant l'espace occupé par les gradins en plusieurs *cunei*.

La superficie totale du terrain enfermé dans cette enceinte de murs est de 24 à 25 ares, non compris l'espace que devait occuper la scène, si nous la supposons en dehors de la ligne A B (1).

Théatre de Chateaubleau (Seine-et-Marne). — Les ruines du théâtre de Châteaubleau offraient, il y a quelque temps, un tertre semi-circulaire sur lequel végétait un bois taillis. Les fouilles qu'on y a faites ont démontré que la scène était tournée vers l'est, qu'elle avait environ 80 mètres de développement du nord au sud, et qu'il y avait 60 mètres environ de cette scène aux entrées qui donnent accès aux gradins.

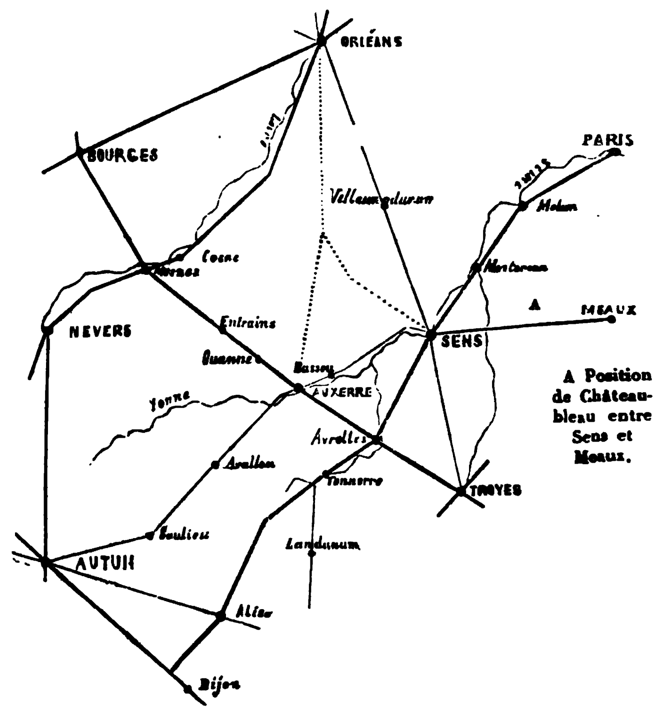
Le mur de la scène a disparu depuis longtemps ; les murs qui portaient les gradins existaient encore il y a quelques années avec une hauteur de 2 à 3 mètres. Cinq portes très-visibles existent dans la partie semi-circulaire ; la principale, ouverte au milieu de la courbe, du côté de l'ouest, avait 4^{m},50 de largeur ; elle était distante de 27^{m},50 des portes qui l'avoisinaient. La distance entre les dernières et les deux autres n'était que de 17 mètres, d'après les mesures indiquées par M. l'abbé Denys. On se rappelle d'avoir vu un escalier qui conduisait aux gradins supérieurs (2).

Quel nom Châteaubleau portait-il sous la domination romaine ? Était-ce la station *Riobe*, marquée dans la carte de Peutinger sur la route allant de Sens (*Agedincum*) à Meaux *Fixtuinum* (V. la carte, page 310, point A) ? C'est ce que je ne pourrais affirmer, quoique quelques personnes l'aient supposé avec beaucoup de probabilité.

Nous venons d'examiner quelques théâtres construits, vraisemblablement d'après les principes de Vitruve, sauf quelques différences peut-être. Je vais en décrire d'autres dont la forme et la dispo-

(1) V. mon Rapport sur les explorations de la Société Vendômoise dans le t. XXIX du *Bulletin monumental*.

(2) V. le t. XXVI du *Bulletin monumental*.



Carte de quelques voies romaines situées dans l'Ile-de-France, la Bourgogne et le Berry.

sition diffèrent notablement des précédents, et se rapprochent, sous plusieurs rapports, des amphithéâtres. En effet, ces derniers étaient de forme elliptique, comme nous le verrons bientôt, et les théâtres dont je veux parler décrivent trois quarts de cercle, et tiennent, sous ce rapport, le milieu entre le théâtre et l'amphithéâtre. Selon toute apparence, ils n'avaient pas de scène permanente, et leur orchestre ressemblait plus ou moins à l'arène des amphithéâtres. Les plans que je vais présenter rendront sensibles ces importantes modifications; mais il convient d'indiquer d'abord sommairement les causes qui les ont produites.

Anciennement, le spectacle se composait, chez les Romains, de deux parties distinctes : l'action dramatique, et la pantomime (*embolie*), les danses avec des chœurs, etc.

Lorsque les théâtres d'une grande dimension purent admettre un nombre considérable de spectateurs d'un goût corrompu, ces spectateurs vulgaires préférèrent l'accessoire au principal. Il fallait, d'ailleurs, des spectacles de longue durée, capables d'intéresser plus longtemps la foule qu'un drame de quelques actes. La pantomime fut préférée aux œuvres dramatiques ; il fallut abandonner l'orchestre aux mimes ou aux combattants.

Ce fut sous le règne d'Auguste que cette révolution s'opéra dans le goût théâtral des Romains. Horace nous l'apprend dans l'épître première de son livre second (1) ; il nous explique dans la même pièce ce qu'était l'embolie que le peuple préférait au drame. Voici la traduction de ce passage par M. Daru :

Mais ce qui fait trembler les plus hardis auteurs,
C'est de voir quelquefois de bruyants spectateurs,
Ignorants, mais nombreux, criant avec furie,
Près d'en venir aux mains quand on les contrarie,
Au milieu d'une pièce arrêter les acteurs,
Et demander soudain un ours ou des lutteurs.
Du peuple ce spectacle est le plaisir suprême.

Ainsi, l'*embolie*, c'était l'ours et les lutteurs, des danses, des pantomimes, etc., etc. (2).

Le peuple, qui préférait ce qui frappait les yeux à ce qui parlait à l'âme, attendait avec impatience la fin de la pièce pour jouir d'un spectacle plus en harmonie avec ses goûts (3).

M. Magnin indique encore d'autres causes de la révolution qui s'opéra dans l'art dramatique.

« A l'établissement du régime monarchique, à Rome, dit-il, « Auguste, voyant de combien de peuples divers se composait l'em-

(1) *Verum equitis quoque jam migravit ab aure voluptas*
Omnis ad incertos oculos et gaudia vana.

(2) Cette dénomination d'*embolie* venait de ce qu'entre la première et la seconde partie du spectacle, il s'écoulait un certain intervalle dont Horace nous indique la durée :

Quatuor aut plures aulæa premuntur in horas.

(3) Voir un Mémoire manuscrit de M. Gaillard sur le théâtre de Lillebonne.

« pire, se trouva heureux de rencontrer, dans l'art des pantomimes, « une sorte de langue universelle, qui pût servir de lien entre tant de « nations, et donner, sinon des idées communes, au moins des sen- « sations et des plaisirs communs à tant de peuples différents de mœurs « et d'idiômes.

« Dans les provinces, cet art servit également au grand travail de « l'unité romaine. La substitution des ballets-pantomimes aux co- « médies et aux tragédies eut pour résultat de faire négliger les anciens « chefs-d'œuvre, d'affaiblir ainsi le culte des idiômes nationaux, et de « seconder la propagation, sinon de la langue, au moins des mœurs « et des idées romaines (1). »

Si les changements qui viennent d'être indiqués s'opérèrent sous le règne d'Auguste, même en Italie, il est probable que les provinces, où la langue latine ne pouvait être aussi bien comprise, eurent beaucoup plus d'attrait pour l'embolie que pour le drame; et quand, au second siècle, Hadrien visita la Gaule et fit édifier des théâtres dans les villes qui n'en avaient point encore, ce furent vraisemblablement des édifices destinés aux pantomimes ou à la lutte. L'historien Dion-Cassius semble même l'indiquer quand il dit, en parlant d'Hadrien et de ses voyages en Gaule : *In hac peregrinatione ædificavit theatra in plerisque civitatibus, instituitque* CERTAMINA (2). Le mot *certamina* indique assez qu'il s'agissait alors de luttes et de combats athlétiques plutôt que de drames.

On comprend comment les architectes se virent obligés de modifier la forme ancienne des théâtres. Examinons quelques-uns de ceux qui nous offrent de pareils changements.

THÉATRE DE LILLEBONNE. — Le théâtre de Lillebonne est un de ceux

(1) M. Magnin ajoute : « Quand Auguste voulut substituer l'esprit monar- « chique à l'esprit républicain, il trouva un grand obstacle dans les habitudes « du théâtre romain. Comment, en effet, laisser le peuple applaudir aux « magnifiques sentences des tragédies imitées des Grecs, qui toutes respiraient « l'indépendance et la liberté ? Aussi Auguste semble-t-il avoir eu un « éloignement instinctif pour la tragédie, et se garda-t-il bien d'en achever « une qu'il avait composée dans sa jeunesse. »

(2) Xiphilin, à Dione Hadrianus, p. 560. Ce fut aussi à peu près vers la même époque que chaque ville eut un pontife qui fut l'éditeur des spectacles.

qui montrent cette disposition ; il est facile aujourd'hui d'en parcourir les diverses parties.

On remarque d'abord plusieurs divisions parallèles ou précinctions (V. le plan, p. 314).

Autour de l'orchestre règne une bordure de 8 pieds de largeur, qui avait été garnie de siéges en pierre, munis de dossiers.

Une précinction de 9 pieds de large sépare l'*ima cavea* de la *media cavea*.

Une seconde précinction règne entre la *media* et la *maxima cavea*.

Enfin, une large galerie, autrefois voûtée, faisait le tour du théâtre; avec elle communiquaient les sept ouvertures par lesquelles on accédait aux gradins supérieurs et moyens (V. la page suivante).

Deux grandes entrées s'ouvraient à droite et à gauche du théâtre.

L'une de ces entrées était de plain-pied avec l'orchestre.

L'autre accédait à l'*ima cavea* au moyen de quelques degrés.

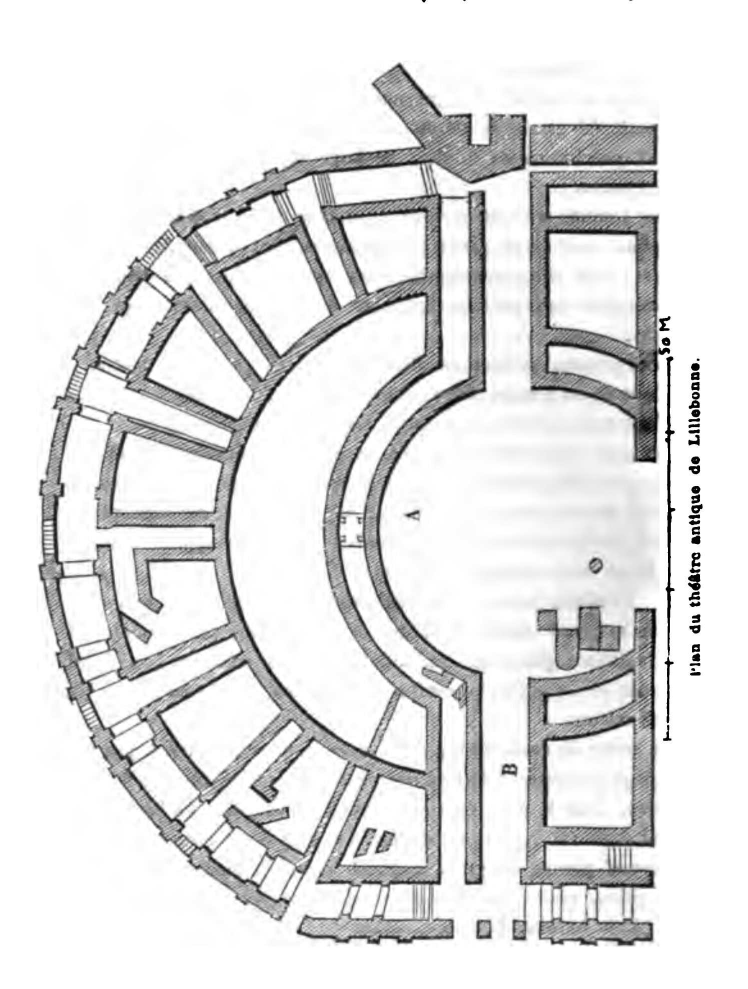
Ces deux entrées étaient voûtées en pente, de manière à supporter des gradins (V. la planche, p. 315). En effet, les siéges se prolongeaient au-delà de ces entrées, en décrivant de chaque côté des segments de cercle, et l'orchestre, que l'on pourrait aussi bien appeler l'arène, offrait un ovale presque complet.

Ainsi l'édifice pouvait indistinctement servir à plusieurs genres de spectacles : sans accessoires, c'était un amphithéâtre au milieu duquel les gladiateurs pouvaient combattre; avec une scène en bois et un plancher ou *pulpitum*, on avait un théâtre pour les pantomimes ou les autres acteurs.

Au centre du demi-cercle, l'*ima cavea* se trouvait interrompue par une loge, *suggestus* , de 17 pieds d'ouverture et de 10 pieds de profondeur, dont le pavé était de niveau avec les siéges de l'orchestre, et qui avait été revêtue de marbre. Le fond de la loge était formé d'énormes pierres de grand appareil contre lesquelles s'adossaient deux piliers carrés; quatre autres pilastres existaient à l'entrée de la loge (V. la lettre A du plan, p. 314).

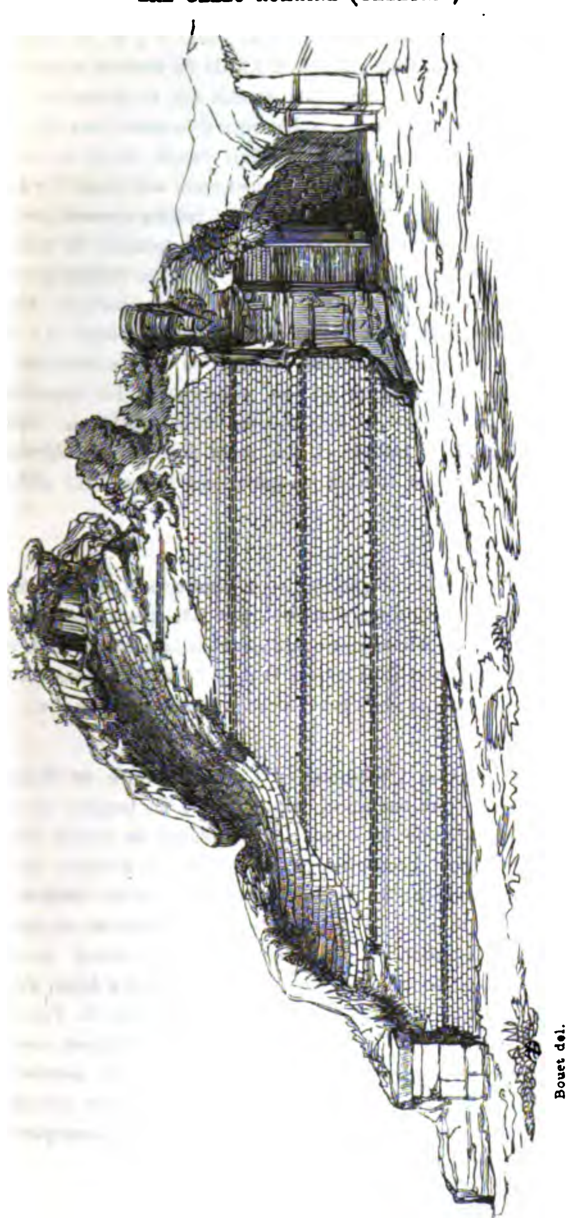
La position de cette petite pièce, ornée de marbre, au centre des siéges de l'orchestre destinés aux notables habitants de la contrée, ne permet guère de douter que ce ne fût la place réservée au premier magistrat, à celui qui représentait l'empereur dans la cité des Calètes; à moins qu'on ne préfère, avec M. Ch. Le Normand, y voir un petit temple où l'on plaçait la statue de quelque divinité,

Le théâtre de Lillebonne est construit presque tout entier en pierres



Plan du théâtre antique de Lillebonne.

de petit appareil avec chaînes de briques (V. la page 315) ; les pierres de grand appareil n'avaient été employées qu'aux archivoltes intérieures des entrées et dans quelques autres parties accessoires de l'édifice.



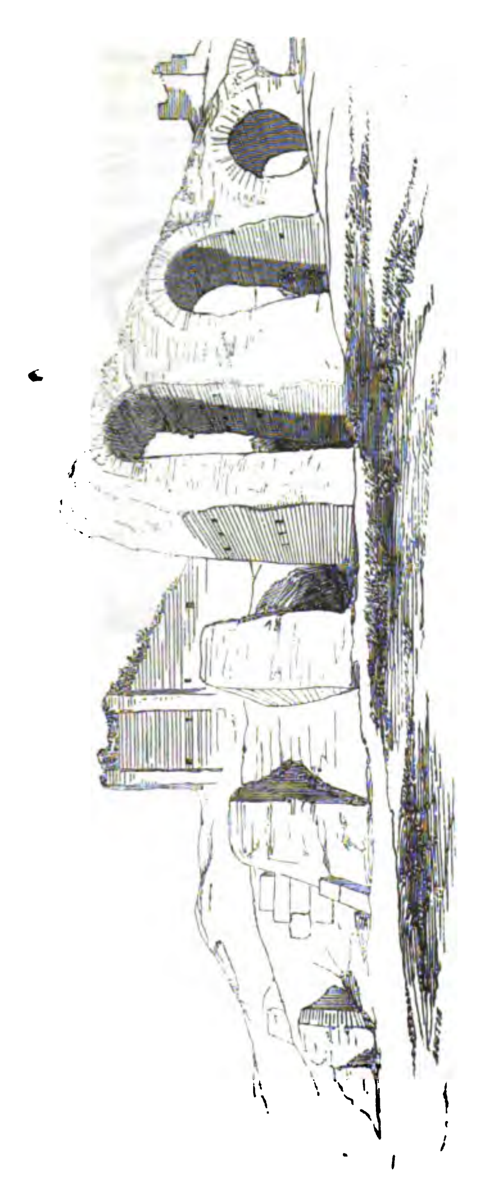
Bouet del.

Appareil d'une des grandes entrées de l'orchestre du théâtre de Lillebonne (V. la lettre B du plan).

Théatre de Drévant (Cher). — J'ai publié le plan du théâtre de Drévant, d'après M. Hazé, dans le t. XXXII du *Bulletin monumental*. On y trouve des renseignements étendus sur ce théâtre qui offre des dispositions analogues à celles que présentent ceux de Lillebonne, Vieux, Valognes, etc., etc. Une galerie faisait le tour de l'hémicycle derrière les gradins et donnait accès aux *cunei*. Il y avait, comme à Lillebonne, de grandes entrées voûtées donnant sur l'orchestre; des murs circulaires supportaient les voûtes et les talus sur lesquels les gradins étaient établis. Les ruines de l'édifice sont très-importantes encore. Le croquis ci-joint (V. la page suivante) montre en quoi elles consistent. M. Hazé avait eu l'intention d'y faire des fouilles et très-certainement une portion des constructions est intacte sous les décombres qui les obstruent et les recouvrent; mais les fonds dont il put disposer furent employés entièrement au déblai du temple et des bains dont j'ai précédemment parlé. Le théâtre de Drévant n'a guère que 230 ou 240 pieds de diamètre.

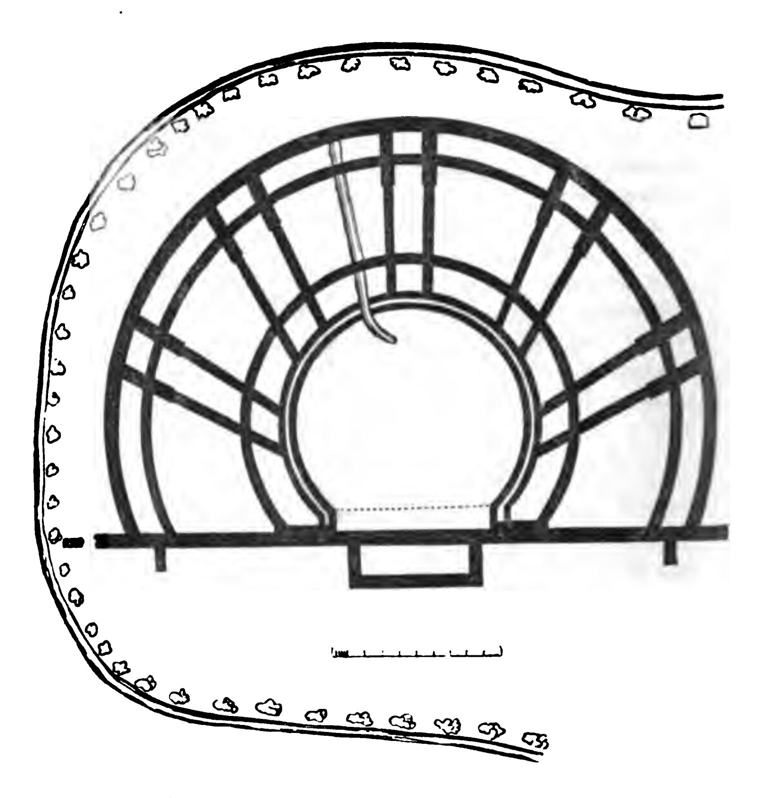
Théatre de Lisieux (Calvados). — L'emplacement de ce théâtre a été signalé, il y a quelques années, par MM. Louis Dubois et de Formeville. J'en ai fait connaître la disposition dans le tome III de mon *Cours d'Antiquités* et dans le tome V^e^ de ma *Statistique monumentale du Calvados*; mais on ne l'a pas déblayé et je me borne à le citer.

Théatre d'Alauna (Valognes).— L'ancien théâtre de Valognes était au pied d'une éminence, dans la pente de laquelle on avait creusé l'hémicycle de la *cavea*. Le mouvement du terrain indique encore aujourd'hui l'emplacement des gradins, et quelques épis de maçonnerie marquent les places où venaient aboutir quelques-uns des escaliers. Du reste, la détérioriation du monument est presque complète. Il est fâcheux que l'on n'ait point pratiqué quelques fouilles, pour vérifier si les assertions que Montfaucon a faites, d'après les renseignements qui lui avaient été transmis par M. Foucault, sont exactes : ce dont il est permis de douter en voyant combien laisse à désirer le plan fourni à Montfaucon par cet intendant de la Généralité de Caen. Quoi qu'il en soit, voici, telle que je la trouve dans le tome III de l'*Antiquité expliquée*, la description du théâtre d'Alauna :



Ruines du théâtre de Drévant.

« Le théâtre de Valognes, dit le savant bénédictin, est fort dif-
« férent des autres théâtres qui ne sont qu'un hémicycle, en sorte



Plan du théâtre de Valognes, d'après Montfaucon.

« que la ligne qui termine le théâtre contient beaucoup plus que
« le demi-cercle ; le diamètre est de 34 toises ou 204 pieds, et
« la ligne qui termine le théâtre n'est que de 32 toises ou 192
« pieds. L'orchestre occupe encore bien plus d'espace au-delà de
« l'hémicycle que le théâtre, et a 12 toises 1/2 de diamètre, qui
« font 75 pieds, et la ligne qui le termine n'a que 9 toises 1/2,
« qui font 57 pieds. Le *proscenium* a, de même, 57 pieds de

« longueur sur environ 12 de largeur. Tous les bâtiments qui « étaient sur le devant, savoir, la scène et les appartements des « étrangers, sont si absolument ruinés qu'on n'en a pu même lever « le plan. Ce théâtre a deux *précinctions*, sans compter la dernière « qui les termine ; il y a dix escaliers qui vont du haut en bas ; ce « qu'il y a ici de particulier, c'est qu'ils sont rangés deux à deux « en lignes parallèles (1). »

Il ressort de cette description malheureusement très-vague et du plan probablement très-imparfait, que le théâtre de Valognes avait un orchestre profond et formant près de trois quarts de cercle.

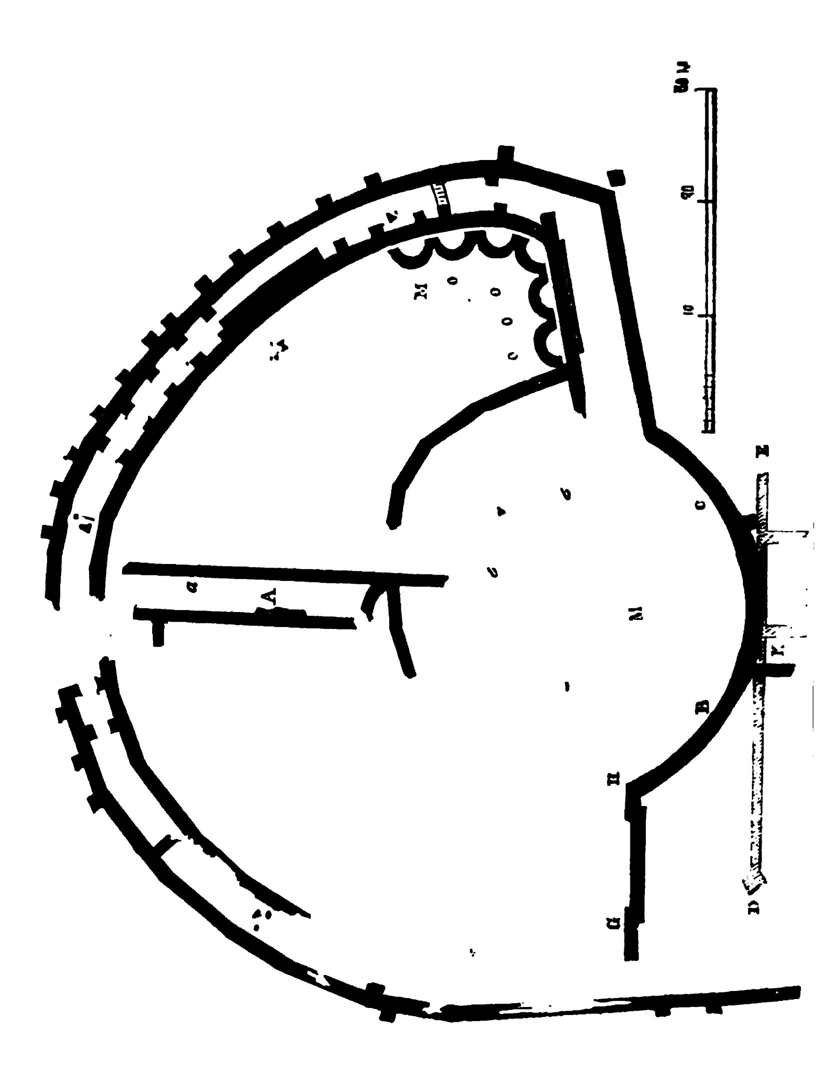
THÉATRE DE VIEUX. — A Vieux, un théâtre a été découvert en 1856, et déblayé par la Société des Antiquaires de Normandie. Malgré ses irrégularités, il offrait beaucoup de rapports avec ceux de Lillebonne et de Valognes. Mais il en différait en ce que l'orchestre présentait un demi-cercle du côté de la scène, comme du côté des gradins, et se rapprochait encore plus que les autres, par ce fait de la disposition des arènes.

Je me borne à présenter le plan de ce théâtre, levé par M. Blanchetière, membre de la Société française d'Archéologie (p. 320). On peut consulter, pour les détails, le Mémoire publié par M. Charma, dans le tome X des Actes de la Société des Antiquaires de Normandie.

Un fait à noter à Vieux, se sont des tours semi-circulaires appliquées, comme au théâtre de Soissons, contre les murs qui soutenaient le massif sur lequel reposaient les gradins. Ces demi-tours creuses, dont la convexité est tournée vers le centre (*o o o*), étaient destinées à neutraliser la poussée des terres du côté du vide formé par le corridor voûté qui accédait aux vomitoires en faisant le tour de l'hémicycle du théâtre.

Comme on a retrouvé, en D, en K et en E, les vestiges d'un mur droit ressemblant à la scène d'un théâtre, M. Charma pense que des changements ont été introduits dans l'orchestre, et que, dans l'origine, le mur circulaire B C n'existait pas.

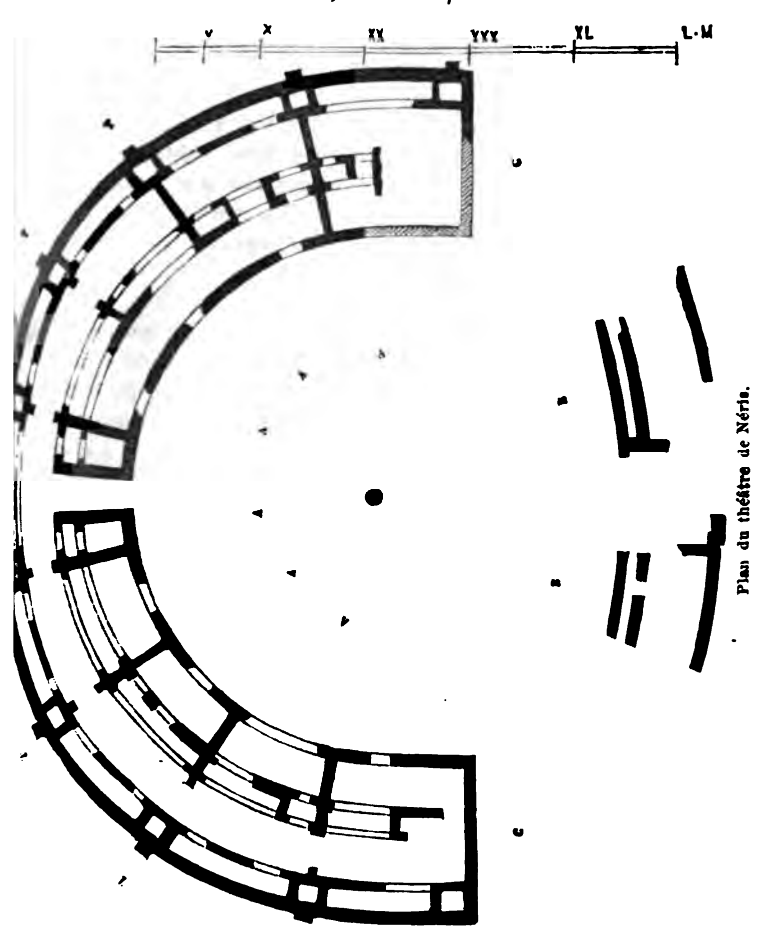
(1) *Antiq. expliquée*, t. III, p. 248. — Je doute que les escaliers aient été disposés comme l'indiquent ce passage et le plan qu'a publié Montfaucon.



Théâtre de Chassenon (Charente). — La forme de l'orchestre du théâtre de Chassenon (*Cassinomagus*) m'a paru se rapprocher de celle des théâtres précédents.

M. Pagot a fait connaître l'emplacement du théâtre d'Orléans, qui avait plus d'un rapport avec celui de Lillebonne, si l'on en juge par le plan figuré dans les Mémoires de la Société royale d'Orléans.

Il existe un théâtre à Néris, l'ancien *Aquæ Neri* de la carte de



Plan du théâtre de Néris.

Peutinger. J'en ai publié la description dans le *Bulletin monumental*, et j'en offre ici le plan. La disposition arrondie du mur du côté de la scène le fait ranger dans les théâtres mixtes.

Le petit nombre d'exemples qui précèdent montre ce qui distingue ces théâtres des autres.

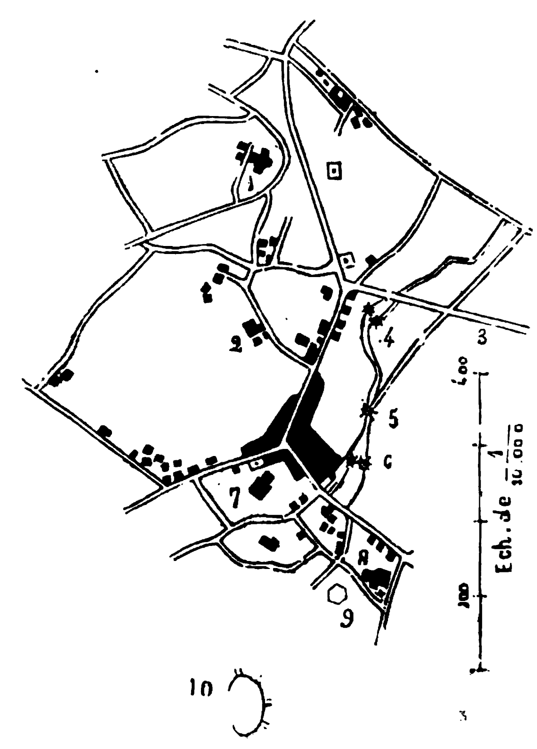
Du moment que les acteurs descendirent dans l'orchestre, et que, pour les spectacles les plus ordinaires, on put se passer de la scène et de ses accessoires, on dut prolonger les rangs de siéges, sans toutefois fermer complètement le cercle, et en laissant subsister un intervalle au moyen duquel on se ménageait la possibilité d'établir au besoin une scène en bois.

Ces théâtres mixtes, beaucoup moins coûteux à construire que les amphithéâtres, et remplissant pourtant le même objet, durent être préférés par les villes qui ne pouvaient pas faire de grands sacrifices pour l'établissement de monuments semblables, et avoir en même temps théâtre et amphithéâtre, comme Arles, Vienne, Bourges, Autun et quelques autres grandes cités.

Je termine en citant deux monuments de ce genre qui tiennent plus de l'amphithéâtre que du théâtre, et qui nous serviront naturellement de transition pour passer aux arènes ou amphithéâtres complets qui ont laissé sur certains points des ruines si imposantes : je veux parler des théâtres-arènes de Chenevières (Loiret) et de Gennes (Indre-et-Loire).

Demi-amphithéâtre de Gennes. — Le bourg de Gennes est situé au confluent, avec la Loire, d'un petit cours d'eau alimenté par plusieurs belles sources coulant au milieu des prairies et arrosant une petite vallée. Celle-ci est bordée de plusieurs dépressions de terrain, et une de ces dépressions renferme un demi-amphithéâtre dont les gradins sont recouverts d'un épais bois taillis. Ces ruines se trouvent à 500 mètres du bourg où j'ai déjà cité un bain et d'autres constructions gallo-romaines (V. le plan, page 323). M. Joly Leterme, architecte, membre de la Société française d'Archéologie, a reconnu par quelques sondages que la muraille du *podium* offrait la forme d'un ovale comme dans les amphithéâtres ; la Société française d'Archéologie a voté des fonds pour faire de nouvelles fouilles qui ont confirmé les premiers aperçus. J'étais allé à Gennes à plusieurs reprises et j'avais exploré les vestiges des gradins établis sur le coteau au milieu du taillis : une des grandes entrées a été explorée il y a sept ou huit ans, et des murs en petit appareil avec chaînes de briques ont été dégagés. Une particularité que j'ai

constatée sur d'autres murs gallo-romains, notamment sur ceux du théâtre de Champlieu (Oise), c'est la présence de rainures conduites

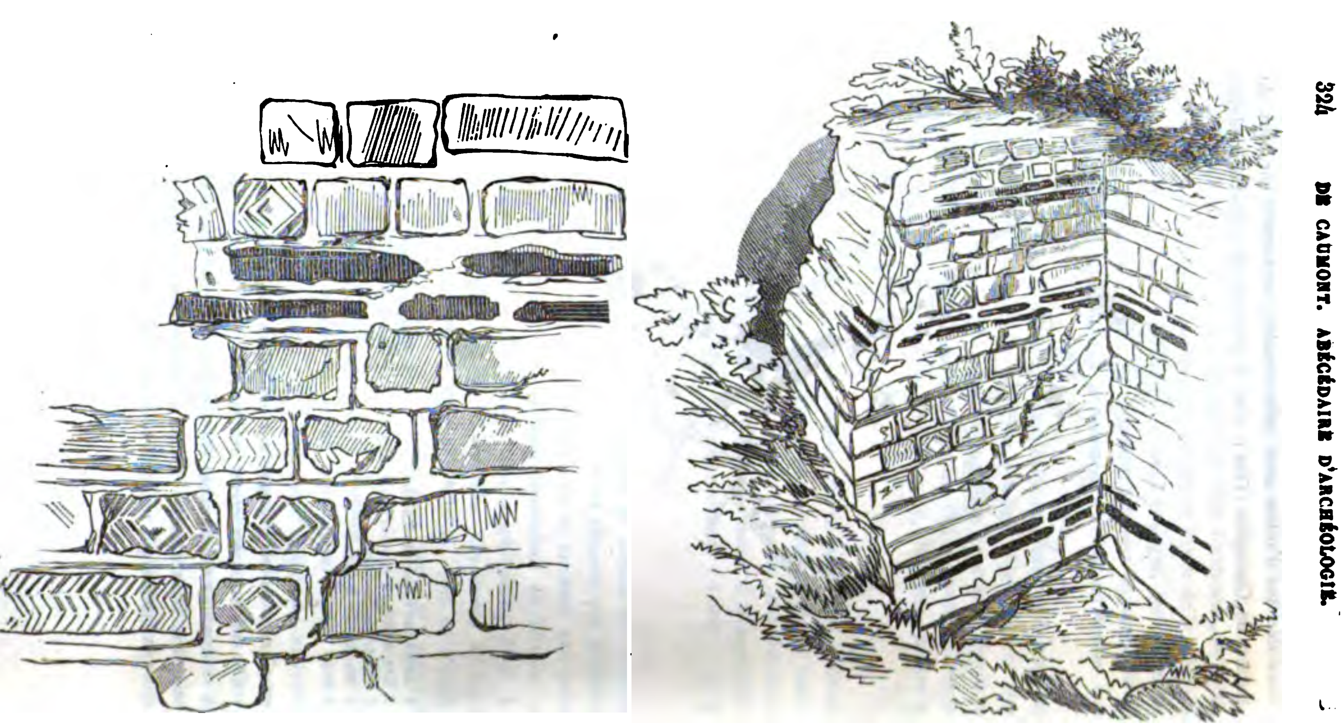


Plan du bourg de Gennes.

1 Ancienne église Ste-Eusèbe.
2 Les caves.
3 Route de Saumur.
4 Moulin de Brulon.
5 Petit moulin.
6 Grand moulin.
7 Église St-Vétérin.
8 Mairie.
9 Ruines d'un bain romain.
10 Amphithéâtre.

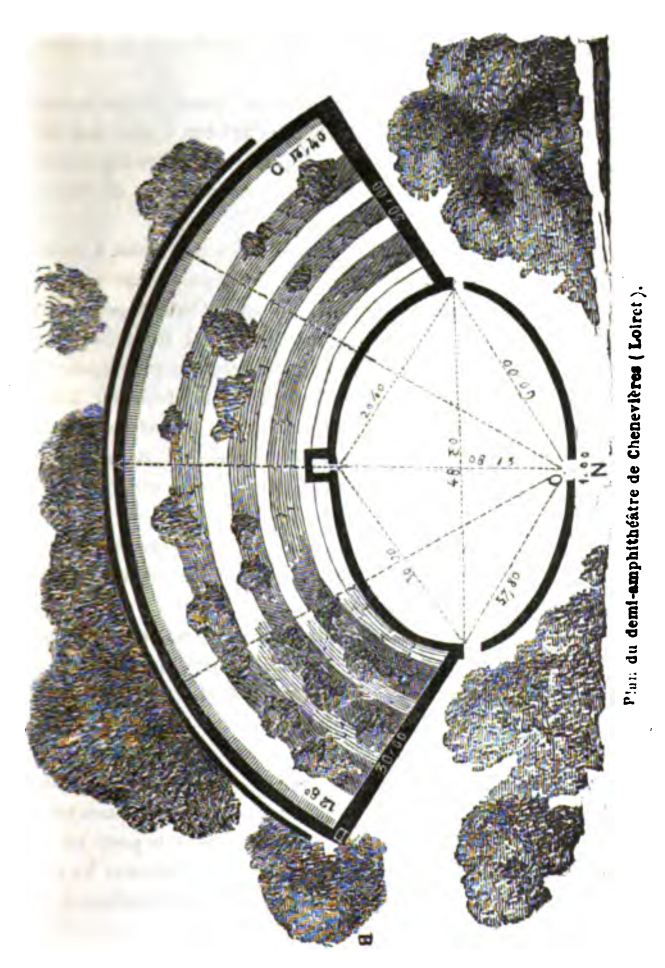
en zigzags ou en losanges sur les pièces du petit appareil.

Ces moulures en creux avaient-elles pour objet de donner prise à des enduits qui auraient été étendus sur le petit appareil ? Je n'en sais rien. Dans d'autres localités (Senlis) elles se trouvent sur des murs extérieurs qui ne paraissent pas avoir jamais reçu d'enduits,



Appareils du demi-amphithéâtre de Gennes avec moulures en creux.

Demi-amphithéâtre de Chenevières (Loiret). — En visitant Chenevières, tout ce qu'il y a d'obscur encore dans le plan de l'amphithéâtre de Gennes apparait avec une clarté incontestable.



Plan du demi-amphithéâtre de Chenevières (Loiret).

Effectivement à Chenevières les murs du pourtour ont encore une hauteur considérable. Il est de toute évidence que d'un côté le *podium* était complètement dégagé, et que de l'autre, c'est-à-dire sur la partie

déclive du coteau, les gradins se développaient en éventail autour de la moitié de l'arène.

Le plan précédent montre ce qui existe : du côté du coteau sont les étages de l'amphithéâtre ; du côté du chemin de Châtillon-sur-Loing à Montargis, le terrain est droit et l'on arrive sur la crête du *podium*. L'arène est à 5 pieds 1/2 en contre-bas.

Voici maintenant des vues perspectives de l'arène et des grands murs qui entourent les gradins (V. les pages 327-328), murs qui sont ruinés à Gennes, mais dont on aperçoit pourtant assez de traces pour conclure qu'ils étaient disposés absolument comme ceux de Chenevières.

Les amphithéâtres de ce genre coûtaient beaucoup moins à établir que les amphithéâtres complets ; car, la pente du terrain une fois murée et disposée en amphithéâtre, il suffisait de bâtir le *podium* du côté qui restait découvert. On pouvait facilement transformer ces amphithéâtres en théâtres avec quelques dispositions pour figurer la scène : c'étaient des monuments qui durent être nombreux en Gaule, quoiqu'on n'en ait pas signalé, que je sache, d'absolument semblables. Il est vrai que les monuments romains ont été si légèrement explorés, si mal vus le plus ordinairement, qu'il en reste beaucoup à décrire à nouveau.

Dans les localités dont la population était limitée, les arènes à demi-amphithéâtre, comme celles de Chenevières et de Gennes, étaient plus que suffisantes.

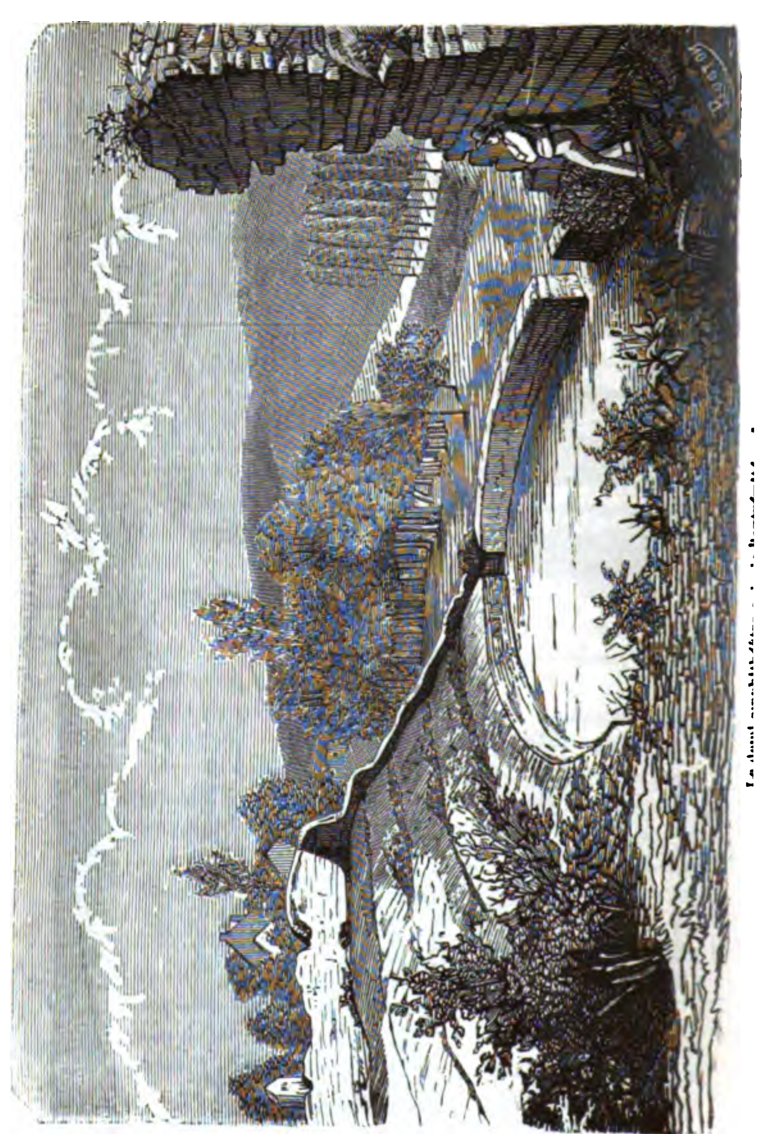
La hauteur du mur de soutènement du *podium* des arènes de Chenevières, à partir du sol de l'arène, est de 1 mètre 80 centimètres ; mais les fouilles, faites jusqu'à 1 mètre en contre-bas, ont prouvé que les fondations s'enfoncent assez profondément.

Le grand diamètre de l'arène est de 88 mètres 30 centimètres ; le petit, de 31 mètres 80 ; l'ouverture des deux portes placées au sommet de l'ellipse, près du mur d'enceinte des gradins, est de 3 mètres 10 ; la porte du centre a seulement 1 mètre 6. En face de cette porte est une loge que l'on suppose, dans le pays, avoir servi à enfermer les bêtes féroces qui devaient combattre dans l'arène ; mais cette destination me paraît peu probable et je n'y crois pas.

Le grand mur d'enceinte, du côté des gradins, se compose, comme on le voit par le plan et les élévations que j'ai présentés, d'une partie elliptique et de deux parties droites. La longueur de ces murs droits est, pour celui du sud, de 12 mètres 80, et, pour celui du nord, de



Le demi-amphithéâtre pris de l'extrémité nord.



13 mètres 40. Ce mur, dans sa partie supérieure, n'a guère que l'épaisseur d'un mur ordinaire ; c'est-à-dire, d'après les mesures prises par M. Jollois, 0 mètre 69 ; mais, à partir d'une retraite qu'il est facile d'observer (Voir la ligne R, page 327), il offre le caractère d'un mur de soutènement, avec une épaisseur plus considérable et un talus. On voit sur le parement un assez grand nombre de trous qui se correspondent verticalement deux à deux. Les uns traversent la muraille, d'autres n'entament qu'une partie de son épaisseur ; ces trous doivent avoir servi à porter des échafaudages.

Comme on ne voit pas d'ouverture dans le mur extérieur, tout porte à croire qu'on entrait de plain-pied dans l'amphithéâtre par deux portes pratiquées à la hauteur du *podium* dans les grands murs latéraux, aux points où ils se joignent aux murs de l'arène (1), et que ces portes correspondaient à deux escaliers accolés à ces murs latéraux qui s'élevaient à une certaine hauteur en formant rampe aux extrémités de l'ellipse.

C'est vers ces extrémités que les murs ont conservé le plus d'élévation : à l'extrémité sud, elle est encore de 8 mètres 80 à l'extérieur, et de 4 mètres 40 au-dessus du sol à l'intérieur ; à l'extrémité septentrionale, elle est, à l'extérieur, de 6 mètres, et à l'intérieur, de 3.

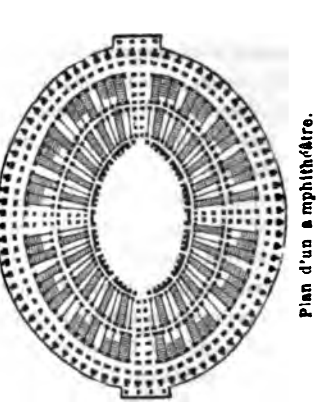
Il existe, à 1 mètre 10 du mur elliptique de clôture, un mur parementé de 0 mètre 50 d'épaisseur et de 1 mètre 40 de hauteur. Ce mur de soutènement avait pour but de maintenir un fossé ou canal pour les eaux pluviales, et de diriger celles-ci au dehors.

Amphithéâtres.

De tous les monuments romains existant en Gaule, les amphithéâtres sont ceux qui offrent encore les ruines les plus imposantes et les plus colossales. C'étaient, comme l'indique l'étymologie du mot *amphithéâtre*, deux théâtres placés en face l'un de l'autre et laissant entre eux un espace vide de forme ovale, destiné aux combats de gladiateurs

(1) Jollois, *Mémoires sur les antiquités du Loiret*, p. 6

et de bêtes féroces. Cet espace prenait le nom d'*arène* (1) à cause du sable qu'on y répandait pour faire disparaître le sang des hommes et des animaux (2).



Plan d'un amphithéâtre.

Les gradins étaient disposés autour de l'arène, de sorte que de tous côtés les spectateurs pouvaient jouir du spectacle. Dans les amphithéâtres, comme dans les théâtres, ces siéges étaient divisés horizontalement par des précinctions ou *baltei*, et verticalement par des escaliers formant ces subdivisions cunéiformes dont nous avons précédemment parlé. Les gradins reposaient sur des voûtes rétrécies vers l'arène, s'élargissant et s'élevant à mesure qu'elles s'approchaient de la galerie ou portique formant le contour de l'édifice. Ces voûtes, inclinées vers le centre et évasées à l'extérieur, étaient superposées les unes aux autres, et formaient plusieurs étages dans les amphithéâtres à plusieurs précinctions. L'évasement des arcades était à peu près le même à chaque étage; seulement, en raison du plan incliné des gradins qu'elles portaient, elles devenaient plus courtes à mesure qu'elles étaient plus élevées; les plus hautes étaient les moins longues.

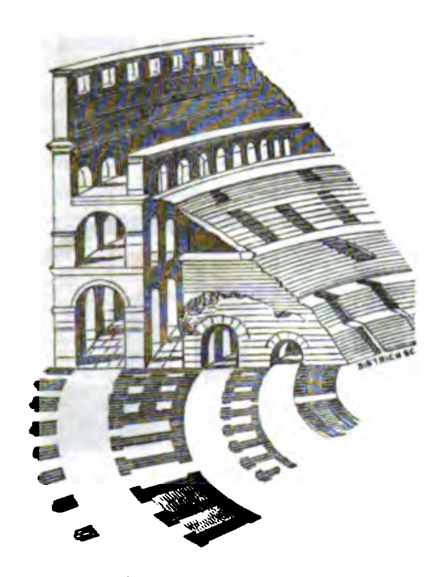
On appelait *podium* la partie voisine de l'arène: c'était là que se plaçaient les sénateurs, les vestales et les citoyens les plus illustres de la cité, qui, dans les théâtres, siégaient à l'orchestre. Le trône de l'empereur, *suggestus*, et le siége de l'édile qui donnait les jeux y étaient placés (3). Le mur qui soutenait le *podium* s'élevait à 12 ou 15 pieds au-dessus de l'arène; il était surmonté d'un parapet, *lorica*, pour garantir de l'irruption des bêtes féroces. Dans plusieurs amphithéâtres, ce *podium* était en outre garni d'une grille de fer.

(1) Plusieurs amphithéâtres ont pris leur nom vulgaire de cette partie où se livraient les combats; on dit: les arènes de Nîmes, les arènes de Poitiers, etc.

(2) Quelquefois le sable était teint en rouge avec du cinabre et mêlé de paillettes de mica.

(3) Le *podium* des amphithéâtres répondait, comme on le voit, à la galerie qui existait à la base de l'*ima cavea* dans les théâtres.

Nous avons dit qu'il y avait dans les grands amphithéâtres plusieurs *caveæ* ou séries de gradins; pour accéder à ces différents étages, on pratiquait à l'entour des constructions supportant les siéges, des galeries voûtées comme on en faisait autour de la *cavea* des théâtres. Les escaliers donnaient dans ces galeries, et l'on trouvait habituellement des corridors semblables superposés et répondant aux trois principales divisions des gradins. La coupe suivante montre clairement cette

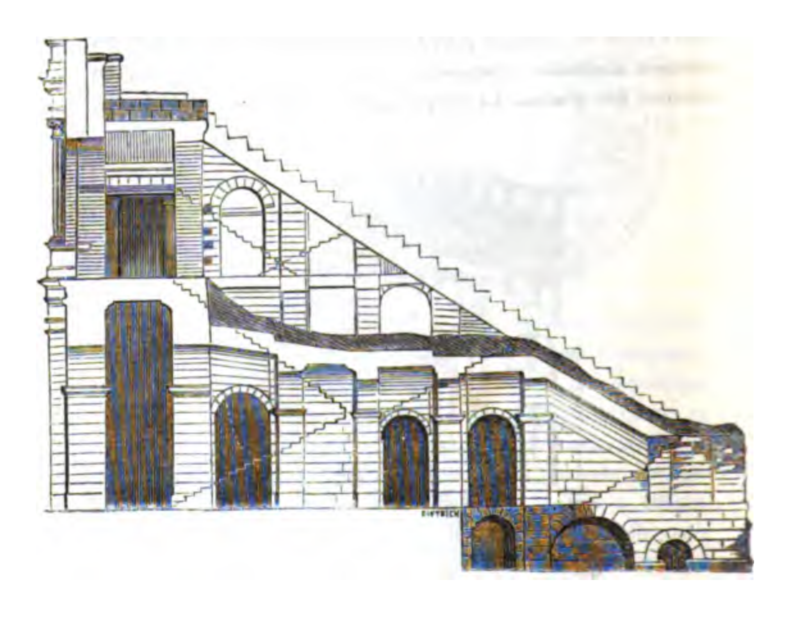


disposition d'un grand amphithéâtre, ses précinctions et l'effet produit au milieu des gradins par les vomitoires de la *cavea*. Une autre coupe, offrant une portion de l'amphithéâtre d'Arles, montre comment les grands escaliers partant des galeries étaient conduits à l'intérieur de la *cavea* (V. page suivante).

On tendait des voiles sur les amphithéâtres, comme sur les théâtres, pour garantir les spectateurs du soleil; enfin, on répandait par certains conduits des liqueurs odoriférantes pour embaumer l'enceinte pendant le spectacle.

Dans plusieurs localités, on creusait aussi l'arène à une certaine profondeur, au-dessous du sol environnant, pour diminuer la hauteur des travaux en maçonnerie hors terre.

Dans l'arène, il y avait des combats de gladiateurs, des combats d'hommes et d'animaux, et des combats d'animaux entre eux (1).



Coupe des arènes d'Arles.

Au jour du combat, les gladiateurs étaient conduits en procession autour de l'arène, puis on les disposait par paires, en mettant ensemble

(1) Ce fut vers les premiers temps de la république, l'an de Rome 490, qu'on commença à voir des combats de gladiateurs en Italie, mais seulement aux funérailles des hommes illustres ou d'un rang distingué. Peu après, on en donna à celles de quelques particuliers; et enfin ils devinrent un spectacle consacré aux plaisirs du peuple et pour gagner son affection. Les édiles, les préteurs et les questeurs, présidèrent successivement à ces jeux, qu'ils donnaient toujours dans la vue de se rendre agréables; de simples citoyens même en usèrent ainsi. Ce spectacle s'appelait *munus*, parce que c'était une espèce de devoir qu'on rendait aux morts; et celui qui le donnait, *munerarius* et *munerator*, ou *editor* et *dominus muneris*; tout simple particulier qu'il fût, il avait droit alors de porter les marques de la magistrature. On entretenait,

ceux qui étaient à peu près de force égale. Le signal du combat était donné par un chœur de trompettes.

On distinguait plusieurs classes de gladiateurs, suivant les armes qu'ils employaient pour l'attaque et la défense.

Le Rétiaire portait d'une main un trident, de l'autre un filet (1), avec lequel il cherchait à embarrasser son adversaire. Lorsque le Rétiaire avait jeté son filet sans succès, il était poursuivi par son adversaire appelé *secutor*; ainsi, dans cette lutte, il fallait déployer autant d'adresse que de force.

Les Thraces portaient une épée courte, un poignard et un bouclier rond;

Les Mirmillons, une faulx et un casque sur lequel était figuré un poisson. On les avait surnommés Gaulois; de là ces paroles: *Non te peto, piscem peto: quid me fugis, Galle* (2)? qui faisaient partie d'une chanson que l'on chantait pendant le combat;

Les Samnites étaient armés de pied en cap avec un bouclier rectangulaire, un casque et des bottes ou jambières garnies de métal ciselé;

Les *Laqueares* cherchaient à prendre leurs adversaires au moyen d'un nœud coulant.

Il y avait encore plusieurs autres classes de gladiateurs.

Martial, dans quelques-unes de ses épigrammes (3), nous a conservé

à Rome, les gladiateurs dans différentes maisons appelées *ludi*, où on les nourrissait fort bien. Ils y étaient sous la discipline de maîtres nommés *lanistæ*, qui les exerçaient par principes à ce vil métier. Ils avaient soin de les choisir d'une grande et belle taille, parce qu'après les avoir instruits, ils les vendaient un meilleur prix aux magistrats. Les gladiateurs n'étaient d'abord que des esclaves condamnés *ad ludum* ou *ad gladium*. Ceux-ci devaient être mis à mort dans l'espace d'une année; ceux-là pouvaient être délivrés au bout d'un certain temps. On prenait aussi des gladiateurs parmi les prisonniers de guerre. Il y eut des hommes libres qui en firent leur état, et qui se louèrent pour l'arène. On vit des personnes du premier rang, et même des femmes y descendre. La fureur pour ce genre de spectacles fut poussée si loin, qu'on voulut se le procurer même pendant les festins. — Millin, *Dict. des Beaux-Arts* (Vº GLADIATEURS).

(1) Ce filet était lancé de manière à embarrasser la tête et le casque de l'adversaire.

(2) Ce n'est pas à toi que j'en veux, mais au poisson que tu portes sur ton casque: pourquoi me fuis-tu, Gaulois?

(3) Lib. 1, epig. 15, 23, 53, 71.

le souvenir de certains jeux où les lièvres parurent dans l'arène avec les lions et les autres grands animaux. On remarque ce mélange d'animaux féroces et d'animaux timides sur plusieurs vases en poterie rouge qui représentent des chasses de l'amphithéâtre.

Dans les combats des gladiateurs entre eux, celui qui était blessé et qui se reconnaissait vaincu abaissait ses armes, et sa vie dépendait du caprice des spectacteurs; s'ils voulaient le sauver, ils fermaient le pouce; ils l'ouvraient, s'ils voulaient sa mort, en prononçant ces mots: *Accipe ferrum.*

On pariait pour le succès de tel ou tel gladiateur avec la même passion qu'au Cirque on pariait pour telle ou telle faction.

Amphithéatre de Nimes. — L'amphithéâtre de Nîmes est le plus complet de ceux que nous possédons en France; on ne pourrait même en citer qu'un très-petit nombre d'aussi bien conservés dans d'autres pays.

En 1809, ce beau monument était encore encombré de maisons établies sur les gradins de la *cavea;* il avait formé plus anciennement un village séparé de la ville, et au moyen-âge il servait de forteresse, comme la plupart des grandes ruines que les Romains avaient semées sur le sol de la Gaule. Mais, aujourd'hui, il est complètement débarrassé des maisons qui l'encombraient, et au milieu d'une place d'où on peut l'examiner de tous côtés et juger l'effet de sa masse imposante.

Cet amphithéâtre a été bien des fois décrit et vu de tous les voyageurs.

Il est de forme ovale, comme la plupart des monuments de ce genre, et se compose d'un rez-de-chaussée, d'un étage au-dessus et d'un attique. Le rez-de-chaussée et l'étage supérieur offrent chacun un portique ouvert composé de soixante arcades, placées à égale distance les unes des autres et séparées par des pilastres de 2 pieds de front et d'épaisseur. Les arcades de l'étage supérieur sont bordées d'un parapet destiné à garantir les personnes qui marchaient dans la galerie.

Il existe un intervalle de 4 pieds entre les architraves et les sommets des arcades de l'un et de l'autre portique.

L'attique est assez bien conservé et peu orné. On y voit cent vingt consoles placées deux à deux, à égale distance, entre les pilastres. Au milieu de chacune de ces consoles est pratiquée une ouverture ronde, où l'on insérait les poteaux destinés à soutenir le *velarium.*

Le grand diamètre de l'amphithéâtre, de l'orient à l'occident, est



Amphithéâtre de Nimes.

de 405 pieds; le petit, de 317 pieds. Le grand diamètre de l'arène est de 229 pieds; le petit, de 142. A chacune des extrémités de ces diamètres se trouve une porte conduisant directement dans l'arène; celle qui est ouverte à l'extrémité méridionale du petit axe est plus étroite que celle qui lui est opposée. D'une de ces portes principales à l'autre, en suivant le pourtour du monument, on compte quinze arcades.

La porte du nord, qui faisait face à la ville et qui était la plus fréquentée, est ornée de deux figures de taureaux qui ont les genoux pliés.

L'arcade du second étage, au-dessus de la grande entrée septentrionale, est surmontée d'un fronton.

En pénétrant dans l'intérieur de l'édifice, on ne tarde pas à distinguer, malgré son état de dégradation, l'ordre et la symétrie des gradins. On en comptait trente-cinq depuis le *podium* jusqu'à l'attique. Le *podium* était formé d'une muraille qui régnait tout le long de l'arène, et s'élevait au-dessus d'elle d'environ 12 pieds. D'après le calcul fait par M. Pelet, cet amphithéâtre pouvait contenir plus de 24,000 spectateurs (V. mon *Cours d'Antiquités*, t. III, p. 465).

L'amphithéâtre de Nîmes est bâti en belles pierres de taille, qui ont toutes des dimensions vraiment prodigieuses.

Amphithéâtre d'Arles. — Il y a quelques années, l'amphithéâtre d'Arles était, comme celui de Nîmes, entièrement encombré de chétives maisons. La population la plus pauvre de la ville s'était aménagée sous les arcades et sous les gradins de la *cavea;* il y avait même une petite église au milieu de cette espèce de faubourg, qui renfermait, dit-on, près de 1,500 habitants (1). Aujourd'hui, le monument est complètement déblayé; mais il a souffert de nombreuses dégradations depuis le IVe siècle jusqu'à nos jours.

Cet amphithéâtre est assis sur une petite colline, à peu de distance du théâtre. Il offrait à l'extérieur, comme celui de Nîmes, deux ordres superposés, surmontés d'un attique. Le premier ordre était orné de pilastres doriques, et le second de colonnes corinthiennes en demi-

(1) La Lauzière, pl. X de son ouvrage sur Arles, et Millin, *Voyage dans le midi de la France*, pl. LXVIII, ont figuré l'amphithéâtre d'Arles, dessiné à vol d'oiseau, avec toutes les maisons et l'église qui étaient implantées sur les gradins.

relief. L'attique est maintenant détruit, ainsi que l'entablement du second ordre. Chacun des deux étages qui restent était percé de soixante arcades, et quatre de ces arcades, placées aux extrémités des deux axes de l'ellipse, faisaient saillie sur les autres et servaient d'entrées principales (1). Les soixante arcades de chaque étage ne sont pas d'égale largeur, irrégularité commune à la plupart des monuments romains.

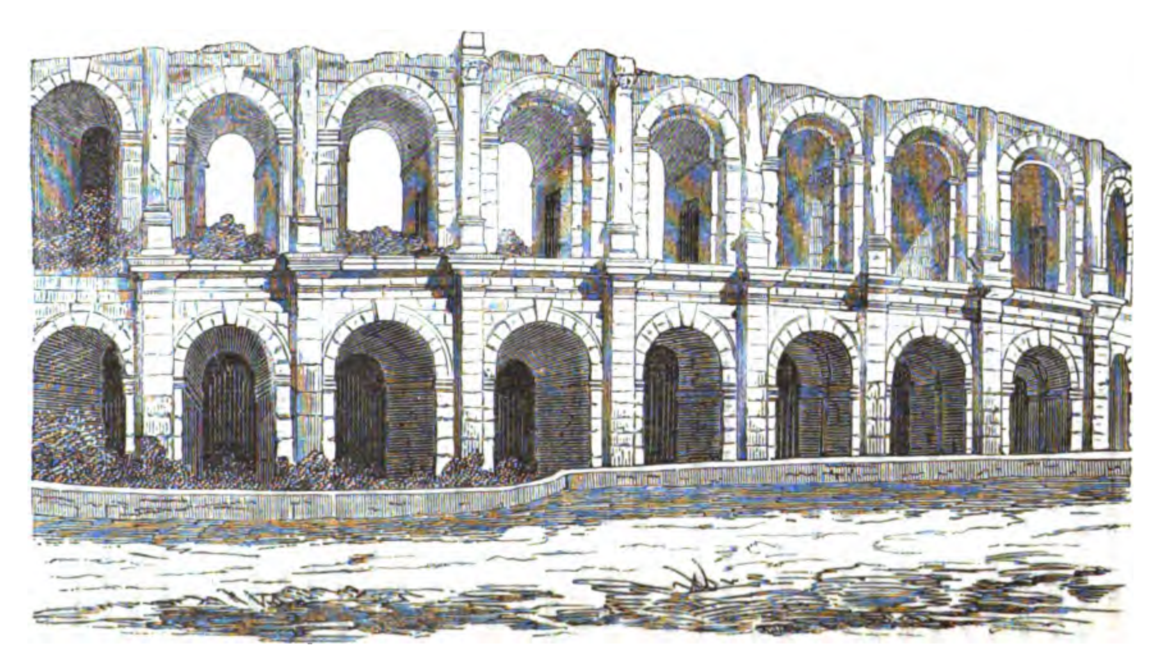
La longueur du grand axe de l'édifice est de 420 pieds, du nord au sud; celle du petit axe, de 309, de l'est à l'ouest. L'arène offre, pour son grand diamètre, 209 pieds, et, pour le petit diamètre, 119 pieds. Une chose particulière à l'amphithéâtre d'Arles, c'est que des galeries souterraines, destinées probablement à régulariser les mouvements du sol, régnaient au-dessous et à l'entour du *podium*, à un niveau plus bas que l'arène.

Le *podium* est à 14 pieds environ au-dessus du sol de l'arène. Le mur de soutènement, qui l'élève à cette hauteur, est percé, dans sa partie inférieure, de huit issues conduisant des galeries souterraines dans l'arène, et, dans la partie supérieure, de quatre portes correspondant aux quatre grandes issues qui partent de la galerie extérieure. La partie supérieure du mur du *podium* est aussi revêtue de grandes dalles placées verticalement, et qui ont été autrefois couvertes d'inscriptions. Au-dessous de ces dalles, dont la hauteur peut être d'environ 7 pieds et qui étaient couronnées par des accoudoirs arrondis, on remarque une double plinthe sur laquelle s'appuient les dalles, puis trois assises de pierres jusqu'au sol de l'arène.

Une partie des gradins de la première précinction existe encore; quelques-uns portent des inscriptions constatant le nombre de places appartenant aux familles et aux corporations qui avaient droit de s'y asseoir. Sur un de ces gradins on lit : LOCA DATA *XXV;* sur un autre qui était destiné, à ce que l'on croit, au chœur des trompettes : HONOR T. I. Des chiffres isolés se voient sur plusieurs autres pierres (2).

(1) La hauteur des arcades du rez-de-chaussée est de 19 pieds 2 pouces, et leur largeur de 11 pieds. Les arcades du second ordre ont 22 pieds 10 pouces de hauteur et 10 pieds 9 pouces de largeur.

(2) On trouva à Arles, il y a longtemps, un de ces billets d'entrée, *tessera amphitheatri*, qui a été conservé dans le cabinet de M. le chevalier de Romieu. Il portait écrit sur une de ses faces : CAV. II. CUN. V, GRAD. X, *gladiatores*, *vela*



Une partie de l'élévation extérieure de l'amphithéâtre d'Arles.

Les inscriptions les plus importantes étaient sur les dalles du *podium*, et l'on doit vivement regretter que le mauvais état de la plupart de ces dalles et la destruction complète de plusieurs d'entre elles, qui ont anciennement été remplacées par des pierres unies, occasionnent tant de lacunes dans les parties qui subsistent encore de ces inscriptions (1). M. Artaud croit cependant être parvenu à en deviner une partie (2). M. Henry pense, de son côté, qu'elles sont inaugurales, et que la même légende se trouvait répétée des deux côtés de l'arène (3).

L'amphithéâtre d'Arles était construit en belles pierres de grand appareil, posées sans ciment, comme celui de Nîmes. Ces deux amphithéâtres sont, je crois, les seuls qui nous restent en France, formés de si beaux matériaux.

Une autre analogie que présente l'amphithéâtre d'Arles avec celui de Nîmes, c'est d'avoir été converti en forteresse au moyen-âge. Il prit alors le nom de Château des arènes, *Castrum arenarum*, dénomination sous laquelle il est désigné dans les chroniques. Quatre tours carrées avaient été élevées au-dessus des quatre portes qui correspondaient aux deux axes de l'ellipse. On répète sans preuves qu'elles furent construites au VIII[e] siècle, lors du siège d'Arles par les Sarrazins. Ce qui est certain, c'est que déjà la destruction de l'attique avait eu lieu quand elles ont été élevées. Trois de ces tours se voient encore.

AMPHITHÉATRE DE BORDEAUX. — L'amphithéâtre de Bordeaux, auquel

erunt ; c'est-à-dire, 2[e] cavée, cuneus V[e], gradin X[e]. Spectacle de gladiateurs ; il y aura des toiles.

Le *velarium* ne pouvait être tendu lorsqu'il faisait grand vent ; aussi mettait-on quelquefois sur l'affiche annonçant le spectacle : *Il y aura des toiles, si le vent le permet.*

(1) Quelques personnes pensent que cette restauration maladroite, dans laquelle on a ainsi substitué des dalles unies aux dalles couvertes d'inscriptions, eut lieu sous Childebert, qui fit célébrer des jeux dans l'amphithéâtre d'Arles, en 539.

(2) Il est fâcheux que M. Artaud n'ait pas fait connaître cette restitution, dont il m'a parlé lors de mon voyage dans le Midi.

(3) Selon lui, elles indiqueraient qu'un certain C. JUNIUS PRISCUS, DUUMVIR, et un autre personnage dont le prénom est QUINTUS, consacrèrent ou inaugurèrent le monument en invoquant la divinité d'Arles.

on donne vulgairement le nom de *Palais Gallien*, mais que les titres du moyen-âge désignent sous celui d'*Arènes*, occupait un emplacement hors de l'enceinte de murailles établie au IVe siècle (V. la page suivante). Ce monument offrait des murs en blocage revêtus extérieurement de petites pierres dont les dimensions sont constantes pour la hauteur, mais varient pour la largeur. Des cordons de briques, espacés d'environ 80 centimètres les uns des autres, dessinaient des lignes horizontales de couleur rouge sur les pierres grises de ce revêtement. Les cintres des arcades étaient formés de pierres cunéiformes alternant avec des briques posées de champ.

A l'extérieur, le monument offrait deux étages surmontés d'un attique. Il avait 62 pieds de hauteur.

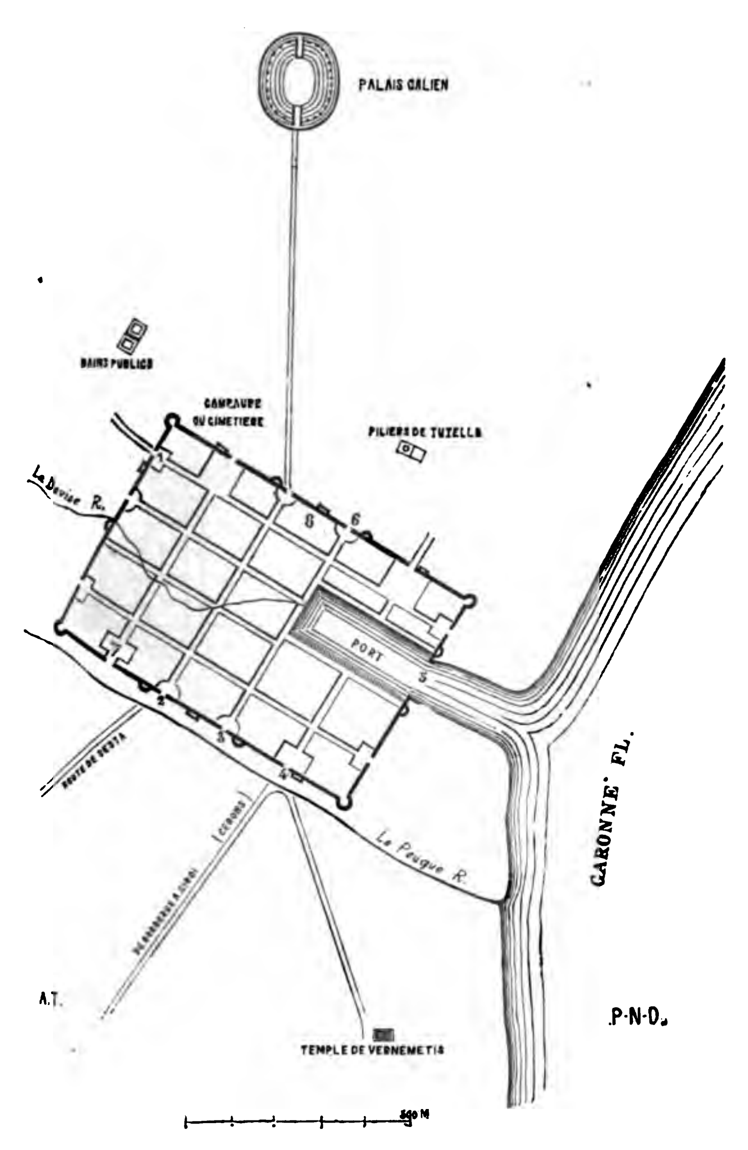
L'arène avait, selon le calcul de M. Jouannet, 231 pieds sur 165, et l'on estime à 87 l'épaisseur des massifs supportant les siéges de la *cavea*, ce qui donnerait 405 et 339 pieds pour les deux diamètres de de l'ellipse hors œuvre.

D'après les observations faites par M. de La Bastie (1), à une époque où il existait beaucoup plus de vestiges de cet édifice qu'aujourd'hui, les gradins de l'amphithéâtre étaient supportés par six murailles circulaires et concentriques, entre lesquelles régnaient plusieurs galeries parallèles. Soixante arcades environ donnaient accès à la galerie extérieure, comme à Arles, et deux grandes portes servaient d'entrées principales aux extrémités de l'ellipse. Sur ces soixante arcades, il y en avait trente qui correspondaient à des passages se prologeant jusqu'à une galerie pratiquée entre le troisième et le quatrième mur où ils s'arrêtaient. Dix seulement traversaient cette galerie pour se rendre sur le *podium*. Presque tous les amphithéâtres nous offrent à peu près la même disposition.

Il est probable que les trente autres arcades de la galerie du pourtour correspondaient à des escaliers montant au second étage. La Bastie n'en parle pas, sans doute parce que ces escaliers étaient complètement ruinés de son temps; mais, en raisonnant par analogie, nous pouvons hardiment en admettre l'existence (2).

(1) Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XII.

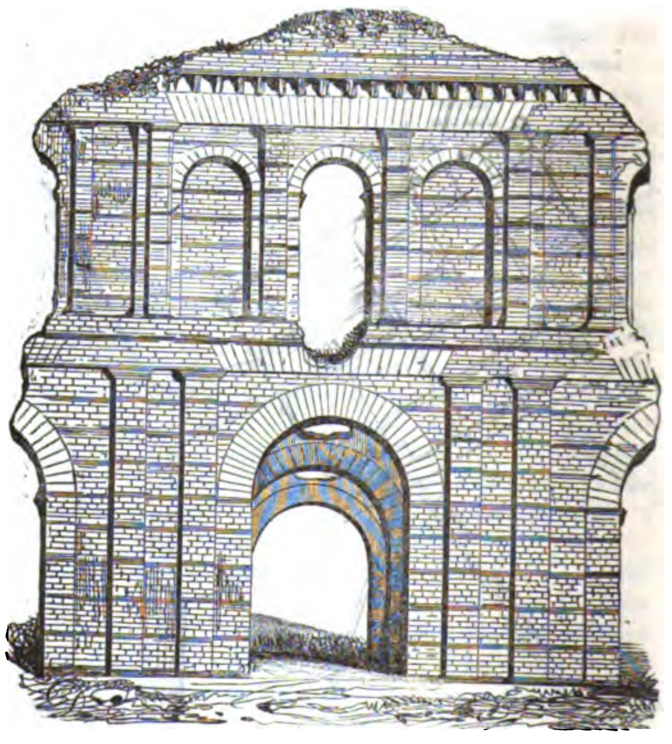
(2) La Bastie croyait, en considérant les murs qui avaient soutenu les gradins et certaines cavités qu'on y voyait, que ces gradins avaient pu être en bois, portés sur des planchers et des poutres. Cette opinion n'est pas admissible.



Plan de l'enceinte gallo-romaine de Bordeaux et de son port au IVe siècle.

Les portes principales aux extrémités de l'ellipse se trouvaient entre deux portes plus petites, se rendant également dans l'arène; elles ne communiquaient point avec la galerie extérieure, ce qui prouve qu'elles étaient destinées à l'introduction des combattants et des animaux.

En 1772, on ne distinguait plus que les deux grandes entrées situées à l'ouest et à l'est; mais il est probable qu'il y en avait eu deux autres aux extrémités du petit axe de l'ellipse. La grande entrée occidentale est la seule qui subsiste à présent; elle est encore entière: je l'ai mesurée



Une des grandes entrées des arènes de Bordeaux.

et dessinée avec soin en 1830. La porte principale a 27 pieds de hauteur sur 18 de largeur; elle occupe le centre d'une façade ornée

de pilastres, qui forment une saillie de 3 pouces sur la muraille. Au-dessus de cette porte existe un second ordre dans lequel on remarque une fenêtre cintrée entre deux arcades bouchées; le tout est couronné par une frise, une corniche avec des consoles surmontée d'un attique. Cette ordonnance était la même dans tout le pourtour de l'édifice.

Le premier ordre est regardé comme Toscan, et le second comme appartenant au Dorique, quoiqu'ils n'offrent pas les caractères distinctifs de ces deux ordres.

Ce qui frappe dans la décoration du monument, c'est le parti qu'on a tiré de la brique pour figurer les moulures et les saillies des entablements. Les chapiteaux des pilastres sont formés de briques, et cette opposition de la couleur rouge sur le gris de la pierre a dispensé d'un travail plus difficile, en produisant autant d'effet que des reliefs, même assez considérables.

On s'accorde à penser que l'amphithéâtre de Bordeaux fut commencé vers le milieu du III[e] siècle, sous le règne de l'empereur Gallien.

AMPHITHÉATRE DE PÉRIGUEUX.— Cet amphithéâtre était situé sur une petite colline qui dominait la plus grande partie de la ville antique. Il n'en reste plus que fort peu de chose debout; car on ne voit sur le sol que cinq ou six voûtes et deux petits escaliers dans la partie qui regarde le nord, quelques voûtes et un petit escalier du côté du midi, un grand escalier et quelques pans de mur au sud-est, et une voûte au sud-ouest. Sept fouilles successives, dirigées par M. de Taillefert, qui en rend compte dans son ouvrage sur les antiquités de Vésone, ont permis de fixer, avec exactitude, la dimension du petit axe : sa longueur a été évaluée à peu près à 377 pieds.

Les constructions encore existantes sont toutes en petites pierres à l'intérieur, avec un revêtement de grand appareil, excepté dans quelques parties où ce revêtement était en petit appareil. (Voir, pour plus de détails, mon *Cours d'Antiquités*, tome III, p. 481.)

L'édifice avait été enclavé dans l'enceinte de murailles dont la cité avait été entourée vers la fin du IV[e] siècle, et on avait tiré parti de sa masse pour la défendre (V. la page suivante).

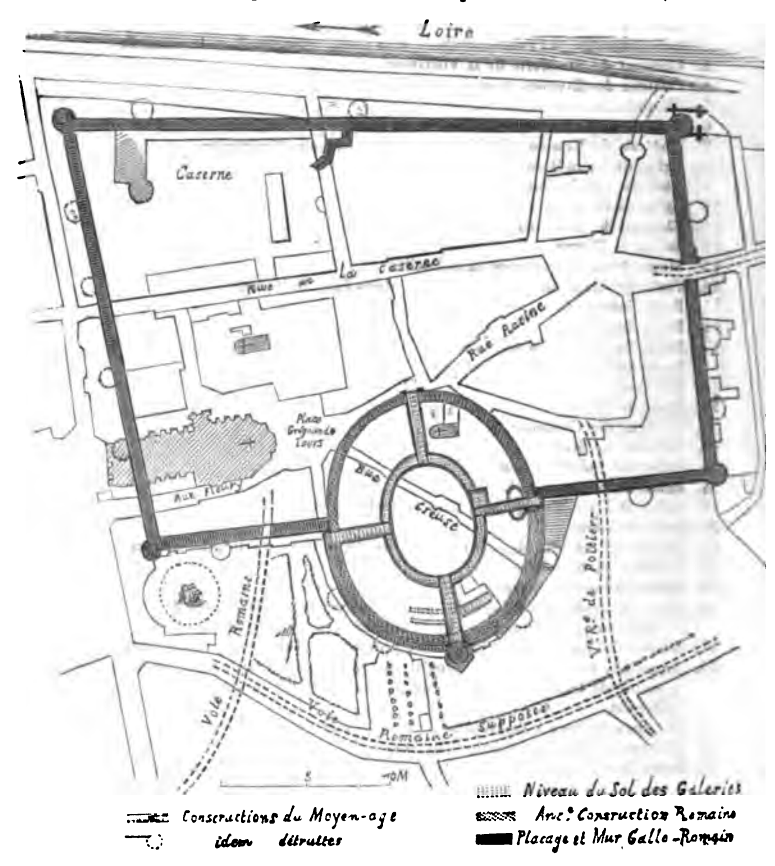
L'époque de la fondation de l'amphithéâtre n'est point connue. Plusieurs antiquaires pensent qu'il date du premier siècle de l'ère chrétienne ou du commencement du second siècle.

Légende du Plan.

(Les rues sont tracées telles qu'elles existent de nos jours ; on a figuré et rétabli les lignes antiques, fidèlement conservées par les clôtures des jardins et des champs.)

A. Vesunna Petrucoriorum : Vésone des Pétrucoriens gallo-romains.
B. Castrum civitatis : Citadelle de la cité.
I. L'Isle, rivière, *Ella*, *Esla*.
1. Château de la Rolphie ou des Arènes, aux comtes de Périgord (rasé en 1399).
2. Amphithéatre, à l'extrémité de la ville nord, compris dans la citadelle.
3. Couvent de Ste-Marie de la Visitation.
4. Château des Evêques (rasé par les protestants en 1577).
5. Chapelle St.-Jean de la Cité.
6. Eglise cathédrale de St-Etienne de la Cité.
7. Château de Messieurs de Périgueux, plus tard aux Bourdeilles.
8. Eglise de Notre-Dame de Leydrouse, *Lesdrosa*.
9. Château de Liareuil (depôt).
10. Eglise de St-Astier.
11. Château de Messieurs de Barrière.
12. Sol de la Dixme.
13. Murs, tours et portes de la citadelle.
14. Porte de Mars ou de l'Est, presque dans l'axe de la rue.
15. Porte Sarrazine.
16. Porte Romaine.
17. Porte Normande ou *Boarella*.
18. Porte de la Boucherie, *Bocharia*.
19. Poterne.
20. Place de Mars.
21. Couvent des Cordeliers
22. Couvent de St-Benoît.
23. Eglise Ste-Eulalie (paroisse).
24. Eglise de St-Pierre-ès-Liens.
25. Eglise St-Jean-l'Evangéliste, plus tard chapelle de St-Cloud.
26. Tour de Vésone.
27. Maladrerie en tête du pont de pierre de la Cité ou hôpital St-Jacques.
28. Couvent de Ste-Claire.
29. Eglise St-Jacques (paroisse).
30. Pont de Japhet, de *Lapeira*, pont de pierre de la cité, de St-Jacques, de St-Hilaire, des Minorines de Ste-Claire (voie de Limoges).
31. Moulin du Vigier ou de Ste-Claire, près du pont de pierre ou de la Pierre.
32. Aqueduc, tracé présumé amenant les eaux de la fontaine de l'Amourat, commune de St.-Laurent, aux Thermes de Vésone, en passant sur le pont de Japhet.
33. Thermes publics à l'extrémité de la ville (sud), sur les bords de l'Isle.
34. Château de Godottre ou des Thermes.
35. Porte fortifiée sur le bord de la voie qui aboutissait à Campniac.
36. Voies et rues antiques.
37. Port de Campniac (portus panage).
38. Font-Chaude, bains de César ; puits antique.
39. Château de Campniac.
40. Eglise de San-Pey-Laney (St-Pierre-l'Ancien).
41. Hospice de St-Pierre du Cimetière de *Lasirville*.
42. Cimetière de la Cité.
43. La grande-Mission, séminaire.
44. Ste-Sabine ou font Laurière.
45. Moulin du Bonneau.

Amphithéatre de Tours. — A Tours comme à Périgueux on avait compris et utilisé l'amphithéâtre dans l'enceinte murale du IV[e] siècle : les explorations des archéologues de cette ville (1) ont prouvé que la partie semi-circulaire qui fait saillie ou excroissance sur le mur méridional de l'enceinte antique et interrompt la régularité du carré, n'est autre chose que la moitié d'un amphithéâtre enclavé dans la



muraille. Ils se sont livrés à l'examen des caves et de toutes les

(1) MM. le général de Courtgis, Manceau, Bourassé, Salmon, Gayot, Champoiseau, comte de Galembert, Guérin, Mellet et Lambron de Lignim.

maisons qui existaient dans le périmètre supposé du monument, et partout les preuves irrécusables ont abondé ; de sorte qu'ils ont pu tracer la forme de l'édifice au-dessous des maisons qui le couvrent. Cette découverte doit encourager à explorer le sous-sol de nos vieilles cités. *En tenant compte des protubérances, des bosselures qui contrarient souvent le niveau des rues et leurs directions, on arriverait à déterminer l'emplacement de bien des monuments antiques inconnus.*

Ainsi, l'ingénieur chargé du tracé des murs de défense de Tours au IVe siècle, se servit de la partie sud de l'hémicycle de l'amphithéâtre comme d'une vaste tour; il en fit le flanquement central de toute la ligne méridionale de la fortification. On a calculé que les gros matériaux, qui ont dû entrer dans la construction des gradins et dans l'ornementation des murs extérieurs et intérieurs de l'amphithéâtre, avaient fourni une grande partie des pièces employées dans les murs de l'enceinte gallo-romaine.

AMPHITHÉÂTRE DE LIMOGES. — A l'ouest de la ville de Limoges, sur un terrain élevé, existait un amphithéâtre dont les proportions n'ont été connues pendant longtemps que par quelques dessins, évidemment inexacts. Le percement d'une nouvelle rue a mis à découvert une partie des fondations de ce vaste monument, de manière qu'on a pu en mesurer et en tracer le périmètre extérieur. On n'a point encore de données positives sur le diamètre intérieur, parce que, dans les endroits qu'on a fouillés, les murs qui pouvaient indiquer le contour de l'arène manquaient tout-à-fait.

Le grand axe avait, de longueur hors d'œuvre, 137 mètres ou 411 pieds;

Le petit axe hors d'œuvre, 118 mètres ou 345 pieds.

Le périmètre extérieur était de 400 mètres.

La galerie extérieure était percée d'environ 64 arcades. (V. mon *Cours d'Antiquités*, tome III, p. 478.)

Un grand nombre de médailles d'Hadrien, trouvées au milieu des ruines de l'amphithéâtre, ont fait penser qu'il avait été construit sous le règne de cet empereur. Il paraît que le monument subsista presque entier jusqu'au temps de Louis-le-Débonnaire, qui permit, en 801, aux moines de Saint-Martial d'y prendre des matériaux pour bâtir leur église. Cette permission fut probablement renouvelée à diverses reprises; il restait pourtant des ruines assez considérables

encore en 1568, époque à laquelle on exploita les murs presque jusqu'au niveau du sol, pour se procurer des matériaux (1). Mais ce ne fut qu'en 1718 qu'on fit disparaître les derniers restes visibles du monument pour y établir une promenade. Mais alors il resta sous terre beaucoup de fondations qui ont permis de reconnaître exactement le périmètre de l'édifice.

AMPHITHÉATRE DE POITIERS.— L'amphithéâtre de Poitiers n'était pas moins vaste que celui de Limoges. J'ai donné, dans mon *Cours d'Antiquités*, p. 484 et suivantes, une description sommaire de ce qui en restait, il y a vingt-cinq ans ; depuis, une rue a été ouverte au milieu de l'arène. Voici quelles étaient les dimensions du monument :

Grand axe de l'arène	264 pieds.
Petit axe.	210
Grand axe du monument complet.	426
Petit axe.	375

Les noms d'*Arènes* et de *Palais Gallien* donnés par la tradition à l'amphithéâtre de Poitiers, comme à celui de Bordeaux, semblent indiquer qu'il datait du règne de cet empereur.

Les ruines de cet édifice sont encore fort imposantes, mais elles ont été mutilées par le percement de la rue dont je parlais et qui a entraîné la destruction des deux grandes entrées aux extrémités de l'ellipse. On voit toujours des restes considérables des *cunei ;* mais déjà des maisons construites à proximité de la rue nouvelle masquent ces ruines, et il est fort à craindre qu'on ne finisse par les démolir pour utiliser le terrain qu'elles occupent. La Société française d'Archéologie a fait sans résultat des démarches pour engager la ville à acheter et conserver les parties subsistantes qui ont le plus d'intérêt.

AMPHITHÉATRE DE SAINTES. — L'amphithéâtre de Saintes, de forme ovale comme les précédents, se trouve hors de la ville, au fond d'un vallon qui sépare le faubourg Saint-Macoul de la paroisse Saint-Eutrope.

(1) V. la *Description des monuments de la Haute-Vienne*, par M. Allou, p. 61.

Le grand diamètre, qui est d'environ 400 pieds, s'étend parallèlement à la vallée, et le petit diamètre en occupe toute la largeur, de manière que l'édifice s'appuie de deux côtés sur les coteaux qui bornent la gorge au fond de laquelle il est situé.

On arrivait à la terrasse ou corridor qui dominait la *cavea* par les coteaux du nord et du midi, avec lesquels elle se trouvait de niveau (1). On distingue très-bien encore la rampe par laquelle on accédait aux sièges le long du coteau de Saint-Maclou, ainsi que les murs qui servaient à soutenir les terres supérieures (2).

Dans l'état de ruine où se trouve aujourd'hui l'édifice, les arcades les plus remarquables sont celles que l'on voit à l'extrémité *est*, au fond de la vallée, et qui avoisinent la grande entrée de l'arène. Je les ai figurées sur la pl. XLII de mon *Cours d'Antiquités*, vues de deux côtés différents. Le niveau de l'arène était beaucoup au-dessous du terrain extérieur, et la grande entrée s'abaissait pour en atteindre le pavé. (V. mon *Cours d'Antiquités*, p. 487.)

L'origine de l'amphithéâtre de Saintes est inconnue : à en juger par le mode de construction et l'irrégularité des arcades, il pourrait dater du règne d'Hadrien.

On vient d'acheter les derniers restes du monument, pour les sauver de la destruction dont ils étaient menacés.

Amphithéatre de Trèves.— On avait creusé une vaste tranchée, au pied d'un coteau schisteux, pour y établir l'amphithéâtre de Trèves. L'un des grands côtés de la *cavea* se trouvait, comme à Saintes, dominé par le coteau, et sur celui-ci on avait tracé des allées qui devaient fournir un accès facile pour les gradins. Du côté opposé, le terrain, quoique moins élevé, fournissait encore une éminence pour l'établissement des siéges.

L'arène a été, depuis peu, complètement déblayée, et l'on distingue très-bien les deux grandes entrées et le mur du *podium*. Plus haut, il ne reste de la *cavea* que la pente sur laquelle avaient été disposés les gradins, et qui est composée d'un psammite schisteux formant la base du terrain dans lequel l'arène a été creusée.

(1) *Description de l'amphithéâtre de Saintes*, par M. de Crazannes.

(2) Ces murs, dans lesquels on remarque des niches cintrées, paraissent avoir suivi le mouvement de la rampe.

Les deux grandes entrées, aux extrémités de l'ellipse, forment un évasement sensible à l'extérieur. Elles se composaient chacune d'une grande porte voûtée entre deux passages plus étroits. L'un des petits passages offre encore sa voûte faite en pierres de grand appareil artistement ajustées.

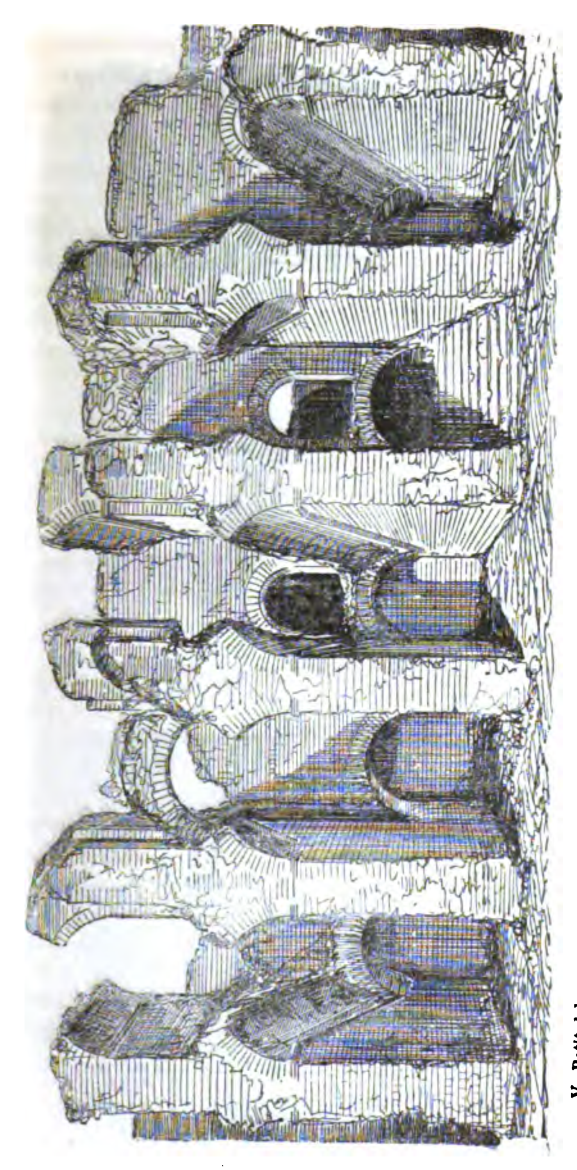
Dans tous les amphithéâtres que nous venons d'examiner, les grandes entrées de l'arène formaient saillie sur le corps de l'édifice. A Trèves, c'est le contraire ; mais cette différence s'explique tout naturellement par la disposition du terrain sur lequel on a construit l'édifice, car il fallait de grands murs pour soutenir les terres qui dominaient de chaque côté l'entrée de l'arène, creusée comme le lit d'un fleuve avant l'établissement des ouvrages en maçonnerie.

Les murs qui précèdent les portes et forment l'évasement que je viens d'indiquer présentant des lignes verticales et unies, il a fallu les fortifier contre la poussée des terres, au moyen d'un procédé que j'ai trouvé plus d'une fois employé dans des constructions semblables et que je citais en parlant des arènes de Saintes et des théâtres de Vieux et de Soissons. On a établi derrière ces murailles des tours semi-circulaires, dont la courbure était opposée à la pression des terres.

Amphithéâtre de Fréjus.—En arrivant de Marseille à Fréjus par le chemin de fer, on aperçoit à gauche les ruines imposantes de l'amphithéâtre qui était situé au couchant hors de la ville et se liait à l'enceinte des murailles (V. la page suivante).

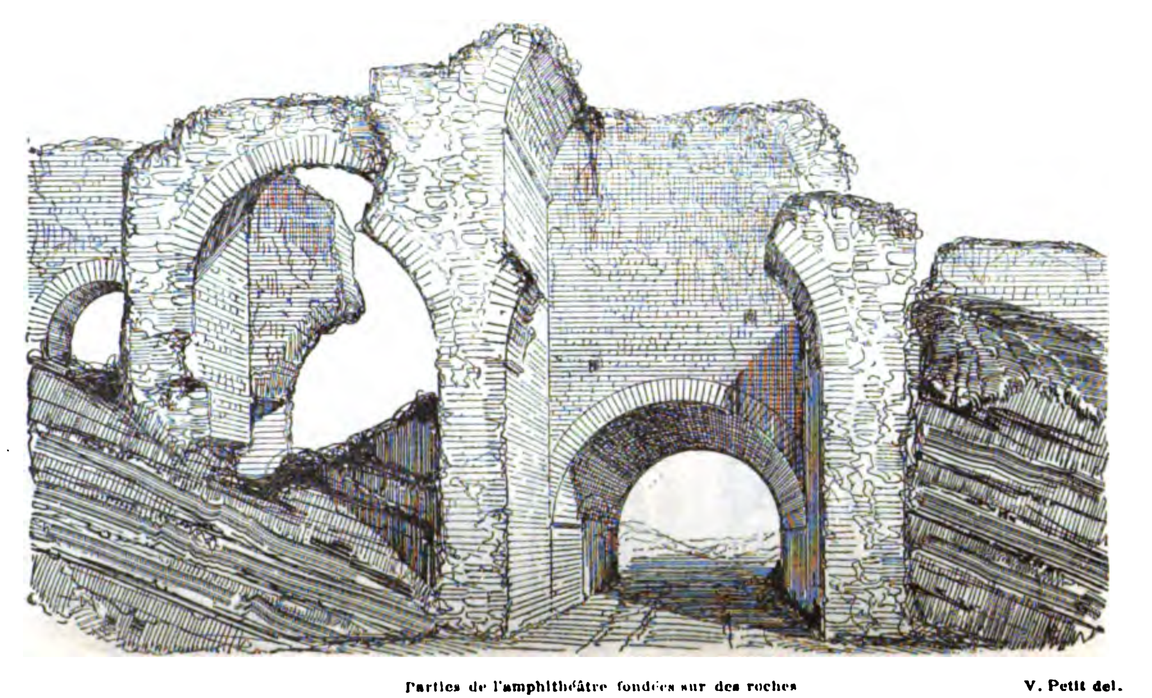
Du côté du nord et de l'est l'édifice s'appuyait sur les bancs rocheux de la colline à laquelle l'amphithéâtre est adossé. Le dessin (page 352) montre que les constructeurs ont cherché partout à profiter de l'exhaussement des couches rocheuses pour asseoir leurs fondations.

La planche suivante (p. 353) montre une partie de l'intérieur de l'édifice avec ses gradins ruinés et les galeries voûtées qui existaient au-dessous et les pans de murs qui appartenaient à l'élévation du pourtour inférieur et aux grands escaliers.



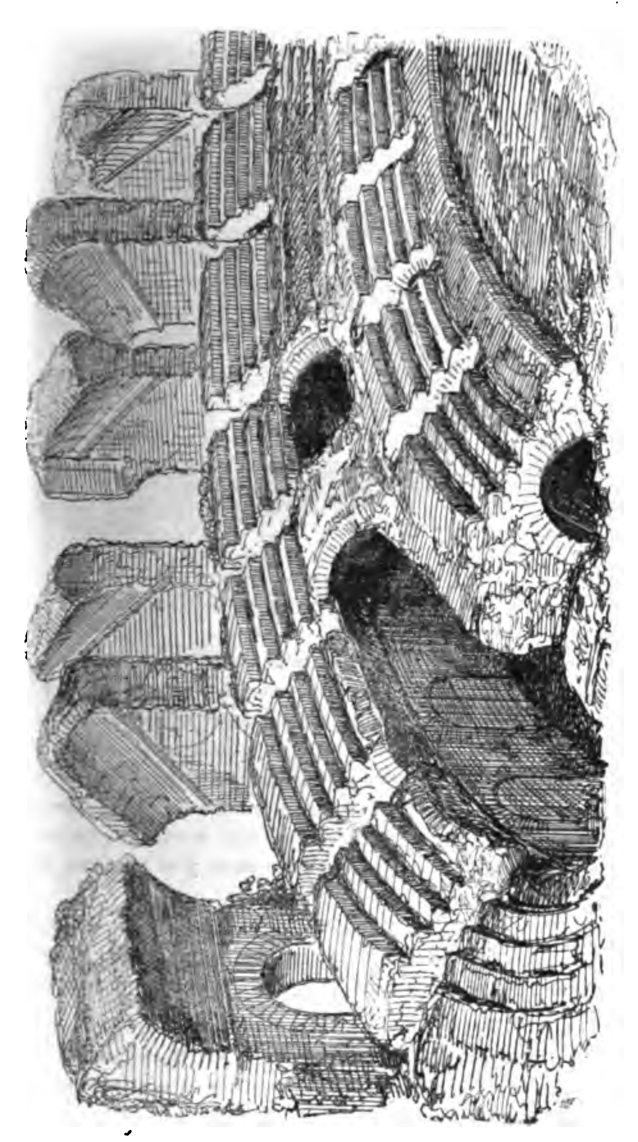
V. Petit del.

Ruines de l'amphithéâtre de Fréjus.



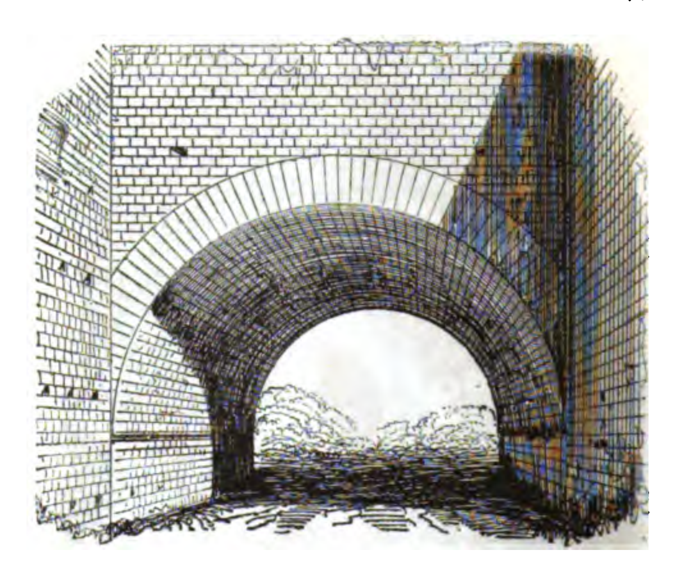
Parties de l'amphithéâtre fondées sur des roches

V. Petit del.



Partie de l'intérieur de l'amphithéâtre et des *cunei*.

Je donne encore, toujours d'après les dessins de M. Victor Petit (1),

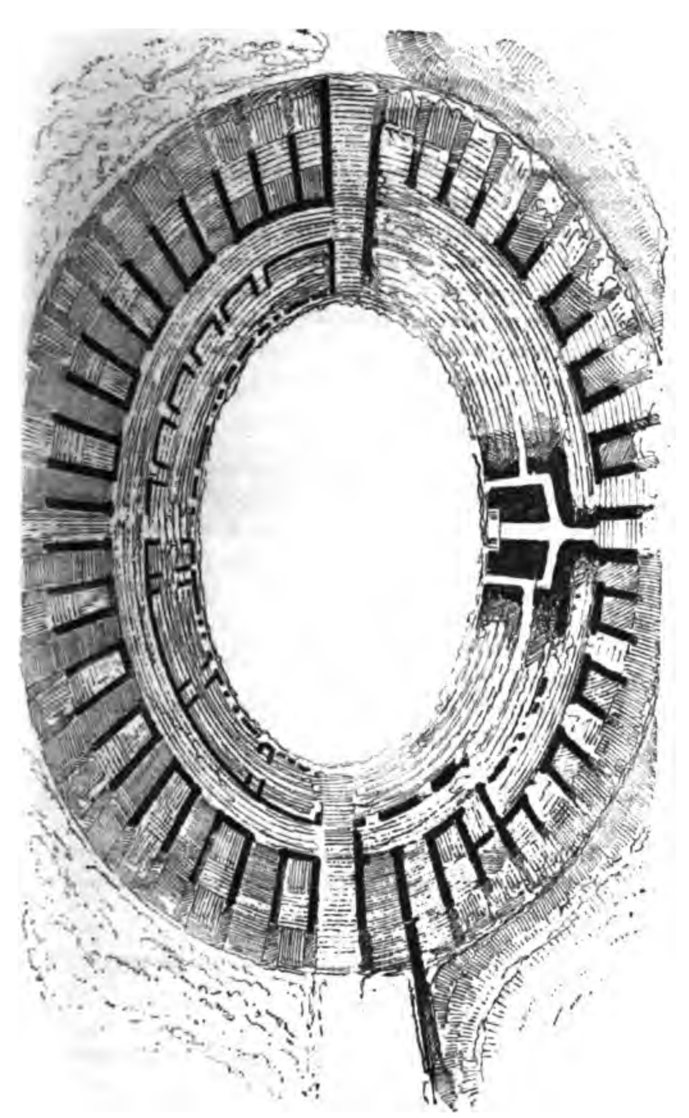


une des grandes entrées de l'arène, du côté de l'ouest, et le plan général de l'amphithéâtre (V. la page suivante).

Il y a beaucoup à étudier dans cette construction. A défaut de pierres de taille, on a employé comme cordon d'imposte ou d'appui des plateaux de terre cuite ou de larges briques très-bien conservées que l'on retrouve, dit M. Victor Petit, à la naissance de toutes les voûtes des galeries et des voûtes rampantes des escaliers : on retrouve partout l'empreinte, restée parfaitement nette, de planches et de madriers qui servirent à former la courbure des voûtes. On avait employé le petit appareil pour les arènes comme pour les autres monuments de Fréjus.

Avant M. Victor Petit, M. Texier a décrit l'amphithéâtre de Fréjus dans son travail sur les monuments romains de cette ville. Millin et Juste Lipse l'avaient décrit avant M. Texier. Tous ceux qui passent à

(1) *Esquisses des monuments romains de Fréjus* par Victor Petit, dans le t. XXXI du *Bulletin monumental* : travail très-intéressant dont nous recommandons la lecture.



Plan de l'amphithéâtre de Fréjus.

Fréjus en allant à Nice feront bien de s'arrêter quelques heures dans cette ville intéressante.

AMPHITHÉATRE DE CIMIEZ, PRÈS NICE. — La ville de Cimiez renferme encore de nombreuses ruines que le Congrès archéologique a visitées en 1866 sous la conduite de M. Brun, architecte, membre de la Société française d'Archéologie, et un amphithéâtre assez bien conservé qui a été décrit par plusieurs archéologues. Cet amphithéâtre, qui était moins élevé que beaucoup d'autres, montre encore sur plusieurs points, à l'extérieur, les consoles qui recevaient les mâts destinés à supporter le *velarium*, et, à l'intérieur, une partie des gradins. Les deux grandes entrées, aux extrémités de l'ellipse, ont été démolies pour faire passer la route au milieu de l'arène, ce qui est d'autant plus à regretter qu'il était très-facile de passer à côté. M. Brun a dessiné et mesuré le monument (1).

Il nous resterait à signaler bien d'autres amphithéâtres.

A l'étranger, parmi les plus beaux amphithéâtres on peut citer le colisée de Rome, trop connu pour que je m'y arrête; l'amphithéâtre de *Pola* en Istrie, au sud de Trieste, parfaitement conservé et offrant encore une hauteur de 75 pieds, une longueur de 366 pieds sur le grand diamètre et une largeur de 292 pieds.

Soixante-dix arcades ornent le pourtour extérieur de chaque étage; le 2e étage est surmonté d'un attique.

Les arènes de Vérone sont aussi fort belles d'un côté, mais une partie de l'enceinte a été démolie.

A Orange, les ruines d'un amphithéâtre existaient, il n'y a guère plus d'un siècle. Les murailles avaient encore 12 pieds de hauteur en 1639.

A Vienne, on distingue, au-dessous de la colline qui portait le château Pipet, quelques restes d'un amphithéâtre qui devait être d'une très-grande dimension.

(1) Voici les dimensions de cet amphithéâtre indiquées par Millin:

Grand diamètre, 22 toises.

Petit — , 18 id.

Diamètre des constructions portant les gradins depuis l'arène jusqu'à la ligne extérieure de l'édifice, 5 toises 2 pieds.

Ce qui ferait 196 pieds pour le grand diamètre hors œuvre, et 172 pour le petit. Il est probable que ces mesures ne sont pas exactes.

A Lyon, la pièce d'eau et la promenade voisines du Jardin des Plantes occupent l'emplacement d'un monument semblable, dont la configuration du sol indique encore l'étendue.

A Avenches (Suisse), sur la hauteur occupée par la ville actuelle, on remarque l'emplacement d'une arène qui forme une espèce de cratère, au milieu de la petite place du *Casino* (1).

On m'a montré, à Metz et à Besançon, les emplacements des amphithéâtres de ces deux villes (2).

D'autres monuments semblables, également effacés, existaient à Reims, à Beauvais, au Mans, à Paris, à Angers (3) et dans quelques autres villes du Nord.

Si nous retournons au midi, nous aurons à citer les vestiges de quelques autres amphithéâtres.

Celui de Béziers offrait encore de belles ruines au XVII[e] siècle; il ne reste plus aujourd'hui qu'une partie des constructions qui supportaient le *podium* et les premiers siéges de l'*ima cavea*. L'arène avait 234 pieds sur 280. Une partie de la *cavea* était taillée dans le roc, et l'on avait ainsi épargné les travaux en maçonnerie, d'un côté de l'édifice.

L'amphithéâtre de Rodez, comme celui d'Avenches, n'offre plus qu'une grande concavité elliptique autour de laquelle se voient quelques débris de murailles; leur solidité a lassé les efforts des destructeurs. J'en donne le plan page 358.

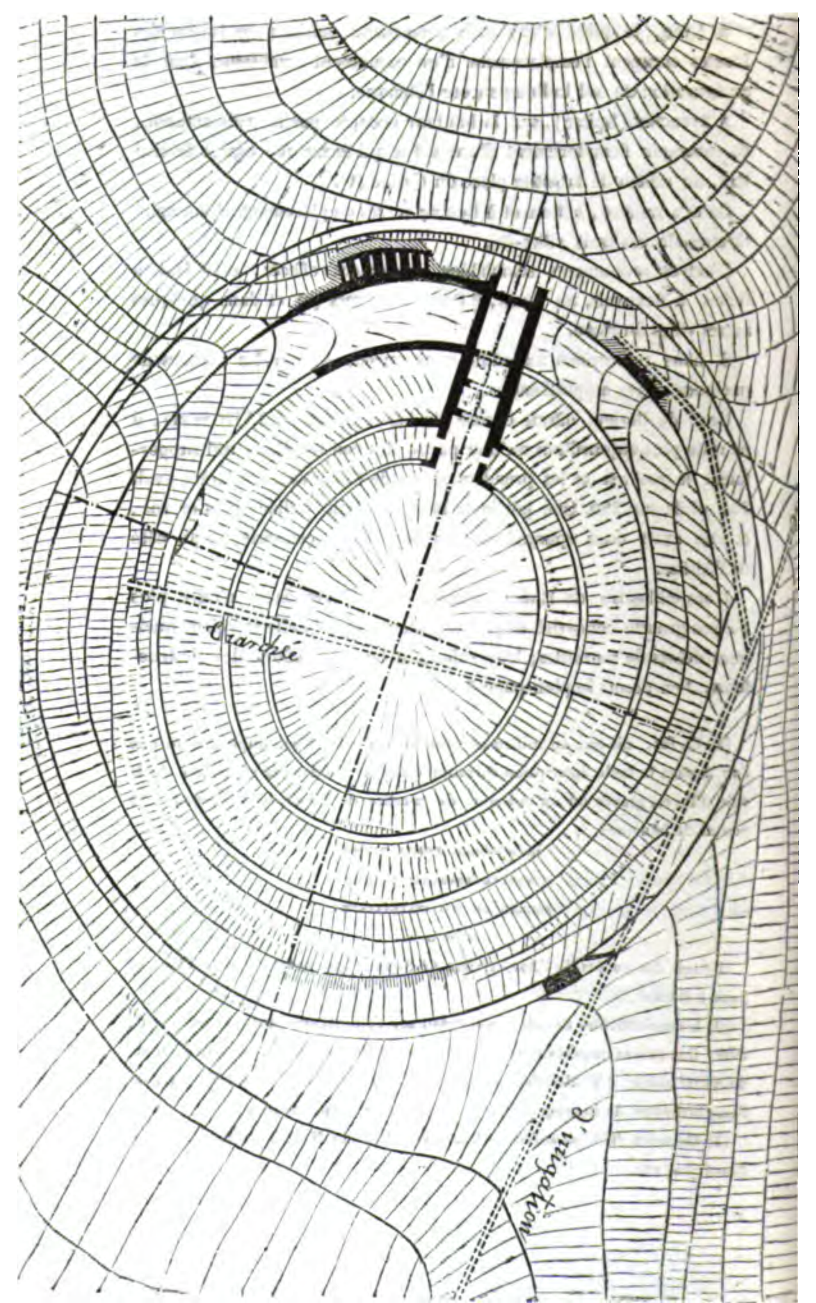
(1) Ce fut, dit-on, au milieu ou près des ruines de cet amphithéâtre que l'on trouva la belle inscription suivante que j'ai vue dans la collection de la ville. Elle est gravée sur un morceau de marbre de 10 pieds de large sur 29 pouces de hauteur :

IN HONOREM DOMVS DIVINAE
NAVTAE ARVRANCI ARAMICI
SCOLAM DE SVO INSTRVXERVNT
L D D D.

Il s'agit des nautes de l'Aar, rivière de Suisse, qui sort du lac de Thun et passe à Berne.

(2) L'amphithéâtre de Metz s'étendait sur l'emplacement de la redoute du *Pâté*; des ruines importantes de l'édifice existaient encore au commencement du XVII[e] siècle. (V. Montfaucon, *Antiquité expliquée*, t. III, p. 182. — V., sur l'amphithéâtre de Besançon, *L'hist. des Séquanois*, par Dunod.)

(3) Gerusez, *Hist. de Reims*; — Renouard, *Hist. du Maine*; — Bodin, *Hist. du Bas-Anjou*, etc.


Tranchée

Il ne reste que de faibles vestiges de l'amphithéâtre d'Agen.

Celui dont on voit les restes à une lieue de Toulouse, à Saint-Michel du Touch, était d'une petite dimension ; il n'avait hors œuvre que 262 pieds de longueur. Vingt-quatre arcades seulement formaient le pourtour de l'ellipse. Quelques personnes pensent que Toulouse eut un autre amphithéâtre plus vaste, et que celui-ci avait été construit pour quelque riche particulier (1).

M. Dumége a décrit l'amphithéâtre à St-Bertrand, *Lugdunum Convenarum*, dans les Pyrénées (2).

A Narbonne, les restes de l'amphithéâtre existaient dans le quartier St-Just. Les propriétaires des maisons voisines y avaient établi leurs caves.

En remontant vers le centre de la France, nous aurions à citer l'amphithéâtre d'Autun, dont les derniers vestiges ont disparu, et qui était d'une grande dimension, si l'on en juge par la vue qu'en a publiée la Société Éduenne, d'après divers dessins, sans du reste en garantir l'exactitude (Voir la figure, page suivante);

Celui de Bourges, dont une place publique indique l'emplacement (3);

Celui de Tintiniac, près de Tulle, figuré dans Montfaucon;

Celui de Levroux, près d'Issoudun;

Celui de Senlis, découvert il y a peu d'années et dont les ruines ont été visitées en 1866 par la Société française d'Archéologie ;

Enfin on vient de découvrir à Paris, rue Monge, un amphithéâtre dont on poursuit le dégagement.

On pourrait citer encore plusieurs autres amphithéâtres, mais les citations précédentes suffisent pour démontrer combien ces monuments ont été multipliés.

Le nombre des gradins n'était pas toujours en rapport avec le diamètre des amphithéâtres. Quelques-uns n'avaient qu'une précinction avec une arène très-vaste. En général, les grands amphithéâtres se composaient de deux étages et d'un attique. Le colisée de Rome; le

(1) V. Raynal, *Histoire de Toulouse*; — M. Du Barry, *Recherches sur les amphithéâtres du midi de la France.*

(2) M. Du Barry, *Recherches sur les amphithéâtres du Midi.*

(3) On a trouvé de pareils canaux d'écoulement dans les orchestres de plusieurs théâtres. M. Deville a reconnu qu'il y en avait un autour de l'orchestre du théâtre de Lillebonne; il déversait ses eaux dans des puisards pratiqués pour les recevoir, et dont un est visible encore,

plus colossal des monuments de cette espèce, avait trois étages et un



Vue conjecturale de l'amphithéâtre d'Autun, situé près du théâtre.

attique très-élevé. Les galeries du pourtour formaient, à chaque étage, un double corridor.

Il est à remarquer qu'en général les dimensions de l'arène étaient

moins variables que celles de la *cavea*, et l'on conçoit qu'il fallait toujours un espace suffisant pour les jeux, quel que fût le nombre des spectateurs.

Je dois réfuter une assertion suivant laquelle les arènes auraient été entourées d'un canal rempli d'eau, *euripus*, comme celles des cirques. Il est évident pour moi que, si ce canal a existé dans quelques amphithéâtres d'Italie, on ne le trouvait presque jamais en Gaule, et il faut absolument apporter un correctif à ce témoignage de certains auteurs qui, du reste, ont bien pu faire confusion et appliquer à l'amphithéâtre quelques-unes des particularités du cirque.

En effet, lorsque des arènes ont été déblayées, on a trouvé parfois autour, et à peu de distance du *podium*, un ruisseau de 1 pied ou 2 de profondeur sur une largeur moindre, et toujours recouvert de dalles, de manière à demeurer invisible aux spectateurs. Évidemment un pareil canal, qui n'avait pour but que de recevoir les eaux pluviales, n'offrait aucun rapport avec ce que l'on peut appeler un *euripus*. D'ailleurs, on ne conçoit pas l'utilité de ce canal. N'aurait-il pas rétréci considérablement l'arène, obstrué les passages par lesquels on y arrivait du dehors, et formé un précipice où les animaux auraient pu tomber ?

On croit que les arènes servaient quelquefois de naumachies. C'est encore un fait qu'il faut admettre, mais avec beaucoup de circonspection. Tout porte à croire qu'à peine quelques amphithéâtres ont servi momentanément à cet usage, et l'examen de ces monuments suffit pour le démontrer. La plupart, en effet, occupant des positions élevées, n'étaient pas disposés de manière à pouvoir retenir l'eau ; et c'est à tort que presque tous ceux qui ont décrit les amphithéâtres de France ont voulu qu'ils fussent indifféremment destinés aux combats de gladiateurs et aux spectacles naumachiques.

Quant aux spectacles donnés dans nos arènes de la Gaule, tout porte à croire que ce furent presque toujours des *venationes*, ou combats d'animaux contre des bestiaires, et que les combats de gladiateurs entre eux furent plus rares. La grande quantité d'ossements d'animaux trouvés près de certains amphithéâtres serait une preuve de ce que j'avance, si d'autres témoignages ne venaient l'attester.

Il reste à indiquer à quelle époque on cessa de se servir des amphithéâtres.

L'établissement du christianisme dut inspirer pour ces jeux cruels d'autant plus d'éloignement que les martyrs de la foi chrétienne avaient arrosé de leur sang l'arène des amphithéâtres. Mais ce ne fut que longtemps après, sous le règne d'Honorius, au commencement du Ve siècle, que ces combats furent prohibés dans tout l'Empire romain. Toutefois, il ne paraît pas que l'on eût compris dans cette prohibition les assauts d'hommes contre les bêtes féroces, qui n'étaient qu'une imitation de ce que d'intrépides chasseurs exécutaient au milieu des bois: aussi, malgré les efforts des évêques et les malheurs des temps, les populations gallo-romaines conservèrent un goût effréné pour ces sortes de spectacles. Pour faire cesser complètement les jeux du cirque, les chasses de l'amphithéâtre et les pantomimes de théâtres, il fallut que la dévastation et l'incendie vinssent, en quelque sorte, anéantir les cités. Au milieu de tous ces désastres, le peuple demandait encore la permission de rouvrir les amphithéâtres, les cirques et les théâtres, ainsi que nous l'apprend Salvien dans ses éloquentes déclamations contre les habitants de Trèves:

« Vous voulez donc des théâtres! vous demandez donc un cirque « à vos princes, habitants de Trèves! Pour quelle situation, je vous « prie, pour quel peuple, pour quelle ville? Pour une ville en « cendres et anéantie, pour un peuple captif et massacré, qui n'est « plus ou qui pleure; dont les débris, s'il en est toutefois, ne sont « qu'un spectacle d'infortune, pour un peuple abîmé dans la tris- « tesse, épuisé par les larmes, abattu par des pertes douloureuses, « devant lequel vous ne savez dire de qui le sort est le plus déplo- « rable, des morts ou des vivants; car l'infortune de ceux qui « restent est si grande, qu'elle surpasse les malheurs de ceux qui « ne sont plus (1). »

Dans les autres villes, on n'était pas moins empressé pour les spectacles; et s'il n'y en avait plus à Mayence, à Cologne et dans plusieurs autres villes, c'est qu'elles avaient été ruinées de fond en comble ou qu'elles étaient occupées par les Barbares (2).

(1) Salvien naquit à Trèves ou à Cologne, à la fin du IVe siècle (vers 390).

(2) Salvien, *De gubernatione Dei*, liv. VI, p. 245, traduction de MM. Grégoire et Collombet.

Les jeux de l'amphithéâtre finirent par tomber d'eux-mêmes dans la seconde moitié du Ve siècle; les misères publiques devinrent telles qu'il fallut renoncer aux dépenses que nécessitaient l'entretien des bestiaires et la réunion des animaux qu'on allait, comme le dit Salvien, traquer au milieu des montagnes et des lieux les plus difficiles d'accès (1).

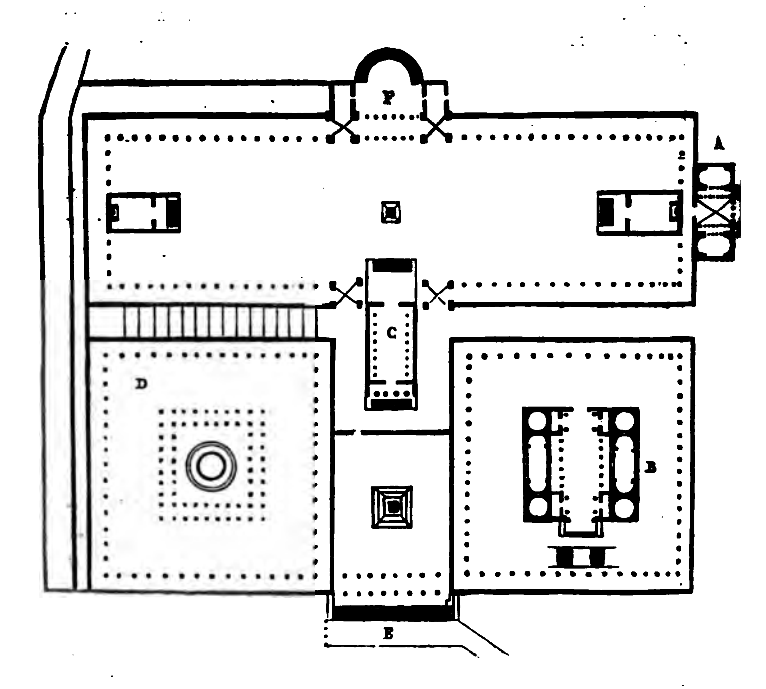
Grégoire de Tours rapporte qu'au VIe siècle, Chilpéric et Childebert donnèrent des combats d'animaux dans quelques villes; mais ce rétablissement des jeux fut de courte durée, et, longtemps auparavant, la plupart des amphithéâtres avaient été abandonnés et convertis à d'autres usages.

Palais.

Presque toutes les villes un peu importantes avaient un palais destiné au logement des empereurs lorsqu'ils venaient dans ces villes, mais plutôt pour leurs représentants, les intendants ou fonctionnaires chargés de l'administration du pays.

Les palais, qui devaient offrir des dispositions analogues à celles des grandes maisons privées, en différaient surtout par leur étendue, leurs péristyles, leurs cours et leurs dépendances diverses. Les plus considérables, comme le palais de Trajan, à Lyon, se liaient à un forum, près duquel était une basilique où l'on rendait la justice, et quelquefois à des thermes.

(1) « Il n'est pas de crime, dit Salvien, presque pas de forfait qui ne se trouve dans les spectacles de l'amphithéâtre. Là, le comble des délices, c'est de voir mourir les hommes, ou, ce qui est bien plus dur, bien plus amer que la mort, de les voir déchirer, de voir des animaux féroces se gorgeant de chairs humaines. Et, pour cela, l'univers est mis à contribution; pour cela on épuise tous les soins, toutes les fatigues, on pénètre jusque dans les lieux les plus retirés, on se fait jour dans les lieux les plus inaccessibles, on parcourt des forêts inextricables, on gravit les Alpes nuageuses, on descend dans les vallées ensevelies sous les neiges. Et, pour faire dévorer à des animaux cruels des entrailles d'hommes, on ne permet pas à la nature d'avoir rien de secret. » (*De gubernatione Dei*, lib. VI.)



Plan du palais et du forum de Trajan, à Lyon (d'après le plan de MM. Artaud et Chenavard).

Tel était le palais de Doclétien, de Spalatro, en Dalmatie (V. la page suivante), dont les colonnes et les murs sont encore debout, et qui comprenait dans plusieurs grandes divisions : un temple, une basilique, un prétoire, indépendamment des logements impériaux.

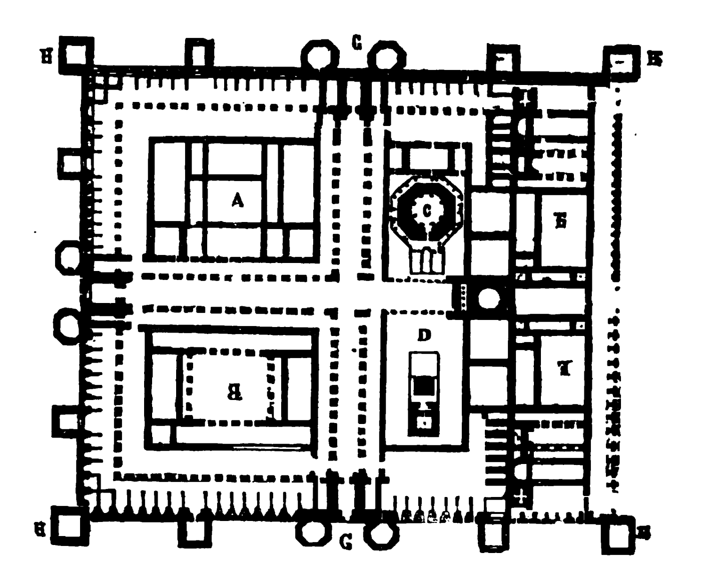
Plusieurs des palais occupés par les gouverneurs des villes gallo-romaines sont devenus, plus tard, la résidence des évêques.

Quoiqu'il nous reste bien peu de vestiges des palais qui ont existé dans nos villes gallo-romaines, on peut se figurer ce qu'ils devaient être.

J'ai figuré d'après M. Artaud, dans mon *Cours d'Antiquités*, le plan du palais des empereurs et celui du palais d'Antonin, à Lyon, pl. XXXIX *bis*, fig. 4 et 5.

On bâtit un palais à Vienne pour les officiers chargés du gouvernement

de la province dont cette ville était la capitale. Dans la suite, les rois de Bourgogne en firent leur demeure; aujourd'hui, le tribunal



Plan du palais de Dioclétien, de Spalatro, en Dalmatie.

occupe le même emplacement Il ne reste plus rien de l'édifice antique; mais les pierres de grand appareil sur lesquelles reposent les constructions modernes proviennent, selon toute apparence, du monument romain.

M. Rey rapporte qu'il y avait à Vienne un autre palais pour les empereurs, et qu'on en voyait encore les vestiges lorsqu'on reconstruisit le collége. Il couvrait tout le terrain occupé par cet établissement et le couvent des Capucins où l'on a trouvé de belles mosaïques.

On croit que le palais de la cour impériale de Poitiers, qui était, au moyen-âge, celui des comtes du Poitou, a remplacé un édifice de contruction romaine destiné aux magistrats chargés d'administrer la cité. Il est certain que, sous Louis-le-Débonnaire, le palais de *Poitiers* était compté au nombre des palais royaux; il est ainsi qualifié dans

une charte de cet empereur (1), qui y séjourna à plusieurs époques, notamment en 839. Du reste, il ne serait pas impossible que le palais gallo-romain eût été joint aux thermes qui existèrent, dit-on, sur la place Royale, et qui avaient été désignés par le vulgaire sous le nom de *Palais Gallien*.

Metz avait aussi un palais que les empereurs habitaient lorsqu'ils venaient commander les troupes chargées de défendre la Gaule contre les invasions des Germains, et qui, plus tard, servit de demeure aux rois d'Austrasie (2).

En parlant des thermes (page 168), j'ai indiqué ce qui nous reste du palais gallo-romain de Paris, qui renfermait des bains publics.

On croit, en effet, que le palais de Julien, à Paris, se liait aux thermes de l'hôtel de Cluny.

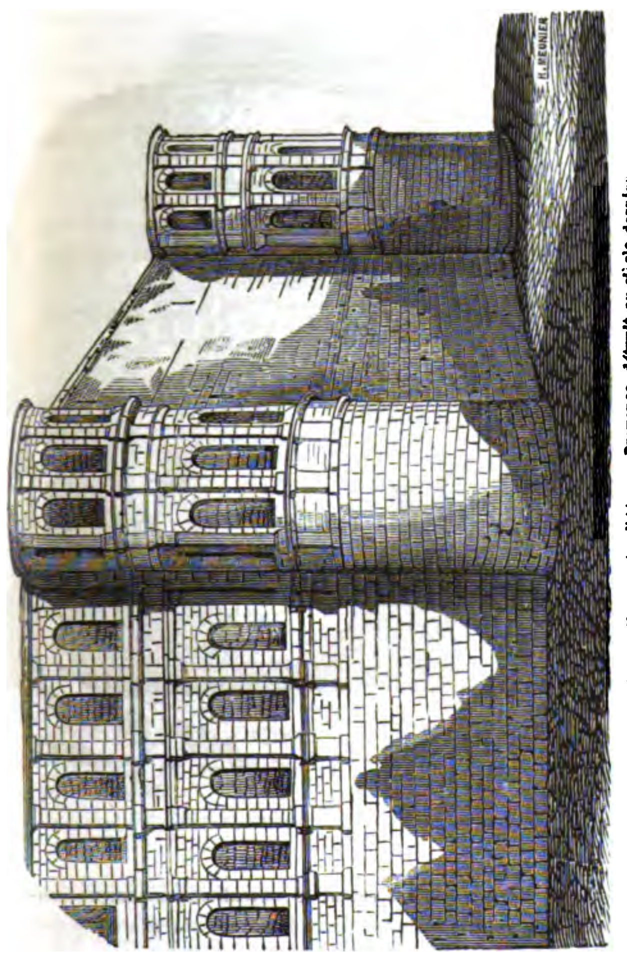
On croit aussi que la porte gallo-romaine que l'on voyait encore à Aix en Provence, avant 1786, était celle du palais de cette ville, et le dessin que nous possédons de cette belle ruine ne contredit pas cette croyance (V. la page suivante).

On montre les restes du palais de la Trouille, à Arles. Ce monument, que Constantin avait élevé pour son usage et celui de ses successeurs, avait une magnifique façade donnant sur le forum. Une cour spacieuse entourée de portiques, ornée de fontaines jaillissantes, séparait les différents corps-de-logis; une grande tour ronde en saillie terminait l'édifice du côté du Rhône. Les murs étaient construits avec des chaînes de briques, percés de fenêtres semi-circulaires avec archivoltes en pierre et en brique. Là, comme à Trèves, les ornements ont disparu, et l'on ne trouve plus que des murailles nues. Mais Sidoine Apollinaire nous parle de la richesse de ce palais, de ses colonnes et de ses

(1) Actum Pictavis Palatio Regio. — Mabillon, *De re diplomaticâ*, p. 314, n° 114.

(2) V. Mabillon, *De re diplomaticâ*, lib. IV, § 92; — Schœflin, *Alsatia illustrata*, t. I, page 621 — M. Bégin, *Histoire des sciences, des arts et des lettres dans le pays Messin*, p. 51. — Grégoire de Tours parle de ce palais dans le passage suivant: *Stante intra palatium Metensis urbis rege Childeberto*. (Hist. Franc., lib. VIII, cap. 36.)

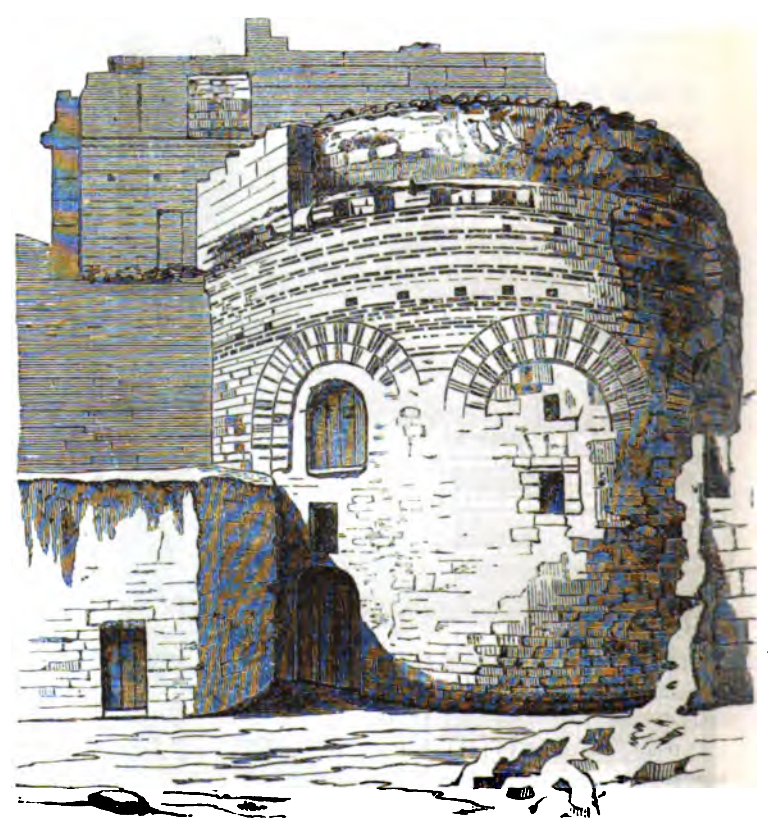
ornements, et l'on ne peut douter qu'il n'ait été d'une grande magni-



porte du palais gallo-romain d'Aix en Provence, détruit au siècle dernier.

ficence. Les débris de corniches en marbre, de colonnes de granit, les

mosaïques, etc., trouvés dans l'emplacement qu'on lui assigne, viennent d'ailleurs confirmer le témoignage de l'évêque de Clermont.



Ruines du palais de la Trouille, à Arles.

Plusieurs autres villes conservent le souvenir de monuments semblables, qui durent être magnifiquement décorés et souvent accompagnés de portiques et de jardins.

CHAPITRE VIII.

EDIFICES PRIVÉS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE.

Après avoir donné quelques notions sur les édifices publics, nous arrivons naturellement aux édifices privés.

Quelle était la disposition des maisons de ville et des maisons de campagne occupées par des familles riches sous la domination romaine? Telle est la question que je vais traiter très-rapidement. Et d'abord je vais faire l'énumération des principales pièces d'une maison de ville, et indiquer leur destination en m'aidant de quelques figures.

Maisons de ville.

On appelait *prothyrum* le passage par lequel on pénétrait dans l'intérieur de l'*atrium*.

On trouvait dans ce passage la loge du portier, *cella ostiarii* (1), et quelquefois une autre pièce qui servait de vestibule dans quelques habitations de médiocre étendue (2).

L'*atrium* était une galerie carrée, ayant au centre une cour découverte *impluvium*, au milieu de laquelle un bassin *compluvium* recevait les eaux pluviales.

L'*atrium* était décoré de peintures et de portraits de famille (3); le

(1) On clouait des marteaux aux portes, ou l'on y suspendait des sonnettes, comme on le fait de nos jours : le portier demandait ordinairement leurs noms à ceux qui frappaient, et il les admettait ou les refusait selon les ordres qu'il avait reçus.

(2) M. Lazois, *Ruines de Pompéi.*

(3) L'*atrium* s'appelait aussi *cavædium*; il paraît que l'*atrium* se prenait parfois dans un sens collectif, et signifiait non-seulement la galerie avec l'im-

maître de la maison y recevait ses clients. Il y avait plusieurs sortes d'*atrium*.

L'*atrium* toscan, que l'on a trouvé à Pompéi dans un grand nombre de maisons, et qui était presque le seul usité dans les premiers temps, avait sa toiture soutenue par quatre poutres se croisant à angles droits: cette toiture inclinait de tous côtés vers le centre de la cour.

La même disposition existait dans l'*atrium tetrastyle;* seulement quatre piliers ou colonnes, placés aux angles de l'*impluvium*, supportaient les poutres du toit à leurs points de jonction.

Dans l'*atrium* corinthien, les colonnes de support étaient beaucoup plus nombreuses, et l'*impluvium* plus spacieux. Cet *atrium* était en usage pour les grandes maisons.

L'*atrium displuviatum* avait ses toits inclinés en sens inverse des précédents, de manière à déverser les eaux pluviales en dehors de la maison, au lieu de les conduire dans l'*impluvium*.

Enfin, dans l'*atrium testudinatum,* la cour centrale était couverte d'un toit un peu plus élevé que celui des galeries, à peu près comme ceux que nous voyons dans nos marchés couverts (1).

Autour de la galerie de l'*atrium* régnaient des appartements destinés à divers usages, ayant tous leur issue dans cette galerie, et dont quelques-uns servaient de *triclinia* (2) ou de salles de festin.

Il y avait souvent dans l'*atrium* un appartement consacré aux dieux lares, *lararium*. Il n'était quelquefois distingué que par l'image figurée ou symbolique de ces divinités, peintes sur les murs; mais le plus souvent on y dressait un petit autel et des statues (3).

pluvium, mais encore toute la partie de la maison qui l'entourait. La dénomination de *cavædium* ou *cavædia* s'appliquait particulièrement aux portiques adossés à l'habitation ou galerie de l'*atrium* (*Porticus tectæ vel laqueatæ*).

(1) L'intervalle existant entre les deux toits permettait à la lumière de pénétrer dans l'*impluvium* et d'éclairer les galeries de l'*atrium*.

(2) *Triclinium* signifie salle à manger à trois lits: les salles qui n'avaient que deux lits s'appelaient *biclinia*. Dans les premières salles, les trois lits étaient disposés le long des murs, des trois côtés de la salle, de sorte que l'un des côtés restait libre pour le service. La table était au centre des trois lits, et tous les convives pouvaient facilement y atteindre. Dans les salles à deux lits, elle était placée de même, c'est-à-dire entre les deux lits. Les gens riches avaient des *triclinia* diversement orientés, pour toutes les saisons,

(3) Mazois, *Ruines de Pompéi*.

A l'extrémité de l'*atrium*, en face du *prothyrum*, étaient le *tablinum* et deux autres pièces plus petites, appelées *ailes*, communiquant avec lui. Le *tablinum* et les ailes renfermaient les images des ancêtres, les livres, les archives et les papiers concernant les affaires du propriétaire, ainsi que les documents relatifs à la charge qu'il exerçait.

Les *fauces*, qui étaient des passages ou corridors, comme le nom l'indique, servaient à communiquer de l'*atrium* au péristyle, en passant, l'un à droite, l'autre à gauche du *tablinum* et des ailes.

Le *péristyle* offrait, au-delà du *tablinum*, une galerie surmontée de colonnes, comme celle de l'*atrium* corinthien, mais dont le développement était plus considérable. Des appartements étaient distribués autour de ces galeries ; un espace carré, entièrement découvert et planté de fleurs et d'arbustes, devait offrir, au centre, l'image du préau de nos cloîtres d'abbayes.

Les *œci* correspondaient à nos salons.

L'*exèdre* était une autre grande salle de conversation.

On trouvait aussi parfois, dans les habitations des gens riches, un jeu de paume, *sphæristerium*, et des salles destinées à d'autres jeux.

A cette énumération des différentes pièces d'une grande maison il faut ajouter :

Le BAIN, composé ordinairement d'un *apodyterium*, d'un *frigidarium*, d'un *tepidarium*, d'un *sudatorium* et d'un *elcothesium* ;

La *basilique* ;

La *pinacothèque* ou galerie pour les tableaux ;

La *bibliothèque* ou salle pour les livres ;

Les *cuisines* et les *officines* pour la préparation du pain ;

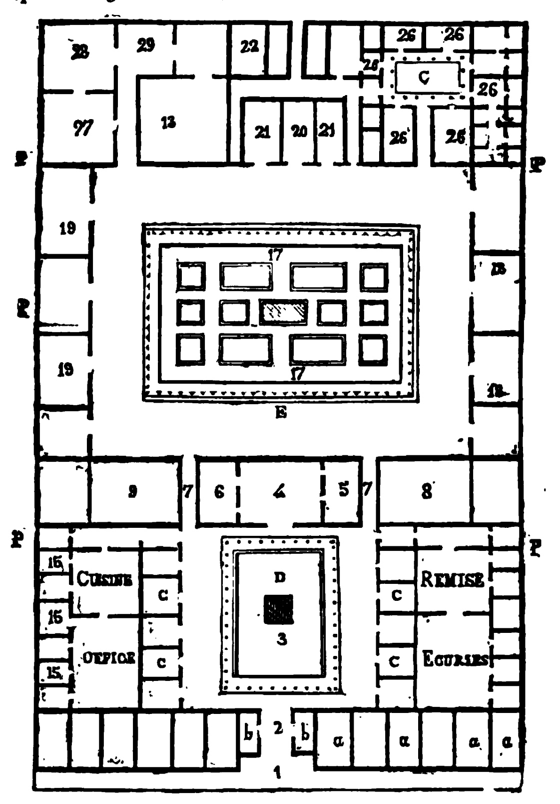
Les *écuries*, les *remises* et les *magasins* ;

Enfin un nombre plus ou moins considérable de chambres à coucher et de logements de domestiques.

Pour mieux faire comprendre la position relative des pièces que je viens de mentionner, voici le plan d'une maison romaine (page suivante), non pas d'une maison aussi complète, aussi magnifique qu'on pourrait le supposer d'après les documents que nous possédons, mais d'une demeure telle que beaucoup de gens riches devaient en occuper à Rome ou dans les provinces, et comparable à ce que nous appellerions aujourd'hui *un grand hôtel*.

Je suppose que la façade de cette maison, qui donne sur une rue, offrait un certain nombre de boutiques, *a a a a* (1).

L'espace désigné sur ce plan par le n° 1 sera le *vestibule;* vient



Plan d'une maison de ville romaine.

(1) Les boutiques se fermaient au moyen de planches qui s'engrenaient par leurs extrémités dans deux rainures pratiquées, l'une dans le seuil, l'autre dans le linteau de l'ouverture. Les planches glissaient ainsi à la fois dans les deux coulisses, et la porte achevait de clore l'ouverture de la boutique. Ce système était encore très-usité chez nous il y a quelques années, et beaucoup de boutiques étaient encore fermées de cette manière dans nos petites villes.

ensuite le *prothyrum* ou l'entrée couverte (n° 2), avec le logement du portier *b b*;

Puis l'*atrium* (n° 3), entouré de différentes pièces *c c c*. On voit, par le nombre des colonnes, que cet *atrium* est corinthien ; le point D indique la citerne *compluvium* au centre de l'*impluvium*.

Les appartements 4, 5, 6, sont le *tablinum* avec ses ailes, et les pièces n°ˢ 7, 7, les *fauces* ou couloirs par lesquels on passait dans le péristyle. Les deux pièces 8, 9, pourront être, l'une un *triclinium*, l'autre une salle de conversation ou *œcus*.

Nous placerons derrière les appartements qui bordent l'*atrium*, d'un côté les cuisines et les officines (boulangerie, offices, etc., etc.), avec quelques logements de domestiques ;

De l'autre, diverses dépendances, telles que magasins, écuries, remises, etc., etc.

Toute la partie antérieure était la partie publique de la maison, celle où le maître du logis recevait ses clients. Le reste, plus particulièrement destiné à la vie intérieure, formait la partie privée où les étrangers ne pouvaient entrer sans y être invités (1).

Le péristyle (E) occupe un assez grand espace, au milieu de cette seconde partie de l'édifice dont je continue de construire le plan. Les lignes 17, 17, 17, figurent les allées dans le parterre, où je place aussi une pièce d'eau.

Les appartements que j'indique le long du péristyle par les chiffres 18, 19, peuvent être considérés, les uns, comme des salles où les femmes travaillaient, ou comme des chambres *cubicula*; les autres, comme des *triclinia* ou *cœnationes* ; car il y avait dans les grandes maisons plusieurs salles à manger dont on se servait dans les différentes saisons, suivant leur orientation : on pourrait aussi y placer la bibliothèque.

Je place au fond du péristyle le *sacrarium* (2) ou oratoire (n° 20), plusieurs chambres dont je ne déterminerai pas la destination (21, 22, 23, 24), et au milieu d'elles un passage (n° 25) communiquant à une porte de derrière que l'on désignait sous le nom de *posticum* ou *pseudothyrum*.

Enfin, à l'angle droit de l'édifice, est une petite cour corinthienne

(1) V. Vitruve, liv. VI, § 8.

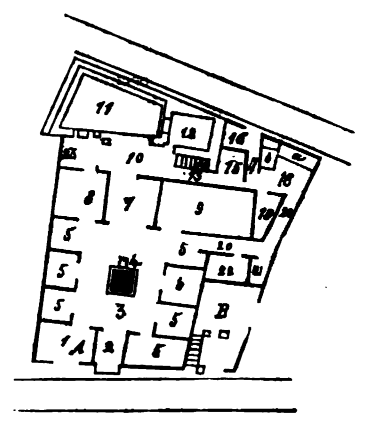
(2) Le *sacrarium* servait aussi de trésor ; on y déposait les objets les plus précieux de la maison.

atriolum, C, entourée de chambres à coucher ou de cabinets (nos 26, 26, 26), et à l'angle opposé, les cinq pièces d'un bain (nos 27, 28, 29, 30, 31).

Si nous voulions augmenter l'importance de la demeure dont nous venons de construire le plan, nous pourrions indiquer en P, derrière les appartements qui bordent le péristyle à droite et à gauche, une basilique (1), un *sphæristerium*, plusieurs *atriola* entourés de chambres, des *xystes*, des *exèdres*, et les autres pièces que j'ai citées comme dépendances d'une maison du premier ordre.

Voici maintenant les plans de deux maisons moins considérables que la précédente, dans lesquelles nous ne trouvons plus toutes les dépendances ni la régularité des grandes maisons privées: ils montreront comment les édifices se modifiaient suivant le besoin de la famille et ses facultés pécuniaires; ce sont des maisons de Pompéï, dont Mazois a donné la description et que j'ai visitées moi-même.

La première a deux boutiques sur la rue, la plus petite A appartenant au maître de la maison qui y faisait vendre les produits de ses biens. La seconde (B) était destinée à un marchand de profession, qui logeait dans des chambres situées au premier étage, comme l'indique un escalier en bois dont les premières marches en pierre sont encore visibles.



Plan d'une maison de Pompéï.

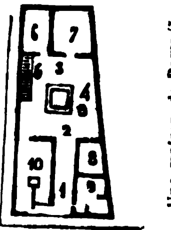
« On entre par le *prothyrum* (n° 2) dans l'*atrium* toscan (n° 3), bien reconnaissable à son *impluvium* (n° 4). Autour de l'*atrium* sont distribuées diverses pièces (nos 5, 5, 5,). En face de l'entrée est le *tablinum* (n° 7), ouvert également à ses deux extrémités, afin de laisser apercevoir un petit jardin (n° 11) dont les arbustes cachaient l'irrégularité, et qui remplace en partie le péristyle. Les pièces 8 et 9 sont des *œci* ou salles de réunion; entre elles et le jardin est une espèce de promenoir couvert (n° 10), qui donne entrée à un petit cabinet, dont la fenêtre

(1) Les basiliques privées offraient, en petit, l'image des basiliques publiques.

s'ouvre sur le parterre, et à une autre salle (n° 12), qui paraît avoir été le *triclinium* ou le lieu de réunion de la famille.

« Dans le passage (n° 13) on trouve l'escalier (n° 14), qui conduisait aux appartements supérieurs, et un réduit (n° 15) où se tenaient peut-être les esclaves en attendant qu'on les appelât. Le petit cabinet (n° 16) paraît avoir été le logement d'un d'entre eux. Un passage voisin conduit à une porte de derrière (*posticum*), ouvrant sur une autre rue, et qui était utile pour le service de la maison.

« La cuisine (n° 18) est reconnaissable à sa cheminée et à ses dépendances, *a* et *b*. La pièce obscure (n° 19) servait sans doute à serrer le bois, le charbon et les provisions de cuisine. Un passage fournissait aux domestiques une communication facile avec l'*atrium*, sans qu'ils eussent besoin de traverser les pièces ou galeries réservées à leurs maîtres. »



Une maison de Pompéi.

La seconde maison, dont voici le plan, est encore moins considérable que la précédente, car elle ne se compose que de six pièces, disposées aux deux extrémités de l'*atrium*.

L'entrée ou *prothyrum* (n° 1) conduit dans un *atrium* (n° 2), appelé *displuviatum*, c'est-à-dire qui déversait ses eaux en dehors de la maison. On avait pratiqué, dans l'épaisseur du mur de l'*impluvium* (n° 3), des encaissements pour y planter des fleurs.

Un escalier de bois (n° 5) conduisait à l'appartement qu'occupaient le maître du logis et sa famille. Quoique l'escalier soit entièrement détruit, il est facile de reconnaître comment la rampe était faite, car l'artiste l'a répétée sur le mur.

Les pièces 6, 7, étaient destinées à recevoir les étrangers et les amis. L'esclave qui veillait à la garde du rez-de-chaussée devait coucher dans la pièce 8, où il se tenait aussi pendant le jour. La cuisine 9, placée sur le corridor, était fort petite.

Cette maison offre, comme la précédente, un exemple de ces boutiques dans lesquelles les propriétaires faisaient vendre, pour leur propre compte, les productions de leurs biens ruraux. C'est ce qu'indique la porte de communication de cette boutique (n° 10) avec l'*atrium*.

Dans toutes nos anciennes villes gallo-romaines, on a trouvé des

restes de maisons dont quelques-unes étaient d'une certaine magnificence, à en juger par les belles mosaïques qu'on y a découvertes.

Maisons de campagne (villæ).

On comprendra facilement après l'explication qui va suivre en quoi les maisons de campagne différaient des maisons de ville.

Parmi les *villæ* découvertes tant en France qu'en Angleterre, un grand nombre étaient situées dans des vallons abrités du vent et sur le penchant de collines exposées au soleil, presque toujours à proximité d'un ruisseau. Quelques-unes occupaient une telle étendue, qu'on conçoit facilement pourquoi Sénèque disait que certaines *villæ* ressemblaient plutôt à des camps qu'à des maisons de campagne, et qu'elles surpassaient les villes en magnificence (1).

Il paraît que les plus belles maisons de campagne romaines n'avaient qu'un étage ; que, du reste, elles ne différaient pas essentiellement de celles de la ville et se composaient à peu près des mêmes parties, mais différemment placées (2), et sans doute d'une manière beaucoup plus arbitraire, suivant que le terrain, la beauté des sites, l'importance de l'exploitation rurale et plusieurs autres causes engageaient à développer plus ou moins telle ou telle partie de l'édifice.

La plupart des *villæ* n'étaient pas seulement des maisons de plaisance, mais elles comprenaient aussi ce qu'exige l'économie rurale, soit pour loger les bestiaux et les cultivateurs, soit pour serrer les moissons et les autres récoltes. Columelle distingue trois parties dans une maison de campagne ayant son exploitation rurale (3), et la plupart des *villæ* gallo-romaines devaient être dans ce cas. Ces trois parties étaient :

La *villa urbana*, ou habitation du maître ;

(1) *Ædificia privata, laxitatem urbium magnarum vincentia.* Senec., Benef. VII, ep. 90.

(2) Vitruve (liv. VI, chap. VIII) dit que les maisons de campagne ne sont différentes des maisons de ville qu'en ce que, aux maisons de ville, les vestibules sont près de la porte d'entrée, au lieu que, dans les maisons de campagne, *qui ne sont pas de simples métairies*, la partie destinée au logement du maître a des péristyles en avant, puis des vestibules entourés de portiques pavés, qui ont vue sur les jardins. — V. traduction de Perrault, p. 209.

(3) Columelle, *De re rustica*.

L'*agraria*, ou habitation des laboureurs et des animaux nécessaires à l'exploitation ;

La *villa fructuaria*, où l'on déposait les moissons et les autres fruits de l'exploitation.

Les parties annexées à la seconde cour, et appelées *agrariæ* ou *fructuariæ*, offraient moins d'intérêt sous le rapport de l'art. C'étaient les dépendances de la ferme ou de l'exploitation rurale, *villa agraria*.

Au centre de la cour, on voyait, comme dans nos fermes, une mare ou *compluvium* pour baigner les bestiaux (1). Autour de la cour étaient disposés la cuisine, les logements pour les esclaves, les étables à bœufs (*bubilia*) (2), à brebis (*ovilia*); les écuries (*equilia*). On trouvait aussi dans la basse-cour les poulaillers (*gallinaria*), des étables à porcs (*haræ*).

On peut citer comme dépendances de la *villa fructuaria*, qui était tantôt séparée, tantôt unie à l'*agraria*, les celliers *cellæ*, les greniers à blé *horrea*, les fruitiers *apothecæ*, etc.

Le *vivarium*, qui est parfois confondu avec le *leporarium*, parce que d'abord on n'y avait élevé que des lièvres (3), était une espèce de parc où l'on nourrissait des daims et d'autres animaux sauvages, et qui avait parfois plus de 50 *jugera* (12 hectares 64 centiares). Il faut seulement remarquer que cette dénomination de *vivarium* s'étendait aussi aux viviers ou réservoirs à poisson.

Les *fenilia* ou magasins à foin étaient parfois détachés de l'habitation principale, ainsi que certains magasins dont le voisinage eût été dangereux en cas d'incendie (4). Je n'ai pas besoin d'ajouter que ces diverses dépendances d'une exploitation agricole recevaient plus ou moins d'étendue, suivant l'importance de la terre, et que, dans les habitations moyennes, l'*agraria* pouvait se lier à l'habitation du maître

(1) Columelle, L. I, 6. Varron, R. R. I, 13.

(2) Vitruve recommande, dans son livre VI, § 9, de placer les étables à bœufs près de la cuisine, et de tourner les mangeoires vers l'orient et vers le foyer, parce que, dit-il, les bœufs qui voient la lumière et le feu ne dépérissent pas.

(3) V., R. R. III, 12.

(4) V. *Antiquités romaines*, par Alex. Adam, t. II.

En lisant Columelle, on remarque bien des rapports avec le système de culture suivi en Gaule ; la disposition de quelques parties de nos fermes rappelle, à beaucoup d'égards, celle adoptée du temps de la domination romaine.

et n'offrait pas toujours la disposition symétrique des grandes exploitations.

VILLA DE MIENNE, PRÈS MARBOUÉ (Eure-et-Loir). — La *villa* gallo-romaine découverte à Mienne, à 4 lieues 1/2 de Châteaudun, par M. de Boisvillette, ingénieur des ponts et chaussées, se composait de deux grandes cours entourées de constructions et séparées l'une de l'autre par une petite place, et la moins vaste de ces deux cours avait environ 200 mètres de longueur sur une largeur de plus de 100 mètres.

Cette importante habitation était agréablement située dans la riante vallée du Loir, et bornée, d'un côté, par cette rivière aux eaux limpides; de l'autre, par les collines qui en limitent le bassin, vers le nord. Une antique voie, dont on a retrouvé quelques vestiges, fournissait un accès facile, et tout concourait à rendre agréable le séjour de cette belle maison de campagne.

On ne peut douter qu'il n'existât sur ce point un village gallo-romain. M. de Boisvillette a reconnu, à quelque distance de la *villa*, les vestiges d'un temple (*sacellum*), diverses constructions plus ou moins considérables, et un lieu de sépulture qui annonce évidemment une ancienne agglomération d'habitants (1).

On sait d'ailleurs, d'après la légende de saint Avantin, rapportée par les Bollandistes, que cet évêque de Châteaudun, venant prendre possession de son siège, s'arrêta à Mienne. Or, saint Avantin, évêque de Dunois, assista en 511 au concile d'Orléans (2), et si le village de Mienne existait à la fin du V[e] siècle ou au commencement du VI[e], assurément son origine remontait au temps de la domination romaine.

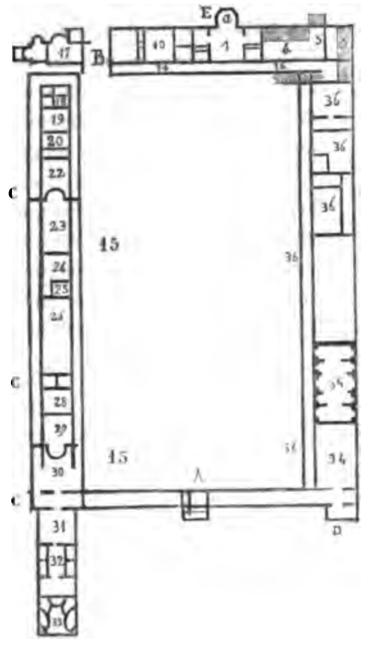
Lorsque j'indiquais tout à l'heure les dimensions de la moins

(1) Je crois devoir faire remarquer qu'un nom presque identique était, suivant la tradition, celui d'un autre village gallo-romain, situé au Manoir, arrondissement de Bayeux, et que j'ai cité dans le 2[e] volume de mon *Cours d'Antiquités*, page 233. On appelle cet emplacement la ville de la *Mienne*; ce nom diffère bien peu de celui de *Mienne*.

(2) V. Mémoire de M. de Boisvillette. Voici la traduction du passage de la légende qui atteste ce fait :

« Avantin se mit en chemin pour venir à Châteaudun....... mais, étant près d'arriver à cette capitale du Dunois et se trouvant très-fatigué, il s'assit pour se reposer à une demi-lieue de la ville, en un lieu qu'on appelle aujourd'hui *Mienne*, d'autres disent *Marbois*. »

grande des deux cours composant la *villa* de Mienne, on a dû prévoir que les constructions qui en formaient le pourtour étaient habitées par le maître; que là était la *villa urbana*, en nous reportant aux distinctions de Columelle. Je vais m'attacher particulièrement à décrire cette partie de l'édifice dont voici le plan.



Plan de la villa de Mienne (Eure-et-Loir).

D'abord, un crypto-portique ou corridor formait en avant des bâtiments, tout autour de la cour, une galerie continue (n°s 14, 15, 36), qui n'était interrompue que par les issues A et B. Ce crypto-portique régnait encore à l'extérieur de l'aile méridionale de l'édifice, en regard du Loir C.

La pièce (n° 4), placée à l'extrémité de la cour et qui forme à l'extérieur une saillie à pans coupés (E), offre par sa position et par son importance plus d'un rapport avec le *tablinum* d'une maison de ville.

On y voyait encore, il y a quelques années, des murs qui conservaient, dans toutes leurs parties, deux ou trois pieds de hauteur, et dans lesquels les issues étaient faciles à reconnaître; des restes de peintures à fresque couvraient encore quelques parties de ces murailles. Le pavé, en mosaïque, se trouvait au-dessous de tous les pavages environnants.

Au lieu de présenter une surface horizontale, cette mosaïque était bombée en forme de segment sphérique, avec une pente générale vers un caniveau qui, après avoir traversé le mur dans toute son épaisseur, débouchait, à ciel ouvert, au niveau du sol extérieur (1).

Les cubes qui formaient la mosaïque étaient de quatre couleurs: blanc, jaune, bleu et rouge.

Le dessin général produit par ces quatre couleurs était à la fois

(1) V. la *Notice* de M. de Boisvillette.

simple, riche et de bon goût, quoique l'exécution matérielle ne semblât pas, au premier abord, répondre à l'ensemble(1) ; une large bande rouge l'entourait ; venait ensuite un encadrement en grecques et plusieurs autres bordures enrichies de tresses, de dentelures, de cornes d'abondance, avec des oiseaux, des tortues, des scorpions, des poissons, etc. Le centre était occupé par un grand carré divisé en plusieurs autres, notamment à sa partie inférieure, où étaient tracés trois compartiments presque carrés et inégaux. Ceux de droite et de gauche étaient remplis par des ronds enlacés, et celui du centre était remarquable par un cartouche ou écusson soutenu par deux figures ailées. Dans ce cartouche on lisait une inscription dont les lettres, formées par des cubes blancs, étaient disposées à peu près de la sorte :

EX OFI
CINA FER
RONI FELIX
VT ISTE LE
CO.

Cette inscription a déjà donné lieu à plusieurs interprétations différentes, que je ne crois pas devoir reproduire (2).

La position centrale de cette pièce communiquant avec l'extérieur par la porte E, l'impossibilité de l'éclairer autrement que par sa partie supérieure, le bombement du pavage et l'écoulement donné vers un point déterminé, le niveau inférieur à celui de tous les seuils voisins, sont, suivant M. de Boisvillette, autant de motifs tendant à prouver que ce vestibule n'était point couvert ; nous sommes très-portés à adopter cette opinion.

De chaque côté de la pièce que nous venons d'examiner, et qui occupait, à l'extrémité de la cour, la place du *tablinum* des maisons de ville, se trouvaient deux appartements, qui n'en étaient séparés que par des arcades, absolument comme les ailes d'un *tablinum*. M. de Boisvillette pense que des colonnes en marbre, dont il a trouvé les

(1) La mosaïque est établie sur une couche de mortier de ciment de 3 pouces d'épaisseur, où l'on distingue des fragments de chaux non éteinte. Sur ce ciment a été placé un coulis plus fin de 6 lignes environ d'épaisseur, dans lequel sont implantés les cubes qui forment la mosaïque. (V. la *Notice de M. Vergnaud Romagnesi*.)

(2) Quelques-uns ont lu *ex officina Ferroni*, *Felix Utistele conjugi*.

débris, ornaient l'un des côtés de chacune de ces ailes et les arcades qui les réunissaient au n° 1.

Cette dernière pièce communiquait au crypto-portique (n° 14) par deux petits vestibules de même dimension, placés à droite et à gauche.

Les fouilles n'ont pas fait reconnaître avec assez de précision les détails de chaque pièce figurée sur le plan, pour qu'on puisse déterminer avec certitude leur destination. L'appartement (n° 4), dont les fondations sont en partie recouvertes par des constructions modernes, ainsi que celles de quelques autres pièces voisines, était peut-être un *triclinium* ou une salle de conversation; on pourrait attribuer le même usage à l'appartement n° 10.

Les pièces voisines pouvaient être des chambres à coucher *cubicula*.

Au-delà de l'ouverture B (1), M. de Boisvillette a observé, dans les pièces 16, 17, des bassins qui sembleraient avoir appartenu à des bains, mais qui ne seraient point accompagnés des dépendances ordinaires. Les n°s 18, 19, 20, 21, 22, peuvent être regardés comme les chambres ou logements de la famille du propriétaire.

La grande salle (n° 23) était terminée, d'un côté, par une abside circulaire dont le pavé était un peu plus élevé que celui du parallélogramme; on y a trouvé de fort belles mosaïques et beaucoup de débris de placages en marbre: un banc régnait tout autour, et il y a lieu de penser que c'était un salon ou exèdre.

Les n°s 24, 25, devaient servir d'antichambres à cette belle pièce, et la salle n° 26 était également destinée aux réunions, si l'on en juge par ses grandes dimensions.

Les n°s 27, 28, n'ayant rien offert de particulier, peuvent être considérés comme des accessoires de la salle précédente et de celle qui suit, n° 29.

Là on place la bibliothèque; elle se terminait par un hémicycle: on y a remarqué les débris d'un très-beau pavé en mosaïque.

M. de Boisvillette place des bains dans un pavillon ou prolongement existant de ce côté, en dehors de la cour. Le n° 31 aurait, en conséquence, été un *apoditerium;* les bassins et les salles du bain auraient été dans la pièce n° 32, et l'hypocauste ou *præfurnium*, vers le point n° 33. Peut-être, dit M. de Boisvillette, une destination publique avait-elle fait placer ce bain hors de l'enceinte du palais, où

(1) Il n'a pas été facile de décider si ce passage avait existé dans l'origine, ou s'il résultait de dégradations anciennes.

d'ailleurs on trouvait d'autres bains moins considérables, si les pièces 16 et 17 renfermaient des piscines, comme leur forme l'a fait supposer.

Cette grande aile, exposée au midi, et près de laquelle coulait le Loir, était la plus importante de l'édifice. La plupart des appartements pouvaient en être chauffés au moyen d'hypocaustes dont on a retrouvé les débris ; c'est de ce côté qu'étaient disposées les pièces principales et le plus ordinairement habitées.

Dans la grande ligne de bâtiments qui occupe la façade du nord, parallèle à la précédente, on peut placer, à partir de l'angle nord-ouest de la cour, un certain nombre de chambres *cubicula*, et des *triclinia* d'été (n° 36). Les vestiges n'en ont pas été étudiés assez exactement pour que l'on puisse donner d'indications plus précises.

Il n'est pas aisé non plus de se prononcer sur la destination des appartements n° 35. M. de Boisvillette pense qu'ils ont été voûtés.

La grande pièce n° 34, qui termine le bâtiment et forme l'angle nord-est, pourrait avoir été une basilique, et vraisemblablement on y entrait directement du dehors par le petit vestibule D.

Plus loin était une grande cour que nous supposons avoir contenu les écuries, les magasins, logements de domestiques et autres dépendances de la *villa agraria*. On voyait aussi une petite place, enfin, la position d'un temple et d'un champ de sépulture, dont je parlais en commençant, et sur la présence desquels je me fondais pour dire qu'il n'y avait pas seulement à Mienne une grande habitation, mais un village, une agglomération d'habitants.

Villa de Bignor en Sussex.—On a exploré en Angleterre plusieurs *villæ* fort intéressantes, notamment celle de Bignor en Sussex. Elle se compose de deux cours : l'une, plus vaste que l'autre, entourée de murailles assez épaisses, qui ne formaient point un angle droit avec celles de la seconde cour. Le mur de l'est avait 277 pieds anglais de longueur, celui du nord 385 pieds, et celui du sud 322. Cette cour, qui représentait la *villa rustica*, renfermait plusieurs constructions d'une grande dimension, dont aucune n'offrait de peintures ni de pavés en mosaïque.

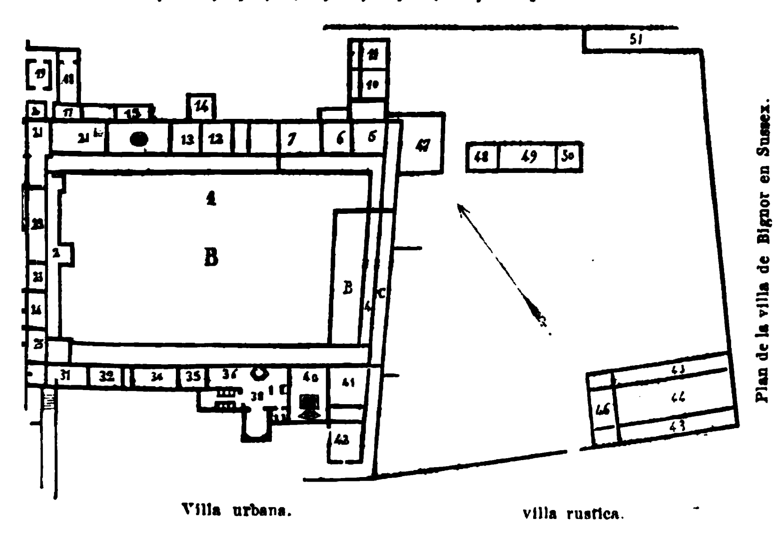
L'autre cour (voir le plan, B), qui formait évidemment la *villa urbana*, était entourée de pièces richement ornées et presque toutes pavées en mosaïque.

Un corridor ou crypto-portique (n°s 1, 2, 3, 4) faisait, comme à

Mienne, le tour du carré et servait à accéder aux appartements ; la longueur de ce corridor était de 160 pieds, de l'est à l'ouest.

Une grande partie de ces corridors était pavée en mosaïque.

Le long du crypto-portique septentrional (1) existaient des appartements (nos 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13) auxquels nous ne nous



Villa urbana. villa rustica.

arrêterons pas, et dont j'ai donné les mesures dans mon *Cours d'Antiquités monumentales*, t. III, p. 111.

Dans le n° 14, on voyait une mosaïque de 8 pieds en carré offrant des compartiments rhomboïdaux et triangulaires.

Le n° 15, une des plus belles pièces de la *villa*, avait 19 pieds sur 30, avec une grande alcove de 12 pieds, ce qui lui donnait 32 pieds pour toute la longueur du nord au sud; le pavé était une mosaïque très-remarquable, dont un des tableaux représentait l'enlèvement de Ganimède.

Au milieu de l'appartement et au centre du plus grand compartiment circulaire de la mosaïque, on voyait une citerne formée de pierres blanches et de 4 pieds de diamètre, au fond de laquelle existait un trou garni d'un tuyau de plomb.

(1) Voir, pour la description de ce beau pavé, la page 112 du tome IIIe de mon *Cours d'Antiquités*.

Cette salle et l'appartement voisin étaient chauffés par un hypocauste dont le fourneau s'ouvrait en dehors au pied du mur.

Le n° 19 était, d'après la supposition de M. Lissons, un *atriolum* ou petite cour garnie de colonnes.

Les appartements rangés du nord au sud (n°s 21, 22, 23, 24, 25) étaient, pour la plupart, ornés de peintures et pavés en mosaïque. Dans le n° 22, on trouva une cheminée de 31 pouces d'ouverture et de 17 pouces de profondeur ; des briques liées ensemble avec du fer et fixées de chaque côté du foyer formaient des parois latérales. Une autre cheminée semblable fut trouvée dans l'appartement n° 23.

Une suite d'appartements moins intéressants que les précédents régnaient au sud jusqu'au n° 35. Ceux qui venaient ensuite avaient fait partie d'un bain. C'était d'abord, le n° 38, pavé en mosaïque et chauffé par un hypocauste qui communiquait avec celui de l'appartement voisin, au moyen d'une arcade en briques.

Près de cette chambre, on trouva les restes d'un grand hypocauste avec une abside semi-circulaire au nord-ouest. Tout annonçait que cette pièce avait appartenu à une étuve (*sudatorium*).

Le *præfurnium* était placé au sud de l'appartement précédent. Il se composait de deux murs de 2 pieds 9 pouces de hauteur, dont chacun était composé de huit briques posées sur le plat ; d'autres briques de 11 pouces 1/2 en carré formaient le toit et le pavé de ce petit fourneau.

Après la salle des étuves venait celle du bain froid (n° 40), qui avait 35 pieds sur 30. Le pavé en était presque entièrement conservé, et se composait de pierres blanches et noires de 6 pouces sur tous sens, disposées en échiquier.

Le bain se trouvait à peu près au milieu de l'appartement. C'était un réservoir ayant presque 18 pieds de l'est à l'ouest, et 3 pieds 2 pouces de profondeur. On y descendait par 3 marches du côté de l'est, de l'ouest et du nord.

La belle salle (n° 41), placée à l'est de la précédente, offrait un carré de 35 pieds, mais un peu irrégulier, à cause de la direction diagonale du mur de l'est. On y remarqua un pavé en mosaïque mieux conservé que tous les autres.

J'ai figuré et expliqué dans mon *Cours d'Antiquités monumentales* un assez grand nombre de plans de *villæ*, et j'en connais en France plus de cent qui n'ont été qu'imparfaitement explorées, et qui de-

vraient, comme je l'ai dit, il y a vingt ans, dans un mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, faire l'objet d'un ouvrage considérable.

Voici les plans de quelques *villæ*.

Le premier est celui de la *villa* du Lodo, commune d'Arradon (Morbihan), avec les notes explicatives de M. Jaquemet, ingénieur en chef des ponts et chaussées (V. la page 386).

Cette *villa*, qui était placée près de la mer, a perdu une partie de ses dépendances qui ont dû être envahies par les eaux. L'établissement du Lodo renfermait trois massifs de constructions. Le principal, que nous avons figuré p. 386, se compose de deux corps de bâtiments qui, sans être symétriques, se correspondent et sont reliés l'un à l'autre par une galerie de 3 mètres de largeur dans œuvre et de 60 mètres de longueur. Le pavillon de gauche paraissait plus particulièrement destiné à des bains. Le *præfurnium*, n° 1, communiquait par deux voûtes en briques établies au-dessous d'une baignoire de béton, avec trois pièces à hypocaustes 3, 4, 7.

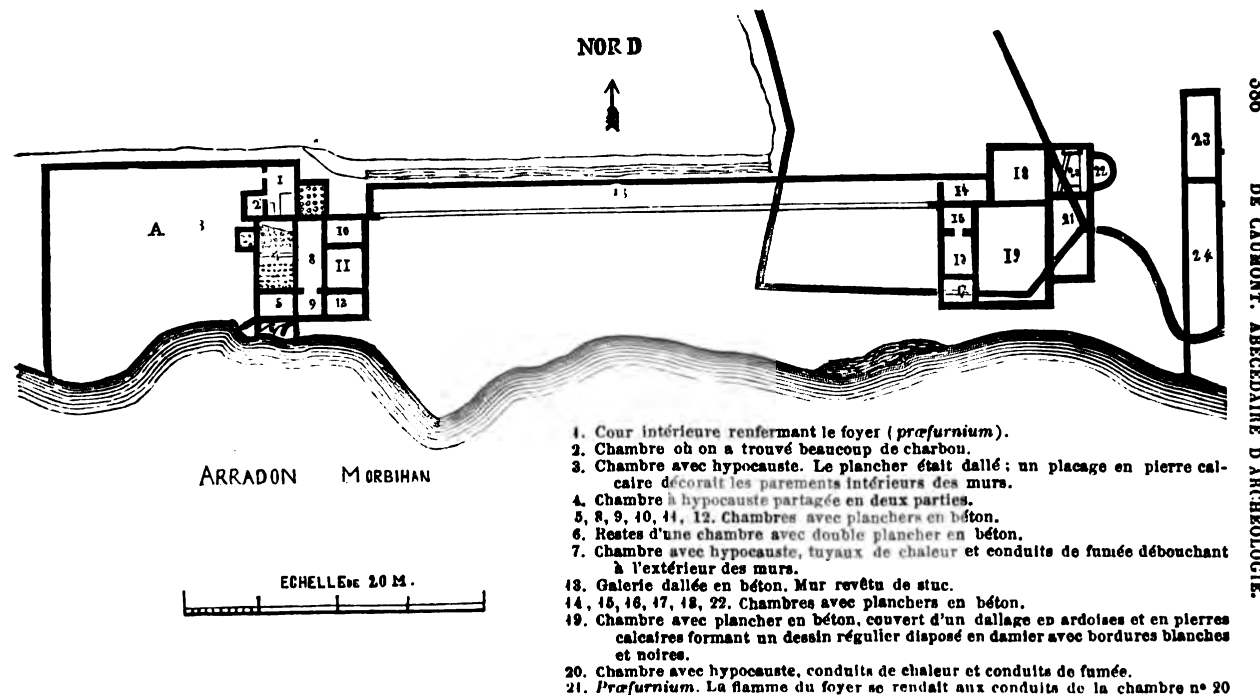
Le bâtiment de droite ne renferme qu'une seule pièce à hypocauste, n° 20; le *præfurnium* était dans la petite cour no 21; on voyait près de là une pièce semi-circulaire, no 22. La pièce 19 était remarquable par ses dimensions, par son dallage en ardoise et en pierres calcaires formant un dessin régulier en damier avec bordures noires et blanches. Le stuc qui décorait plusieurs appartements présentait des peintures variées dans lesquelles on avait surtout employé le blanc, le rouge et le vert.

Les autres constructions qui ne figurent pas sur le plan étaient assez considérables; mais elles n'ont pas été complètement explorées.

Les monnaies romaines trouvées au Lodo sont au nombre de 55; elles appartiennent à la période d'un siècle comprise entre l'avènement de Valérien à l'empire (253 ans après J.-C.) et la mort de Constance II, arrivée en 361 (1).

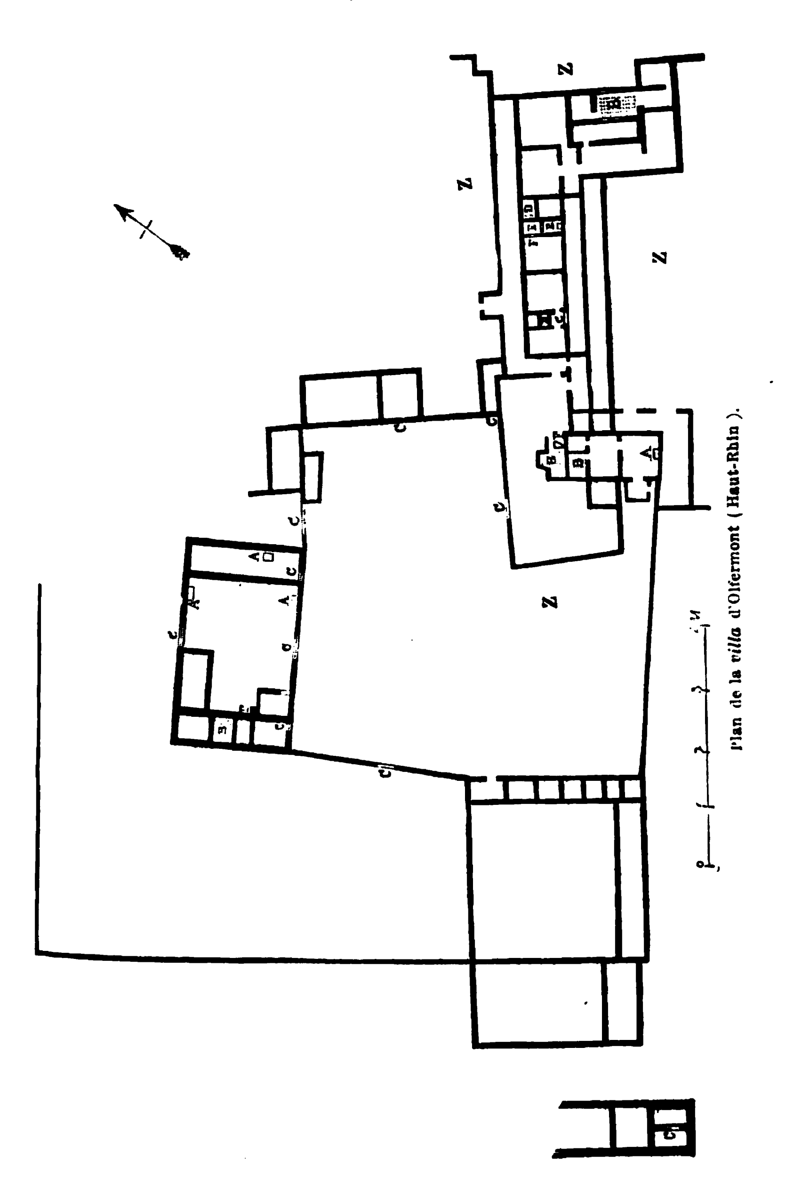
VILLA D'OLFERMONT. — Le plan figuré page 387, et que je dois à M. Anatole de Barthélemy, est celui de la *villa* d'Olfermont (Haut-Rhin) trouvée pendant que ce savant confrère était sous-préfet à Belfort. Malheureusement aucune explication n'accompagnait ce plan.

(1) V. le mémoire de M. Jaquemet dans le tome XXIII du *Bulletin monumental*, p. 178 et suivantes.



1. Cour intérieure renfermant le foyer (*præfurnium*).
2. Chambre où on a trouvé beaucoup de charbon.
3. Chambre avec hypocauste. Le plancher était dallé ; un placage en pierre calcaire décorait les parements intérieurs des murs.
4. Chambre à hypocauste partagée en deux parties.
5, 8, 9, 10, 11, 12. Chambres avec planchers en béton.
6. Restes d'une chambre avec double plancher en béton.
7. Chambre avec hypocauste, tuyaux de chaleur et conduits de fumée débouchant à l'extérieur des murs.
13. Galerie dallée en béton. Mur revêtu de stuc.
14, 15, 16, 17, 18, 22. Chambres avec planchers en béton.
19. Chambre avec plancher en béton, couvert d'un dallage en ardoises et en pierres calcaires formant un dessin régulier disposé en damier avec bordures blanches et noires.
20. Chambre avec hypocauste, conduits de chaleur et conduits de fumée.
21. *Præfurnium*. La flamme du foyer se rendait aux conduits de la chambre n° 20 par une ouverture voûtée en briques.
23, 24, 25. Chambres.

Plan des constructions du Lodo, commune d'Arradon.



Plan de la *villa* d'Olfermont (Haut-Rhin).

Ce qui me paraît certain, c'est que le groupe que je circonscris par les lettres Z, Z, Z, Z était la *villa urbana*. On devait y trouver les dépendances d'une maison de maître, y compris le bain; la distribution générale répond tout-à-fait à celle d'un certain nombre d'autres *villæ* que nous connaissons, notamment à celle de Lébisey, près Caen, explorée il y a bientôt quarante ans par M. de Magneville, et à celle de Perennou (Finistère) publiées dans le *Bulletin monumental* et dans mon *Cours d'Antiquités*.

Deux corps de logis en saillie, disposés à peu près comme ceux du Lodo, sont séparés par une cour et reliés par des corridors ou galeries.

Les lettres A indiquent les foyers reconnus à différentes places;

Les lettres B, les hypocaustes ou pavés portés sur des piliers;

Les lettres C, les portes ou entrées diverses des cours et des appartements.

En D est un petit caveau;

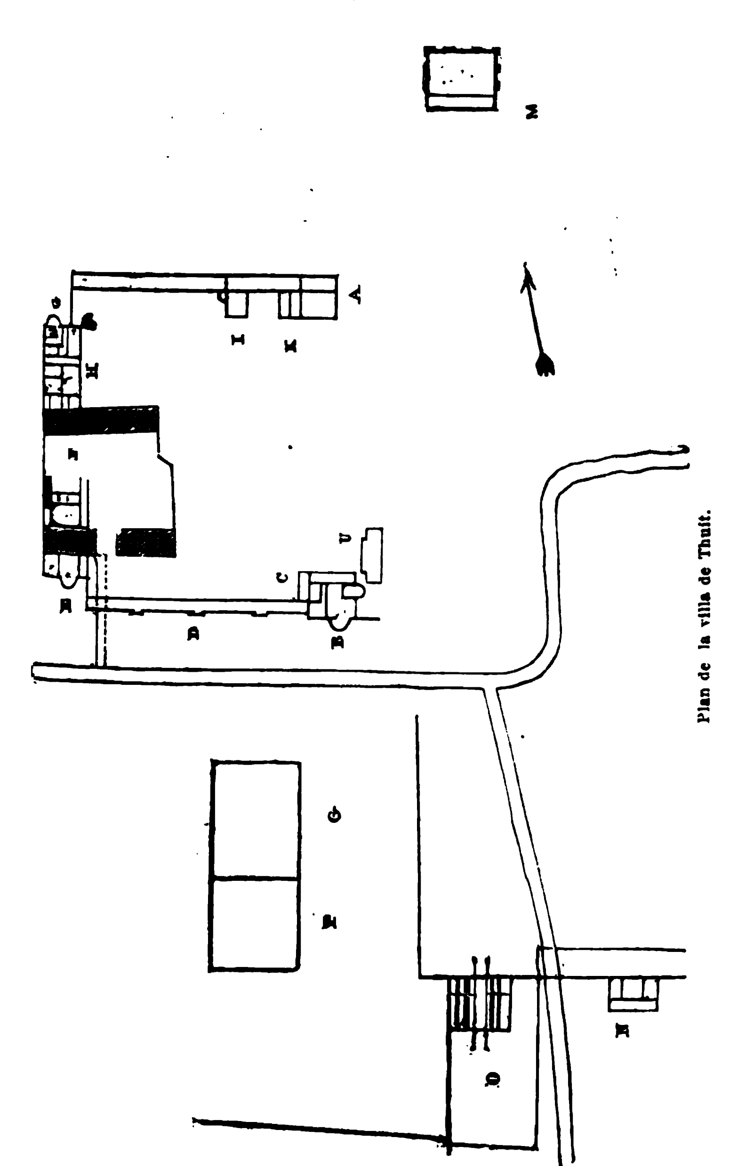
En E, le *præfurnium* d'un hypocauste.

F indique des conduits voûtés.

La *villa rustica* était à gauche de la *villa urbana*, et se composait de divers bâtiments disposés autour d'une cour de forme irrégulière.

VILLA DE THUIT (Eure-et-Loir) — La *villa* de Thuit (p. 389) était considérable. Malheureusement M. de Boisvillette n'a pas laissé de notes sur cet établissement; nous lui devons seulement un plan des ruines, qui nous permet de faire quelques conjectures sur la destination des pièces. Cette *villa* se compose de trois groupes de constructions reliées par des corridors ou crypto-portiques. Un de ces groupes, qui était le plus considérable (F, E, G, H), occupe le fond de la cour; les deux autres forment deux pavillons (B, C, U et A, K, I) en avant du premier. Certaines pièces me paraissent par leur disposition avoir fait partie d'un balnéaire, accessoire habituel d'une maison de campagne un peu importante.

Les constructions en dehors de cette première enceinte (T, G, O, N) devaient faire partie de la *villa rustica* ou de la basse-cour de l'habitation. Je manque malheureusement de renseignements sur les particularités qui purent être constatées lors des fouilles, et M. de Boisvillette lui-même ne put rien me dire en me remettant son plan en 1856.

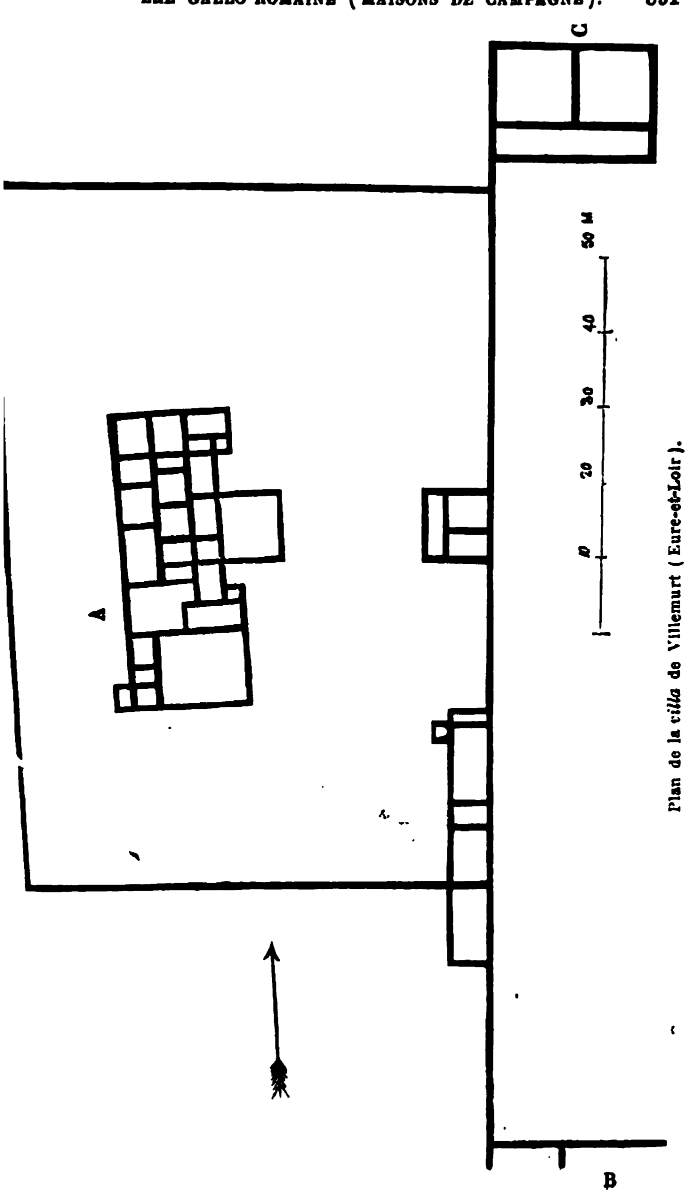


Plan de la villa de Thuit.

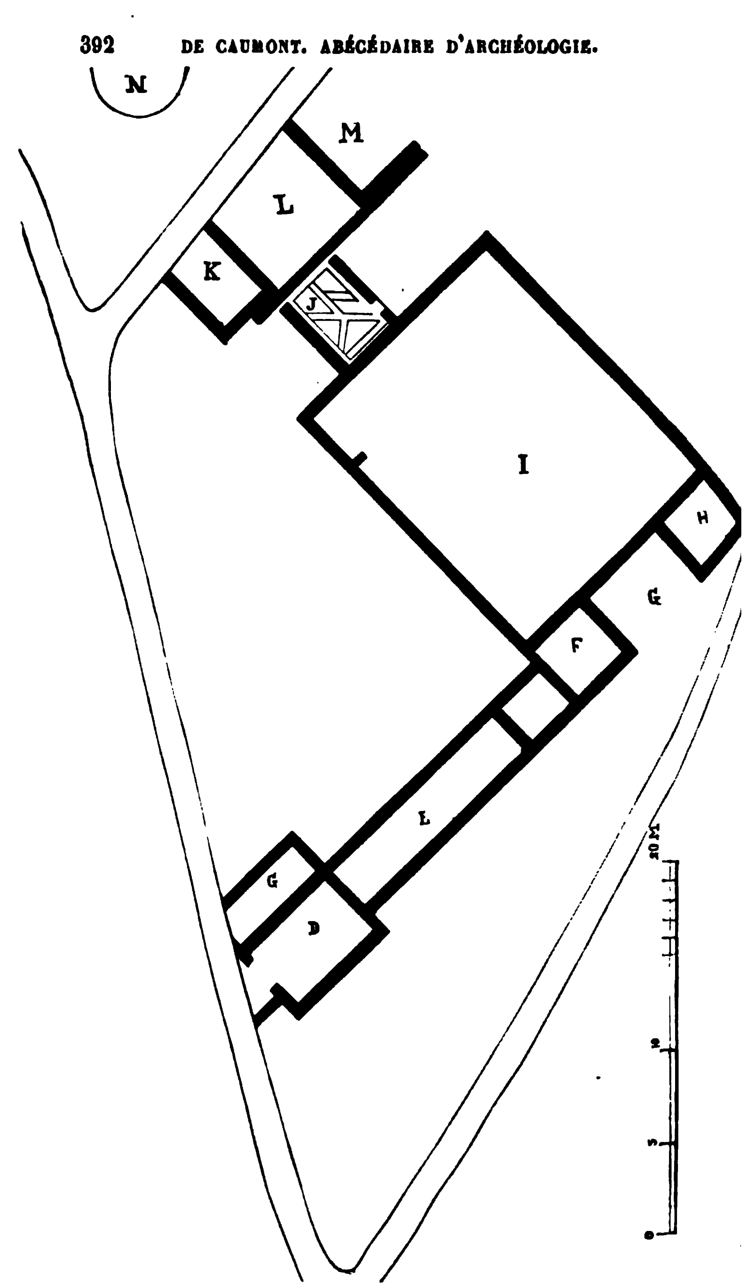
VILLA DE VILLEMURT (Eure-et-Loir).—M. de Boisvillette a découvert plusieurs autres emplacements de *villæ* dans le département d'Eure-et-Loir : tel est celui de la *villa* de Villemurt, dont il a bien voulu m'envoyer le plan (V. la page suivante). Le corps-de-logis principal, A, occupe le centre d'une cour entourée de murs; c'était, je crois, la *villa urbana*; la *villa rustica* se trouvait en avant dans une cour plus vaste dont le plan indique une partie en B et en C.

VILLA DE MANÉ-BOURGEREL (Morbihan).— Je dois à M. Jaquemet, ingénieur en chef des ponts et chaussées, le plan d'une autre *villa* découverte à Mané-Bourgerel, mais on n'a reconnu qu'une partie des fondations ; il en reste d'autres dans des pièces de terre voisines, de sorte que je me borne à présenter (p. 392) le plan qu'a bien voulu me communiquer M. Jaquemet, sans essayer d'indiquer la destination des appartements. La pièce J était remarquable par un hypocauste d'une forme particulière. Le plan montre la direction des conduits qui faisaient circuler la chaleur sous le sol ; j'ai vu à Vieux un hypocauste semblable dont les conduits étaient en partie creusés dans la roche calcaire au-dessous du pavé, ce qui prouve que les moyens les plus simples étaient quelquefois employés.

VILLA DE VATON, PRÈS FALAISE. — J'ai publié dans ma *Statistique monumentale du Calvados* le plan de la *villa* de Vaton. La façade ou l'entrée était au sud-ouest, au centre même de la route actuelle de Falaise à St-Pierre-sur-Dive. En montant un ou deux degrés on se trouvait sous un péristyle (n° 1), d'où l'on passait dans une pièce de 20 pieds sur 16 (n° 2), espèce de vestibule communiquant avec une autre grande pièce (n° 3). M. Galeron regarde les appartements 4, 5, comme ayant été affectés au logement du concierge ou portier. Les pièces 6, 11, 12, 16 formaient une espèce de corridor donnant accès aux chambres 9, 10, 13, 14. Selon M. Galeron, le n° 7 était un *atrium* dont l'*impluvium* n° 8 occupait près du tiers. En C aurait été une cour découverte, avec une citerne semi-circulaire, alimentée par les eaux de l'*impluvium*. Les appartements 17, 18, 19, exposés au midi devaient être le plus ordinairement habités. Le n° 17, chauffé par un hypocauste dont le fourneau s'ouvrait en B dans le mur extérieur, pourrait avoir été le *triclinium* d'hiver. M. Galeron a trouvé, dans l'appartement voisin, la place d'un âtre de forme carrée ; c'était vraisemblablement la cuisine.

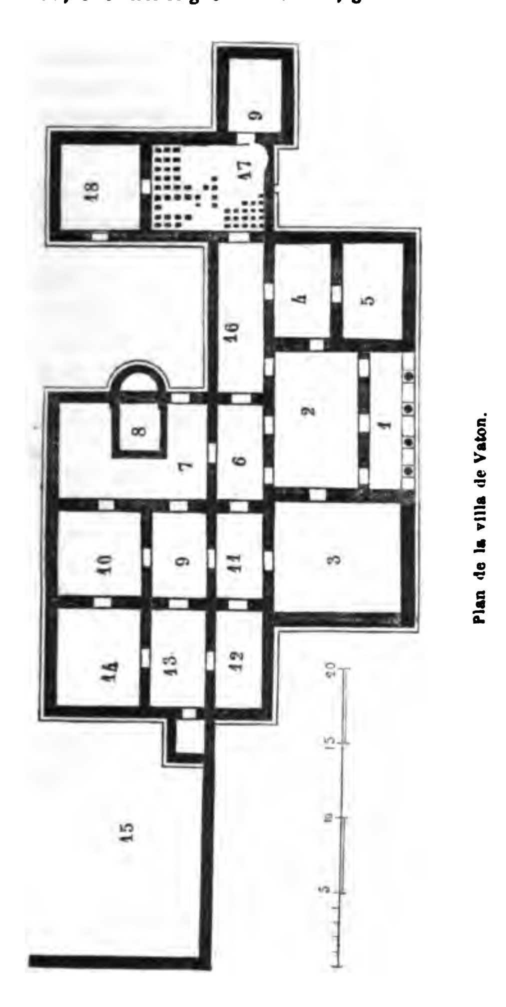


Plan de la *villa* de Villemurt (Eure-et-Loir).



Plan de la villa de Mané-Bourgerel (Morbihan).

A l'extrémité opposée, le petit cabinet D, qui n'avait que 5 pieds sur tous sens, était très-soigné à l'intérieur, garni de beaux enduits

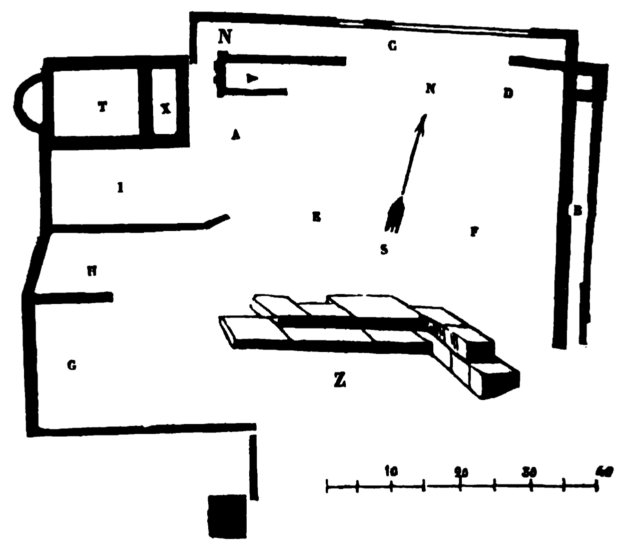


Plan de la villa de Vaton.

blancs, pavé de dalles piquées, et surmonté d'un plafond, où des lignes rouges et noires, très-délicatement tracées, se mariaient, sur un fond blanc, à quelques dessins vraisemblablement d'un bon goût,

D'un des angles de cette pièce partait un mur de 40 pieds (n° 15), qui, se coupant à angle droit, dans la direction de l'est, avec un autre mur dirigé du sud au nord, formait avec ce dernier la clôture du jardin qui accompagnait l'édifice. Une source abondante d'eau limpide sort à quelques pas des ruines, dans le hameau de Vaton. Tout porte à croire que ce point formait primitivement une dépendance de l'habitation gallo-romaine.

Villa du Mont-d'Eraine. — Sur le plateau du Mont-d'Eraine, le plus avancé vers le sud et dépendant de la commune de Damblainville, existaient des ruines que l'on appelait le *château Tarin*. Après la mort de M. Galeron, qui les avait signalées, la Société française d'Archéologie et la Société des Antiquaires de Normandie pratiquèrent des fouilles sur ce point (1847 et 1848) ; elles mirent au jour un ensemble de constructions dont le plan fut dressé par M. de Brébisson.



Plan des constructions antiques explorées sur le Mont-d'Eraine (Calvados).

Mais il est certain qu'on n'a découvert qu'une partie des fondations antiques, et il est difficile de se prononcer sur la destination présumée des différentes pièces. Là, comme dans beaucoup d'autres constructions romaines, nous voyons des espèces de corridors B, C ; puis en E et

en F, des espaces inexplorés. En G, en H et en I sont des appartements dont une partie des murs seulement a été reconnue.

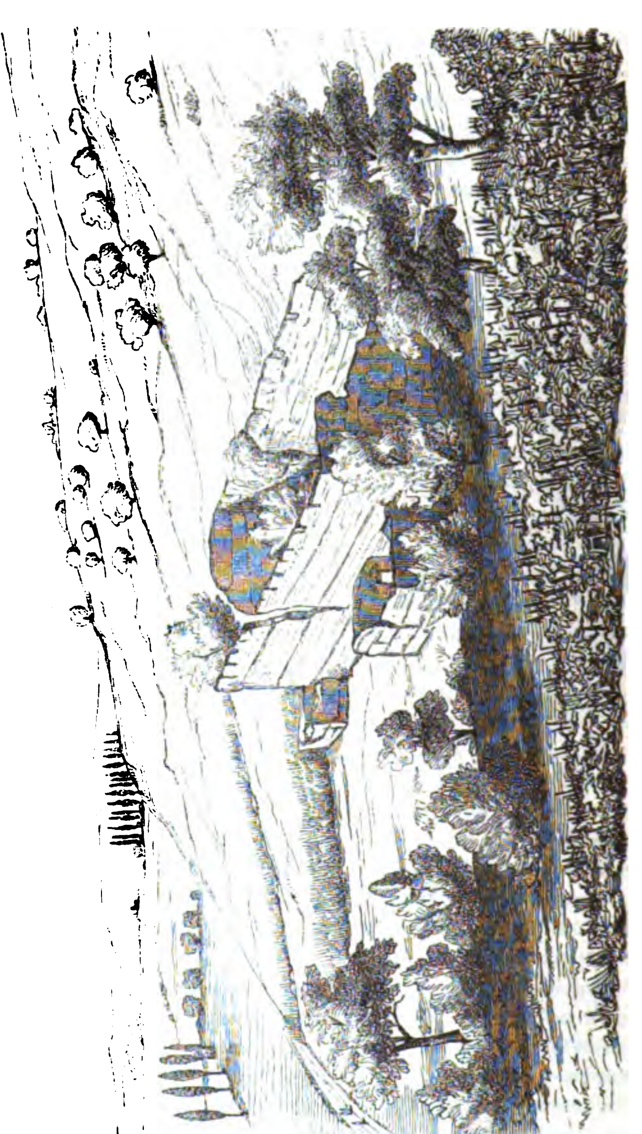
La partie la plus intéressante était à l'angle nord-ouest de l'édifice : on y voit en X un vestibule large de 10^{m} et profond de 2^{m},50 ; puis en T, une pièce rectangulaire d'environ 12^{m} sur 10 ; en S est une abside semi-circulaire de 5^{m} d'ouverture et de 2^{m} de profondeur. Je ne serais nullement surpris que ces trois pièces, dont l'épaisseur des murs est remarquable, n'eussent fait partie d'un édicule, par la raison qu'on a trouvé près de là, au point N, un fragment de marbre de Vieux, qui évidemment est une portion d'autel. Sur la face antérieure, on voit encore trois lettres qui avaient fait partie d'une inscription dédicatoire ; on doit vivement regretter la perte des autres fragments de cet autel : ils nous auraient appris à quelle divinité l'autel était consacré. Les recherches qu'a faites à ma prière M. Janvrain ont été infructueuses, ce qui n'empêche pas d'espérer encore, puisque l'on n'a remué qu'une faible partie des terres qui encombrent les ruines de l'édifice. J'ai cherché moi-même dans les champs voisins, car il ne serait pas impossible que les fragments de marbre eussent été emportés plus ou moins loin ; je n'ai rien découvert, mais il m'aurait fallu passer à cet examen beaucoup plus de temps que je ne l'ai fait.

En A (voir le plan), existaient des assises de grand appareil, dessinées à part au milieu du plan Z. On a cru que ces pierres formaient le seuil d'une porte qui aurait communiqué avec un corridor ou passage par lequel on accédait peut-être aux pièces X, T, S, et qui offrait encore à son extrémité D les restes d'un pavage.

On a trouvé dans l'intérieur des salles X, T, S, des débris de corniches et de modillons en calcaire de Caen, qui nous paraissent fort curieux, d'abord parce qu'ils prouvent que les appartements étaient décorés avec un certain luxe, ensuite parce qu'ils nous montrent des profils assez singuliers. J'ai figuré ces corniches dans ma *Statistique monumentale du Calvados*, et j'ai remarqué à Vieux des profils absolument semblables dans les corniches retrouvées lors des dernières fouilles qu'on y a entreprises.

Quant aux murs mis à découvert, les uns sont construits en petit appareil ordinaire sans chaînes de briques ; les autres en moellons plats, posés en lignes horizontales séparées chacune par un lit épais de mortier.

Les terres environnantes sont jonchées de fragments de briques et de tuiles à rebords, d'enduits peints et aussi d'une quantité assez considérable d'écailles d'huîtres. J'ai trouvé parmi ces débris beaucoup de morceaux de marbre.

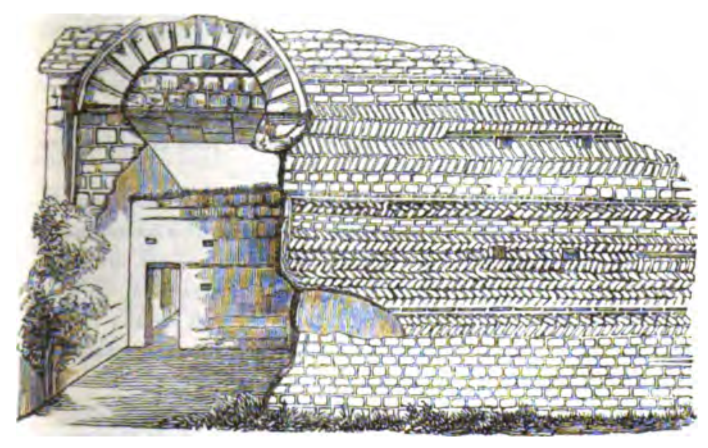


Vue cavalière de la villa de Thésée.

Nous ne pouvons que faire des vœux pour que de nouvelles fouilles soient faites au Mont-d'Eraines.

VILLA DE THÉSÉE (Loir-et-Cher).—Les restes de la *villa* de Thésée sont encore très-apparents et forment une des ruines les plus importantes du nord de la France.

Le grand bâtiment que je figure page 396 occupe le fond d'une cour. Il est remarquable non-seulement par son élévation, mais aussi par la bonne conservation de ses murs. Ces murs sont en petit appareil avec chaînes de briques ; on y remarque aussi quelques assises en arêtes de poisson, de vastes ouvertures à plein-cintre avec archi-

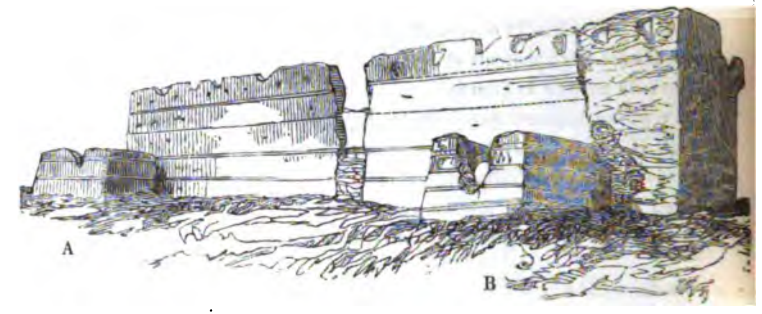


Partie des murs du monument de Thésée.

voltes formées de claveaux cunéiformes séparés par des briques ont existé au centre du bâtiment et à ses deux extrémités; on remarque un certain nombre de fenêtres carrées dans la partie supérieure des murs. Leur voûte surbaissée est aussi mi-partie de pierres et de briques.

Ce grand bâtiment allongé, dont j'ai présenté la vue générale et dont je figure la façade p. 398, avait en avant deux pavillons de grandeur inégale A B. L'un de ces pavillons, qui paraît avoir été une sorte de vestibule ou de loge pour le gardien, a hors œuvre environ 12 pieds de saillie, et 19 à 20 pieds de largeur de l'est à l'ouest. Le pavillon de l'ouest n'a guère que 7 pieds et demi de saillie sur 11 pieds et demi de largeur.

Le pavillon le plus grand (celui de l'est B) n'était pas, comme l'autre, à l'extrémité du bâtiment ; mais je serais assez porté à croire



Façade du monument de Thésée.

que la partie qui déborde ce pavillon soit un peu moins ancienne que le reste, et une addition ; en effet, elle ne se lie point avec les autres murs, et l'on n'y voit pas de chaînes de briques.

Rien de plus simple que la distribution intérieure du grand corps-de-logis ; car on ne voit dans tout l'édifice qu'une division correspondant à la jonction de la partie que je signalais comme pouvant être moins ancienne, de sorte que dans son état actuel le bâtiment présente seulement deux salles, l'une ayant près de 113 pieds sur 40 ; l'autre, 15 à 20 pieds sur 40. Une porte mettait les deux pièces en communication. On voyait aussi, dans le mur de séparation, une très-petite fenêtre ou guichet à voûte surbaissée.



Quelques personnes ont pensé que cet édifice pouvait être la maison de poste de la station *Tasciaca*, ce que paraît attester la grandeur des pièces (1). Le monument rentre toujours dans la classe des maisons de campagne ; car Thésée n'était vraisemblablement, sous la domination romaine, qu'une bourgade, un point de

(1) Quelques-unes des ruines signalées près de certaines voies romaines, comme ayant appartenu à des *villæ*, ont été, probablement comme celle de Thésée, des relais de poste, c'est-à-dire des établissements ruraux dans lesquels on entretenait des chevaux pour le service des dépêches et des voyageurs.

repos sur la route de Tours à Bourges. Ce que du reste on ne peut contester, c'est l'ancienneté du monument : outre les caractères que présente la maçonnerie, on y a trouvé, à diverses reprises, un assez grand nombre de monnaies romaines.

La cour qui précède ces remarquables constructions était entourée d'un mur qui avait encore 2 à 3 pieds de hauteur quand je visitai Thésée il y a trente ans. Le long de ce mur on remarquait, du côté de l'est, des logements qui vraisemblablement avaient eu une plus grande étendue, et s'étaient avancés peut-être tout près de l'extrémité du grand bâtiment.

La station indiquée sur la carte de Peutinger sous le nom de *Tasciaca*, sur la voie de Tours (*Cæsarodunum*) à Bourges (*Avaricum*), est évidemment représentée aujourd'hui par le village de Thésée, dans lequel passe la voie romaine, et où l'on a trouvé un certain nombre de médailles sur divers points de la commune (1).

Ruines de Vernou.—Les ruines de Vernou (Indre-et-Loire), connues sous le nom de *palais de Pépin le Bref*, offrent le même mode de construction que celles de Thésée : on y voit le même appareil et aussi des arcades cintrées et d'autres surbaissées comme à Thésée, mais elles sont bien moins considérables. J'en donne une esquisse en attendant que l'on soit fixé sur la destination de l'édifice auquel elles ont appartenu (V. les pages 400 et 401) (2).

Autres villæ.—J'ai publié en 1843, dans le IXe volume du *Bulletin monumental*, un plan de la *villa* de Ste-Marguerite, près de Dieppe, et l'explication que M. Féret en a donnée (3). Ce plan a été également figuré par M. l'abbé Cochet dans son ouvrage sur la Seine-Inférieure (4).

On a reconnu bien d'autres vestiges de *villæ* dans le même département : je citerai seulement la *villa* de Maulévrier, près Caudebec, décrite par M. Fallue, par M. l'abbé Cochet (5) et par d'autres archéologues.

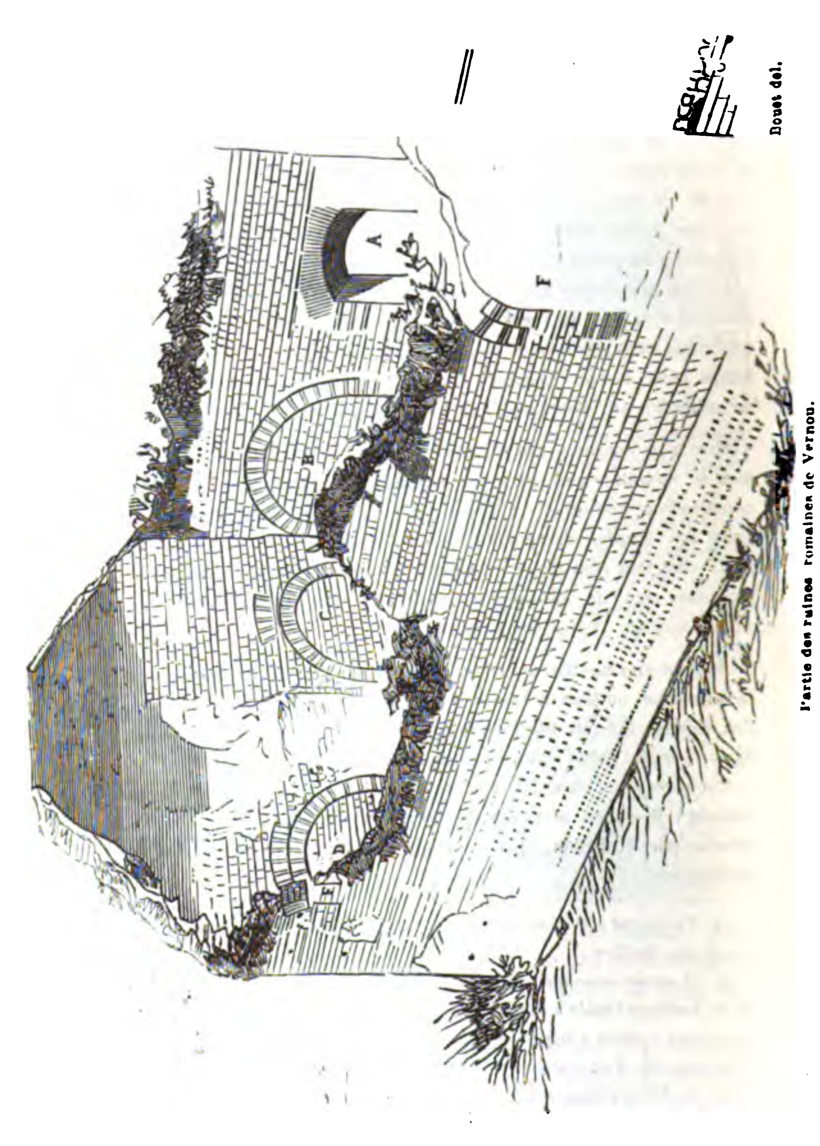
(1) Thésée est à 2 lieues à l'est de la petite ville de Montrichard, sur la rive droite du Cher.

(2) Quelques personnes ont pensé que peut-être ces ruines étaient celles de la basilique fondée à Vernou par saint Perpet, évêque de Tours (464-494); mais cette opinion a trouvé peu de créance, parce que la forme de l'édifice n'est pas celle d'un oratoire.

(3) P. 92 et suivantes, t. IX du *Bulletin monumental*.

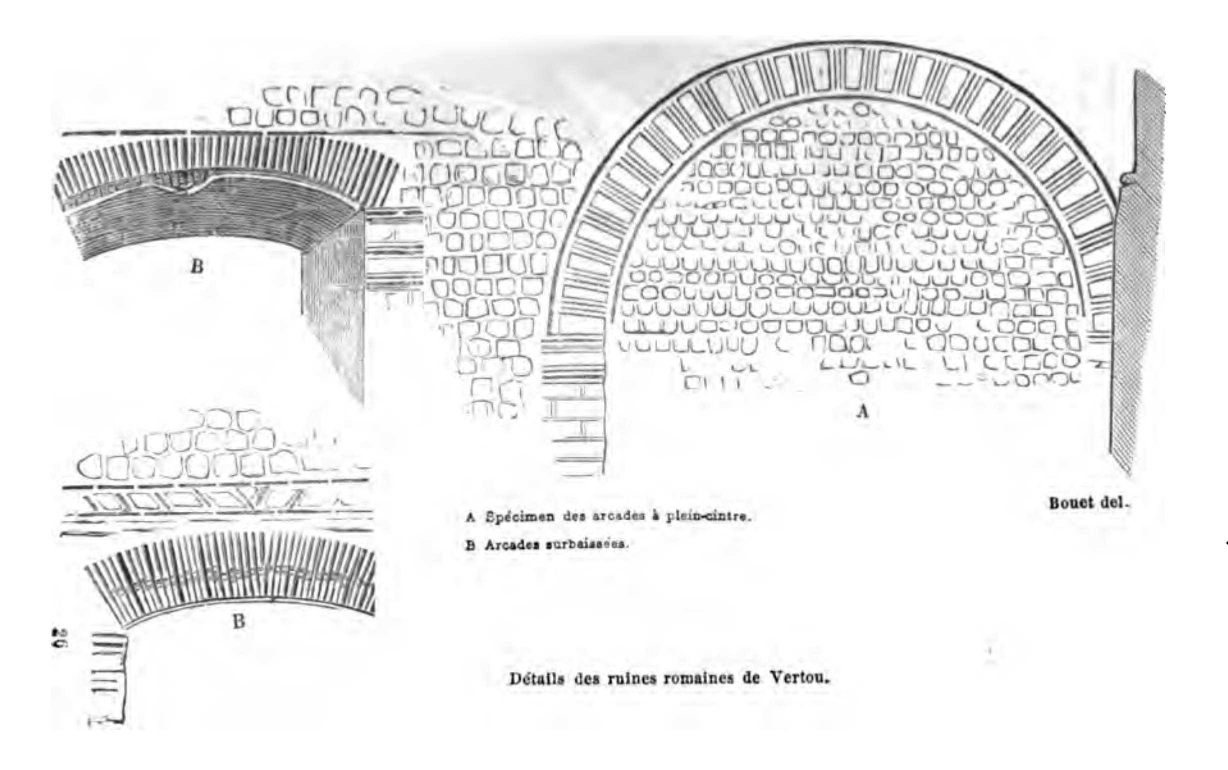
(4) 1 volume in-4°. Rouen 1864, p. 84.

(5) Ibid., p. 391.



Doues del.

Partie des ruines romaines de Vernou.



A Spécimen des arcades à plein-cintre.
B Arcades surbaissées.

Détails des ruines romaines de Vertou.

La *villa* du *Landin* (Eure), explorée par M. Fallue.

Dans la forêt de Brotonne, on a trouvé en 1838 une *villa* remarquable par la belle mosaïque représentant Orphée jouant de la lyre entouré d'animaux, qui se trouve aujourd'hui au musée de Rouen. Les fouilles dirigées par M. Charlier, inspecteur des forêts, aux frais de la Société des Antiquaires de Normandie, ont révélé l'existence d'une vingtaine d'appartements, et les ruines paraissaient occuper une étendue de 220 mètres en tous sens (1).

(1) V. les *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XI, p. 264. On sait que le sujet de la mosaïque que nous venons de citer



Mosaïque représentant Orphée, à Aix (Bouches-du-Rhône).

(Orphée charmant les animaux) s'est trouvé dans plusieurs autres localités romaines, notamment à Aix en Provence, à Vienne, à Blanzy près Laon, etc., etc. La belle mosaïque de Blanzy a été transportée à Laon, où elle orne le musée archéologique.

En Bourgogne, on a signalé plusieurs *villæ* : une d'elles, explorée par M. le comte du Chatellux, près d'Avallon, a montré des pièces décorées de marbres et pavées de belles mosaïques.

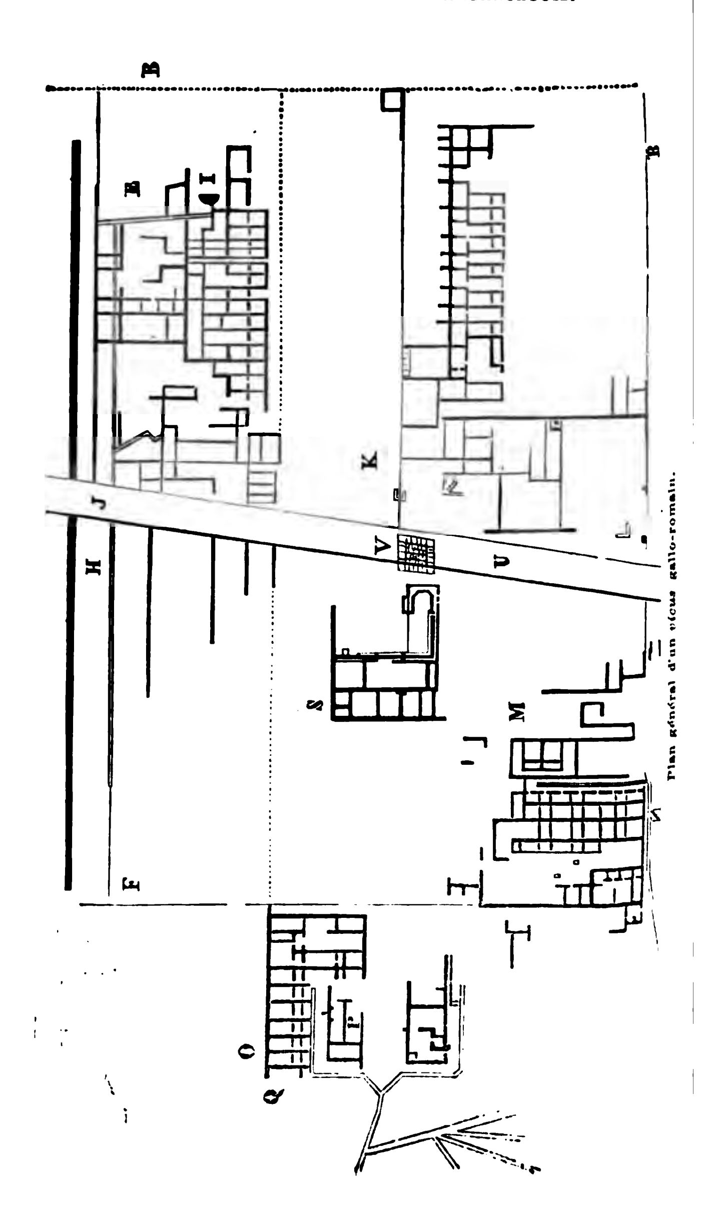
On peut voir dans les divers volumes du *Bulletin monumental*, collection que la plupart des archéologues possèdent, une vingtaine d'autres plans de *villæ* auxquels je renvoie pour l'étude de ces constructions.

On a trouvé dans les diverses parties de la France des centaines de *villæ*; elles ont été exhumées, la plupart, à l'occasion de défrichements ou de nivellements qui en ont causé la destruction immédiate, sans qu'on en ait levé les plans : celles qui ont été explorées par les sociétés archéologiques n'ont guère été mieux traitées.

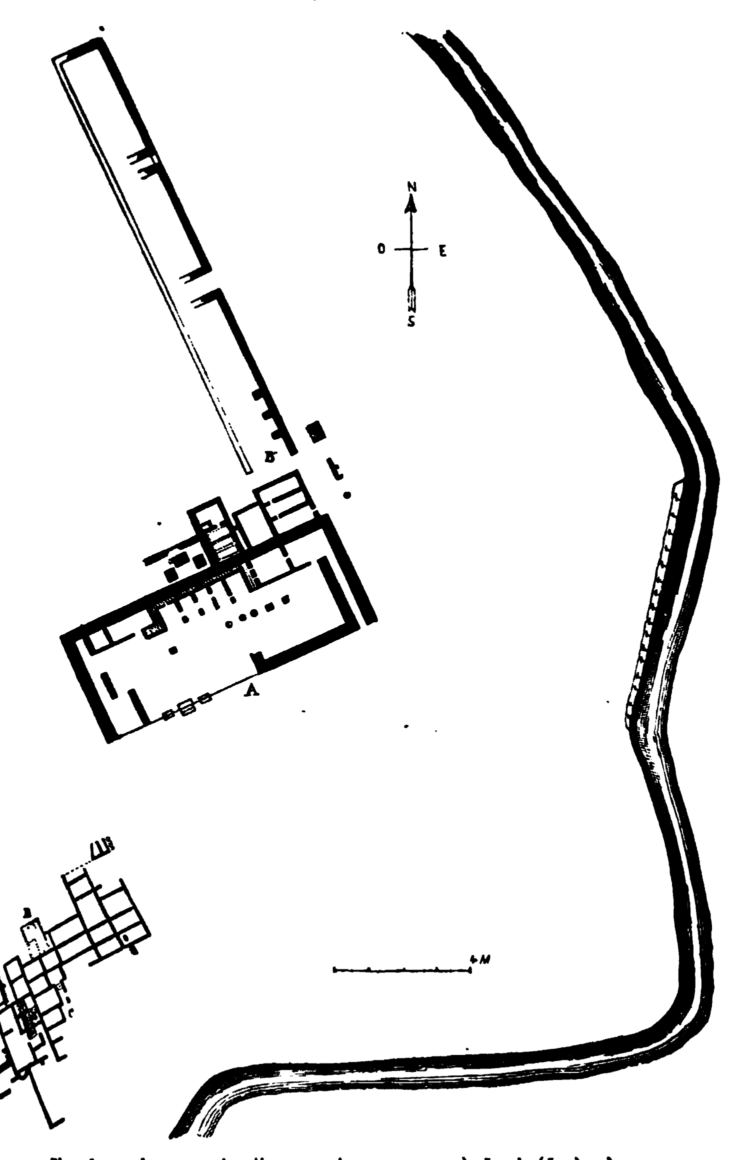
Ces fouilles ont trop souvent été dirigées par des chercheurs de médailles qui n'ont apporté aucune attention aux fondations. J'en connais qui ont fait passer les terres au crible pour recueillir les plus petits fragments, et qui n'ont même pas songé à tracer le plan des fondations considérables au milieu desquelles ils se livraient à cette opération minutieuse. Cela prouve que dans le monde archéologique il y a plus d'amateurs de bric à brac que de véritables antiquaires. Il eût été pourtant si facile de tracer le plan de ces constructions !!

Une négligence si regrettable nous prive d'une foule de documents précieux. Heureux les pays qui ont eu des ingénieurs antiquaires comme M. Jollois et M. de Boisvillette, ou de véritables archéologues comme MM. Pelet à Nîmes, Artaud à Lyon, de Pibrac à Verdes, Fornier à Corseult, et d'autres malheureusement trop clairsemés en France.

Pour familiariser avec ces vestiges et la distribution des constructions gallo-romaines telles qu'elles se présentent le plus souvent, je place ici le plan d'un *vicus* reconnu en Champagne (V. la page suivante), et celui d'une des constructions déblayées aux frais de la Société française d'Archéologie, avec le concours de M. de Moret, à Javols (Lozère). Javols était une ville, mais les maisons des villes de second ordre devaient ressembler beaucoup à celles de la campagne; aussi y voit-on des crypto-portiques ou corridors comme dans les *villæ* que nous avons examinées : je ne prétends pas du reste me prononcer sur la destination des pièces (V. la planche, page 405).



Plan général d'un vicus gallo-romain.



Plan de quelques constructions romaines reconnues à Javols (Lozère).

Je dois dire, en terminant, que la plupart des *villæ* ont dû être construites dans les IIe et IIIe siècles de l'ère chrétienne, à en juger par les médailles trouvées dans les ruines, et que quelques-unes ont dû être abandonnées dès le IVe siècle.

Ces débris encore si multipliés, quoique depuis des siècles on en ait fait disparaître un si grand nombre, pour en employer les matériaux à divers usages, montrent combien la Gaule était riche en constructions privées. L'exploration de ces ruines, dont beaucoup encore ne sont connues que des laboureurs dans le terrain desquels elles existent, pourrait fournir de grandes lumières sur la statistique de nos contrées sous la domination romaine.

Tout porte à croire que la plupart des *villæ*, même les plus opulentes, avaient une élévation peu considérable ; qu'elles ne se composaient guère que d'un rez-de-chaussée. Un grand nombre de passages d'auteurs anciens portent à le faire supposer ; Pline parle de deux parties exceptionnelles de sa *villa* de Laurente, qu'il appelle des *tours*, quoiqu'elles fussent moins élevées qu'une de nos maisons modernes, puisque chacune d'elles n'avait que trois étages. Pline ne fait aucune mention d'escaliers dans sa maison de Laurente, d'où nous pouvons conclure qu'elle n'avait qu'un étage ; au contraire, dans sa *villa* de Toscane, il y avait des escaliers et une suite de chambres au-dessus du rez-de-chaussée.

En considérant aussi le grand nombre des *villæ* possédées par Cicéron (1) telles que ses maisons de *Tusculum*, d'*Antium*, d'*Astura*, d'*Arpinum*, de *Formia*, de *Cuman*, de *Puteol* et autres, jusqu'au nombre de dix-huit, suivant quelques écrivains, et la rapidité avec laquelle trois de ces maisons, qui avaient été démolies pendant son exil, furent rebâties, on peut conclure qu'elles n'avaient aussi qu'un rez-de-chaussée.

L'examen attentif des vestiges de nos *villæ* gallo-romaines porte à croire que beaucoup d'entre elles n'ont été construites en pierre que jusqu'à une certaine hauteur au-dessus du pavé des appartements, et que le reste des murs était en clayonnage ; car on trouve souvent des placages et des charbons tombés sur les pavés, annonçant que

(1) On peut tirer des renseignements sur les maisons de campagne de Cicéron d'une grande quantité de passages de ses épîtres à *Atticus*, à son frère *Quintus* et à *Brutus* ; il fait même quelquefois mention de ses *villæ*, dans ses ouvrages philosophiques.

l'édifice s'est affaissé ou qu'il a été ruiné par un incendie, sans laisser autre chose que quelques décombres. On voit alors la base des murailles solidement construite, et conservant *un niveau constant*.

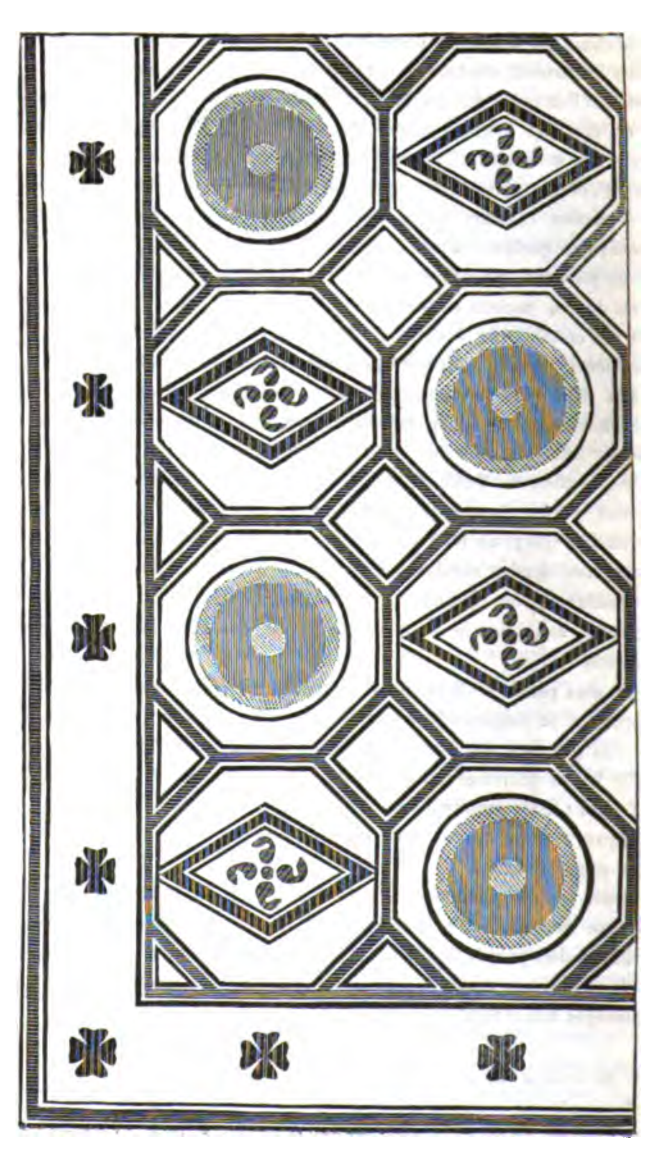
Mais si l'on peut, dans certaines localités, tirer quelques inductions de cet état des lieux, il ne faut pas oublier que l'abondance ou la rareté des matériaux a souvent fait varier le mode de construction; que, d'ailleurs, dans beaucoup d'endroits, les murailles des *villæ* ont été démolies et leurs débris employés dans des constructions modernes; que quelquefois même on a rasé les murs pour que la charrue pût se promener plus librement dans la terre qui recouvre les fondements de ces anciens édifices.

Il est certain, du reste, que les Romains employèrent souvent pour leurs maisons des matériaux peu durables, et qu'ils étaient habiles dans l'art de décorer les murs, le plus simplement, le plus légèrement construits, au moyen de placages et d'enduits peints à fresque. Dans les *villæ* les plus soignées, comme dans celles que Pline possédait en Toscane, un placage en marbre formant bordure s'élevait parfois jusqu'à hauteur d'appui; à défaut du marbre se trouvaient, jusqu'au plafond, des enduits peints, offrant des panneaux, des dessins réguliers, ou, comme dans la maison de Pline, des feuillages, des oiseaux, des guirlandes; le tout si bien exécuté que cette décoration ne le cédait pas à celle que l'on obtenait avec le marbre (1).

Les plus petites *villæ* furent remarquables par la richesse de leurs enduits, et de simples cabanes cachèrent, sous une couche de peinture, la pauvreté de leurs murailles en torchis (2e partie du *Cours*, p. 178). Des peintures murales de ce genre sont conservées au musée de Troyes; elles montrent que les compartiments géométriques des mosaïques étaient souvent imités dans la peinture décorative des murs (V. la page suivante).

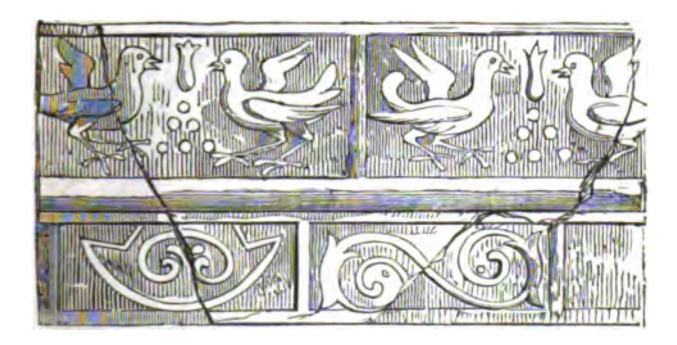
Quand on veut examiner les débris trouvés accidentellement ou à l'aide de fouilles, on y trouve bientôt des renseignements sur les procédés usités pour la décoration courante des constructions. Ainsi, j'ai vu, dans le même musée de Troyes, des ornements en mortier, espèces de placages qui avaient été moulés pour la décoration des appartements.

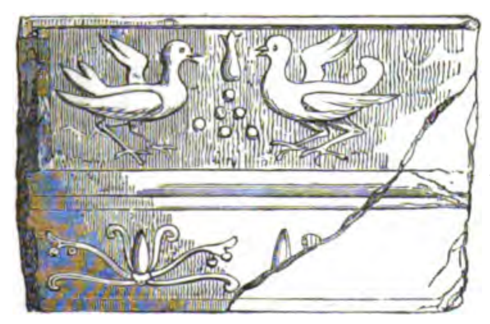
(1) *Est et aliud cubiculum à proxima platano, viride et umbrosum, marmore excultum podio tenus: nec cedit gratiæ marmoris ramos, insidentesque ramis aves imitata pictura, cui subest fonticulus.*—Plinii epist., lib. V, epist. VI.



Peinture murale gallo-romaine à Troyes (Aube).

J'avais vu, vingt ans auparavant, à Lillebonne, une quantité assez considérable de débris de corniches et de frises en mortier, dont les reliefs avaient été évidemment formés au moyen de moules en creux que l'on appliquait sur le mortier frais avec une pression plus ou moins considérable, afin d'obtenir les moulures en relief. On obtenait ainsi, à peu





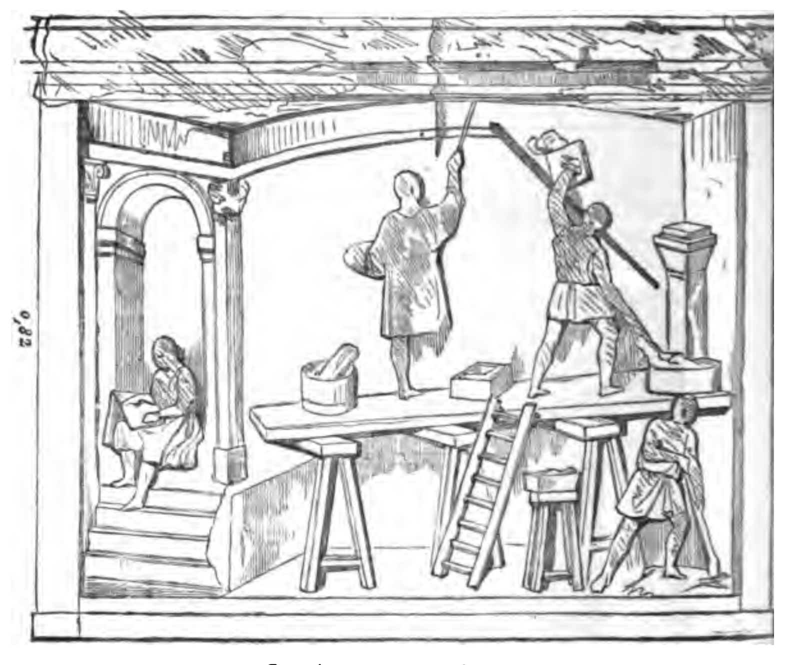
Ornements moulés en mortier, à Troyes.

de frais, des ornements, dont les imperfections étaient dissimulées le plus souvent par une couche de peinture.

Un curieux bas-relief, tiré des murs gallo-romains de Sens, nous montre des stucateurs et des peintres montés sur leurs échaffaudages et travaillant à la décoration d'une salle (V. la page suivante).

D'après nos observations et celles qui ont été faites par d'autres, si l'on excepte quelques *villæ*, la plupart n'offraient que des appartements d'une petite dimension. En réfléchissant qu'elles n'avaient qu'un

étage, on se convaincra que, même lorsqu'elles occupaient une assez grande étendue de terrain, elles fournissaient moins de logement



Bas-relief gallo-romain, à Sens.

qu'on ne le croirait au premier abord; et l'exiguité que l'on trouve dans la plupart des maisons de Pompéi se remarque aussi dans beaucoup de nos *villæ*. Ce fut sous les Antonins, époque à laquelle les constructions privées, comme les constructions publiques, acquirent le plus d'élégance, que durent être élevées dans la Gaule les plus belles *villæ*.

Nous devons ajouter, pour compléter cet aperçu des *villæ urbanæ*, qu'elles étaient ordinairement accompagnées de jardins plus ou moins recherchés et plus ou moins spacieux. Pline donne des renseignements fort précis sur ce goût pour les jardins qui régnait de son temps. Nous voyons que le buis servait à border les allées; que parfois même on le taillait, de manière à obtenir des pyramides et l'image de différents animaux, à peu près comme on le faisait

dans nos jardins au siècle dernier. Voici ce qu'il dit à ce sujet, dans la lettre où il décrit sa maison de Toscane :

« Au-devant de la galerie on voit un parterre, dont les différentes « figures sont tracées avec du buis. Ensuite est un lit de gazon peu « élevé, et autour duquel le buis représente plusieurs animaux qui se « regardent. Plus bas est une pièce toute couverte d'acanthes, si « douces et si tendres sous les pieds qu'on ne les sent presque pas. « Cette pièce est renfermée dans une promenade environnée d'arbres, « qui, pressés les uns contre les autres et diversement taillés, for- « ment une palissade. Auprès est une allée tournant en forme de « cirque, au dedans de laquelle on trouve des buis taillés de diffé- « rentes façons, et des arbres que l'on a soin de tenir bas. Tout « cela est fermé de murailles sèches, qu'un buis étagé couvre et « cache à la vue (1). »

Pline, décrivant une autre partie de ses jardins de Toscane, dit qu'on y voyait des allées contournées, au milieu d'allées droites plus larges. « Le buis était taillé en mille figures différentes, quel- « quefois en lettres exprimant tantôt le nom du maître, tantôt celui « de l'ouvrier (2). »

Les jardins étaient ornés de statues, de sièges en marbre et de bassins d'eau vive. Nous avons remarqué que la plupart des *villæ* découvertes en France se trouvaient près d'une rivière ou d'un ruisseau. Dans les terrains qui étaient privés d'eau, on en amenait quelquefois de très-loin, par des conduits de plomb ou de terre cuite (3).

(1) Traduction de M. Lemaistre de Sacy.

Ante porticum xystus concisus in plurimas species, distinctusque buxo ; demissus indè pronusque pulvinus, cui bestiarum effigies invicem adversas buxus inscripsit. Acanthus in plano mollis, et, penè dixerim, liquidus. Ambit hunc ambulatio pressis varièque tonsis viridibus inclusa: ab his gestatio in modum circi, quæ buxum multiformem, humilesque et retentas manu arbuscula circumit. Omnia maceriâ muniuntur : hanc gradata buxus operit et subtrahit.— Plinii epistolarum, lib. V, epist. VI.

(2) *Alibi pratulum, alibi ipsa buxus intervenit in formas mille descripta, litteris interdùm, quæ modò nomen domini dicunt, modò artificis.*— Ibid, ibid.

Les esclaves, qui avaient fait de cet art une étude particulière, s'appelaient *topiarii*.

(3) *Inducebatur per canales, vel fistulas aquarias, per tubos plumbeos vel fictiles seu testaceos.*— Pline XVI, 42, s. 81.— XXXI, 6, s. 31.

CHAPITRE IX.

RICHESSE ET PROSPÉRITÉ DE LA GAULE DANS LES TROIS PREMIERS SIÈCLES DE L'OCCUPATION ROMAINE.— ÉTAT DES ARTS DURANT CETTE PÉRIODE.

Au second siècle de l'ère chrétienne, dit Gibbon (1), l'Empire romain comprenait les plus belles contrées de la terre et la portion la plus civilisée du genre humain. Une valeur disciplinée, une renommée antique, assuraient les frontières de cette immense monarchie. L'influence douce, mais puissante, des lois et des mœurs avait insensiblement cimenté l'union de toutes les provinces : leurs habitants jouissaient et abusaient, au sein de la paix, des avantages du luxe et des richesses. On conservait avec un respect bienséant l'usage d'une constitution libre. Le sénat romain possédait en apparence l'autorité souveraine, et les empereurs étaient revêtus de la puissance exécutive.

Pendant plus de 80 ans, l'administration publique fut dirigée par les talents de Trajan, d'Adrien et des deux Antonins (98-180).

Alors le nom romain était respecté parmi les nations de la terre. La terreur des armées romaines ajoutait de la dignité à la modération des souverains et la rendait plus respectable. *Ils conservaient la paix en se tenant perpétuellement préparés à la guerre*, et, en même temps que l'équité dirigeait leur conduite, les nations voisines s'apercevaient bien qu'ils étaient aussi peu disposés à supporter l'offense qu'à offenser eux-mêmes.

La vie d'Hadrien ne fut presque qu'un voyage perpétuel. Doué des talents de l'homme de guerre, de l'homme de lettres et de l'homme d'État, ce prince satisfit tous ses goûts en se livrant aux soins de son empire. Insensible à la différence des saisons et des climats, il marchait

(1) *Histoire de la décadence de l'Empire romain.*

à pied, la tête nue, dans les neiges de la Calédonie et dans les plaines de la haute Égypte. Il n'y eut pas une province qui, dans le cours de son règne, ne fût honorée de la présence du souverain.

Dans les écrits des historiens qui nous ont transmis la relation des événements dont l'Empire romain fut le théâtre durant les deux premiers siècles de l'ère chrétienne, la Gaule se trouve, pour ainsi dire, oubliée. Ce n'est que de loin en loin, lorsque quelque révolution, quelque guerre entre des prétendants à l'Empire ont attiré l'attention par leur immense retentissement, par le sang qu'elles ont fait répandre, que l'histoire accorde à cette province une place étroite dans ses annales. »

Durant cette période, dont le silence même des historiens atteste la félicité, les arts, amis de la paix, vinrent à leur tour conquérir la Gaule. Tout était à créer dans ce pays vierge, dont l'architecture était si pauvre avant l'établissement de la domination romaine.

Partout d'immenses travaux furent entrepris et heureusement terminés; les voies de communication se multiplièrent: les aqueducs, établis à grands frais, amenèrent des eaux abondantes et salubres dans les villes; les temples, les palais, les basiliques et les autres édifices publics s'élevèrent de tous côtés pour l'usage des habitants et l'embellissement des cités.

Le luxe s'étendit des monuments publics aux constructions privées, et les maisons de la ville et de la campagne furent décorées de peintures, de mosaïques d'un travail exquis, de marbres étrangers de différente nature, etc., etc., etc.

Disposition générale des villes.

L'ÉTAT des villes de la Gaule et la marche de l'art pendant les quatre siècles et demi de la période gallo-romaine forment un sujet d'études jusqu'ici fort négligé, et cependant digne à tous égards de la curiosité des archéologues.

D'abord, quant à la distribution des villes gallo-romaines, il est évident que, abstraction faite des sites divers dans lesquels elles ont été établies, il existe des analogies frappantes dans leur disposition générale, dans la position respective de leurs monuments publics, et

qu'elles avaient toutes un type original que l'on peut encore reconnaître au milieu des constructions récentes qui ont modifié leur forme et leur disposition primitives. Avec le système de centralisation qui formait la base du gouvernement romain, toutes les villes des provinces durent être calquées sur un plan à peu près uniforme. Tout le monde sait qu'on cherchait à reproduire dans les villes secondaires les monuments publics de la capitale et des grandes villes d'Italie. Ainsi, le *forum*, le théâtre, l'amphithéâtre, les temples, les palais, etc., tels furent les édifices que renferma chaque ville un peu considérable de la Gaule et des autres provinces.

Plusieurs eurent aussi leur Capitole. A Rome, on appelait ainsi la forteresse du mont Tarpéien, dans laquelle étaient plusieurs temples et d'autres édifices publics. C'est là que les triomphateurs venaient sacrifier aux dieux, là que l'on gardait les choses les plus précieuses, là que se refugièrent les Romains, lorsque leur ville fut prise par les Gaulois; en un mot, le Capitole était regardé comme le *palladium* de l'État et de la liberté publique : aussi chaque municipe voulut avoir un édifice de ce nom. C'était une espèce de symbole d'indépendance, le sénat des décurions, et les autres magistrats y tenaient leurs séances.

Parmi les villes qui avaient un Capitole, on peut citer Saintes, Autun, Narbonne, Nîmes, Toulouse, Cologne, Trèves, Besançon, Clermont en Auvergne, Reims, Angers, etc.

Le Capitole occupait naturellement le point le plus élevé de la ville.

Relativement aux emplacements choisis de préférence pour l'établissement des villes gallo-romaines, il serait difficile de rien indiquer d'une manière précise; ce choix dépendait de trop de circonstances diverses. On pourrait néanmoins citer beaucoup d'exemples qui prouvent que, loin de choisir un terrain plat et également accessible de tous côtés, nos ancêtres aimaient les inégalités de terrain : une partie de la cité de Besançon se trouvait sur une élévation considérable ; l'autre sur un terrain uni, dominé par cette montagne et entouré par le Doubs. Il en était de même pour Lyon, qui s'élevait en amphithéâtre depuis les bords de la Saône et du Rhône jusqu'au sommet de la montagne de Fourvières.

Beaucoup d'autres villes étaient situées à peu près de même. On conçoit tout le parti qu'on tirait de semblables positions pour le coup d'œil et la perspective, et le choix que l'on put en faire, malgré les travaux considérables qu'elles devaient nécessiter. Par exemple, la situation de Vienne sur les flancs de plusieurs montagnes es-

carpées exigea, pour les grands édifices, des substructions considérables. Les Romains élargirent et étagèrent les différents plateaux naturels par des massifs répartis suivant l'inégalité du sol, depuis le niveau de la Gère jusqu'au sommet du roc de la citadelle. Le premier degré de cet énorme escalier avait sa base sous les eaux, et épaulait le jardin du palais impérial. Le second, encore plus colossal, formait comme un haut piédestal qui portait plusieurs édifices, entre lesquels s'élevait le temple de Mars. Au-dessus, plusieurs autres degrés flanquaient successivement les différents plans du Capitole allobroge. En contemplant ces travaux gigantesques, dit M. Rey, on est saisi de respect pour la vaste puissance qui, dans une simple ville de province, se jouait ainsi des fleuves, des précipices et des montagnes.

Nous possédons des plans de Vienne, de Lyon, de Besançon et de plusieurs villes antiques; il est fort à désirer qu'on en dresse de semblables pour les autres. Quelque incomplets que puissent être, à présent, les renseignements au moyen desquels on dressera de pareilles cartes, quelque nombreuses que soient les lacunes qu'on y laissera, *elles seront toujours d'un immense intérêt pour la topographie comparée de nos villes gallo-romaines.*

État de l'architecture.

Les monuments publics furent, en général, construits d'après le même plan, les mêmes formes générales; sous ce rapport, l'école architectonique dut suivre les traditions reçues. Mais les architectes furent libres de suivre les aspirations de leur génie. Il n'y avait pas de *Conseil des bâtiments* pour critiquer les innovations, pour arrêter les essais. Il est fâcheux que l'apathie dans laquelle on est resté si longtemps en France quant à l'étude des monuments nationaux, ait fait négliger complètement les observations qui pouvaient nous conduire à la connaissance des phases diverses de notre architecture gallo-romaine. Aujourd'hui que la France est dépouillée de presque tous ses monuments, il est difficile sans doute d'obtenir des documents complets et précis; et cependant il existe encore tant de débris, épars sur le sol de nos cités antiques, qu'un inventaire de ces précieux restes conduirait à des données du plus haut intérêt. On ne conçoit pas comment cette étude si importante n'a été faite encore

par aucun architecte français. Tous se dirigent vers l'Italie pour mesurer, dessiner, étudier des édifices qui l'ont été mille fois déjà, et ne paraissent pas même se douter qu'il existe rien d'antique en France. Aucun d'eux, je le répète, n'a étudié les débris de colonnes, de frises et d'entablements, entassés dans beaucoup de nos villes, où chaque jour ils sont exposés au mépris des populations et au vandalisme des Conseils municipaux. Cependant l'examen de ces débris révèle des faits importants.

D'abord on se rappelle que, par diamètre d'une colonne, on peut découvrir la hauteur de l'édifice dont elle faisait partie. Si donc on avait seulement mesuré les tronçons de colonnes épars dans beaucoup de villes gallo-romaines, on saurait quelle était la hauteur de chacun des monuments dont les débris existent, et de plus on arriverait (approximativement sans doute, mais cette approximation serait encore fort intéressante) à des données sur les dimensions les plus généralement usitées pour chaque genre d'édifices (1).

(1) Pour citer un exemple, il existe à Périgueux sept tambours de colonnes avec cannelures évidées, offrant les diamètres suivants :

Le premier	2 p.	6 p.	» lig.
Le second	2	4	6
Le troisième et quatrième	2	4	6
Le cinquième	2	4	»
Le sixième.	2	3	8
Le septième sur lequel finissaient les cannelures. .	2	3	»

Tous ces blocs à 18 cannelures appartenaient probablement à la même ordonnance. Or, la hauteur des colonnes devait être d'environ 26 pieds, si l'on admet qu'elles fussent d'ordre Corinthien, comme tout porte à le croire. L'addition d'une base et de l'entablement donnerait une hauteur de 40 pieds environ pour l'édifice auquel elles ont appartenu.

D'autres tambours de colonnes à 24 cannelures ont offert les diamètres suivants :

Le premier	3 p.	» p.	» lig.
Le second.	2	11	9
Le troisième	2	11	3
Le quatrième	2	10	9

Les débris d'architecture, quelque mutilés qu'ils soient, peuvent donner lieu à des observations d'un haut intérêt sur l'ornementation des monuments gallo-romains. Malheureusement il n'en existe qu'un très-petit nombre. A Paris même, nous n'avons pas de musée de ce genre (1). Le mépris des architectes et des savants parisiens pour tout ce qui est indigène, pour tout ce qui n'est pas grec ou égyptien a fait qu'aucune collection un peu importante de pareils objets n'a été formée dans cette ville. Mais celles que l'on a commencées, depuis quelque temps, à Poitiers, Nantes, Saintes, Périgueux, Bordeaux, Toulouse, Narbonne, Montpellier, Nîmes, Arles, Avignon, Clermont, Sens, Bourges, Lyon, Besançon, Langres, Avenches, Genève, etc., et dans les villes rhénanes, renferment chacune quelques morceaux qui, comparés entre eux, peuvent fournir des notions importantes sur l'histoire de l'art et sur les usages dans la Gaule romaine.

Ainsi certains bas-reliefs nous montrent les véhicules les plus ordinaires pour aller de la campagne à la ville et pour les voyages : tel est le *cisium*, qui ressemble beaucoup à notre cabriolet moderne. Il y en avait à un, à deux, à trois chevaux, *Cisio trijugi placeat insilias*, dit Ausone dans une de ses épîtres (épître VIII).

Le cinquième	2 p.	» p.	» lig.
Le sixième.	2	9	8

Le diamètre du premier tambour nous donne, pour une colonne corinthienne, 30 pieds ; si nous ajoutons l'entablement, qui serait d'environ 8 pieds, et un piédestal, qui serait de 10 à peu près, nous aurons pour ce dernier édifice une hauteur de 45 à 50 pieds.

Il est bon d'observer que les débris de colonnes que l'on rencontre n'ont pas tous appartenu à la décoration extérieure : il en est qui faisaient partie de la décoration intérieure ; mais, en général, celles-ci ont un diamètre moins considérable que les autres, et il est assez facile de les reconnaître.

J'ai trouvé très-fréquemment des fûts de colonnes de 22 à 26 pouces de diamètre dans les ruines romaines (Saintes, Périgueux, Avenches, Vieux, Lisieux, etc.).

(1) Au moment où nous imprimons ce volume on va fonder, dit-on, un musée gallo-romain à St-Germain, à côté du musée préhistorique. Nous nous abstiendrons de dire ce que nous pensons de cette création hors Paris, tant qu'elle n'aura pas reçu son exécution.

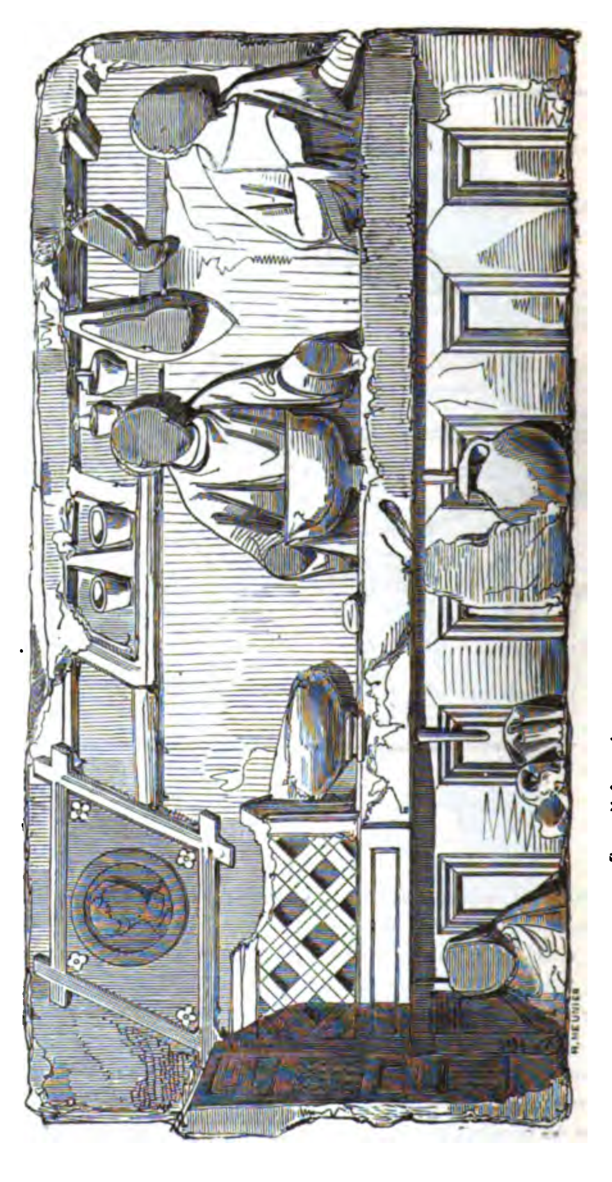


Cabriolet (*cisium*) à deux chevaux (Dijon).



Cabriolet (*cisium*) à un cheval (Dijon).

Le fragment suivant (page 420), qui existe à Dijon, offre l'image d'une boutique de marchand de vin, d'huile et de comestibles. On voit en avant une espèce de comptoir ou de table traversée par deux espèces d'entonnoirs, en arrière de laquelle se trouvent deux personnages. Sous cette table on distingue un vase qui vient d'être rempli au moyen d'un des entonnoirs ; puis, sur des tablettes au fond de la boutique, d'autres vases, des mesures et des paquets renfermant des marchandises. L'agencement des traverses en losange qu'on voit à droite du principal personnage, se retrouve absolument semblable dans quelques autres bas-reliefs de l'époque gallo-romaine.



Bas-relief représentant une boutique gallo-romaine, à Dijon.

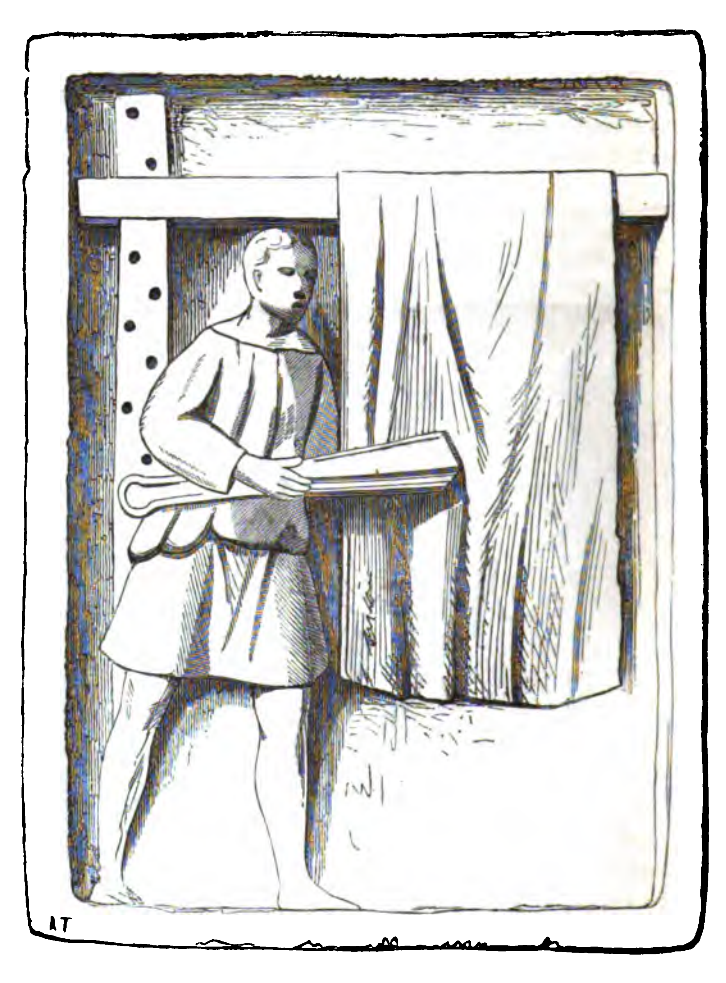
Nous voyons dans les bas-reliefs découverts à Sens il y a quelques années et conservés dans le musée lapidaire de cette ville, un foulon foulant du drap avec les pieds dans un réservoir carré. Les foulons formaient une corporation et étaient employés non-seulement pour le foulage des draps neufs, mais encore pour nettoyer et blanchir les vêtements de laine après qu'ils avaient été portés, ce qui se faisait en foulant les étoffes avec les pieds dans des cuves.



Fouleur de drap, à Sens.

Un autre bas-relief nous montre le drap soumis au tondeur : celui-ci est armé de ciseaux d'une grande dimension. Le drap est étendu

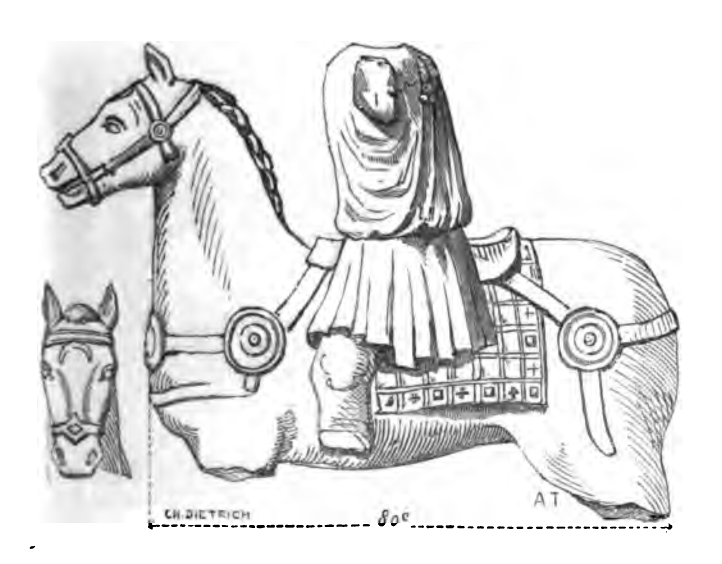
sur une traverse que l'on pouvait élever ou abaisser à volonté, ce que



Tondeur de drap, à Sens.

montrent les trous placés à différentes hauteurs pour recevoir les chevilles de support,

Le cavalier suivant, conservé à Auxerre, fait voir comment le cheval de selle était équipé et bridé. Une housse, ornée d'un dessin rectangulaire, s'étend au-dessous de la selle ; des plaques rondes



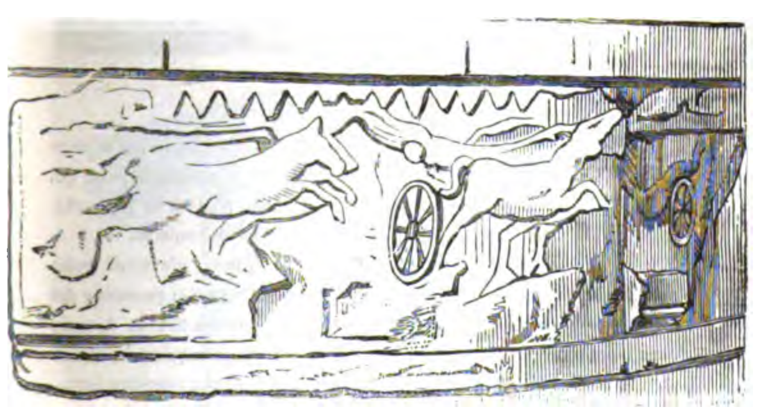
Musée d'Auxerre.

décorent les cuirs qui forment le harnais, en avant et en arrière du cheval. Il n'y a pas de croupière proprement dite. La bande de cuir qui entoure le cheval par derrière en tient lieu.

Je place, page 424 et suivantes, quelques autres bas-reliefs provenant d'Arles, de Nantes et de Lillebonne.



Bas-relief gallo-romain, à Lillebonne.



Bas-relief représentant les courses du cirque, à Arles.



Sculptures trouvées à Nantes.

Ce fut sous Auguste que la Gaule commença à se couvrir d'édifices publics. L'architecture de cette époque n'offrait, sans doute, rien qui la distinguât de ce qu'elle était en Italie; mais, plus tard, les architectes gaulois n'imitèrent pas servilement les modèles romains.

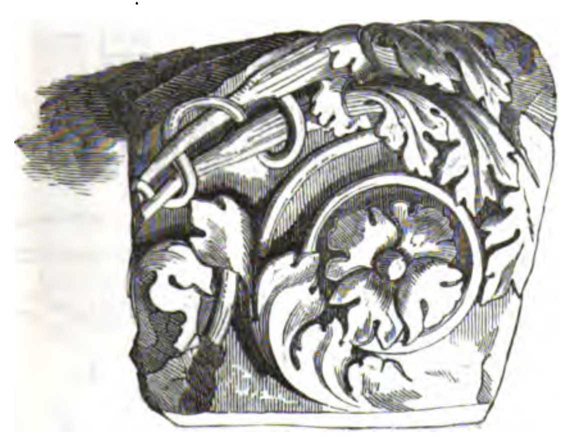
Les Romains eux-mêmes, imitateurs des Grecs, n'avaient point absolument suivi leurs modèles; ils s'attachaient plus à la grandeur des édifices qu'à la justesse des proportions et à la pureté des formes. Jamais, dans leurs sculptures, ils n'atteignirent la délicatesse exquise du ciseau grec. L'emploi qu'ils firent des voûtes circulaires et des coupoles introduisit dans leur architecture un élément nouveau, qui donna bientôt à leurs œuvres un caractère distinct et grandiose.

Il nous reste en France bien peu de débris du siècle d'Auguste. Il est évident que la plupart de ceux qui existent aujourd'hui ne datent

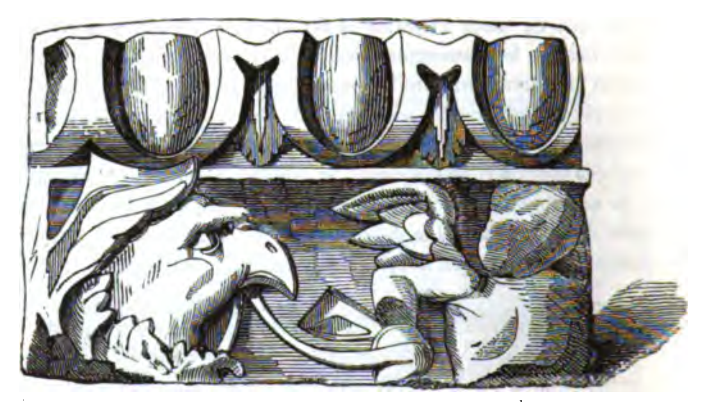
guère que du temps d'Hadrien et des Antonins, ses successeurs. En effet, soit que les monuments élevés après la conquête de la Gaule ne fussent plus en rapport avec la grandeur des villes, soit que celles-ci n'eussent d'abord que les monuments les plus utiles et qu'elles manquassent de ceux qui n'étaient pas d'une nécessité absolue, il est certain que sous Hadrien et ses successeurs les cités gallo-romaines s'embellirent et se couvrirent d'édifices ; c'est alors peut-être que se manifesta le génie des architectes. Les débris qui nous restent montrent quelle richesse d'ornementation ils apportèrent dans leurs ouvrages.



Frise découverte à Vieux.

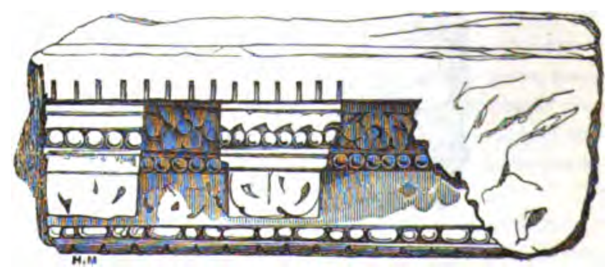


Bourges.



Bourges.





Dijon.



Rinceaux antiques, à Dijon.



Frise gallo-romaine, à Bayeux.



Chapiteau composite, à Néris (Allier).



Chapiteau composite, à Néris.

Les relations nombreuses établies avec l'Orient devaient changer le goût du public et des artistes ; de grandes modifications devaient s'ensuivre dans l'ornementation des édifices, surtout vers la fin du IIe siècle. L'ordre composite fut employé avec profusion, et, dans la manière de rendre les chapiteaux, on remarque une grande variété, comme je l'ai dit pages 88 et suivantes.

Les colonnes furent quelquefois, au-dessus de la base, garnies d'un rang de feuilles d'acanthe, du milieu desquelles elles semblaient sortir pour aller supporter le chapiteau (bains de Nîmes, Avenches, Périgueux, etc.). D'autres fois des pierreries étaient sculptées sur les tores de la base.

Ce qui distingue surtout la sculpture romaine de cette époque, comme de toutes les autres, c'est d'être largement traitée, de ne point présenter de détails trop finis, trop symétriquement taillés, comme nous le faisons aujourd'hui, mais de produire cet effet qui frappe dans les monuments romains et que nous obtenons si difficilement dans les nôtres.

Divers symptômes de décadence commencèrent à se manifester dans la sculpture à partir du règne de Septime-Sévère ; elle se maintint pourtant durant la première moitié du IIIe siècle ; mais, sous Gallien (260) et ses successeurs, la décadence fit des progrès rapides.

La profusion d'ornements qui existait sous les Antonins s'accrut sous leurs successeurs ; sous Constantin, le goût oriental avait pénétré partout dans l'architecture, comme dans le costume et dans les ouvrages d'art. Nous savons que cet empereur portait un diadème d'une forme nouvelle ; qu'il se couvrait de pierres précieuses, de colliers et de bracelets ; qu'il était revêtu d'une robe de soie flottante et artistement brodée en fleurs d'or. A mesure que l'art perdit de sa pureté, on chercha à en racheter les défauts par une ornementation surchargée de détails.

Au IIIe siècle, le fût des colonnes qui, dans l'origine, n'avait été orné que d'un rang de feuillages vers la base, finit par se couvrir d'ornements, tels que des feuilles d'eau imbriquées, des moulures en spirale, etc., etc.

Ailleurs, comme à l'arc de triomphe de Besançon, les colonnes se couvraient de bas-reliefs formant des tableaux superposés, séparés les uns des autres par des cercles, ou de rinceaux garnissant complètement le fût, de guirlandes de vigne ou d'autres feuillages (Voir la page suivante). La base de la colonne s'altéra. Les



Fût de colonne gallo-romaine entièrement couvert de feuilles d'acanthe,

entre-colonnements, les bases, l'entablement, se chargèrent de moulures.

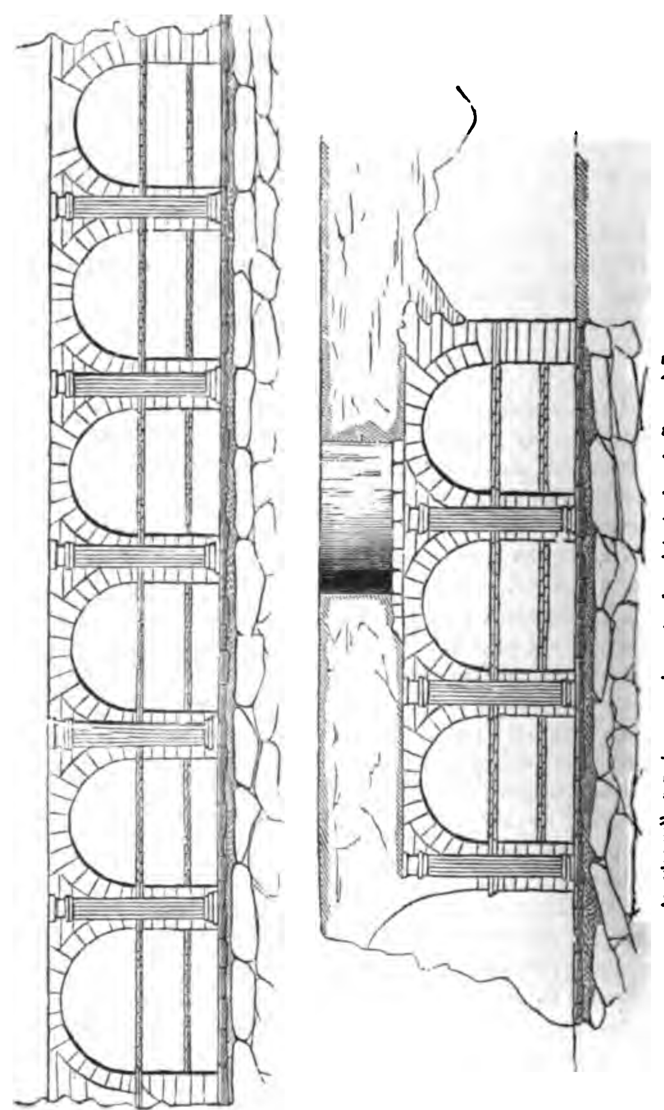
En résumé, trois époques peuvent être distinguées dans les constructions que les Romains nous ont laissées : la *première*, antérieure aux Antonins ; la *seconde*, sous les Antonins, où des innovations et une ornementation brillante furent en usage ; puis la *troisième* époque, où la sculpture se chargea de détails, mais déclina de plus en plus.

En même temps que ce surcroit d'ornements se montrait dans les édifices les plus somptueux, la pauvreté de l'art se manifestait de tous côtés par l'abandon presque général du grand appareil, par l'emploi de la brique figurant des reliefs et remplaçant les moulures.

Quoique depuis des siècles les ruines romaines aient été explorées, il reste beaucoup à trouver encore, et des fouilles pourraient être entreprises avec succès sur un très-grand nombre de points divers. Les villes qui ont succédé aux cités romaines recouvrent bien souvent des murailles et des fondations intéressantes qui pourront être explorées quand des travaux de reconstruction les rendront apparentes. A Bourges, on a découvert, au-dessous du palais du duc de Berry, un monument romain considérable dont nous donnons quelques arcades aux pages 436 et 437. La configuration du sol peut, dans nos villes d'origine romaine, indiquer les points où des décombres ou des murs antiques ont modifié le niveau des rues. Il sera bon d'explorer les caves des maisons construites sur ces protubérances du sol causées par ces décombres antiques.

Dans la campagne, où il est beaucoup plus facile d'entreprendre des fouilles, des indices certains guideront l'observateur, savoir : 1° la présence des fragments de brique et de ciment à la surface du sol ; 2° dans les champs cultivés, la couleur des récoltes qui jaunissent de bonne heure sur la crête des murs lorsque ceux-ci ne sont pas recouverts d'une couche de terre profonde.

Dans les terres incultes et dans les bois, les indices sont bien plus sûrs encore ; les murailles, en s'affaissant, ont, comme à Jublains où le fait est facile à observer, formé des amas de cailloux qui indiquent la direction des murs antiques et au centre desquels on peut, le plus souvent, retrouver la partie basse de ces murs encore solide et bien conservée.



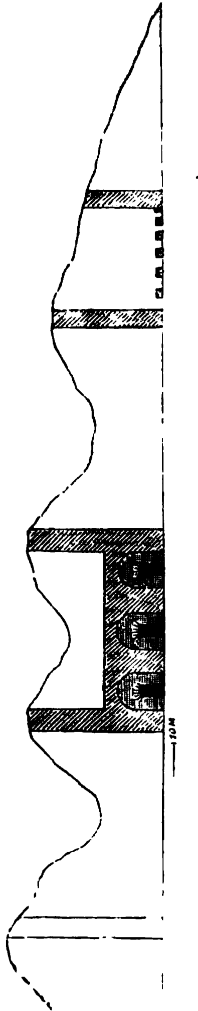
Arcades gallo-romaines sous les restes du palais du duc de Berry, à Bourges.



Les arcades gallo-romaines surmontées de voûtes du moyen-âge, à Bourges.

Dans les bois surtout, les arbres en poussant au milieu des ruines les ont garanties de la destruction, et l'on peut voir, comme dans la figure suivante, la crête des murs antiques émergeant çà et là au milieu des troncs d'arbres et des taillis. Les fouilles entreprises par ordre de l'Empereur dans la forêt de Compiègne, près de Pierrefont, montrent des habitations, des cours, des murs assez élevés, grâce à la protection des arbres, pour que l'on puisse rétablir, sans aucune difficulté, le plan des édifices qui avaient formé là une bourgade avant l'invasion des Barbares.

Ce peu de mots suffit ; l'observation attentive des lieux fournira bien d'autres moyens de se guider dans les recherches que l'on voudrait entreprendre. En suivant les crêtes des murs souterrains au moyen de sondages et d'un déblai peu coûteux, on pourra reconnaître d'abord la forme et la grandeur des appartements sans les dégager de la terre qui les encombre, et ce premier aperçu sera déjà très-utile ; car avec un plan approximatif on verra comment des travaux plus complets pourraient être poursuivis et s'il y a lieu de les entreprendre.



Coupe indiquant comment les constructions antiques se présentent dans certaines forêts.

CHAPITRE X.

MONUMENTS FUNÈBRES.

Après avoir décrit les édifices dans lesquels nos ancêtres entouraient leur vie du confortable de la civilisation romaine, l'ordre naturel me conduit aux monuments qui recouvraient leur dépouille mortelle. Les tombeaux sont peut-être les monuments les plus intéressants de tous pour l'épigraphie; les représentations qui les recouvrent quelquefois jettent de grandes lumières sur les coutumes et sur les mœurs.

Inhumations gallo-romaines.

Parlons d'abord des inhumations pour lesquelles l'incinération des corps fut en usage (1).

L'endroit où l'on élevait le bûcher s'appelait *ustrinum* ou *ustrina.* Il était situé hors des villes, ainsi que les cimetières, conformément à la loi des douzes tables : *Hominem mortuum in urbe ne sepelito* (2).

(1) Scylla fut le premier de la branche patricienne de la famille Cornelia qui ait été mis sur un bûcher; on croit qu'il en avait donné l'ordre pour éviter l'outrage fait aux restes de Marius, qu'on avait exhumés et dispersés. Pline prétend que l'usage de brûler les cadavres s'établit à Rome, parce que les citoyens morts sur le champ de bataille, dans les contrées éloignées, étaient quelquefois déterrés par les ennemis; il paraît cependant que, longtemps auparavant, cette coutume avait existé (V. *Antiquités romaines*, par A. Adam).

(2) Diverses considérations avaient fait défendre de brûler et d'inhumer

Le bûcher funèbre (*rogus* ou *pyra*) était formé de bois susceptible de s'enflammer facilement; on le faisait plus ou moins élevé, suivant le rang des personnes (1). Le corps était placé sur une espèce de lit ou de banc, et les parents du défunt, après lui avoir adressé un dernier adieu, allumaient le feu avec une torche, en détournant le visage.

On versait quelquefois des parfums dans les flammes; et, comme on croyait que le sang réjouissait les mânes, on immolait parfois des animaux que l'on déposait sur le bûcher pour accompagner le corps du défunt.

On jetait aussi dans le feu des présents, des objets de différents genres et les marques distinctives du mort; les armes d'un militaire étaient ordinairement brûlées avec lui.

Le bûcher consumé, on répandait du vin sur les cendres du défunt, afin qu'elles pussent être recueillies plus facilement, et ces derniers débris du corps humain étaient soigneusement renfermés dans une urne que l'on confiait immédiatement à la terre avec certains vases de différentes formes et grandeurs, que l'on plaçait autour d'elle, et qui contenaient des liquides ou quelques mets offerts aux mânes (2).

Les urnes en terre cuite, découvertes dans un très-grand nombre de cimetières, sont de la plus grande simplicité, le plus souvent en terre grise; elles ne se recommandent guère que par leurs formes, en général pures et gracieuses. Les plus ornées portent seulement des filets entre lesquels on a tracé des hachures ; quelques-unes sont cannelées sur toute leur hauteur ; d'autres, couvertes de moulures nattées, de guillochis, etc., etc. Les formes les plus ordinaires sont celles que voici (page suivante); on les retrouve dans tous les cimetières.

D'autres urnes ressemblent à un plat à hauts bords perpendiculaires, ou à des espèces de jattes à ventre un peu renflé.

les corps à l'intérieur des villes. On voulait surtout éviter les incendies qui auraient pu naître de la fréquence des bûchers funèbres.

(1) Lucan., VIII, 743.— Virg., IV, 504 (V. *Antiquités romaines*, par A. Adam).

(2) Douglas nœnia britanica.— Norris Brewer introduction to the beauties of England and Wales.



Urnes cinéraires en terre cuite.

Les formes dont je présente l'esquisse paraissent avoir été consacrées pour les urnes cinéraires, mais on en a souvent employé d'une autre espèce, et, à défaut d'urnes, des parents pauvres ont recueilli les cendres dans des vases qui étaient destinés à des usages domestiques, et jusque dans de simples assiettes.

Ainsi, l'on a trouvé dans beaucoup de cimetières gallo-romains des cendres déposées sous un plat retourné. Quelques tessons de poterie, une tuile, ou des pierres plates, recouvraient même au besoin les restes du pauvre.

Les urnes en verre, beaucoup plus rares que les urnes en terre, ont dû être employées pour des personnes riches. Elles affectent quelquefois la forme des urnes en terre, mais plus ordinairement celle d'un flacon à cou rond, muni d'une ou de deux anses, dont le corps est tantôt rond, tantôt carré (Voir la page suivante).

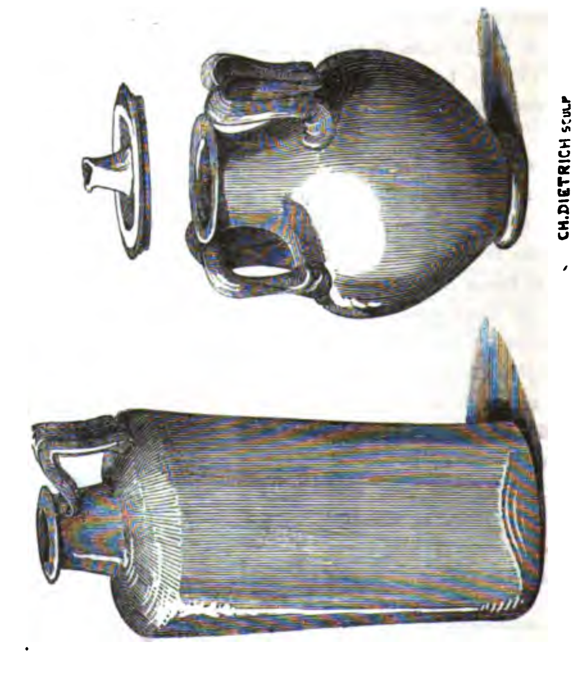
Les urnes en cuivre battu et ciselé sont assez rares. Une urne de cette espèce, découverte à *Villeromain* (Loir-et-Cher), est déposée dans le musée de la ville de Tours.



L'orifice des urnes était fermé avec une plaque de fer ou de cuivre, quelquefois avec une assiette retournée, et souvent avec un morceau de brique ou d'ardoise, ou avec une pierre plate.

M. de Saulcy a même observé, à Dieulouard (Meurthe), des urnes fermées avec des os de bœuf.





Urnes en verre au musée de Tours.

La disposition des urnes dans la terre offre un vif intérêt pour l'observateur. Généralement elles se rencontrent à une profondeur peu considérable. Elles sont remplies de cendres noires assez fines, mêlées avec des débris d'ossements calcinés.

Dans quelques-unes on trouve une médaille et une de ces fioles qu'on a nommées *lacrymatoires* (1). Ces petites bouteilles sont assez ordinairement en verre de couleur (bleu, indigo, rouge, etc.) (2), et quelquefois en terre fine.

On en a remarqué, à Poitiers, au fond desquelles se trouvait une espèce de résidu semblable à la lie d'une liqueur desséchée. Celles qu'on voit au musée de Tours sont presque toutes remplies de sable; mais une d'elles, chose bien remarquable, renfermait quinze perles, qui, sans doute, avaient fait partie de la parure d'une jeune dame.

Beaucoup d'urnes ne contiennent que des cendres. Les médailles, lorsqu'il y en a, n'occupent pas de place déterminée dans l'urne; on les trouve tantôt au fond, tantôt au milieu, d'autres fois sur les ossements. Quelques-unes des médailles trouvées dans le cimetière de Bordeaux et ailleurs avaient été portées suspendues avant d'être confiées à la terre, car elles étaient percées d'un petit trou au-dessus de la tête de l'empereur.

On trouve assez ordinairement, près des urnes, des coupes de différents genres et de petits vases à cou étroit et allongé, espèces

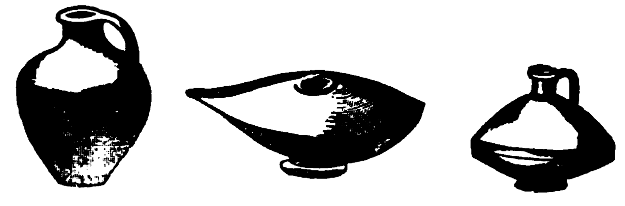
(1) On pense que ces petites fioles, appelées *lacrymatoires*, parce que plusieurs antiquaires avaient avancé qu'elles servaient à recueillir les larmes versées par les parents et les amis du mort, étaient, au contraire, destinées à contenir des parfums. Il reste encore une grande obscurité sur la véritable destination de ces petits vases.

(2) Pline rapporte que, de son temps, on fabriquait beaucoup de verre de couleur, sur la côte océanique de l'Espagne. « On y fait, dit-il (liv. 36), un « verre d'un rouge si chargé qu'il en est opaque; on y fait du verre blanc, du « verre mirrhin, du verre qui imite le saphir, l'hyacinthe et les autres cou- « leurs des pierreries. Enfin nulle matière, aujourd'hui, n'est plus propre « à prendre toutes les teintures; mais il n'y en a pas que l'on estime autant « que le verre blanc bien transparent, à cause de son extrême ressemblance « avec le cristal. »

Fit et album et murrhinum aut hyacintos saphirosque imitatum et omnibus aliis coloribus, nec est alia nunc materia sequacior aut picturæ accommodatior.

de bouteilles de formes assez variées, la plupart en terre rouge, que l'on suppose avoir renfermé du vin, du lait ou quelque liqueur offerte aux mânes du défunt. Le grand cimetière de Soing, celui de Gièvres, exploré par M. Jollois, plusieurs autres lieux de sépulture, visités en Sologne par M. de La Saussaye, le cimetière antique de Tours, et quelques autres, ont fourni un si grand nombre de vases semblables, que je n'en ai pas vu moins de quinze à dix-huit cents répartis inégalement dans les collections de Tours, d'Orléans, de M. Pellieux, à Beaugency, et de M. de La Saussaye, à Blois.

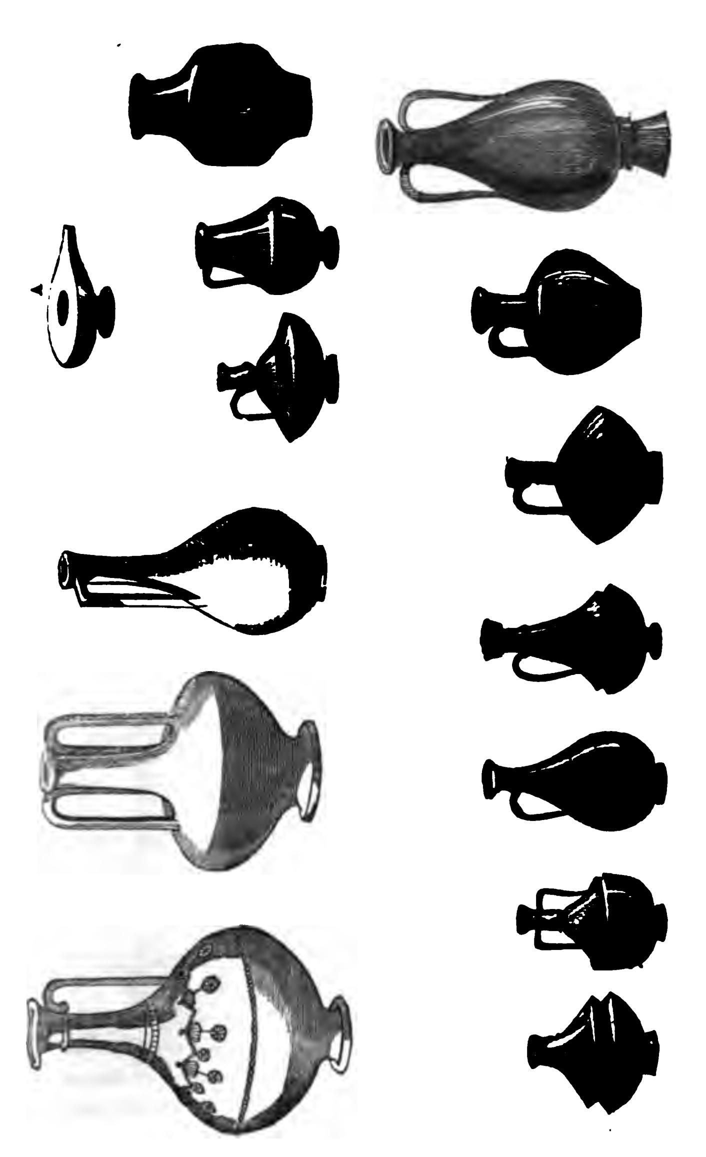
J'ai dessiné et mesuré ceux du musée d'Orléans (V. la page suivante). On remarquera parmi eux des petits vases, munis d'une tétine ou biberon (A, p. 445), que l'on croit avoir servi à l'allaitement des enfants, et qui auraient suivi dans le tombeau le jeune nourrisson à l'usage duquel ils étaient consacrés. On en a trouvé plusieurs à Gièvres, à Soing, à Bordeaux, à Lisieux, etc., etc.



Vases trouvés à Lisieux.

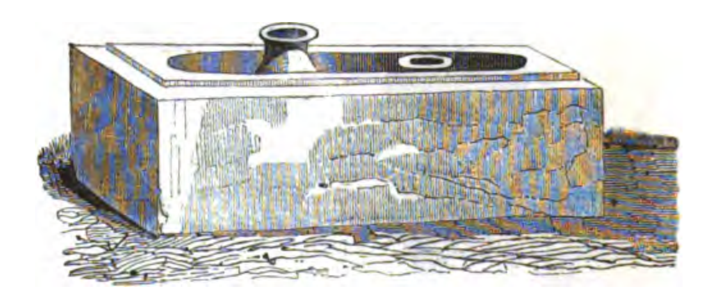
Parmi les objets qui avaient servi au défunt, et que l'on déposait près de ses cendres, on peut citer, avec les coupes en terre rouge, les styles à écrire, les miroirs, les lampes, les épingles à cheveux en os ou en ivoire, les clés, etc. M. Jouannet, ayant rencontré assez fréquemment des clés près des urnes du cimetière de Bordeaux, a pensé que l'on pouvait, dans certains cas, regarder ces clés comme un témoignage honorable rendu à la mémoire d'une bonne mère de famille, en considérant qu'au moment du mariage, la femme recevait les clés, et que ce gage d'administration intérieure ne lui était retiré qu'en cas de répudiation.

Sans doute beaucoup d'urnes ont été confiées à la terre sans être renfermées dans des coffres, mais beaucoup aussi ont dû être munies d'une enveloppe. Si le bois employé le plus souvent à la fabrication de ces boîtes est pourri depuis longtemps, leur primitive existence paraît prouvée par la présence des clous qui en liaient les différentes parties, et que l'on trouve souvent autour des urnes. Il est probable



Vases qui accompagnaient les urnes cinéraires.

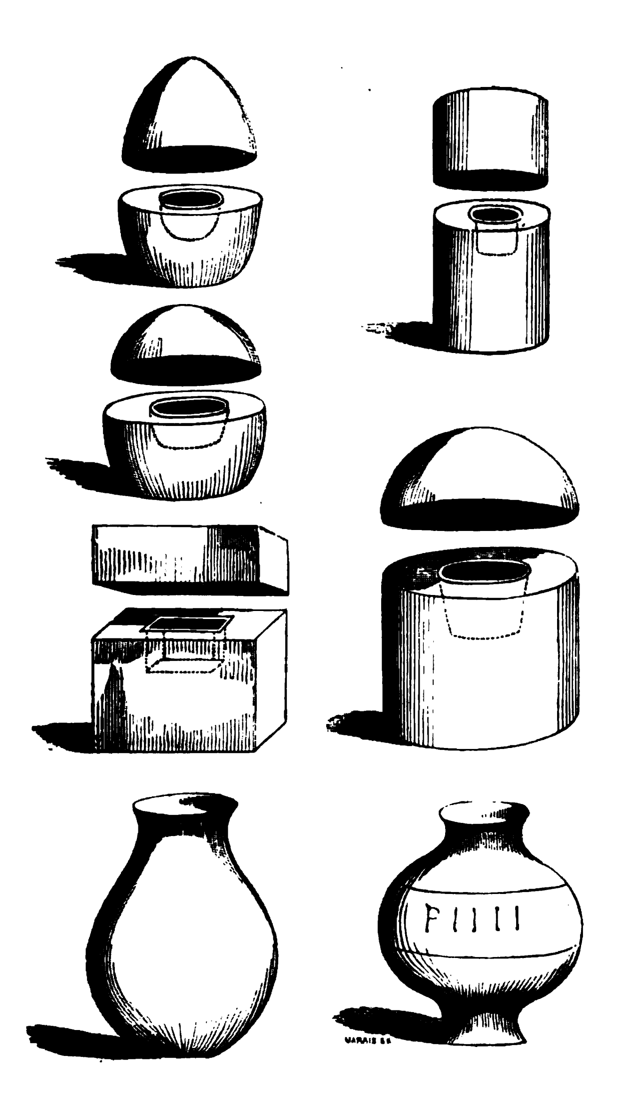
que les urnes en verre ou en cristal, qui appartenaient à des morts d'un certain rang, ont toutes été renfermées dans des coffres, soit en bois, soit en pierre. Quelques-uns de ces derniers, retrouvés dans plusieurs cimetières, étaient de deux pièces et assez spacieux pour contenir, avec l'urne cinéraire, les vases accessoires dont j'ai



parlé ; d'autres fois il n'y a place que pour une seule urne, c'est ce qui a été constaté fréquemment dans le département de la Creuse, en Poitou (1) et ailleurs (V. la page suivante). Dans ce cas, les vases accessoires étaient vraisemblablement déposés en dehors. Quelques urnes étaient placées dans des cavités carrées et maçonnées, formant des espèces de cryptes. On a trouvé aussi plusieurs fois, tant en France qu'en Angleterre, des urnes renfermées dans des globes en terre cuite. Le musée de Rouen possède



(1) Dans le cimetière romain découvert à Poitiers vers la fin du siècle dernier, lorsqu'on planta la belle promenade de Blossac, on trouva beaucoup d'urnes renfermées dans des boîtes en pierre formées de deux ou trois pièces, offrant, pour la plupart, l'image d'une petite colonne ou d'un cône tronqué. Quelques-unes de ces enveloppes se composaient de trois morceaux : la base, la cuvette et le couvercle. La cavité pratiquée dans la cuvette et le couvercle formaient une ellipse après la réunion de ces deux parties. La plupart se composaient, comme dans les enveloppes (p. 447) provenant du département de la Creuse, de deux morceaux seulement, le couvercle et le socle.

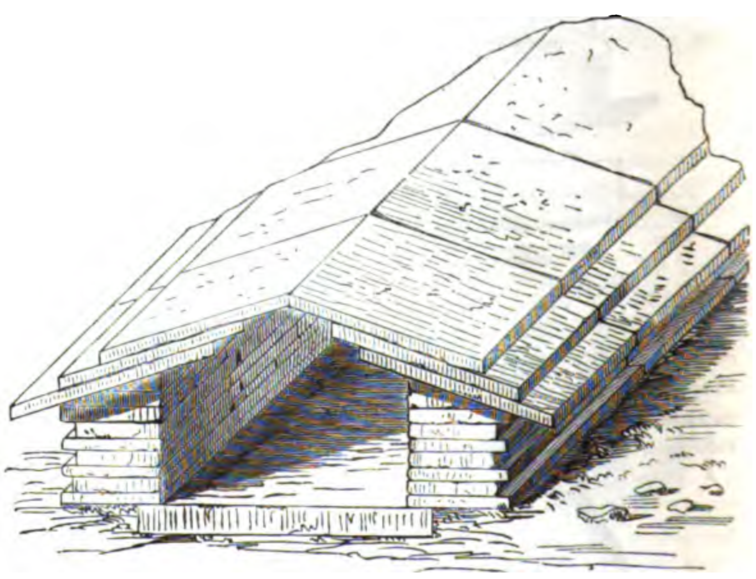


Coffres en pierre ayant renfermé une seule urne.

un globe de cette espèce, apporté de Tancarville, qui paraît avoir eu une semblable destination. Le plus simple et le plus expéditif était effectivement d'employer ce procédé, et les jarres avaient toutes la solidité désirable pour résister à la pression des terres.

Enfin, on construisait quelquefois sur place, et au moment même de l'inhumation, le cercueil ou l'abri qui devait protéger l'urne cinéraire.

L'une des espèces de tombeaux de ce genre, les plus singuliers que l'on ait observés, consistait en plusieurs tuiles à rebords placées les unes à côté des autres, sur deux rangs, et rapprochées en dos d'âne par le haut, de manière à former un toit. De semblables sépultures ont été trouvées sur plusieurs points de la France, notamment à Beauvais, et près d'York, en Angleterre (1).



Indépendamment du coffre en pierre qui les protégeait, les urnes renfermant les cendres des personnes notables étaient souvent surmontées d'une pierre sépulcrale, ayant la forme d'un cippe ou d'un autel plus ou moins élevé, d'une stèle, quelquefois celle d'une petite colonne.

(1) *Archæologia*, volume 2e

La plupart des cippes funéraires trouvés à Bordeaux par M. Jouannet, et déposés dans le musée de cette ville, sont d'une seule pièce, y compris le couronnement et la base, qui sont décorés de quelques filets. La partie antérieure du couronnement figure quelquefois un petit fronton. C'est assez souvent au sommet du cippe que se trouve le *Diis manibus*, D. M.



Quoique l'usage de brûler les morts ait été généralement répandu pendant les deux premiers siècles de notre ère, on a souvent, même à cette époque, enterré des corps entiers.

Pline rapporte que certaines personnes préféraient être inhumées dans des *solia* en terre, et que Marcus Varon fut ainsi enseveli, entouré de feuilles de myrte, d'olivier et de peuplier noir, suivant l'usage des Pythagoriciens (1). Il est constant que l'usage d'ensevelir les corps se conserva dans certaines familles de l'Italie; et évidemment il en fut de même en Gaule; car, au milieu des cimetières remplis d'urnes on a presque toujours trouvé quelques corps entiers accompagnés des vases que j'ai signalés comme habituellement placés alentour des urnes cinéraires (2).

A l'appui des généralités précédentes, je vais citer quelques exemples et présenter l'exposé sommaire des résultats obtenus par des savants qui ont soigneusement exploré plusieurs cimetières antiques.

(1) *Quin defunctos sese multi fictilibus soliis condi maluere : sicut Varo, pythagoreo modo, in myrti et oleæ atque populi nigri foliis.* (Liv. XXXV, v. 12.)

(2) Je suis assez porté à croire que l'incinération des corps a été plus ou moins généralement usitée, à la même époque, suivant les parties de la Gaule, ce qui expliquerait pourquoi on trouve si peu d'urnes dans certaines contrées, tandis qu'elles sont extrêmement communes dans d'autres.

CIMETIÈRE DE GIÈVRES (Loir-et-Cher). — D'après l'intéressante notice de M. Jollois, le cimetière antique de Gièvres, l'antique *Gabris*, est situé à peu de distance de la route de Bourges à Tours, indiquée par la table de Peutinger. A l'occident du cimetière passait une autre voie romaine dirigée du nord-ouest au sud-ouest, traversant le Cher à *Chabris* et passant par *Romorantin*, *Chaumont*, *Millançay*, où l'on trouve des vestiges antiques, *Neung*, qui offre l'emplacement d'une ville romaine et un cimetière fort riche, la *Ferté-Saint-Aubin* et *Orléans*. Au-delà de *Chabris*, vers le midi, cette route passait par *Estrée-Saint-Genoux*, la *Roche-Pozay*, et arrivait à *Poitiers*: de sorte que les points extrêmes de cette antique communication, indiquée sur la carte de Peutinger, étaient *Genabum* et *Limonum*.

On a trouvé, dans le cimetière de Gièvres, une quantité considérable d'urnes de la forme indiquée (p. 441). Quelques-unes étaient d'une couleur tirant sur le rouge; mais le plus grand nombre avait une couleur noire ou bistrée qui paraissait due à l'application d'un vernis, quoique la pâte de la poterie fût noire.

La plus grande partie de ces vases renfermait des débris d'os brûlés et des cendres (1). Plusieurs aussi étaient vides et n'ont été trouvés remplis que du sable même du champ dans lequel ils avaient été enfouis.

Avec les urnes cinéraires on a découvert, à Gièvres, une grande quantité de petits vases. Les plus nombreux ressemblent à ceux que j'ai figurés p. 445. C'étaient des espèces de bouteilles à ventre très-renflé, à goulot fort étroit, n'ayant pour la plupart qu'une anse. Ils étaient tous vides et ne contenaient qu'un peu de sable. Il y en avait de différentes grandeurs. Les plus forts n'offraient guère plus de 7 pouces de hauteur sur un diamètre à

(1) On a trouvé, à Gièvres, deux urnes accolées, dont l'une renfermait des cendres et des restes d'os brûlés, et dont l'autre, vide, était fermée par une espèce de vase à téter, bouché lui-même avec une médaille de l'empereur Claude (V. la fig. p. 441).

Les deux urnes étaient couvertes d'un plat un peu creux en poterie commune.

M. Jollois suppose que ce petit monument était consacré à la mémoire d'un enfant chéri, ce que paraîtrait indiquer le vase à téter placé près des cendres.

peu près égal à l'endroit du plus grand renflement. La plupart étaient faits d'une terre légère, demi-cuite et perméable à l'eau.

Près de ces différents objets, on a exhumé à Gièvres, comme dans presque tous les cimetières gallo-romains, une grande quantité de clous qui ne diffèrent point de ceux dont nous nous servons encore aujourd'hui, et qui sans doute provenaient, au moins en partie, du coffret qui renfermait les vases et les objets confiés à la terre (1). Enfin, on a trouvé bon nombre de médailles, notamment du règne de Claude, des fibules, des anneaux et un fragment de miroir en métal.

Les urnes n'étaient qu'à 6 ou 7 pouces de profondeur, ce qui fait que beaucoup d'entre elles avaient été renversées et brisées par la charrue.

Cimetières de Soing et de Neung en Sologne. — On a, depuis longtemps déjà, exhumé à Soing, près de Romorantin, en Sologne, une très-grande quantité de vases funéraires de différentes formes, en terre, et de belles urnes de verre, qui font l'ornement des cabinets où elles ont été déposées (2).

Le cimetière de Neung (3) a fourni de belles urnes et beaucoup d'autres objets antiques; comme celui de Soing, il est tout près d'une ville gallo-romaine.

D'après les recherches de M. de La Saussaye, les médailles trouvées avec les urnes dans cette partie de la France sont presque toutes des deux premiers siècles de l'ère chrétienne; celles du temps de Néron sont les plus communes, et l'on n'en trouve guère de postérieures aux Antonins.

En second lieu, les urnes en verre, qui, comme je l'ai dit, paraissent avoir servi aux personnes les plus riches, ont quelquefois été réunies de manière à faire présumer que certaines

(1) M. Jollois a remarqué cependant que, parmi les clous, il y en avait de fortes dimensions qui n'auraient pu servir à cet usage qu'autant que les planches du coffre auraient eu une épaisseur très-considérable.

(2) J'ai vu des vases cinéraires du cimetière de Soing, dans les collections publiques de Tours et d'Orléans ; chez M. Pellieux, à Beaugency ; et à Blois, chez M. de La Saussaye, qui en a réuni un très-grand nombre. Beaucoup d'autres amateurs en possèdent.

(3) Neung se trouve sur la voie antique qui allait de *Gabris* à *Genabum*.

parties des cimetières étaient plus particulièrement que les autres affectées aux inhumations des notables.

Enfin, M. de La Saussaye a remarqué des groupes d'urnes séparées des autres et en quelque sorte à l'écart, qu'il suppose appartenir à une époque où déjà l'usage d'incinérer les corps n'était plus général et s'était seulement perpétué dans quelques familles.

CIMETIÈRE DE TOURS. — Le cimetière romain de Tours était situé à l'est de la cité, à peu de distance de la voie qui allait à *Avaricum* (Bourges), par *Tasciaca* et *Gabris*. On l'a découvert, il y a quelques années, en creusant le canal qui unit le Cher à la Loire; mais on n'en a vraisemblablement traversé qu'une partie. Il paraît que les urnes déposées dans le musée de la ville ont été exhumées près de la Magdeleine (1), et que plusieurs étaient rangées avec ordre le long d'un mur souterrain. Les urnes étaient en terre cuite ou en verre, et accompagnées des mêmes objets que celles de Gièvres.

CIMETIÈRE DE BORDEAUX. — D'après les calculs de M. Jouannet, on a dû exhumer environ 20,000 urnes du cimetière romain découvert aux sablières de Terre-Nègre, dans la région nord-ouest de Bordeaux. Ces urnes étaient pour la plupart en terre, et munies d'un couvercle un peu bombé, ayant un bouton plat au centre. Quelques-unes seulement étaient en verre (2).

Les recherches de M. Jouannet ont prouvé que les deux modes de sépulture, l'incinération et l'enterrement, étaient en usage dans le même temps chez les Bituriges, mais que le premier mode était le plus généralement suivi à l'époque où l'on inhumait à Terre-Nègre; le nombre des urnes était à celui des corps comme 20 est à 1.

Des tombes observées à Bordeaux montraient à quelles places, lorsque le corps était inhumé en entier, on déposait les vases qui accompagnaient ordinairement les urnes : c'était près de la tête, près des hanches et à côté des pieds.

J'ai décrit dans mon *Cours d'Antiquités* et dans le *Bulletin*

(1) Renseignements communiqués par MM. Noël Champoiseau et Dujardin, de Tours.

(2) Le cimetière de Terre-Nègre était destiné, à ce qu'il paraît, aux sépultures du peuple; les tombeaux de la classe riche, ou seulement aisée, bordaient la voie publique plus près de la ville.

monumental un certain nombre de cimetières gallo-romains, dans lesquels on a pu examiner avec soin la disposition des urnes ; je ne puis que renvoyer à ces détails curieux. Des centaines de cimetières gallo-romains ont été explorés dans toutes les régions de la Gaule (1).

Monuments funéraires du premier ordre.

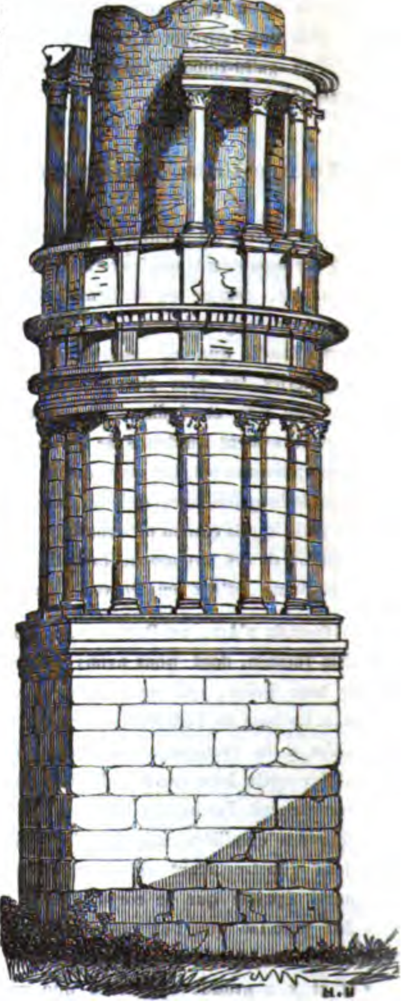
Après avoir dit comment les cendres étaient recueillies, parlons des monuments qui les recouvraient et qui en indiquaient la place ; ils étaient, comme on le pense bien, plus ou moins importants, suivant le rang qu'occupaient les personnes et suivant leur opulence. Tandis que les cendres du pauvre étaient renfermées dans les poteries les plus simples, accumulées dans des cimetières et sans que rien en indiquât la place, les personnes de la classe moyenne avaient au-dessus de leur urne un cippe, et les plus opulentes un monument. Les monuments somptueux étaient habituellement rangés le long des voies qui accédaient aux villes ; ils étaient d'autant plus rares qu'ils étaient plus considérables. Nous ne décrirons que trois ou quatre de ces monuments exceptionnels : par exemple, ceux d'Igel, de St-Rémy, d'Aix en Provence, de Lanuéjols dans la Lozère.

Mausolée d'Aix, en Provence.— En avant de la porte et du palais romain, dont nous avons montré le dessin (p. 367), s'élevait une tour isolée, qui était connue sous le nom de *Tour du palais d'Aix*. La base de l'édifice était carrée, en pierres de grand appareil, *taillées à la rustique et relevées en bosse*, dit un ancien auteur. « Sur cette base carrée, dit Gibelin, auteur du siècle dernier, « commençoit l'ordre des pilastres ou demi-colonnes quasi-corin- « thiennes entaillées dans la pierre de taille, l'espace d'entre les « deux pilastres étant relevé en bosse, avec la saillie en dehors « aussi épaisse que le corps desdits pilastres, ensorte que cela « fait paroître que l'on eût voulu faire sur cette base carrée une « tour, non parfaitement ronde, mais plutôt en figure de rose; « et il y a grande apparence que cette pierre surabondante eût

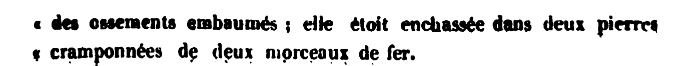
(1) V. le t. IIe, p. 262 et suivantes. — Voir aussi les Mémoires de M. l'abbé Cochet sur les sépultures romaines et les sépultures franques en Normandie.

« été épargnée pour servir « de matière aux histoires « ou figures de bas-relief « que l'on avoit dessein de « graver sur le champ, « comme sont celles de l'Arc « d'Orange..... Tout le bas « de ladite tour est entière- « ment massif, tant en la « partie quarrée qu'en celle « du premier ordre qui va « en arrondissant et jusques « au-dessus des demi-pilas- « tres, auquel endroit com- « mence à paroître un noyau « tout rond, autour duquel « étoit la galerie ouverte « soutenue par les colom- « nes..... On a depuis, par « succession de tems, bâti « un mur d'une colomne à « l'autre pour conserver le « dessus, et aider à porter « la voûte qui a été faite « pour porter la terrasse.....

« En démolissant le massif « formé de décombres, on « découvrit d'abord une urne « de marbre blanc contenant




Vue du mausolée d'Aix, en Provence.

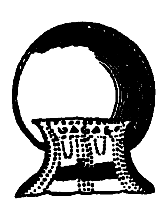

« des ossements embaumés ; elle étoit enchassée dans deux pierres « cramponnées de deux morceaux de fer.

« Un peu plus bas fut trouvée une « seconde urne de marbre blanc, entourée de charbons, parmi lesquels « on découvrit une petite médaille de « bronze, de la ville de Marseille. Cette « urne contenoit des os brûlés. Enfin, « tout au plus bas de la Tour, dans « une espèce d'auge carrée, *pila*,


« *arca lapidea*, dont le couvercle était plombé et fixé par quatre


« crampons de fer, on trouva une urne de porphire, une éme-





« raude enchassée dans un anneau d'or, un autre anneau d'or « avec une agathe-onix, une médaille d'argent presque entièrement « effacée, une médaille de grand bronze d'Ælius Verus, et une « bulle d'or contenant des cendres de différentes couleurs, qu'on « suppose être celles d'un cœur. »

La médaille d'Ælius Verus, mort l'an 138 de l'ère chrétienne, donne approximativement la date de la construction du monument. On doit en regretter la destruction. La ville en possède un modèle en liége et plusieurs dessins. Quelques-unes des colonnes de l'étage supérieur ont été conservées; une d'elles surmonte une des fontaines publiques d'Aix.

PYRAMIDE D'IGEL, PRÈS DE TRÈVES.— La belle pyramide d'Igel, à 2 lieues de Trèves, sur la route de cette ville à Luxembourg, a 70 pieds de hauteur. C'est le tombeau des *Secundini*, riche famille de ce pays, vers le temps de Dioclétien, et à laquelle on attribue la fondation d'Igel.

Ce monument construit en grand appareil, avec le grès du pays (grès bigarré), présente une tour quadrangulaire de 14 pieds de diamètre, terminée sur chaque face par un fronton triangulaire, et couronnée d'une espèce de toit en carène et d'un obélisque ou aiguille quadrangulaire. L'édifice est divisé en trois parties, savoir:

un soubassement ou piédestal, un étage décoré de pilastres sup-



Vue du tombeau d'Igel.

portant un entablement complet (architrave, frise, corniche) et un attique qui sert de base aux frontons et à la pyramide terminale. Le monument est couvert de bas-reliefs fort curieux et de diverses figures représentant des transports ou charriages de marchandises, pour rappeler, selon toute apparence, le commerce auquel s'était livrée la famille des *Secundini*.

Le monument porte une inscription fruste qui a été déchiffrée par plusieurs épigraphistes.

PYRAMIDE D'AUTUN.— La pyramide de Couhard, près d'Autun, est un édifice fort dégradé, de 40 pieds de hauteur, mais qui en avait au moins 60 dans l'origine. Cette pyramide était quadrangulaire et conique; elle offre encore près de 60 pieds de diamètre à la base. Le massif qui subsiste n'est plus que le noyau de l'édifice; il se compose de pierres de granit irrégulières et solidement unies par un mortier très-dur. Il n'est pas douteux que le monument était revêtu en pierres de grand appareil; la tradition même, dont on doit, au reste, se méfier, rapporte qu'il était jadis revêtu d'un glacis en marbre. La pyramide d'Autun a été plusieurs fois décrite et figurée; elle devait ressembler à la pyramide de Sextus, à Rome.



Monument de St-Rémy.

PYRAMIDE DE ST-RÉMY.— Le monument pyramidal de St-Rémy, l'ancien *Glanum*, est un édifice composé de trois ordres ou étages superposés, ayant environ 50 pieds de hauteur. Le premier étage carré, formant piédestal,

est couvert de bas-reliefs sur ses quatre faces, et des pilastres sans piédestaux ornent les quatre angles.

Le second étage est aussi carré, et percé de quatre arcades portant sur des pilastres; aux angles, on remarque quatre colonnes corinthiennes cannelées; la frise est ornée d'arabesques dans lesquelles on distingue des chevaux marins ailés, des sirènes, etc., etc.

Le troisième étage, de forme circulaire, offre un toit conique porté sur dix colonnes corinthiennes, et ressemble ainsi à une lanterne ou à un petit temple rond monoptère; sous cette espèce de coupole sont placées deux statues debout, l'une d'homme, l'autre de femme.

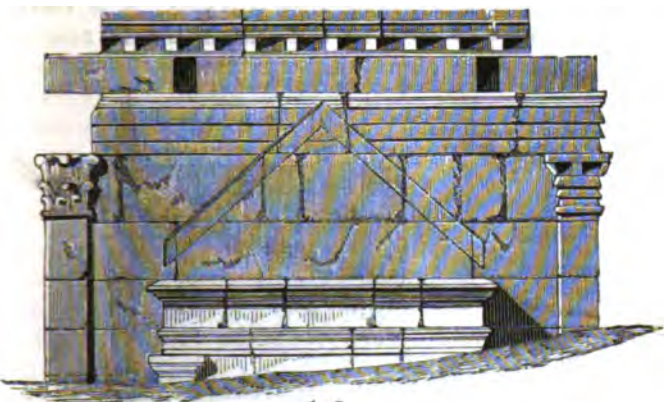
On ne peut douter que cette pyramide ne soit un monument funéraire; car, sur la frise du deuxième étage, orientée au nord-est, on voit cette inscription:

SEX L M IVLIEI C F PARENTIBVS SVEIS

que l'on a lue ainsi: *Sextus Lucius Marcus Julii curaverunt fieri parentibus suis.* Les deux statues représenteraient ainsi le père et la mère des *Julius* qui ont élevé la pyramide.

Lanuéjols. — Personne ne doit passer par Mende sans visiter le monument de Lanuéjols, situé à 11 kilomètres de cette ville, et qui est, sans contredit, un des édifices les mieux conservés qui nous restent. La forme de ce tombeau est insolite: il présente un carré de 5 mètres 35 de côté dans œuvre, flanqué au nord, au midi et à l'est, de trois renfoncements de 1 mètre 30 de profondeur sur 2 mètres 75 de largeur. Le mur occidental est percé d'une porte de 2 mètres de largeur sur 2 mètres 575 millimètres de hauteur, surmontée d'un linteau de 565 millimètres sur lequel est gravée une inscription difficile à lire et composée de cinq lignes de lettres en creux, de 5 millimètres de hauteur, espacées les unes des autres de 2 millimètres. Nous avons visité Lanuéjols, accompagné de MM. de Moré et L. Gaugain, et, grâce à l'obligeance de M. l'architecte Tourette, qui a bien voulu me communiquer ses dessins, j'ai pu faire réduire avec soin, et mettre sur bois plusieurs vues de l'édifice, construit en magnifiques pierres de grand appareil.

Voici (page 459) les murs de l'un des deux côtés (côté sud), celui de la façade antérieure, avec la porte et son inscription, et le mur de l'est, avant qu'on eût déblayé l'édifice, et quand il était aux trois quarts rempli de sables, amenés par les eaux pluviales des montagnes environnantes.



Sud



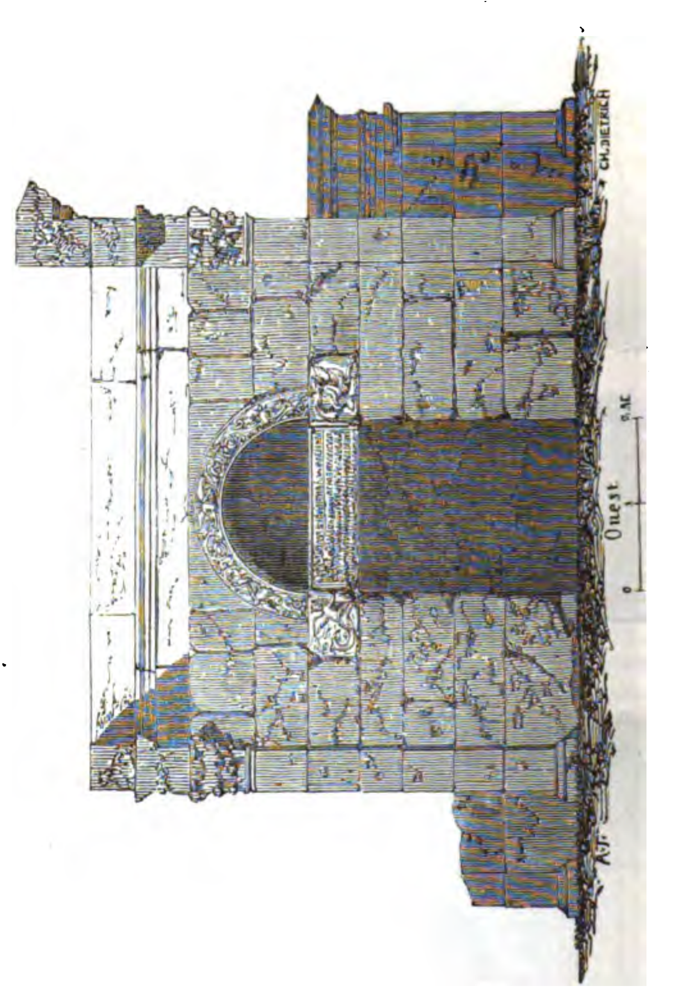
Ouest



Est

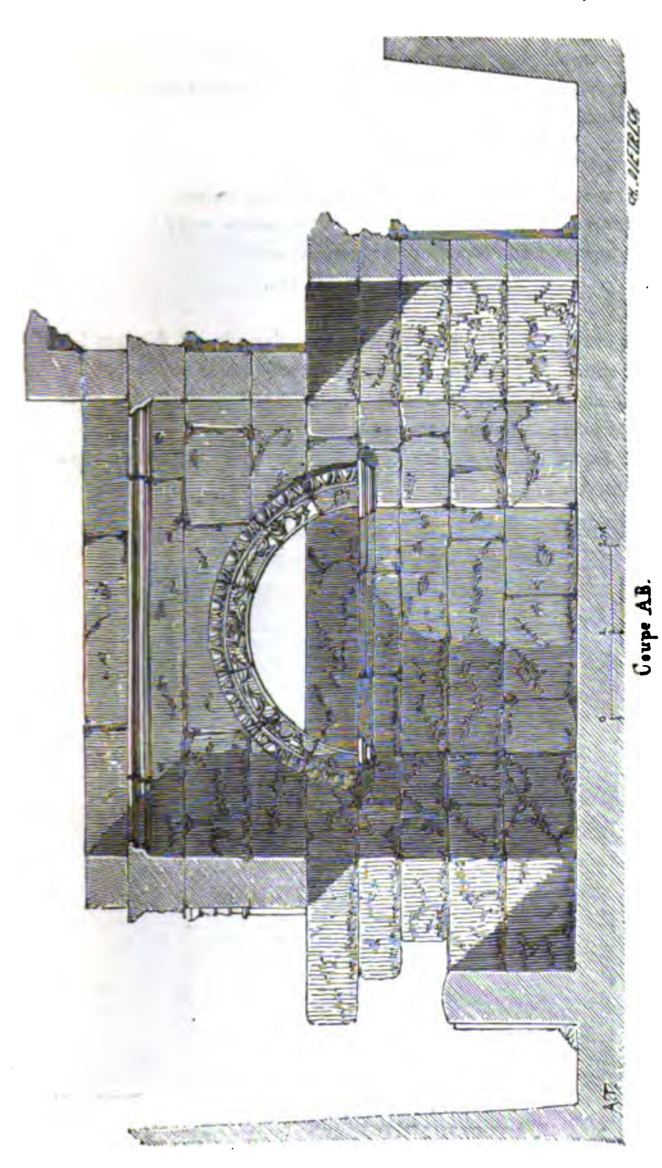
Le monument de Lanuéjols vu de trois côtés avant le dégagement des terres.

La figure suivante montre la façade et la porte d'entrée, depuis que le déblai a été opéré, sur la demande de la Société française



Entrée du monument de Lanuéjols (côté ouest).

d'Archéologie, de la Société de la Mende et du Congrès scientifique de France. Un mur de soutènement garantit l'édifice, et les eaux qui apportent les alluvions de la montagne ont été détournées; de sorte



Coupe AB.

Arc à l'intérieur du monument.

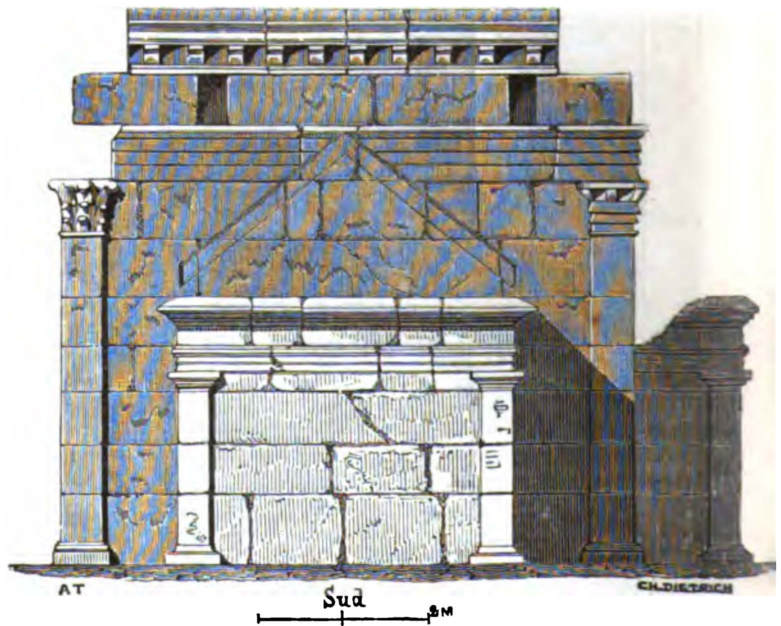
que, maintenant, le monument de Lannéjols ne sera plus, il faut l'espérer, ensablé comme par le passé.

L'inscription du linteau de la porte a été lue ainsi qu'il suit par MM. Tourette et Bretagne :

HONORI ET MEMORIAE LVCII POMPONII B.....
BALBINI FILIORVM PIISSIMORVM L JVLIVS BASSINVS PATER
ET POMPONIA REGVLA MATER AEDEM A FVNDAMENTO VSQVE
CONSVMMATIONEM EXTRVXERVNT ET DEDICAVERVNT
. . . . CVM EDIFICIIS CIRCVMIACENTIBVS.

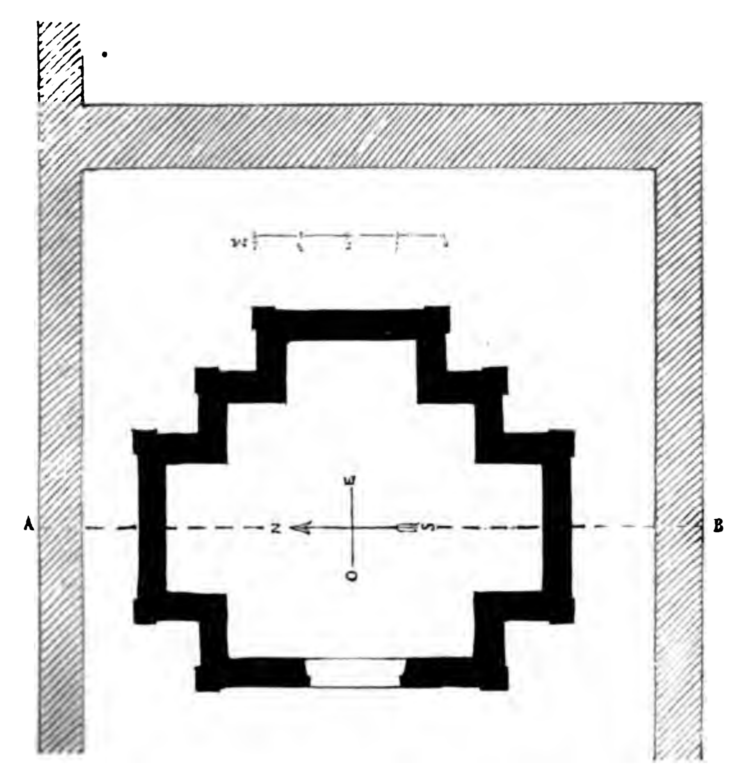
La figure qui précède (p. 461) représente l'arcade qui fait face à la porte d'entrée, au fond du monument ; on croit que le tombeau, s'il y en avait un, était placé sous cette arcade, dont l'archivolte est ornée d'oiseaux affrontés buvant dans des vases.

La figure qui suit représente l'extérieur du côté sud, qui est assez bien conservé.



Extérieur du monument (côté du sud).

Cet édifice est évidemment des plus intéressants. Il est orienté comme une église, et deux appendices rectangulaires sont appliqués sur les faces latérales comme des chapelles de transept.



Plan du monument romain de Lanuéjols.

C'est ce qui a fait croire à quelques personnes que ce monument pouvait être un tombeau chrétien. Les colombes de l'archivolte du fond avaient aussi donné lieu à cette croyance. On peut consulter un mémoire de M. Roussel et une note de M. l'architecte Tourette sur ce curieux édifice, qui était vraisemblablement une dépendance de quelque grande habitation gallo-romaine. Il y aurait de nouvelles

études à faire sur le monument de Lanuéjols, qui se présente avec des caractères particuliers et ne ressemble guère aux grands tombeaux gallo-romains que nous connaissons ailleurs.

Tombeaux ordinaires.

Parlons maintenant de monuments plus modestes, de ceux qui recouvrent le plus ordinairement la cavité renfermant l'urne cinéraire. Ces pierres affectaient diverses formes; elles étaient souvent appliquées contre des massifs en maçonnerie qui les soutenaient, et attachées avec des crampons : quelques-unes ne portent pas d'inscription, d'autres en ont une.

Quelques cippes montrent en bas-relief l'effigie du défunt, soit en pied, soit en buste.

Pour donner une idée juste de ces petits monuments, je vais faire passer quelques figures sous les yeux du lecteur.

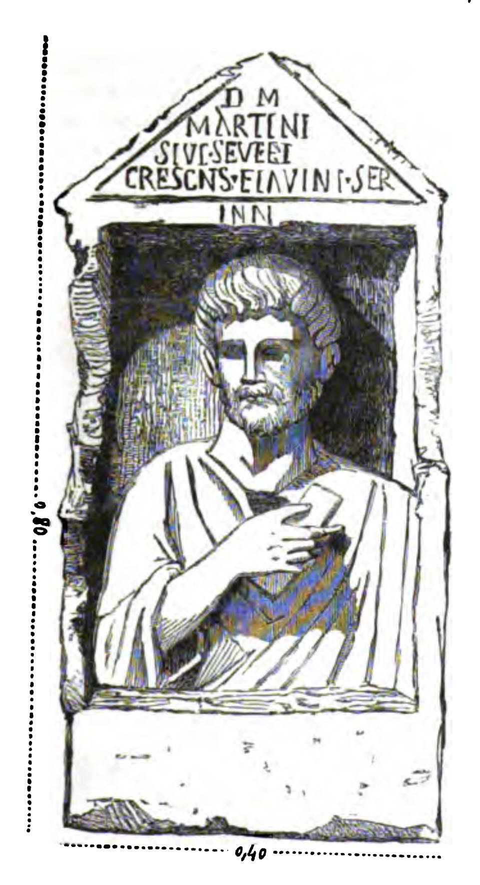
La stèle suivante montre, dans une niche carrée, le portrait d'un homme élégamment drapé et tenant de la main droite un livre fermé.

On lit sur le fronton du cippe :

D M
MARTINI SIVE · SEVERI CRESCNS · (*Crescius*)
FLAVINI · SERVUS

Ce monument est d'un bon travail. Il paraît que le défunt était connu sous les deux noms de *Martinus* et *Severus*, puisque l'inscription porte *Martini sive Severi*, Martin ou Sévère.

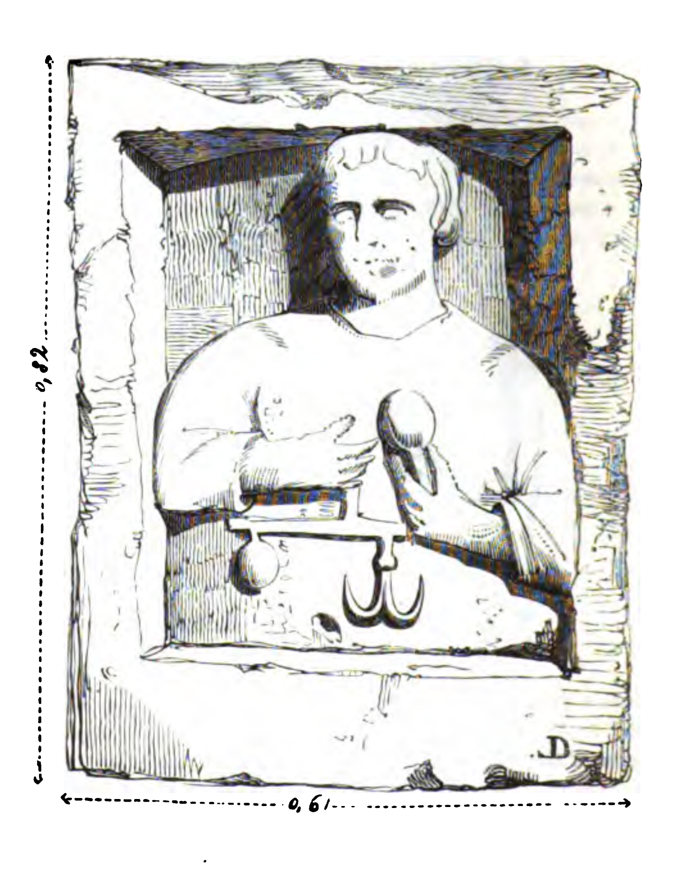
Ce tombeau a 80 centimètres de hauteur sur 40 de largeur.



L'effigie qui suit est, comme la précédente, au milieu d'une niche carrée. Je l'ai fait mouler pour le musée plastique de la Société française d'Archéologie (division de Caen), dans lequel on peut l'examiner (1).

(1) Ce moulage et ceux dont il va être question plus loin ont été faits par l'habile sculpteur de Bordeaux, M. Jabouin, membre de la Société française d'Archéologie, sous la surveillance de M. Ch. Des Moulins, inspecteur divisionnaire de la Société.

C'est l'image d'une femme assise, vêtue de la tunique, portant de la main droite une romaine munie de son double crochet pour suspendre les objets à peser : ce qui paraît indiquer qu'elle était marchande. De la main gauche, elle tient un miroir rond à manche, attribut naturel de la femme, que j'ai trouvé sur un grand nombre de monuments funéraires gallo-romains.



Cette pierre a 82 centimètres de hauteur sur 61 de largeur ; elle était évidemment posée sur un soubassement ou incrustée dans un cippe en maçonnerie.

La figure suivante offre le buste d'un artisan tenant d'une main un marteau, ou hachette, qui a la plus grande ressemblance avec l'*ascia*, et de l'autre un instrument gradué. Cette effigie devait, comme la première, être incrustée dans une construction en pierre, et le moulage se trouve,



comme celui de la précédente, au musée plastique de la Société française d'Archéologie, à Caen. Malheureusement la partie supérieure n'existe plus : elle nous aurait appris le nom du défunt ; car, évidemment, elle portait une inscription dont les dernières lettres, V I I C L, se voient encore au-dessus de la tête. C'était vaisemblablement un ar-

chitecte ou un charpentier, à en juger par les objets qu'il tient dans ses mains.

Le cippe qui suit renferme les bustes de deux personnages, un mari



et son épouse ; ce que nous apprend l'inscription :

JVLIVS · APLONIVS · A · QVETA
VXSOR · POSVIT.

placée sur la frise, au-dessous du fronton.

La femme a l'air beaucoup plus jeune que le mari ; elle tient avec le pouce et l'index de la main droite une boule ou un fruit rond ; ses cheveux sont disposés de manière à former un bourrelet ou torsade autour du front, coiffure dont on trouve beaucoup d'exemples dans les effigies de femmes romaines.

Le mari a les cheveux courts et le menton barbu. L'un et l'autre sont vêtus de la même manière, c'est-à-dire d'une espèce de tunique à plis.

Un archéologue a pensé que *Queta* pourrait être la fille d'Aplonius, et que l'épouse aurait fait élever ce monument à la mémoire de son mari et de sa fille, qui serait ainsi figurée près de son père. Je laisse au lecteur le choix des interprétations.

Le cippe, qui a 0m,74 de hauteur sur 0m,67 de largeur, était, comme les autres, fixé par des crampons en fer dont on voit les traces, à une autre pierre formant soubassement.

Les stèles gallo-romaines offrent assez souvent les effigies du mari et de la femme.

Le cippe suivant montre une figure de femme debout dans une niche cintrée, surmontée d'un fronton à la base duquel sont deux acrotères. Elle tient le bras droit ployé et la main appuyée sur la poitrine. Le bras gauche est pendant et la main tient un bouquet.

Nous trouvons dans cette figure en pied un exemple du costume des femmes à l'époque où il fut érigé, c'est-à-dire une tunique à manches courtes et une robe recouvrant le premier vêtement. On voit très-distinctement la place de deux crampons en fer qui attachaient cette pierre aux pierres inférieures.

L'inscription suivante est gravée sur le fronton.

D M
ATIOXTVS
ET CRAXXILLVS
MATRI MONVMEN
CVR AVE

C'est-à-dire : *Aux dieux mânes.* ATIOXTUS *et* CRAXXILLUS *ont fait élever ce monument à la mémoire de leur mère.*

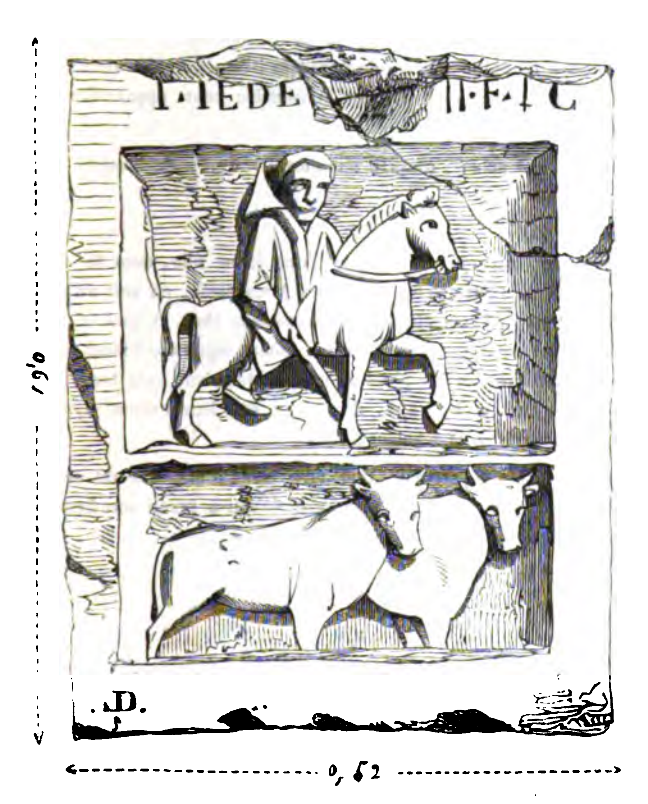
Ce touchant monument de la piété filiale est intéressant. Le faire en est gracieux et rappelle le bon temps : on doit surtout remarquer la

pose de la tête et les draperies. Dans quelques M et dans les A, un des



jambages s'élève au-dessus des autres : ce fait se produit très-souvent dans les inscriptions romaines, surtout dans les écritures cursives.

Deux niches superposées sont pratiquées sur la face extérieure du petit monument suivant : le cadre supérieur renferme un bas-relief représentant un enfant à cheval, vêtu de la cuculle et tenant de la main droite un soc de charrue. Un bas-relief décore aussi le cadre



inférieur ; on y reconnaît deux bœufs dételés se dirigeant du même côté que le cavalier. M. Jouannet a lu l'inscription de la manière suivante :

DILECTIO FILIO DEFVNCTO ANNIS XII
PATER PONENDVM CVRAVIT.

Le premier D de l'inscription est effacé.

Il est fâcheux que cette pierre, comme plusieurs de celles que nous avons examinées, ait perdu le fronton ou couronnement triangulaire qui surmontait presque toutes les stèles et sur lequel se trouvait souvent l'inscription tumulaire. Il est facile de se rendre compte de l'état actuel de ces blocs de pierre et des motifs qui ont fait abattre la partie triangulaire, si l'on se rappelle qu'ils sont entrés dans la construction des murs de défense de Bordeaux, élevés au IV[e] siècle, et que la forme carrée était la plus convenable pour appareiller les pierres.

Dans son état actuel, ce petit monument a $0^m,61$ de hauteur sur $0^m,52$.

Voici (page suivante) le tombeau d'une jeune fille, dont le chat favori (1) a été figuré entre ses mains. A ses pieds, on voit un coq que, probablement, elle affectionnait comme le chat, et que le père a voulu représenter aussi près de son enfant regrettée. Divers tombeaux ont prouvé que les pères et mères enterraient avec leurs enfants les joujoux et les objets de toilette qui leur avaient appartenu, et auxquels ils attachaient du prix.

La figure que je présente doit être celle d'une fille de dix à douze ans; elle est dans une niche cintrée qui a perdu son fronton et dont la hauteur est de $0^m,85$ sur $0^m,48$.

On lit à gauche de la tête :

D M
LAFTVS
PAT.

L'autre côté de la niche étant enlevé, on a perdu le nom de la jeune enfant; mais nous avons celui du père qui s'appelait LAPITVS ou LAFITVS. Le T représentait probablement en même temps un I et un T.

(1) Peut-être ce que nous prenons pour un chat est-il un singe; mais nous inclinons à y reconnaître un chat, parce que cet animal domestique devait être commun et qu'il était plus naturel de le placer entre les mains des enfants,

La jeune fille est vêtue comme les femmes précédemment figurées ;



mais elle a de plus un manteau sur les épaules et des manches longues à sa robe.

Voici encore une jeune enfant en pied dans une niche carrée, dont le fronton a été abattu et dont l'inscription manque par suite



de cette mutilation dont j'ai expliqué la cause. Elle tient de la main gauche un panier plein de fruits, et de la main droite un des fruits

du panier. Le haut de la tête a été enlevé, mais le reste de la statue est d'une bonne conservation ; la robe a des manches longues. La chaussure, espèce de brodequin, est assez bien indiquée dans la sculpture.

Hauteur de la pierre, 0m,82 ; largeur, 0m,49.

La figure suivante a perdu non-seulement son inscription, mais



sa tête. La niche devait être cintrée et couronnée d'un fronton ; elle

était semi-circulaire à l'intérieur. La trace des crampons en fer est visible à la partie inférieure, comme dans les pierres précédentes.

Au milieu de la niche est un guerrier, debout, la main gauche appuyée sur son bouclier, tenant de l'autre un glaive, la pointe relevée verticalement, ou plus probablement une haste brisée, dont on ne voit plus qu'un tronçon ; le vêtement se compose d'un costume à manches courtes, *indusium*, recouvrant une tunique plus longue, *subucula*. Les jambes paraissent nues et il n'est pas facile de distinguer la chaussure dans l'état fruste de la pierre.

Voici la stèle presque complète d'une jeune fille figurée debout, tenant de la main droite un miroir arrondi avec monture de même forme garnie d'un manche, et de l'autre un panier à anse. Le vêtement ressemble à celui d'une autre jeune fille, présentée page 477.

Cette stèle a conservé son fronton ; les D. M., *Dis manibus*, occupent le milieu du triangle du tympan ; on voit sur la frise :

AXVLA CINTV
CENI · FIFILIA

que je lis : *Axula Cintugeni Fifilia.*

Fifilia serait-il un diminutif de *filia*, ou bien un terme d'affection paternelle, comme on dirait chez nous *fillette ?* M. Léon Renier, notre savant épigraphiste français, ne le croit pas (1).

La stèle a, de hauteur, 0m,88 ; de largeur, 0m,27.

(1) Je lis *Axula Cintugeni filia*. Je pense que *Fifilia* n'est qu'une faute du lapicide.

Cintugenus, sur ce monument, *Cintugena* et *Cintugnatus* sont des noms essentiellement gaulois, formés comme *Camulogène* et comme *Camulognat*, qui se lit dans une inscription de Berthouville ; or, ceux-ci se rattachant évidemment au culte de *Camulus*, divinité connue, ces noms Bordelais peuvent faire supposer l'existence d'une autre divinité gauloise nommée *Cintus*.

(*Note de M. Léon Renier.*)


D M
AXVLA CINT
CENI·FIFILIA
0,88
0,27


INDERCA INDR
CILLI FIL
1,09
0,52

La figure qui vient d'être présentée (p. 478) est debout ; elle paraît celle d'une jeune fille de dix à douze ans ; les cheveux sont courts et tombent tout autour du front ; elle est vêtue d'une tunique de la même forme que toutes celles que nous avons déjà vues ; elle tient, de la main gauche, un objet qui me paraît être une fleur ; de la main droite, un autre objet qu'il n'est pas facile de déterminer. On lit sur la frise, au-dessous du fronton :

INDERCA · INDER
CILLI · FIL ·

Inderca, fille d'Indercillus

La hauteur de cette stèle est de $1^m,06$; la largeur, de $0^m,59$.

La stèle suivante (p. 480) paraît presque intacte ; elle a conservé son fronton. Dans la niche, qui est carrée, on voit deux personnages debout : l'un, qui paraît être un enfant, tient d'une main une corbeille d'osier remplie de fruits appuyée sur la poitrine ; de l'autre, un objet qui paraît être un des fruits de cette corbeille. La seconde figure, moitié plus grande que la précédente, représente évidemment une femme, la main droite appuyée sur la poitrine, tenant de la main gauche un miroir au niveau de la tête, comme si elle venait de s'en servir. Les cheveux sont nattés et séparés au milieu du front.

On lit sur la frise :

AVETE · D · AN · XXV · MATER
CINTVGENA P ·

Avete (pour *Avetae*), *defunctae annorum XXV, mater Cintugena posuit* (1).

(1) On a d'autres exemples du nom *Aveta* sur les monuments de Bordeaux ; notamment *Julia Aveta* dans une inscription publiée par M. Jouannet (*Recueil académique*, 182, n° 55).

(*Note de M. Léon Renier.*)


AVETE · D · AN · XXV · M TER
CINTVGENA P.
1,33.c
0,61.c

Voici le tombeau de l'épouse de Claude Bassinus, ainsi que



l'apprend l'inscription : *Claudius Bassinus conjugi.*

Cette figure, en buste, montre d'abord une coiffure assez bizarre, ressemblant, sous quelque rapport, à un turban.

La robe est attachée sur chaque épaule par une agrafe, et les plis de ce vêtement sur la poitrine en montrent l'ampleur.

Le buste était encadré par des pilastres et surmonté d'un fronton qui a été brisé, en grande partie, par le motif que j'ai indiqué précédemment : c'est-à-dire dans le but de ramener ce bloc de pierre à la forme quadrangulaire, pour l'employer plus facilement dans l'appareil des murailles. On y distingue encore les lettres DVC VI, reste du nom de la défunte.

Dans son état actuel, la stèle a, de hauteur, 0m,71 sur 0m,36 de largeur.

On voit à la partie inférieure, comme sur plusieurs autres stèles du musée de Bordeaux, la place d'un crampon de fer qui fixait cette pierre au soubassement qui la portait ou au mur contre lequel elle était adossée.

Voici encore (p. 483) une figure de femme qui avait vécu dans les liens du mariage, puisque l'inscription indique que le tombeau a été érigé par son mari.

L'inscription est ainsi conçue :

TATINI · ANAXA
GORAS · MA
RITVS · POSVIT.

L'effigie de cette femme est en buste.

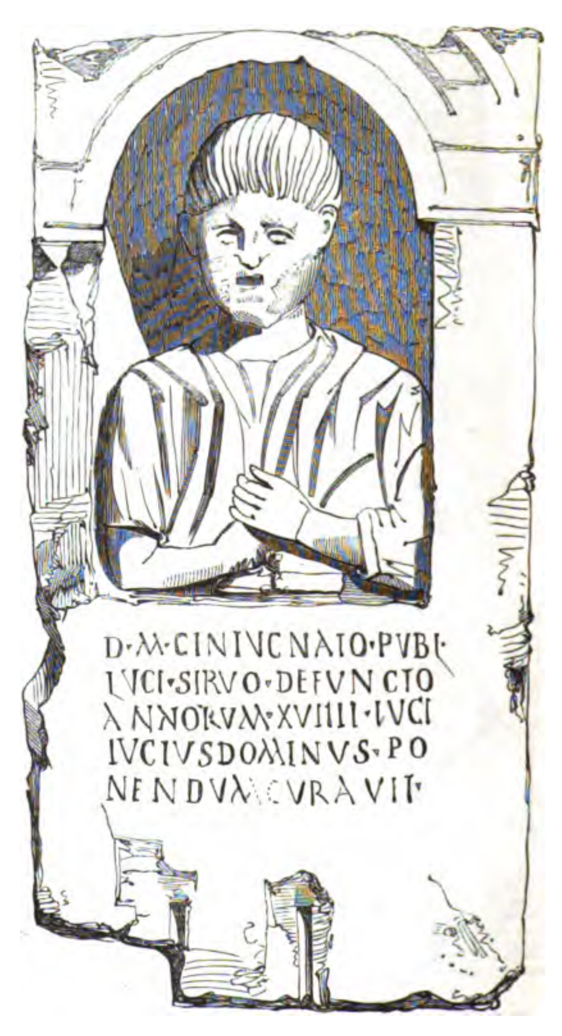
Le soubassement n'existe plus et le fronton a été brisé ; il devait contenir l'invocation aux *Dieux Mânes* et, peut-être, un premier nom de la défunte.

La hauteur actuelle du monument est de 0m,78 ; la largeur, 0m,40.

La chevelure se roule en spirale des deux côtés de la figure ; elle était maintenue sur la tête par une bandelette dont on distingue encore des restes.


TATINI ANAXA
GORAS MA
RITVS P
0,70

La figure en buste qui suit est sculptée dans une niche cintrée. Le haut du cintre devait occuper le cintre du fronton, ce qui ex-



plique pourquoi l'inscription tout entière était gravée au-dessous du personnage. Elle est ainsi conçue :

D · M · CINTVGNATO · PVBL ·
LVCI · SERVO · DEFVNCTO
ANNORVM · XVIIII · LVCI
LVCIVS · DOMINVS · PO
NENDVM CVRAVIT.

M. Renier pense que, à la fin de la troisième ligne, il faut lire PVBL au lieu de LVCI, qui serait une faute du lapicide. Il explique ainsi toute l'inscription :

Diis Manibus. Cintugnato Publii
Luci servo, defuncto
annorum undeviginti, Publius
Lucius dominus po-
nendum curavit.

Le défunt a les cheveux courts, tombant régulièrement autour de la tête ; il tient les bras croisés sur la poitrine.

Deux crampons, dont on voit la trace, servaient à assujettir cette stèle sur son support.

Voici (p. 486) le buste d'un personnage dont la stèle a conservé son fronton ; on lit sur la frise :

D. M. VERECVNDAE. ILI DONAVI

Le buste est très-court ; la tête paraît coiffée d'une espèce de calotte garnie d'un rebord ; la main gauche, élevée au niveau de l'épaule, tient une fiole ou petite bouteille sans anse. Je dois dire que la figure a plutôt l'air d'être l'image d'un homme que celle d'une femme.

M. Renier lit ainsi cette inscription :

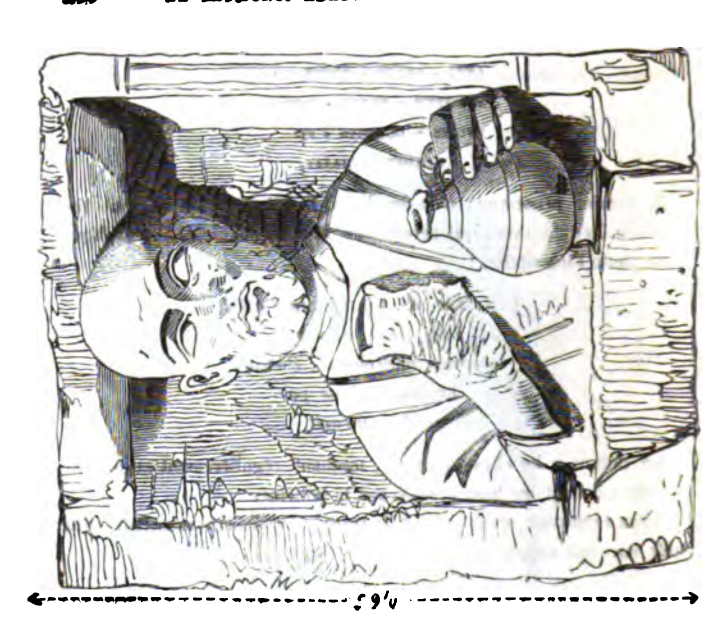
Diis Manibus Verecundae. Filii donaverunt.

La lettre F du mot *filii* doit être liée avec l'E qui précède.

Le personnage suivant (même page), dont la stèle a perdu son fronton, ne porte aucune inscription ; la tête est chauve et paraît complètement dépourvue de chevelure, ce qui annonce un âge avancé ; il tient de la main gauche une bouteille à anse, et de l'autre main un verre à boire ou *poculum*.

Un grand nombre de stèles gallo-romaines montrent des bustes dans la même position et tenant les mêmes objets.

La hauteur de cette stèle est d'environ $0^m,92$.




D M · VERECVNDAE

La stèle qui suit est très-curieuse : elle présente en même temps l'effigie d'un mari, de sa femme et de leur enfant, du moins c'est



ce que je suppose, car l'inscription qui nous aurait éclairés sur ce point a été en grande partie détruite par suite de l'équarrissement de la pierre et de l'enlèvement du fronton. On distingue seulement la partie inférieure des lettres d'une ligne et le mot POS, *posuit* ou *posuerunt*.

La femme est coiffée d'une espèce de bonnet en réseau ou filet qui enveloppe complètement sa chevelure. Elle a les bras cachés par sa robe, dont les draperies sont nettement accusées. L'homme porte les cheveux courts à la Titus. Les bras sont aussi cachés par le vêtement. Le jeune enfant, placé au second plan, a les cheveux disposés de même.

La stèle de *Domitia Peregrina* a perdu la partie supérieure de son fronton. Les lettres D. M., *Dis Manibus*, se trouvaient probablement sur la partie enlevée. Le buste de la défunte est encadré dans une niche cintrée. Nous retrouvons dans cette figure une disposition



de la chevelure que nous a déjà montrée la figure p. 481. Un bandeau maintient cette chevelure, à la partie supérieure de la tête. Une robe drapée sur la tunique paraît fixée sur l'épaule droite au moyen d'une agrafe.

La hauteur actuelle de cette stèle est de 0m,75.

Voici l'inscription ; le commencement se trouve à la base du fronton et le reste au-dessous du buste :

D. M.

DOMITIAE PE

REGRIN DOMIT
ABASCANTVS · MA
TRI PIISSIMAE.

Aux Dieux Mânes de Domitia Peregrina. Domitius Abascantus à sa mère très-pieuse.

Je dois tous les dessins des stèles de Bordeaux à l'habile crayon de M. Léo Drouyn, membre de l'Institut des provinces.

Les stèles d'Autun qui vont suivre m'ont été communiquées par la Société Éduenne.

STÈLES DU MUSÉE D'AUTUN. — Les stèles d'Autun sont moins bien conservées que celles de Bordeaux, ce qui tient à la pierre employée ; c'est un grès feldspathique très-commun dans cette partie de la Bourgogne, dont la décomposition altère considérablement les moulures et les incisions faites dans la pierre pour y graver les lettres.



Un type souvent reproduit à Autun, comme à Bordeaux et dans beaucoup d'autres contrées, est celui du défunt représenté tenant d'une main un vase à long col, *ampulla*, et de l'autre un vase à orifice plus large, *poculum*. La figure ci-jointe appartient à ce type ; elle n'a pas d'inscription, mais la chevelure annonce une femme.

La figure gravée sur la stèle suivante tient un *poculum* de la

main droite et une fiole de la main gauche ; on lit, au-dessus de



l'arc surbaissé de la niche :

D TICILLÆ M

qu'il faut lire *Dis Manibus Ticillæ.*

Sur la stèle suivante, dont le personnage tient, comme les précédents, le *poculum* de la main droite et la bouteille de la main gauche, on lit :

D M

IVSELAMI

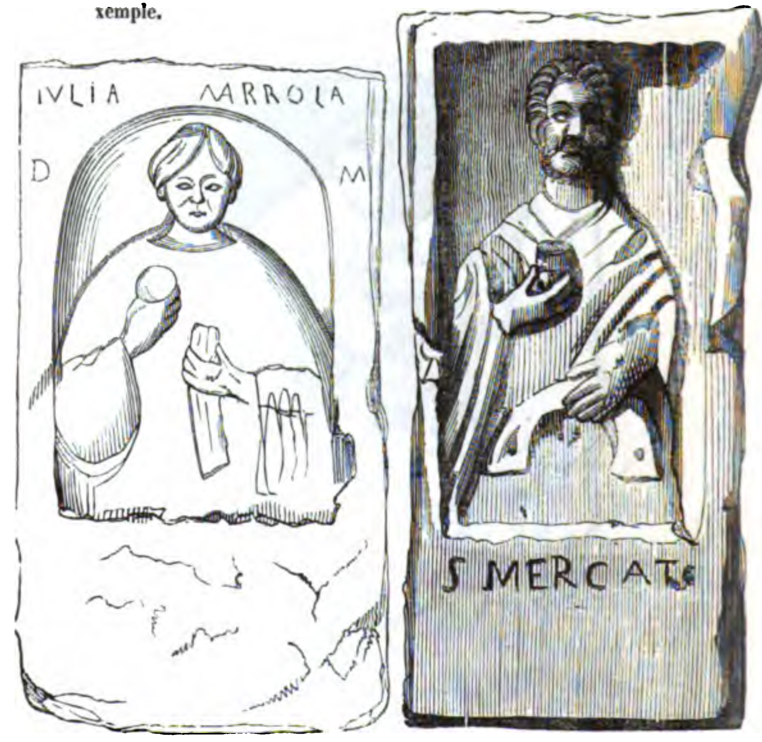


On voit, au musée d'Autun, une autre figure très-fruste à la partie supérieure et sans inscription ; elle montre le personnage versant dans un *poculum* la liqueur contenue dans une bouteille à anse. C'est de la main droite qu'il verse et de la gauche qu'il tient le *poculum*.

Diverses effigies montrent les défunts tenant d'une main le *poculum* et de l'autre une hache, au lieu de l'*ampulla*.

Dans d'autres, la main droite tient le *poculum* ou bien une pomme ou un autre fruit ; la main gauche tient un objet que Mgr Devoucoux et M. J. de Fontenay ont regardé comme un linge, *mappa*.

La stèle suivante, qui est celle de Julia Marolla, en fournit un xemple.



Telle est encore la stèle dont le personnage tient un *poculum* de la main droite et, de la main gauche, un autre objet qui doit être un morceau de toile. On lit l'inscription : S. MERCAT, peut-être MERCATOR.

La partie supérieure brisée offrait, selon toute apparence, le commencement de l'inscription dont le mot qui nous reste était le dernier.

Le fragment de stèle placé p. 493 renferme le buste d'une femme, tenant de la main droite un fruit rond. On lit sur le rampant du fronton :

BELLINA MAGI

Il est probable qu'un F existait après le dernier nom, ce qui don-

serait cette inscription : *Bellina Magi filia*; et, si les lettres D M avaient existé : *Dis Manibus Bellinæ, Magi filiæ.*



La stèle suivante a perdu son inscription. La figure paraît être



celle d'un homme ; il tient de la main droite un outil que je n'ose caractériser, et de l'autre un objet arrondi.

Je crois qu'on pourrait lire ainsi l'inscription de la stèle reproduite ci-dessous : *Dis Manibus Am Lascivi.*



La figure qui suit a perdu son inscription, mais elle est curieuse,



en ce qu'elle tient de la main gauche un éventail, *flabellum*, et de

l'autre un *poculum* garni d'un bourrelet ; c'est un pot en terre comme on en trouve beaucoup dans les ruines romaines.

La figure, en buste comme les précédentes, montre un maçon



tenant de sa main droite une truelle qu'il appuie sur sa main gauche. L'inscription qui était gravée sur le fronton a été brisée avec lui ; on en voit seulement les dernières lettres A N V ; peut-être se continuait-elle au-dessous du buste.

Pour terminer cet aperçu des stèles du musée d'Autun, j'en

présente une autre dont nous avons le moulage à Caen ; le défunt est représenté en buste ; il tient de la main droite un marteau ou peut-être un autre instrument. Sous le buste est un outil de menuisier. L'inscription suivante est gravée sur le fronton :



D M SABINIANI MINVONIS

Feu M. de Fontenay pensait que le mot *minuonis* était un dérivé du verbe *minuere* et proposait de traduire cette inscription par ces mots :

Aux Dieux Mânes
De Sabinianus menuisier.

STÈLES DE BOURGES. — Le musée de Bourges renferme des stèles, la plupart trouvées à Bangy, à 12 kilomètres de cette ville, près d'une ancienne voie tendant à Fourchambault. Ces stèles surmontaient des urnes cinéraires, et plusieurs étaient encore encastrées dans les pierres de support qui renfermaient ces vases (1).

(1) Voir mon Rapport sur une excursion à Bourges (*Bulletin monumental*, 1858). Mémoire de M. Berry sur les stèles de Bangy, dans les annales de la société de Bourges.

Une des stèles de Bangy représente à mi-corps et en bas-relief un jeune homme qui tient de la main droite un verre dans lequel il



verse la liqueur que contient la bouteille en forme de broc dont sa main gauche est armée. La hauteur de cette pierre est de 72 centimètres, la largeur de $0^m,42$, et l'épaisseur de $0^m,12$. L'effigie se trouve encadrée entre deux pilastres de 4 centimètres de largeur, reliés par une frise ou bordure semi-circulaire; elle n'a pas d'inscription.

Plusieurs stèles trouvées à Bangy ne présentent ni inscription ni figure.



La stèle précédente trouvée à Bourges même et qui n'a pas d'in-

scription, montre un personnage debout, vêtu comme plusieurs de ceux que nous avons vus sur d'autres stèles. Il tient de la main gauche un vase muni d'une anse posé sur un billot, et de la droite un instrument cylindrique.

Tout porte à croire que c'était un fabricant de poterie dont on a ainsi indiqué la profession.

Hauteur, 0m, 65; largeur, 0m,34.

SENS. — Sens possède dans le musée lapidaire, formé depuis quelques années, de nombreuses stèles fort curieuses. Une d'elles appartenait à un forgeron (V. la page 500); elle porte l'inscription suivante :

D. M.
MEMOR BELLICI BELLATORIS F

Aux Dieux Mânes
A la mémoire de Bellicus, fils de Bellator.

Le personnage est représenté debout tenant son marteau d'une main et de l'autre une barre de fer qu'il appuie sur une enclume. Derrière lui sont suspendus divers outils de son métier; à ses pieds est un chien qui paraîtrait en arrêt sur un lièvre. Je ne sais comment expliquer la présence de ces deux animaux.

Parmi les stèles de Sens on trouve celles d'un jeune citoyen Médiomatrice, Anicetus; d'une femme, Cossia Ursula, originaire de la colonie d'Agrippine, et de nombreux vétérans des légions romaines, Itussius, Sabinus, Secconius Secundinus, Andangianius Tertinus, Estivius Crescens.

Les inscriptions funéraires, plus nombreuses que les autres, nous montrent que Sens entretenait des relations avec les principales cités de l'empire.



La stèle suivante, représentant probablement un mari et sa femme, vient encore de Sens ; elle a perdu son fronton qui, probablement, contenait une inscription.

M. Julliot, auquel nous devons le catalogue des inscriptions du



musée lapidaire de Sens, fait observer que, par les stèles du musée,

on a la preuve que Sens entretenait des relations avec les principales cités de l'empire.

Je renvoie aux détails curieux donnés par M. Julliot sur ces inscriptions funéraires.

STÈLE DE JUCUNDA, A AUXERRE. — Auxerre possède aussi des stèles



dont une a été publiée, il y a vingt ans, dans le *Bulletin monumental*.

Elle porte l'inscription suivante :

DIS MANIBVS
MONVMENTVM JVCVNDÆ
JVLIANI FILIÆ

C'est un tombeau élevé par Julianus à sa fille Jucunda, qui fut trouvé, il y a déjà fort longtemps, dans les murailles gallo-romaines aux environs de la cathédrale. Le costume et la coiffure de la jeune fille figurée en pied sont bien indiqués (V. la page 502); son cou est entouré d'un collier de perles ; elle tient de la main droite un linge et de la main gauche, qui est posée sur le genou, un corps arrondi dont je n'ose indiquer la nature. La niche dans laquelle est cette statue en demi-relief est ornée de pilastres avec chapiteaux, et la voûte hémisphérique est tapissée de cannelures imitant une coquille.

Stèles de Chalon. — Les stèles de Chalon-sur-Saône sont soigneusement conservées par les membres de la Société archéologique de cette ville.

M. Canat de Chisy, président de cette Société, a publié le bas-relief qui décorait le tombeau d'un cavalier de l'*aile des Astures*, trouvé en 1839 sur le bord de la voie antique allant de Chalon à Autun. On y voit l'image du cavalier avec l'inscription suivante :

ALBANVS EXCINCI F. EQVES
ALA ASTVRVM NATIONE VBIVS
STIP. XII. ANN. XXXV. HS. IS. FRANIVS FRATER ET ALBA.

Albanus excinci filius eques ala Asturum natione ubius stipendiorum XII. annis XXXV. hic situs est. Iulius franius frater et alba.

La nation Ibérienne des Astures, où fut formé, dans l'origine, le corps de cavalerie désigné ici sous le nom d'*Ala Asturum*, occupait la province actuelle des Asturies. Les armées romaines se sont toujours recrutées parmi ce peuple, dont la vigueur et le courage étaient renommés. On trouvait parmi les Astures des fantassins et des cavaliers, car les inscriptions nous les représentent formant à eux seuls des cohortes et des ailes, et fournissant ainsi un double contingent aux aigles romaines.

La présence d'un Ubien, originaire des bords du Rhin, dans cette aile espagnole prouve que certains corps, décimés par la guerre et les

congés, et recrutés là où la nécessité l'exigeait, ne conservaient plus de leur première origine qu'un souvenir lointain perpétué par leurs noms. Du reste, il ne faut pas s'étonner de voir un soldat de race ger-



Stèle du cavalier Albanus, à Chalon.

maine faire partie d'une cavalerie d'élite, comme l'était celle des Astures; car le pays des Ubiens, patrie d'Albanus, était voisin de celui des Trevires, dont la cavalerie était aussi très-estimée.

L'état de la pierre ne permet pas de déterminer exactement toutes les pièces de l'armure. On ne distingue nettement que l'épée droite

et courte, *gladius*, suspendue au côté droit, et le bouclier ovale, de moyenne grandeur, *scutum*, attaché au bras gauche. La rupture des mains et le défaut de toute autre indication empêchent de savoir s'il tenait la grande haste, *contus*, ou les autres armes que Josèphe, dans un passage souvent cité, attribue aux cavaliers romains. Il est certain qu'il n'avait pas de *pharetra*.

Le harnachement du cheval est remarquable par sa simplicité. Il n'a rien de particulier que les plaques de métal qui ornent le front de l'animal et ses cuisses. La selle se relève sur le devant en forme de bourrelet, et présente à l'arrière deux appendices saillants à l'endroit des hanches du cavalier; une large lanière pend sur le flanc du cheval; la ventrière se voit sous la jambe du cavalier; point d'étriers.

Aux deux plaques sont fixées deux lanières flottantes et ornées peut-être de feuilles de métal, qui semblent destinées à protéger les membres du cheval; je les ai trouvées constamment dans le harnachement des chevaux de guerre.

On a découvert, près d'Amiens, plusieurs stèles de cavaliers qui devront être figurées et décrites par la Société des Antiquaires de Picardie à laquelle elles appartiennent.

J'en ai cité d'autres, il y a longtemps, à Mayence (1).

Une de ces pierres a été érigée à la mémoire d'un cavalier de l'*aile Norique* (V. la page suivante).

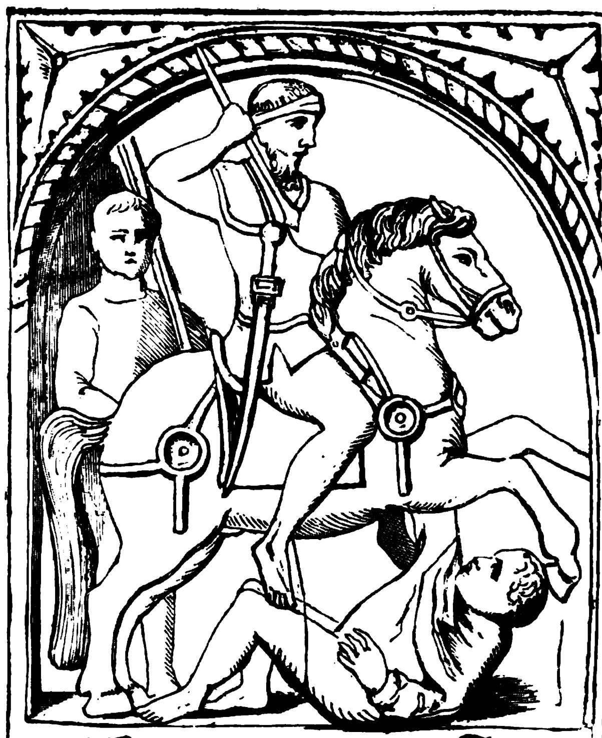
Il est représenté prêt à percer de son javelot un fantassin, renversé sous son cheval.

Ce cavalier est vêtu d'une veste assez juste et très-courte, fendue sur le côté, et je crois sans manches; il est facile de déterminer la forme du collet. Quant à l'enharnachement du cheval, l'analogie qu'il présente avec celui de Chalon-sur-Saône est frappante.

L'inscription gravée sur le bas-relief doit être rétablie ainsi qu'il suit:

Cajus Romanius, eques alæ Noricorum Claudianæ, Capito, Celeia, annorum XL, stipendiorum XIX, hic situs est. Hæres ex testamento fieri curavit.

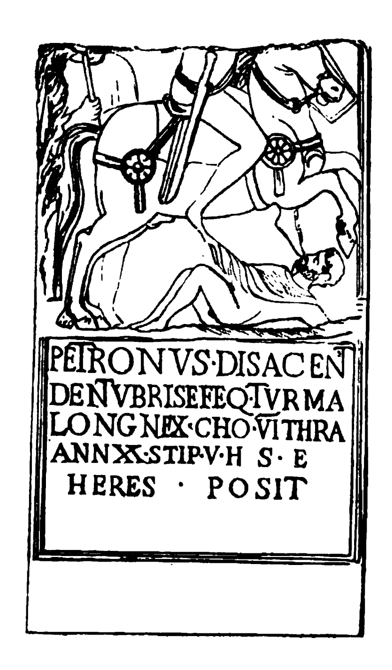
(1) V. dans le *Bulletin monumental* le mémoire que j'ai publié sur les tombeaux de Mayence, en 1837, et un autre Rapport de 1842.


C ROMANIVS
EQ ALAE NORICO
CLAVD CAPITO
CELEIA AN XL STIP XIX
H S E H EX T F C
CH. DIETRICH 1856

M. Roach Smith fait observer que la longue épée suspendue au côté droit du cavalier rappelle, par ses dimensions, celle des Saxons et des Francs.

J'ai vu, au musée de Mayence, deux autres représentations de cavaliers, dans le même costume et la même attitude, ayant également un fantassin renversé sous les pieds de leur cheval, et, en arrière, un soldat à pied tenant des javelots et prêt à les donner au cavalier quand il en aurait besoin. Cette circonstance nous montre que les cavaliers des ailes romaines étaient, dans leurs charges, suivis de fantassins ou d'écuyers portant une provision de javelots, qui auraient gêné leurs mouvements. La force de cette cavalerie devait surtout consister dans l'adresse et l'impétuosité du cavalier.

Telle est la représentation de Petronus Disacentus, cavalier de la

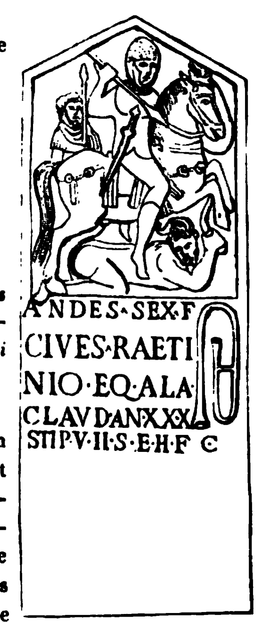


turme Longine de la onzième cohorte des Thraces;

PETRONIVS · DISACENTVS
DENTVBRISE · F. · EQ · TVRMA
LONGINI · EX · CHO · VI · THRA ·
ANN · XX · STIP · V · H · S · E ·
HERES · POSIT ·

[**Petronius Disacentus, || Dentubris*ae* fi*lius*, eq*ues* turma || Longini, ex co*horte* VI Thrac*um* || ann*orum* XX, sti*pendiorum* V, h*ic situs est*. || H*ae*res posuit.**]

Telle est encore celle d'Andes, de l'aile Claudienne :



ANDES · SEX · F
CIVES · RAETI
NIO · EQ · ALA
CLAVD · AN XXX
STIP · V · H · S · E · H · F · C.

Andes Sexti filius cives Raetinio eques ala Claudiana, annorum XXX, stipendiorum V, hic situs est. Hæres fieri curavit.

Parmi les stèles du musée de Bonn on peut en citer de particulièrement intéressantes. Telles sont celles qui représentent trois soldats dont les costumes sont à peu près les mêmes. Je présente (page 509) une de ces stèles qui a été moulée en plâtre pour le musée d'artillerie de Paris. On lit l'inscription suivante sous le guerrier, qui est représenté en pied :

ANNAIVS · PRAVATI · FILIVS · DAVERFVS
MILES EX COHORTE · IIII · DELMATARVM
ANNORVM XXXVI STIPENDIORVM XV
HIC SITVS EST HERES POSUIT

Le costume est fort curieux et s'arrondit en draperie devant les



cuisses. Des ceintures ou baudriers supportent, du côté droit, un

glaive et, du côté gauche, une espèce de poignard, *parasonium* ; les bras sont nus et les manches de la tunique arrivent seulement au coude. De la main droite, le guerrier Dalmate s'appuie sur une lance ; la tête est nue. Trois lions couchés couronnent la stèle.

On voit encore au musée de Bonn cette curieuse stèle érigée à la



mémoire du tribun Celius, tué dans la déroute de Varus.

Le cénotaphe, élevé par les frères du défunt, montre celui-ci décoré de tous ses insignes entre les bustes de deux membres de sa famille.

M. Overbeeck restitue ainsi qu'il suit l'inscription gravée sous ces figures :

manio CAELIO, *Titi filio*, LEMONIA, BONONIA,
legato LEGIONIS XIIX, ANNORUM LIII
*ce*CIDIT BELLO VARIANO, OSSA
*in*FERRE LICEBIT *publius* CAELIVS, *Titi filius*,
LEMONIA FRATER FECIT

STÈLE DE VOSTRUS, A LISIEUX. — On a découvert à Lisieux beaucoup d'urnes cinéraires, et des stèles surmontaient très-certainement quelques-unes de ces urnes ; mais comme la pierre de taille est rare dans cette ville, elles ont été très-anciennement utilisées. L'on n'en a cité, à ma connaissance, que deux, dont une parfaitement conservée a été achetée par MM. Ch. Vasseur et Pannier et déposée à Caen dans le musée de la Société française d'Archéologie. Je donne un dessin mesuré de cette stèle qui diffère un peu des autres par sa disposition (V. la page suivante). Dans la partie supérieure on voit le buste du défunt tenant une coupe de la main droite et le bras gauche levé vers l'oreille.

Dans la partie moyenne est un encadrement portant l'inscription :

VOSTRVS
AVSI F. V. A
LXXX

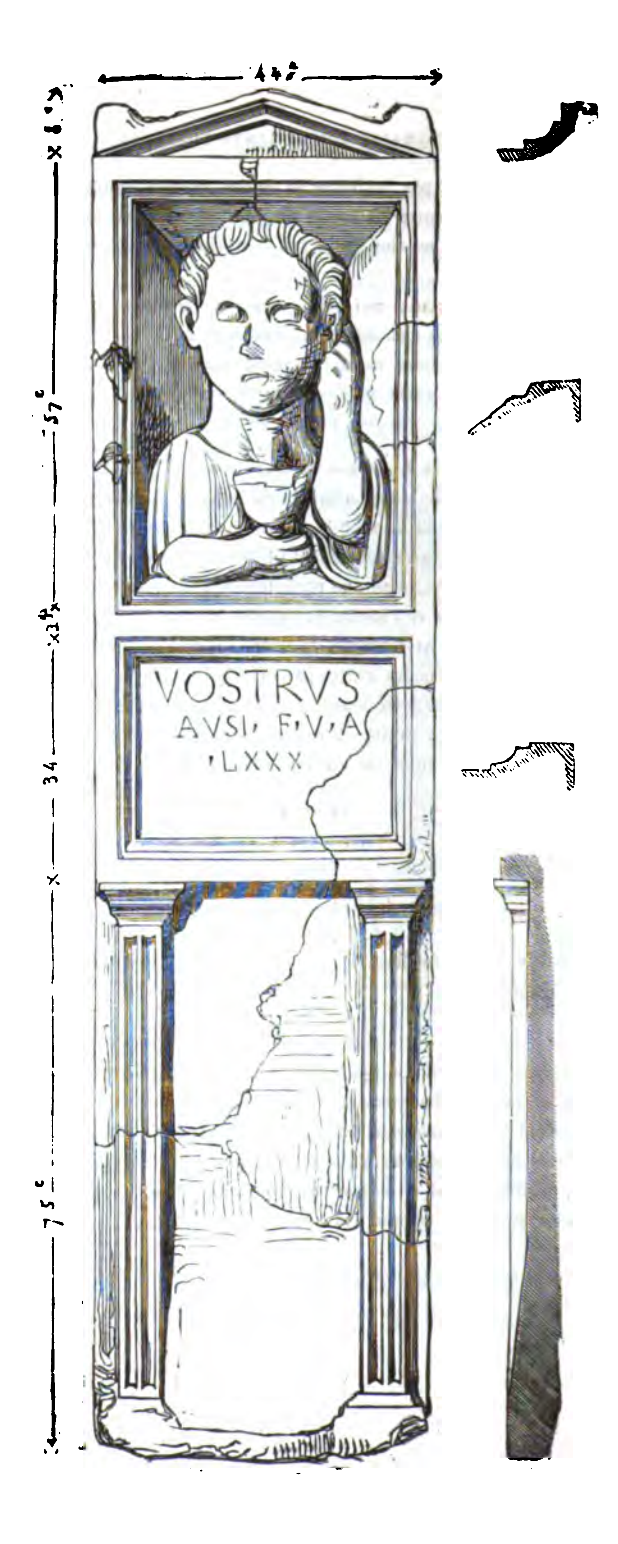
Vostrus Ausi filius vixit annos 80

La partie inférieure formant soubassement est décorée de deux pilastres cannelés.

STÈLES A COLOGNE. — Il existe au musée de Cologne des stèles qui offrent, dans la disposition des figures, une conformité frappante avec celle de certaines stèles grecques du musée du Louvre (1).

Le défunt est couché sur un lit, ayant devant lui une espèce de table ronde ou de guéridon à pieds contournés sur laquelle sont des *pocula*, habituellement au nombre de deux. Le défunt tient ordinairement un *poculum*, comme s'il s'apprêtait à boire.

(1) V. le Catalogue des antiquités grecques du musée du Louvre, par M. Froëhner.


VOSTRVS
AVSI F V A
LXXX
44
57
34
75

Dans la stèle que je présente, le vase à boire a deux anses : c'est une espèce de coupe (*cantharus*). Le défunt tient de la main droite



la *mappa*, ou serviette, que nous avons remarquée sur les stèles

d'Autun ; un personnage se tient debout aux pieds du lit ; les pieds de ce meuble sont tournés, avec des anneaux ou renflements comme les pieds des chaises en montraient encore au commencement du siècle. Il paraît incontestable qu'on a voulu figurer un repas funèbre, et il y aurait beaucoup à dire sur ces repas auxquels font probablement allusion *beaucoup des stèles ordinaires où nous voyons le défunt avec le poculum et la mappa.*

L'inscription est ainsi conçue :

C. Julius C. Galeria tribu Bacchus Lugdunensis miles cohortis I Thracum (1) *: annorum XXX IIX stipendiorum XV Antistius Atticus et Bassus Communis heredes fieri curaverunt.*

Je regrette de n'avoir pas de dessins des autres stèles analogues à celle que je viens de figurer et qui se trouvent au musée de Cologne ; elles y sont, autant qu'il m'en souvient, au nombre de cinq à six.

Reste à savoir pourquoi cette forme, qui paraît d'origine grecque, se rencontre si rarement et pourquoi elle s'était introduite sur les bords du Rhin préférablement à tant d'autres localités.

STÈLE D'AUMALE.—M. Berbrugger a publié dans le XXVIII[e] volume du *Bulletin monumental*, une stèle, de 1^m,85 de hauteur sur 0^m,76 de largeur (V. la page suivante), trouvée à Aumale en Algérie.

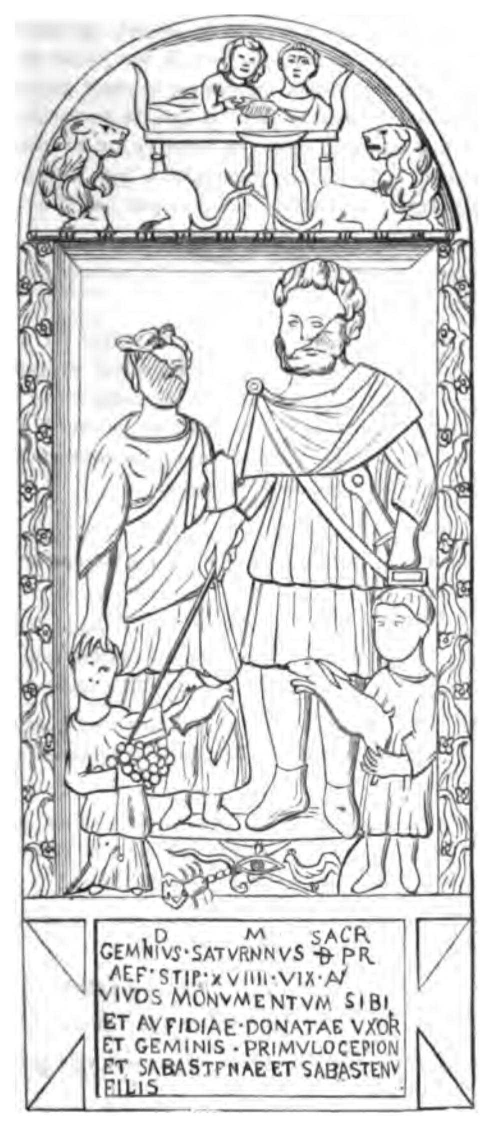
On voit dans le cadre principal un guerrier et sa femme debout, et plus bas ses deux enfants. Sans reproduire le texte de l'inscription gravée dans le cadre inférieur. Voici la traduction qu'en donne M. Berbrugger (2) :

Monument dédié aux Dieux Mânes ! Geminius Saturninus, bénéficiaire du préfet, a servi 19 ans, a vécu — ans. Il a élevé ce monument à lui et à sa femme Aufidia Donata, aux Geminius, ses enfants : Primulus Cepio, et Sebastenia et Sebastenus, eux tous vivants.

Geminius, comme on le voit, avait de son vivant et du vivant des siens fait graver cette épitaphe de famille. Mais ce qui nous intéresse

(1) Dans plusieurs autres stèles des musées rhénans, dans celui de Mayence notamment, il est fait mention de soldats de la même cohorte, qui a dû tenir garnison plus ou moins longtemps dans ces parages.

(2) V. p. 466 du *Bulletin monumental*, t. XXVIII.



particulièrement, c'est le bas-relief qui occupe le fronton de la stèle et

qui semble, comme dans le tombeau de Cologne, représenter un repas de funérailles (*cæna feralis*). Sur un lit une femme est couchée, vêtue d'une longue tunique, appuyée sur le coude gauche, devant le buste drapé d'un individu jeune et imberbe placé à gauche sur le même lit. Elle tient une coupe en forme de patère dans la main droite. Devant le lit est une petite table à trois pieds contournés, comme à Cologne, sur laquelle on voit un pain ? de forme carrée.

Sur le premier plan, deux lions couchés, aux croupes opposées et dont les queues se croisent à leurs extrémités, tournent la tête comme pour regarder le repas.

L'Algérie a produit un nombre énorme de stèles. Par malheur les épigraphistes ont négligé de dessiner les figures qui accompagnent les inscriptions, ce que je regrette avec M. Berbrugger; car ces figures sont quelquefois l'expression d'une symbolique qui vaut la peine d'être étudiée, et donnent toujours des notions sur les costumes, les armes, les meubles et autres objets de la vie intime.

Le musée d'Auch renferme des stèles qui ont été décrites par M. le baron Chaudruc de Crazannes.

Un grand nombre considérable de stèles ont existé à Grenoble ; celles qui ont échappé à la destruction sont déposées dans un musée lapidaire formé près de l'église St-Laurent (V. la page suivante).

Les murs romains de Narbonne en renferment des quantités considérables dont quelques-unes sont déposées dans le musée lapidaire de cette ville.

Beaucoup d'autres musées, celui de Metz entre autres, renferment des stèles du temps de l'incinération; j'en ai vu un certain nombre dans le musée de Beaune, classé par M. Aubertin.

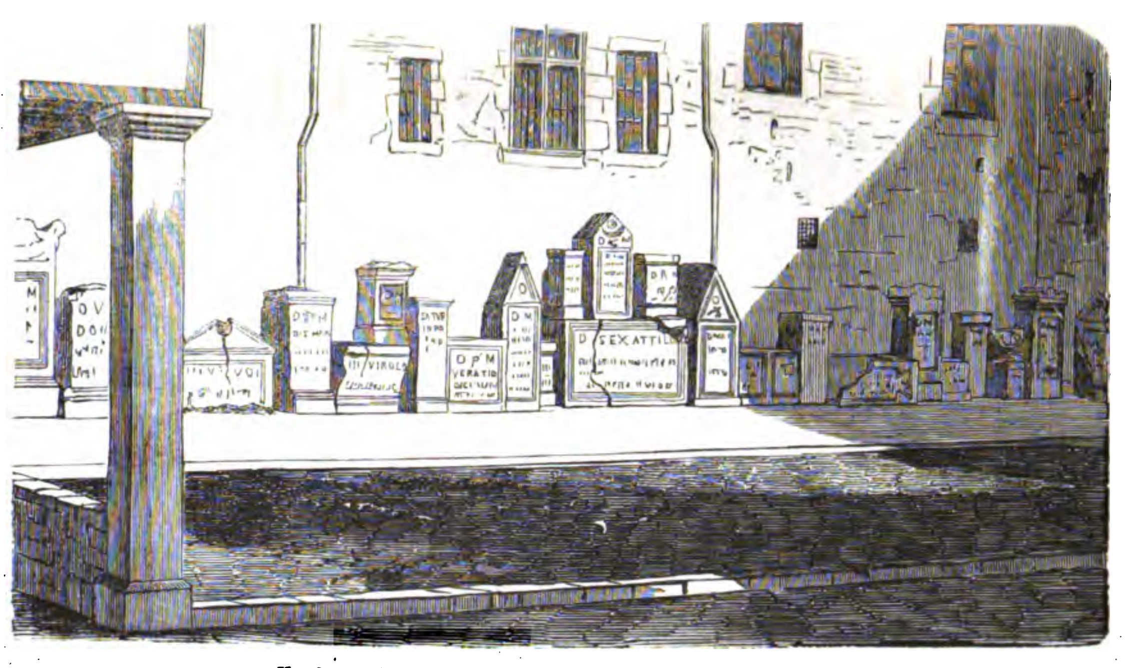
Plusieurs ont été transportées de Lillebonne au musée d'antiquités de Rouen.

On en avait trouvé à Bayeux et à Vieux, qui n'existent plus (1).

Je pourrais en citer encore des centaines dans d'autres localités.

On peut dire que partout où il a existé une ville gallo-romaine

(1) V. l'*Épigraphie gallo-romaine du Calvados*, par M. Ed. Lambert.



Vue du musée lapidaire de Grenoble et des stèles qui s'y trouvent.

il y a eu un cimetière et des stèles, de sorte qu'on peut encore en trouver de nouvelles, malgré la quantité prodigieuse de celles qui ont été brisées ou détruites.

Dans les Vosges, M. le colonel de Morlet a exploré une assez grande quantité de stèles d'une forme particulière.

Ces tombes sont taillées dans le grès vosgien; elles ont la forme d'un prisme triangulaire, quelquefois légèrement courbé en ogive.

Quelques-unes des tombes ne présentent pas d'ornements, tandis que d'autres sont décorées, sur leur face principale, soit par la rouelle, soit par des feuillages. On voit au bas de la face principale de toutes ces tombes, une petite ouverture ogivale ou demi-circulaire qui communiquait avec la cavité renfermant la sépulture, c'est-à-dire avec les urnes cinéraires. Cette ouverture, qui est ornée quelquefois de sculptures, servait sans doute aux libations des funérailles.

M. de Morlet a réuni dans le musée de Saverne une trentaine de ces monuments. La planche ci-jointe (V. la page 519) représente, sur le premier plan, un groupe de trois tombes, autour desquelles les autres sont rangées.

La forme de toutes ces tombes varie, depuis le fronton surbaissé jusqu'au triangle aigu et à l'arc quasi-ogival. Les faces latérales de ces tombes sont verticales jusqu'à une certaine hauteur, puis se rejoignent au sommet, en formant une légère courbe. Ce n'est pas l'ogive du moyen-âge, mais c'est la courbe que l'on retrouve dans les monuments funèbres d'une haute antiquité.

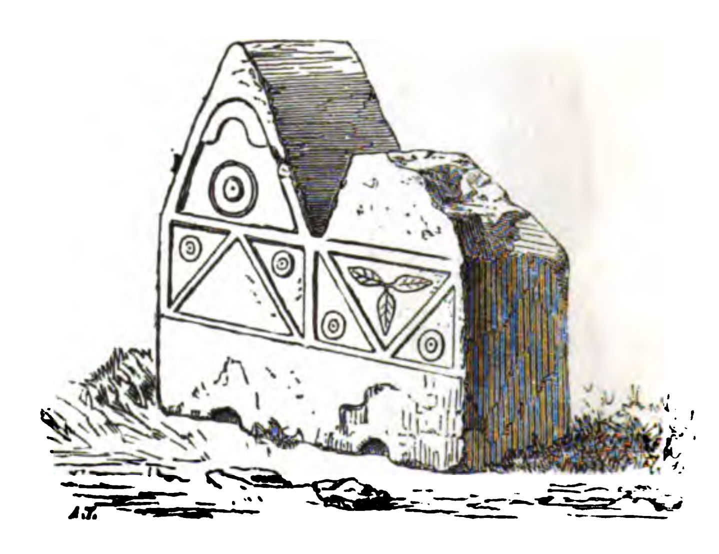
Deux de ces pierres, figurées page 520, sont des monuments géminés destinés à recouvrir deux urnes placées côte à côte et dont les cendres ont appartenu à des personnes intimement liées pendant leur vie, comme un mari et son épouse, deux frères, des sœurs, des amis.

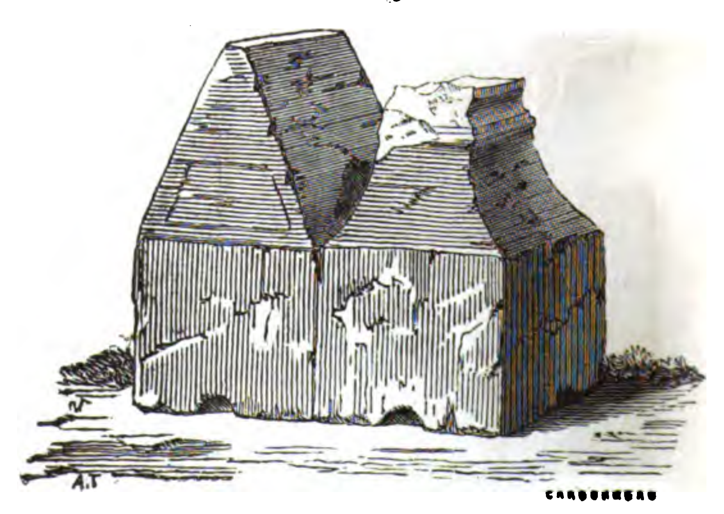
L'urne était, comme toujours, dans une autre pierre ou dans une cavité engagée dans le sol inférieur. L'espèce de *bisonium* dont il s'agit formait la partie apparente du tombeau.

Il reste à parler des monuments les plus modestes, de ceux qui ne portent jamais l'effigie du défunt. Ces pierres affectaient quelque-



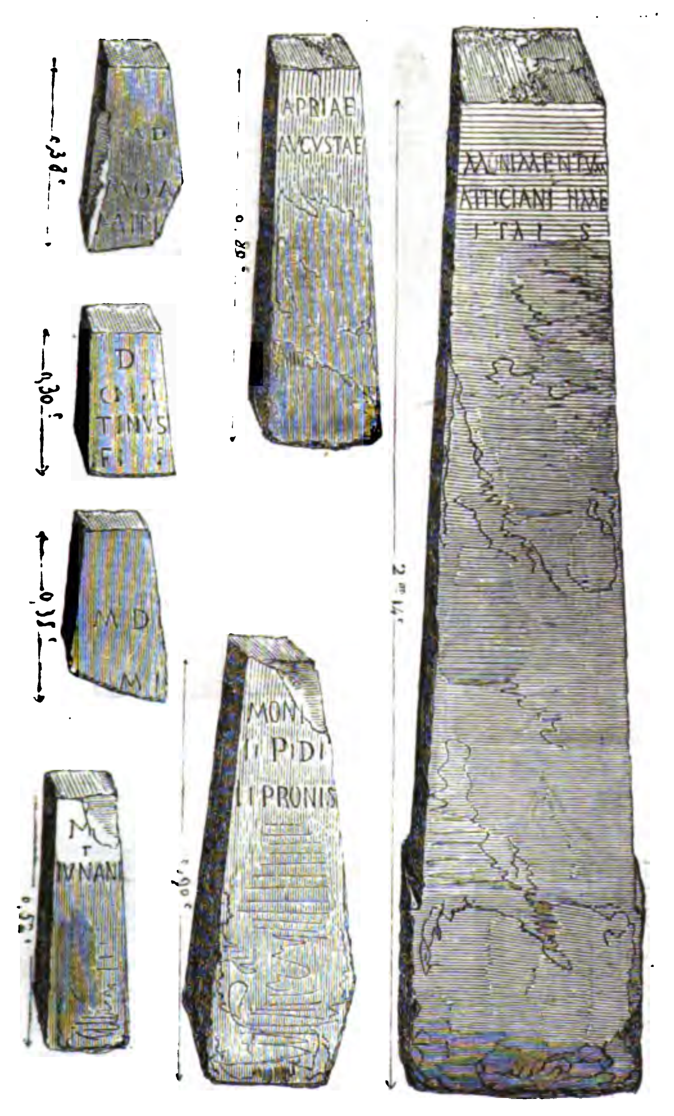
Quelques stèles du musée de Saverne.





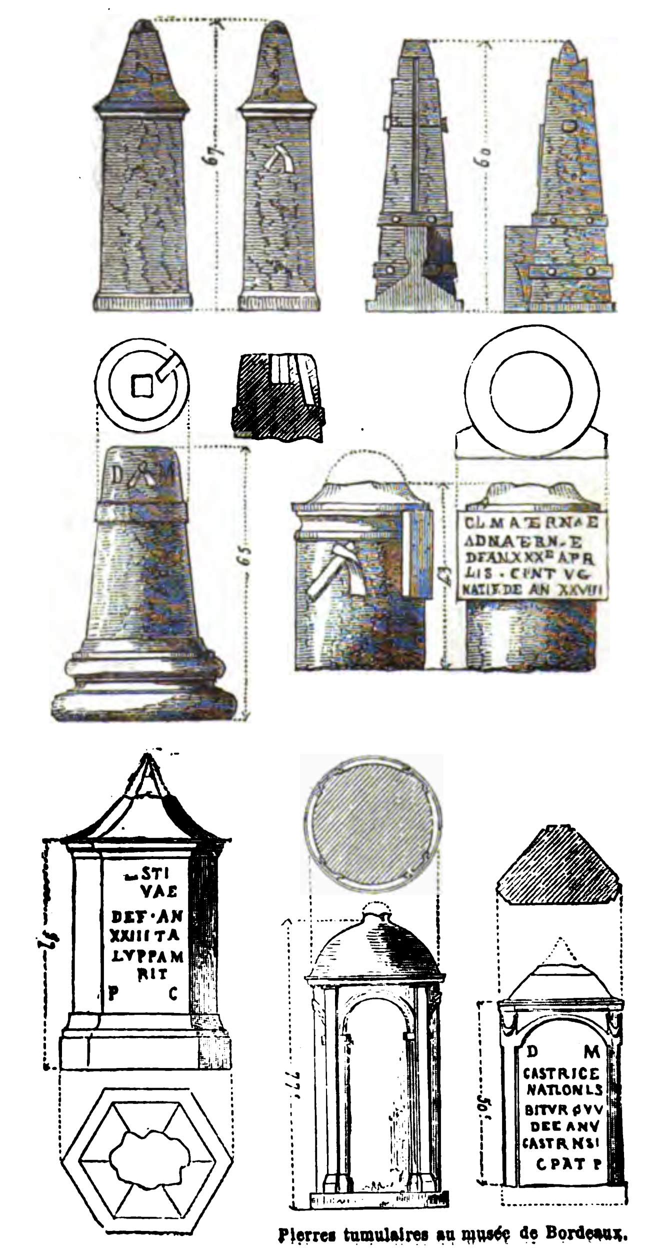
Stèles à Saverne.

fois la forme de petits obélisques ou d'un cône tronqué comme à Dijon,



Pierres tumulaires du musée de Dijon.

ou des petites colonnes, comme j'en ai cité à Poitiers et comme on en trouve au musée de Bordeaux.



Pierres tumulaires au musée de Bordeaux.

Limoges a fourni plusieurs petits monuments de forme ovoïde en granite, et pareils à celui-ci qui existe dans le musée de la ville.



DM
MEMOR
MOXIVSPVIVSP

J'ai cité dans un de mes rapports verbaux les bornes tumulaires en granite que l'on trouve à Guéret et à La Souterraine (V. la figure 524).

Cette forme de monument a décidément été commune dans le centre de la France au temps de l'incinération.

Dans une propriété située sur les confins de l'Indre et de la Creuse, près d'Aiguerande, on a trouvé, l'année dernière, huit pierres ovoïdes semblables placées les unes à côté des autres, d'une manière symétrique, et, autour, un fossé circulaire rempli de pierres brutes qui semblait destiné à protéger l'enceinte. La charrue avait renversé presque toutes les pierres ovoïdes et les urnes étaient brisées ; une seule

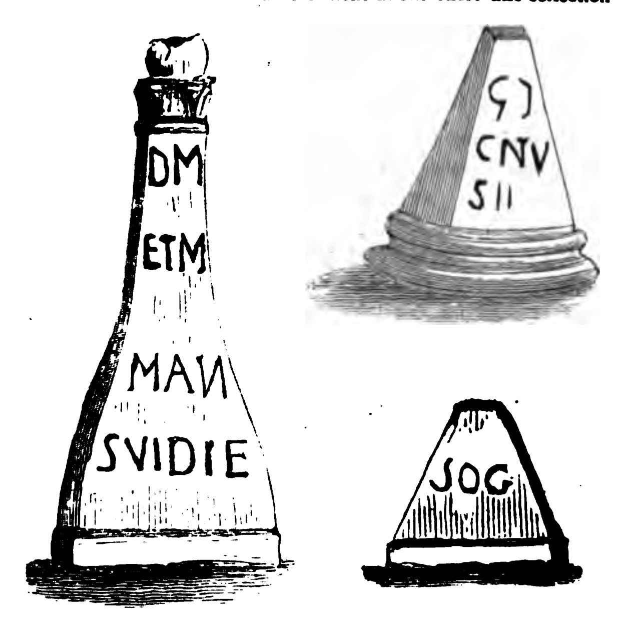
était restée entière et telle qu'elle avait été placée. Elle renfermait une urne en verre d'une parfaite conservation, ainsi que son con-



Pierre ovoïde au musée de Guéret, ayant renfermé une urne cinéraire en verre.

tenu : c'étaient des cendres et des restes d'ossements calcinés. L'urne, d'un verre foncé et épais, avait des anses. La pierre ovoïde surmontait une autre pierre dans laquelle l'urne était engagée. C'est ainsi que sont disposées les pierres des musées de Guéret et celles de La Souterraine déposées à Paris, au musée de Cluny.

Les musées de Moulins et de Clermont m'ont offert une collection



de petits monuments dont voici quelques spécimens : ce sont les moins considérables que j'aie rencontrés.

Épigraphie tumulaire.

Ce n'est pas dans un rudiment élémentaire d'archéologie qu'on peut offrir un traité d'épigraphie tumulaire. Je vais seulement donner la clef de quelques formules.

Quelquefois les inscriptions se terminent par les abréviations suivantes, qui doivent être interprétées ainsi qu'il suit :

FRATR. POS.

Fratr*es* pos*uerunt*

H. S. E. H. EX T. F. C.

H*ic* s*itus* e*st* : h*eres* ex t*estamento* f*ieri* c*uravit*

LIB. F. C.

Lib*ertus* f*ieri* c*uravit*

TES. F. I. H. F. C.
Testamenti formula jussu heres fieri curavit
T. T. F. I.
Titulum testamento fieri jussit.

Les tombeaux étaient souvent placés sous la protection des dieux mânes ; de là la formule D. M., *Diis manibus*.

Mais cette formule n'était pas toujours employée ; le nom du mort et celui du donataire du tombeau y figurent seuls quelquefois.

Quand un tombeau était érigé sur le bord d'une voie, on déterminait souvent, au moyen de bornes, l'étendue du terrain appartenant à la famille autour du monument. Plusieurs de ces bornes existent dans les musées ; celle qui suit est au musée d'Avignon ; elle indique que le terrain avait 10 pieds en longueur et en profondeur, c'est-à-dire 10 pieds carrés.



D'autres sont aussi évaluées IN LATUM, p. XII ; IN AGROS (c'est-à-dire du côté opposé à la route) ou en profondeur, p. XIV.

On a vu déjà quelques inscriptions tumulaires sur les monuments que je viens de figurer ; en voici d'autres que je prends au hasard, parmi celles qui existent dans les collections :

D. M. (*Diis Manibus*) ET MEMORIAE NONNAE	Aux dieux mânes et à la mémoire de Nonna (Périgueux)
D. M. C. IVL. C. IVL. AD IVTORIS FIL. QUIR. D. S. C.	*Diis manibus* *Caii* Julii, *Caius* Julius Ad- jutoris filius Quirina (tribu) de *suo consecravit*.

Aux dieux mânes de Caius Julius Adjutor, Caius Julius son fils, de la tribu Quirina, lui consacra ce tombeau à ses frais. (Périgueux.)

POMPEIAE C. F.	Pompeiæ, *Caii filiæ*
RESTITVTAE A. HIRT.	Restitutæ, A*ulus* Hirt*ius*
PVLCHER CONIVG.	Pulcher, conjug*i*.

A son épouse Pompeia Restituta, fille de Caius, Aulus Hirtius Pulcher. (Périgueux).

D. M.	Diis *manibus*	Aux dieux mânes de Pompeius Phœbus.
POMP.	Pomp*eii*	
PHOEBI	Phœbi	

IVLIA C. F. PRISCA	Julia, *Caii filia*, Prisca
C. IVL. MAXSIMVS	*Caius* Jul*ius* Maxsimus
MILES. FRAT. D. S. D.	Miles frat*er*, d*e* s*uo* d*onavit*.

Julia Prisca, fille de Caius. Son frère, Caius Julius Maximus, soldat, lui a élevé ce monument à ses frais. (Périgueux.)

D. M.	Dii*s* *manibus*
MARVLLA	Marullæ Senocarus
E SENOCAR	Maritus pos*uit*.
VS MARIT	
VS P	

Aux dieux mânes de Marulla, Senocarus, son mari, a placé ici ce tombeau.

M · IVLIVS MA	[*Marcus* Julius, Mar | ci *filius*
RCI · F · ANIENSIS	Aniensis, Foro Juli*i*, Macrinus, |
FORO · IVLI	miles leg*ionis* IV | Mac*edonicæ*,
MACrINUS	an*norum* XXVI, | stip*endiorum* VI,
MILES · LEG IIII	| hi*c* si*tus* e*st*.] (Mayence.)
MAC · AN · XXVI	
STIP · VI	
H · S · E ·	

D · M ·

ET · MEMORIAE · AETERNAE · PERPETVAE ·
SEVERAE · CIVIS · AGRIPPINENSIS · MATRI ·
EXIMIAE · PIETATIS · QUAE · VIXIT · ANNIS · LXXI ·
PERVINCIVS · VRSINVS · M · C · A · LEG · XXII · P · F ·
FILIVS · ET · VITALINIA · SERVANDA · NVRVS · F · C ·

[Diis *manibus* | et memoriae aeternae Perpetuae | Severae, civis Agrippinensis, matris | eximiae pietatis, quae vixit annis LXXI, | Pervincius Urcinus, *miles curator armorum* legionis XXII, *piae fidelis*, filius et Vitalinia Servanda nurus *fieri curaverunt.*] (Mayence.)

T · VICCIVS · T· F ·
VOT · PLAC .
MIL · EX · LEGI ·
XVI · AN · L ·
STIP · XXIIII
H · S · E
H · EX · T · P ·

[*Titus* Viccius, *Titi filius*, || Vol*tinia* (tribu), Pla*centia*, || *miles* ex *legione* | XVI, annorum L, | stipendiorum XXIV, | *hic situs est.* | *Haeres* ex *testamento posuit.*] (Mayence.)

C · VIBIVS
C · F · VOLT
VIRILIO
EQ · LEG · XVI
ANN · XLV ·
STIP · XXII
H . S · E ·

[*Cajus* Vibius, | *Caji filius*, Volt*inia*, | Virilio, | *eques* leg*ionis* XVI, | ann*orum* XLV, | stip*endiorum* XXII, | *hic situs est.*] (Mayence.)

CAEVS · HAN
ELI · F · MILES
EX · COH · I · ITV
RAIORVM ·
ANNORVM
L· STIPENDIo
RVM · XIX
IAMLICVS
FRATER · F ·

[Caeus, Han | eli *filius*, miles | ex co*horte* 1 Itu | raiorum, | annorum | L, stipendio | rum XIX, | Jamlicus | frater *fecit.*] (Mayence.)

SECVNDVS
METILIVS · M
F · STL · TAV · MIL
LEG · XIV · GEM
ANNO · XXX
STIP · VII · H · S · E ·
AMICI · POS ·

[Secundus | Metilius, *Marci* | *filius*, Stel*latina*, Tau*rino*, mile*s* | leg*ionis* XIV Gem*inae*, | anno*rum* XXX, | stip*en-diorum* VII, h*ic* s*itus* e*st*; | amici pos*uerunt*.] (Mayence.)

CN · MVSIVS · T · F ·
GAL · VELEIAS · AN ·
XXXII · STIP · XV ·
AQVILIFER · LEG · XIIII · GEM ·
M · MVSIVS · Ɔ . FRATER · POSVIT

[C*neus* Musius, *Titi filius*, | Gal*eria* (sous-entendu tribu), Veleias, an*norum* | XXXII, stip*endiorum* XV, | aquilifer leg*ionis* XIV Gem*inae*. | M*arcus* Musius C*enturio* frater posuit.]

SIBBAEVS · ERON
IS · F · TVBICEN · EX
COHORTE · I
ITVRAEORVM ·
MILES · ANN · XXIV ·
STIPENDIORVM
VIII · H · S · E

(Sibbaeus, Eron | is *filius*, tubicen ex | cohorte I | Ituraeorum, | miles, ann*o-rum* XXIV, | stipendiorum | VIII, h*ic* s*itus* e*st*.) Mayence.

Les formules diis manibus et sub ascia.

La formule *Diis manibus* était générale sur les tombeaux gallo-romains, et ne cessa que quand le christianisme l'eut fait abandonner.

Il faut se rappeler que les âmes des morts étaient considérées par les Romains comme des divinités infernales. On faisait des offrandes aux mânes, DIIS MANIBUS, et des sacrifices, à certaines époques; on *leur immolait des victimes*, on ornait le tombeau de guirlandes, on faisait des libations.

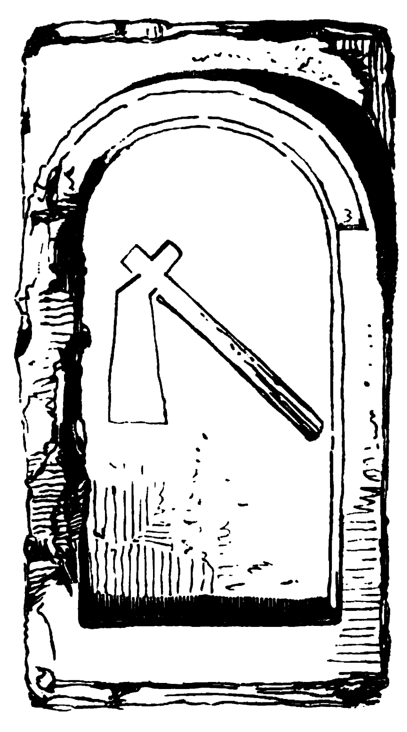
Les cérémonies par lesquelles on honorait les *Dieux mânes* étaient expiatoires; elles faisaient partie de cette purification du mois de février, qui commençait par les lupercales et se terminait par les férales, le 21 de ce mois. Les cérémonies duraient plusieurs jours; le dernier, seul, était appelé *jour des férales*, parce que c'était celui où l'on offrait aux mânes les présents destinés à les apaiser (1).

(1) V. de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*.

Plusieurs cippes de Lyon et de diverses autres villes ont, comme nous l'avons vu également en Alsace, à leur partie inférieure, une ouverture que l'on a supposée avoir été destinée à établir une communication avec l'urne cinéraire inhumée sous le cippe, lorsqu'on faisait des libations ou d'autres cérémonies expiatoires.

Il me reste à dire un mot de l'*ascia* et de la formule *sub ascia dedicavit* ou *dedicaverunt* qu'on voit si souvent sur les tombeaux romains avec la figure de l'*ascia*.

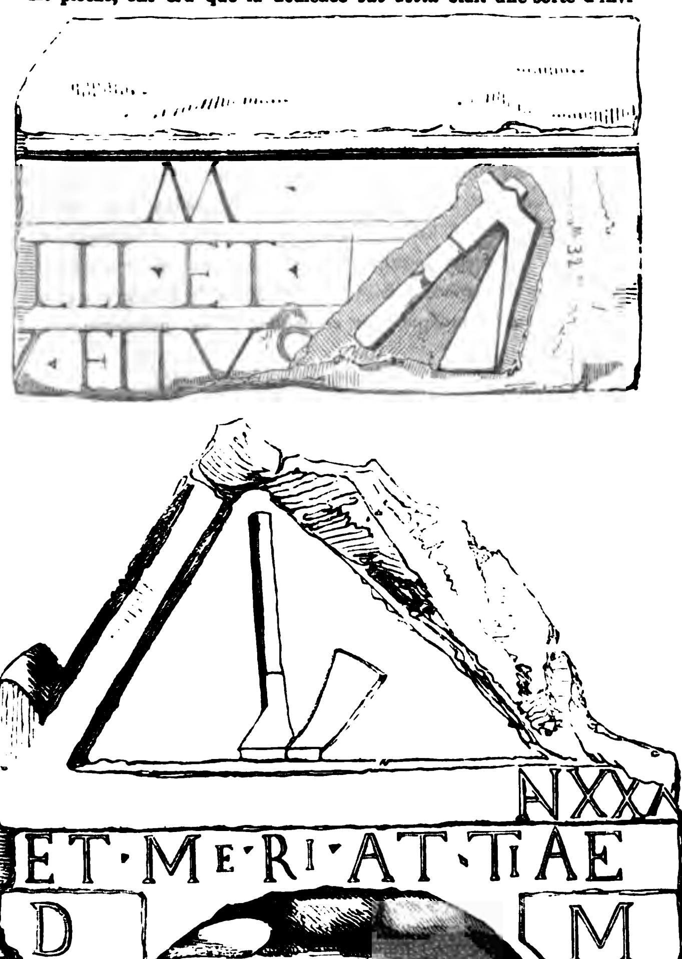
L'*ascia* est un instrument qui ressemble à une doloire ou à une petite pioche.



L'ascia sur un cippe du temps de l'incinération.

Il n'y a pas d'explications que l'on n'ait produites à l'occasion de la formule *sub ascia*; je me garderai bien de les indiquer toutes, je me

borne à en rappeler deux : les uns, ceux qui regardent l'*ascia* comme une pioche, ont cru que la dédicace *sub ascia* était une sorte d'invi-



Figures d'ascia sur des fragments de cippes du temps de l'incinération.

tation aux survivants de nettoyer d'herbes et de ronces le pourtour du tombeau ; mais les seconds, parmi lesquels se range M. de Boissieu,

pensent que l'instrument figuré ne peut être que celui d'un tailleur de pierre, et que le bloc, une fois choisi et confié à l'*ascia* du polisseur, était marqué du signe symbolique de cet instrument, indiquant qu'il avait reçu *de sa destination primitive une consécration éternelle.*

Ceux qui ont écrit sur l'*ascia*, et le nombre en est grand, n'ont pas parlé du niveau qui est si souvent associé à l'*ascia*, à Arles et dans tout le Midi, sur les sarcophages aussi bien que sur les stèles du temps de l'incinération. On voit le *niveau* d'un côté et l'*ascia* de l'autre dans la stèle qui existe au musée d'Aix et qui a donné lieu à une notice très-intéressante par M. Rouard, conservateur de la bibliothèque de cette ville, sur la curieuse inscription qu'elle porte (V. la page suivante). Il y aurait des recherches à faire sur la réunion de l'*ascia et du niveau ;* elle me paraît indiquer une corrélation d'idées philosophiques.

Inscriptions érigées par ordre des trois provinces.

Les inscriptions tumulaires ne sont pas les seules qui nous aient transmis les noms des notables habitants de la Gaule sous la domination romaine. Nous avons encore les inscriptions honorifiques dont les débris très-intéressants existent dans quelques musées ; des travaux de terrassement pourront en mettre d'autres au jour.

Chaque année, aux ides d'août, il y avait à Lyon, près de l'autel de Rome et d'Auguste, une assemblée formée des députés de chaque province: les uns choisis pour la circonstance; les autres, députés nés par suite des fonctions dont ils étaient revêtus.

Cette assemblée votait l'érection de monuments honorifiques aux hommes qui avaient bien mérité de leur pays.

Ces inscriptions étaient placées, les unes à Lyon, les autres dans les pays témoins des services rendus par les hommes qui en étaient l'objet.

Les inscriptions nationales qui décoraient l'enceinte ou les abords du temple élevé à Lyon, au confluent de la Saône et du Rhône, forment une collection d'un immense intérêt.

Ceux qui avaient obtenu cette haute distinction sont presque tous désignés dans les inscriptions dont je parle, comme ayant été revêtus de toutes les charges honorifiques dans leur pays.

Summis ou *omnibus honoribus apud suos functo.*

Ce qui s'applique généralement à des fonctions civiles et municipales ;

Figure du niveau.

PAVLOSISTEGRADVMIVVENIS
PIEQVAESOVIATORVTMEAPER
TITVLVMNORISSICINVIDAFATAVNO
MINVSQVAMBISDENOSEGOVIXIPERANNS
INTEGERINNOCVVSSEMPIRPIAMENTE
PROBATVSQVIDOCILILVSVIVVENVM
BENEDOCTVSHARENISPVLCHERETILLEFVI
VARIISCIRCVMDATVSARMISSAEPEFERASLVSI
MEDICVSTAMENISQVOQVEVIXIETCOMES
VRSARISCOMESHISQVIVICTIMASACRIS
CAEDERESAEPESOLENTETQVINOVOTEMPOR
VERISFLORIBVSINTEXTISRITOVLNT
SIMVLACRADEORVM NOMENSIQVAERIS
TITVLVSTIBIVERAFATETVR
SEX IVL FELICISSIMVS
SEX·IVLIVS·FELIX
ALVMNOINCOMPARA
FELICITA

Inscription conservée au musée d'Aix (Bouches-du-Rhône).

certaines dignités, telles que celle de *sévir augustal*, paraissant dans ces inscriptions comme le complément des charges provinciales honorablement exercées.

Voici une inscription de cette catégorie tirée du palais des Arts, à Lyon :

TIB POMPEIO
POMPEI IVSTI · FIL
PRISCO CADVR
CO OMNIBVS HO
NORB APVD SVOS
FVNCT TRIB · LEG V
MACEDONICAE
IVDICI · ARCAE
GALLIARVM III
PROVNC GALLIAE

A Tiberius Pompeius, fils de Pompeius justus Priscus Cadurque (de Cahors), *ayant rempli dans son pays toutes les fonctions honorables. Tribun de la légion Ve Macédonique, juge de la caisse du trésor des Gaules,* LES TROIS PROVINCES DE LA GAULE.

Le beau marbre et la statue élevée à Vieux, en l'honneur de Titus Sennius Solemnis, avaient été érigés en vertu d'une délibération des trois provinces. Nous avons figuré p. 270 le piédestal portant l'inscription.

Dans les inscriptions de ce genre que j'ai vues, ces mots

TRES PROVINCIÆ GALLIÆ

sont presque toujours en caractères beaucoup plus grands que ceux qui forment le corps de l'inscription.

TRES PROV GAL
PRIMO·VMONVM IN SVA CIVITAE POSVERVNT
LOCVM ORDO·CIVITATIS VDCSS LIBERTE DED
P·XVIIII·ANPIO ET PROCVL
COS

Tous ceux qui ont visité le musée lapidaire de Lyon ont pu s'en convaincre.

Les trois provinces de la Gaule sont celles qui avaient dédié le temple de Rome et d'Auguste au confluent de la Saône et du Rhône: l'*Aquitaine*, la *Lyonnaise* et la *Belgique*, et dont Lyon était la métropole. La province romaine proprement dite, la Narbonnaise, avait son culte à part et son administration particulière.

Je termine ces notions, bien incomplètes et bien écourtées, données plutôt pour inspirer le désir d'étudier l'épigraphie que pour en enseigner les principes, en citant des réflexions très-justes de M. de Boissieu.

« La connaissance parfaite de l'organisation civile et administrative « de l'empire romain, à partir de la grande transformation opérée « par Auguste et continuée par ses successeurs, laisse encore aux « investigations de la science bien des lacunes à combler, bien des « mystères à éclaircir. L'étude approfondie des principales bases sur « lesquelles repose une société, l'appréciation des lois générales qui « en règlent le mouvement et la vie, l'intelligence des faits historiques, « donnent bien une idée assez juste de l'ensemble et de la physionomie « d'une époque et d'une nation; mais sous cette forme extérieure, « facile à saisir, il y a souvent une vie intime qui nous échappe, il y a « mille rouages qui facilitent ou entravent la marche des institutions, « il y a des ressorts secrets ou peu connus dont il faut rechercher « l'action et la force pour trouver quelquefois la solution des plus « grands problèmes de l'histoire. »

La conclusion de ces réflexions, c'est qu'il faut, par tous les moyens possibles, recueillir les inscriptions éparses et les conserver dans des musées, afin que les savants épigraphistes, tels que M. Léon Renier, de l'Institut, M. Egger, M. de Boissieu et d'autres, puissent les expliquer, les commenter et en faire jaillir de nouvelles lumières sur l'état social de la Gaule sous la domination romaine. Quand on songe à la prodigieuse quantité d'inscriptions perdues, détruites par l'emploi qu'on a fait des cippes qu'elles couvraient aux usages les plus vulgaires et souvent à leur transformation en moellons, on s'étonne qu'il s'en trouve encore. Eh bien, ces trésors qui nous restent, nous les dédaignons; à l'heure qu'il est, chose honteuse, malgré les clameurs du monde civilisé, il y a des administrations municipales qui les jettent à la voirie,

Sépultures gallo-romaines de la 2e époque.

Il est d'autant plus difficile de fixer d'une manière précise l'époque où l'on cessa de brûler les corps, que cet usage a dû subsister plus longtemps dans certaines parties de la Gaule que dans d'autres ; mais, en considérant que la plupart des médailles decouvertes avec les urnes à Bordeaux, en Sologne et dans beaucoup d'autres localités, appartiennent au IIe siècle de notre ère, on peut conjecturer que, dès le IIIe siècle, on enterra souvent les corps sans les brûler. De nombreux tombeaux attestent d'ailleurs que, du temps de Constantin, ce dernier mode d'inhumation avait complètement prévalu dans la Gaule.

C'est donc au IIIe siècle et au IVe qu'il faudra, en général, attribuer les sépultures que nous allons examiner. Cependant, comme on a quelquefois inhumé les corps, sans les brûler, durant la période temporaire où l'incinération était en usage, des tombeaux conformes à ceux de la seconde époque pourront appartenir à la première, et l'on devra, pour déterminer l'âge précis de ces inhumations, s'aider des inductions que fournissent les médailles ou les autres objets qui accompagnent ordinairement les squelettes. Il ne faut pas oublier que, même au temps de l'incinération, on inhumait les enfants au lieu de brûler leurs corps.

Lorsqu'on abandonna l'usage de brûler les morts pour les enterrer, on disposa autour du corps les mêmes objets que l'on avait placés près des urnes cinéraires ; ainsi des coupes, des bouteilles à long cou, des bijoux, etc., etc, furent déposés dans le cercueil.

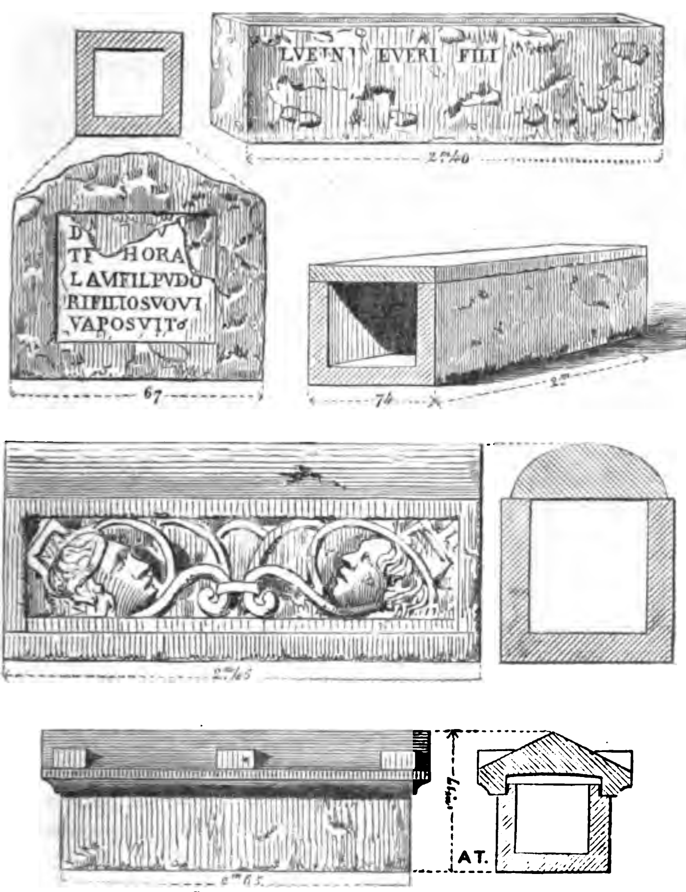
Sarcophages.

Tantôt les cercueils gallo-romains étaient d'une seule pièce, en pierre, soit couverts de moulures, soit unis, avec ou sans inscription, ayant un couvercle plat, convexe ou prismatique ; d'autres fois ils sont formés de deux pierres creusées et ajustées l'une à l'autre. Les plus simples sont formés de pierres plates posées sur le champ, de manière à garnir la fosse creusée en terre. Quelques cercueils gallo-romains sont en terre cuite, d'autres en plomb ; plusieurs ont été faits en maçonnerie, et peut-être en plâtre dans certains pays.

On a trouvé des squelettes dont la tête reposait sur une large tuile à

double parement; d'autres, dont les bras et les jambes avaient été engagés dans de longues tuiles creuses; enfin l'on s'est servi, suivant les lieux, de différents matériaux.

Les musées du midi de la France renferment un grand nombre de sarcophages en pierre de l'époque romaine; on en voit aussi plusieurs au musée d'antiquités de Rouen.



Sarcophages au musée de Rouen.

Un d'eux est couvert de sculptures assez remarquables; un autre,

tout uni, offre le fragment d'inscription suivante : ... VERINI SEVERI FILI, que l'on peut compléter ainsi : D. M. SEVERINI SEVERI FILII.

Voici (page suivante) l'esquisse, publiée par M. Canat de Chizy, d'un beau sarcophage trouvé à Saint-Loup de Varennes, près Chalon-sur-Saône; il est muni de son couvercle. On lit, sur la paroi inférieure du coffre, une magnifique inscription dans un cadre, aux extrémités duquel se voient des appendices en forme de *queue d'aronde* (V. la page suiv.)

Les lettres D M, *Diis manibus*, occupent ces appendices; et, sur l'un d'eux, on voit une petite figure de l'*ascia*.

Ces appendices sont assez ordinaires sur les sarcophages de cette forme.

L'inscription est ainsi conçue :

ET MEMORIAE AETERNAE
PISONIVS ASCLEPIODOTVS VNGENTA
RIVS. IIIIII VIR AVG. C.C.C. LVG. VIVVS SIBI POSV
D IT ET SEVERIAE SEVERA CONIVGI KARISSI M
MAE CVM QVEM VIVET ANNIS XXXV SINE
VLLA ANIMI LAESIONE VICTVRI QVAM
DIV DEVS DEDERIT PONENDVM CVRA
VERVNT ET SVB ASCIA DEDICAVERVNT.

*Aux dieux mânes et à la mémoire éternelle, Pisonius Asclepiodotus, parfumeur, sévir augustal de la colonie Claudia Copia de Lyon, a érigé ce tombeau de son vivant pour lui et pour son épouse Severia Severa, avec laquelle il a vécu trente-cinq ans, sans avoir éprouvé aucun chagrin. Devant vivre autant que Dieu le permettra, ils ont préparé ce tombeau et l'ont dédié sous l'*ascia.

La première réflexion que suggère l'examen de ce tombeau, c'est que, comme le fait remarquer M. de Boissieu dans son savant ouvrage sur les monuments épigraphiques, il a été préparé par deux époux encore vivants : *Victuri quandiu Deus dederit ponendum curaverunt et sub ascia dedicaverunt.* Ce sont deux époux qui, heureux de vivre ensemble, tant qu'il plaira à Dieu, ont fait creuser ce tombeau pour que leur union se prolonge au-delà de cette vie.

Nous voyons encore que Pisonius Asclepiodotus, ungentarius, c'est-à-dire parfumeur, était sévir augustal. M. Canat de Chizy s'étonne qu'un parfumeur ait été revêtu de cette dignité; mais il paraît qu'elle avait baissé de valeur dès la fin du IIe siècle. Le sévirat était d'ailleurs



Sarcophage trouvé près de Chalon-sur-Saône.

une noblesse municipale qui se payait quelquefois en argent. Pisonius Asclepiodotus était donc un parfumeur enrichi, qui avait acheté l'augustalité pour se donner un peu de considération ; les professions n'étaient pas, comme le fait remarquer M. de Boissieu, un titre d'exclusion.

Les sévirs avaient le droit de porter la robe prétexte ; leurs fonctions étaient difficiles à préciser. Ils étaient moitié magistrats par leur concours aux frais des fêtes des spectacles, des fondations d'utilité publique ; moitié prêtres par leur association primitive au culte de Rome et d'Auguste, des Lares et des empereurs.

Le musée de Lyon est très-riche en inscriptions tumulaires de sévirs augustaux. On en trouve dans beaucoup d'autres villes ; ce qui se comprend, puisque les soixante peuples de la Gaule avaient des prêtres de Rome et d'Auguste.

Le titre de sévir est toujours écrit de la sorte : IIIIII VIR.

Il existe encore à Arles une grande quantité de beaux sarcophages en pierre de l'époque païenne. On peut les étudier et les comparer entre eux. Sur ces nombreux sarcophages sont représentés l'*ascia* et le *niveau*. Quelques-uns ont une inscription sur le couvercle, mais l'inscription est le plus ordinairement sur le milieu du coffre, comme sur le sarcophage trouvé à Chalon-sur-Saône.

Ces inscriptions sont toujours pleines d'intérêt, et en fait de sentiment, les anciens n'ont rien à envier aux peuples modernes : si nous voulions comparer une série d'inscriptions païennes, nous pourrions le prouver facilement. Voici une épitaphe qui montre la sensibilité d'une mère pleurant sa fille :

O douleur ! que de larmes amères ont arrosé ce sépulcre dans lequel gît Lucine. Lucine, la douce joie de sa mère. Oui, elle est là, sous ce marbre glacé. Plût aux Dieux que l'esprit l'animât de nouveau, elle saurait combien grande est mon affliction. Elle a vécu 27 ans, 10 mois et 25 jours. Parthénoque, mère infortunée, je lui ai élevé ce monument.

Les Aliscamps nous en présentent d'autres qui se distinguent par

leur philosophie et dont le sens a été souvent traduit par la philosophie chrétienne ; telles sont les deux inscriptions suivantes :

D. M.
FVI, NON SVM ; ESTIS, NON ERITIS ;
NEMO IMMORTALIS.

Je fus, je ne suis plus ; vous êtes, vous ne serez plus ;
personne n'est immortel.

On en cite une autre à St-Gilles, à quelques lieues d'Arles, qui nous montre que chez les Romains, comme chez nous, certains héritiers étaient plus zélés pour recueillir les rentes de leurs parents que disposés à leur élever des tombeaux ; de sorte qu'un homme prudent se faisait construire quelquefois un tombeau de son vivant, pour être plus sûr de n'être point oublié.

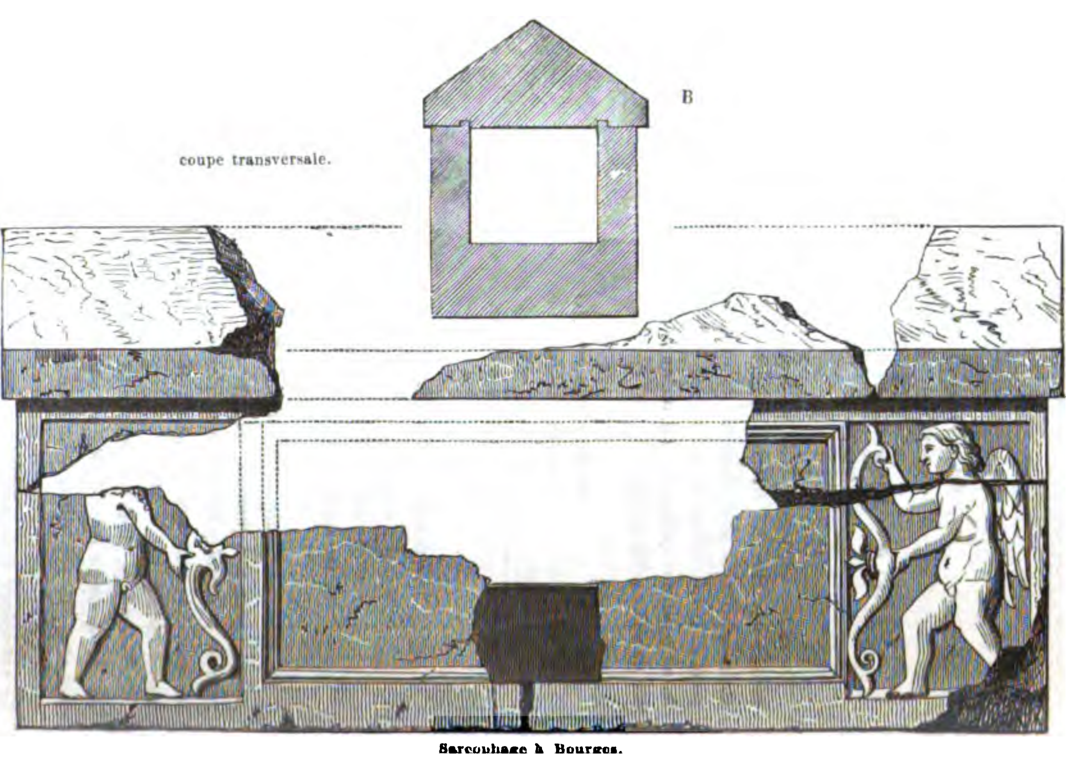
D — M

LVCIVS GRATIVS EVTICHES
DOMVM AETERNAM
VIVVS SIBI CVRAVIT
NE HAEREDEM ROGARET.
TAVTA.

Lucius Gratius Eutichès s'est construit,
vivant, cette maison éternelle,
pour ne pas prier son héritier
de lui rendre ce service.

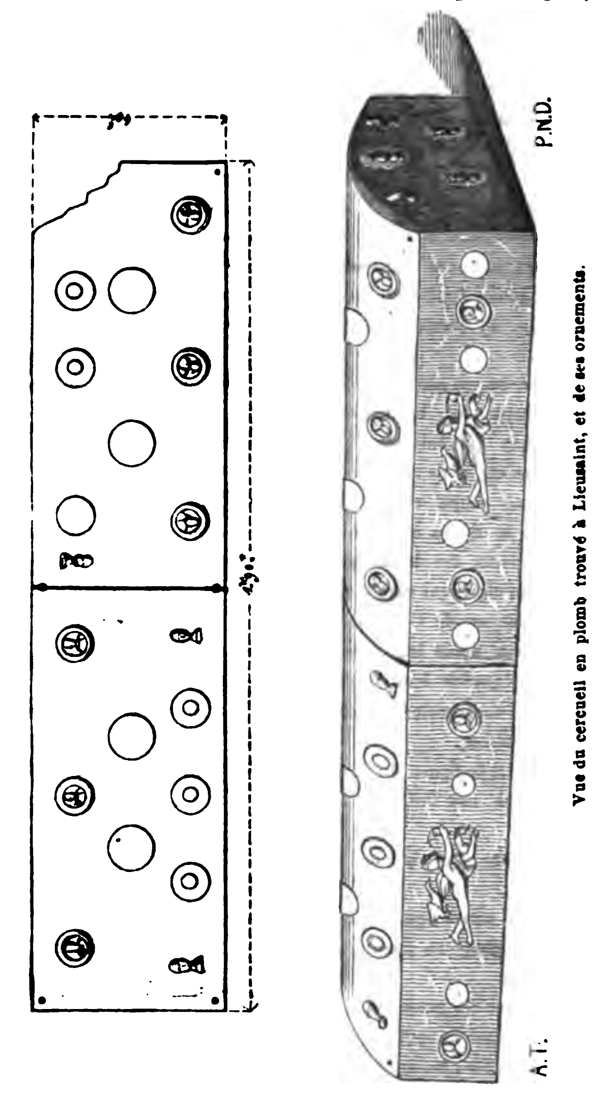
Le sarcophage suivant en marbre rougeâtre, trouvé à Bourges, pourrait bien être chrétien, quoique rien ne l'indiquât quand je l'ai vu pour la première fois. La figure ci-jointe montre l'état dans lequel se trouvait le monument, il y a dix ans; aujourd'hui il est beaucoup plus détérioré.

Ce sarcophage, dont la longueur est d'environ 2^{m},60 et la hauteur de 0^{m},70, devait être adossé à un mur; car il n'est sculpté que d'un seul côté. Le côté sculpté représente deux génies ailés soutenant un cartouche destiné à recevoir une inscription qui n'a pas été gravée. Le sarcophage était couvert d'un toit prismatique sans moulures ; la hauteur de la saillie prismatique était de 0^{m},18.



Sarcophage à Bourges.

CERCUEILS EN PLOMB. — On a trouvé à Lieusaint, près Valognes,



Vue du cercueil en plomb trouvé à Lieusaint, et de ses ornements.

un cercueil gallo-romain en plomb très-curieux, que j'ai décrit dans

le *Bulletin monumental.* Ce coffre a 1m,90 de longueur sur 0m,40 de largeur; le dessus en est bombé en forme de cintre surbaissé, et la courbure est sensiblement diminuée vers les pieds; la hauteur, jusqu'au sommet du cintre, est de 35 centimètres à l'extrémité la plus élevée. Il est formé de deux morceaux de plomb soudés au milieu l'un à l'autre, de telle sorte que chacune des planches forme à peu près la moitié de la longueur du cercueil (V. la figure précédente).

L'ornementation de ce cercueil est assez remarquable; elle se compose d'abord de deux figures en buste, répétées et disposées symétriquement sur les parois, les bouts et le couvercle du cercueil, et de deux génies appliqués sur les parois, à distances égales, c'est-à-dire au centre de chacune des planches qui forment le coffre par leur réunion.

La pose de ces génies en est très-gracieuse et conforme à celle que nous trouvons sur les bas-reliefs antiques.

Le dessin qui suit rend bien cette figure: les bras sont en avant, l'un s'enroule dans une draperie jetée avec grâce; l'autre tient un objet (une coupe en forme de verre ou un flambeau); l'état fruste de la figure ne permet guère de se prononcer. La tête, qui a le caractère des belles figures antiques, est tournée en arrière et regarde un aigle qui paraît s'attacher à la draperie flottante. Serait-ce un emblème de l'immortalité? On sait que les Romains, quand ils brûlaient après leur mort des personnages de distinction, figuraient quelquefois leur apothéose par un aigle qui, au moment où le feu consumait le bûcher, s'envolait pour aller porter au ciel l'âme du défunt.

J'ignore si la figure du cercueil de Lieusaint a quelque signification pareille : je livre l'idée qui me vient sans y attacher aucune importance.

Cette figure, qui est nue, paraît cependant avoir les pieds chaussés de bottines.

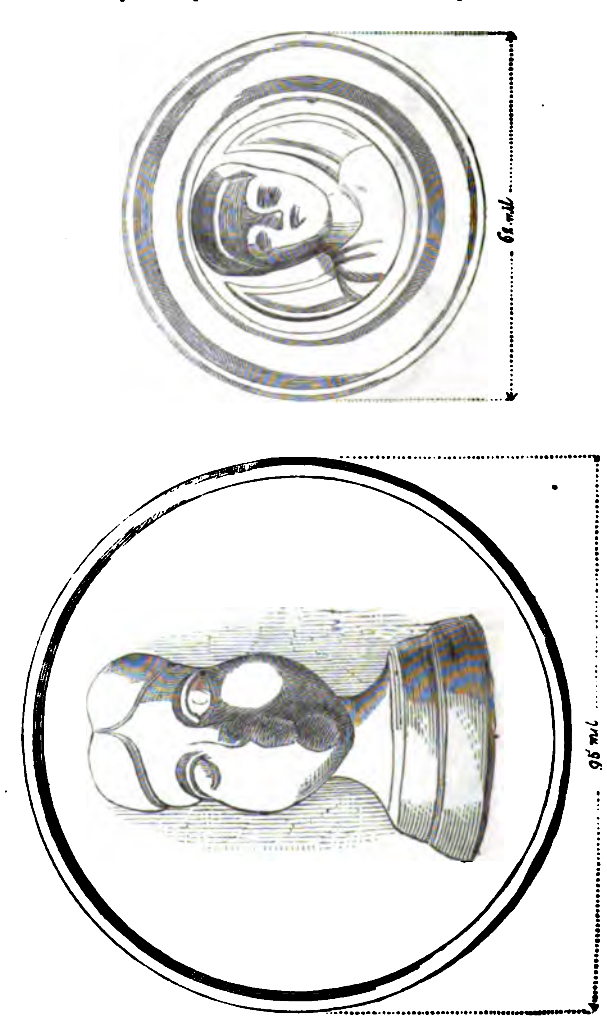
Les deux autres figures (p. 546), appliquées en assez grand nombre sur le sarcophage en plomb, semblent être le produit d'un moule de ronde-bosse.

L'une offre des joues rebondies, un front élevé, les cheveux séparés en deux nattes au milieu du front, comme on les voit dans diverses figures antiques; le cou porte immédiatement sur une espèce de pédoncule figurant la gorge. Cette tête se trouve quelquefois seule, d'autres fois entourée d'un cercle; elle est d'un travail assez grossier.



L'autre figure, plus petite, d'une exécution bien supérieure, est d'un

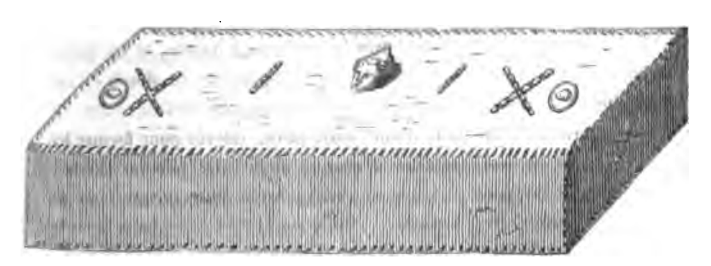
petit relief; elle se détache d'abord au milieu d'un croissant dont les cornes s'élèvent jusqu'au niveau du front; le cadre rond qui l'entoure se compose de plusieurs moulures concentriques. Ce cercle est



encadré dans un cercle plus grand.

L'esquisse, page 543, montre comment sont distribuées les figures en buste sur les parois et sur le couvercle. Ces figures étaient fondues dans les mêmes moules. Tout porte à croire qu'elles sont symboliques, et l'on peut voir ce que j'ai dit à leur sujet dans le tome XXXVIe du *Bulletin monumental*, p. 136.

Plusieurs cercueils gallo-romains en plomb ont été trouvés à Beauvais. Un d'eux est orné de figures à peu près semblables à celles du cercueil de Lieusaint.

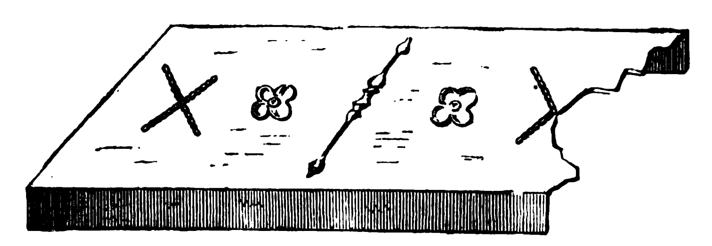


Cercueil en plomb à Peauvais.

Extérieurement, ce cercueil était orné de baguettes perlées en sautoir et d'une tête barbue aux extrémités. Il renfermait le squelette d'une jeune fille de sept à huit ans.

Un autre cercueil de plomb trouvé à Beauvais, faubourg Saint-André, en 1844, paraissait du même âge que le précédent; il avait 1^m,70^c de longueur et 0^m,50^c de largeur. L'épaisseur de la planche de plomb était de 9 millimètres.

Au milieu du couvercle, dit M. Barraud, on remarque un bâton



Cercueil en plomb à Beauvais.

en chef, orné de diverses moulures, et, aux extrémités, deux baguettes

perlées, disposées en sautoir. Entre le milieu et chacune de ces espèces d'X, s'épanouit un fleuron à quatre lobes.

Ce coffre se composait, comme le précédent, de deux parties : le dessous et le dessus, qui s'emboîtaient l'un dans l'autre sans soudure.

Des cercueils gallo-romains en plomb ont été trouvés à Amiens et dans beaucoup d'autres villes du Nord; j'en connais aussi dans les villes du Centre et du Midi, mais il faut me borner à quelques citations.

Quatre cercueils en plomb sont déposés dans l'église St-Honorat-des-Aliscamps, à Arles (1).

Un coffre en plomb, trouvé près la rue Verte à Rouen, le 16 juillet 1858, a $1^m,15$ de long sur $0^m,33$ de large; l'épaisseur du plomb est de 8 millimètres. C'est, comme les précédents, une boîte rectangulaire. La partie inférieure a été faite d'une seule pièce, relevée pour former les côtés, après en avoir détaché à chaque angle une portion carrée, comme on le fait pour les boîtes de carton. Aussi ne remarque-t-on de soudure qu'aux arêtes verticales; c'était simplement une boîte dont le couvercle était aussi d'un seul morceau.

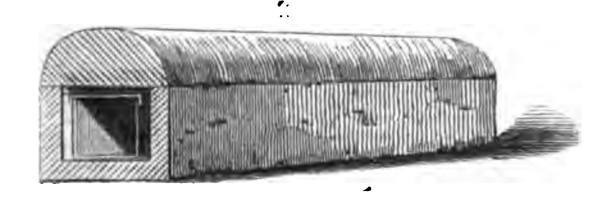
Le musée d'antiquités de Rouen renferme six cercueils en plomb, décrits avec d'autres par M. l'abbé Cochet dans un mémoire inédit lu aux réunions de la Sorbonne : trois sont de grande dimension, et trois, d'après leurs proportions, devaient avoir été destinés à des enfants de différents âges.

Deux de ces cercueils de plomb furent trouvés dans la rue du Renard, en 1828, et décrits par M. Langlois. L'un n'avait que 4 pieds 8 pouces de longueur sur 9 pouces de largeur à la tête, et 6 pouces aux pieds; le couvercle en était plat. Les débris humains qu'il renfermait étaient de proportions telles qu'ils ne pouvaient provenir que d'une jeune personne de douze à treize ans au plus. A la tête du squelette étaient une médaille en bronze de Posthume père et deux petits vases de fabrique très-élégante : le premier en verre mince, de la forme d'un simple gobelet; le second, d'une terre extrêmement légère et de couleur bronze antique, avec la formule AVE écrite en beaux caractères et accompagnée de quelques ornements.

(1) Un d'eux renfermait le squelette d'une jeune fille dont une curieuse inscription indiquait l'âge (Voir le *Bulletin monumental*, t. XI; année 1844). Cette inscription a été commentée par M. Egger.

Le second renfermait le squelette d'un enfant de deux à trois ans ; il n'avait que 2 pieds 10 pouces de long sur 9 pouces de large et 8 pouces de profondeur. Près du squelette était un hochet ou jouet, consistant en un anneau de bronze de 2 pouces 1/2 à 3 pouces de diamètre, auquel étaient suspendus et enfilés, comme les patenôtres d'un chapelet, deux défenses de sanglier, un anneau de bronze, quatre médailles romaines du même métal, une petite sonnette quadrangulaire, un tronçon de coquille turbinée, deux globules de biscuit ou d'émail d'un vert tendre, striés dans leur pourtour.

Un des trois grands cercueils de plomb du musée de Rouen est encore renfermé dans un sarcophage en pierre calcaire, qui lui servait de boite.



Ce fait prouve que les coffres de plomb, qui servaient de première enveloppe au corps inhumé, étaient protégés par un cercueil plus solide et pouvant résister à la pression des terres.

Les six cercueils en plomb qui existent à Rouen ont une couverture plate, qui n'aurait pu résister très-longtemps au poids d'une couche de terre un peu épaisse.

Ceux qui ont été décrits, il y a longtemps, par M. Langlois, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, avaient été protégés par une caisse en bois.

Il y a lieu de supposer que le coffre de Lieusaint était aussi renfermé dans une caisse; il est probable que cette caisse était en bois et qu'elle a pourri dans la terre, puisque le propriétaire du champ n'en a pas vu de traces, comme il nous l'a déclaré.

Les cercueils de plomb trouvés à Arles étaient dans des coffres de pierre.

Quand les cercueils en plomb n'étaient pas enfermés dans un sarcophage en pierre ou en bois, ils l'étaient dans des cavités maçonnées remplaçant ces coffres et souvent voûtées comme un four. Tels étaient

plusieurs des cercueils en plomb trouvés dans les déblais, occasionnés à Angers par l'établissement de la gare du chemin de fer, et conservés dans le musée de cette ville. Cependant quelques-uns des cercueils trouvés à Angers étaient en *pleine terre*, comme celui de Lieusaint, probablement parce que le coffre en bois avait disparu.

Vers la fin de la domination romaine, quand le christianisme fut solidement établi en Gaule, on vit paraître des sarcophages très-intéressants en marbre, le plus souvent d'une seule pièce; avec un couvercle également d'un seul morceau. Le midi de la France en renferme un certain nombre; Arles, Marseille, Narbonne, Toulouse en possèdent dans leurs musées, et Bordeaux en a non-seulement dans le sien, mais encore dans la crypte de Saint-Seurin. Plusieurs de ces tombeaux appartiennent plutôt à l'époque mérovingienne qu'à l'époque romaine proprement dite. Néanmoins, il y en a de l'époque des fils de Constantin.

Je n'en vais présenter que quatre : l'un avec couvercle, décoré de feuillages, le second sans couvercle, orné de bâtons rompus, et portant l'un et l'autre le monogramme du Christ (p. 551); le troisième (p. 552) est couvert de personnages bibliques, et l'on y distingue le passage de la mer Rouge.

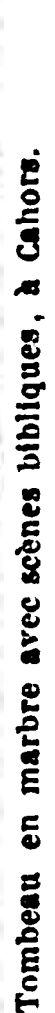
D'autres sarcophages offrent souvent la résurrection du Lazare, tel est un sarcophage à Cahors (p. 552), la multiplication des pains, etc., etc. Je ne peux que renvoyer à ce que j'ai dit dans mon *Cours d'Antiquités* et dans mon *Abécédaire d'archéologie* (architecture religieuse) sur ces riches sarcophages en marbre.

La similitude des sujets figurés sur ces sarcophages et l'examen des marbres, qui sont en général de nature identique, me portent à croire qu'ils sortaient d'un même atelier, pour la plupart; mais il en existe aussi de la même époque en pierre du pays, et ceux-là, qui coûtaient moins cher, ont pu être sculptés sur place.



Sarcophages en marbre.





Tombeau en marbre avec scènes bibliques, à Cahors.



CHAPITRE XI.

CÉRAMIQUE GALLO-ROMAINE.

Les poteries les plus remarquables par leur forme, leur finesse et leur belle conservation, sont les poteries rouges couvertes d'un vernis brillant, de la nuance de la cire à cacheter, et souvent ornées de figures en relief. Elles se rencontrent en grande quantité dans tous les lieux qui ont eu quelque importance sous la domination romaine. Il est fort rare, il est vrai, de trouver des vases entiers ; mais on peut juger par les fragments de la forme et des dimensions des vases auxquels ils ont appartenu.

Les vases de poterie rouge, dont j'ai remarqué les débris à Bordeaux, à Poitiers, à Tours, à Angers, à Saumur, à Bauvais, à Orléans, à Jublains, à Bayeux, dans le midi de la France et dans plus de trois cents localités que je pourrais citer, présentent à peu près les mêmes formes : ce sont des écuelles ou jattes de différentes grandeurs, des bols, des coupes à pieds, des compotiers, de petites tasses, des coquetiers, des plats ronds de différentes grandeurs, à rebords saillants, des assiettes, des soucoupes, etc., etc.

On peut en conclure que la belle poterie rouge servait principalement pour la table. Le grand nombre de débris qu'on en trouve encore de nos jours montre qu'elle était d'un usage fort répandu (1). Il faut admettre cependant que c'était une vaisselle de luxe. Pline, faisant l'énumération de tous les produits que l'art a su tirer de la

(1) Martial dit qu'on peut refuser des invitations à des tables somptueuses quand on est en état de se faire servir de bonnes fèves à l'huile sur un plat de terre rouge :

Si spumet rubra conchis tibi pallida testa
Lautorum cœnis sæpe negare potes.

terre, nous apprend que non-seulement les vases rouges servaient sur les tables, mais encore dans les sacrifices. « C'est de vases de terre, « dit-il (L. XXXV), qu'use la majorité de l'espèce humaine; on cite « la terre *de Samos comme excellente pour la vaisselle*, et aujourd'hui « même, au sein de notre opulence, nous n'offrons les libations que « dans de simples écuelles de terre (1). »

Pline ajoute que la poterie rouge avait d'abord été faite à Samos, mais qu'ensuite on en avait établi des fabriques dans toutes les parties de l'empire, et que, de son temps, des milliers de pièces étaient expédiées de tous côtés par les fabriques les plus renommées.

Les vases qui affectent la forme de nos bols sont les plus remarquables et toujours recouverts extérieurement d'ornements en reliefs qui représentent des personnages, des masques scéniques, des rinceaux, des guirlandes de feuillages, des animaux (lièvres, cerfs, lions, etc.), des chasses, des gladiateurs, etc., etc.

Sur quelque vases on voit des bacchantes, des chars attelés de plusieurs chevaux, Apollon avec sa lyre, Diane avec son carquois sur l'épaule, son chien et son arc (Le Mans), des génies ailés, des satyres aux pieds de bouc, Mercure, Hercule, des femmes dans des postures lascives, et enfin la figure souvent répétée de Vénus.

La forme des vases est en général parfaitement correcte et fort élégante; ils ont été formés dans des moules, ce qui explique l'état fruste de quelques figures; l'intérieur est uni; on y remarque seulement quelques cercles concentriques formés au tour. Au fond du vase se trouve presque toujours le nom de l'ouvrier ou du fabricant, imprimé avec une espèce d'estampille ou de cachet.

Ces noms sont très-souvent au génitif, tantôt précédés ou suivis des lettres *o* ou *of*, pour *officina*; comme ceux-ci: *of. Severi*, *Bassi of.*, *o. Croci*, *Crassi o.*, ce qui veut dire que les vases sortent de l'officine ou de la fabrique de Severus, de Bassus, de Crocus, de

(1) *Major quoque pars hominum terrenis utitur vasis.... In sacris quidem etiam inter has opes hodie non murrhinis crystallinisve, sed fictilibus prolibatur simpuviis.*

Plaute dit aussi que la poterie rouge servait aux sacrifices: « *Ad rem divinam quibus opus est samiis vasis utitur.* » On trouve la même idée exprimée par Cicéron dans un passage de son sixième livre, *De republicâ.*

Crassus, etc., etc.; tantôt suivis du mot *manu*, écrit en toutes lettres ou en abrégé, comme dans ces deux inscriptions : *Priscilli manu*, *Crispini m.*; de la main de Priscillus, de Crispinus, etc.

Beaucoup de vases portent aussi le nom de l'ouvrier au nominatif, souvent suivi d'une F ou de FE pour *fecit*, *Secundus f.*, *Montanus fe.*, ce qui, dans l'un et l'autre cas, signifie : Fait par Secundus, par Montanus, etc., etc. (1).

Voici quelques noms de potiers, pris au hasard parmi ceux qui ont été observés sur des débris de vases en terre rouge :

OF SABINI	Magny (Calvados).
OF MONTANI	Angers.
OF SECVNDI	Ibid.
O SEVERI	Le Mans.
O CRVI.	Ibid.
O FRONTI.	Ibid.
O ASTVI	Ibid.
OF MODESTI	Ibid.
O NIGRINI.	Ibid.
OF LARIONIS	Orléans.
OF IFIR	Ibid.
OF AQVINII.	Ibid.
OF PAFRI	Bavay.
.. COMMVNI	Ibid.
OF GERM (Germani)	Ibid.
OF CELADI	Ibid.
OF BAISI	Ibid.
OF RVFIN (Rufini ou Rufinii).	Ibid.
OF PRIM. (PRIMI)	Ibid.
CRESTI O.	Ibid.
OF NIGRI.	Ibid.
PRISCILLII MANV.	Planches (Orne).
CRISPINI M.	Jort (Calvados).
POMPEII M.	Orléans.
SCOTII M.	Ibid.
SECVNDINI M.	Bavay.

(1) Il serait possible aussi que quelques noms au nominatif fussent ceux des propriétaires des vases qui les avaient commandés.

SANIANI M.	Bavay.
DICMI MA.	Ibid.
DONATI M.	Paris.
SECVNDVS F.	Le Mans.[1]
CRASSVS.	Ibid.
SOLLVS F.	Ibid.
SAVRANVS.	Ibid.
RHVS FE.	Ibid.
TÈRTIOLVS F.	Ibid.
MARTINVS.	Ibid.
CAES F.	Orléans.
PAVO F.	Ibid.
OMONVS.	Ibid.
MARCELLVS FE.	Bavay.
MACRINVS.	Ibid.
TOTTIVS.	Ibid.
SENNIVS.	Ibid.
VELOX FE.	Ibid.
SILVINVS F.	Ibid.
MACER F.	Ibid.
PATRICIVS.	Ibid.
AELIANVS.	Ibid.
ACVBIA.	Ibid.
ARSACVS.	Ibid.
ASIATICVS.	Ibid.
ATILIANVS.	Ibid.
AVITVS.	Ibid.
DOCILIS F.	Ibid.
CRISPINA.	Ibid.
ERICVS.	Ibid.
EVRVS.	Ibid.
HABILIS.	Ibid.
MARTIALIS.	Ibid.
VICTOR.	Ibid.
VIRILIS.	Ibid.
FORMOSVS.	Ibid.
COMICVS.	Paris.
MARIANVS.	Ibid.
SABINVS.	Ibid.

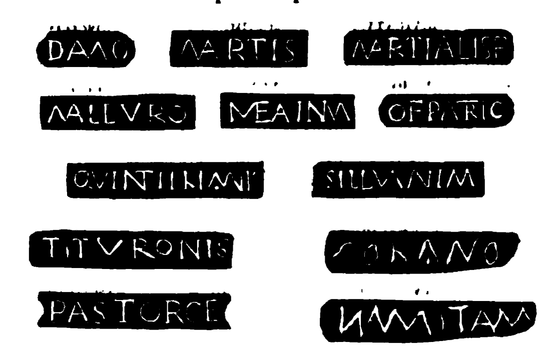
M. Bouillet, de Clermont, a remarqué les noms suivants sur les poteries qu'il a examinées en Auvergne :

« ACRINI.
ACVPIC.
OFACVTI.
ACVTIM.
OFACV.
ADATE.
ALIMITI.
AMONVS.
ANAILLOS.
APARIN.
ARICMA.
ARILLVS.
ATECLOSF.
ATRICIVS.
AVFI.
AVROMA.
A. V...
OFBAZZI.
BLARSI.
BORILLIOF.
BORIVS.
BVRDECATA.
BVRDO.
OFICACVTI.
CADGNATI.
OFCAIVI.
OFCALVI.
CANTERRA.
CAPITOF.
CARVSSA.
CATVS.
OFICAV...
LCCELSIT.
CERMANIF.
CIALCO.
OFCICSIVI.
CIIRTIMA.
CIPPIM.
CLOBIZVM.
COCALIR.
COLLI.
COMPRINNI.
OFLCOSVRI.
CRESI.
OFCRESI.
CROINIO.
CVNISSAI.
CVRVIA.
DAFITO.
DAG...
DAGOMARVSF.
DAMO...
DAMONI.
DAMONVSF.
DEMOD...
DIVICATVS.
DOVIICCVS.
DVEDVL.
DVO...
OFFICINCIN.
GENIORF.
GENIV..
GERMANIF.
HABILISM.
HEVOCRESII.
HIVA.
PRIMI.
IVCCVS.
IVLI.
IVNIOS.
IGOCATVS.
IMOC..
OFLA...
LAPINVS.
LETICRITO.
LVCINEM.
OFIMACEAR.
OFMACCAS.
MACLIACI.
MALLVRO.
MARCELLIM.
MARN..
MARTINI.
MASCVLASF.
OFMCCAR.
MELCI.
MERCA.
MESAIVS.
METTIM.
MOM...
MOMILIM.
MOMO.
DMONI.
MONIM.
DMONVS.
MONIIS.
MONNI.
MONTANVS.
MORINI.
MOXIVSF.
MOXMEF.
MVRANI.
MVRE-TORIM.
OFMVRINI.
MVRINVSF.
OFMVRR...
NAMA.
NERI.
OFNGR.
NIÁLI.
NISIVS.
NVM...
OFFSAR.
OFMVG.
OMON.
OMOS.
ONCVS.
ORILLF.
OTNA.
PACO...
PATRIC.
PEATRISI.
PEPECRIV.
PERRVSI.
PIAVIINIO.
PILLIOF.
OFPITA.
OFPRIM...
PRIM...
OFPRIMI.
PRIMIF.
PRISCILIM.
RADM.
REDITI.
RECIN..
REMM.
RIICAI.
RIMIGENIVS.
RISSV.
RIVL...
RATTALIM.
FSAB...
SABINOFE.
SACPRIOF.
SANNORVS.
OFSARRVT.
SATIM.
SATVRNN..
SCOFLIM.
SECVRDINI.
SECVNCI.
SEM.

SENSERIAROACIV.	TIB..	VEGELIM.	OFVITA.
SENICIO.	TIBERIM.	VEVVIL.	VITA...
OFSEVERI.	TITOCFE.	VCISFE.	VITALI.
SILVIMA.	TITTIVS.	OFVIATV.	VITALIS.
SILVIN.	OFTRES...	VINTILIANIM.	VOMMI.
SVARA.	TRITVS.	VIRTHIVSFECT.	VONI.
TAVRIANI.	TVARA.	VISIVS.	VONIVI. »

Depuis que j'ai cité des noms de potiers dans le IIe volume de mon *Cours d'Antiquités*, publié il y a quarante ans, on a compris l'intérêt de ces catalogues, et, dans chaque contrée, on a recueilli la liste des empreintes sigillaires trouvées sur les vases antiques. On a publié plus de cinquante catalogues semblables depuis quelques années.

Je donne en *fac-simile* quelques-unes des signatures de fabricants, estampées par feu M. E. Tudot, de Moulins, qui s'occupait avec un soin tout particulier d'étudier la céramique gallo-romaine. Plusieurs de ces noms offrent des lettres accolées ou liées ; on en trouve souvent aussi dans les inscriptions lapidaires.



On a remarqué que les noms gravés ont été quelquefois tracés



dans le moule de gauche à droite, et se reproduisent conséquemment à rebours comme un des exemples ci-dessus.

Les estampilles ou cachets qui servaient à imprimer les signatures des céramistes sur les poteries étaient en bronze, en plomb ou en pâte dure.

L'estampille est ordinairement au fond du vase. Quand il est orné de dessins, on trouve quelquefois les estampilles en dehors; mais alors il n'est pas certain que ce soit le nom du fabricant de poterie: ce pourrait être celui du fabricant des moules.

Les vases que l'on peut comparer à nos écuelles ou à nos compotiers offrent plusieurs formes principales.

Les uns présentent à peu près l'image d'une demi-sphère, ayant des bords assez élevés. Les vases de cette espèce ont été, plus particulièrement que les autres, ornés de personnages.

D'autres, à bords moins élevés et d'une forme très-gracieuse, sont plus ordinairement ornés de rinceaux et de guirlandes.



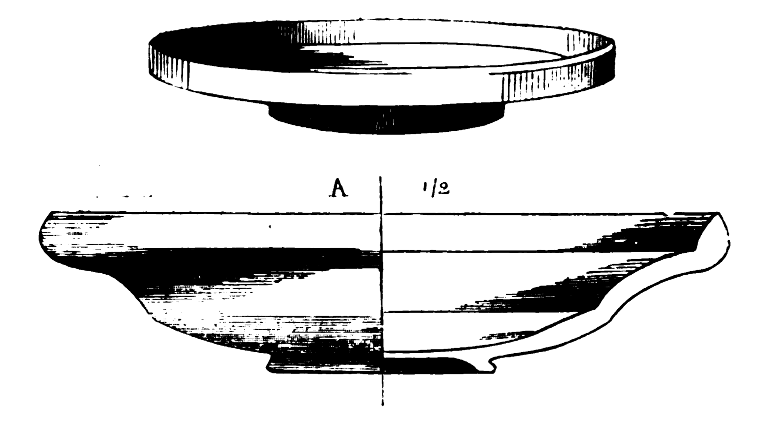
D'autres encore se rapprochent beaucoup des précédents pour leurs dimensions; mais ils offrent, de plus, un léger renflement.

La dimension la plus ordinaire des vases qui se rapportent aux formes précédentes, est de 7 à 8 pouces de diamètre sur 3 pouces de hauteur. Un vase presque entier, qui se trouve dans la collection de la ville du Mans, a 6 pouces 8 lignes de diamètre sur 2 pouces 1/2 de profondeur. Il est possible que quelques vases, dont je n'ai vu que le fond (1) dans les cabinets, aient eu des dimensions un peu plus grandes.

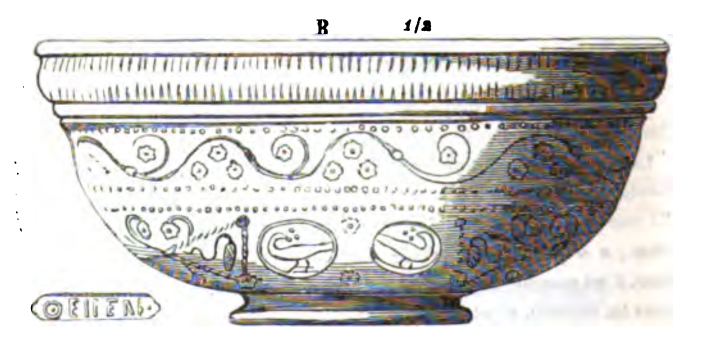
Les vases à parois verticales, dont quelques-uns ressemblent à des coupes à boire, sont aussi généralement très-soignés; ils m'ont paru moins communs que les précédents.

(1) Les fonds des vases, ayant plus d'épaisseur que les bords, ont résisté sans se briser aux différents chocs auxquels ils ont été soumis. On les retrouve assez souvent isolés des autres parties des vases qui ont été brisées en petits morceaux ou entièrement détruites.

Les assiettes et les pièces unies, qui s'en rapprochent plus ou moins par leur forme, se rencontrent fréquemment.



Les vases en terre rouge, de la forme qui suit, ont été trouvés



en très-grand nombre au Mans et presque partout où l'on a recueilli des poteries, aussi bien que de très-petits vases de même forme que l'on a regardés comme des coquetiers, mais qui pourraient bien aussi avoir été des salières.

Les bords de ces derniers vases et ceux de quelques assiettes sont quelquefois ornés de feuilles, à peine saillantes, paraissant avoir été formées avec le pinceau au moyen d'une goutte du liquide qui tenait en dissolution la matière de la couverte.

Quelques figures feront comprendre l'ornementation des vases en terre rouge. Le vase suivant vient de Jort (Calvados), et fait partie de

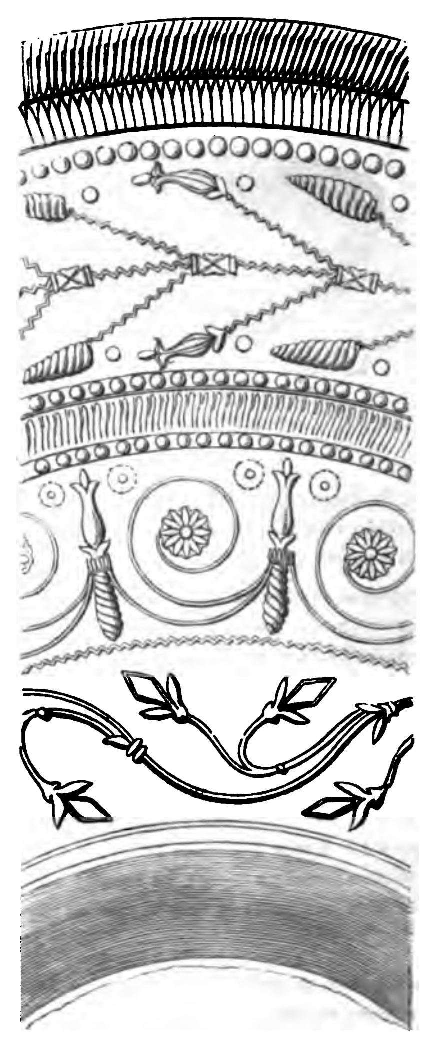


ma collection. Sa forme est très-élégante, et sa décoration, fort riche, produit le meilleur effet ; le plus grand diamètre est de 7 pouces, la profondeur de 2 pouces 1/2.

Le développement des décorations, qui fait l'objet d'une planche spéciale (page suivante), montre la pureté remarquable des rinceaux, des guirlandes, des perles et des guillochures qui décorent ce beau vase. Il se compose d'une pâte fine d'une teinte foncée et de la nuance de la couverte : celle-ci est brillante et lustrée comme celle des plus beaux échantillons que j'ai recueillis.

J'ai dit que souvent on trouve sur les poteries des chasses et des combats de gladiateurs ; c'est ce que montre le premier fragment de la page 563, qui a été dessiné à Montans (Tarn) par M. Rossignol. On y voit un gladiateur, armé du trident, en regard d'un lion figuré dans un autre médaillon circulaire, et dans la frise un cerf poursuivi par des chiens.

Dans le second vase, presque entier, on distingue un chasseur ayant un genou en terre, bandant son arc et prêt à lancer sa flèche. Ce chasseur est, comme le gladiateur précédent, encadré dans un médaillon circulaire ; il a pour pendant un sanglier, également dans un médaillon, et sur lequel il paraît vouloir lancer sa flèche.



Ornements d'un vase en terre rouge, trouvé à Jort (Calvados).



Poteries trouvées à Montans (Tarn);

Sur le fragment qui suit, trouvé au Mans, et que M. Hucher a décrit dans le *Bulletin monumental*, on voit un hippocampe, une vache marine, des dauphins, un crabe et de petits poissons, avec le nom *Justus*, probablement le fabricant du moule. (V. la page suivante.)

En effet, si les fabricants de poterie imprimaient leurs noms au fond des vases, les artistes qui composaient les moules et les sujets qui devaient paraître en relief à l'extérieur, inscrivaient aussi les leurs dans les moules.

M. Hucher, qui a publié des études intéressantes sur les poteries dans le *Bulletin monumental*, est porté à trouver des noms d'*artistes, fabricants de moules*, dans ceux qui sont placés à l'extérieur, au milieu des figures. Il a signalé le nom d'un certain PATERNUS, moulé de la même manière, sur des poteries trouvées dans des contrées de la France très-éloignées les unes des autres (page 567). Il en conclut que les fabricants de moules, beaucoup moins nombreux que les fabricants de poteries, fournissaient les mêmes matrices à un grand nombre de fabriques répandues sur les différents points de la Gaule. Il était facile, en effet, d'expédier au loin des moules sans les briser ; ils étaient bien plus épais que les vases qui en sortaient et beaucoup moins fragiles. On comprend ainsi comment les mêmes types se sont reproduits d'un bout à l'autre de la Gaule, tandis qu'on comprendrait difficilement que des poteries sorties d'un même atelier se rencontrassent à des distances aussi éloignées.

Dans le fragment suivant, trouvé au Mans et décrit dans le *Bulletin monumental* par M. Hucher (V. la p. 566), on reconnait d'abord le dieu Pan; puis Hercule, assommant l'hydre de Lerne, qu'il tient de la main gauche, tandis que de la main droite il lève sa massue dont il va frapper le monstre; Diane tenant de la main droite un animal, qui doit être un faon ou une biche, et de la gauche, un arc.

Le même sujet a été trouvé sur d'autres poteries dans différentes villes (V. la page 568). Le vase dont je présente un fragment (p. 567) avait son bord garni d'une guirlande d'oves, séparés les uns des autres par une espèce de pendant ou de gland. Ce genre de frise est extrêmement commun sur les poteries rouges. Nous trouvons sur la même planche (p. 567) un triton et deux divinités, et l'inscription PATERNI (nom du fabricant de moules ?) que l'on voit ainsi exprimé sur des poteries de diverses contrées de la France (V. le mémoire de M. Hucher dans le t. XXVI du *Bulletin monumental*).

L'ornementation des vases est tellement variée que je me borne

à ce petit nombre d'exemples. En effet, les moules se faisaient au moyen de pièces mobiles, avec lesquelles on obtenait en creux l'empreinte

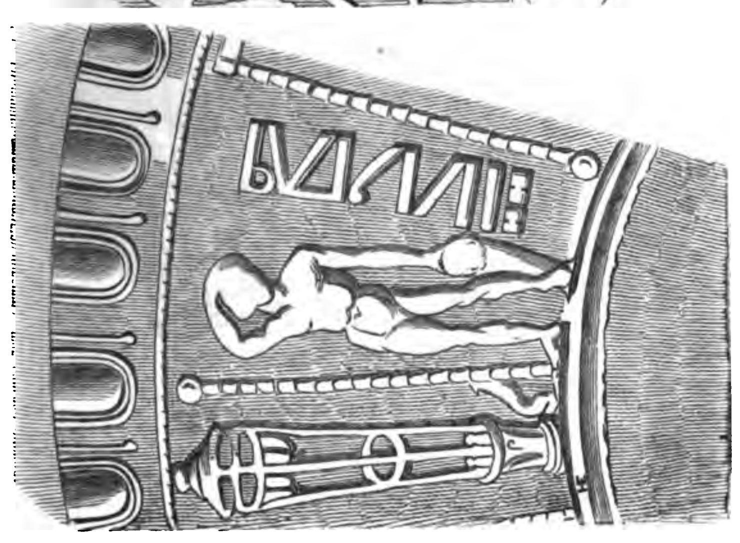


Fragment de vase trouvé au Mans.



Fragment de vase trouvé au Mans.







Diane sur des poteries de Moulins



Diane sur un fragment de poterie du Mans.

des figures sur la terre encore fraîche, et l'on pouvait modifier, à volonté, l'arrangement de ces figures.

Ainsi donc, les vases à reliefs extérieurs étaient formés dans des moules portant en creux l'empreinte des ornements qui devaient être imprimés en saillie sur leurs contours.

Des moules qui ont été trouvés à Rheinzabern, à Arles, à Nîmes, à Nancy, à Lyon, à Bordeaux (1), et dans beaucoup d'autres localités où il a existé des fabriques de poterie, étaient faits en terre cuite rougeâtre, d'un grain assez fin et sans couverte.

Quelques-uns étaient d'une seule pièce, et le vase qu'on y moulait ne pouvait être extrait qu'après la retraite de la terre, c'est-à-dire après la diminution de volume opérée par la dessication de l'argile, et qui permettait aux reliefs de sortir des creux du moule.

Mais la plupart ont dû être de deux ou de plusieurs pièces. Il eût été impossible de former, dans des moules d'un seul morceau, des vases à renflements. On reconnaît d'ailleurs, sur quelques vases, de petites nervures ou côtes indiquant le point de jonction des pièces du moule et qui n'ont pas été complètement effacées.

On imprimait, comme je le disais, les figures qui devaient se trouver en creux dans les moules, au moyen d'estampilles ou de poinçons en relief; un seul artiste pouvait fournir des moules à tous les potiers d'un pays, et même à ceux de plusieurs contrées.

Le brillant des poteries rouges est dû à une couverte que l'on appliquait sur le vase lorsqu'il était sec et qui se durcissait au four en même temps que le vase lui-même; cette couverte n'est point métallique. M. Rever pense qu'elle était préparée avec une terre plus fine que celle des vases, puis étendue au pinceau (2).

L'opinion de M. Rever avait déjà été énoncée par plusieurs anti-

(1) Des fragments de moules ont été découverts et réunis en grand nombre par M. Schweighauser, de Strasbourg, et par MM. Artaud et Commarmond, de Lyon; M. Jouannet, de Bordeaux, MM. Esmonnot et Tudot, de Moulins. On en voit dans la belle collection de poteries formée à Sèvres par les soins de MM. Brongniart et Riocreux.—M. Artaud a formé, dans les moules antiques qu'il possédait, des vases tout-à-fait semblables à ceux que nous trouvons dans les ruines romaines.

(2) Observations sur les poteries trouvées au Mans, en 1809, adressées à MM. Le Prévost et de Caumont par M. Rever, correspondant de l'Institut. (Manuscrit de 20 pages.)

quaires, qui croient même avoir retrouvé la couverte antique dans une matière rouge pulvérulente recueillie parmi des débris de vases.

Toutes les pièces ne sont pas d'une égale beauté, soit pour l'éclat du vernis, soit pour la finesse du grain, les nuances et la densité de la pâte.

Les ornements et les dessins présentent aussi plus ou moins de perfection.

Dans beaucoup de morceaux ils ont perdu une partie de leur relief, soit qu'en séchant ils n'aient point gardé parfaitement l'empreinte qu'ils avaient reçue, soit qu'ils n'eussent pas exactement rempli les creux du moule. Beaucoup de sculptures m'ont paru avoir été aplaties par l'effet de quelque pression exercée avant le desséchement complet. Sur quelques pièces, on a voulu remédier à ce défaut de relief en relevant les ornements avec un outil et en traçant autour d'eux une rainure.

Les parties non couvertes de reliefs, tels que les bords, ont été retouchées après le desséchement de la terre et rectifiées au tour. J'en ai acquis la preuve en examinant plusieurs vases sur lesquels on voit que l'instrument dont on s'est servi, a rogné les ornements, sans doute à cause du dérangement de la main de l'artiste.

C'est pour cette raison que les intervalles compris entre les figures en relief, et qui n'ont pu être polis comme les autres parties, après le desséchement des vases, ne sont presque jamais aussi lisses et n'ont pas autant de brillant qu'elles.

J'ai toujours pensé que les belles terres rouges d'une teinte si uniforme dans les poteries que l'on découvre par toute la France, en Allemagne et en Angleterre, avaient été mélangées et broyées avec une matière rouge pulvérisée, et c'est avec plaisir que j'ai vu cette opinion partagée par plusieurs antiquaires. M. Jollois, qui avait fait d'excellentes observations sur les poteries découvertes à Orléans, paraissait convaincu qu'un principe colorant (probablement l'oxyde de fer) était introduit dans les terres employées à la confection des vases.

D'un autre côté, j'ai acquis la preuve que l'on s'est souvent servi de terres d'un rouge pâle, et même d'argiles blanches qui n'ont reçu aucune couleur artificielle.

La diversité des terres employées à la fabrication de la poterie mérite une attention particulière. Dans le grand nombre de morceaux que j'ai examinés, il m'a paru que la nature et la couleur de la terre ont influé sur la teinte et le brillant de la couverte.

Ainsi les plus beaux morceaux de couleur cire à cacheter sont d'une

terre extrêmement compacte, fine et homogène, dont la nuance, probablement artificielle, se rapproche beaucoup de celle du vernis. Celui-ci paraît si bien fixé sur les parois des vases, qu'on serait tenté de l'attribuer, vu son épaisseur excessivement mince, à une vitrification de la terre elle-même.

Au contraire, tous ceux dont la couverte est rouge pâle (et il y en a beaucoup) sont faits d'une terre de cette couleur ; de sorte que, d'après la nuance de la couverte, on peut juger de la nature de la pâte.

Cependant, j'ai trouvé des vases d'un rouge assez foncé dont la pâte était d'un rouge très-pâle et quelquefois blanchâtre, mais alors la couverte m'a paru plus épaisse ; elle est souvent fendillée et n'a pas le brillant qu'on remarque sur les autres pièces.

Une observation que je n'ai vue consignée nulle part, c'est le changement qu'une chaleur élevée fait subir à la couleur de la poterie ; tous les échantillons, au nombre de plus de deux cents, que j'ai soumis à l'action du feu, ont pris une teinte lie de vin très-foncée, sans perdre leur éclat. Cette couleur a diminué d'intensité à mesure que le refroidissement s'est opéré ; les vases ont repris leur teinte naturelle, après leur retour à la température ordinaire.

Les fabriques de poteries rouges ont été beaucoup plus répandues dans les Gaules qu'on ne l'avait d'abord pensé ; des moules brisés, des morceaux de terre préparée, et même des fours qui avaient servi à la cuisson des pièces, ont révélé déjà l'existence de ces établissements dans beaucoup d'endroits (1).

Des indices d'anciennes manufactures ont été observés à Paris, à Nîmes, à Lyon, aux environs de Clermont et de Moulins, à Bordeaux et dans beaucoup d'autres localités moins importantes. M. Schweighauser a reconnu les vestiges de trois fabriques de poteries dans les contrées voisines de Strasbourg.

La plus importante des trois était à Rheinzabern, petit bourg de la Bavière rhénane, situé à quelques lieues de Lauterbourg, place frontière de France, et qui a succédé à la station romaine désignée sous le nom de *Taberna* sur la carte de Peutinger. Cette intéressante localité où l'on avait trouvé, à différentes époques, beaucoup de monuments romains, notamment des bas-reliefs assez remarquables, a fourni, pour

(1) Il est probable que quelques fabriques n'ont été établies que momentanément dans certaines localités, et qu'elles ont été transportées ailleurs lorsque le pays a été approvisionné de leurs produits.

la collection de M. Schweighauser, plusieurs vases entiers en terre rouge, ornés de figures en relief; environ trois cents fragments de poterie de même espèce, cinq moules complets, et près de deux cents morceaux d'autres moules avec des figures en creux (1).

POTERIE NOIRE. — Les poteries noires sont plus rares que les rouges; mais on les rencontre souvent avec elles. Elles sont revêtues d'un beau vernis couleur d'ébène, et la pâte, un peu moins compacte que celle de la poterie rouge, est grise, blanchâtre, quelquefois rougeâtre.

Les vases noirs ne sont pas ordinairement ornés de moulures; cependant, j'en ai vu quelques-uns qui offraient des ornements analogues à ceux des poteries rouges et qui, évidemment, avaient été moulés de la même manière.

POTERIE BRONZÉE. — J'ai trouvé dans plusieurs localités de petits vases très-légers, d'une terre rouge ou jaunâtre, mêlée de grains de quartz, couverts d'un vernis irisé très-mince. Un très-petit nombre de débris de vases, ornés de figures en relief et formés dans des moules, m'ont offert la même couverte au cabinet de la ville du Mans, et, à Angers, dans la collection de M. Grille.

POTERIE MICACÉE. — Une autre poterie qui imite la couleur bronzée, mais qui est bien différente de celle que je viens de mentionner, présente une pâte grise, remplie à dessein de petits grains de sable quartzeux, et sur la surface extérieure de laquelle on a appliqué des paillettes de mica pour lui donner une couleur bronzée ou cuivrée (2).

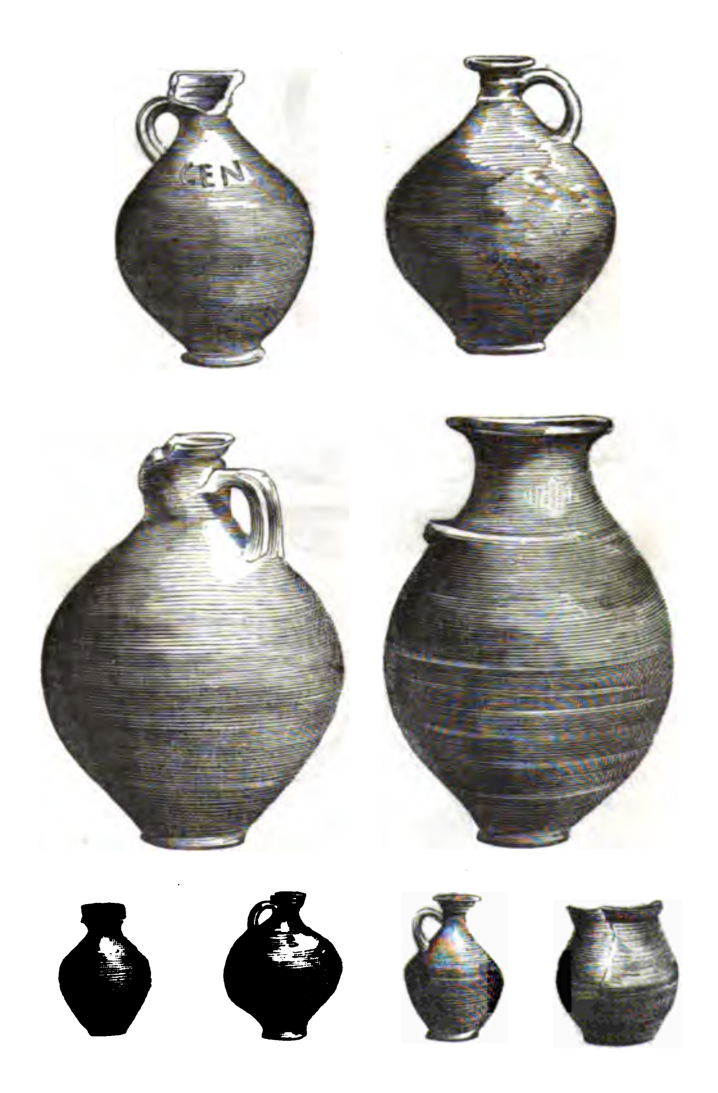
TERRES ROUGEATRES, GRISES, BRUNES, BLANCHATRES, etc. — Des terres plus ou moins fines et de différentes couleurs ont été employées à fabriquer des plats, des assiettes, des vases de différentes formes destinés à divers usages, des bouteilles, etc., etc.

(1) Première lettre adressée à M. de Caumont sur les poteries romaines par M. Schweighauser, correspondant de l'Institut. M. Schweighauser a consigné dans cette lettre des observations fort intéressantes concernant les figures représentées sur les vases de Rheinzabern. Il a publié, plus tard, sur le même sujet, un ouvrage in-4°, orné de planches et beaucoup plus étendu.

(2) On ne peut douter que le mica n'ait été appliqué avec soin après le moulage des vases; car la terre qui les forme n'en contient point, et il est facile de dépouiller la poterie de son brillant, en enlevant les paillettes de mica avec un instrument.



Poteries gallo-romaines au musée de Niort.



Poteries gallo-romaines trouvées dans le département des Deux-Sèvres.

Dans les vases destinés à contenir des liquides, comme nos bouteilles, nous trouvons, soit en poterie rougeâtre, soit en poterie grise ou en poterie blanche, des formes très-élégantes, dont quelques-unes ont persisté jusqu'à nous.

Le beau spécimen qui suit, a été dessiné par M. E. Tudot; il avait

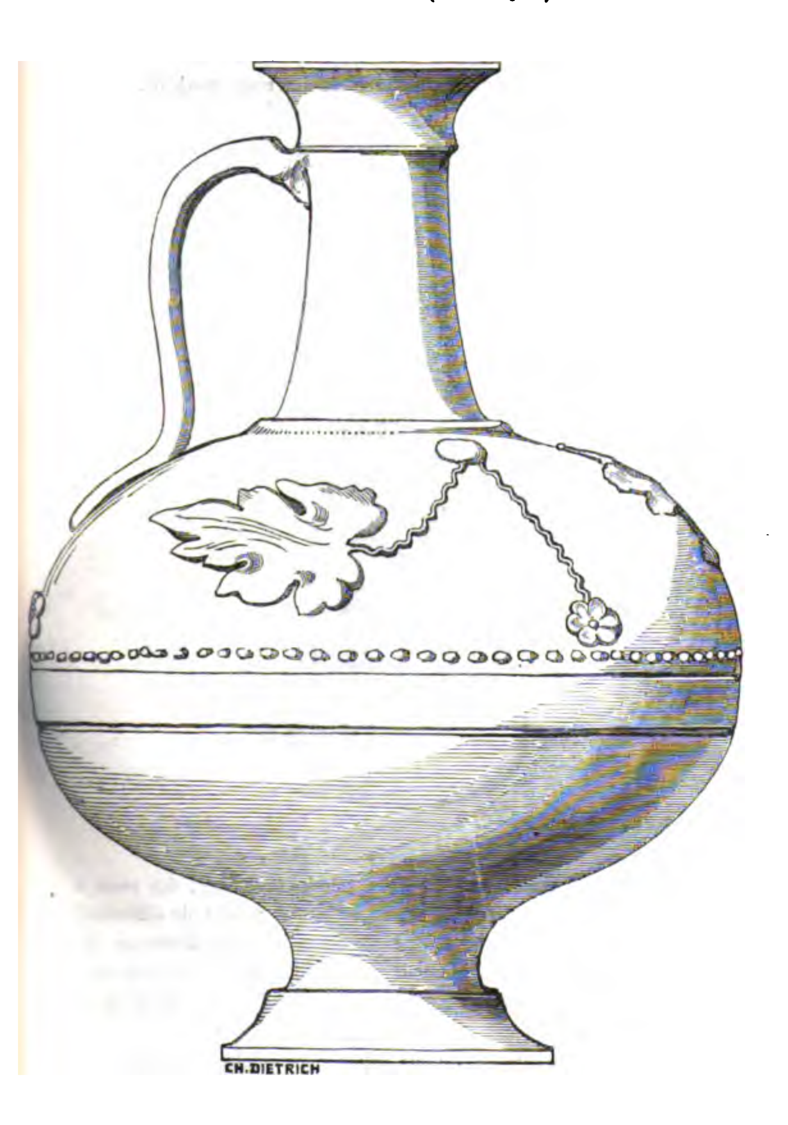


été trouvé dans le département de l'Allier.

M. Pannier et M. de La Porte en ont recueilli de très-élégants à Lisieux; ils ont été dessinés par M. Bouet pour le *Bulletin monumental.* Ce sont des vases en terre blanchâtre, dont plusieurs sont revêtus d'une glaçure de plomb. On a nié que les Romains eussent fait usage de ce procédé; mais les découvertes de vases présentant une couverte métallique se sont trop multipliées depuis quelque temps pour qu'on puisse continuer de contester le fait (V. les pages 576 et 577).



Vase découvert à Lisieux.



Vase trouvé à Lisieux.

Les vases plissés ou godronnés, à large goulot, dont voici le dessin, se rencontrent fréquemment dans les localités habitées durant l'ère gallo-romaine. On les trouve en terres de différentes couleurs.



On recueille quelquefois, avec les poteries ordinaires, des vases à couverte blanche, ornés de lignes ou de figures peintes de différentes couleurs (rouge, noir, etc.), à la manière des vases étrusques. M. Rossignol en a trouvé à Montans, près Gaillac, qu'il a figurés avec quelques autres dans le *Bulletin monumental* (Voir A, B, E, page suivante).

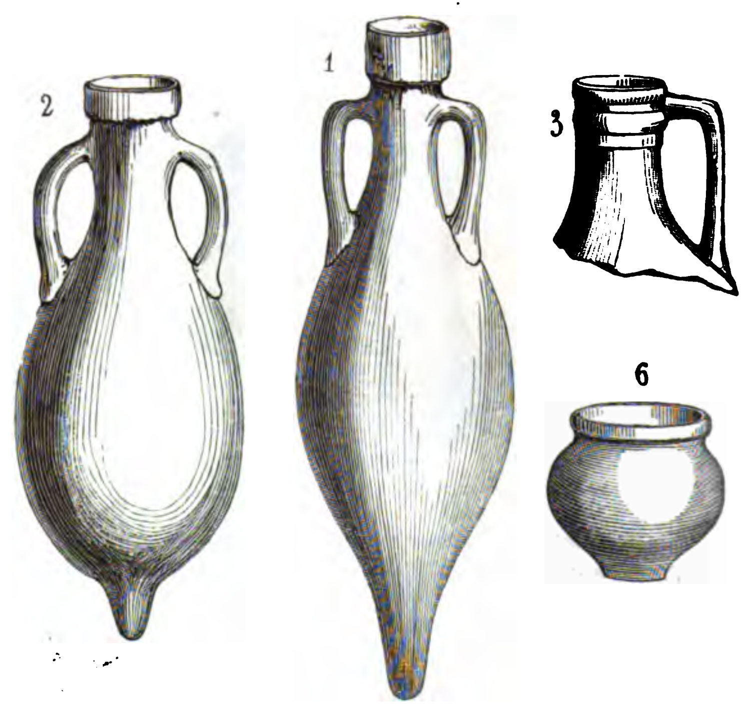
Le vase C (même page), d'une forme assez originale, à cause du rebord très-large et rabattu qui entoure la coupe hémisphérique, a été trouvé dans presque toutes les localités où l'on a découvert des poteries rouges en certaine quantité.



Vases gallo-romains trouvés à Montans, près Gaillac.

POTERIES GROSSIÈRES. — Les grands vases d'un usage habituel, tels que plats, jattes, cruches, etc., etc., ont été fabriqués avec des terres rouges, jaunes ou grises, peu différentes de celles que je viens de mentionner, mais préparées avec moins de soin et toujours remplies, à dessein, de sable et de petits cailloux.

Les amphores (V. les fig. 1, 2, 3) étaient, comme tout le monde le sait, de très-grands vases à deux anses, terminés par une base fort étroite et parfois pointue, qui ne pouvaient se tenir debout sans être engagés dans la terre, et qui servaient à renfermer l'eau, le vin, l'huile et les autres liquides nécessaires à la vie (1). On en rencontre



Amphores et vases usuels trouvés à Dun-le-Roy (Cher).

(1) La mesure de capacité dont les écrivains romains font le plus souvent mention est l'amphore (AMPHORA) ; ils l'appelaient aussi QUADRANTAL ou CADUS, et les Grecs, *metreta* ou *ceremium*. Cette mesure contenait 2 *urnæ*,



Vases usuels trouvés à Dun-le-Roy (Cher.)

très-souvent de brisées; il y en a d'entières dans beaucoup de cabinets. Elles sont ordinairement faites en terre rouge ou jaunâtre.

Les vases suivants, tantôt en terre rougeâtre, tantôt en terre grise, ressemblent beaucoup à ceux dont on se sert encore aujourd'hui et que l'on nomme *terrines*.



3 *modii*, 8 *congii*, 48 *sextarii* ou sextiers, et 96 *herminæ* ou *cotylæ*; mais l'amphore attique contenait 2 *urnæ* et 72 *sextarii*.

L'amphore romaine équivalait à près de 36 litres; le poids de l'eau de pluie qu'elle contenait peut être évalué à 54 livres.

Un *sextarius*, sextier, contenait 2 *herminæ*, 4 *quartarii*, 8 *acetabula* et 12 *cyati*. Toutes ces dénominations indiquaient la division de l'as romain : ainsi les coupes (*calices*) étaient appelées *sextantes*, *quadrantes*, *trientes*, selon le nombre de *cyathi* qu'elles contenaient.

Un *cyathus* était la mesure de la liqueur qu'on pouvait avaler aisément d'un seul trait. Il contenait 4 *ligulæ* vel *lingulæ*, *cochlearia*, cuillerées. (*Columell.* XII, 21.— *Plin.* XX, 5. — *Martial* XIV, 120.)

(Voyez *Antiquités romaines*, par A. Adam, recteur du grand collège d'Édimbourg.)



Ils se rencontrent, aussi bien que les suivants, dans nos campagnes, partout où l'on trouve des tuiles et des vestiges d'habitations romaines.





J'ai aussi remarqué assez fréquemment des jattes portées sur trois pieds, espèces de marmites qui sont presque toujours en terre grise.



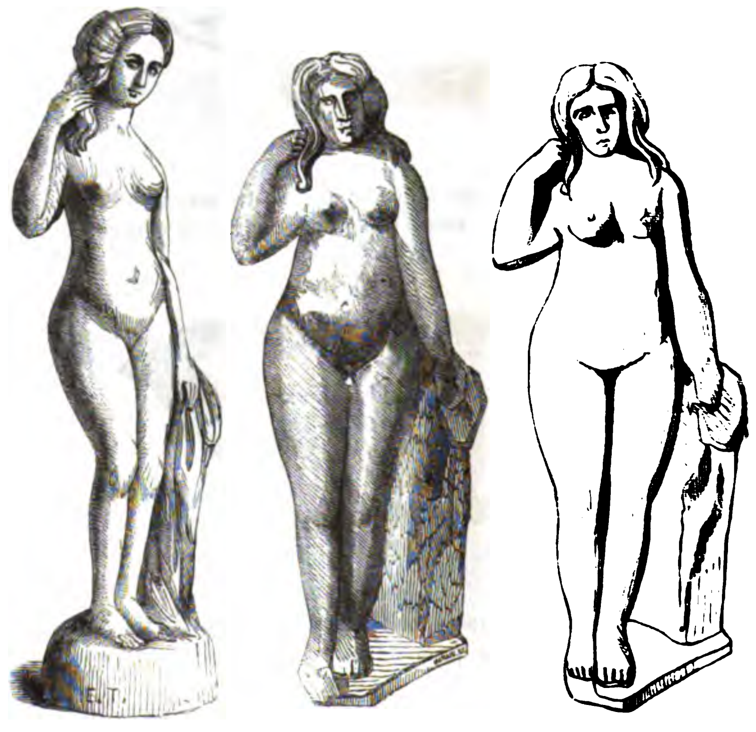
J'en ai vu qui avaient 15 pouces de diamètre et 7 pouces de hauteur ; d'autres ne présentaient qu'un diamètre de 9 pouces sur une hauteur de 4 à 5 pouces.

Figurines en terre cuite.

Les petites statues en terre cuite blanchâtre accompagnent, assez souvent, les débris qui signalent l'emplacement des constructions gallo-romaines ; elles appartiennent aussi à l'art du potier.

On rencontre surtout fréquemment la figure de Vénus Anadyomène, et ces statuettes se ressemblent si bien toutes, dans quelque contrée qu'elles aient été trouvées, qu'elles paraîtraient avoir été

faites dans le même moule; elles sont complètement nues, la tête garnie d'une chevelure bien fournie. De la main droite, elles tiennent leurs cheveux; de la main gauche, elles soutiennent une draperie. Un



Département de l'Allier. Près de Quimper. Département de la Lozère.

socle circulaire ou piédouche sert assez souvent de base à ces petites statues, dont la hauteur n'excède guère 8 pouces.

Ce culte de Vénus était général en Gaule, et M. Tudot en trouve une nouvelle preuve dans saint Augustin, *insistant sur ce qu'il y avait d'irréfléchi à remplir un laraire de divinités, parmi lesquelles Vénus présidait toujours.*

Les figurines que j'ai rencontrées le plus souvent après les Vénus représentent une femme assise dans un fauteuil en nattes d'osier et

allaitant un ou deux enfants. MM. Rever et Langlois les ont signalées, il y a longtemps, comme l'image de Latone, et d'autres antiquaires comme celle de Lucine (1). M. Rever pense que ces



Figures de Latone ou de Lucine.

figures étaient des *ex-voto*, soit pour les femmes désirant obtenir un heureux accouchement, ou reconnaissantes de ce qu'elles l'avaient obtenu, soit pour des mères qui allaitaient leurs enfants, et qui offraient ces *ex-voto* à la déesse invoquée par elles dans cette circonstance.

(1) Latone passait pour venir en aide aux mères et aux nourrices, et Lucine présidait aux accouchements.

On a trouvé partout ces statuettes souvent privées de leur tête, et quelquefois on les a prises pour des saintes Vierges : dans certains lieux ces découvertes ont été regardées comme miraculeuses et ont donné lieu à des pèlerinages.




Figures de Latone ou de Lucine dont la tête est brisée.

L'image de Mercure se rencontre aussi assez souvent parmi les statuettes en terre cuite.

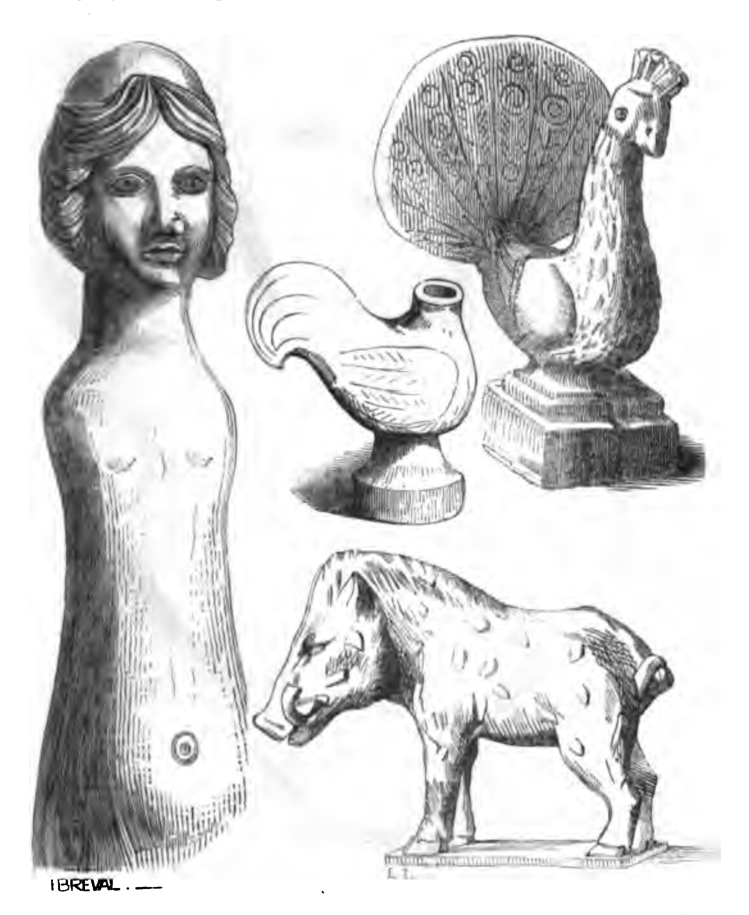
M. Tudot a trouvé la figure d'une déesse-mère, à Moulins.

Les figurines représentant des divinités étaient probablement placées près du foyer, comme les images en plâtre de la Sainte-Vierge et des Saints le sont encore, de nos jours, sur les cheminées des habitants de la campagne.

Plusieurs statuettes de Vénus, de Lucine et de Mercure, observées dans des localités fort éloignées les unes des autres, ont présenté une teinte enfumée qui semble indiquer un long séjour près du foyer domestique, et qui rappelle l'épithète de *Fumosæ*, donnée par les anciens aux images des dieux placées dans l'atrium de leurs maisons (1).

(1) Cic. Pis. 1, — Juvénal, III. — M. Galeron a recueilli, à Planches (Orne), une figurine de Vénus, dont le devant avait une couleur brune et enfumée, tandis que le dos était plus blanc, comme si cette statuette eût été adossée à quelque muraille ou à tout autre objet qui l'eût préservée d'un côté.

Mais toutes les figurines antiques que l'on rencontre n'étaient pas destinées à reproduire l'image des divinités ; on moulait, comme on le fait de nos jours, un grand nombre de sujets profanes, de caricatures, de jouets d'enfant, etc. Parmi ces derniers on peut citer des espèces de poupées, des figures d'oiseaux, d'animaux divers, de béliers, de



sangliers, etc., et ces hochets qui ont été trouvés dans tant de localités diverses, et qui se composent d'un petit globe en terre cuite renfermant des cailloux libres et produisant l'effet d'un grelot.

Sur différents points de la France on a rencontré le buste qui suit, et l'on n'est pas encore fixé sur le personnage qu'il doit représenter.



Petit buste découvert près d'Évreux (Eure), près de Quimper (Finistère), et dans beaucoup d'autres localités.

Les figures qui suivent ont été découvertes par M. Tudot, près



Statuettes en terre cuite, trouvées près de Moulins.



Statuette de Lucine trouvée à Sens.

de Moulins, département de l'Allier; une d'elles, qui représente un singe, pouvait être un joujou ou une caricature.

Les figurines étaient formées de deux demi-bosses empreintes dans des moules de deux pièces; elles étaient ensuite réunies et raccordées au moyen du collage des bords (1). Quelques-unes ont été recouvertes de peintures. Il existe dans le musée de Tours une figurine fort singulière, trouvée à Soing en Sologne, et présentant un personnage grotesque ayant sur les épaules un manteau dont les plis conservent des traces manifestes d'une couleur rougeâtre appliquée au pinceau.

Sur l'une des deux pièces dont se compose le moule, on voit quelquefois le nom du céramiste ou plutôt du fabricant du moule, gravé en creux, à la pointe et avant la dessiccation de la terre, de manière à obtenir ce nom en relief sur les figurines.

Le nom *Pistillus*, que l'on a trouvé, dans plusieurs régions de la France, sur des produits céramiques, se voit ainsi en relief sur le dos de la chaise nattée d'une Lucine, très-bien conservée, trouvée à Sens (V. la page précédente).

Ces caractères cursifs montrent comment les lettres étaient formées dans un grand nombre d'inscriptions antiques, gravées à la pointe.

Dans l'Allier, M. Tudot, qui a trouvé un assez grand nombre de moules à statuettes, a pris un *fac-simile* de ces signatures. Nous en reproduisons quelques-unes aux pages 592 et 593. Les cinq premiers noms peuvent se lire ainsi :

ATILANO. VRBANVS. FIBERARIS. SEVERINVS. SACRILLOS.

(1) Description des figurines antiques découvertes en 1825, dans la forêt d'Evreux, par M. Rever, correspondant de l'Institut. Après ce raccordement, on perçait un évent dans un endroit peu visible, pour donner une issue à l'air intérieur, de peur qu'il ne causât des ruptures et la perte des pièces en se dilatant au feu.

Écriture cursive gallo-romaine.



Ecriture cursive gallo-romaine.

En songeant au débit que devaient trouver les fabricants de figurines à cause de la modicité du prix de ces objets, on ne doit pas être surpris d'en rencontrer si souvent dans les lieux où il existe des vestiges de constructions même peu importantes. Ainsi j'en ai vu dans presque toutes les collections : celle de M. Esmonnot et celle du musée départemental de Moulins sont sans contredit des plus riches.

Une des découvertes les plus importantes de figurines qui ait eu lieu à ma connaissance, tant pour le nombre que pour la variété des objets, est celle qui fut faite à Baux (Eure), en 1825, et dont M. Rever a rendu compte. On découvrit dans cette commune, au fond d'une mare qui, de mémoire d'homme, n'avait jamais tari, environ deux cents figurines en terre cuite, disposées côte à côte et par rangs, dans une cavité revêtue de briques et recouverte de grosses pierres. M. Rever ne doutait pas qu'il n'eût existé, au moins momentanément, dans cette localité, une fabrique de figurines.

D'autres découvertes assez considérables ont eu lieu sur d'autres points. Celles de M. Tudot, dans le champ Lary, près de Moulins, et celles de M. Esmonnot, à Toury (Allier), méritent d'être citées comme très-importantes (1).

Objets en métal, Bijoux, Ustensiles, &c.

On a fabriqué en cuivre une grande partie des vases que l'on faisait en terre, notamment des plats, des bassins, des bouteilles (Voir page 595), des préféricules.

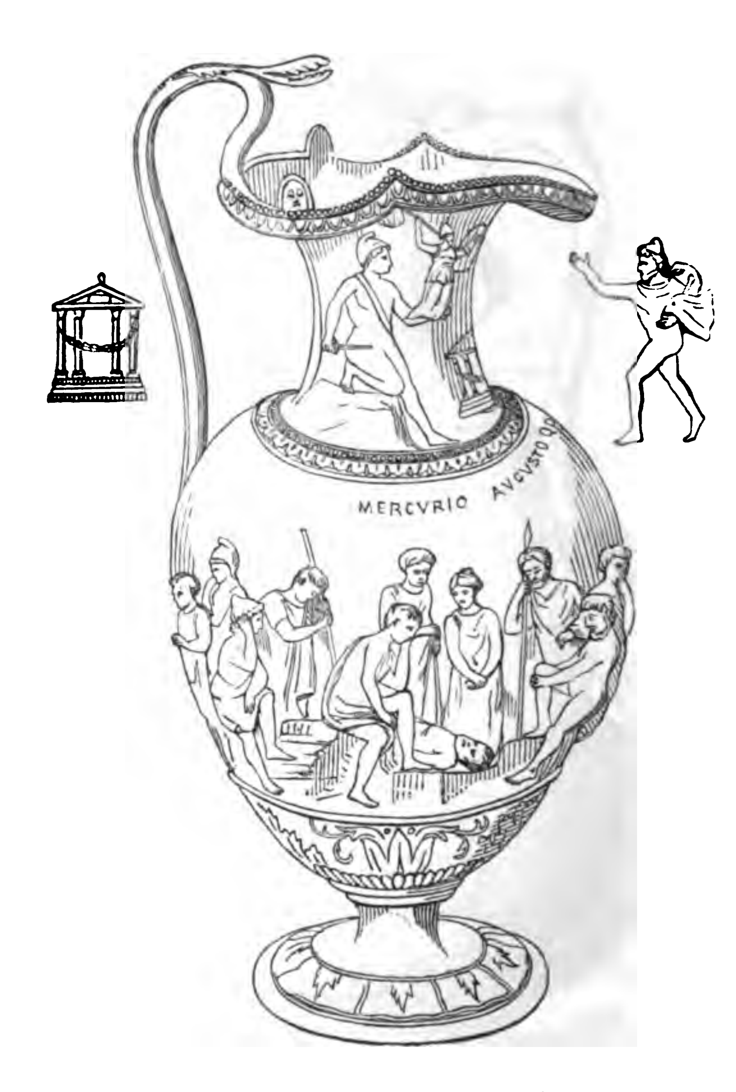
On en a même fait en argent, avec des figures au repoussé : témoin les vases magnifiques découverts à Berthouville, près Bernay, il y a trente ans, décrits par M. Auguste Le Prévost dans les *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Normandie, et qui sont aujourd'hui déposés à la bibliothèque impériale (V. pages 596 et 597).

Les objets divers en métal, ustensiles, statues, etc., etc., étaient extrêmement nombreux et variés.

(1) V. le Mémoire de M. Tudot, dans le tome XXIII[e] du *Bulletin monumental*, p. 337.



Bouteille en bronze trouvée près de Saumur.



Un des vases d'argent trouvés à Berthouville (Eure).





Vases en argent trouvés à Berthouville (Eure).

Témoin la trousse d'un chirurgien gallo-romain, avec tous ses instruments, d'une conservation admirable, trouvée à Reims, il y a quelques années, et que l'on peut voir dans la belle collection de M. Duquenelle.

Témoin la statue en bronze doré trouvée à Lillebonne, aujourd'hui au musée du Louvre; le cheval en bronze trouvé à Neuilly-en-Sulias (Loiret), décrit par M. Mantellier (V. page 599), et les objets qui l'accompagnaient (1).

Témoin le beau plat d'argent ciselé trouvé récemment à Lillebonne (p. 600).

Témoin les objets de toutes formes, en bronze, qui existent dans tant d'autres collections et dans les musées : les agrafes, les fibules, les bijoux si variés que l'on y trouve montrent à quelle perfection les Romains étaient parvenus dans le travail des métaux, des pierres précieuses, de l'ivoire, etc., etc. Je ne peux m'occuper ici de la description de toutes ces richesses artistiques, car il faudrait un volume et des figures pour en donner une idée. Je dirai donc à ceux qui désirent les connaître : *Visitez les collections publiques ou privées*, celles de Paris, de Lyon, de Rome, de Naples, si vous le pouvez ; c'est le moyen de comprendre ces monuments de l'art, de l'industrie et du luxe des anciens. Dans un rudiment tel que celui-ci, je ne dois signaler que les objets répandus le plus abondamment partout où il a existé des habitations gallo-romaines, et dont la présence peut nous aider dans l'étude de la géographie ancienne ou, si je peux parler ainsi, de la statistique topographique de la Gaule sous la domination romaine.

Les objets en métal et les restes les plus précieux de l'antiquité ont d'ailleurs été décrits par Caylus, Monfaucon, Grivaud de La Vincelle, Winckelman, dom Martin et une foule d'antiquaires : je ne pourrais que répéter ce qu'ils en ont dit.

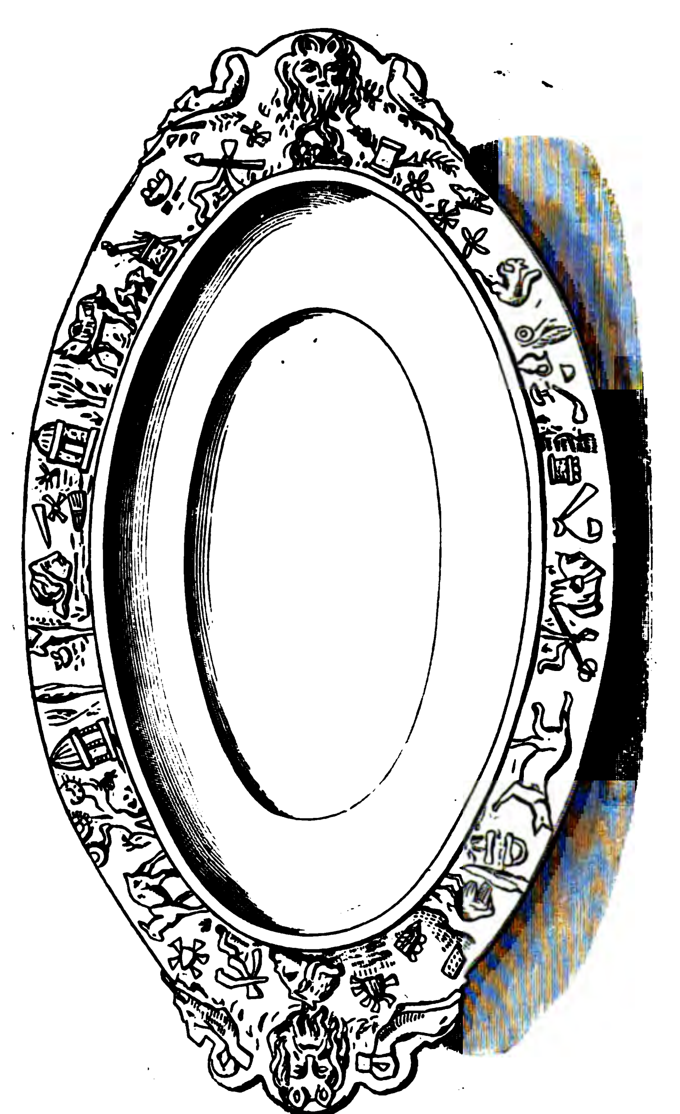
Par la même raison, je ne dois point parler des médailles romaines dont l'étude, si utile et si importante, demanderait bien plus de temps que je ne pourrais y consacrer dans un ouvrage aussi élémentaire que celui-ci.

La numismatique est une science faite, exposée dans des ouvrages généralement connus. C'est en méditant ces ouvrages que l'on pourra acquérir la connaissance des médailles antiques répandues à profusion dans un si grand nombre de localités.

(1) V. le *Bulletin monumental*, t. XXXVI, p. 45.



Cheval en bronze trouvé à Neuilly-en-Sulias (Loiret).



Plat d'argent ciselé trouvé à Lillebonne, décrit dans le *Bulletin monumental*.

CHAPITRE XII.

ORGANISATION DES TROUPES ROMAINES ET GASTRAMÉTATION.

Maintenant que nous avons fait connaître, bien sommairement sans doute, les principaux monuments et les objets qui nous rappellent le temps de la domination romaine dans nos contrées, il ne sera pas inutile de dire un mot de l'organisation et de la discipline des troupes qui ont occupé la Gaule pendant plus de quatre siècles.

Les Romains faisaient grand cas de la proximité des rivières qui fournissaient l'eau dont ils avaient besoin, en même temps qu'elles défendaient l'accès du camp. Ils se plaçaient ordinairement sur un terrain en pente douce exposé au midi, afin de profiter de la chaleur du soleil qui leur était si utile en hiver; ils cherchaient à réunir aux avantages précédents celui de dominer sur les contrées voisines, et se plaçaient sur des points élevés d'où la vue pouvait découvrir un vaste horizon.

Les camps romains étaient habituellement carrés ou oblongs, ayant quelquefois leurs angles arrondis. Lorsqu'il y a eu dérogation à cette règle, c'est que la configuration des éminences sur lesquelles les camps étaient assis ou d'autres circonstances naturelles ont fait sacrifier la régularité à la force.

Les camps étaient de plusieurs espèces. On appelait *castra stativa*, ou stations, les camps fixes qui servaient de retraite à des troupes permanentes préposées à la garde du pays; ils ont souvent donné naissance à des villes ou à des bourgades.

Les enceintes fortifiées dans lesquelles les troupes passaient leurs quartiers d'hiver s'appelaient *castra hiberna;* ils sont aussi devenus quelquefois des stations, et par suite des villes romaines.

Les *castra æstiva*, ou camps temporaires, étaient fortifiés avec moins de soin que les camps d'hiver, et n'ont dû servir que pendant un temps assez court.

Il est bon de rappeler en peu de mots quelle était l'organisation des légions romaines et quel ordre elles observaient dans le campement, du temps de Polybe.

Une légion se divisait en dix cohortes, une cohorte en trois manipules, et un manipule en deux centuries. Ainsi l'on comptait trente manipules et soixante centuries dans une légion, qui aurait été conséquemment composée de 6,000 hommes, non compris les auxiliaires, si les centuries eussent été de 100 chacune; mais souvent elles n'étaient que de 60, et, du temps de Polybe, une légion se composait de 4,200 hommes. Les corps d'auxiliaires étaient aussi considérables que ceux de la légion.

Il y avait dans la légion plusieurs espèces de fantassins.

Les *hastati* ou hastaires, jeunes soldats à la fleur de l'âge, formaient la première ligne de l'armée.

Les *principes*, dans la force de l'âge (*in media ætate*), portaient des armes qui différaient un peu de celles des *hastati*; ils occupaient la seconde ligne.

La troisième ligne était formée par les *triarii*, dont l'armure différait encore de celle des *principes* et qui n'étaient qu'au nombre de 600.

Avant Marius, qui apporta plusieurs changements dans l'organisation des troupes, il y avait une quatrième classe de fantassins armés à la légère, nommés *velites*, qui n'avaient pas de rang déterminé, mais qui fortifiaient au besoin les pelotons en se plaçant dans les intervalles qui régnaient entre eux; ils avaient pour armes l'arc ou la fronde et des javelots.

Un corps de cavalerie de 300 hommes, appelé *ala*, était attaché à chaque légion; on le divisait en dix compagnies de 30 hommes, *turmæ*, et chaque compagnie se divisait elle-même en trois décuries.

La cavalerie des alliés était de beaucoup plus nombreuse et se composait d'environ 900 hommes.

Officiers. — Les officiers supérieurs de la légion étaient les tribuns, au nombre de six, du temps de Polybe (1).

(1) Les tribuns portaient la petite épée, nommée *parasonium*, et l'anneau

A cette époque, la cohorte légionnaire n'avait pas de commandant particulier. Le capitaine de la première centurie de chaque cohorte commandait la cohorte entière. Cet usage subsista jusqu'au temps d'Adrien, où les cohortes eurent des tribuns particuliers.

Le capitaine de la première centurie de chaque manipule commandait cette division ; il prenait la dénomination de *prior centurio* et agissait de concert avec le capitaine de la seconde compagnie, *posterior centurio* (1).

Le centurion était donc le premier des officiers subalternes immédiatement au-dessous des tribuns. Il choisissait deux officiers, un lieutenant et un porte-étendard.

Les troupes alliées étaient divisées en cohortes comme les troupes légionnaires, et les cohortes étaient commandées par des préfets qui avaient la même autorité que les tribuns.

Enseignes. — L'enseigne générale de la légion était l'aigle. Elle était portée sur une perche qui se terminait en plateau et n'était chargée d'aucun ornement.

Les cohortes avaient pour enseigne (*vexillum*) une pique soutenant par le haut une traverse à la quelle était attachée une pièce d'étoffe de 2 ou 3 pieds carrés; les vexilles des cohortes étaient ornés de broderies d'or, et l'on y inscrivait le nom de la légion et le nombre de la cohorte (2). Dans la suite on substitua l'image d'un dragon aux vexilles.

Les centuries avaient aussi leurs enseignes (*signa*); la pique qui en faisait le soutien pouvait avoir 6 à 7 pieds de hauteur. Elle était tantôt surmontée d'une main droite, symbole de la fidélité; tantôt d'une couronne ou d'une figure de divinité, etc., etc. Le bois de la pique, depuis le sommet jusqu'à la moitié au moins de sa longueur, était garni de divers ornements : c'étaient de petits boucliers de diverses

d'or, tandis que les soldats n'en avaient que de fer. Dans la suite, sous Valérien, ils portèrent des tuniques rouges, des casaques en forme de manteau, des agrafes de vermeil, un baudrier d'étoffe d'argent brodée en or, un bracelet pesant sept onces, un collier d'une livre, un casque doré, un bouclier incrusté de dorures, etc.

(1) Le Beau, seizième mémoire sur la légion romaine, tome XXXVII de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

(2) Le Beau, quatorzième mémoire sur la légion romaine, tome XXXV de l'Académie des Inscriptions.

formes, des croissants, des demi-globes ou des globes aplatis de métal taillés en écailles, des tablettes propres à porter des inscriptions, des traverses avec des festons pendants, de petites figures d'édifices, des génies, des têtes d'animaux, etc., etc. (V. la figure, page suivante).

Les porte-enseignes d'une légion formaient un corps qui était distingué par différents grades. Leur habillement ressemblait à celui des officiers; ils étaient coiffés d'une tête de lion ou d'ours, dont la peau leur couvrait le dos et dont les pattes de devant venaient s'attacher au-dessous du cou (V. la page suivante).

L'aigle de la légion était confiée au centurion de la première centurie du premier manipule des triaires, qui s'appelait *centurio primipili*, et qui avait un rang plus élevé que tous les autres.

Armes. — Les troupes romaines avaient pour armes défensives: 1° un casque en cuivre ou en fer; 2° un bouclier ordinairement oblong (*scutum*) de 4 pieds sur 2, fait en bois, joint par de légères bandes de fer et recouvert de cuir, quelquefois rond et plus petit; 3° une cotte de mailles (*lorica*) assez souvent en cuir, revêtue de plaques de fer en forme d'écailles ou d'anneaux du même métal; au lieu de cette cotte de mailles, elles portaient parfois une cuirasse en airain.

Les armes offensives étaient: 1° l'épée tranchante des deux côtés, pouvant servir d'estoc et de taille, et le *parazonium*, petite épée beaucoup plus courte qui était suspendue du côté opposé à la grande épée; 2° le javelot (*pilum*), la plus redoutable des armes de jet et dont faisaient usage les soldats pesamment armés; 3° les flèches, la fronde, etc. Ces armes étaient d'abord exclusivement maniées par les auxiliaires : dans la suite, les troupes qui en faisaient usage devinrent très-communes, et, au temps de Végèce, elles formaient la moitié de l'armée (1).

Habillement. — L'habit militaire porté par les officiers et par les soldats s'appelait *sagum* et aussi *chlamys* : c'était une espèce de manteau ouvert que l'on mettait par dessus les autres vêtements, et qu'on attachait avec une agrafe. On nommait aussi *chlamys* ou *paludamentum* le manteau du général, qui était de couleur écarlate (2).

(1) V. Le Beau, vingtième mémoire sur la légion romaine, tome XXIX de l'Académie des Inscriptions.

(2) Les principaux officiers portaient aussi quelquefois le *paludamentum* (V. *Antiquités romaines*, par A. Adam).



Un des bas-reliefs de la colonne Trajane.

Je passe rapidement sur tous ces détails consignés fort au long dans plusieurs ouvrages, notamment dans les mémoires de Le Beau sur la légion romaine. L'esquisse que j'ai donnée, p. 605, d'un des bas-reliefs sculptés sur la colonne Trajane fera comprendre le peu que j'ai dit des armes des troupes romaines et de leur costume.

Ce bas-relief représente le passage de l'Ister ou Danube, sur un pont de bateaux, par un corps de troupes de l'armée de Trajan, lors de sa première expédition en Dacie.

Le préfet ou tribun de la cohorte est figuré à l'extrémité du pont, au moment où il se retourne pour donner des ordres à ses soldats; il tient à la main gauche un rouleau (1); il porte le baudrier et l'épée courte attachée à gauche. Sa poitrine est couverte d'une cuirasse, et par dessus son armure on distingue le *paludamentum laticlavum,* vêtement militaire d'honneur.

A sa droite marche le porte-étendard de la légion avec l'aigle D. Cette aigle était ordinairement en cuivre fondu doré; on suspendait souvent à son cou une bulle d'or, petite capsule contenant habituellement quelque amulette, et qui fut, dans l'origine, portée par les généraux dans les pompes triomphales.

On voit ensuite les deux vexillaires ou enseignes du manipule F C, tenant leurs étendards. Ces étendards sont de la même forme et terminés l'un et l'autre par une main; ils présentent, dans les ornements qui garnissent le manche, quelques différences propres à les faire distinguer l'un de l'autre. Ces vexillaires sont coiffés avec des peaux de lion tombant sur le cou et les épaules, et dont la tête forme une espèce de bonnet.

Immédiatement après vient le vexillaire des cavaliers de la cohorte E avec son drapeau, petite bannière en étoffe sur laquelle le nom de l'empereur était ordinairement brodé en lettres d'or. Ce porte-étendard n'a de même que celui qui tient l'aigle de la légion, ni casque, ni bonnet de peau de lion

Un peu à gauche du premier vexillaire de la cohorte on remarque un personnage portant, au bout d'un long bâton, une lanterne B destinée à éclairer la marche du manipule pendant la nuit.

On distingue en avant de ce fanal un vexillaire dont l'enseigne A est différente de celles que nous avons examinées; mais il appartient à un autre détachement de soldats, dont on verrait le développement, si

(1) Probablement le rôle militaire ou la liste des soldats.

notre esquisse comprenait dans son entier le bas-relief de la colonne Trajane (1).

Après les officiers que nous venons de mentionner marchent les soldats légionnaires rangés deux à deux, ayant leur casque attaché sur la poitrine, du côté droit, et l'épée suspendue à droite. Leur bouclier est oblong et convexe (2), orné extérieurement de diverses figures G G G G.

• Au bout de leur lance ils portent un paquet carré, un petit sac de pain ou de blé, un autre rempli de petits morceaux de viande sèche ou salée, un cruchon de vin ou de vinaigre, une petite plaque percée de trous pour faire cuire ou griller les aliments, et une cuiller en fer. Tous ces bagages pesaient quelquefois 60 livres.

Polybe et Hygin donnent des détails très-circonstanciés sur la castramétation romaine; ils indiquent l'ordre et la disposition des différents corps de troupes, combien d'espace occupaient les pelotons, quelle était la dimention des tentes. Je donne, page suivante, le plan d'un camp consulaire, comme on le faisait du temps de Polybe. Il devait contenir deux légions avec leurs auxiliaires, qui composaient un total de 19,200 hommes.

Le camp était carré et percé de portes sur les quatre côtés. La porte qui faisait face au prétoire s'appelait *porte Prétorienne;* celle qui était directement opposée à la précédente était la *porte Décumane,* ainsi nommée parce que dix soldats pouvaient y passer de front; les deux autres étaient les *portes principales.* La porte Prétorienne devait toujours faire face à l'ennemi, et l'on plaçait la porte Décumane sur le côté le plus élevé, afin que le camp fût tourné vers le terrain inférieur et qu'il dominât l'ennemi.

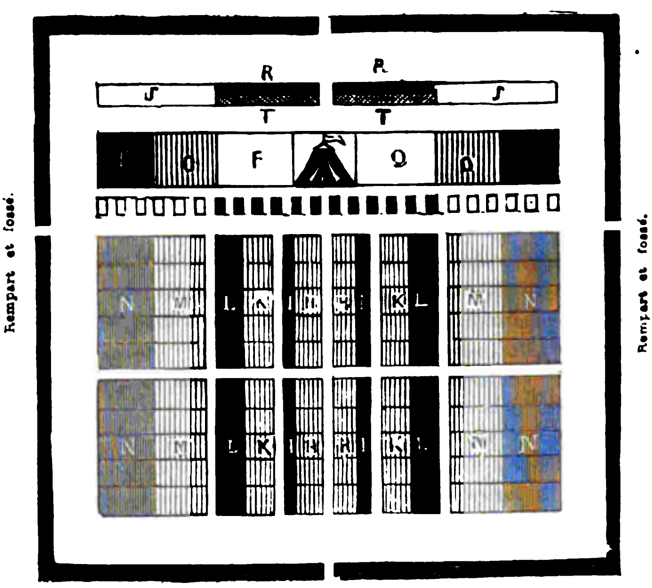
La plus grande rue traversait le camp d'un bout à l'autre dans le sens de la largeur; elle passait devant le prétoire et s'appelait *via principalis* ou *principia.* Elle ne partageait pas le camp en deux parties égales, mais elle était plus rapprochée de la porte Prétorienne que de la

(1) La différence qui existe entre le niveau du bateau qui supporte ce personnage et ceux qui servent de pont au détachement que nous examinons, indique assez que le vexillaire dont nous parlons passait avec son manipule sur une ligne de bateaux parallèle à celle qui est représentée sur le premier plan.

(2) On plaçait ordinairement des dards et différents objets dans la partie creuse du bouclier.

porte Décumane; elle était nivelée avec un grand soin. D'un côté de cette grande allée étaient d'abord rangées les tentes des douze tribuns régulièrement espacées, et plus loin celles des douze préfets des

Porte Prétorienne.



Porte Décumane.

Plan consulaire, d'après Polybe.

troupes auxiliaires. Ces tentes se trouvaient ainsi dans l'ordre que devaient tenir les officiers qui les occupaient, lorsque l'armée était en bataille. Une autre rue se dirigeait en ligne droite à partir du prétoire, et accédait à la porte Décumane; elle avait 60 pieds de largeur. La cavalerie (lettre H) était placée sur le bord de cette rue; celle de la plus ancienne légion à droite, et celle de la moins ancienne à gauche. Chaque troupe occupait un espace de 100 pieds en carré le long de la rue, et chaque peloton de fantassins (les *triarii*), qui était directement derrière la cavalerie (lettre I), avait également 100 pieds d'espace pour son campement, à partir de la principale rue; mais seulement 50 pieds dans le sens de la largeur du camp. Ce corps de fantassins était moitié moins nombreux que les autres.

A droite et à gauche des *triarii*, campés derrière la cavalerie de leurs légions respectives, étaient des rues de 50 pieds de largeur, qui partaient de la voie *principale* placée devant les tentes des tribuns, et allaient se rendre à l'extrémité du camp. Le long des rues étaient rangés les soldats *principes* (K), moitié plus nombreux que les *triarii*, et qui occupaient un espace de 100 pieds en longueur et en largeur. Au-delà des *principes* on voyait les *hastati* (L), dont le nombre était le même, et qui occupaient la même étendue. Cette dernière division de l'armée faisait face à deux autres rues, larges de 50 pieds et parallèles à celle qui séparait les *triarii* des *hastati*.

Au-delà des routes précédentes était campée la cavalerie des alliés (M), qui était deux fois plus nombreuse que la cavalerie romaine; mais, comme le tiers de cette cavalerie était stationnée près du prétoire, il ne restait, sur chaque côté du camp, que 600 chevaux auxiliaires, qui paraissent avoir été disposés par doubles pelotons, occupant environ un espace de 200 pieds chacun.

L'infanterie alliée (N) était placée tout près de la cavalerie, tournée vers le rempart; elle était aussi considérable que l'infanterie romaine. Comme il y en avait une partie qui était campée près du prétoire (R), chaque détachement occupait un espace de 200 pieds sur la largeur et de 100 pieds sur la longueur, ce qui fait juste l'équivalent de l'espace occupé par les *hastati* et les *principes*.

D'après ce qui précède, les deux rangs de pelotons qui, dans les légions romaines, remplissaient l'intervalle compris entre les rues, étaient placés dos à dos, afin de faire face aux rues, excepté ceux qui terminaient les lignes et qui étaient formés de manière à faire face les uns aux remparts, les autres à la voie *principale*.

Les centurions étaient à la tête de leurs compagnies, et leurs tentes faisaient face aux rues.

Telle était la disposition des troupes dans toute la partie placée entre les tentes des tribuns et la porte Décumane; il me reste à parler de la distribution des troupes placées entre ces mêmes tentes et la porte Prétorienne.

Il résulte clairement de la description de Polybe qu'entre le prétoire et les tentes des tribuns, il y avait une allée qui traversait le camp parallèlement à la voie *principale*. On ménageait aussi, de chaque côté du prétoire (F Q), des espaces, dont l'un était appelé le marché ou *forum*, et dont l'autre était réservé au ques-

teur; c'était là que se trouvaient les magasins d'armes, d'habits et de provisions (1).

A droite et à gauche des places publiques étaient cantonnés les cavaliers d'élite des auxiliaires (O O), qui formaient la garde du général. Plus loin se trouvaient les *evocati* (P P) ou vétérans fantassins.

Une allée droite à partir du centre du prétoire se dirigeait vers la porte Prétorienne. Sur les côtés de cette voie se trouvaient la cavalerie supplémentaire alliée (T T), *extraordinarii equites*, et ensuite, c'est-à-dire placés près du retranchement, l'infanterie supplémentaire du même corps d'armée, *extraordinarii pedites* (R R). Les stations de ce corps étaient, par conséquent, en avant du camp, et l'espace qui restait à droite et à gauche (S S) servait à loger les étrangers ou les renforts qui se réunissaient à l'armée.

Entre les tentes et les retranchements il y avait un espace de 200 pieds, nommé *via singularis*, qui servait non-seulement à faciliter aux légions l'accès du rempart, mais encore à placer les troupeaux, le butin et tout ce qui était pris sur l'ennemi. Cet espace empêchait aussi les soldats d'être incommodés dans leurs tentes par les traits et le feu que les assaillants auraient pu lancer par-dessus les remparts.

Relativement aux détails de campement, il paraît, d'après un fragment d'Hygin, qui a beaucoup servi à expliquer plusieurs circonstances de la castramétation, que chaque tente occupait un espace de 10 pieds sur tous sens, avec 1 pied de vide autour pour planter les piquets; on ajoutait à chacune un espace de 5 pieds pour déposer les armes (2). Huit ou dix hommes logeaient ordinairement sous chaque tente, sous la surveillance d'un doyen, *decanus*.

Des piquets de soldats se relevaient successivement, de trois heures en trois heures près des tentes du général et du questeur, et quatre soldats, deux en arrière et deux en avant, montaient la garde autour de la tente de chaque tribun. Les tentes des préfets étaient gardées de même par des soldats alliés. Les retranchements du camp étaient constamment garnis de védètes, et dix soldats se tenaient aux portes, pour garantir d'une alerte. Des soldats désignés par les officiers faisaient la ronde pendant la nuit.

(1) On y rendait aussi la justice.

(2) La profondeur ajoutée aux tentes, pour les chevaux des cavaliers, était de 9 pieds.

Enfin le travail du campement était partagé par les troupes auxiliaires et les légions. Les premières se chargaient des côtés droit et gauche qui longeaient les ailes ; les deux autres côtés étaient départis aux légions romaines. Les centurions ordonnaient les campements de leurs compagnies. Dans la suite, il y eut un officier spécialement chargé de diriger tous ces travaux.

Tel était l'ordre des camps romains les plus anciens. Sous les empereurs, on fit dans l'organisation des troupes de grands changements, qui en entraînèrent de très-notables dans la castramétation.

En effet, lorsque les alliés furent considérés comme citoyens romains, il y eut fusion entre eux et les soldats légionnaires.

Au lieu de se composer de deux légions comme l'armée consulaire, une armée impériale se composait de trois légions, ce qui obligeait de diviser en trois parties les camps du premier ordre et d'en modifier la forme.

Malheureusement Hygin, qui vivait sous les empereurs Adrien et Trajan, est loin de nous fournir des détails aussi précis que Polybe ; il est souvent obscur, et demanderait de longs commentaires. Encore le fragment qui traite de la castramétation romaine nous est-il parvenu mutilé ; les premiers mots de ce qui nous reste prouvent que l'on a perdu tout ce qui traitait de l'organisation des cohortes : « *Nunc papilionum tensionem cohortium superscriptarum ostendemus.* — « Nous allons maintenant parler de la manière dont les cohortes *que nous avons décrites* élevaient leurs tentes. »

Le camp d'Hygin, au lieu d'être carré comme celui de Polybe, était d'un tiers plus long que large (1) ; les angles ou encoignures en étaient arrondis. Le fossé avait 6 pieds d'ouverture et 3 pieds de profondeur. Le rempart était haut de 6 pieds et large de 8 (2).

Des changements plus considérables survinrent dans l'organisation des troupes vers le règne de Constantin.

(1) *Castra in quantum fieri potest tertiata esse debebunt ut lata duas, tres sint partes longa.*

(2) D'après Hygin, la position la meilleure pour l'établissement d'un camp était un terrain s'élevant en pente douce. Il met au second rang le terrain de plaine, au troisième celui d'une hauteur, et le terrain montagneux au quatrième.

Jusqu'au temps de Dioclétien, les légions avaient, malgré quelques modifications, conservé leur ancienne composition de 6,000 hommes.

Peu d'années après, ces corps furent considérablement réduits; et quand *sept légions*, avec quelques auxiliaires, défendirent la ville d'*Amida* contre les Perses, tout ce qui se trouvait renfermé dans la place, en joignant à la garnison les habitants des deux sexes et les paysans qui avaient déserté la campagne, n'excédait pas le nombre de 20,000 individus (1).

D'après ce fait et quelques autres du même genre, il y a lieu de croire que la constitution des troupes légionnaires à laquelle elles devaient en partie leur valeur et leur discipline fut changée par Constantin, et que les bandes d'infanterie qui en retinrent le nom et les honneurs n'étaient plus composées que de 1,000 à 1,500 hommes.

Des recherches approfondies sur l'état des troupes romaines, à partir du temps de Constantin, seraient bien dignes d'occuper l'attention. Disons seulement que, depuis Constantin jusqu'à la destruction de l'empire d'Occident, l'admission des barbares dans les armées devint chaque jour et plus nécessaire et plus funeste. Les plus hardis d'entre ces peuples trouvant plus de profit à défendre qu'à ravager les provinces, non-seulement s'enrôlaient parmi les troupes auxiliaires de leur nation, mais étaient encore reçus dans les légions et parmi les plus distinguées des troupes palatines. Ils acquirent la possession des avantages qui soutenaient encore la gloire de leurs anciens maîtres (2).

Un pareil ordre de choses dut considérablement affaiblir la discipline militaire. Végèce, qui écrivait au IVe siècle, nous apprend qu'alors les camps étaient bien moins réguliers qu'auparavant: le carré long était encore la forme la plus ordinaire; mais on les faisait aussi, suivant les lieux, circulaires, demi-ronds ou triangulaires. Végèce assure que bien souvent les armées en marche négligeaient tout-à-fait de se fortifier; et lorsqu'on prenait cette précaution, on procédait de trois manières, suivant les circonstances.

Dans les cas ordinaires, lorsqu'on n'était pas pressé par le danger, on se bornait à lever des gazons ou mottes de terre pour en faire un

(1) Gibbon, tome III. Ammien-Marcellin, liv. XIX, chap. II.

(2) Gibbon, tome III.

mur de 3 pieds, et la dépression qui résultait de cet enlèvement formait le creux du fossé.

Suivant le second mode de circonvallation, la largeur du fossé était de 9 pieds, et la profondeur de 7.

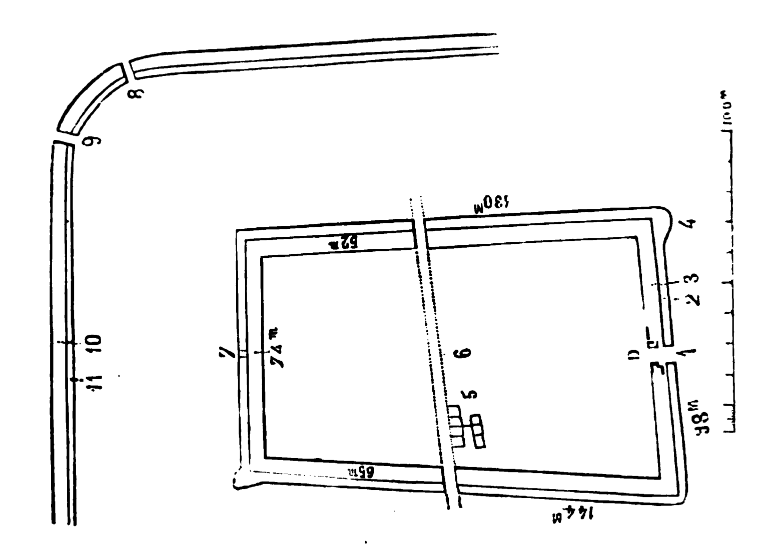
Enfin, dans les cas pressants, on portait la profondeur du fossé à 9 pieds sur une largeur de 12 pieds, et l'on donnait 4 pieds de hauteur au parapet.

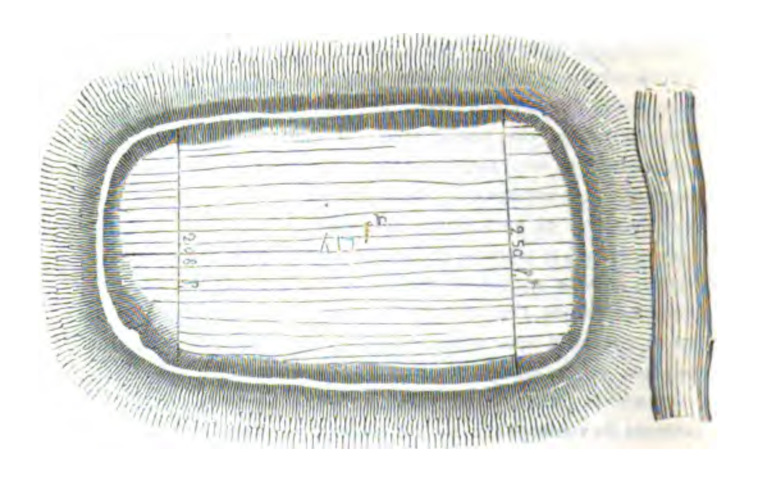
Il existe un assez grand nombre de camps retranchés qui paraissent bien de l'époque romaine ; car, dans presque tous, on a découvert des médailles. Ce sont des enceintes à peu près carrées, rarement très-vastes : les unes avaient 200 à 300 mètres sur 400 ; d'autres étaient plus étendues, mais la plupart plus petites et n'offrant même quelquefois que 80 à 120 mètres de développement sur chaque face.

Voici (page suivante) deux camps romains, de petite dimension, semblables à beaucoup d'autres que j'ai observés dans diverses parties de la France.

Ces enceintes, dont quelques-unes sont peu éloignées les unes des autres, et placées généralement sur des points d'où on pouvait surveiller les campagnes environnantes, ont vraisemblablement formé un système de défense, qu'il serait très-intéressant d'étudier à fond. J'avais autrefois émis, dans mon Cours public, quelques idées sur les causes qui ont déterminé l'établissement de ces petites forteresses. Elles appartiennent sans doute à diverses époques de la domination romaine : d'abord elles durent être exclusivement militaires ; mais, vers la fin de cette domination, elles purent avoir une double destination. Je me demandais s'il ne fallut pas, quand les incursions des barbares devinrent fréquentes, non-seulement des camps pour les troupes, mais encore des lieux de refuge où les habitants des contrées les plus exposées aux rapines pussent se réunir et se mettre à couvert dans les moments de danger, et si ce système de défense ne dut pas s'étendre jusqu'aux habitations privées. J'en concluais que plusieurs des enceintes qui nous restent pouvaient bien n'être que des clôtures d'habitations gallo-romaines, qui, en raison de leur importance, avaient plus que d'autres à redouter le pillage, et qui pouvaient même servir de retraite aux habitants du voisinage (1). Ainsi il y aurait eu, dès le IV[e] siècle, des

(1) On sait qu'aux XI[e] et XII[e] siècles et à une époque plus récente, les habitants des campagnes qui devaient le service pour la défense des demeures





Plans de deux camps romains.

bourgades et des maisons fortifiées comme au moyen-âge (1).

Les populations auraient elles-mêmes établi des forteresses où elles auraient veillé à la sûreté des campagnes voisines, ce qui expliquerait pourquoi l'on remarque tant de variations dans la forme et l'étendue de certaines enceintes retranchées qui existent sur quelques points du territoire. Les ouvrages entrepris de la sorte ne pouvaient avoir la même régularité que ceux d'une armée ; et, d'ailleurs, les forteresses étaient peut-être distribuées, dans certaines circonstances, de manière à pouvoir contenir des troupeaux et à servir de *caravansérails aux voyageurs que le commerce appelait d'un point à un autre.*

Ceci expliquerait également pourquoi nous trouvons une si grande quantité de campements, malgré le nombre plus grand encore de ceux qui ont dû disparaître depuis quatorze siècles ; car il serait difficile d'admettre que tant de positions militaires eussent pu être occupées par des détachements de troupes régulières.

La question n'a malheureusement pas fait un pas depuis que je l'ai posée, et personne, que je sache, ne l'a étudiée assez sérieusement pour la résoudre. Espérons que M. de Saulcy, M. le général Creully et la commision nommée pour étudier la topographie des Gaules pourront l'élucider : pour ma part, je continue de lever les plans des enceintes que j'ai visitées depuis la publication de mon *Cours* (2), et chaque jour mes renseignements se complètent.

baroniales avaient, en temps de guerre, le droit d'y déposer la partie la plus précieuse de leur mobilier pour la soustraire à l'ennemi.

(1) Il est difficile de déterminer si *quelques-unes* des vigies remparées en terre ou des éminences coniques appelées *mottes*, ont été établies sous la domination romaine. S'il est vrai que des médailles aient été trouvées autour de quelques-uns de ces petits châteaux, comme plusieurs personnes me l'ont assuré, il faudra sans doute les regarder comme plus anciennes que les autres et les classer parmi les forteresses privées du IVe siècle ; mais il reste beaucoup de doute à ce sujet, et cette origine ne serait d'ailleurs admissible que pour un petit nombre.

La plupart des mottes, mêmes celles que l'on trouve dans des lieux inhabités et sur lesquelles on ne possède aucuns renseignements, appartiennent au moyen-âge.

(2) Voir les plans figurés dans l'atlas du 2e volume de mon *Cours d'Antiquités monumentales*.

Si plusieurs des enceintes retranchées qui subsistent ont été établies par les habitants eux-mêmes dans l'intérêt de leur propre défense, on ne peut douter que plusieurs aussi n'aient été des forteresses pour les troupes régulières préposées à la garde du pays. En effet, pour citer l'Armorique, le duc qui commandait dans ce pays avait sous ses ordres dix cohortes, dont la notice des dignités de l'empire indique les principales garnisons ; et, outre ces places mentionnées par la notice, il existait probablement des vigies ou des camps d'observation dans les lieux les plus exposés aux invasions, et pour lesquels les cohortes fournissaient des détachements.

Les enceintes dont il existe des vestiges, et qui ont été élevées depuis le IIIe siècle, pouraient donc appartenir à trois classes et se diviser en *militaires*, *communales* et *privées*. Au reste, cette supposition n'aura d'autorité qu'autant qu'elle sera adoptée par un certain nombre d'explorateurs expérimentés.

Les camps romains sont bien souvent connus sous le nom de *castels*, *castelets*, *casteliers*, *castillons* ; ces noms, qui signifient lieu fortifié, s'appliquent aussi aux châteaux du moyen-âge. Beaucoup d'enceintes s'appellent encore *camps de César*, et quelques-unes *camps des Romains*.

Tous les camps sont situés sur des éminences d'où l'on pouvait surveiller les plaines, près de l'embouchure des rivières ou en vue des côtes maritimes. Je dois ajouter qu'il n'y en a peut-être pas un seul qui ne soit placé de manière à être aperçu d'un autre camp plus ou moins éloigné, et qui ne puisse correspondre avec lui au moyen de signaux. Ainsi, nous trouvons dans la disposition de ces forteresses non-seulement une combinaison très-favorable pour la défense, mais encore une sorte de système télégraphique, au moyen duquel les garnisons pouvaient s'avertir du danger et se prêter mutuellement main-forte.

CHAPITRE XIII.

CONSIDÉRATIONS FINALES SUR L'ÉTAT DE LA GAULE AU IV[e] SIÈCLE. — INVASIONS SUCCESSIVES DES BARBARES. — DÉVASTATION GÉNÉRALE.

L'EXAMEN que nous avons fait des principaux édifices élevés durant la domination romaine, les documents nombreux que l'on possède depuis longtemps, ceux que chaque jour on peut acquérir par l'observation du sol onché de débris sur tant de points divers, nous montrent, de la manière la plus évidente, à quel degré de prospérité la Gaule était parvenue à une certaine époque de l'ère gallo-romaine. Il convient, en terminant, de jeter un coup d'œil sur les causes de la décadence de l'art au IV[e] siècle, sur les événements qui amenèrent l'anéantissement presque complet des chefs-d'œuvre dont la Gaule était couverte, et qui ruinèrent l'ordre de choses établi par les Romains.

Ce fut vers l'an 253 de notre ère que les barbares de la Germanie franchirent pour la première fois la barrière du Rhin. Valérien venait d'être élevé à l'empire, et il s'était associé son fils Gallien. Les peuples de la Basse-Germanie, les Chauces, les Chérusques, les Cattes et quelques autres, après avoir formé une confédération sous le nom de Francs, passèrent le Rhin et pénétrèrent dans les parties de la Gaule restées sans défense.

Après avoir pillé et saccagé cette province, ils franchirent les Pyrénées, entrèrent en Espagne et allèrent porter leurs ravages jusque dans la Mauritanie (1).

A la suite de cette invasion, les guerres suscitées par les généraux

(1) Aurelius Victor, *de Cæsaribus*, c. 33. — Id. lib. IX, c. 6. — Gibbon, *Hist. de la décadence de l'Empire romain*, t. II, p. 131 et suivantes.

romains Posthume, Marius et Victorin vinrent troubler la Gaule : tous trois prirent successivement la pourpre, se plaignant de la lâcheté de Gallien, qu'ils accusaient de la nouvelle audace des barbares ; mais ils périrent des mains de leurs soldats. Ces discordes civiles furent signalées par le pillage de deux villes florissantes, Autun et Lyon (1). Tetricus, qui prit aussi la pourpre, finit par se rendre à Aurélien, et lui livra les légions dont il ne pouvait se faire obéir, tant était devenue grande l'insubordination militaire par suite de l'usurpation des généraux.

Pendant la durée de ces troubles, qui se prolongèrent de 268 à 275, trois nations germaniques, les Francs, les Bourguignons et les Lagyens, avaient semé la désolation dans les Gaules et y avaient ruiné 70 cités. Vers l'année 277, l'empereur Probus, successeur d'Aurélien assassiné en Orient, les battit à plusieurs reprises, les dispersa et parvint à recouvrer les villes qui étaient tombées entre leurs mains. Probus encouragea l'agriculture dans les Gaules ; il fit même travailler ses troupes à défricher les landes et les bois, à dessécher les marais, planter des vignes, des arbres fruitiers, etc. ; mais les invasions avaient fait tant de mal que certaines parties de la Gaule étaient désertes, et que, pour les repeupler, il permit aux barbares de s'y établir.

Après le meurtre de Probus en Illyrie, en 282, les guerres civiles que firent naître les prétentions de plusieurs usurpateurs sur la Gaule, décidèrent une guerre toute nouvelle et plus désastreuse que les autres, qui hâta la dépopulation de cette province et ruina son industrie agricole. Les vexations auxquelles étaient continuellement exposés les paysans ou *Bagaudes*, comme on les appelait alors, avaient rendu de plus en plus pesant le poids de leur esclavage. Le désespoir les détermina à se révolter contre leurs maîtres. Partout ils incendièrent les villages et les *maisons de campagne*, etc. Armés de leurs instruments aratoires, ils portèrent la mort et l'effroi dans les habitations des riches propriétaires ; cette fureur irréfléchie, dictée par le désespoir, fut bientôt comprimée par les légions, et la condition des esclaves devint pire encore qu'elle ne l'était auparavant (2). Mais si ces Bagaudes, qui désertaient leurs demeures pour s'insurger contre l'autorité, pour vivre dans les bois et se livrer au brigandage, furent écrasés et forcés de se disperser, ils ne cessèrent pas complètement leur genre de vie ; des

(1) Trebellius Pollion. *Historia augusta de Tetrico.*

(2) Gibbon, *Hist. de la décadence de l'Empire romain.*

bandes de Bagaudes durent même se perpétuer jusqu'au VI[e] siècle (1). Je citerai bientôt un passage de Salvien qui semblerait au moins le prouver.

Cependant les Francs et les Saxons désolaient les côtes de la Gaule et de la Bretagne, et les empereurs avaient réuni à Boulogne une flotte considérable pour poursuivre ces pirates et garantir les côtes de leurs ravages. Carausius, commandant de cette flotte, après s'être approprié pendant quelque temps le butin qu'il arrachait aux barbares, se fit proclamer empereur à Boulogne, en 285, et se retira dans l'île de Bretagne, qu'il détacha de la Gaule pour en faire un Gouvernement indépendant. Carausius fit alliance avec les Francs et favorisa leurs ravages sur les côtes de la Gaule, dans le but d'affermir son usurpation. Mais il fut assassiné, en 294, par son lieutenant Alectus. Deux ans après, la Bretagne fut reprise par Constance Chlore.

Dioclétien comprit, après son avènement au trône (284), combien il était urgent de donner à l'Empire une administration nouvelle, plus en rapport avec les besoins qui se manifestaient de tous côtés, et qui permît de repousser avec plus d'énergie et de promptitude les attaques des barbares; il s'associa trois généraux avec lesquels il partagea le commandement des troupes et l'administration des provinces. La Gaule, avec la Bretagne et l'Espagne, eurent pour gouverneur Constance Chlore, qui régna depuis 292 jusqu'en 306, et sous l'administration duquel cette province fut heureuse et assez tranquille. En 302, les Allemands, confédération formée par les peuples de la race des Suèves, passèrent pourtant le Rhin et s'avancèrent jusqu'à Langres; mais ils furent complètement défaits sous les murs de cette ville.

Constantin, fils de Constance Chlore, proclamé empereur en 306, dans la ville d'York, régna sur les mêmes contrées que son père. Il eut à repousser les attaques des barbares et les irruptions continuelles qu'ils faisaient le long du Rhin, sur le territoire de la Gaule. En 310, il remporta sur les Francs et les Allemands une victoire importante, et prit plusieurs de leurs princes, qu'il fit livrer aux bêtes féroces dans l'amphithéâtre de Trèves. Je ne parle point de la guerre qu'il eut à soutenir auparavant contre son beau-père Maximien Hercule, et qui se termina par la défaite et la mort de ce dernier. Après la guerre civile

(1) Ces mouvements populaires ressemblaient beaucoup aux insurrections des paysans normands au X[e] siècle (Guillaume de Jumiéges, liv. V, chap. III), et aux soulèvements de la Jaquerie au XIV[e] siècle.

qui soumit à Constantin le reste de l'empire, et qu'il commença en 313, il se passa en Gaule peu d'événements remarquables.

Les fils de Constantin succédèrent à leur père en 337 ; les Gaules furent successivement l'apanage de Constantin II et de Constant. Constant, qui avait fait périr Constantin II, en 340, battit les Francs dans les Gaules et les contraignit à la paix en 342. Mais le règne de ces deux princes a laissé peu de souvenirs en Gaule. Constant fut assassiné lui-même dans les Pyrénées, en 350, par son capitaine des gardes, Magnence, lequel se donna la mort à Lyon, en 353, pour éviter la vengeance de Constance, frère de Constant.

Dans plusieurs occasions, les chefs avaient ouvert l'entrée de l'Empire aux barbares, en invoquant leur secours, et ces troupes indisciplinées refusaient de retourner dans leur pays après la guerre (1). Un exemple si déplorable et si dangereux, qui enhardissait les barbares à venir piller la Gaule, fut donné par Constant qui appela les Germains (353) pour augmenter les embarras de Magnence. Les peuples germaniques s'étendirent partout, à 40 milles de distance de la rive gauche du Rhin, depuis l'embouchure de ce fleuve jusqu'à la Saône.

Cependant, après sa victoire sur Magnence, le fils de Constantin songea à repousser les Allemands, et chargea de cette expédition Julien, qu'il nomma César en 355 ; mais en même temps il conserva pour lui tant de méfiance, qu'il lui confia une armée insuffisante pour une pareille entreprise. On évalue à 13,000 le nombre des soldats que Julien avait sous ses ordres lorsqu'il remporta sur les Germains près de Strasbourg une éclatante victoire en 357, et qu'il les força à repasser le Rhin.

Julien sut triompher de tous les obstacles, et la Gaule fut délivrée. Après avoir chassé les Germains, il tourna ses armes contre les Francs, et fit au-delà du Rhin trois expéditions qui furent couronnées de succès (357—358—359). Elles sont racontées dans le plus grand détail par Ammien-Marcellin (2).

Dès que Julien se fut assuré de la paix, il s'occupa de réparer les villes de la Gaule dévastées par les barbares (3) ; il ranima l'industrie et l'agriculture ; les manufactures et le commerce commencèrent à

(1) Sismonde de Sismondi, *Hist. des Français*, tome I.

(2) V. Ammien-Marcellin, liv. XVII-XVIII.

(3) Ibid. liv. XVIII.

refleurir sous la protection des lois. Julien affectionna surtout la ville de Paris, dont il fit sa résidence pendant quelque temps (1).

La sagesse de Julien blessait les favoris de la cour, qui ne laissaient échapper aucune occasion de le tourner en ridicule, ni d'exciter contre lui les soupçons de l'empereur (2).

Un ordre de ce dernier rappela les légions de la Gaule, pour les faire marcher en Orient, contre le roi de Perse (360). Les troupes éprouvaient une grande répugnance à quitter la Gaule, qu'elles regardaient comme leur patrie, et leur départ excitait l'inquiétude et le mécontentement du peuple, qui craignait de ne pouvoir résister aux incursions des barbares. Les légions ne doutaient pas non plus que Constance, jaloux des talents et des vertus de Julien, ne fût plus disposé à punir qu'à récompenser les exploits de son armée; elles refusèrent donc d'obéir aux ordres de l'empereur, et proclamèrent leur général Auguste dans la ville de Paris (360).

Il est inutile de rappeler les événements bien connus qui rendirent bientôt Julien maître de tout l'empire; son règne fut de courte durée, puisqu'il fut tué en 363 (le 26 juin), dans la guerre qu'il avait été obligé d'entreprendre contre Sapor, roi de Perse.

Jovien, son successeur, régna trop peu de temps pour revenir en Occident.

Valentinien, dont le règne commença en 364, eut à repousser les Allemands, qui envahirent les bords du Rhin dégarnis de troupes (365—366), ravagèrent et incendièrent les provinces voisines, etc.; il remporta sur eux plusieurs victoires, qui assurèrent pour quelques années le repos de la Gaule, et fortifia de nouveau la rive gauche du Rhin (368) (3).

Mais si les fortifications de Valentinien défendaient l'intérieur du continent, les régions littorales de la Gaule étaient toujours exposées

(1) Gibbon, *Hist. de la décadence de l'Empire romain*, t. IV. — Ammien-Marcellin, loc. cit.

(2) Omnes qui plus poterant in palatio, adulandi professores jam docti, recte consulta prospereque completa vertebant in deridiculum...... (Ammien-Marcellin, liv. XVII.)

(3) Valentinien fortifia par de hautes levées de terre les bords du Rhin, depuis les frontières de la Rhétie jusqu'à la mer. Il donna plus de hauteur aux forts et aux châteaux qui y étaient, et garnit de plusieurs tours, dans toute la longueur des Gaules, les lieux propres à la défense..... (Ammien-Marcellin, liv. XVIII.)

aux ravages des Saxons. Ces pirates, qui, dès, le temps de Carausius, et probablement longtemps auparavant, avaient infesté les côtes de l'Angleterre et de la France, commencèrent leurs ravages. Ils parcouraient les mers sur de frêles embarcations, dont la charpente était en bois léger et le reste formé de claies recouvertes de peaux, comme les Normands le firent encore au IXe siècle. Leurs bateaux tiraient si peu d'eau qu'ils pouvaient, comme ces derniers, remonter au loin les rivières et aborder sur tous les points du rivage.

Le comte Nannetus, général qui était chargé de défendre la côte septentrionale de la Gaule et de l'Armorique, marcha d'abord (371) contre cette foule de barbares qui se battaient en désespérés; mais il reconnut bientôt qu'il ne pourrait résister seul à des ennemis aussi nombreux auxquels il aurait à livrer une multitude de combats, et il demanda des secours à l'empereur, qui envoya à son aide Sévère, général de l'infanterie (1).

Les Saxons furent vaincus. Après avoir rendu tout le butin qu'ils avaient pris et avoir fourni un nombre considérable de jeunes gens propres au service militaire, ils obtinrent la permission de se retirer en sûreté; mais, tandis que, libres de tout soupçon, ils se disposaient à partir, un corps d'infanterie fut envoyé secrètement par le général romain pour les attaquer et les exterminer à leur passage dans le fond d'un vallon. La précipitation avec laquelle voulut agir l'infanterie trahit l'embuscade, et les Romains auraient été victimes de leur perfidie, si un corps de cavalerie, placé au détour d'un chemin pour envelopper les Saxons du côté opposé, ne fût accouru au secours de leurs camarades et ne les eût délivrés du péril. Alors les Romains reprirent courage et triomphèrent, par la supériorité du nombre, de l'opiniâtre valeur des Saxons. Le glaive des vainqueurs n'épargna que quelques prisonniers destinés à périr dans l'amphithéâtre (2).

Valentinien mourut en 375. Il eut pour successeur en Gaule son fils Gratien, qui avait été élevé par Ausone, poète de Bordeaux. Ce jeune prince remporta une grande victoire sur les Allemands, près de Colmar, en 378, et les força plus tard à repasser le Rhin. La Gaule jouit ensuite de quelque repos; mais le règne de Gratien devait être de courte durée. En 383, Maxime, proclamé empereur en Bretagne par les légions qui occupaient ce pays, passa en Gaule à la tête de son armée; Gratien, abandonné de ses troupes, se réfugia à Lyon suivi d'un petit nombre de

(1) Ammien-Marcellin, liv. XXVIII, chap. v.

(2) Gibbon, tome v. — Ammien-Marcellin, liv. XXVIII, chap. v.

cavaliers, où bientôt il fut tué par Andragatius, général de la cavalerie de Maxime. On connaît les événements qui amenèrent, en 388, la défaite et la mort de Maxime, qui, au lieu de rester paisible possesseur de la Gaule, de l'Espagne et de la Bretagne, avait dépossédé Valentinien II de l'Italie. Ce dernier, remis par l'empereur d'Orient, Théodose, en possession de l'empire d'Occident, mourut assassiné en 292. Le grammairien Eugène, qui s'empara du pouvoir à sa place, fut, deux ans près (394), vaincu par Théodose et décapité sur le champ de bataille.

Resté seul à la tête de l'empire, Théodose mourut l'année suivante (395). Ses fils, Honorius et Arcadius, qu'il avait fait proclamer Augustes, se partagèrent l'empire.

Vers cette époque, suivant l'opinion commune, peut-être un peu plus tôt, les inquiétudes et les désastres devinrent tels que chaque ville songea à se créer une défense, dont jusque-là le besoin ne s'était pas fait sentir d'une manière aussi impérieuse.

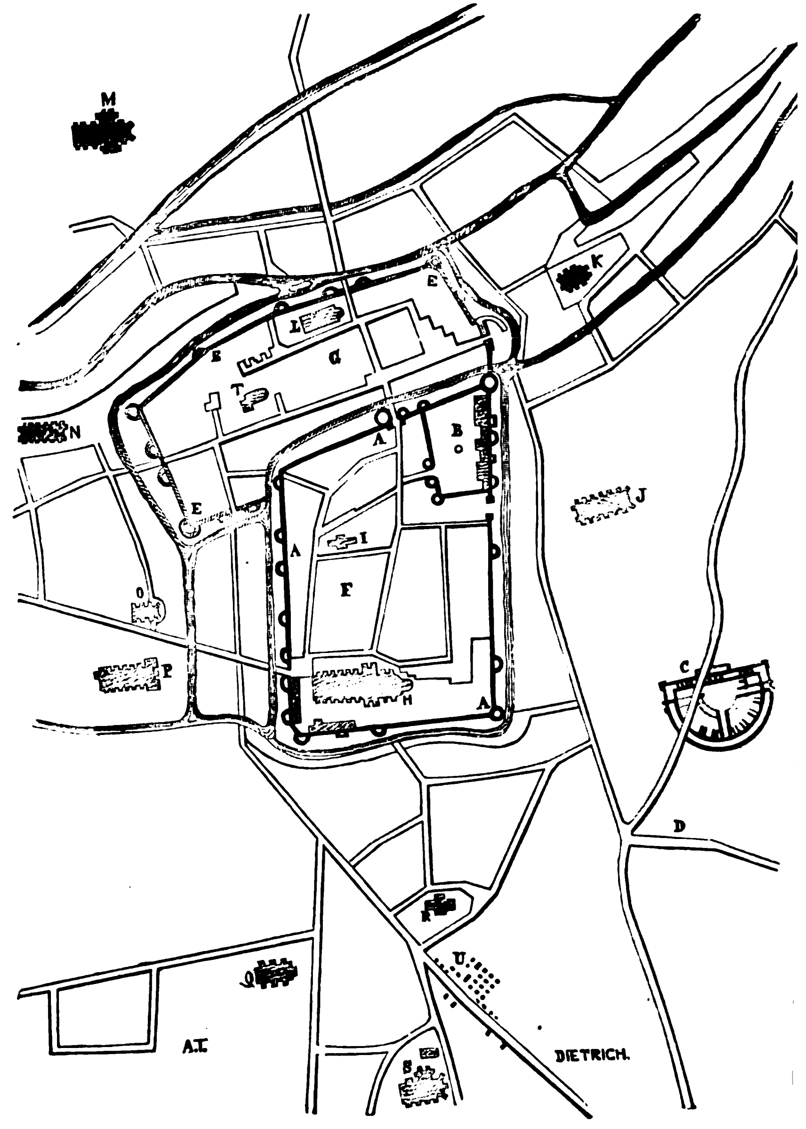
La population de chaque ville renversa ses plus beaux monuments pour bâtir des murs d'enceinte. Les tombeaux mêmes furent arrachés de leurs bases, pour être employés, avec les matériaux provenant des temples, des bains, des prétoires, à construire des murs de défense, devenus *le premier besoin, la première condition d'existence.*

Il y a longtemps que, dans mon *Cours d'Antiquités monumentales* (1830), j'insistais sur ce grand fait, que les historiens n'ont aucuns connu, qu'ils ignorent presque tous encore; je signalais, dans presque toutes nos villes gallo-romaines (Sens, Le Mans, Bourges, Dijon, Châlons, Bayeux, Rennes, Vannes, Brest, Nantes, Angers, Tours, Poitiers, Bordeaux, Périgueux, Dax, Bayonne et dans bien d'autres localités encore), l'existence d'un *castrum*, dont les murs sont en grande partie formés de matériaux sculptés des IIe et IIIe siècles (fûts de colonnes, frises, chapiteaux, tombeaux, etc.), et je cherchais à fixer au IVe siècle l'exécution de ces grandes mesures de défense qui doivent avoir été générales.

Il fallut alors condenser les villes; il fallut restreindre le périmètre de l'enceinte à la partie la plus facile à défendre, à une étendue qui pût, avec les matériaux que l'on possédait, être promptement entourée de murailles. On pourrait citer diverses enceintes murales renfermant seulement 9 à 10 hectares, tandis que les villes qui les ont construites en occupaient 200, dans les temps de tranquillité.

Une partie de la population resta donc en dehors, aussi bien que les monuments publics qui n'avaient pas été démolis.

Le plan déjà produit de l'enceinte de Bordeaux (p. 341), celui de l'enceinte romaine de Soissons (p. 302), celui de l'enceinte d'Évreux montrent

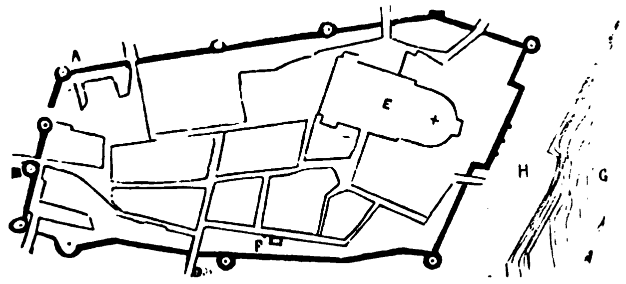


Plan de l'enceinte gallo-romaine d'Évreux.

A A A, mur gallo-romain circonscrivant la cité ; C, le théâtre resté en dehors des murs.

monuments considérables restés en dehors des murs, quand ils ne pouvaient, comme à Tours (p. 346) et à Périgueux (p. 344), entrer dans le système de défense.

On peut encore, dans beaucoup de villes d'origine gallo-romaine, reconnaître l'enceinte murale du IVe siècle, notamment à Beauvais, Meaux, Strasbourg, Auxerre, Dijon, Bourges, Orléans, Poitiers, Le Mans, Rennes, Vannes, Nantes, Bayeux, Senlis, Dax, Bayonne, etc., etc. Voici le plan de l'enceinte d'Auxerre, que je dois à M. Victor Petit.



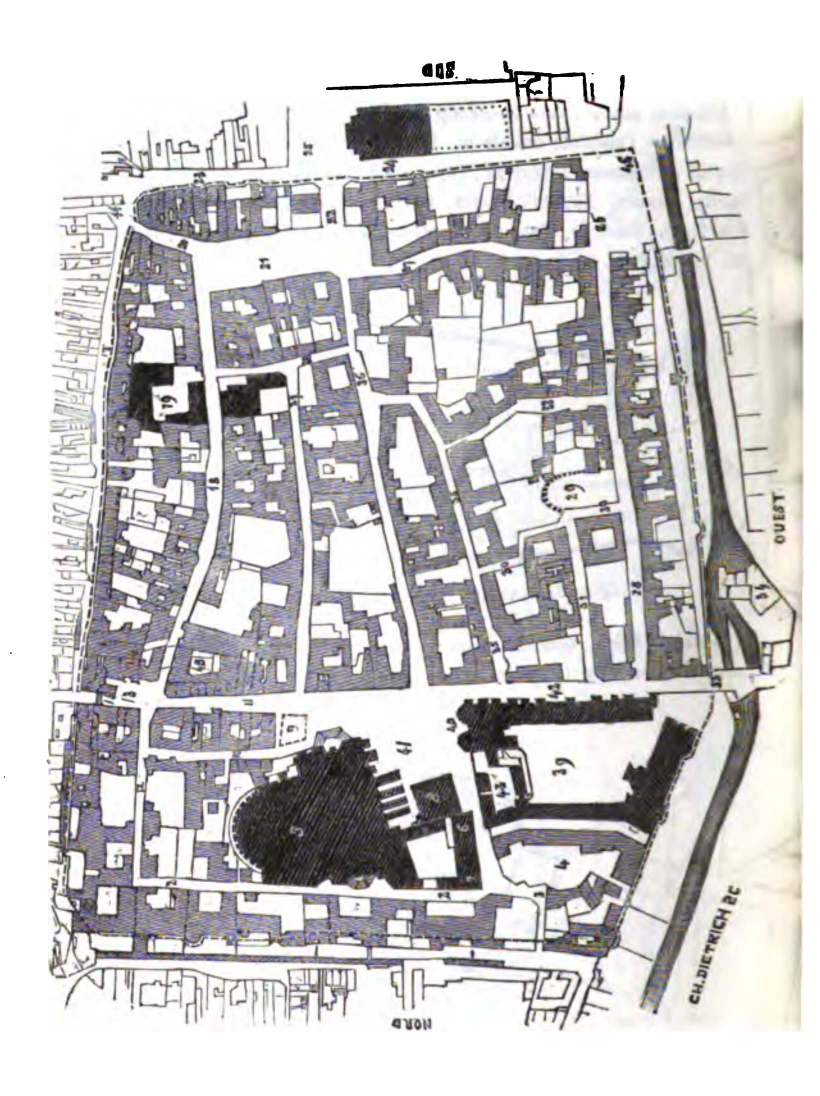
Plan de l'enceinte gallo-romaine d'Auxerre.

Celui de Dijon, dont les murs renfermaient tant de débris intéressants de sculpture (V. pages 418 et suivantes);

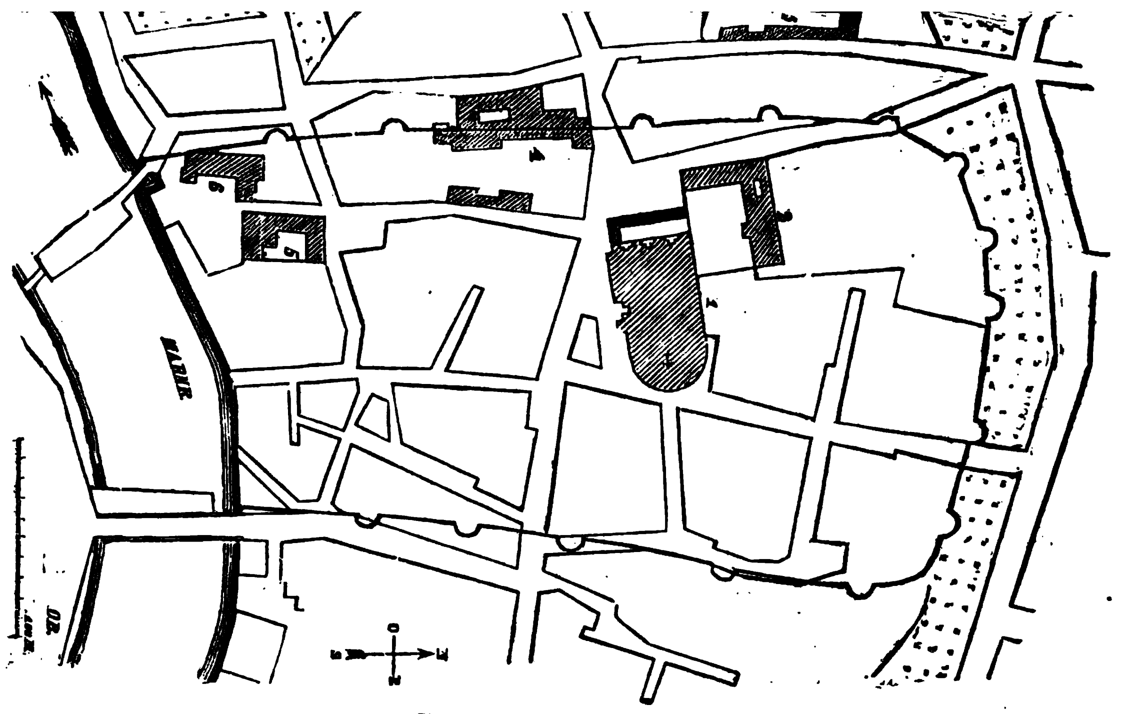


Plan de l'enceinte romaine de Dijon.

Celui de Beauvais dont quelques parties étaient encore assez bien conservées il y a quelques années (V. la page suivante);

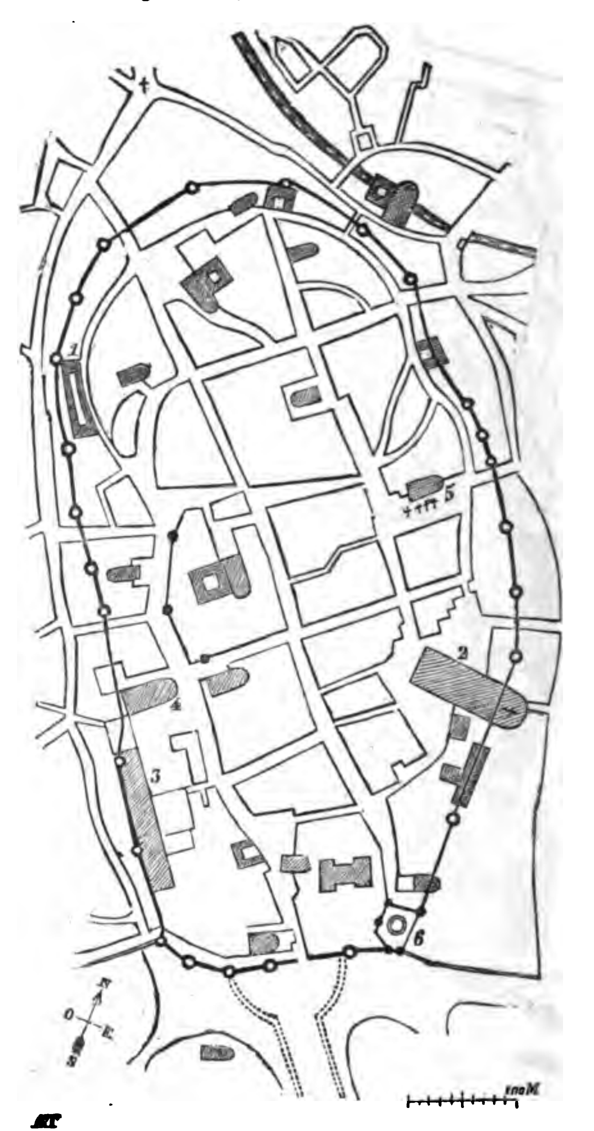


Celui de Meaux, très-facile à suivre encore et que nous avons relevé M. Bouet et moi, il y a longtemps (V. la page suivante);



Plan de l'enceinte antique de Meaux.

Celui de Bourges, dont quelques parties des murs existent encore

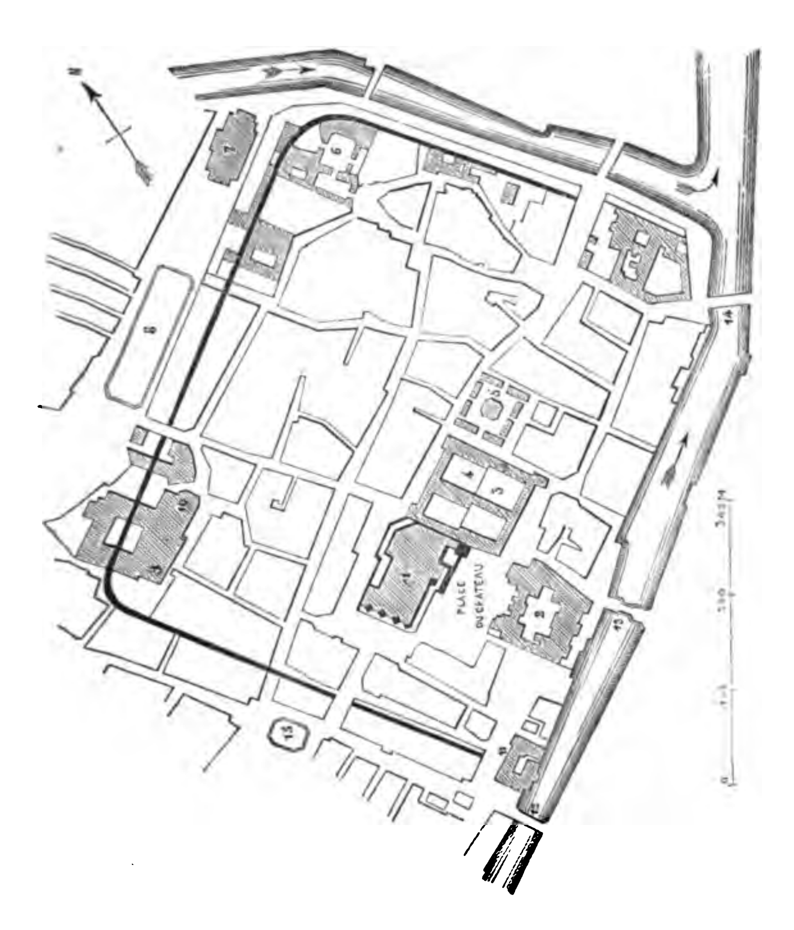


Plan de l'enceinte gallo romaine de Bourges.

et dont plusieurs tours ont été démolies depuis 1839, époque où

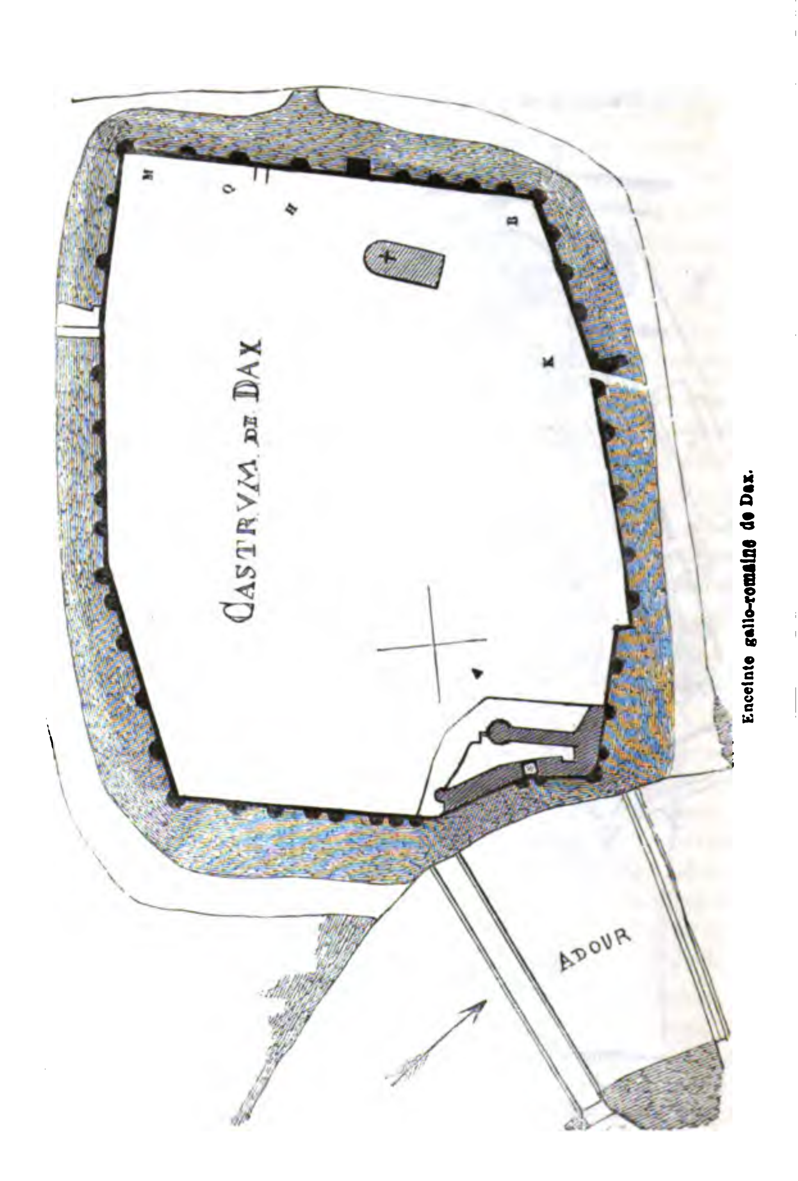
la Société française d'Archéologie tenait son congrès dans cette ville (V. la page 628);

Celui de Strasbourg relevé par M. le colonel de Morlet.



Plan de l'enceinte gallo-romaine de Strasbourg.

Voici encore celui de Dax que je dois à M. Léo Drouyn (V. la page suivante).



Enceinte gallo-romaine de Dax.

Quelques élévations montreront l'importance de ces murs d'enceinte qui ont protégé nos villes gallo-romaines.

Nous avons présenté, page 53, une des courtines des murs antiques de Soissons; page 57, des spécimens des murs de Jublains et du Mans.

Voici deux tours et une courtine des murs de Beauvais (Voir la page suivante) : cette partie n'existe plus; je l'avais dessinée longtemps avant sa destruction; elle était revêtue d'un petit appareil régulier dans lequel deux chaînes de briques se montraient à des niveaux constants. Des pierres de grand appareil avaient été employées dans les fondations.

Les tours figurées pages 634 et 635 appartiennent à l'enceinte du Mans, très-bien conservée encore à l'heure qu'il est du côté de la Sarthe.

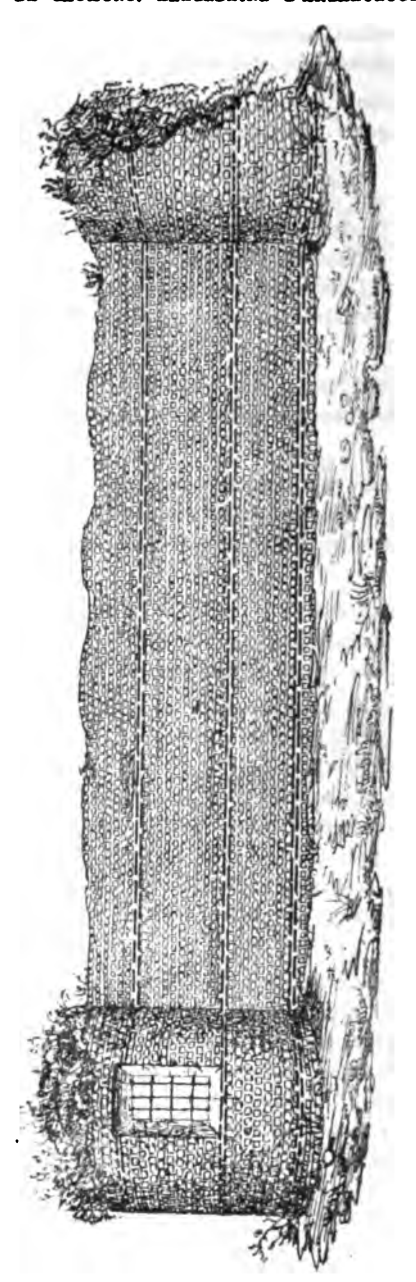
La courtine (page 633) appartient aussi aux murs du Mans et montre les parties basses composées de blocs provenant de monuments détruits et la partie supérieure en petit appareil avec chaînes de briques.

L'enceinte de Dax était, il y a quelques années, à peu près complète. L'administration municipale s'acharne à la démolir, mais on en voit encore de beaux restes (Voir pages 636-637).

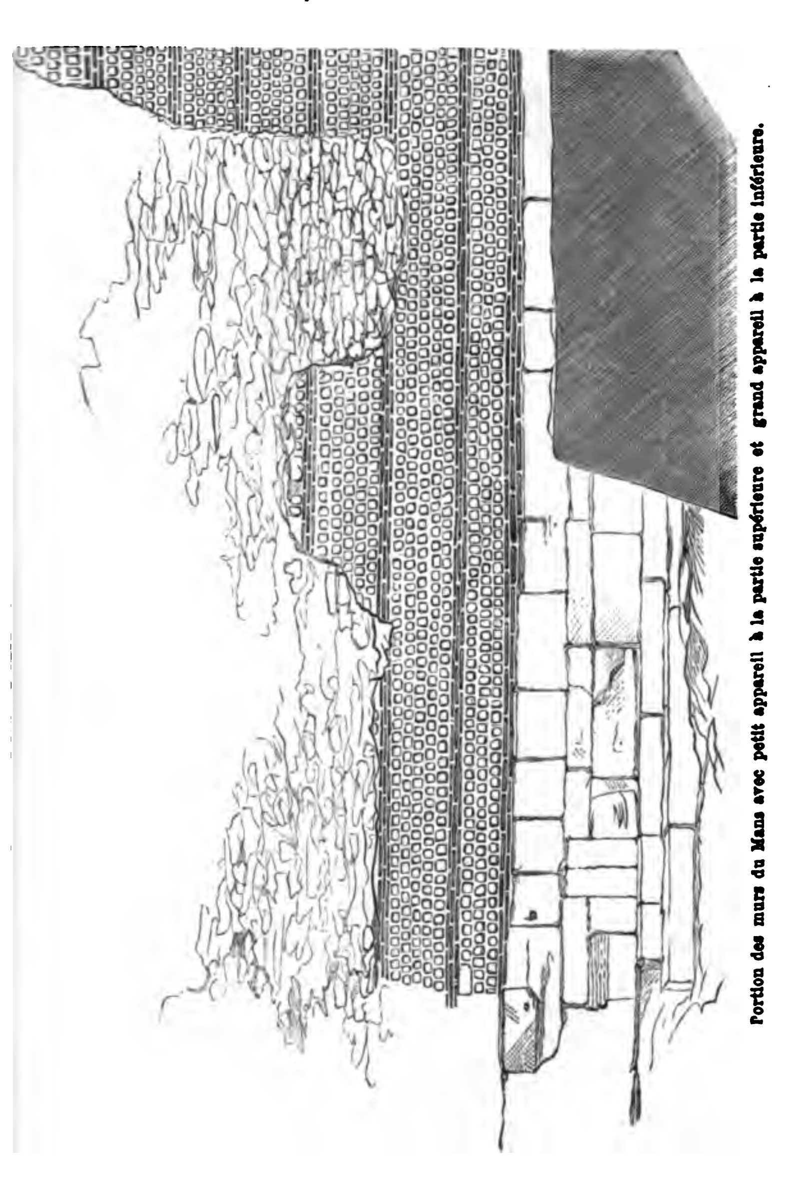
La cité de Périgueux nous montre un côté de ses murs presque entièrement formé de pierres sculptées de grand appareil (Voir la page 639).

L'étude de tous ces faits est *véritablement d'un intérêt immense,* et l'on s'étonne que personne avant moi ne l'ait abordée. Il est vrai qu'il faut du courage pour aller observer, relever, dessiner, au milieu des constructions modernes, ces vestiges qui nous peignent si énergiquement les malheurs de nos ancêtres au temps des invasions barbares!

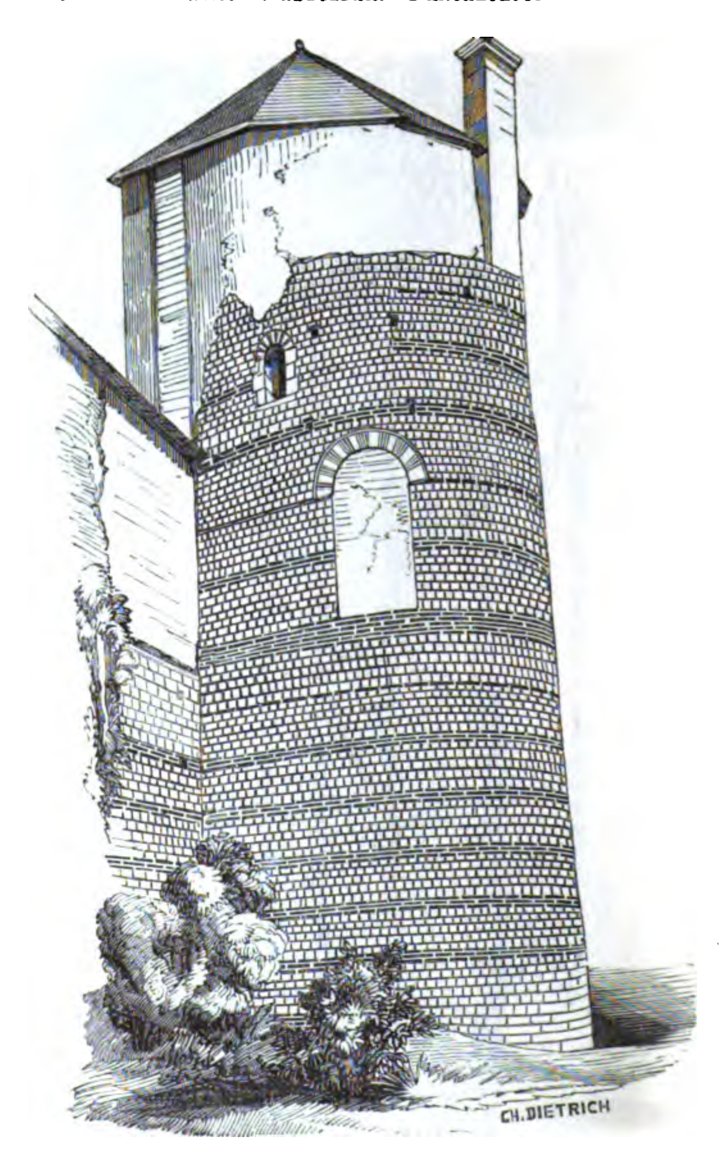
Partout on a placé dans la partie inférieure des murs les pierres de grand appareil provenant des grands édifices, et le reste a été construit en petit appareil, avec chaînes de briques. Nous avons figuré et décrit un assez grand nombre de murs de cette époque dans le *Bulletin monumental,* et tous ont montré le même système. Il était naturel de placer les morceaux les plus lourds dans les fondations, puisqu'ils offraient plus de résistance et de solidité.



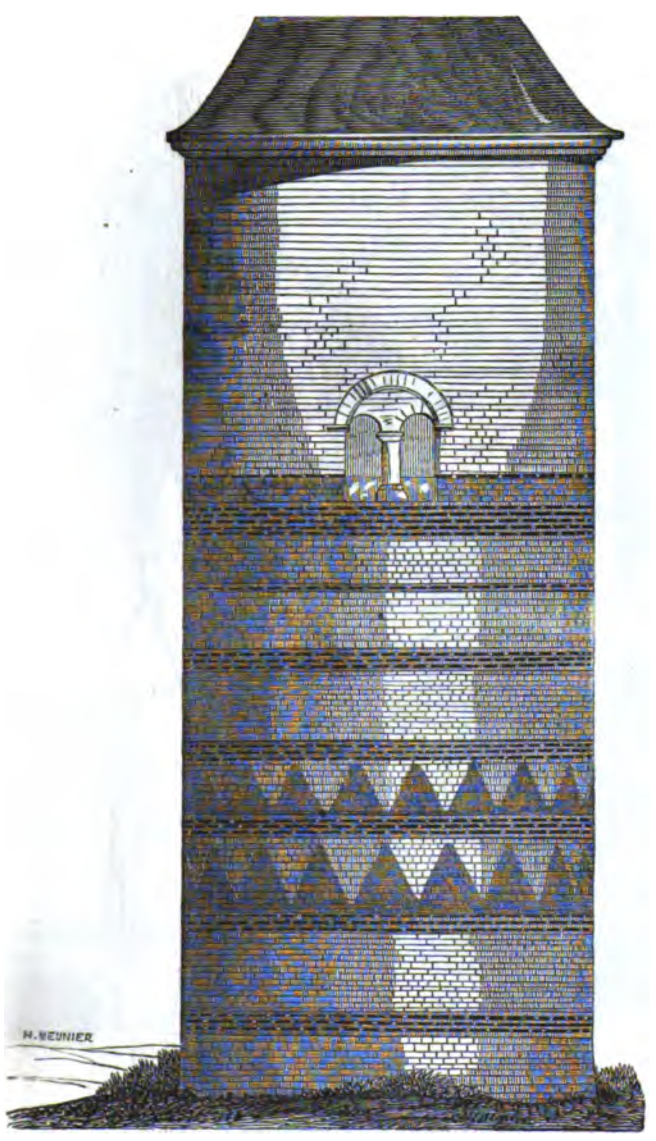
Une courtine et deux tours de l'enceinte gallo-romaine de Beauvais.



Portion des murs du Mans avec petit appareil à la partie supérieure et grand appareil à la partie inférieure.

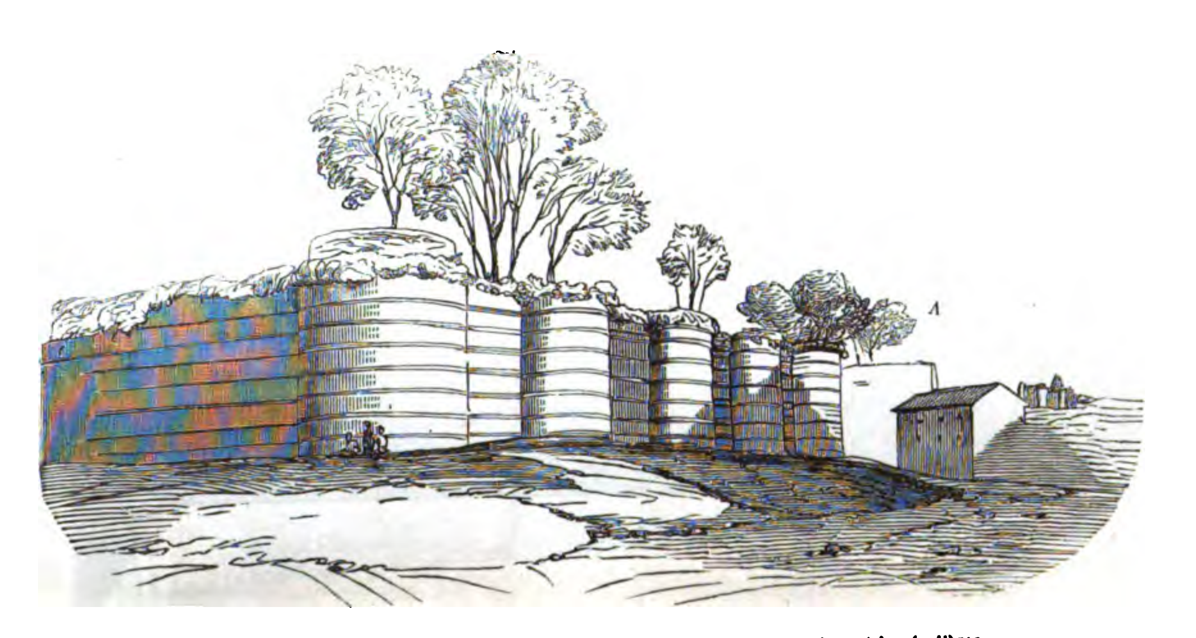


Une des tours de l'enceinte du Mans, telle qu'elle existe à l'heure qu'il est.

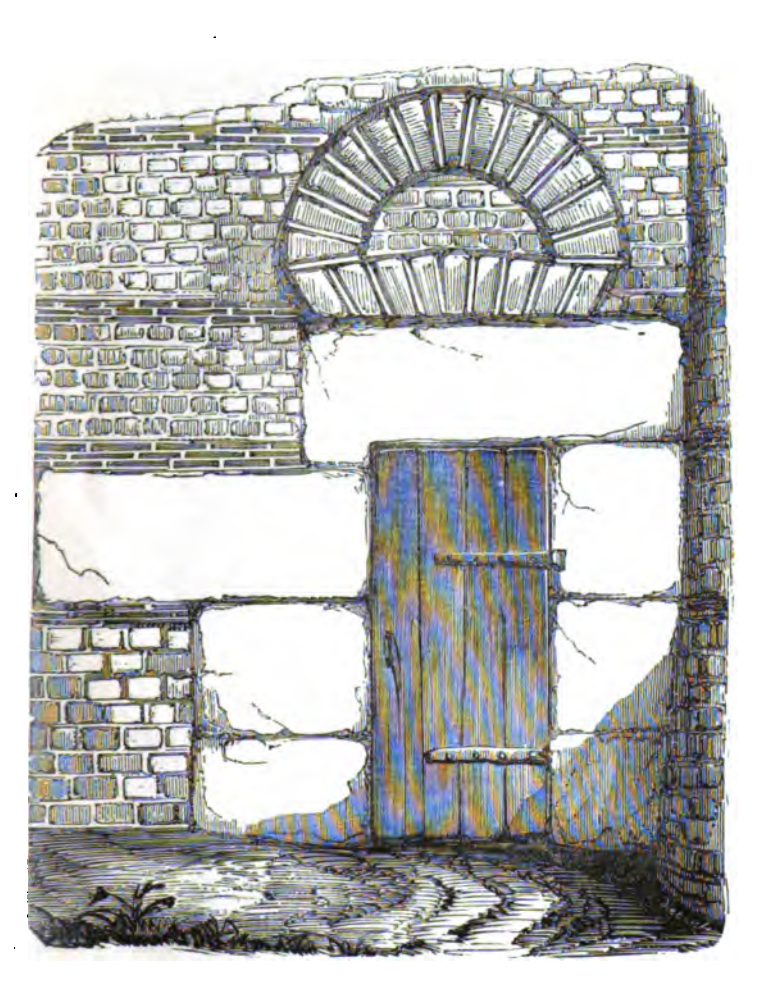


Une des tours gallo-romaines de l'enceinte du Mans.

(Démolie depuis quelques années.)



Partie des murs gallo-romains de Dax, en petit appareil avec chaînes de briques très-régulières.



Petite porte dans les murs de Dax



Portion des murs de la cité, à Périgueux, presque entièrement formée de grandes pierres sculptées.

L'enceinte gallo-romaine de Senlis est parfaitement conservée du côté de la cathédrale ; on peut en suivre partout la trace : elle paraît en forme de carré-long.

Je donne une des courtines et deux des tours les mieux conservées de cette enceinte.



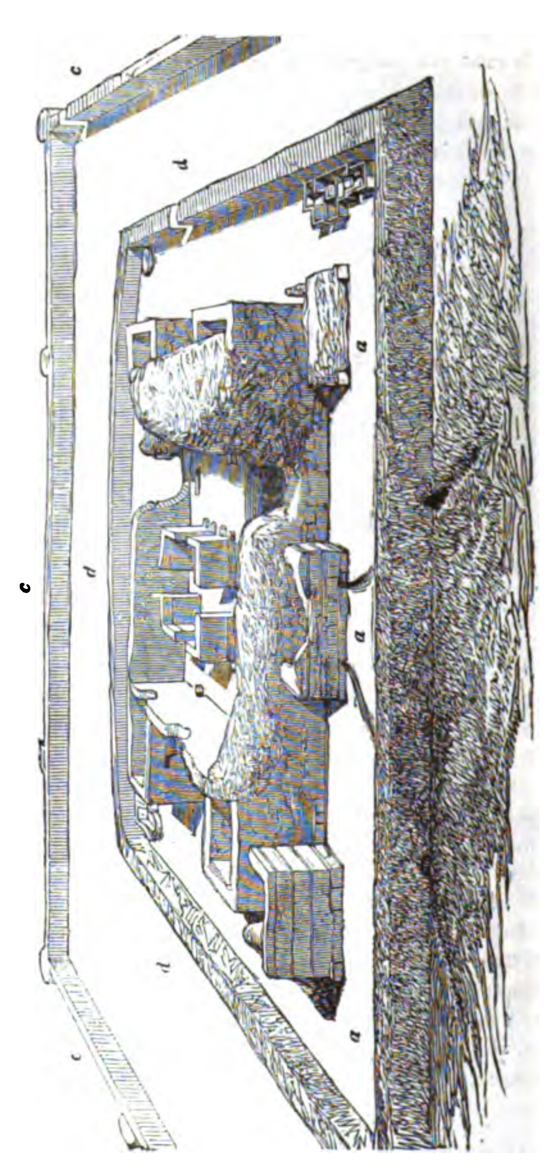
Vue des tours romaines du château de Senlis.

Jublains (Mayenne), qui montre des temples, un théâtre, des bains et beaucoup de constructions en ruines (V. la page 238), a toujours son castrum gallo-romain garni de tours. Cette enceinte paraît avoir été occupée seulement par une petite garnison, et elle est d'autant plus intéressante que l'on voit encore, au centre, la forteresse dans laquelle on retrouve le type des donjons du moyen-âge (Voir la page suivante).

Les portes de cette espèce de citadelle carrée sont encadrées dans d'énormes pierres de granit : j'ai plusieurs fois décrit cette forteresse dans le *Bulletin monumental*. M. Blanchetière, dans le même recueil, M. Henri Barbe, dans l'ouvrage spécial qu'il a publié sur Jublains, ont amplement fait connaître le castrum de Jublains. Le plan suivant (p. 640) montre les constructions centrales (1) et la première enceinte *a a*, renfermant un bain et une étuve.

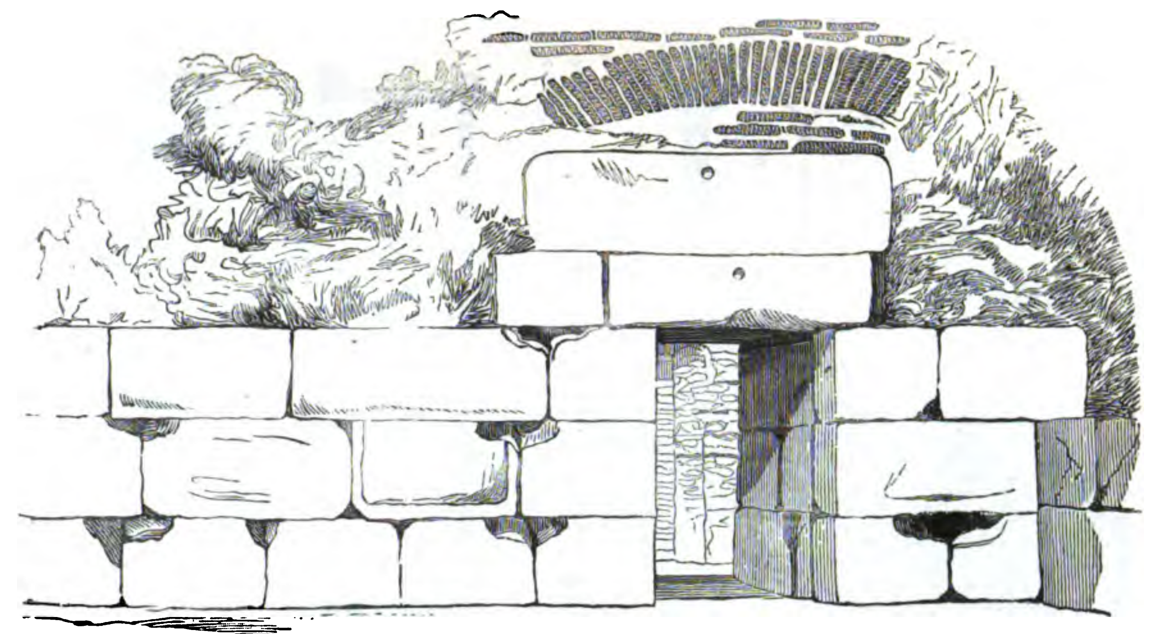
J'ai donné (p. 57) un spécimen du mur à chaînes de briques qui

(1) Voir le mémoire de M. Blanchetière dans le *Bulletin monumental*.



Le castellum de Jublains à vol d'oiseau.

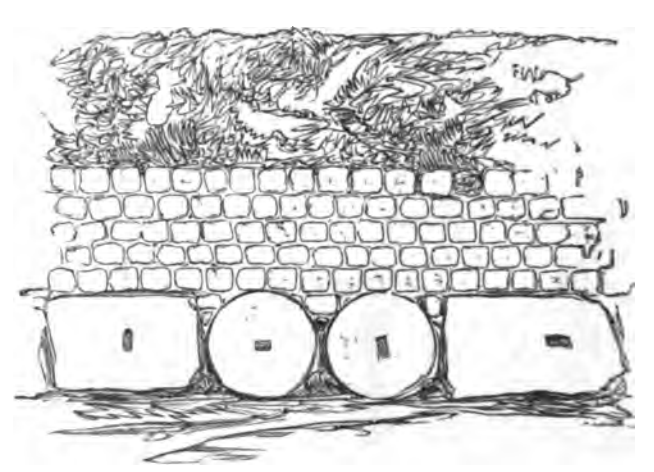
C C Mur extérieur garni de tours. d d Seconde enceinte. a a a Fort central.



Bouet del:

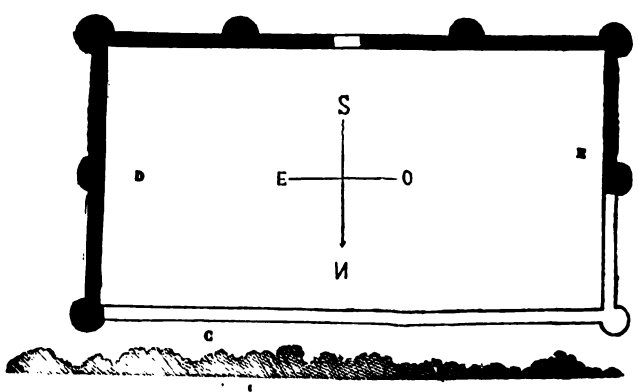
Une des portes du fort central de Jublains.

forme l'enceinte extérieure *c c c*. Ce mur est fondé dans quelques parties sur des fûts de colonnes et sur d'autres débris.



Partie du mur extérieur du castellum de Jublains.

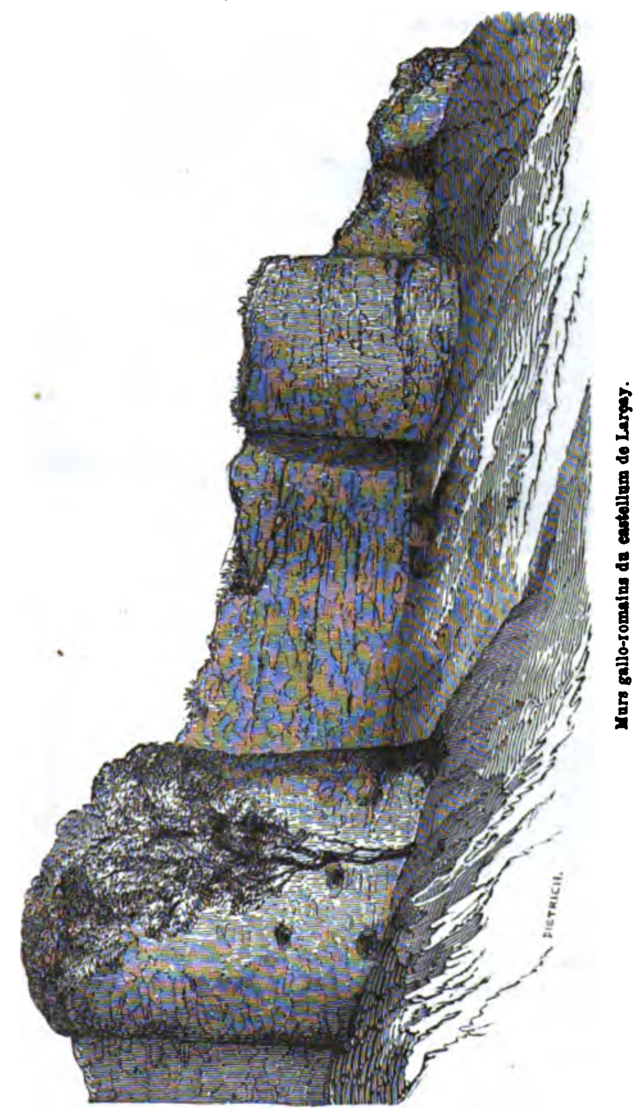
Le château de Larçay, près de Tours, est moins vaste encore que celui de Jublains, et également entouré de murs et de tours. Cette



Plan du château de Larçay.

place, signalée pour la première fois par M. Boileau, visitée par M. Roach Smith, et que j'ai dessinée quelque temps après, a été

décrite dans le *Bulletin* (1). L'enceinte présente la forme d'un carré

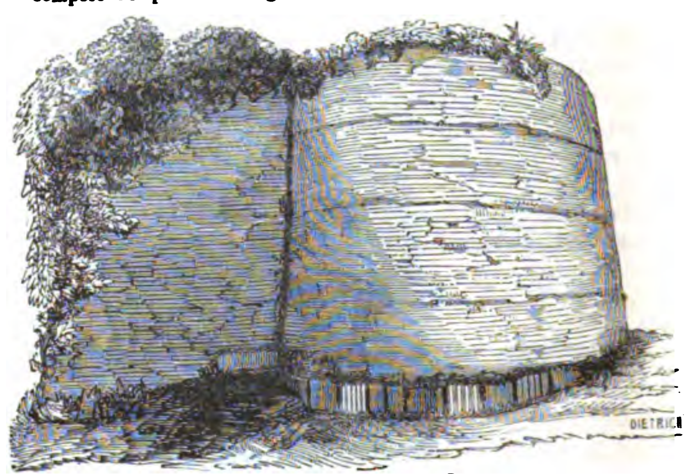


Murs gallo-romains du castellum de Larçay.

(1) T. XXII, p. 308 et suivantes. — Voir les renseignements circonstanciés que j'ai donnés sur cette place.

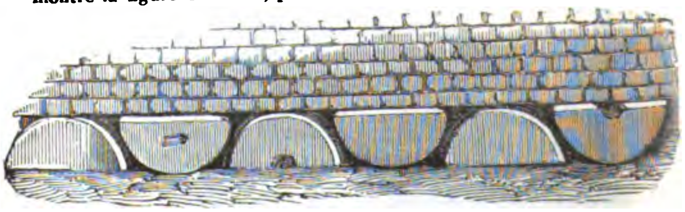
long régulier ; les côtés sud et nord les plus étendus ont un développement de 75 mètres.

Je donne ici la vue d'une des tours dont la première assise se compose de plusieurs fragments de colonnes cannelées. Les fon-



Une des tours du château de Larçay.

dations des murs sont en partie formées de diverses pièces sculptées ; sur un point, des fûts de colonne avaient été sciés et posés, comme le montre la figure suivante, pour former les premières assises.



Ces faits, que tout le monde peut constater encore à l'heure qu'il est, montrent bien mieux que les témoignages écrits à quelles extrémités la Gaule était réduite et quels efforts elle faisait pour conjurer le danger.

Mais tous ces travaux devaient être impuissants pour arrêter le flot des barbares. Honorius, empereur d'Occident, de l'année 395 à 423, fut témoin de malheurs inouïs qui vinrent affliger la Gaule. Au commencement de l'année 407, une invasion, qui ne peut être comparée

à aucune de celles qui avaient eu lieu précédemment, vint fondre sur ce malheureux pays.

« Au commencement du Ve siècle (en 407), dit M. Taillard (1), l'invasion des barbares vient d'une manière terrible tirer la Gaule de son assoupissement. Stilicon, ministre d'Honorius, avait imprudemment dégarni la frontière germanique des troupes romaines qui la protégeaient ; tout à coup les hordes sauvages de l'Orient et du Nord s'élancent de leurs solitudes et fondent sur l'Occident. Des peuplades inconnues, accourues des rives du Jaïk ou des bords du Volga, des pasteurs de l'Unstrut, des guerriers du Weser, des colons du Danube, apparaissent à la fois comme un *Pandemonium* sorti de dessous terre, au milieu de la Gaule surprise et saisie d'effroi. C'est alors un désordre affreux, un pêle-mêle, un chaos sans exemple, un spectacle épouvantable ; et c'est à peine si l'imagination peut se retracer l'idée de ces saturnales de la barbarie en délire. Il n'est point d'excès auxquels ne se livre la fureur déchaînée de ces peuples féroces. Partout s'étendent le pillage, la désolation, l'incendie et la mort. L'habitant des cités, réveillé en sursaut, ne voit autour de lui que la flamme, n'entend que des hurlements, des cris de désespoir, des gémissements aigus. Les populations éperdues, haletantes, déjà décimées par le fer, ont à peine le temps d'échapper à ces barbares, qui chassent partout devant eux des multitudes confuses de vieillards, de femmes et de prêtres. »

Saint Jérôme nous atteste tous ces détails dans une de ses lettres :

« Des nations féroces et innombrables, dit-il, ont occupé toutes les « Gaules ; tout ce qui se trouve entre les Alpes et les Pyrénées, « entre l'Océan et le Rhin, est dévasté par le *Quade*, le *Vandale*, le « *Sarmate*, l'*Alain*, le *Gépide*, l'*Hérule*, le *Saxon*, le *Bourguignon*, « l'*Allemand*. . . . . Mayence, autrefois ville illustre, a « été prise et détruite ; plusieurs milliers d'hommes y ont été mas- « sacrés dans l'église. Worms a été ruinée par un long siége ; la « puissante ville de Reims, Amiens, Arras, Terouane, située à « l'extrémité des Gaules ; Tournai, Spire, Strasbourg, ont vu tous « leurs habitants transportés dans la Germanie.

« Tout est ravagé dans les Aquitaines, la Novempopulanie, les « Lyonnaises et les Narbonnaises, à l'exception d'un petit nombre de « villes que le glaive menace au dehors et que la faim tourmente « au dedans. Je ne puis, sans verser des larmes, parler de Toulouse :

(1) *Essai sur les destinées du régime municipal dans la Gaule.*

« si cette ville n'est pas encore prise, c'est aux vertus de son saint « évêque Exupère qu'elle le doit (1). »

C'est ainsi que, sur un grand nombre de points, la population fut anéantie ou dispersée. Les familles s'éteignirent ou prirent la fuite ; des lieux couverts d'habitations furent changés en déserts ; des forêts s'élevèrent, dans la suite, sur ces ruines délaissées, et les ont cachées complètement, jusqu'à ce que le hasard en ait révélé l'existence.

Beaucoup de villes considérables furent ainsi abandonnées et transportées sur d'autres points ; et, dans celles qui sont restées à leur ancienne place, des inégalités du sol, des protubérances indiquent encore très-souvent les lieux où des ruines d'édifices se trouvent amoncelées (2).

Personne n'a mieux expliqué que M. Guizot les résultats des invasions successives qui ruinèrent la Gaule au IVe siècle et au commencement du Ve. Voici ce qu'il en disait, à son cours d'histoire moderne :

« L'invasion, ou, pour mieux dire, les invasions étaient des évé-« nements essentiellement partiels, locaux, momentanés. Une bande « arrivait, en général très-peu nombreuse ; les plus puissantes, celles « qui ont fondé des royaumes, la bande de Clovis, par exemple, « n'étaient guère que de 5 à 6,000 hommes ; la nation entière des « Bourguignons ne dépassait pas 60,000 hommes. Elle parcourait « rapidement un territoire étroit, ravageait un district, attaquait une « ville, et tantôt se retirait, emmenant son butin, tantôt s'établissait « quelque part, soigneuse de ne pas se trop disperser. Nous savons « avec quelle facilité, quelle promptitude, de pareils événements « s'accomplissent et disparaissent. Des maisons sont brûlées, des « champs dévastés, des récoltes enlevées, des hommes tués ou em-« menés captifs : tout ce mal fait, au bout de quelques jours les « flots se referment, le sillon s'efface, les souffrances individuelles « sont oubliées ; la société rentre, en apparence du moins, dans son « état. Ainsi se passaient les choses en Gaule au IVe siècle.

« Mais nous savons aussi que la société humaine, cette société qu'on « appelle un peuple, n'est pas une simple juxtaposition d'existences « isolées et passagères : si elle n'était rien de plus, les invasions des

(1) Sancti Hieron. epistola XCI apud Bouquet, tome I, p. 744.

(2) Ces protubérances sont visibles dans un grand nombre de villes antiques, et elles ont utilement guidé les fouilles qui ont été pratiquées à différentes époques.

« barbares n'auraient pas produit l'impression que peignent les docu-
« ments de l'époque ; pendant longtemps le nombre des lieux et des « hommes qui en souffraient fut bien inférieur au nombre de ceux qui « leur échappaient. Mais la vie sociale de chaque homme n'est point « concentrée dans l'espace matériel qui en est le théâtre et dans le « moment qui s'enfuit ; elle se répand dans toutes les relations qu'il « a contractées sur les différents points du territoire, et non-seule-« ment dans celles qu'il peut contracter ou seulement concevoir ; elle « embrasse non-seulement le présent, mais l'avenir ; l'homme vit sur « mille points où il n'habite pas, dans mille moments qui ne sont « pas encore ; et si ce développement de sa vie lui est retranché, s'il « est forcé de s'enfermer dans les étroites limites de son existence « matérielle et actuelle, de s'isoler dans l'espace et le temps, la vie « sociale est mutilée, la société n'est plus.

« C'était là l'effet des invasions, de ces apparitions des bandes « barbares, courtes, il est vrai, et bornées, mais sans cesse renaissantes, « partout possibles, toujours imminentes. Elles détruisaient : 1° toute « correspondance régulière, habituelle, facile, entre les diverses parties « du territoire ; 2° toute sécurité, toute perspective d'avenir ; elles « brisaient les liens qui unissent entre eux les habitants d'un même « pays, les moments d'une même vie ; elles isolaient les hommes, et, « pour chaque homme, les journées. En beaucoup de lieux, pendant « beaucoup d'années, l'aspect du pays put rester le même ; mais « l'organisation sociale était attaquée : les membres ne tenaient plus les « uns aux autres, les muscles ne jouaient plus, le sang ne circulait « plus librement ni sûrement dans les veines ; le mal éclatait tantôt « sur un point, tantôt sur l'autre ; une ville était pillée, un chemin « rendu impraticable, un pont rompu ; telle ou telle communication « cessait ; la culture des terres devenait impossible dans tel ou tel « district ; en un mot, l'harmonie organique, l'activité générale du « corps social étaient chaque jour entravées, troublées ; chaque jour « la dissolution et la paralysie faisaient quelque nouveau progrès.

« Ainsi fut détruite, vraiment détruite en Gaule la société romaine ; « non comme un vallon est ravagé par un torrent, mais comme le corps « le plus solide est désorganisé par l'infiltration d'une substance étran-« gère. Entre tous les membres de l'État, entre tous les moments de « la vie de chaque homme, venaient sans cesse se jeter les barbares. »

Pendant que ces malheurs pesaient de tout leur poids sur les habitants de la Gaule, le gouvernement, loin de prendre des mesures propres à cicatriser les plaies, ne songeait qu'à prélever des taxes;

l'administration centrale ne songeait qu'à s'enrichir des dernières dépouilles de la province. La misère était si grande et les impôts tellement onéreux que, pour s'y soustraire, un grand nombre d'habitants s'étaient soulevés et avaient formé des bandes portant le nom de Bagaudes, comme celles qui avaient fait la guerre civile sous Dioclétien. D'autres allaient se réfugier au milieu des barbares, abandonnant leurs biens et leur patrie pour se soustraire à l'exigence tyrannique des agents du fisc.

« Quoiqu'ils diffèrent des peuples chez lesquels ils se retirent, dit Salvien ; quoiqu'ils n'aient rien de leurs manières et de leur langage, et en quelque sorte aussi de l'odeur fétide des corps et des vêtements barbares, ils aiment mieux cependant se plier à cette dissemblance de mœurs que de souffrir parmi les Romains l'injustice et la cruauté. Ils émigrent donc, ou chez les Goths, ou chez les Bagaudes, ou chez les autres barbares qui dominent partout, et ils n'ont point à se repentir de cet exil ; car ils aiment mieux vivre libres sous une apparence de servitude, que de vivre esclaves sous une apparence de liberté. Ainsi, le titre de citoyen romain, autrefois si estimé et si chèrement acheté, maintenant on le répudie; on le fuit, on le regarde non-seulement comme vil et abject, mais encore comme abominable. Et quel témoignage plus manifeste de l'iniquité romaine que de voir un grand nombre de citoyens d'une naissance honorable, d'une noblesse distinguée, et qui devaient trouver dans le nom romain une gloire, une splendeur éclatante, forcés par la cruelle injustice de leurs persécuteurs de renoncer au titre de Romain ! Et de là vient que ceux-là mêmes qui ne se réfugient pas chez les barbares, sont contraints d'être barbares, eux aussi ; témoin la plus grande partie des Espagnes et des Gaules, témoin tous ces peuples que notre injustice a déshérités du titre de Romains.

« Les Bagaudes, dépouillés, opprimés, assassinés par des juges iniques et sanguinaires, ont perdu l'éclat du nom romain. Et on leur fait un crime de leur disgrâce ! nous leur reprochons un nom qui rappelle leur malheur, un nom que nous leur avons fait nous-mêmes ! Et nous appelons rebelles, nous appelons scélérats des hommes que nous avons réduits à la nécessité du crime ! En effet, comment sont-ils devenus Bagaudes, si ce n'est par nos injustices, si ce n'est par la tyrannie des juges, si ce n'est par les proscriptions et les rapines de ces hommes qui ont détourné à leur profit et à leur émolument les exactions publiques, et qui se sont fait une proie des taxes tributaires ; qui, semblables à des animaux féroces, n'ont pas conduit ceux

dont la garde leur était confiée, mais les ont dévorés; qui, non contents de dépouiller leurs semblables comme la plupart des voleurs, se repaissent encore de cruautés et, pour ainsi dire, de sang? Et ainsi les malheureux, oppressés, écrasés par le brigandage des juges, ils sont devenus semblables à des barbares, parce qu'on ne leur permettait pas d'être Romains. Ils se sont faits ce qu'ils n'étaient pas, parce qu'on ne leur permettait pas d'être ce qu'ils avaient été, et ils ont été forcés de défendre au moins leur vie, croyant que c'en était fait de leur liberté. Ceux qui ne sont pas encore Bagaudes, ne les contraint-on pas de le devenir? car, à considérer la violence et les outrages dont on use envers eux, ils se voient forcés d'ambitionner cet état; leur faiblesse seule les empêche d'y parvenir (1). »

On a peine à comprendre dans quel degré d'abaissement étaient tombées les institutions romaines au commencement du Ve siècle. Heureusement l'ordre religieux, qui se modelait sur le régime municipal, maintint, avec quelques différences de formes, une organisation qui allait périr au milieu des barbares.

« Tandis que, dans l'ordre civil, tout se relâche et s'affaiblit, dit M. Taillard, dans l'ordre religieux toutes les institutions se lient, se fortifient, se consolident de plus en plus. Vers la fin du IVe siècle, l'autorité impériale se meurt dans les Gaules, au milieu des convulsions d'une longue agonie, et les municipalités, affaiblies, frappées d'abattement, s'éteignent sans bruit ou végètent tristement. Partout la loi religieuse et la hiérarchie de l'Église essaient de prendre la place des pouvoirs civils.

« C'est à cette époque principalement qu'on voit grandir et s'accroître la considération, la puissance, la suprématie de l'évêque. Investi de la confiance illimitée des citoyens, fort de la supériorité que lui assurent son caractère sacré, sa haute intelligence, ses vertus éminentes; c'est autour de lui que se groupent les intérêts, les affections, les espérances des populations chrétiennes; c'est lui qui représente la cité, qui en est le premier magistrat, qui la protège par son énergie morale contre la tyrannie du dedans et les violences des barbares. C'est alors que le régime municipal ecclésiastique est, pour ainsi dire, substitué au système des municipalités romaines. Les cités qui avaient une curie ont toutes leur évêque. Le district romain est remplacé par le diocèse, et les formes électorales qu'on employait au choix des

(1) Salvien, *de Gubern. Dei*, liv. V.

magistrats municipaux s'étendent et s'appliquent à la nomination des pasteurs spirituels. Dès-lors, l'universalité des habitants, qui, par ses suffrages, désignait le défenseur de la cité, procéda à l'élection du prélat. »

Ce coup d'œil rapide sur les événements politiques de la Gaule, depuis la seconde moitié du IIIe siècle, explique très-bien la marche progressive de la décadence des arts au IVe. Avec les invasions la misère augmente, les abus se succèdent, l'énergie morale diminue, les grands travaux d'architecture cessent, le goût s'altère de plus en plus.

Pour prospérer, les arts ont besoin de paix et de liberté : ces conditions essentielles leur manquent au IVe siècle ; on les voit déchoir d'autant plus rapidement que les intervalles de tranquillité deviennent plus courts et plus rares.

Cependant, de même que les institutions romaines ne périront point avec le gouvernement romain, de même les arts importés en Gaule par ce grand peuple survivront à la chute de l'empire.

« Telle est la force de cette organisation romaine, dit M. Miche-
« let (1), qu'alors même que la vie paraîtra s'en éloigner, alors que
« les barbares sembleront près de la détruire, ils la subiront malgré
« eux. Il leur faudra, bon gré mal gré, habiter sous ces voûtes
« invincibles qu'ils ne peuvent ébranler ; ils courberont la tête, et rece-
« vront encore, tout vainqueurs qu'ils sont, la loi de Rome vaincue. »

Ce que dit M. Michelet par rapport aux institutions romaines, nous pouvons le dire, nous, pour les arts dont le peuple-roi avait doté la Gaule. Les monuments ruinés serviront bientôt de modèles aux barbares qui arrivent sur notre sol, armés de la torche incendiaire. Ces barbares se mettront à l'œuvre ; ils bâtiront à leur tour des temples, des palais, des monastères, etc., etc. ; ils puiseront dans les traditions de leurs devanciers des lumières pour réparer leurs ravages. L'architecture gallo-romaine, plus ou moins altérée aux Ve et VIe siècles, fera son chemin par Charlemagne, par Louis-le-Gros, par Philippe-Auguste, jusqu'à ce qu'une révolution immense vienne, à la fin du XIIe siècle, substituer des principes tout nouveaux aux traditions antiques (2).

(1) *Hist. de France*, tome Ier.

(2) Voir mon *Cours d'Antiquités*, tomes IV, V et VI, et l'*Abécédaire d'Archéologie*, volumes 2 et 3.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE Ier.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.



Caen. — Typ. F. Le Blanc-Hardel.

